


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01994727 4

The image shows the front cover of an antique book. The cover is decorated with a traditional marbled paper pattern, featuring large, irregular, dark brown and black blotches separated by thin, golden-brown veins, creating a complex, organic texture. In the upper right corner, there is a rectangular label with a decorative blue border. The label has a white background and contains the text 'Res. S. J. Hag. Com. ad S^{ae}. Ther^{ae}.' in a black, serif font. The text is arranged in three lines: 'Res. S. J.' on the first line, 'Hag. Com.' on the second line, and 'ad S^{ae}. Ther^{ae}.' on the third line. The label's border is a double-line blue design with a repeating floral or geometric motif.

Res. S. J.
Hag. Com.
ad S^{ae}. Ther^{ae}.



Bibliothek Soc. Jesu.

Reading: H. T. ...

IN ...

978

HISTOIRE
DU
CARDINAL PIE

ÉVÊQUE DE POITIERS



ŒUVRES DE S. E. LE CARDINAL PIE
ÉVÊQUE DE POITIERS

NOUVELLE ÉDITION

9 forts volumes in-8°, brochés. 63 fr.

Instructions synodales sur les principales erreurs du temps présent, suivies de l'Instruction synodale sur la première constitution dogmatique du Concile du Vatican. Œuvres choisies de S. Em. le Cardinal Pie, évêque de Poitiers. 1 beau vol. in-8°. 6 »

Vierge Marie (la), d'après Mgr Pie, extraits des discours publiés ou inédits, précédés d'une étude, accompagnés de sommaires et suivis d'une table analytique, par le R. P. Mercier, de la Compagnie de Jésus. Un fort vol. in-12. 4 »





HISTOIRE
DU
CARDINAL PIE

ÉVÊQUE DE POITIERS

PAR

M^{GR} BAUNARD

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ
SUPÉRIEUR DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH, PROFESSEUR AUX FACULTÉS CATHOLIQUES
DE LILLE

TOME II.



POITIERS

H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, RUE DE L'ÉPERON

PARIS

H OUDIN, ÉDITEUR
17, RUE BONAPARTE

POUSSIELGUE F^{res}. EDITEURS
15, RUE CASSETTE

1886

Bibliothek Soc. Jesu.
Residence P. T. Ma.
A. L.



LIVRE TROISIÈME

DEPUIS LA LUTTE AVEC L'EMPIRE JUSQU'AU CONCILE DU VATICAN.

Verè totis viribus diligebat Christum
qui non formidabat in principatu Con-
stantium.

(Fortunat. *S. Hilarii Vita*, 9.)

Inter procellas persecutionum ita im-
mobilis perstitit (Hilarius), ut per invictæ
fidei fortitudinem etiam confessoris ce-
perit dignitatem.

(Cassian. *De Incarnat.* Lib. II, cap. 24.)

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE I.

LA GUERRE D'ITALIE ET LA PAPAUTÉ.

LA GUERRE D'ITALIE. — ADRESSE DU CLERGÉ POITEVIN AU PAPE. — LETTRES SUR LE CONCORDAT AUTRICHIEN ET LA GUERRE. — LETTRE SUR LA RÉVOLTE DES ROMAGNES. — LE CONCILE D'AGEN. — NOTRE-DAME DE BON-ENCOTRE. — DISCOURS SUR SAINT ÉMILIEN, A NANTES. — RIGUEURS CONTRE LA PRESSE CATHOLIQUE ET LES PUBLICATIONS ÉPISCOPALES.

(1859-1860.)

L'Empire, resté sourd à tant d'avertissements, avait déclaré la guerre à l'Autriche, le 2 mai 1859. « Nous y voici donc, Monseigneur, écrivait M. Rendu à l'Evêque de Poitiers. Je ne vous demande pas : Qu'en dites-vous ? Ce que vous en dites, je crois le savoir. »

Pour le savoir d'ailleurs, il n'y avait qu'à lire le Mandement par lequel Mgr Pie ordonnait des prières publiques pour le succès de nos armes. Une Lettre courte, officielle, conçue en termes généraux et pleine de réserves, avait suffi au strict accomplissement de ce devoir.

Mais, le 7 juillet, l'Evêque, présidant la retraite ecclé-

siastique, prit à part les archiprêtres et doyens de son diocèse pour leur fournir quelques explications, devenues nécessaires, sur sa manière et de penser et d'agir. On sait assez que les gouvernements ne manquent guère de se faire payer leurs libéralités par des services, et que c'est en particulier la chaîne d'or avec laquelle ils seraient bien aises de lier l'indépendance du clergé. Mgr Pie signifia tout d'abord à ses prêtres qu'il n'acceptait ce marché ni pour lui, ni pour eux. « Plusieurs de vous, Messieurs, ont exprimé assez haut, sinon leur désaveu, du moins leur regret de ce que le premier Pasteur du diocèse, en se montrant trop avare de paroles de louange et de confiance, qui lui coûteraient si peu et qui seraient si remarquées, faisait refluer vers d'autres rives plus heureuses les flots d'or qui ne demandaient qu'à s'épancher sur nos terres. » A cela Mgr Pie répond que, « sans abdiquer ses convictions de citoyen et ses devoirs d'évêque, et tout en réservant religieusement ce que le respect du passé et les obscurités de l'avenir commandent de réserver, il n'a omis, au moins sciemment, aucune occasion de prêter à la puissance publique le concours qu'elle était en droit d'attendre et de demander ». Il a donc évité et il évitera encore tout ce qui serait capable d'appauvrir son diocèse, en aigrissant les puissances. « Mais, ajoute-t-il, si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'alternative venait à être posée entre l'intérêt matériel et le devoir, l'hésitation ne saurait exister un seul instant. La question des pierres et des murailles sera toujours très secondaire, relativement à la personne vivante de Pierre et à la maison spirituelle de l'Eglise. »

Quant à la guerre présente, ses mandements de 1854 et de 1856 en ont déjà prévu la déclaration, et mesuré la portée. Dans le fond, c'est au Pape qu'on en veut, à sa royauté temporelle, et consé-

quemment à son indépendance spirituelle. « Donc, si le patriotisme nous impose des devoirs dans l'appréciation de cette guerre, notre christianisme nous commande des réserves. Et soit qu'on considère notre adversaire, l'Autriche, qui est une puissance catholique et inoffensive ; notre allié, le Piémont, qui est une puissance sacrilègement ambitieuse et révolutionnaire, enfin les conséquences inévitables de cette agression qui sont le détronement des princes italiens et l'invasion des Etats de l'Eglise, il y a là de quoi jeter l'épouvante dans nos cœurs. »

Cette réserve, Mgr Pie l'avait faite d'une manière très significative dans le dispositif même de son mandement prescrivant des prières pour l'armée. Il avait remplacé les prières ordinaires contre les ennemis de l'Eglise par des psaumes pénitentiels, comme se rapportant mieux aux besoins véritables de la situation : « En effet, en considérant quels sont nos alliés et quels sont nos adversaires, serait-ce de ces derniers (c'est-à-dire des Autrichiens) que nous aurions pu dire : O Dieu, les barbares sont venus dans votre héritage, ils ont pollué votre saint temple... Ils ont répandu le sang comme l'eau autour de Jérusalem ? C'est bien plutôt contre d'autres qu'eussent semblé portées les malédictions suivantes : Répandez, Seigneur, votre colère sur les nations qui ne vous ont point connu et sur les royaumes qui n'ont point invoqué votre nom ; car ils ont dévoré Jacob, et porté la désolation sur son territoire. »

On sent par ces paroles, comme par d'autres encore, quel combat l'amour de l'Eglise et celui de la patrie se livraient dans cette âme d'Évêque et de Français.

La victoire de nos armes ne dissipait point ces craintes. On était en pleine retraite ecclésiastique. Les journées de Magenta et de Solferino avaient soulevé le patriotisme, toujours si inflammable dans le clergé. « Mais, Messieurs, prenez garde ! disait l'Évêque à ses

prêtres ; nous n'avons pas de vœux à faire, sinon que la modération préside à nos triomphes ; que l'appoint décisif apporté à l'expédition piémontaise ne nous fasse pas subir la responsabilité de quelque grande iniquité ; enfin, que l'esprit guerrier de notre nation, s'il doit la conduire à de nouvelles entreprises, s'exerce au profit des faibles et des opprimés. Exprimer de tels vœux, Messieurs, ce n'est pas flatter les passions et encenser les utopies de l'heure présente, c'est parler un langage vraiment chrétien et vraiment français ; et si ce langage n'est pas compris de tous, qu'il nous soit permis de nous glorifier de notre civisme désintéressé, comme d'autres font parade de leur servilisme rémunéré. »

La parole de l'Evêque avait déjà commencé à redresser les esprits et à retourner les cœurs, quand l'Encyclique du 18 juin parvint à Poitiers au milieu de ces instructions. Cette Lettre, rappelant énergiquement l'excommunication fulminée par les saints Canons contre les violateurs du domaine de saint Pierre, protestait contre le soulèvement des Légations qui, à l'instigation de quelques agents de M. de Cavour, venaient d'offrir la dictature au roi Victor-Emmanuel. Le Pape demandait de prier. Il fut obéi immédiatement. A chacun des jours de la retraite, du 5 au 11 juillet, des psaumes étaient indiqués, pour être chantés en commun. L'Evêque les avait choisis avec ce sens particulier qui dans les saintes Ecritures lui faisait trouver tout ce que demandait l'heure et la chose présentes. Chantés par un chœur de quatre ou cinq cents voix sacerdotales, ces psaumes prenaient un accent d'énergique supplication dont Mgr Pie disait dans une lettre : « Ces invocations étaient si vives et si senties que, le 10 au soir, j'ai eu l'audace de dire à cette assemblée ecclésiastique qu'elle était exaucée ». Le lendemain, 11, la paix de Villafranca était signée,

La dépêche qui l'annonça fit éclater l'enthousiasme de toute la réunion près de se séparer.

Ce n'était pas assez. Aussitôt, au nom de ses prêtres, Mgr Pie adressa à Pie IX une longue Lettre de congratulation pour le ferme langage soit de son Encyclique, soit de son allocution, soit de sa lettre autographe au Cardinal vicaire. Telle était la vraie victoire, celle dont il convenait au clergé de se féliciter, celle du droit sur la force ; et, celle-là, Pie IX en était le héros.

La Lettre de l'Evêque disait : « Très Saint-Père, le gouvernement temporel du Vicaire de Jésus-Christ est aujourd'hui l'asile à peu près unique de la politique orthodoxe. Quel triomphe pour l'enfer si cette dernière forteresse du droit chrétien était forcée ! » Il disait encore : « La crise actuelle est moins politique et internationale que religieuse et ecclésiastique. C'est un effort suprême de la Révolution pour établir les principes de 89 dans toute l'Italie et jusque dans les Etats de l'Eglise, pour que l'Eglise n'ait plus ni la pensée ni la possibilité de rétablir les principes du droit chrétien dans les sociétés civiles, ainsi qu'elle vient de le faire si heureusement au sein d'une grande nation par le concordat autrichien. Ce traité régénérateur, dont l'application et l'extension seraient le coup de mort pour la Révolution, est très particulièrement l'objet des colères et le point de mire de la réaction satanique dont nous sommes témoins.

« Il vous sera donné, Très Saint-Père, de triompher de cette levée infernale de boucliers. Votre fermeté indomptable déconcertera tous vos adversaires : je comprends sous ce nom ceux-là même qui se disent et qui ont la volonté sincère d'être les protecteurs du Saint-Siège, mais dont la dose de christianisme et la portée d'esprit ne vont pas jusqu'à discerner le vice fondamental des institutions issues du principe irréligieux de 89. »

L'Evêque finissait ainsi : « Qu'à la prière de Marie immaculée, la sagesse de Dieu prévalant sur les pensées des hommes, il nous soit donné de voir le Vicaire de Jésus-Christ, non pas seulement président honoraire d'une confédération italienne plus ou moins hybride, mais l'âme et l'oracle d'une alliance plus sainte et plus vaste, embrassant tous les peuples catholiques romains ! »

Le Pape répondit par un Bref, daté du 18 août : La lettre de l'Evêque de Poitiers lui était allée au cœur ; Rome l'en remerciait et bénissait en lui un défenseur principal de l'Eglise et de son Chef.

Une brochure politique en faveur de l'Italie, arrivant à Mgr Pie dans les dispositions où il se trouvait alors, courait risque d'être reçue avec peu de faveur, fût-elle signée d'une main amie. Aussi bien fut-ce timidement que M. Rendu lui adressa, le 21 juillet, un nouvel écrit politique de lui : *L'Autriche dans les Etats du Pape*. Il avait pris cependant la précaution de dire : « Je puis heurter des idées bien dignes d'un profond respect, puisqu'elles ont obtenu votre patronage vénéré ; mais, en me lisant, vous qui donniez le titre de maître à Mgr Clausel de Montals, vous serez indulgent pour celui qui est fier de pouvoir vous donner le même titre. »

Mgr Pie se déclara prêt à lui en dire sa pensée : « Il y a dans mon âme cent fois plus d'amour pour vous qu'il n'en est besoin pour justifier ma liberté et ma franchise ». Et, en effet, ce n'est pas la franchise qui manque à cette réponse du 29 juillet : « Mon cher ami, je n'ai pu vous lire jusqu'au bout encore ; mais je puis vous dire que je ne vous eusse pas conseillé cette publication.... Cette végétation de brochures sur la question italienne a produit un si grand nombre de mauvaises plantes qu'en lisant, sur le dos de la vôtre, l'annonce de tant de méchants libelles sur la même

question, je suis blessé de vous voir casé dans cet herbier... Vos publications, mon cher ami, valent mieux que celles au milieu desquelles on les installe; mais ce qu'elles ont de contestable et de défectueux s'accroît de l'inconvénient de la mauvaise compagnie.

« Voilà, n'est-ce pas, la franchise vendéenne poussée jusqu'à la brutalité ? Eh ! non ; c'est tout simplement l'amitié usant de ses droits. Rien ne saurait, mon cher Eugène, affaiblir le lien qui m'unit à vous. Je vois à quel point nous différons de sentiments et d'appréciations ; mais, la foi n'étant pas en cause, je n'entends et ne veux retirer d'une ligne mon cœur d'auprès du vôtre, alors même que mon esprit se tient à distance respectueuse. Le temps fera le rapprochement, même sous ce rapport. »

M. Rendu remercia son cher contradicteur. « Je sens en moi, répondit-il, toutes les énergies nécessaires pour soutenir, coûte que coûte, mes principes et mes convictions. Mais je ne sais s'il me serait jamais possible d'accepter la pensée que ces dissentiments, sur des questions livrées à la dispute des hommes, me privassent du bonheur intime et profond dont me fait jouir la paternelle affection de l'homme éminent et vénéré dont la parole, en même temps que celle de mon père et de ma mère selon la nature, m'a ouvert les horizons de la vie divine. Je demande à Dieu de me conserver deux choses pour moi et pour mes deux fils : la foi et votre tendresse, Monseigneur. »

Le lendemain de la guerre d'Italie parut à l'Évêque de Poitiers un de ces moments fastiques qui décident pour longtemps du sort des sociétés : « Jamais les grands intérêts du monde chrétien n'ont été plus en cause qu'en ce moment, écrivait-il. Nous allons savoir si Dieu réserve encore au règne de son Fils sur la terre une période de gloire et d'éclat avant le triomphe de l'antechrist. Combien il faut prier pour l'Eglise, pour

le Pape, pour nous, pour le jeune Empereur d'Autriche, à qui Dieu a envoyé une épreuve bien forte à la suite d'un acte tel que son Concordat ! »

Mais où la pensée de l'Évêque a tout son développement, c'est dans une lettre du 30 juillet écrite à l'auteur d'une récente brochure sur ces événements : « Si la politique de la Révolution finissait par l'emporter, Jésus-Christ n'aurait plus où poser sa tête, et, comme aux jours de sa vie mortelle, le nid de l'oiseau et la tanière du renard lui seraient refusés. Alors la fin serait proche, et le règne personnel de l'antechrist aurait commencé... Cependant, comme le verbe *séculariser* est devenu absolument synonyme de *déchristianiser*, je me tiens assuré que Rome, dans les concessions du moment, ne lâchera rien de ce côté. Le Pape montre une vraie énergie à cet endroit. »

Il concluait : « Il faut s'escrimer à prier. Je pense nuit et jour au Pape. J'ai eu des nuits blanches, le 11 et le 12, en pensant au jeune Empereur d'Autriche. Ah ! qu'il n'aille pas douter de son œuvre et hésiter sur son Concordat ! »

Sur ce sujet de la guerre de la France et de l'Autriche, l'Évêque avait repris sa correspondance, interrompue par la guerre, avec un illustre prélat alors résidant à Vienne, Mgr Mislin, Abbé de Sainte-Marie de Deg, en Hongrie, connu par ses savants travaux sur les Saints Lieux. « Je reste plus persuadé que jamais, lui écrit-il le 31 juillet, que l'avenir de l'Europe et de l'Orient catholiques repose sur l'alliance de la France et de l'Autriche. Je maintiens que votre jeune et chrétien Empereur, par son Concordat, a donné le premier signal de la politique régénérée qui doit sauver le trône et les sociétés. La sanction de l'épreuve par laquelle Dieu vient de le marquer de son sceau augmente ma foi à sa mission, comme ma respectueuse sympathie pour son caractère. Aussi ne saurais-je vous dire avec

quels sentiments j'ai passé toute une heure devant le Très Saint-Sacrement dans la journée du 11 juillet, sachant, par le télégraphe, que l'entrevue des deux souverains avait lieu ce jour-là... Quel malheur, si ce prince, ébranlé par nos succès et par ses revers, allait éprouver la tentation de regarder en arrière et de douter de la voie dans laquelle il est généreusement entré!... Il n'en sera pas ainsi. Nous resterons, nous, avec la gloire incontestable de nos armes, due à une milice aussi chrétienne qu'intrépide; votre Empereur gardera pour lui l'incomparable gloire d'avoir purifié la politique moderne de sa tache originelle, et d'avoir seul voulu et accompli un acte dont l'application et l'extension seront le coup de mort de la Révolution.

« Tout ne sera pas perdu dans cette expédition », a dit votre Empereur dans son discours aux grands corps de l'Etat. Cette parole est modeste, et elle est vraie : il sortira de cette guerre, au profit de l'Eglise et de la contre-révolution, des gains providentiels que la politique n'avait pas cherchés, n'avait pas voulus, et dont elle ne se rend pas compte encore. »

Puis, revenant sur la solennelle gravité des circonstances et le caractère vrai de l'hostilité révolutionnaire : « Je crois, reprend-il, que nous traversons une des années les plus solennelles et les plus critiques. La levée universelle de boucliers contre le Concordat autrichien est le fait qui domine tout. L'attaque est proportionnée à l'importance de ce qui est attaqué. Mais je crois au triomphe du principe consacré par ce Concordat, et j'espère que le règne de Jésus-Christ aura encore des jours d'éclat en Europe et en Orient, avant l'avènement du règne personnel de l'antechrist. Parmi beaucoup de mal, les éléments d'une grande régénération existent. Puissent ces éléments trouver des mains capables et dignes de les recueillir et de les mettre en œuvre! Dieu interviendra, et ce sera!... »

La réponse de Mgr Mislin est une autre grande page, de laquelle il faut du moins extraire ces assertions, qui éclairent l'histoire d'une lumière supérieure : « L'Empereur d'Autriche a succombé, parce qu'il était sans alliés ; et il a été sans alliés parce qu'il avait fait son Concordat. Le plus grand des griefs de la Prusse, de l'Angleterre et de la Russie contre l'Autriche est sa politique et ses tendances catholiques ; et cela se conçoit. L'Allemagne aurait fini par venir à son secours, mais elle y mettait des conditions : les journaux allemands protestants les plus dévoués à l'Autriche lui objectaient chaque jour le Concordat. » Ici Mgr Mislin démontrait, preuves en main, que les causes de la défaite de l'Autriche étaient toutes religieuses. Il faisait voir la bureaucratie, la presse, la finance, toutes les puissances de l'Etat entre les mains des juifs, déchainés contre l'Eglise et contre le prince catholique romain qu'on laissait dans l'isolement, parce qu'il s'était montré tel. »

Enfin, répondant à la préoccupation de l'Évêque de Poitiers : « Non, je ne crois pas, Monseigneur, que l'Empereur François-Joseph regarde jamais en arrière et se repente de ce qu'il a fait. Mais quelqu'un qui verrait les choses de moins haut serait bien capable d'être ébranlé. Heureusement l'Empereur François-Joseph compte sur le plus puissant de tous les auxiliaires. Si le bon Dieu a permis ce revers, il sait pourquoi. Comme vous, Monseigneur, le 11 juillet, j'étais en prière, pendant l'heure de l'entrevue de Villafranca. Si, humainement parlant, j'ai déploré de voir le Souverain de la France prendre à l'Empereur d'Autriche, qui ne lui avait fait aucun mal, la plus belle de ses provinces, pour la donner à un roi si peu recommandable que Victor-Emmanuel, j'ai la consolation de savoir que cette perte n'a pas affaibli la confiance que notre Empereur a mise dans Celui qui règle toutes

choses et qui sait tirer le bien du mal, quand est arrivé le moment fixé par ses décrets éternels. »

La conclusion de cette lettre était une invitation pressante à faire un voyage en Autriche et en Hongrie. Mais l'Évêque de Poitiers faisait campagne alors : ce n'était pas l'heure d'un congé.

Le déluge montait. La révolte des Romagnes, fomentée par le Piémont, et au profit du Piémont, venait de se consommer sans réclamation de la part de la France. Le 28 septembre 1859, l'Évêque adressa une Lettre à son clergé sur la situation inique faite au Saint-Siège par les ennemis de l'Église. On calomnie le Pape par des brochures menteuses ; on démolit son pouvoir par un appel dérisoire au suffrage populaire, duquel il ne relève pas ; d'ailleurs ces attaques forcées cachent mal le projet de renverser l'Église elle-même. Mais les révolutions s'écoulent comme un torrent ; l'Église et la vérité demeurent éternellement.

Cette Lettre brève, vive et nette comme un coup de clairon, réveilla l'opinion, et l'émut en tous sens. Les catholiques se sentirent éloquemment vengés ; ils écrivirent à Poitiers, de la France, de la Belgique, de l'Italie, de partout. Le Pape répondit le 15 octobre par une Lettre latine de son secrétaire, qui dépassait de beaucoup la dimension ordinaire de ces sortes d'épîtres. C'est un exposé de l'état des esprits plus encore que des affaires. Pie IX, gardien de la doctrine avant de l'être de son trône, se plaint de l'anarchie intellectuelle d'un pays livré à une presse incendiaire qui secoue sur elle des idées telles que celle-ci : « La grandeur nationale de l'Italie dépend de la destruction de la religion catholique ; le libre exercice de toutes les religions est le premier de tous les principes sociaux ». Pie IX appelait de tels principes « le renversement des choses divines et humaines ».

« On comprend mieux qu'on ne peut dire, ajoutait

cette réponse, quelle est dès lors la douleur du Souverain Pontife, qui, non content d'avoir déjà condamné ces erreurs dans ses Lettres encycliques, voyant le grand danger que courent les âmes, se propose d'élever la voix pour redresser ces errements, et consultera peut-être les évêques à cet égard. Quant à Votre Grandeur, qui s'est conquis au dedans de son diocèse et au dehors une si haute renommée par ses excellents écrits, j'estime que, vivant dans un grand pays, et pouvant mieux, grâce à sa pénétrante perspicacité, connaître le caractère et la nature de notre époque, elle sera d'un grand secours au Souverain Pontife, qui ne manque jamais de lire avec plaisir et qui met en grande estime vos Lettres pastorales et vos autres écrits. Voilà pourquoi j'ai dû, Monseigneur, sur l'ordre du Saint-Père, vous écrire cette lettre et vous exposer cette situation.... »

C'est le projet du Syllabus qu'on voit poindre encore, pour la seconde fois, dans cette confidence intime ; et on pressent la part principale que la confiance du Souverain Pontife y réserve aux informations de Mgr Pie.

Par contre, une grêle d'injures pleuvait chaque matin sur la table de l'Evêque. C'étaient des variantes de l'insulte des pharisiens au Seigneur : *Samaritanus es et demonium habes*. « Soyez bon catholique, mais soyez bon citoyen ! » lui criaient les moins insolents. Les autres lui prodiguaient les plus grossiers outrages. D'autres enfin lui faisaient la leçon, et, comme les pharisiens, ils cherchaient, eux aussi, « à le prendre dans ses propres discours ». Le journal la *Patrie*, dans son numéro du 12 octobre, retournait contre lui sa belle maxime, en disant : « Un évêque, en ce siècle, n'est jamais plus apte à rendre des services à la religion et à la société que quand il est seulement évêque, tout cela et rien que cela ». C'était équivalamment

lui dire de s'occuper du Poitou et de Poitiers, mais de ne pas s'inquiéter de l'Italie et de Rome.

Le gouvernement était venu au secours de l'insulte par ses interdictions. Le 15 octobre, une personne amie, écrivant de Paris, prévint Mgr de Poitiers que, « le jeudi 13, à dix heures du soir, une descente de la police venait d'être opérée dans les bureaux de tous les journaux catholiques, à l'effet de connaître en épreuves la reproduction des mandements épiscopaux, avec défense de publier à l'avenir toutes les pièces émanant des évêques, de la cour de Rome, et même du Saint-Père, sur le sujet qui passionnait alors tous les esprits. — On m'a dit cela tout bas, Monseigneur, pour que je vous en fasse part. Ainsi vous comprendrez que la prudence est nécessaire, et ma vieille affection s'alarme des désagréments qui peuvent prochainement résulter de votre trop grand courage. »

Quand on bâillonne la victime pour l'empêcher de crier, c'est qu'on s'apprête à faire le coup. Les catholiques de toute nuance sentirent que l'heure était venue pour eux de resserrer leurs rangs, par un rapprochement entre les partis.

La lettre de l'Évêque leur en faisait les avances : ils y répondirent immédiatement. M. de Falloux, que plus d'un dissentiment séparait de Mgr Pie, fut le premier néanmoins à lui témoigner ce qu'il appelait « sa part bien profonde et bien vive de reconnaissance pour sa Lettre pastorale ». Il lui disait plus loin : « Votre admirable langage, Monseigneur, — relevé encore par votre précédent silence — console l'âme et ranime le courage. A ce titre, permettez-moi donc de croire que tout fidèle vous doit son remerciement, et que vous voudrez bien agréer le mien. » Mgr Pie remercia à son tour. Seulement, étonné d'avoir à se justifier de « son précédent silence », il se contenta de rappeler tout ce qu'il avait constamment fait, écrit et

dit dans cette affaire, depuis le commencement : ses avertissements de 1856, son Instruction synodale, ses paroles à son clergé, et en particulier, son entretien avec l'Empereur, « auprès duquel, disait-il, il avait rempli le moins mal possible son devoir, dans une longue audience ». Il concluait simplement : « Je crois donc, Monsieur le Comte, pouvoir me rendre le témoignage que j'ai fait tout ce qui était en mon faible pouvoir de faire ».

Ailleurs on lisait dans la lettre de M. de Falloux : « Entre toutes les douleurs qui pèsent sur nous tous en commun depuis quelques mois, la plus poignante peut-être est de voir tant de violences, tant d'iniquités accomplir leur œuvre avec l'apparente approbation ou grâce à l'inexplicable aveuglement d'une grande partie de l'épiscopat français. » Mgr Pie, très jaloux de l'honneur de ses frères, répondit qu'il était juste de limiter un mal que M. de Falloux était tenté d'exagérer en le généralisant. « Sous peine d'excéder, il ne faut pas, disait-il, oublier que dix ou douze membres au moins ont été irréprochables et qu'il y en a trente autres très graciés. » Il alléguait, chose vraie, que plusieurs pouvaient peut-être s'illusionner encore, qui sauraient se montrer plus tard et se conduire bravement. « D'ailleurs, ajoutait-il, ce n'est pas à vous qu'il est besoin d'apprendre que la promptitude des vues, non plus que la fermeté de caractère et de conduite vis-à-vis du pouvoir temporel, n'ont été en aucun siècle le partage du plus grand nombre. » Il concluait enfin : « Eu égard à la fragilité humaine et à l'expérience de l'histoire, l'essentiel est que la complaisance n'aille pas jusqu'au sacrifice de la doctrine. » A cet égard, il ne se cachait pas de ses appréhensions sur le danger de « certains axiomes nouveaux, professés par une élite de laïques et de prêtres », qu'il avertisait en conséquence. Puis, terminant sa lettre avec la

déférence due à un homme illustré par de grands services : « J'avais une inclination toute naturelle et des motifs puissants pour me ranger à votre avis, plutôt qu'à celui de qui que ce soit. Il a donc fallu, croyez-le bien, une lumière très directe de ma conscience et une véritable évidence des choses, pour me faire persévérer dans ma voie ».

Le concile provincial tenu à Agen, au milieu de ces débats religieux et politiques, ne fut pas même une halte, ni une suspension d'armes. Ce fut, pour ainsi dire, un Conseil d'État-Major, tenu sous la tente des chefs, devant l'ennemi en armes, et toujours sur le sujet du péril et de la défense de la patrie romaine.

Mgr Pie y avait apporté un concours de préparation et de collaboration plus considérable encore qu'aux précédentes assemblées. Un volumineux dossier des travaux préliminaires inspirés par lui ou rédigés de sa main en est le témoignage. Certaines circonstances devaient faire de ce concile le concile de Marie, comme il disait, le 25 août, dans une Lettre au clergé : « La piété bien connue de notre éminentissime métropolitain envers l'auguste Marie lui a inspiré de fixer la session solennelle d'ouverture au jour même de la Nativité de cette bienheureuse Vierge. Commencés sous de tels auspices, poursuivis dans une si sainte octave, et s'achevant dans une autre solennité consacrée par l'Eglise au culte des douleurs de la Mère de Dieu, nous avons la ferme confiance que nos travaux seront marqués au coin de cet incomparable patronage. Marie sera au milieu de nous comme elle était au Cénacle. »

Le programme des matières à traiter au concile, préparé par Mgr Pie, et soumis ensuite par le métropolitain à tous ses suffragants, portait en tête une adhésion ferme aux récentes paroles, réclamations, protestations et condamnations, prononcées par le Pape contre

les spoliateurs du Saint-Siège et de l'Eglise. Ce fut sur ce point, hélas ! qu'échoua l'ancienne unité de sentiments entre les comprovinciaux d'Aquitaine. Mgr Delamarre, évêque de Luçon, commença par se défendre de mettre le pied sur ce terrain des actualités politiques. « Une précaution à prendre, répondit-il à l'archevêque, c'est, à mon estime, d'éviter, dans l'intérêt bien compris de nos conciles et du Saint-Siège lui-même, de heurter des préjugés gouvernementaux que nous n'avons pas précisément mission de combattre. Imitons en cela les sages avis du divin Maître : *Neque mittunt vinum novum in utres veteres... Non potestis portare modo*. On arriverait facilement à faire enrayer la liberté heureuse de nos saintes assemblées, si l'on venait y menacer le gouvernement de catastrophes, etc. »

Le programme portait un chapitre condamnant les erreurs du temps : c'étaient celles qui se produisaient de plus en plus hardies dans les nouvelles publications de MM. Vacherot, Taine, Proudhon, Renan, et qu'avait exposées et réfutées, par ordre de l'Evêque, un savant travail resté manuscrit de M. l'abbé Gay. Mais là encore Mgr Pie se heurta tout d'abord aux mêmes fins de non-recevoir. Mgr de Luçon, répondant au métropolitain, objecta que « ces généralités sur les erreurs du temps importaient fort peu à la province de Bordeaux, dans laquelle elles ne servaient qu'à les faire pénétrer parmi les prêtres et les laïcs, dont elles excitaient la curiosité ». Puis continuant il disait, non sans quelque ironie : « Que ces hautes questions soient traitées *ex professo*, par d'habiles prélats remplissant ainsi le rôle si intéressant de docteurs de l'Eglise, on ne saurait le trouver mauvais : il faut que les esprits d'élite aient leur alimentation ; mais, dans le concile, nous nous adressons à tous. En d'autres termes, nous pourrions louer les éloquentes et vigoureuses pages de Mgr l'Evêque de Poitiers ; mais il vaudrait mieux

qu'elles précédassent notre assemblée que de se transformer en discours synodal périodique, qui devient l'événement et se présente comme un commentaire nécessaire et prévu des principaux décrets. J'insiste, Eminence, sur ce point qui a, sous d'autres aspects, plus de portée pour notre province ecclésiastique et son auguste chef que je ne puis dire ici. » Mgr de Luçon terminait en exprimant sa prédilection pour la méthode plus pratique et la conduite plus sage « de son digne et habile voisin de la Rochelle ».

Mgr Landriot était en effet dans les mêmes opinions. Aussi, — qui l'eût pensé? — la dernière synodale de son collègue de Poitiers sur les erreurs du temps l'avait trouvé peu favorable, à cause de ses assertions contre le naturalisme et le libéralisme. « Il m'avait semblé, lui écrivait-il, que la Providence vous avait réservé une mission plus digne de votre beau caractère et de votre beau talent. » A cette observation il ajoutait son regret « de voir s'évanouir, disait-il, le rêve qu'il avait fait naguère de s'unir à lui pour combattre, côte à côte, les vrais ennemis de l'Eglise. Il lui avait paru qu'il y avait tant de choses sympathiques entre eux »! Enfin il déclarait que « l'avenir n'était point avec le parti dont Mgr de Poitiers se faisait le patron, lequel, quant à lui, il considérait comme plus dangereux encore que le rationalisme ».

Ainsi placé entre les césariens qui l'accusaient de parler trop, et les libéraux qui l'accusaient de parler trop peu ou trop tard, Mgr Pie subissait le sort inévitable de tous ceux qui, entre des partis extrêmes, cherchent la juste mesure. Cette justesse de mesure, il la garda dans la réponse qu'il fit à Mgr l'évêque de la Rochelle. Après avoir finement demandé à son collègue s'il était bien sûr que l'avenir dût appartenir au parti dont il était; s'il importait d'ailleurs qu'un parti eût pour lui l'avenir et la faveur, pourvu qu'il eût la vérité; s'il ne

craignait pas en outre que le parti de son choix ne se servit de son nom pour l'engager bien avant : « Foulons donc aux pieds, lui écrivait-il avec sa grandeur d'âme, tous ces dires qui en effet sont bien ceux des partis humains.... Je ne puis mettre mon âme à nu devant vos yeux, cher Seigneur. Mais s'il plaisait à votre bon Ange de s'adresser au mien qui voit toute ma pensée, et de vous redire ensuite à l'oreille du cœur tout ce qu'il y a en moi de vrais et profonds sentiments de respect et d'attachement pour votre personne, de disposition à ressentir avec vous toute injustice dont vous seriez l'objet, à partager avec vous toute peine qui vous surviendrait, enfin l'ardeur avec laquelle je demande à Dieu qu'il guide et règle lui-même, dans le sens qu'il sait le plus utile à son Eglise, l'emploi de vos belles et riches facultés, j'ai la confiance que toute apparence de nuage entre vous et moi s'évanouirait, et que vous me considèreriez comme uni aussi intimement que possible à vous, dans le lien de la vérité comme de la charité. »

C'est au mois de septembre 1858 que cette lettre appelait ainsi l'entente des cœurs ; mais elle n'avait pas, chose plus difficile, obtenu celle des esprits, car, au mois de février de l'année suivante, Mgr Pie avait le regret de voir son programme du concile d'Agen, non seulement repoussé mais tourné contre lui par son collègue de la Rochelle. Au lieu de la condamnation du naturalisme et du philosophisme, Mgr Landriot, dans sa réponse au métropolitain, demandait que le concile condamnât « l'exagération de ceux qui voient le naturalisme philosophique et historique là où il n'est pas ». Au lieu de la condamnation de certains ouvrages impies, Mgr de la Rochelle demandait qu'on condamnât « la témérité de ceux qui attaquent avec violence l'enseignement des classiques pratiqué de temps immémorial dans l'Eglise ». Enfin

sa lettre confessait qu'en somme il avait peu de goût pour ces assemblées ecclésiastiques.

Mgr Pie, prévenu de ces dispositions, se garda d'autant plus de heurter personne. Mais il possédait un avantage qu'on ne pouvait lui enlever : sur toutes les questions du programme il était prêt ; et c'est une supériorité qui s'impose que celle-là. Il avait introduit un chapitre concernant *la Propagation de la Foi* ; et nous trouvons, dans ses lettres, une correspondance suivie sur ce sujet avec la Propagande, les évêques des colonies et le supérieur des Missions étrangères. Il proposait un chapitre sur *les superstitions* ; et il s'était fait remettre par chacun des doyens du diocèse de Poitiers des rapports positifs et pratiques sur cette matière. Il s'était préparé de même sur la question économique de *l'Emigration des campagnes dans les villes* ; de même, et plus encore, sur le sujet des statuts des *Chapitres cathédraux*. Les constitutions et règlements de ces respectables sénats ecclésiastiques lui avaient, sur sa demande, été adressés de tous les points de la France et de la Belgique. Même on avait appelé au concile d'Agen un certain nombre de délégués des Chapitres de la province, qui furent admis à y présenter leurs raisons. L'Evêque de Poitiers fut nommé rapporteur. Mais finalement le concile recula devant la tâche d'établir une loi uniforme, dans une si grande variété de situations et de coutumes, et toute décision fut ainsi ajournée.

Dans la congrégation de *Doctrinâ et de Fide*, qu'il présida encore cette fois, Mgr Pie fut admirable de sagesse, de science, de bonté et de délicatesse, écrit un témoin oculaire. « Je n'oublierai jamais avec quelle profondeur et quelle piété il commenta, en manière d'ouverture des travaux, l'admirable prière du Pontifical : *Adsumus, Domine, adsumus!* On sentait d'ailleurs qu'au concile il était dans la vraie patrie

de son âme. Sa supériorité, quoique toujours voilée par lui, frappait tout le monde, et exerçait sur tous une influence d'autant plus décisive qu'il y joignait une bonne grâce, une gaité sereine et digne, enfin un charme irrésistible. Les erreurs amassées dans les tristes ouvrages qu'il déféra à l'assemblée furent condamnées et mulctées, comme elles le méritaient. »

Le 11 septembre, les Pères interrompirent leurs travaux conciliaires pour se rendre aux portes de la ville, à la consécration d'une église à Marie, sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Encontre. Ce fut Mgr Pie qui y porta la parole, et son génie délicat se retrouve tout entier dans ce petit discours. Avec son à-propos habituel, il s'empare de cet heureux surnom de Bon-Encontre pour attribuer à Marie les paroles écrites au livre de la Sagesse : *In viis ostendit se illis hilariter, et in omni providentiâ occurrit illis*. L'Evêque développe ensuite une doctrine substantielle sur la puissance de la Vierge, reine dans le concile, depuis qu'elle a été reine dans le Cénacle. Il veut que le concile d'Agen lui répète les acclamations de celui d'Ephèse. Enfin il applique ce nom de Bon-Encontre aux rencontres mystérieuses de la grâce et de l'âme, par l'entremise de Marie.

La légende de cette Madone trouvée par un jeune pâtre dans un buisson d'épines lui fournit des récits, des leçons, des allégories d'un charme inattendu. Il ne manqua pas de saluer les saints patrons des Eglises : Phébadé, évêque d'Agen, Prime, Félicien, Vincent, Caprais, Fidès, martyrs de cette contrée. Enfin la même grâce de piété lui fait emprunter à la sainte Ecriture cette prière qui termine : « Je vous conjure, ô Marie, soyez aujourd'hui, pour chacun de nous, Notre-Dame du Bon-Encontre : *Occurre, obsecro, mihi hodiè*. Soyez-le surtout pour moi. A moi seul, hélas ! je ne saurais pas trouver la fontaine de la

grâce, je ne saurais pas aborder aux sources du Seigneur, je ne saurais pas y puiser, je ne saurais pas y boire. O vous, gracieuse et charitable Rebecca, descendez à la fontaine, à point nommé, à l'heure marquée ; emplissez, emplissez votre urne ; puis, penchant votre vase sur votre bras, abaissez-le miséricordieusement à ma portée, inclinez-le jusqu'à mes lèvres, afin que je n'aie qu'à ouvrir la bouche, et que je boive, et que je me désaltère pleinement, moi et tout mon troupeau : *Occurre, obsecro, mihi hodiè !... »*

Pendant c'était vers Rome, là encore, là surtout, qu'étaient tournés tous les yeux. Quoi qu'eussent fait les timides, le concile commença par donner son adhésion reconnaissante, admirative, à tous les actes pontificaux, depuis le voyage de Pie IX dans ses États, jusqu'à ses dernières et puissantes protestations contre la révolte des Romagnes et des provinces avoisinantes. Le décret : *De Sancta Sede et De Romano Pontifice*, fut immédiatement détaché des autres actes du concile et envoyé au Souverain Pontife, sous forme de lettre. C'était une lettre très explicite, très courageuse, très forte. Le Pape s'en déclara touché et reconnaissant. « Rien ne pouvait, répondit-il, le consoler davantage que cette unanimité des évêques ses frères ; et il les exhortait à tenir ferme dans le combat. »

En somme, le programme de l'Evêque de Poitiers, sa doctrine, sa politique, tout avait prévalu dans le concile d'Agen. Mais le métropolitain, dont on avait essayé de prévenir l'esprit, n'allait-il pas s'effrayer du dissentiment de plusieurs de ses suffragants sur les choses de l'Eglise et les choses de l'Etat ? Ne serait-ce pas désormais un obstacle à la réunion des conciles de la province, et à l'œuvre d'unification qui devait en résulter ? Mgr Pie, qui connaissait le caractère du cardinal Donnet, crut devoir prendre les devants, en posant la question en face devant lui, dans ces termes : « L'avenir per-

mettra-t-il la continuation de ces saintes assemblées ? Je crois qu'il suffira à Votre Eminence de le vouloir plus que jamais. Ce dernier concile, tel qu'il est, ne peut donner ombrage au pouvoir : il nous est facile d'être aussi prudents les fois suivantes. Si donc ce qui est dure encore alors, je ne crois pas que, nonobstant le revirement d'idées qui s'opère de plus en plus, le pouvoir se croie des motifs suffisants pour donner le démenti à cette parole solennelle du souverain : « Dé-
« sormais les conciles se tiendront librement et sans
« entraves ».

« Il est vrai qu'outre les obstacles extérieurs, il peut y avoir lieu de compter avec quelques tiraillements intérieurs qui se sont produits à Agen, avec un caractère qu'ils n'avaient pas eu jusqu'ici. Malgré cela cependant, tous les prêtres qui ont pris part à ce concile, qui en ont même aperçu et deviné les péripéties intimes, sont restés sous l'impression de la sainteté, de l'utilité et de la beauté de ces assemblées. Et puis, Votre Eminence accordera que la flexibilité des idées, le sacrifice du propre sentiment ont surtout éclaté du côté des anciens. Je n'en dis pas davantage sur ce point. Avec les dispositions de vos suffragants actuels, le concile reste possible. »

Mgr Pie raconte que, « durant les courts instants de liberté que lui laissaient les travaux du concile, à Agen, il lui était doux d'aller visiter et vénérer les monuments qui y consacraient le triomphe d'une jeune vierge agennoise, sainte Foy ou *Fides*, martyrisée dans les premières persécutions du christianisme dans les Gaules. « Je vois encore d'ici, disait-il, le lieu où la jeune patricienne, éblouissante de beauté comme de vertu, faisait pâlir Dacien sur son tribunal par son énergie à confesser le nom de Jésus-Christ. » Sainte Foy rappelait à l'Evêque une très ancienne église ou chapelle de ce nom, dans la ville de Chartres, où

déjà elle était célèbre du temps de saint Fulbert, mais dont les bâtiments avaient été convertis en un théâtre, une loge maçonnique, un café et une salle de bal, etc. Ce fut une consolation pour Mgr Pie, d'être appelé, le 6 octobre 1859, à réconcilier ce sanctuaire cher à un souvenir. Rappelant sa profanation précédente, il disait : « Le démon a pris ici sur la pudique vierge d'Agen une longue et cruelle revanche. Percez, percez ces murs : *Fode parietem* ; puis regardez, ou plutôt cachez votre face dans vos mains pour ne pas voir ce qui se passe entre le vestibule et l'autel... Que de fois, au milieu des joies bruyantes et des rires lascifs, tout à coup les yeux se portant sur ces colonnes et ces arcades du temple, une pensée d'effroi est venue glacer les cœurs ! On entendait tout autour de soi comme un grondement de la colère divine prête à éclater. Sur ces murailles encore imprégnées des parfums de l'encens et marquées des signes de la consécration religieuse, on croyait, comme dans la salle du festin de Balthazar, voir glisser une main mystérieuse qui traçait des caractères menaçants. Enfin on sentait sous ses pieds les dalles funéraires se soulever ; et l'on se demandait si, le rideau tombant, les spectres des ancêtres à demi enveloppés de leur linceul n'allaient pas apparaître sur la scène et donner le concert de leurs plaintes lugubres... » Longtemps Mgr Pie avait désiré cette restauration. « Souvent, disait-il encore, contemplant avec tristesse l'image et le nom de *Sancta Fides* dans les vitraux de notre temple cathédral, je me demandais à moi-même : Est-ce que l'illustre vierge qui garde dans ces peintures une place si haute et si glorieuse, ne jettera pas enfin un regard de pitié sur sa propre maison humiliée et profanée ? Mes vœux sont exaucés. Le sanctuaire de la jeune vierge et martyre a fleuri à l'ombre des grandes tours qui surmontent le temple de la Vierge par excellence. » Enfin, comme

cette église était destinée à servir de chapelle aux prêtres de Marie, l'Évêque souhaitait à « ces pieux et charitables missionnaires de changer cet ancien foyer de désordres en une source de grâces qui se répandissent sur toute la ville et tout le diocèse. »

Cependant cette Papauté qu'on venait de glorifier à Agen, on la calomniait partout. On faisait courir, dans les journaux de France et d'Italie, des notes et informations prétendues officielles sur les dénis, ou du moins les retards de justice, commis par la Sacrée Consulte pontificale. Le 5 octobre, notre ministre des affaires étrangères, M. Walewski, s'avancait à dire, dans une circulaire, que « le Saint-Père était décidé à doter ses Etats de réformes qui, en assurant au pays une administration généralement laïque, lui donneraient les garanties d'une meilleure justice et d'un contrôle dans la gestion des finances », etc.

Qu'en était-il? Mgr Pie, soupçonnant qu'une telle affirmation était pour le moins hasardée, mais d'ailleurs attentif à ne servir Rome que de la manière dont elle voulait être servie elle-même, s'adressa à Mgr Fioramonti, afin d'obtenir de lui une explication sur les allégations de la circulaire du ministre. « Il y a deux choses dans cette note, lui écrivait-il le 13 octobre : premièrement une affirmation, secondement une appréciation. — L'affirmation que le Saint-Père est décidé à donner à ses Etats « une administration généralement laïque », ce qui chez nous sera tenu pour synonyme de totalement laïque, dépasse manifestement la pensée de Sa Sainteté. — L'appréciation de cette prétendue résolution est plus blessante encore, puisqu'elle accuse très ouvertement l'administration ecclésiastique de n'avoir pas offert jusqu'ici les garanties suffisantes d'une bonne justice, et qu'elle ne permet d'attendre ce résultat que d'une administration généralement laïque. »

« Votre Excellence, Monseigneur, ne pensera-t-elle

pas qu'il importerait de ne pas laisser les esprits sous la double impression qui résulte de cette assertion et de cette appréciation du ministre français? Deux lignes de rectification, conçues selon cette prudente habileté de rédaction qui est propre à ces notes semi-officielles du *Diario*, soulageraient bien des cœurs, et fermeraient la bouche à beaucoup des nôtres qui acceptent trop aisément la pensée que Rome fait bon marché de son gouvernement ecclésiastique, et qu'elle est à la veille de la laïciser entièrement. »

Une réponse latine fit savoir, le 30 novembre, à Mgr Pie que le Pape, ayant lu et pesé sa lettre, avait compris l'émotion que lui avait causée la circulaire du ministre. Une seule chose était vraie dans cette pièce, c'est que Pie IX avait le projet d'enrichir son Conseil d'Etat de quelques nouveaux magistrats, et d'admettre deux représentants des provinces les plus étendues dans le Conseil des finances, avec certaines attributions de ce Conseil dans l'assiette de la dette publique. « Mais si c'est là, disait la lettre, ajouter quelque chose aux institutions présentes, ce n'est nullement laïciser l'administration de l'Etat pontifical. Parfois des circonstances extraordinaires ont conseillé aux Papes de préposer des laïques au gouvernement de telle ou telle province; et Sa Sainteté n'est pas présentement éloignée de prendre cette disposition, mais là seulement où l'autorité du Saint-Siège est sauve et incontestée. Voilà pourquoi Sa Sainteté ne mettra ce dessein à exécution qu'après que les Romagnes révoltées seront rentrées dans son obéissance, ainsi qu'elle me l'a déclaré fermement. Elle a été sans doute tristement affectée de ce qu'on a publié sur la réformation de l'Etat pontifical; mais elle estime qu'il faut s'abstenir d'y faire une réponse publique, moins dans son intérêt que dans celui d'un autre.

« Inutile, après cela, de vous redire, Monseigneur,

combien sont agréables et bien venus de Sa Sainteté les services que vous ne cessez de lui rendre, et en quelle estime chaque jour plus grande vous êtes auprès d'Elle. »

Quelques jours après, 24 novembre, conformément au désir exprimé par l'Evêque, une note du *Diario* déclarait que « plusieurs journaux avaient parlé de concessions ou réformes que le Saint-Père consentait à faire à ses sujets; mais que leurs assertions étaient entachées tantôt d'exagération et tantôt d'erreur et de malveillance ». On en conclut que le Pape, voulant garder intacts jusqu'au bout les droits de sa souveraineté, repoussait toute pression de la diplomatie révolutionnaire.

La vie militante, dans laquelle Mgr Pie entrait chaque jour davantage, lui paraissait d'ailleurs être essentiellement celle de l'Episcopat, particulièrement à l'époque présente. Une occasion lui fut offerte de le proclamer dans un discours qui fit du bruit. Mgr Jaquetmet lui avait écrit que, désireux depuis longtemps de faire jouir la ville de Nantes de sa belle parole, il lui demandait d'y venir prêcher le panégyrique d'un évêque guerrier du XIII^e siècle. C'était saint Emilien, qui, à la tête de ses Nantais, était allé repousser une invasion des Sarrasins, dans la Bourgogne, où il avait péri sur le champ de bataille, et d'où aujourd'hui l'on rapportait à Nantes une partie de ses reliques. « Nous voudrions les faire rentrer avec honneur dans notre cathédrale que le saint évêque quittait, il y a neuf cents ans, avec ses braves qu'il avait communiés de sa main. C'est au dimanche, 6 novembre, que nous fixerions cette solennité. Nous appellerions, de toutes les parties du diocèse, tous nos saints Nantais à faire cortège à l'évêque soldat qui revient, après neuf siècles, de ses grandes batailles. Saint Donatien et saint Rogatien, nos bien-aimés martyrs, que le

peuple appelle avec amour du nom gracieux d'*Enfants Nantais*, auraient une place d'honneur dans cette procession.

« Accordez-nous, mon cher Seigneur, la faveur que je sollicite. Au milieu des malheurs du temps présent, l'Esprit de Dieu vous donnera de belles inspirations qui soutiendront et affermiront la foi généreuse de mes Nantais. Nous allons tous attendre avec impatience votre prompte réponse. »

Mgr Pie accepta, et il fut convenu qu'il prendrait occasion de ce sujet pour « glorifier le rôle toujours militant de l'Eglise et de l'Episcopat ».

Le 8 novembre, à la suite de fêtes splendides, dont retentirent tous les échos de la France, en présence de plus de cinq mille personnes entassées dans la cathédrale, et devant les évêques d'Angers, d'Amiens, de Blois, d'Angoulême, de Luçon et de Bruges, ainsi que les abbés de Melleriaie et de Fontgombaud, « celui qu'on peut appeler et qui est vraiment le prince de la parole, gravit les degrés de la chaire », raconte la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Son texte fut : « Notre Père, qui êtes dans les cieux, que votre règne arrive sur la terre comme au ciel ». Le règne visible de Dieu sur la terre, dans l'Eglise, tel allait être le sujet de cette éloquente revendication des droits de Jésus-Christ. Saint Paul a écrit : Il faut que Jésus-Christ règne : *oportet illum regnare*. C'avait été le mot d'ordre d'Emilien et des Nantais armés contre les Sarrasins ; ce sera perpétuellement le mot d'ordre des chrétiens dans les croisades de la foi. Il faut que Jésus-Christ règne non seulement dans les âmes individuellement, mais dans la société. L'Evêque s'explique. Il ne s'agit pas d'un régime théocratique, au sens d'un gouvernement temporel de la société par une constitution politique divinement révélée, et par une autorité politique surnaturellement établie. Même l'Eglise sait

tenir compte des difficultés des temps et condescendre aux besoins des conjonctures politiques. Mais, d'autre part, en face de certains principes fondamentaux du droit public chrétien, elle est et elle sera toujours inébranlable. - Et qu'on n'objecte pas qu'il faut être de son pays et de son temps. Qui est plus de son pays que le véritable chrétien, quand ce pays est la France de Charlemagne et de saint Louis? Il n'y aura jamais de national en France que ce qui est catholique. — Qu'on n'objecte pas davantage qu'il ne faut pas se heurter à des impossibilités, mais savoir prendre son parti des faits accomplis et de la défaite sociale des principes de la foi. Des impossibilités? Mais en est-il pour le Tout-Puissant! Ah! ce qui pourrait les créer au profit du mal, c'est la faiblesse des bons plus que la force des méchants; et le principal nerf du règne de Satan est l'énervation du christianisme dans les chrétiens. La lutte contre l'impossible! mais n'est-ce pas la lutte nécessaire du fidèle? N'est-ce pas l'impossible qu'il demande chaque jour quand il dit à Dieu: « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel? » Et cependant il faudra le dire jusqu'à la fin du monde et maintenir espérance contre l'espérance même: *contra spem in spem*.

Mgr Pie était sublime quand, à la fin du discours, il montrait les chrétiens des derniers jours, épars et clair-semés sur un globe livré au triomphe du mal et près de se dissoudre, s'acharnant, avec un redoublement de ferveur, par la prière et les œuvres, à réaliser cette impossibilité alors plus évidente que jamais: « O Dieu, notre Père des cieux, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel: *sicut in caelo et in terra*: sur la terre comme au ciel....! Ils murmureront encore ces mots, et la terre se dérobera sous leurs pieds. Et comme autrefois, à la suite d'un épouvantable désastre, on vit le sénat

de Rome et tous les ordres de l'Etat s'avancer à la rencontre du consul vaincu, et le féliciter de ce qu'il n'avait pas désespéré de la république ; ainsi le sénat des cieux, tous les chœurs des Anges, tous les Ordres de bienheureux viendront au-devant des généreux athlètes qui auront soutenu le combat jusqu'au bout, contre toute l'espérance. Alors, cet idéal impossible que tous les élus de tous les siècles avaient obstinément poursuivi, deviendra enfin une réalité. Et Dieu vivra, et il règnera pleinement et éternellement, non seulement dans l'unité de sa nature et la société des trois Personnes divines, mais dans la plénitude du corps mystique de son Fils incarné et dans la consommation de ses Saints. »

Les revues et journaux bretons nous parlent « des enthousiasmes de la foule frémissante, des yeux humides d'émotion, des têtes qui s'inclinaient par rafales, comme si l'esprit de Dieu passait sur elles, car il soufflait, en effet, par la bouche d'Hilaire, foudroyant de sa parole les modernes ariens... »

Cependant, au pied de cette chaire, dans les rangs du séminaire, se tenait un jeune homme d'une vingtaine d'années, que ces brûlantes paroles enflammaient du désir de partir et de souffrir pour cette défense du Christ et de son Eglise. Il avait au séminaire la réputation d'un saint ; on sentait qu'il avait la taille morale d'un héros. Il s'appelait Louis Guérin. Ce fut en ce moment-là qu'il conçut le dessein de combattre pour le Pape, et, si Dieu l'en jugeait digne, de mourir pour lui. On sait s'il tint parole. Quand, plus tard, l'Évêque de Poitiers sut quelle part il avait eue, par son discours de Nantes, dans la vocation de ce jeune zouave devenu un martyr, il en remercia Dieu. « C'était, écrivit-il à son biographe, c'était le vieil évêque soldat et martyr qui revenait vers sa Bretagne pour y allumer le feu sacré dans de jeunes âmes, et susciter une

milice de soldats et de martyrs du Pontife-Roi. Joseph-Louis Guérin aura été le plus éminent entre ces croisés, et je vous remercie, pour ma part, du zèle que vous mettez à le faire connaître et à le glorifier. »

L'Évêque avait d'autres raisons de se féliciter d'un discours qui, écrivait-il à M. de L'Estoile, n'était pas sans courage dans le moment présent. « Je sais que si j'échappe à la poursuite légale, je n'échappe point à la rancune et à l'humeur d'un pouvoir qui est condamné désormais à prendre pour lui tout ce qui est dit contre la Révolution. J'en ai pris mon parti depuis longtemps, et je vois que ceux qui avaient suivi une autre ligne que moi n'y ont rien gagné. »

Puis, ouvrant à son ami son âme de Pontife et de Pasteur : « Ah ! que Dieu est outragé par cette politique bâtarde de notre temps, et qu'il doit y avoir de douleurs accumulées dans le Cœur de Jésus-Christ à la vue de toutes ces injustices et ces ingratitude de la terre envers lui ! Le naturalisme nous tue. La foi n'est plus dans les choses, et c'est à grand'peine si elle est assez dans les hommes pour suffire à leur salut individuel... Du moins, pour nous, travaillons tous à faire dominer le bien sur le mal. J'espère un beau quart de siècle, dont le commencement n'est pas très loin de nous. Autant que je puis flairer des choses que Dieu tient dans ses secrets, le Pontificat qui suivra celui-ci sera un Pontificat glorieux : *Post tempestatem tranquillum facis, Domine, et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis.*

« Je ne suis point prophète. Mais, si je ne me trompe, vous avez une lettre de moi, datée de 1847, où, vous parlant de Pie IX, je vous disais qu'il avait la mission d'être victime, et de rendre ainsi le libéralisme inexcusable. Hélas ! il n'y a aujourd'hui que trop de chances d'un dénouement tragique. »

Cette lettre de Mgr Pie est du 30 novembre. Le

même jour, diverses personnes lui écrivaient de Paris que son discours de Nantes était traqué comme séditieux. Mais c'est à M. Veillot qu'il appartient de dessiner, de la fine pointe de son style, une scène qu'il décrit ainsi à l'Evêque de Poitiers : « L'alguazil du Ministère de l'Intérieur a fait hier une apparition dans nos bureaux. Il nous a priés bien respectueusement, sous peine de mort, de ne plus publier les discours des évêques qui, sous le prétexte de glorifier saint Emilien et les autres personnages morts depuis fort longtemps, parlent en réalité des choses de l'époque et font des mandements déguisés, sur des sujets périlleux. Cela ne peut que nuire à la religion et gêner le gouvernement dans les bonnes intentions qui l'animent au sujet du Saint-Père. Il est étonnant que les évêques ne s'en aperçoivent pas, et semblent se plaisir à exciter ainsi les mauvaises dispositions de la presse révolutionnaire.

« Je m'attendais à cette visite. On est résolu, et on veut étouffer la voix des évêques. Bientôt, on nous défendra de les nommer, et, pour être plus sûr de notre obéissance, on nous fermera la bouche.

« Vous voyez donc, Monseigneur, que j'ai la corde au cou, et que le nœud coulant est fait. Mais ma conviction est que cette misérable corde cassera, ou que quelqu'un d'un peu plus lourd que moi y sera suspendu... »

L'Evêque de Poitiers répondit par cette lettre du 2 décembre : « Monsieur, je voudrais me repentir de vous avoir occasionné cette visite de l'envoyé de M. Billault. Mais, outre que la publication de la pièce incriminée n'aura peut-être pas été sans quelque profit, d'après ce qu'on m'en écrit de diverses parts, nous y aurons encore gagné de savoir d'une manière bien précise que la publicité est totalement interdite aux évêques, même en dehors de la question d'Italie. C'est là une situation bien constatée, et dont, en temps et

lieu, il y aura à tirer parti pour apprécier un pouvoir qui laisse impunément insulter l'Eglise. »

Puis, venant à la seconde partie de la lettre où M. Veillot lui faisait entrevoir le coup mortel dont était menacé l'*Univers* : « De grâce, Monsieur, gardez-vous de cette soif de martyre et de cet attrait pour la potence qui respirent dans vos dernières lignes. Le Père Abbé de Solesmes, qui est auprès de moi, se joint à moi pour vous dire qu'il est impossible, en conscience, d'aller au-devant d'un malheur aussi grave que serait la suppression de ce seul organe de vraie et utile publicité. Il faut se résigner à un silence digne, et qui ne sera pas de longue durée, mais ne pas s'exposer à abandonner le terrain à des rivaux qui seraient ravis de voir

« Qu'enfin on a pendu le mauvais garnement. »

« La gent trotte-menu de la presse libérale serait si heureuse de se partager les dépouilles du pendu !

« Toutes, dis-jé, unanimement
« Se promettent de rire à son enterrement. »

Mgr Pie avait raison. Ce n'était pas le moment d'abandonner son poste, car la bataille allait sonner. L'Evêque venait de donner le manifeste de l'Eglise ; nous allons lire celui de la Révolution.

CHAPITRE II.

CONDAMNATION DE LA POLITIQUE SACRILÈGE.

LA BROCHURE, *LE PAPE ET LE CONGRÈS* : SA CONDAMNATION SO-
LENNELLE PAR L'ÉVÊQUE. — PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE.
— LETTRE A MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS. — DISCOURS A LA
TRAPPE DE FONTGOMBAUD. — POURSUITES JUDICIAIRES. —
LETTRE A M. FOISSET : LE SALUT SOCIAL DANS LA VÉRITÉ. —
MÉMOIRE A ROME SUR LES ERREURS DU TEMPS.

(1860.)

En décembre 1859, quelques jours seulement après le discours de Nantes, parut la fameuse brochure : *Le Pape et le Congrès*. L'auteur anonyme était le vicomte de la Guéronnière; l'inspirateur secret était l'Empereur lui-même. C'était, en termes diplomatiques et parlementaires, le programme de la Révolution aboutissant comme conclusion à la reconnaissance de l'insurrection des Romagnes, à la diminution et à la sécularisation du domaine du Pape, à la non-intervention des puissances à Bologne, et à la réunion d'un Congrès européen qui n'aurait qu'à sanctionner et à consacrer l'usurpation accomplie. Cette conclusion disait : « Le Congrès devra reconnaître, comme un principe essentiel de l'ordre européen, la nécessité du pouvoir temporel du Pape : c'est le seul point capital. Quant à ce pouvoir lui-même, la ville

de Rome en résume surtout l'importance ; le reste n'est que secondaire. Il faut donc que la ville de Rome et le patrimoine de saint Pierre soient garantis au Pape par les grandes puissances, avec un revenu considérable que les Etats catholiques paieront comme un tribut de respect et de protection au Chef de l'Eglise. Il faut qu'une milice italienne, prise dans l'élite de l'armée fédérale, assure la tranquillité et l'inviolabilité du Saint-Siège. Il faut qu'une liberté municipale aussi large que possible dégage le gouvernement pontifical de tous les détails de l'administration... C'est ainsi que le victorieux Empereur des Français pourra sauver la Papauté en affranchissant l'Italie... et s'assurer l'honneur de réconcilier le Pape comme souverain temporel, avec son peuple et son temps. Voilà ce que tous les cœurs sincèrement catholiques doivent demander à Dieu. »

On ne pouvait livrer plus hypocritement le Pape à ses ennemis que ne le faisait ce libelle, « qui eut pour conséquence, selon les expressions de John Russell, de rendre inutile la réunion du Congrès et de faire perdre au Pape plus de la moitié de ses domaines. »

A la lecture de cette pièce, l'indignation fut le premier mouvement de Mgr Pie. Il s'y mêla un autre et secret sentiment qui n'osait pas s'avouer : c'était une inquiétude paternelle qu'un des principaux auteurs de la précédente brochure, *Le Pape et l'Italie*, ne fût pour quelque chose dans la rédaction de celle-ci. M. Rendu le pressentit ; et, tout de suite, sans attendre d'être interrogé, il se hâta de tirer l'Évêque de ce doute, en lui mandant que, ni directement ni indirectement, il n'avait et n'aurait contribué à une œuvre qu'il réprouvait au contraire de toute l'énergie de son âme d'honnête homme, de chrétien et de français. « Je sens, Monseigneur, tout ce que vous devez souffrir

dans les circonstances présentes. Permettez-moi de vous dire qu'avec vous je suis navré. »

L'Evêque respira. Tout son cœur est dans cette effusion amicale du 28 décembre : « Merci de votre lettre. J'espérais beaucoup que vous n'étiez pour rien dans cet infâme écrit dont saint Hilaire dirait : *Stylo antechristi compositum...* J'avais redouté seulement qu'on ne se fût fait donner des notes de votre main, et que, sous la détestable broderie que vous repousseriez comme moi, il n'y eût un certain canevas émané de vous. J'en pleurais d'avance dans mon amitié pour vous, pour votre femme et pour vos enfants. Si parfaite que soit la loyauté de vos sentiments, et quelque part que je fasse devant Dieu à la sincérité de vos convictions et à l'entraînement de vos relations, je ne saurais me résigner à vous savoir la responsabilité d'une participation directe ou indirecte à l'un des plus grands crimes qui doivent signaler les derniers siècles de l'Eglise. Mon ami, votre lettre m'est un soulagement immense. »

Puis voici comment il aime et de quelle sorte il le prouve : « Imaginez-vous que j'avais eu l'idée de me rendre de nuit à Paris, de passer une journée chez vous et de revenir la nuit suivante, à l'insu de tous ; et cela afin de savoir de vous ce qu'il en était, et de vous conjurer, au nom de votre saint oncle qui s'était mis dans l'esprit, quelques mois avant sa mort, que mon amitié pouvait vous être utile, de rompre, je ne dirai pas toute relation d'amitié, mais tout rapport de coopération effective avec les meneurs de cette horrible et satanique manœuvre. En apprenant de votre bouche que vous étiez complètement étranger à la brochure, je vous aurais embrassé avec transport, et j'aurais embrassé aussi vos enfants avec le sentiment qu'une grande grâce leur était faite comme à vous... » La suite de ces lignes, plus intime encore, est d'une déli-

catesse et d'une tendresse d'amitié, qu'on ne saurait redire.

Alors, d'un cœur plus libre, Mgr Pie peut juger le manifeste impérial ; et il le perce d'un regard qui va jusqu'aux dernières conséquences religieuses dont une telle politique menace l'avenir. — « Non, quoi qu'en aient écrit M. d'Azeglio et Buchez avant lui, le plus pur christianisme ne sortira pas de la Révolution française. Non, quelques prédicateurs d'imagination et de sentiment ont beau porter cette utopie jusque dans la chaire ; l'Eglise n'est point avec eux. — Mon ami, ajoute l'Evêque, les conjonctures sont graves. Toutefois, l'Eglise ne touche point à sa fin sur la terre. Je ne sais pas ce que verront les enfants de vos enfants, et j'aperçois des signes très graves qui peuvent faire craindre la décadence universelle avant la fin de l'autre siècle. Mais j'aperçois, en même temps, les éléments d'une phase temporaire de prospérité pour le christianisme. Ce sera fort incomplet, ce sera assez court peut-être, parce que le mal a pris sur plusieurs points un empire qui ne sera jamais totalement détruit. Mais la vie chrétienne a encore tant de puissance dans les âmes qu'il m'est impossible de ne pas augurer un triomphe assez éclatant, à la suite des ignobles menées qui nous contristent à cette heure. »

Mgr Pie était donc, avec tous les grands orthodoxes d'alors, avec Donoso Cortès, avec Dom Guéranger, de ceux qui espéraient, contre toute espérance, le règne social du Christ sur la terre, mais sans oser l'espérer définitif, durable, et qui ne se rattachaient plus qu'à l'espoir d'un brillant coucher de ce soleil dont il ne leur semblait plus possible d'arrêter le déclin. La fin de sa lettre disait : « Je sens que tout ceci contredit tous vos instincts, toutes vos impressions d'aujourd'hui. Mon cher ami, si Dieu vous accorde vie, nous reparlerons.

de tout cela dans deux ou trois ans, et nous verrons qui de vous ou de moi aura le plus modifié ses sentiments à l'école des faits. En attendant, nous sommes d'accord dans notre deuil aujourd'hui; nous éprouvons les mêmes tristesses chrétiennes. C'est déjà beaucoup qu'en différant d'appréciation sur les causes, sur les caractères et sur les remèdes du mal, nous soyons affectés de la même manière quand il s'agit de le déplorer. Tant d'autres s'en réjouissent! Ceux-là ont totalement banni Jésus-Christ et son Eglise de leur cœur. Ces deux grands noms et ces deux grands amours, qui n'en font qu'un, vivent et vivront toujours dans le vôtre. Tout à vous et à toujours! »

Mais ce n'était plus à l'oreille discrète de quelques amis, c'était tout haut, sur les toits, que les hommes d'action avaient le devoir de faire retentir leur protestation. Mgr Pie commença par y préparer son peuple dans de fréquentes homélies où la voix de David s'unissait à celle d'Hilaire pour prononcer les oracles d'en haut sur les choses du temps et de l'éternité.

Le dimanche de la solennité de l'Épiphanie, 1860, l'Évêque expliqua cette parole du psaume: « L'insensé a dit dans son cœur: Il n'y a pas de Dieu »; jusqu'à ces autres qui terminent: « Qui me donnera de voir sortir de Sion un sauveur pour Israël? » Hilaire avait comparé l'Empire romain à une ville infectée de la peste, abandonnée de tous, et appelant un médecin pour la guérir. Mgr Pie ne trouvait ni moins malade, ni moins abandonnée la société de laquelle on pouvait dire encore: *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt in studiis suis*. Mais où l'application devint plus particulière, ce fut quand, passant de ce psaume XIII^e à l'Évangile du jour, il en vint à parler d'Hérode, dont il dénonça la ruse, en recommandant fortement de se séparer de lui et de sa politique. « Mes frères, joignons-nous aux mages, et non pas à Hérode,

Hérode le rusé, le politique, qui veut rendre les mages eux-mêmes, les sages et les saints, complices de ses desseins perfides. Ne tombons point dans les filets d'Hérode ; à l'exemple des mages, tournons le dos à Hérode. Il dira peut-être que nous l'avons trompé, et il rejettera sur nous la responsabilité de sa violence criminelle : *cum illusus esset à magis*. Il se dira trompé par les mages, parce qu'il n'a pas réussi à les tromper jusqu'au bout. Ah ! que ce roi des Juifs était bien la personnification de ces ennemis de l'Eglise, comme nous en avons tant vus dans l'histoire des siècles ! Ah ! que vous êtes candides, âmes de catholiques qui rendez peut-être les mages d'aujourd'hui responsables du massacre des Innocents, à cause de leur défiance prématurée d'Hérode ! — S'ils étaient retournés auprès de lui, dites-vous, ils l'auraient peut-être éclairé ? peut-être conquis ? Il avait manifesté de bonnes intentions ; il aurait peut-être tenu parole, et se serait joint à eux pour adorer Jésus. On l'a blessé, ce prince, on l'a irrité, et de là tous les maux.... Non, non, mes Frères, n'écoutez pas cette prudence par trop naïve. N'ayons rien de commun avec les ennemis de Jésus. Ceux-là ne cherchent Jésus que pour le faire périr. Allons-nous-en, rentrons chez nous, et pour cela marchons par une autre route que la leur : *per aliam viam reversi sunt in regionem suam*. »

L'allusion fut comprise, si bien comprise que le prédicateur dut s'en interdire de pareilles, car on lit en marge de l'homélie suivante cette note significative : « Quand Jésus-Christ savait que sa parole était épiée, il prenait parfois le parti du silence ». Il ne reprit donc pas, ce jour-là, le commentaire accoutumé. C'était le 13 janvier, dans l'église de Saint-Hilaire, dont on célébrait la fête. L'Evêque déclara seulement qu'on traversait de ces jours où il est plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir, et dans de

tels jours la ressource suprême est la prière. Il demandait donc de prier, et il priait lui-même. Puis, il disait d'espérer dans l'Eglise immortelle : « Tout ce qui est aujourd'hui debout sera renversé, déclare-t-il. Les siècles auront rongé jusqu'à la dernière poussière de notre sépulcre, et Pierre sera encore debout, et il sera encore le fondement de l'Eglise ». Il en appelait à saint Hilaire. « Demandez-le à votre docteur : les Constance, les Julien, ses persécuteurs où sont-ils aujourd'hui ? » Enfin il se reprenait à la défense des catholiques que la presse accusait de renier leur pays en qualité d'ultramontains, et de renier leur souverain en qualité de papistes : « Eh bien ! oui, nous acceptons cette qualification : nous nous en glorifions, car pape veut dire *père*. Et ceux qui n'ont pas de père, de père connu, constaté, que sont-ils, je vous le demande ? Nous, nous nous honorons d'être des enfants légitimes, ayant notre père visible et notre père invisible, le Pape sur la terre et Jésus-Christ dans le Ciel. Vous nous appelez ultramontains. Eh bien ! oui, nous le sommes. Nous sommes membres d'un corps dont la tête a été divinement posée, par rapport à nous, au delà des montagnes. Nous sommes donc ultramontains, car si des liens, des nerfs, des artères, des jointures n'unissent les membres qui sont en deçà des montagnes à la tête qui est au delà, il ne restera de notre côté qu'un tronc mutilé, que des membres épars et sans vie. Nous sommes ultramontains, car nous ne voulons pas subir, en matière de vie religieuse et spirituelle, cette petite opération qui, en matière de vie corporelle et animale, consiste dans la séparation du corps d'avec la tête. En ce sens et pour ces raisons, nous sommes ultramontains. »

Mais l'heure était venue d'agir. L'*Univers*, trois jours seulement après la publication de la brochure *Le Pape et le Congrès*, ayant proposé une Adresse élo-

quente au Vicaire de Jésus-Christ, avait reçu aussitôt un Avertissement du gouvernement, qui, en prenant ainsi fait et cause pour le libelle, s'en confessait suffisamment le père. L'Episcopat comprit donc clairement désormais à qui il avait affaire. A sa tête, alors, pour toute cette campagne, se placèrent deux chefs, Mgr de Poitiers et Mgr d'Orléans, que nous sommes heureux de retrouver unis. Mais en défendant la même cause, chacun de ces chefs combat à sa manière, par des moyens conformes et à sa nature personnelle d'esprit et à ses habitudes propres d'argumentation. Mgr Dupanloup, qui veut agir sur son siècle et sur son pays, pour les éclairer et les entraîner, emprunte davantage ses moyens au dehors, agissant et agitant avec le secours de la presse, par les brochures et les journaux, se plaçant de préférence sur le terrain du droit public et de la politique, et là fixant les regards éblouis de ses contemporains sur ce champ de bataille où sa brillante épée jette de si vifs éclairs. Mgr Pie, qui s'adresse avant tout à l'Eglise, se fait une loi de n'employer que les moyens d'action usités dans l'Eglise : instructions, lettres pastorales, mandements épiscopaux ; il se place de préférence sur le terrain de la doctrine, de la tradition et du droit ecclésiastique ; et là, retranché comme dans « cette citadelle où pendent mille boucliers et où les forts trouvent toutes les pièces de leur armure », il oppose un mur d'airain à l'assaut de l'ennemi, sous le regard de l'Eglise et la bénédiction de son Chef.

Tous deux avaient parlé déjà séparément. Mgr Pie avait parlé dès le commencement : parlé à son clergé, parlé à son peuple dans son mandement sur « Rome siège de la Papauté », parlé au Pape dans son adresse et celle de ses prêtres à Pie IX, parlé à l'Empereur dans une mémorable audience, parlé encore publiquement dans sa Lettre pastorale du 28 septembre sur la

révolte des Romagnes. Mgr d'Orléans, le 30 du même mois, avait élevé contre cet attentat une vigoureuse *Protestation*, dans une brochure politique, qui avait fait le tour de l'Europe. Il parut à Mgr Pie que l'heure était venue pour lui d'accomplir un acte d'autorité, qui fût un acte d'Eglise. Au lieu donc de descendre dans l'ardente mêlée de la publicité, en réfutant, lui aussi, le manifeste impérial, il résolut de le condamner épiscopalement, du haut de son siège de juge et de sa chaire de docteur.

C'était le dimanche 15 janvier, jour auquel se célébrait la solennité de la fête de saint Hilaire dans tout son diocèse, qu'il devait porter ce grand coup. On en eut vent à Paris, et le 14, une dépêche du ministre de l'Intérieur, partie à onze heures du soir, arrivait au cabinet du préfet de la Vienne, à une heure du matin, pour lui enjoindre d'arrêter le bras prêt à fulminer.

Le préfet d'alors était un homme excellent, ami de son Évêque et son admirateur, très désireux de vivre en relations cordiales avec lui, et trouvant seulement, en bon fonctionnaire, que Monseigneur avait tort de tant parler, de tant écrire, et de se compromettre. Quand, arraché à son sommeil par le télégramme, qui d'ailleurs lui était annoncé de la veille, il en eut pris connaissance, il en conçut une vive peine : aucune mission ne pouvait lui être plus désagréable que celle-là. Il était cependant impatient de l'accomplir ; mais il ne voulut le faire qu'accompagné de M. le secrétaire de l'Evêché, qu'il alla prendre de nuit, et qui lui procura, non sans peine, l'accès de la chambre de l'Évêque, où ils furent admis peu après. Il était environ trois heures et demie du matin. Le préfet, très ému, lut à Mgr Pie cette dépêche expédiée en caractères secrets : « Ministre des cultes vous charge de voir l'Evêque, de grand matin, avant le prône. Inviolabilité de l'Etat pontifical érigée en dogme, démembrement qua-

lifié sacrilège en chaire : trop fort, et dépassant le sens de la brochure. Tâchez de réussir contre telles exagérations réprouvées par les amis de la religion et les bons citoyens ». Après cette dépêche en était arrivée presque aussitôt une autre de M. le Ministre des cultes, sur le même objet : « Ministre des cultes apprend que l'Évêque publiera un acte destiné à produire émotion dans le pays. Dire de ma part de s'abstenir, car nuisible à la religion et à la paix publique. Insistez ; aurez fait votre devoir, moi le mien ».

Après lecture de ces pièces, le préfet supplia Mgr Pie de donner satisfaction aux Ministres, en l'autorisant à télégraphier qu'il renonçait à faire lire en chaire la condamnation. L'Évêque, qui avait écouté attentivement les dépêches, dont copie lui fut remise, répondit avec une tranquille bonté : « Mon cher Préfet, vous savez quel empressement j'ai mis en toute occasion à vous être agréable. Aujourd'hui je me trouve en présence d'un devoir à accomplir. Répondez, s'il vous plaît, à messieurs les Ministres que je les remercie des conseils qu'ils veulent bien me donner, mais qu'avant de les recevoir j'avais déjà pris les conseils de ma conscience, et que rien ne peut prévaloir contre ces derniers. Quant aux conséquences, ne vous en effrayez pas plus que moi. Donc j'officierai pontificalement à neuf heures. A neuf heures et demie, je me rendrai au banc d'œuvre, et M. l'archiprêtre montera en chaire pour lire mon mandement. Si vous voulez y assister, je vous ferai préparer un fauteuil. »

« Cela dit, l'Évêque serra affectueusement la main du préfet et nous congédia, rapporte le témoin de cette scène, sans que nous ayons pu remarquer la moindre émotion sur son visage. Sa sérénité était parfaite. »

Ainsi qu'il avait dit, à neuf heures, l'Évêque se rendit à Saint-Pierre, pour la grand'messe, fit monter en

chaire l'archiprêtre de sa cathédrale, et lire en sa présence la Lettre pastorale portant bravement en titre : « Condamnation des erreurs contenues dans divers écrits, et notamment dans la brochure : *Le Pape et le Congrès* ». A la même heure, par les mêmes ordres, le Mandement était lu dans chacune des six paroisses de la ville épiscopale.

L'Evêque y dénonçait une vaste conspiration de fausseté et d'hypocrisie contre laquelle il était temps de parler et d'agir. Il parlera donc, pour poser les principes suivants. Sans doute la violation des droits temporels du Saint-Siège blesse toutes les lois de la justice, de l'ordre, de la propriété, de la souveraineté : c'est la thèse soutenue par toutes les publications des conservateurs, et en particulier par Mgr d'Orléans ; il n'a pas à y revenir. Mais, en outre, cette spoliation blesse la vertu de religion, en ce qu'elle constitue contre la divinité cet outrage particulier qui est le *sacrilège*. Telle est la thèse particulière de Mgr de Poitiers. « Nous déclarons donc, dit-il, que la question n'est pas libre pour la conscience des catholiques, et que, sous peine de sortir de l'orthodoxie, ceux-ci doivent refuser tout assentiment aux assertions exprimées dans les livres et dans les feuilles périodiques qui ont cours en ce moment. »

Ayant averti comme père, prononcé comme docteur, l'Evêque condamne comme juge. Ceux qui aiment le langage de la force chrétienne se plairont aux lignes qui suivent : « Par des mesures que nos habitudes de respect nous interdisent de discuter ici, la parole épiscopale n'a plus le pouvoir de se faire entendre en dehors du temple. Eh bien ! tout en réservant, à l'exemple du grand Apôtre, la plénitude de nos droits de citoyen, nous parlerons dans le temple, et nous frapperons de censures et d'anathèmes les erreurs qu'on interdit à notre juridiction épiscopale de poursuivre sur

le terrain de la publicité. Nul n'a imaginé assurément que les sentinelles de la foi pourraient se résigner à assister, l'arme au bras, passives et immobiles, au saccagement de la cité sainte et au renversement de tous les principes religieux et sociaux dont la garde leur est confiée. *Non possumus non loqui.* »

L'Évêque d'ailleurs s'attend à tout. La presse traitera de révolte ce qui n'est qu'un peu de courage au service du devoir. Mais ce n'est pas en un tel jour, fête de saint Hilaire, que son successeur peut être tenté de faiblir. « Bien plutôt ce grand pontife lui enseignera le langage que les évêques peuvent et doivent tenir dans ces conjonctures, et Dieu qui veille sur la France lui épargnera la honte, le crime et le malheur de concourir en quoi que ce soit à la consommation du plus funeste attentat qui puisse être accompli au sein de la chrétienté. »

Suit le décret de condamnation, libellé en un article sous cette forme à la fois judiciaire et doctrinale : « Nous rejetons, condamnons et réprouvons les doctrines émises dans plusieurs publications récentes, et notamment dans la brochure : *Le Pape et le Congrès*. Nous déclarons qu'aux yeux des fidèles enfants de l'Eglise, nulle puissance terrestre n'a autorité pour opérer ou sanctionner, en tout ou en partie, la sécularisation du patrimoine apostolique et la déchéance temporelle du Pontife romain. »

Au reçu de ce Mandement, il y eut un soulagement de la conscience catholique ; et de toutes parts il se fit un vaste assentiment de tous ceux qui veulent que l'autorité se prononce comme telle. C'est ce que faisait valoir cette lettre de dom Guéranger adressée à un de ses amis de Poitiers : « Félicitez le cher prélat de ce que, lui le premier, il a fait la première chose qu'un évêque avait à faire dans l'occurrence : agir en pasteur, en condamnant un mauvais pamphlet. On s'étonne que

tous ne le fassent pas. La lice reste ouverte ensuite pour traiter la question en publiciste catholique... Mais tout cela est bien pâle en présence d'un acte juridictionnel comme celui de Mgr Pie. La place qui lui est réservée dans la polémique présente demeure jusqu'ici tout entière. Ce qui lui reste à faire, c'est de montrer comment le tiers parti libéral a livré à nos adversaires les prémisses de leurs arguments, puisque ce parti est favorable à ce qu'il appelle les conquêtes de 89, et qu'il en est réduit à des raisons politiques aussi rapetissantes que réfutables. Si j'avais le malheur de ne pas anathématiser 1789, je ne serais pas en peine de faire un pamphlet autrement fort que *Le Pape et le Congrès* ».

C'était vrai ; là était le défaut de la cuirasse par où les partisans de l'autonomie italienne poussaient leur pointe contre les conservateurs libéraux. M. de Montalembert, de son fort et grand style, avait entrepris de combattre la brochure impériale ; mais, fidèle à son culte de la liberté, il n'avait rien trouvé de plus solide à faire valoir contre les annexions des petits Etats au Piémont, que la souveraineté nationale de ces peuples, et le bon ou mauvais usage qu'ils en faisaient. M. Rendu avait donc beau jeu et contre lui et contre son école, comme il s'en explique dans une de ses lettres : « L'auteur fait consister toute la question à savoir si les Romagnes avaient des raisons suffisantes pour s'insurger. Mais ce n'est plus là qu'une simple *question de fait*, dont chacun reste juge ; tandis que l'Evêque de Poitiers, se plaçant au contraire sur le terrain de *l'absolu*, y est inattaquable, car il se retranche dans le *droit*, et il n'en sort pas ».

Le même sentiment de cette excellente et supérieure position de Mgr Pie s'était produit dans le clergé de la France entière, dont les lettres affluaient de toutes parts entre les mains. Surtout ce sentiment était entré,

avec la fierté filiale, dans le clergé de Poitiers. Un prêtre de mérite, Oblat de Saint-Hilaire, placé à la tête d'un grand établissement ecclésiastique, pressa l'Évêque de prendre l'initiative d'une adresse collective des évêques à l'Empereur : « Vos éminents services, pendant dix années d'épiscopat, lui disait-il, vous ont placé, parmi vos vénérables collègues, à un rang tellement incontesté que je suis autorisé à dire que nul n'est plus que vous, Monseigneur, digne de marcher à la tête de cette croisade.... Et s'il fallait un enfant perdu pour parcourir la France sur toutes les lignes, afin d'y solliciter et recueillir la signature des évêques, je serais mille fois heureux que Votre Grandeur ne me jugeât pas indigne d'une pareille mission. »

Mais ce n'était pas la manière de Mgr Pie de s'ériger en organe de l'épiscopat et de provoquer ainsi de sa propre autorité un acte qui, croyait-il, dépassait les limites de sa juridiction. Il lui suffit que son clergé lui eût déclaré en masse, par lettres individuelles et par lettres collectives, qu'il marchait avec lui et s'associait à lui dans la condamnation du libelle impérial. « C'est une condamnation doctrinale, celle-là, et elle est unique jusqu'ici », lui écrivait-on de tous les presbytères. Cette belle singularité éclatait à tous les yeux.

Et puis, on avait su quelque chose de l'interdiction que l'autorité préfectorale avait voulu opposer à ce coup d'autorité ecclésiastique. Il faut même croire que cette circonstance avait fait sur les esprits une grande impression, car l'imagination s'en était saisie immédiatement pour la dramatiser. On voit, par exemple, l'évêque de Périgueux écrire à Mgr Pie pour lui demander s'il est vrai que le préfet l'ait menacé de Vincennes, et n'ait reçu de lui que cette brève réponse : « Qu'on vienne me chercher, mais je n'y changerai rien ». Un ami, M. Marbot, lui pose les mêmes

questions, et cite ces mots de l'Évêque : « Je suis prêt à partir, je n'ai que mon bréviaire à prendre ». De Séz une autre lettre donne au bréviaire de l'Évêque l'accompagnement des ornements pontificaux, de la mitre et de la crosse. C'est ainsi que Mgr Pie se serait présenté, solennellement entouré de ses vicaires généraux, et aurait dit au préfet : « Puisque c'est comme Évêque que je suis arrêté, c'est aussi en Évêque que je me rendrai en prison ». A Cologne, et dans les provinces rhénanes, le fait obtient les honneurs populaires de l'almanach. Mais là il a été démesurément agrandi par l'éloignement, et rien ne manque à la mise en scène du drame. L'Évêque refuse d'être emmené clandestinement à Paris et par le train de nuit. C'est de jour, à pied, presque processionnellement, qu'il se rendra à la gare, en dépit du commissaire du gouvernement, qui alors, se souvenant des guerres de la Vendée, redoute un soulèvement, avise le ministre et fait retirer ses ordres. De Paris, M. Gay écrivait à son Évêque : « On raconte l'affaire de dimanche avec enjivement. On montre le peuple qui s'émeut dans la cathédrale, à la lecture du Mandement, et la partie fidèle qui vous accompagne en masse à l'évêché pour protester qu'elle vous défendra contre toute entreprise violente, etc., etc. J'ai rétabli la vérité, qui, pour être plus simple, demeure peut-être aussi consolante. »

Les mêmes lettres apportaient à Mgr de Poitiers les félicitations de Mgr le Nonce. On y parlait des agitations de l'Empereur, des pleurs de l'Impératrice, des espérances renaissantes de l'orléanisme, à la suite des brochures du comte de Montalembert et de M. Villemain. On citait ce mot de M. Thiers : « Après 1850, j'ai dit : l'Empire est fait. Aujourd'hui, fin de 1859, je dis : l'Empire est défait. » A Rome, on avait entendu le Pape dire à un Français : « Votre Empereur me fait une grande peine : priez pour lui, et aussi pour

Garibaldi ». Ce rapprochement avait frappé. En effet, une lettre très ferme du Pape à l'Empereur avait reçu une réponse dans un sens absolument révolutionnaire. M. de Cavour en triomphait comme « d'un fait, disait-il, aussi important que la bataille de Solférino. » L'avènement de M. Thouvenel aux affaires étrangères avait la même sinistre signification. Le Pape s'adressa alors à tout le monde catholique, et publia, le 19 janvier, une Encyclique dénonçant l'attentat combiné du Piémont et de la France contre le domaine de l'Eglise.

Le 29 janvier, l'*Univers*, ayant courageusement publié cette pièce, fut immédiatement frappé de suppression par décret impérial. « C'est une vraie infamie, écrivait le jour même M. l'abbé Gay à l'Évêque de Poitiers. Je ne rencontre autour de moi que des cœurs indignés. J'ai été ce matin faire à Louis Veuillot ma visite de congratulation. On ne peut mourir plus noblement, et de telles tombes valent des berceaux. »

Qu'allait faire l'Episcopat, relativement à la publication de l'Encyclique? Quelques évêques proposaient de la faire parvenir seulement au clergé, et dans le seul texte latin. « C'est l'expédient de la faiblesse, écrivait M. Gay Je suis plus heureux que je ne sais le dire, Monseigneur, d'apprendre que vous aviez pris les devants. Pourquoi y en a-t-il si peu qui se tiennent assez près du Cœur de Notre-Seigneur pour deviner ainsi ses désirs ? »

En effet, dès le dimanche, 24 janvier 1860, Mgr Pie s'était hâté de faire publier l'acte pontifical dans toutes les églises de la ville. Ce ne fut pas assez pour lui. Il en fit le commentaire dans un Mandement daté du 31 janvier ; tout y respire la vaillance d'un soldat de Dieu. « De tels accents remuent l'âme jusque dans les profondeurs de son baptême », disait-il en par-

lant de l'acte de Pie IX. On pouvait en dire autant de la pastorale de Poitiers.

A la suite de Pie IX, Mgr Pie félicitait les intrépides pontifes, ses collègues de France, « qui n'avaient pas craint de se jeter, comme écrivains particuliers, au milieu de cette mêlée, dans laquelle il importait d'intervenir à armes égales, et de faire entendre, à tout prix, le langage du bon sens, de la justice, de l'ordre et du véritable patriotisme chrétien et français ». Cette page et celle qui suit étaient un hommage rendu à la polémique de Mgr d'Orléans, un rival d'hier, dans lequel l'Évêque de Poitiers saluait maintenant un noble émule dans le sacré combat.

Un beau passage de son Mandement est celui où, citant le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry mort pour la défense des biens temporels de l'Église de la Grande-Bretagne, il emprunte à Bossuet cette réplique à l'adresse de ceux qui accusent le Pape de sacrifier la religion pour une *motte de terre* : « Est-ce là, dira-t-on, un digne sujet pour donner du sang et pour troubler tout un royaume ? — Je confesse, répond Bossuet, que voilà un discours d'impie, un raisonnement digne d'un hérétique ou d'un libertin, des propos familiers aux politiques impies. » Mgr Pie sent bien sur qui retombent ces qualifications, et c'est pourquoi il s'excuse de leur vivacité ; « mais elles ne sont pas de lui ; elles sont du grand homme qu'on a voulu se donner pour complice », dit-il. En effet, la presse d'Etat n'invoquait-elle pas toujours, contre les excès de Pie IX, « les traditions de l'Église de France auxquelles le nom de Bossuet est si glorieusement rattaché ? » Mgr Pie venait de lui enlever ce recours.

Le dispositif de ce Mandement ordonnait que l'Encyclique, déjà lue dans les églises de la ville le 24 janvier, le fût pareillement, le dimanche suivant, dans toutes les paroisses et chapelles du diocèse de Poitiers. C'était la

publicité la plus complète qu'il pût donner à ce grand acte.

L'exemple fut entraînant : « Vous êtes le maître, le grand maître, lui écrivait le 3 février Mgr de Salinis, évêque d'Amiens. Laissez-moi baiser cette main qui vient d'écrire ces admirables pages. Vous parlez de Bossuet comme Bossuet, Monseigneur. J'avais besoin de vous exprimer, cette fois encore, ma sincère admiration. Vous en serez d'autant plus touché, je l'espère, que vous sentez que je suis, moi, *un bien modéré*. Mais je prétends ne plus l'être, dès qu'il s'agit de votre incomparable talent... »

Et Mgr Guibert, archevêque de Tours, le 15 février : « J'ai beaucoup admiré tout ce que vous avez écrit depuis le commencement de la crise. La distinction même de votre talent exclut la violence. Cela est très important pour ne pas tourner contre notre cause l'opinion des hommes sages et éclairés de tous les partis, laquelle est la seule force *humaine* sur laquelle nous puissions nous appuyer. »

Toute l'Europe n'eut qu'une voix pour faire écho à la France. L'Italie traduisit la lettre de Mgr Pie ; la Prusse lui communiqua l'Adresse de ses évêques implorant de leur Prince-Régent son intervention même armée, en faveur du Pape : « N'êtes-vous pas, lui disaient-ils, le fils de celui qui a rétabli Pie VII sur le trône et dont l'aigle glorieux porte sur sa poitrine : *Suum cuique*, à chacun le sien ? » De Bruxelles, le comte de Mérode lui écrit : « Voilà un Mandement qui, celui-là du moins, place le clergé de France à toute la hauteur des circonstances exceptionnelles de l'heure présente. — J'aurais voulu, ajoute-t-il, que tout l'Épiscopat se fût réuni à Paris pour protester qu'il était résolu à ne pas quitter la place qu'il n'eût obtenu ou d'aller à Vincennes, ou de voir rétablir le Saint-Père sur son trône. On est venu en masse pour assister au baptême du prince impérial. Le trône de saint Pierre vaut bien un berceau. »

L'Eglise était dans le deuil. L'Evêque voulait que le cœur de son peuple y fût de même, et qu'il en prit sujet d'une conduite plus grave. Il prêcha ce que Bossuet appelle l'incompréhensible sérieux de la vie chrétienne. « N'est-il pas vrai, mes Frères, demandait-il, qu'en pensant à tous les malheurs et à toutes les appréhensions de l'Eglise, plus d'une fois vous vous êtes demandé si le plaisir n'était pas hors de saison, et si les jours que nous traversons n'étaient pas de ceux dans lesquels le rire est une erreur et la joie un contre-sens : *Risum reputavi errorem, et gaudio dixi : quid frustra deciperis ?* »

Il fallait ranimer la confiance de ce peuple. L'Evêque ouvrit le Carême, le 22 février, par une belle homélie, où le Pape était comparé à Jésus-Christ tenté par le diable dans le désert. Le diable disait à Jésus de se précipiter du haut du temple, et que les anges le porteraient. Les suppôts du diable disent de même au Pape d'abandonner sa souveraineté, et que Dieu fera des miracles pour le faire subsister contre les lois communes. Ce serait tenter Dieu. Le Pape s'y refuse : *Non tentabis Dominum Deum tuum.*

La Révolution marchait. Une circulaire de M. Thouvenel avait formulé dans la politique le système officiel de non-intervention, c'est-à-dire, dans le cas présent, la désertion systématique de la cause du Pape. La résistance de l'épiscopat n'avait fait que lui attirer une nouvelle circulaire du ministre de l'Intérieur recommandant aux préfets de surveiller les écrits et les discours du clergé. Le 17 février, M. Rouland, ministre des Cultes, en adressait une autre à tous les évêques pour les rappeler au devoir du respect, de l'obéissance et même de la reconnaissance envers le gouvernement, leur enjoignant d'avoir à surveiller leur prédication, leurs actes et ceux de leurs curés.

La presse était menaçante. Depuis trois mois le *Siècle*

ne cessait de faire au gouvernement des sommations de poursuivre tantôt l'évêque de Poitiers, tantôt l'évêque d'Orléans. Le *Constitutionnel* s'épuisait, lui aussi, en dénonciations. Mgr Dupanloup, dans sa réponse à ce dernier journal, ayant cru pouvoir sacrifier la mémoire peu éclatante d'ailleurs de Mgr Rousseau, un de ses prédécesseurs sous le premier Empire, avait été traduit en police correctionnelle, sous la prévention d'acte diffamatoire. Mgr Pie sentit, dans sa grandeur d'âme, qu'il ne pouvait laisser son collègue se présenter isolé et sans appui à la barre des ennemis de Dieu. Il n'avait pas, loin de là, sur beaucoup de questions, la même manière ni de voir ni d'agir que Mgr d'Orléans ; mais au-dessus de leur cause et de leurs noms personnels il y avait la cause de l'Eglise et le nom de Pie IX. Le 23 janvier, l'évêque d'Orléans, lui adressant sa dernière brochure, y avait joint ces lignes : « Tout est bien douloureux en ce moment, et nous avons grand besoin que Dieu vienne en aide à son Eglise. C'est du moins une grande consolation et un grand encouragement que de nous sentir unis comme nous le sommes ». Que n'avait pas fait jadis Mgr de Poitiers pour maintenir cette union ! C'est pourquoi, ne se bornant pas à un simple mot de sympathie fraternelle, il écrivit, le 8 mars, à Mgr Dupanloup, une longue et belle lettre, une de celles qui honorent le plus son cœur comme son esprit, pour lui dire que, dans cette affaire, il était près de lui, et la main dans la sienne :

Puis il élevait la question, et il la généralisait : « Assurément, Monseigneur, après la grande et noble part que vous avez prise, depuis quelques mois, à la défense des intérêts les plus vrais de l'Eglise, il nous serait doux de ne pas vous laisser seul sur le banc des accusés.... Mais du moins devons-nous protester contre la tactique qui voudrait nous diviser. Il y a deux ou trois agitateurs, dit-on, deux

ou trois évêques qu'on ne nomme pas, par égard pour leur caractère sacré ; mais ces évêques sont désavoués par les autres, et ils s'agitent dans le vide. Mais non. La vérité est que, non pas seulement l'épiscopat français, mais l'épiscopat du monde entier, a fait entendre sa protestation ; et l'épiscopat catholique ayant à sa tête le Vicaire de Jésus-Christ, c'est, ni plus ni moins, l'Eglise de Dieu sur la terre, toute l'Eglise enseignante.... Si le rédacteur du *Constitutionnel* a, parmi les contemporains, un nom à ajouter à celui qu'il a si fâcheusement évoqué du caveau de votre cathédrale, qu'il le prononce hautement. Cet accusé vivant aura du moins la parole, lui, pour se défendre.... »

L'Evêque terminait par ces réflexions : « Il y a deux choses qui n'en font qu'une en France, et dont on ne triomphera pas : c'est le bon sens et le sens chrétien. Les écrivains de journaux fondent en vain l'espoir d'abaisser et de dépraver cet esprit national : ils n'y réussiront pas. Notre nation est née dans le baptistère de Reims : les racines du pays baignent toujours dans les eaux de ce baptême. Qu'on répète à satiété que nous mêlons la politique à la religion : nous répondons qu'ici la question politique est avant tout religieuse. Et d'ailleurs, en nous souvenant que nous sommes évêques, nous ne nous défendons pas d'être Français. Nos devanciers ont quelque peu contribué à la gloire et au bien de la France ; il ne nous est pas commandé d'être insensibles à ses actes et à ses destinées. »

Mgr d'Orléans, alors à Paris, répondit brièvement : « Je ne saurais assez vous remercier de votre lettre. L'avis unanime de ceux qui m'entourent est que vous devez la publier, à Poitiers d'abord, et avant que l'arrêt ne soit connu, ce qui pour vous sera à peine mardi matin. Tous ceux qui l'ont lue la trouvent extrême-

ment belle. » — Deux jours après, 19 mars, Mgr Dupanloup mandait que « son affaire était finie, qu'il n'était condamné sur rien et à rien, et qu'on avait seulement, à la fin de l'arrêt, introduit un blâme de la forme ». Il ajoutait : « Tous ceux de ces Messieurs de Paris qui connaissent votre lettre, en désirent très vivement la publicité : elle est très noble, très belle, et ferait certainement honneur à l'épiscopat, en ce moment ». Mgr Pie, cédant enfin à ces instances, publia ces pages, et il les envoya en communication à ses prêtres, comme tout ce qui concernait les intérêts de l'Église.

Il avait fallu à l'Évêque de Poitiers quelque indépendance envers les plus avancés d'entre ses amis, pour faire auprès de son collègue une démarche qu'ils estimaient généreuse à l'excès. On lui en écrivit des lettres étonnées, pour ne rien dire de plus. Mgr Pie laissa dire : ces beaux excès étaient de ceux qu'il commettait volontiers. D'autres, comme Mgr d'Angoulême, eussent souhaité que, par égard pour le respect dû au corps épiscopal, la lettre eût fait quelques réserves sur ce qu'il appelait « l'exécution en grand détail d'un évêque par son successeur ». Il tenait compte aussi des considérants de l'arrêt d'acquiescement, qui avaient été sévères. « C'est tout cela qui m'a empêché d'écrire au prélat une lettre de félicitation, disait Mgr Cousseau. Je n'en admire pas moins la générosité que vous avez eue de le faire, vous, mon cher Seigneur, et les belles et excellentes choses que vous avez su rattacher à votre écrit. »

Mgr Pie répondit par une juste balance des raisons de chacun : « Oui, à certains égards, il y a eu manque de mesure chez Mgr l'évêque d'Orléans. Mais ces excès ne sauraient lui être reprochés par ceux qu'il ont mis dans le cas d'y tomber. A mes yeux, il peut avoir dé-

passé les *nécessités* de la défense légitime ; mais il n'en a pas dépassé les *droits rigoureux*. On lui objectait *l'acte et l'homme*, il a discuté l'acte et démolit l'homme. » Mgr Pie ajoutait ensuite, dans l'intimité : « Pour moi, j'ai trouvé très bonne, à l'adresse de quelques-uns des vivants, comme potion curative ou préventive, la leçon donnée par le successeur de Mgr Rousseau à tous ceux qui ont été ou qui pourraient être tentés de l'imiter. Mais j'avoue que je n'aurais pas eu le courage de l'administrer d'une main aussi ferme. » Mgr Pie en disait ses raisons personnelles fort spirituellement.

Cependant l'envoi de cette lettre au clergé venait d'attirer à l'Evêque de Poitiers une nouvelle vexation et de soulever un nouveau litige. Sous prétexte que cette publication ne s'était pas soumise à la formalité du timbre, et que, vu sa teneur plus politique que religieuse, elle ne pouvait bénéficier de la franchise postale, accordée aux seuls imprimés épiscopaux concernant les choses ecclésiastiques, le procureur impérial était intervenu, et avait fait saisir l'édition chez les libraires de la ville et l'imprimeur, l'honorable M. Oudin, qui, de plus, était assigné à comparaître, le 26 avril, devant le tribunal correctionnel de Poitiers.

Personne ne s'y trompa. C'était l'Evêque que l'on frappait dans la personne de son imprimeur ; et ce qu'on voulait atteindre, c'était l'écrit lui-même. Déjà l'infatigable procureur général que nous connaissons était parti pour Paris, et s'était entendu avec le ministre de la Justice sur les poursuites à exercer. Mgr Pie n'attendit pas un jugement dont l'issue était arrangée d'avance, et le garde des sceaux reçut une lettre énergique où, élevant la question au-dessus des querelles de personnes et des conflits d'intérêts, l'Evêque de Poitiers établissait que sa lettre à Mgr l'évêque d'Orléans, traitant de la souveraineté temporelle du Pape,

avait dès lors un caractère principalement religieux. « Or, disait-il fermement, un évêque manquerait à sa conscience s'il refusait sa direction et le langage de la vérité au peuple chrétien, même dans le cas où la question religieuse se complique d'une question politique... Aussi bien, quant à moi, je proteste que si les sujets agités dans ces derniers temps n'avaient été que politiques, ils ne m'auraient pas fait dire un mot ni écrire une ligne. »

— « Mais, pouvaient répondre quelques-uns, pourquoi l'Evêque de Poitiers n'avait-il pas, ainsi que plusieurs de ses collègues, pris le parti d'écrire comme simple particulier des brochures politiques, lesquelles, en se soumettant aux conditions du droit commun, y eussent gagné l'avantage d'un plus grand retentissement donné à sa pensée? » Sa réponse est remarquable: s'il se refuse à user de ce genre de publicité, c'est qu'ici encore il veut rester Evêque, tout cela et rien que cela. « Je ne blâme, explique-t-il, aucun de ceux de mes vénérables frères qui ont été dans la nécessité de faire de la sorte. Mais, pour ma part, je n'ai pas jugé à propos de quitter ma chaire épiscopale, pour me jeter, en simple citoyen, dans ces luttes ardentes. J'ai regretté, et je l'ai dit tout haut, que le gouvernement de l'Empereur ait cru devoir interdire aux journaux la reproduction des mandements et autres actes épiscopaux. A mes yeux, il en résulte pour le gouvernement lui-même une immense responsabilité, en présence de la licence irréligieuse de la presse périodique, qui n'a plus, dans ces questions, le contrepoids de l'enseignement épiscopal. Mais, en regrettant cette mesure, j'ai mieux aimé m'y soumettre et en subir les inconvénients que de quitter mon rôle propre d'Evêque et de me faire publiciste. »

Restait une affaire d'honneur. M. Oudin, son imprimeur, était frappé à cause de lui, à sa place, par son

fait. Mgr Pie allait-il souffrir cette substitution ? Non. Si l'Evêque est le coupable, c'est lui qu'il faut frapper, et ne frapper que lui. Sa lettre continue donc : « Je n'ai nullement l'intention d'intervenir pour arrêter le cours de la Justice. Mais je crois que, dans cette affaire, M. Oudin, qui est l'honnêteté même, n'a à se reprocher que le tort d'être mon imprimeur. Si mon écrit est répréhensible, que Messieurs du parquet le signalent et le défèrent directement aux juridictions dont je suis justiciable. Mais Votre Excellence comprendra qu'il n'est point dans les sentiments ni dans les manières de faire d'un Evêque de se tenir caché derrière autrui. Je rougirais de moi-même si, contre les coups de la justice, j'avais la bassesse de me faire un rempart d'une personne innocente et inoffensive, d'un commerçant loyal et universellement estimé, membre du conseil municipal et du tribunal consulaire, enfin d'un père de famille assez malade depuis quelque temps pour causer quelque inquiétude à ses amis... »

Le mémoire ne reçut pas de réponse. Le procès fut appelé. M. Bourbeau, plus tard ministre, défendit et l'imprimeur, dont il plaida l'irresponsabilité, et l'Evêque, dont il plaida le droit de traiter de ces sujets mixtes, dans ses Lettres pastorales. Mais le résultat, ainsi que l'écrivait Mgr Pie, « était aussi infaillible qu'il était prévu ». Le jugement condamna M. Oudin au *minimum* de l'amende : 100 francs et les frais. « Le président et le parquet, écrivait Mgr Pie, ont voulu seulement, par cette décision correctionnelle, créer une jurisprudence très utile au pouvoir. C'est pourquoi ils font sonner très haut l'importance de leur œuvre, et le *service* rendu à la politique par la magistrature. »

C'est bien dans de telles heures que le chrétien éprouve le besoin de s'arracher un instant aux régions agitées de la politique humaine, pour reposer son

cœur, ne fût-ce qu'un instant, sur les solitudes sacrées habitées par les hommes de Dieu, entre la terre et le ciel. Mgr Pie fut appelé, le 3 mai 1860, à la Trappe de Fontgombaud, dans le diocèse de Bourges, pour la bénédiction de l'Abbé et la réintégration de l'antique monastère. Il prononça le discours, en présence de Mgr l'archevêque de Bourges, de Mgr l'évêque d'Angoulême, et des Abbés de Bellefontaine et d'Aiguebelle, assistants de l'Abbé élu. On connaît les admirables ruines de Fontgombaud : « Encore un peu de temps, disait Mgr Pie, et la mémoire allait en être effacée dans la contrée elle-même, si ce n'est que d'imposantes ruines, des colonnes perdues en l'air, des arcades majestueuses, dont le granit jetait un défi à la cupidité, maintenaient encore un souvenir tel quel du passé, pareilles à ces fragments de pierres tumulaires qui retiennent quelques dernières lettres à demi effacées d'un nom prêt à tomber dans l'oubli. » L'orateur montrait « toute la génération sacerdotale de notre âge appelée à ramasser les épaves du grand cataclysme qui a inondé notre sol à la fin du dernier siècle, et occupée à reconstruire depuis soixante ans le nouvel édifice de l'Eglise de France ». Trois restaurations étaient à accomplir : une restauration matérielle et historique, une restauration chrétienne et religieuse, une restauration morale et sociale. L'Evêque insistait sur les deux dernières. Il montrait dans la vie monastique le christianisme des âges primitifs et des plus beaux âges de la foi, le christianisme de la vieille marque, le christianisme vivant et agissant. « Ce qui nous charme dans cet asile, disait-il, ce qui nous y retiendrait et nous y fixerait pour tout le reste de notre vie, si nous pouvions croire que Dieu nous le permet, c'est que le christianisme subsiste ici dans toute la plénitude de sa réalité. » Hélas ! ce pur christianisme disparaît de partout ! « La sainte théologie est mise en demeure

d'adoucir, de modifier des principes autrefois invariables ; elle s'épuise à étudier jusqu'à quel point elle pourra faire fléchir ce qui fut longtemps réputé inflexible. La loi a été tellement tendue jusqu'à ses extrêmes limites, qu'il est impossible de ne pas redouter qu'une trame si solide mais fatiguée ne vienne enfin à rompre. Déjà même plus d'une fois les gardiens de la saine doctrine, effrayés de certaines interprétations scandaleuses, ont dû jeter le cri d'alarme : *Lacerata est lex*, la loi est lacérée. » Or la vie monastique, c'est simplement la loi, la discipline de l'Évangile comprise et accomplie dans sa perfection. « Assurément, mes frères, je n'entends rien exagérer ; et je n'ai nulle envie d'aller demander au Cynique sa lanterne, pour aller chercher un homme dans ce grand pays de France. Toutefois, lorsque vous voudrez trouver toute une famille, toute une collection d'hommes vraiment dignes de ce nom, et dont aucun ne soit un outrage et une ironie pour la noblesse royale de sa race, c'est dans cette clôture que je vous conseille de pénétrer ; c'est là que le Seigneur a maintenu la race humaine à toute la hauteur de sa dignité morale et sociale ; c'est là qu'il fait des *hommes* : *Et multiplicabo in vobis homines, et ruinosa instaurabuntur*. » C'étaient les paroles de son texte.

Mais ces hommes, l'élite de l'humanité, trouveront-ils paix et sécurité dans leurs cloîtres ? La parole de l'Évêque nous semble s'éclairer d'un lueur prophétique, quand on pense à ce qu'est redevenu Fontgombaud, aujourd'hui encore dépeuplé de ses moines : « Et vous tous, mes révérends Pères, dans cette bienheureuse solitude, priez pour ceux qui vous aiment, mais priez encore plus pour ceux qui vous haïssent, qui vous calomnient et qui vous persécutent. Enfin demandez à Dieu qu'il se montre généreux et libéral envers ceux qui croient avoir fait assez pour vous, quand ils dai-

gnent vous tolérer. Appelez la miséricorde sur la tête de ceux qui tiennent le glaive de la loi suspendu sur vos têtes. »

C'est ainsi que l'Evêque, au plus fort de ses luttes, aimait le plus qu'il pouvait à remonter son esprit et à rafraîchir son âme, avec celle des autres, par la contemplation solennelle de l'idéal : de l'idéal chevaleresque et de l'idéal royal, de l'idéal sacerdotal pontifical, de l'idéal conjugal, de l'idéal virginal, de l'idéal monastique : Jeanne d'Arc, saint Louis, saint Hilaire, saint Martin, Mgr de Montals, M^{me} de Larochejaquelein, saint Emilien, saint Latuin, sainte Theudosie, sainte Germaine, sainte Foy, la Trappe et les cloîtres. Nous en retrouverons d'autres types dans de nouveaux discours.

Mais bientôt il lui fallut quitter ces hauteurs sereines, pour redescendre dans la poussière de cette ingrat labeur de la discussion dont il serait fastidieux de reprendre le récit, si à chaque fois la vérité n'en sortait plus éclatante, et son défenseur plus grand. Du moins aujourd'hui l'Evêque de Poitiers était-il consolé en trouvant devant lui un homme aussi sage que M. Foisset, qui commença par lui transmettre ses remerciements, avec ceux de quelques-uns de ses amis politiques, pour sa belle conduite envers Mgr d'Orléans : « Quelqu'un qui n'a pas toujours été pour vous ce que j'aurais souhaité, lui écrivit-il, mais qui a eu communication de votre lettre, à titre confidentiel, me la signale avec une admiration sans bornes *comme un chef-d'œuvre de courage et d'honneur éloquent* : vous aurez reconnu ici M. de Montalembert. » Il disait dans une seconde lettre : « Quel malheur que la publicité dont disposent les journaux soit déniée à un acte comme celui-ci ! Quel malheur et quelle iniquité ! *Ubi silentium faciunt, pacem appellant*. Je ne sache pas que l'Eglise ait eu jamais à traverser une épreuve plus re-

doutable..... Mais Dieu ne l'a pas abandonnée, puisque, dans cette crise, il lui a donné un Pape comme Pie IX, et des évêques comme Mgr d'Orléans et Mgr de Poitiers. »

L'Évêque se déclara sincèrement touché des chaleureuses paroles de M. de Montalembert. « Rien ne saurait jamais, je ne dirai pas me rendre injuste envers cet éminent défenseur de nos intérêts les plus sacrés, mais diminuer l'estime et la reconnaissance qui lui sont acquises dans tous les cœurs catholiques. Les réserves que je ferai par rapport à quelques-unes de ses idées seront même totalement étrangères aux petites misères personnelles qui me regardent. Ce sont là des incidents de rien. »

Les idées sur lesquelles il tenait à faire ses réserves devinrent le sujet, entre lui et M. Foisset, d'une belle correspondance qu'il serait trop long de reproduire en entier, mais qu'une histoire comme la nôtre, une histoire des doctrines, ne peut laisser dans l'ombre.

Un article de ce vénérable magistrat sur M. Lenormand qui venait d'expirer ; des articles de M. Cochin et de M. Douhaire dans le *Correspondant* ; d'autres de M. de Carné et de M. l'abbé Sisson dans l'*Ami de la Religion* ; des paroles du P. Lacordaire sur la question romaine, avaient alarmé l'Évêque de Poitiers et plusieurs autres avec lui. La question très brûlante soulevée dans ces écrits était de savoir si l'Etat pouvait et devait être légalement indifférent en matière de religion, selon la thèse soutenue par le libéralisme. Ici, Mgr Pie se séparait nettement de « l'homme qu'il savait, disait-il, plein de bienveillance pour lui, absolument étranger à l'esprit de parti et à l'entêtement d'école, et dont le caractère lui faisait éprouver depuis longtemps une sympathie respectueuse ». Mais il lui demandait « indulgence pour sa franchise,

en retour de son dévouement qui était inviolable ».

M. Foisset alléguait en faveur de sa thèse les progrès que le catholicisme devait au régime libéral et indifférent de 1830. C'était ériger en principe ce qui n'était qu'un fait de transition et de transaction purement accidentel. Mgr Pie répondit : « La Providence a tiré bon parti, pour le réveil religieux, de la période *d'indifférentisme* de la loi : c'est vrai. Elle en avait tiré un plus grand encore de la période de la persécution. Mais ni la persécution, ni l'indifférentisme politique du pouvoir ne sont dans l'ordre régulier. On ne sera jamais assez reconnaissant, selon moi, envers les hommes qui, soit au sortir de la grande tribulation révolutionnaire, soit depuis trente ans, ont employé leurs talents, leur dévouement, leur foi, leur amour de l'Eglise à dégager de la situation existante tout ce qui pouvait en sortir de bon, et qui ont rendu ainsi d'incomparables services à la religion et à la société. Mais cela ne m'empêcherait pas de considérer désormais leur action comme doublement funeste et à la religion et au pouvoir que l'avenir tient en réserve, s'ils persistaient dans la thèse *absolue* que quelques-uns ne se lassent pas de reproduire ».

Et un peu plus loin : « Sans un pouvoir chrétien et sans des institutions chrétiennes, notre pays ne se relèvera pas : c'est ma conviction. Le pouvoir, loin d'être servi, est trahi par les chrétiens, si les chrétiens, sous prétexte de faire à la religion des conditions meilleures devant l'esprit moderne, lui font à lui-même des conditions mauvaises devant Dieu, des conditions qui, depuis soixante-dix ans, n'ont pas permis au Roi des rois d'accorder la moindre stabilité aux princes terrestres. Quand le pouvoir professe l'égalité de protection envers toutes les religions, Dieu, qui a fait de la loi du talion la grande loi de l'histoire, accorde une

égale protection à tous les pouvoirs. » Venaient les faits à l'appui, dans l'histoire de tout ce siècle.

Voilà pour les principes et leur stabilité. Puis voici pour la mesure, la possibilité, l'opportunité de leur application. On remarquera ici la sagesse pratique de l'Évêque de Poitiers. Il n'est pas de ceux qui croient que la volonté énergique d'un souverain puisse, à elle seule et tout d'un coup, replacer la société française sur ses bases chrétiennes. — « Non, répond-il, il y faudra infiniment de temps et de patience. La guérison d'une société marche plus lentement que le mal n'est venu ; et je suis de ceux qui, en demandant, avec un soin jaloux, *la conservation*, puis, à un certain jour, *la déclaration du principe* des droits de Dieu sur la société, montreraient dans la pratique *l'esprit le plus temporisateur pour les applications*. Si la France doit redevenir socialement chrétienne, il lui faudra un siècle et au delà pour désinfecter son vêtement, jour par jour, de la vermine révolutionnaire qui l'a envahi ; mais notre devoir n'en est pas moins d'y travailler jusqu'à notre dernier souffle. »

Son dernier mot était celui-ci, qu'on croirait d'aujourd'hui, tant il devance l'histoire de ces quinze dernières années : « Nous avons vu, dit-il, une Chambre et un pays tout entiers monarchistes, subir la triste nécessité d'acclamer la république. Nous avons vu les gens de bien, par la conviction où ils étaient que ce système anti-français devait être prolongé, laisser passer l'avantage à d'autres mains plus résolues. Il ne faut pas que, dans une pensée analogue, et par la persuasion que le pays s'effaroucherait du mot propre et vrai, la phalange catholique persiste à crier dogmatiquement : « Vive la liberté de l'er-
« reur égale à la liberté de la vérité ! Vive le mal
« sans répression, pour obtenir et conserver le
« bien sans obstacle ! » Ce sont là des expédients

meurtriers, des jeux périlleux. L'avantage ne restera pas aux honnêtes gens dans ces sortes de tournois ; et les hommes les mieux intentionnés, éclairés par les événements, reconnaîtront un jour qu'ils ont été dupes, et qu'ils ont fait le pays victime. »

Que faut-il faire présentement ? Quel est le remède ? Quel est le devoir ? Embrasser la vérité, et ne pas se laisser de la proclamer. « En définitive, Monsieur, la vérité seule nous délivrera : *Et veritas liberabit vos*. Le faux, même répandu à doses légères, sera toujours un mauvais expédient pour arriver à la vraie liberté, à celle que Dieu aime et veut pour son Eglise : *Deus non indiget mendacio vestro*. — Je fais mille vœux pour que cette question ne s'envenime et ne s'aggrave pas davantage. Je n'ose guère l'espérer. D'une part je vois des hommes très estimables, mais très passionnés, qui défendent cette théorie avec l'acharnement que l'on met à défendre sa propre erreur ; de l'autre, je n'attends pas et je ne crois pas bon de désirer que les défenseurs d'une idée vraie se taisent entièrement en présence d'adversaires qui ont trop de valeur pour qu'on conseille de les dédaigner.... Il est des maximes trop fausses et trop dangereuses pour qu'on puisse les laisser passer toujours impunément... »

Il avait écrit plus haut : « De graves et douloureux devoirs peuvent naître de là pour nous et pour d'autres. Certes, nous avons longtemps hésité à les accomplir ; mais la loyauté épiscopale, et, par-dessus tout, la gravité de tout ce qui ressemble à une question doctrinale ne m'ont pas permis d'hésiter à vous faire cette ouverture ».

L'Evêque savait ce qu'il disait ; la condamnation doctrinale qu'il faisait entrevoir devenait imminente. Nous nous souvenons de la lettre que lui avait écrite, le 15 octobre précédent, 1859, le secrétaire du

Pape, Mgr Fioramonti, sur les erreurs sociales, et sur l'urgence d'une déclaration pontificale.

En conséquence, Mgr Pie avait été prié d'envoyer des notes qui lui furent redemandées encore, le 24 novembre, par une seconde lettre remplie des mêmes témoignages de confiance. Déjà l'Évêque était à l'œuvre. Le 21 décembre, il fit un premier envoi dont sa délicate loyauté attribuait humblement le principal mérite à un prêtre de sa droite, duquel il disait, dans sa lettre d'envoi : « Nous avons mis en commun nos pensées ; et si la rédaction que je vous fais parvenir a quelque petite valeur aux yeux de Sa Sainteté, je tiens à ce que le mérite soit attribué à mon digne collaborateur, M. l'abbé Gay, vicaire général de Poitiers, qui doit prêcher à Saint-Louis des Français l'Avant 1861 et le Carême 1862. Pour lui, comme pour moi, si l'esprit n'est pas dénué de quelque promptitude, la chair est infirme, et cette infirmité a été la principale cause de notre retard. »

Deux chefs d'erreur avaient été indiqués dans la lettre du secrétaire du Pape : 1° l'abandon de la foi et du surnaturel et l'exaltation démesurée de la nature ; 2° la séparation pratique et absolue de l'ordre religieux et de l'ordre civil, érigée en dogme par les maximes du siècle, et proclamée comme un progrès et un perfectionnement du bien public. « Sur ces deux points, disait Mgr de Poitiers, l'enseignement du Souverain Pontife semble être devenu absolument opportun et indispensable ; et le véritable nom sous lequel le mal doit être dénoncé, flétri et condamné, c'est le *naturalisme*. »

Cette urgence d'en finir avec ce naturalisme et ce *séparatisme*, comme il s'exprimait, l'Évêque la démontrait par quelques exemples de l'obscurcissement des meilleurs esprits, même dans le sein de l'Église. « Dans cet état de choses, je ne puis assez remercier

le Saint-Père, pour ma part, de la pensée qu'il a de publier une Constitution doctrinale ou une Encyclique solennelle sur ces matières. »

Il demandait que cette Encyclique s'adressât moins aux impies et aux incrédules, déjà condamnés, qu'aux chrétiens bons, mais flottants, indécis, ou ignorants de la vraie foi. « Alors cette parole aura un retentissement immense dans les âmes. Ce n'est pas la quantité, c'est la qualité des chrétiens qui manque sur la terre et surtout en France. Que *Pierre se tourne vers ses frères* et ses fils, et *qu'il les affermis*se : ce sont surtout les frères et les fils qu'il est opportun de confirmer à cette heure. »

Le 10 janvier, Mgr Pie faisait partir pour Rome la seconde partie de son envoi, accompagné de nouvelles considérations sur le naturalisme doctrinal en France. Il citait les livres et nommait les journaux qui insinuent journallement le virus dans les masses. Il signalait « la mission providentielle que s'attribue certain laïcisme contemporain de réconcilier l'Eglise avec l'esprit moderne, et de déterminer les conditions désormais nécessaires du régime ecclésiastique et du gouvernement pontifical ». Il démontrait les périls que font courir à la vérité « les concessions d'un parti qui ménage à la nature des chemins couverts et détournés par lesquels elle peut, jusqu'à un certain point et dans divers ordres d'obligations, esquiver impunément Jésus-Christ et son Eglise ».

Quelques semaines après, Mgr Pie recevait la réponse et les remerciements du secrétaire du Pape, avec l'assurance de l'intérêt que Pie IX avait pris à ces documents lumineux. Mais la vraie réponse de Rome devait être, quatre ans après, l'Encyclique *Quanta cura* avec le *Syllabus*.

CHAPITRE III.

LA DÉFENSE DU PAPE-ROI.

LA BULLE D'EXCOMMUNICATION A POITIERS. — INITIATIVE DU DENIER DE SAINT-PIERRE ET DES ENRÔLEMENTS. — LETTRE AU CARDINAL CORSI. — LE SENSUALISME ET L'ÉLOGE DU B. LABRE. — CASTELFIDARDO : ORAISON FUNÈBRE DES VICTIMES. — SIXIÈME CENTENAIRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES. — UNE GÉNÉREUSE ERREUR. — MARIE ET LA XII^e ANNÉE D'ÉPISCOPAT.

(1860.)

Sentant monter et gronder l'hostilité des pouvoirs ennemis de l'Eglise, Mgr Pie appelait leur prompt répression, et ses conseils n'étaient pas, certes, des conseils timides. Les lettres du commencement de l'année 1860, dont nous venons de parler, demandaient au Pape deux actes d'autorité : un acte d'autorité doctrinale, qui serait la définition des principes méconnus et outragés par la Révolution ; un acte d'autorité judiciaire, qui serait l'excommunication des violateurs du domaine de Pierre. Cette lettre, adressée à Mgr Fioramonti, indiquait discrètement tout ce double plan de défense, en l'appuyant sur ces graves considérations : « Monseigneur, disait-elle, il y a des définitions doctrinales que le monde attend et dont la marche des choses amène la nécessité. Le principe gallican de la souveraine et quasi-divine indépendance des princes et des peu-

ples à l'égard du pouvoir spirituel périra sur ce champ de bataille, et sera frappé des censures de l'Eglise, un jour ou l'autre.

« Le prélude de cela, ce sera, j'imagine, une bonne Bulle d'excommunication du Vicaire de Jésus-Christ lancée à son vicaire savoyard. Il n'y aurait rien à gagner aux ménagements. J'espère donc que cet acte sera aussi solennel que les circonstances le comportent ; que ce ne sera pas une simple excommunication *in globo*, mais, sinon nominale, du moins motivée, enfin entourée de toutes les formes qui peuvent faire une grande impression. Quoi qu'on fasse pour arrêter cette pièce aux frontières de certains pays, la rapidité et la facilité des communications actuelles ne permettent plus l'étouffement d'un acte retentissant de sa nature, comme celui-ci. »

Il fut fait ainsi. Cette lettre, sans date précise, est des premières semaines de mars. Le 26 du même mois, était fulminée à Rome la Bulle pontificale *Cùm catholica Ecclesia*, dans laquelle, ayant d'abord rappelé les machinations du gouvernement piémontais contre le patrimoine de Pierre, le Pape déclarait que « tous ceux qui avaient pris part à la rébellion, à l'usurpation et à l'invasion criminelle de ce domaine, et de même leurs commettants, fauteurs, auxiliaires, conseillers, adhérents, participants aux mêmes actes, avaient encouru l'excommunication majeure. Et, au besoin, il les excommunait et anathématisait de nouveau, jusqu'à rétractation, révocation et annulation de tous leurs attentats contre le Saint-Siège et l'Eglise.... »

On connut en France l'existence de cette Bulle avant d'en connaître le texte. Ce fut pour la mauvaise presse une belle occasion de mentir, en fabriquant une pièce de fantaisie où l'acte pontifical recevait toutes sortes de travestissements. Le *Siècle*, le *National*, le *Constitutionnel* d'alors, excellèrent, comme toujours,

dans la calomnie. Elle fit un chemin rapide, et d'autant plus commode qu'on lui épargna la peine d'avoir à combattre des contradicteurs. En effet, au moment où les journaux catholiques s'apprêtaient à répondre par la publication de la véritable Bulle, soudain, le 1^{er} avril, une note officielle insérée au *Moniteur* les rappela à l'observation de cet Article organique : « Aucune bulle, bref, rescrit, décret, ni autre expédition de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis en exécution, sans l'autorisation du gouvernement. ».

Une conduite d'une partialité aussi révoltante ne fit qu'animer le courage de Mgr Pie. Le jour de Pâques, l'Évêque, revêtu de ses plus magnifiques habits pontificaux, avec la crosse et la mitre, monta dans la chaire de sa cathédrale, et là, devant un peuple immense, lut lui-même la lettre qu'il faisait lire en ce même jour dans chacune des églises de sa ville épiscopale. Il ne venait pas présentement, disait-il, promulguer l'acte du 26 mars. Mais cet acte, on le discute, on le commente, on le dénature dans des feuilles qui pénètrent dans son diocèse ; il a donc le droit et le devoir de ne pas garder le silence. La prétendue formule d'excommunication, empruntée par certains journaux à un romancier de leur camp, est une misérable invention de leur génie : c'est une indignité. C'est de plus une lâcheté, et Mgr Pie stigmatise les malhonnêtes gens qui se livrent aux fantaisies de la discussion libre dont ils ont le monopole, sur un document auquel est refusée la liberté de se produire. « Les théories les plus magistrales sur les rapports du droit ecclésiastique et du droit national n'infirmont jamais certains devoirs de probité naturelle et d'honnêteté publique », proclame gravement l'Évêque, et il livre au jugement sévère de l'opinion, tels articles de

M. Grandguillot, par exemple, qu'il déclare « contraires aux règles les plus vulgaires de l'honneur, de la justice, de la religion et du droit des gens ».

L'auditoire s'étonnait d'un pareil langage : Était-ce là un sujet qu'il convenait de traiter en une pareille fête ? — « Ah ! sans doute, reprenait l'Évêque, il m'eût été plus doux de ne monter en chaire, le saint jour de Pâques, que pour instruire et bénir. » Mais il connaît son devoir, et personne n'en est meilleur juge que lui. « Dans toutes les grandes conjonctures, déclare-t-il, les pasteurs se gouvernent par des lumières supérieures à celles de la foule. Il leur suffit, pour l'heure présente, de s'appuyer sur le sentiment intime de leur droit et de leur devoir, sur le jugement de leur propre conscience et de la conscience de toutes les âmes éclairées : ils ont derrière eux les exemples de leurs devanciers, et devant eux cet assentiment des siècles qui n'a jamais fait défaut aux actes de fermeté, de foi et de justice. »

Mais un de ces insulteurs de l'Église et du Pape, M. Dupin aîné, le facétieux juriste, ne venait-il pas, trois jours auparavant, dans une séance du Sénat, de donner libre carrière à sa verve burlesque sur le sujet des prières demandées par les évêques ? Il en portera la honte. « En quelque lieu qu'elles s'étalent, reprend Mgr Pie, ces moqueries contre les prières sont de pauvres arguments : le sans- façon jovial vis-à-vis de l'Église est le signe des esprits vulgaires, si ce n'est autre chose. » L'Évêque terminait son allocution par appeler le triomphe de Jésus-Christ glorieux, du Jésus-Christ de Pâques, « sur ces scribes, et ces pharisiens qui faisaient sceller et garder son tombeau par les soldats de César ».

Après un tel discours, la Bulle était promulguée, sans qu'on en eût rien cité ; de plus, elle était vengée.

C'était bien de venger les actes judiciaires du Pape ;

mais l'assister c'était mieux. Dès l'année précédente 1859, des prêtres ayant consulté Mgr Pie sur le choix d'une offrande à présenter à Pie IX, il avait répondu : « Envoyez-lui plutôt des troupes et de l'argent ». L'Évêque fit davantage : il prit dès lors, vis-à-vis de quelques-uns de ses collègues, l'initiative de ce qui devint l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre et de l'enrôlement d'une armée de volontaires au service du Pape.

Mais c'était là une chose encore trop insolite pour être comprise et acceptée immédiatement ; aussi les réponses des évêques ne furent-elles guère, à cette époque, que des objections. L'évêque d'Amiens « ne croit pas opportun de se presser. Il est du reste très disposé à suivre en tout les vues et jusqu'aux moindres désirs du Saint-Père ». L'évêque de Blois « a accueilli cette proposition avec la plus grande joie ; car il se disposait à publier un mandement sur ce sujet. Mais des doutes lui sont venus touchant l'opportunité de cette mesure : « Serons-nous compris ? demande-t-il. Au lieu de ne voir dans notre appel à la charité des fidèles que le seul désir de subvenir à la détresse du Pape, n'y voudra-t-on pas trouver la pensée d'agiter les populations et de les soulever contre le gouvernement ? Ne nous exposerons-nous pas à blesser ou irriter ceux qu'il ne faut pas flatter, mais aussi qu'il ne faut pas provoquer ? N'est-il pas à croire que ces réflexions seront faites par une partie de l'épiscopat français, et que l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre n'ait pas cet ensemble sans lequel elle semblera une idée de parti ?... Voilà les réflexions que je soumets à votre zèle admirable pour l'Église et pour la défense du Saint-Siège. »

A Nantes, même réponse de Mgr Jacquemet, qui venait de transmettre à trois prélats de ses amis la proposition de l'Évêque de Poitiers. « Tous hésitent, répond-il ; ils estiment le moment inopportun ou

craignent un échec. Je dois dire que, même dans le bon pays que j'habite, on prévoit de grandes difficultés. On a réussi à répandre dans le peuple des villes et des campagnes une demi-persuasion qu'il ne s'agit, dans l'affaire de Rome, que d'intérêts temporels, et que c'est une question d'argent. Ma pensée serait donc d'attendre. Le mal, du reste, marche avec une telle rapidité que bientôt peut-être, aux yeux de tous, il sera évident que le Denier de Saint-Pierre est devenu une nécessité, et alors nous agirons avec unanimité et certitude du succès. » En effet, le succès de l'œuvre fut l'ouvrage de tous ; mais l'initiative de l'œuvre fut la gloire particulière de Mgr Pie. Nous devons le mentionner.

Après ces premières démarches encore infructueuses, il se résigna à l'attente, mais ce ne fut pas une attente oisive. Il avait provoqué dans le Poitou et la Vendée la générosité des familles catholiques et l'élan de la jeune noblesse. Aussi, quand, à la fin de mars, le général de La Moricière, encouragé par lui, alla prendre le commandement des troupes de Pie IX, on en revint au premier dessein de Mgr Pie ; et le 11 avril, Mgr de Nantes, pressé par les événements, lui soumettait de nouveau les deux doutes suivants : « 1° La situation est-elle assez changée pour que nous puissions reprendre l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, que nous avons cru devoir ajourner ? Je dois dire que j'y incline peu, et que je redoute de peu réussir, même dans nos contrées, après beaucoup d'efforts. L'emprunt serait mieux accueilli. — 2° Etes-vous d'avis d'encourager nos jeunes gens à partir pour Rome, dans l'intention d'y prendre du service ? S'ils arrivent avant qu'on soit prêt à les recevoir, ne seront-ils pas un embarras ? Ne seront-ils pas exposés eux-mêmes à bien des déceptions ? »

Mais l'élan était donné. Plusieurs évêques s'étaient

maintenant prononcés pour l'action. A Poitiers, Mgr Pie « avait déjà, disait-il, reçu des rangs les plus divers de la société, des dons plus ou moins importants, selon les facultés de ceux qui les offraient. Le clergé, malgré son extrême détresse, avait donné, comme toujours, le signal et l'exemple de la générosité. Le Pape avait reçu ces dons avec reconnaissance ».

Le 26 juin, l'Évêque de Poitiers généralisa cet appel par une lettre aux prêtres de son diocèse. Une circulaire du ministre des cultes, du 5 mai, niait que « les offrandes faites ainsi au Saint-Père eussent un caractère et possédassent un mérite essentiellement religieux ». L'Évêque releva cette insinuation. Selon son habitude de considérer toute chose par le côté surnaturel, il démontra que cet acte ressortait directement de la vertu de religion. Puis, lançant ses prêtres dans le feu de l'action : « Allez donc, et ne craignez rien. Il ne s'agit plus de retenue. Il est une limite au delà de laquelle la retenue devient pusillanimité ». Même encouragement à provoquer l'enrôlement des volontaires pontificaux : « Plus cette noble détermination trouve de contradicteurs, plus la religion leur doit d'applaudissements.... Il serait ambitieux et prématuré peut-être de prononcer le mot de *Croisade*. Disons pourtant que l'expédition pour la délivrance de Rome n'a pas un but moins religieux que celle d'autrefois pour la délivrance de Jérusalem. Jérusalem, c'est notre histoire ; Rome, c'est notre vie. »

Déjà même, lui, l'homme de l'antiquité ecclésiastique, se demandait s'il n'y avait pas là, dans ce recrutement des volontaires de l'Eglise, le germe du rétablissement des anciens Ordres militaires. Il y avait pensé ; il avait trouvé un nom pour cette milice du Pape : on l'appellerait *la Chevalerie de Saint-Pierre*. En attendant, c'était déjà de modernes croisés qu'il bénissait en eux. « Quant à nous, disait-il, fidèles

aux traditions de nos devanciers, nous appelons chaque matin sur cette jeune armée toutes les bénédictions que l'Eglise implore par ses Pontifes, lorsqu'ils donnent la croix à ceux qui partent pour le secours et la défense de la foi chrétienne. » Le devoir de pourvoir à l'équipement de ces troupes, l'exhortation à souscrire l'emprunt pontifical terminaient cette lettre.

A la résistance des Evêques de toute la chrétienté, le Piémont répondait en frappant de proscription les évêques italiens. Au mois de mai, l'archevêque de Pise, l'illustre cardinal Corsi, ayant, du haut de la chaire, dénoncé le chemin couvert que la Révolution se frayait vers Rome, et défendu à son clergé de chanter le *Te Deum* pour l'anniversaire du statut d'annexion de la Toscane et de l'Emilie aux États piémontais, il fut enlevé de son palais et interné à Turin, avec défense de remettre le pied dans son diocèse. Le cœur de Mgr Pie ne résista pas au besoin de lui faire arriver son applaudissement. Il le fit par l'intermédiaire d'un ancien ami, M. le baron de Villeneuve, dont les neveux, les frères Balbo, devaient trouver accès auprès du vénérable banni. « Je n'ose m'aventurer à écrire directement à S. E. le cardinal archevêque de Pise, prisonnier à Turin. Mais si l'un de ces messieurs vos neveux peut pénétrer jusqu'à lui, il soulagerait mon cœur d'un grand besoin, en assurant à ce digne confesseur de l'Eglise, à cette noble victime du devoir et de l'honneur, que, nulle part plus qu'à Poitiers, Evêque, Chapitre, clergé et fidèles ne sont pénétrés d'admiration pour cette constance et cette fermeté épiscopale qui nous rappellent notre grand Hilaire. Nous conjurons le Seigneur qui vient d'enlever au Sacré Collège et à l'Eglise l'incomparable archevêque de Bologne, de nous conserver dans sa miséricorde son digne rival en science, en vertu et en noblesse d'âme, le cardinal Corsi... Nous ne nous dissimulons pas que c'est prin-

cipalement à ces deux grands évêques que l'Italie est redevable de la bonne attitude de la grande majorité de son clergé : leur exemple a réconforté les bons et fait rougir les faibles. »

Quand le comte Prosper Balbo et la comtesse Fella Balbo remirent cette lettre au proscrit, il y porta ses lèvres. Il pleura en la lisant. « Combien, dit-il, je m'estimerai heureux de recevoir directement quelques lignes de sa main ; car c'est l'Evêque que j'aime et que j'admire le plus ! » Mgr Pie s'empressa donc de lui adresser une lettre personnelle, où il disait : « L'Eglise n'attendait pas moins de Votre Eminence. Après avoir développé une si haute doctrine dans la mémorable lettre de l'an dernier, signée des métropolitains de la Toscane, il ne vous restait qu'à donner dans votre personne un grand exemple de fidélité pour la défense de ces principes sacrés. C'est ce que les méchants ont réussi à mettre en relief. L'univers chrétien sait désormais que, dans l'éminent archevêque de Pise, le confesseur est au niveau du docteur. De tels exemples ne seront pas perdus : le clergé de l'Italie et celui du monde entier en profiteront. »

La réponse du cardinal est d'une beauté antique : « Je n'ai fait, Monseigneur et vénérable frère, qu'accomplir mon devoir. Si j'avais failli, c'eût été pour ma conscience un remords éternel. Comment aurais-je pu trouver un moment de repos dans ce vaste palais archiépiscopal, comment aurais-je pu accomplir les fonctions pontificales, dans cette auguste métropole que la piété des Pisans éleva à Dieu et à sa Mère immaculée ? Ces murailles, ces voûtes ne m'auraient-elles pas accusé de félonie ? Vous-même, Monseigneur, vous qui tenez un rang si illustre parmi les défenseurs de nos vérités catholiques, vous qui, par vos œuvres, par vos paroles, vos écrits, votre zèle, avez donné, en vrai successeur d'Hilaire, non seulement à la France,

mais à l'Eglise entière, des exemples d'une si admirable constance, jugez vous-même si je pouvais parler et faire d'autre sorte. Que Dieu nous fasse la grâce *ut citò anticipent nos misericordiae Domini!* On dirait que le Seigneur prépare quelque chose de nouveau dans la vie des souverains, du clergé, des peuples.... On dirait que les fils des hommes travaillent comme autrefois à une tour de Babel dans la vallée de Sennaar. Ce même Dieu leur laissera-t-il bâtir l'édifice qu'ils prétendent élever contre sa toute-puissance? Mais non : *descendamus et confundamus ibi linguam eorum!* Quant à nous, Monseigneur et cher Frère, soyons étroitement unis au saint autel, sous l'abri de Jésus-Christ. »

Le clergé poitevin, lui aussi, se serrait autour de son vaillant chef, qui profita de la retraite ecclésiastique, juillet 1860, pour faire passer son âme dans celle de ses prêtres. Cette retraite était prêchée par M. l'abbé Mermillod, alors recteur de Notre-Dame de Genève. « Ce sera, disait l'Evêque, un sujet de fierté pour le clergé poitevin d'avoir eu les prémices de son ministère de retraites pastorales. Ce ministère de sa parole sera désormais recherché de toutes parts, si de plus grands services à rendre à l'Eglise ne viennent pas y mettre un terme prématuré. » En effet, la couronne de l'épiscopat était visiblement suspendue sur la tête « du jeune et éloquent apôtre ».

Le prédicateur et l'Evêque avaient eu, pour cette retraite, un dessein principal : mettre dans le cœur des prêtres l'intelligence et l'amour de la sainte Eglise, comme étant le plus grand besoin de l'heure présente. « Notre éducation ecclésiastique, leur disait Mgr Pie, nous avait donné le sentiment de Jésus vivant dans l'Eucharistie et vivant dans les âmes ; mais peut-être le sentiment de l'Eglise, le sentiment de Jésus-Christ vivant dans l'Eglise et vivifiant le monde par l'Eglise, n'était-il pas aussi pleinement développé en nous. »

Il disait encore : « L'esprit de particularisme, de faux nationalisme a fait son temps dans le clergé de France. La force et la consolation de notre ministère local, c'est de nous sentir en communion avec l'œuvre universelle. Soyons pareils à cette sentinelle qui a été consignée sur un point éloigné du champ de bataille, et qui supporte avec abnégation son rôle modeste, parce qu'elle sait qu'elle participe néanmoins aux opérations de toute l'armée. »

Ces opérations, quelles avaient-elles été dans la campagne courante ? Il en rendit compte à ses troupes. Il revint sur le discours facétieux, dans lequel M. Dupin avait nommé les prières faites par les catholiques en faveur du Pape, « des pétitions sur lesquelles la Providence a passé à l'ordre du jour, puisqu'elle a laissé accomplir des faits qui sans doute étaient dans ses desseins éternels ». — « Puisse, disait l'Évêque, la miséricorde divine ne jamais passer à l'ordre du jour sur les requêtes que nous ne cessons de lui présenter pour la conversion de ces tristes railleurs qui mettent leur esprit à provoquer les colères de Celui dont les arrêts ne sont pas sujets à cassation. » Le même plaisant avait trouvé agréable de dire cette parole cruelle : « Les Papes, ayant fait le serment de garder intact le domaine de Saint-Pierre, ont sans doute, en conséquence, fait aussi le serment de n'être jamais vaincus ». L'Évêque relève ce mot malheureux de serment, mal venu sur des lèvres qui en avaient prêté de si nombreux et de si divers ; et le retournant contre l'auteur : « Quoi qu'en dise sa verve plaisante, un pareil serment, s'il m'est permis de le dire, n'est à l'usage que de ceux qui ont juré d'être toujours du côté des vainqueurs ; et la fidélité avec laquelle ils observent celui-ci explique peut-être la facilité avec laquelle ils se regardent comme dégagés de tous les autres. Mais si le Pape n'a point fait le serment de n'être pas vaincu, en retour le Dieu tout-puissant a

fait, lui, « un serment qu'il ne rétractera point : *Juravit Dominus et non poenitebit eum* ». Ce qu'il a dit à son propre Fils, il l'a dit au Vicaire de son Fils : Tu es prêtre pour l'éternité : *Tu es sacerdos in æternum*. Et afin que ce sacerdoce suprême ne soit jamais renversé, « le Seigneur se tient à la droite de son Christ, et, au jour de sa colère, il brise les rois, il juge les nations, il emplit le monde de ruines, il renverse les couronnes, et il écrase sur la terre la tête de plusieurs : *conquassabit capita in terrâ multorum* ». Ainsi le chantons-nous chaque dimanche à Vêpres. Cependant le Vicaire de Jésus-Christ, après avoir bu, comme son Maître, l'eau du torrent, se relève de ses chutes et redresse la tête. Et nous chanterons encore, et nous chanterons toujours : « Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit, comme il était au commencement, et maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen. »

Du moins, ces dérisions, ces menaces, ces interdictions, ces vexations avaient achevé d'éclairer le clergé. « C'est un vrai bonheur, disait une lettre de l'Évêque, que la cause de la religion et du clergé soit enfin détachée de celle d'un pouvoir qui prépare des crises si formidables. Le gouvernement actuel a fait un tour de force que j'aurais cru impossible : il a su rendre regrettable le gouvernement tombé en 48. Jamais la situation n'a été plus grave. Le gouvernement provisoire n'a pas laissé dire tout ce qui se dit. Nous sommes dévorés, en France, par les doctrines que nous émettons. »

A ces doctrines du naturalisme et du sensualisme, l'Évêque fut amené à opposer publiquement un héroïque exemple. L'année précédente, Mgr Parisis, évêque d'Arras, lui avait écrit : « Monseigneur, Dieu vous a donné, dans un degré très éminent, la vertu de la parole : *Vox Domini in virtute* ; et vous en répandez le bienfait même au delà des limites de votre diocèse...

Nous devons avoir, au mois de juillet prochain, de grandes solennités pour la réception d'une relique insigne de notre vénérable Labre, dont la béatification doit être célébrée à Rome dans le mois de mai précédent. Je viens vous prier, Monseigneur, de vouloir bien nous donner le panégyrique de cet homme de Dieu. Assurément l'éloge d'un pauvre qui n'a su, en sa vie, que prier et faire pénitence, n'est pas un sujet vulgaire dans un siècle qui n'apprécie que l'utilitaire et le confortable. Je compte donc sur vous. »

Mgr d'Arras lui demandait ce discours au nom « de sa profonde sympathie et de son affectueuse admiration ». Dom Guéranger insista sur le côté doctrinal : « De grâce, Monseigneur, attaquez le naturalisme par son nom, et montrez que les théories du *Correspondant* ne sont pas assez vastes pour que des existences comme celle du Bienheureux y puissent trouver leur place.... »

Le discours prononcé, le 18 juillet 1860, dans la cathédrale d'Arras, fut un événement. C'était comme une session conciliaire que cette assemblée où siégeaient le cardinal archevêque de Besançon, les archevêques de Cambrai, de Sens, de Tyr *in partibus*, de Santiago, de Rouen, les évêques d'Arras, de Gand, de Beauvais, de Metz, de Laval, de Bruges, de Saint-Dié, d'Angoulême, de Langres, de Chartres, de Liège, de Quimper, du Mans, de Nîmes, d'Amiens, de Saint-Claude, de Clifton en Angleterre et de Brisbane en Australie.

L'Evêque de Poitiers, à sa grande manière, prit les choses de haut. Nous sommes tous les mendiants de Dieu; Jésus-Christ s'est fait lui-même mendiant volontaire ici-bas, et la pauvreté est montrée dans l'Evangile comme le premier pas vers la royale béatitude des cieux. Le bienheureux Benoit-Joseph l'a embrassée, dans l'exercice du pèlerinage, par tous les pays

de l'Europe, la France, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne, et surtout l'Italie, où il mourut à Rome qui nous rend ses reliques. « Arras ! Arras ! quel spectacle tu nous donnes à cette heure ! Qu'ils prophétisent donc, nos lettrés sentencieux et nos beaux diseurs ! qu'ils proclament avec aplomb que la sainteté est un genre de poésie fini comme tant d'autres ; qu'il y aura encore des saints canonisés à Rome, mais qu'il n'y en aura plus de canonisés par le peuple. Nous sommes là, vous et moi, et quelques cent mille hommes avec nous, pour attester la canonisation populaire de Benoît-Joseph. » C'est à l'œil droit de M. Renan que visaient ce trait et cette allusion.

La seconde partie du discours développait la grande thèse et donnait la grande leçon. Le tableau du naturalisme dans le monde moderne tracé par Mgr Pie est une maîtresse page. Or, à cette génération qui ne connaît, ne sert et n'adore que la nature, voici que la Providence oppose le phénomène d'un homme qui foule aux pieds tous les instincts de la nature pour ne plus vivre que d'une vie transfigurée par la grâce. Cet homme est un signe levé contre le siècle qui l'a porté et contre le siècle qui aujourd'hui le voit renaître et resplendir d'une gloire posthume... En vain ce siècle s'irrite du défi que lui jette la glorification de cet homme de rien, de ce paysan sans culture, de ce vagabond, de ce mendiant : autant de qualifications que l'orateur retorque contre ces pauvres d'idées et de convictions, ces misérables de vertus, ces pèlerins de l'ambition, ces mendiants du plaisir, ces faméliques de la littérature abjecte, ces déguenillés de la philosophie, qui vraiment ont bonne grâce de reprocher à Benoît Labre de livrer son corps en pâture aux insectes. « Vermine pour vermine, dit l'Évêque, celle du corps est-elle plus honteuse que celle de l'esprit ? » Et quand il a fait voir ces affamés de vérité

se repaissant de l'ignoble ou creuse pâture du journalisme, ces mendiants de gloire se drapant dans le manteau troué et souillé de boue et de sang des idées modernes et des principes immortels de 89 : « Ah ! dans quel piteux équipage d'idées et de sentiments je vous vois, s'écriait l'orateur. Venez, ô mon Benoît-Joseph, et laissez-moi reposer sur vous mes yeux fatigués du dégoûtant spectacle de ces pauvres superbes ! »

On ne sera pas étonné d'apprendre qu'à cet endroit du discours, l'auditoire immense, transporté d'enthousiasme, faillit éclater en applaudissements.

Pie IX et ses douleurs étaient présents alors à la pensée de tous. Mgr Pie demanda au bienheureux Benoît de faire descendre du Ciel un sourire pour le Pontife qui l'avait glorifié. « Puisque les rois, puisque les puissants l'abandonnent et le trahissent, ô pauvre de Jésus-Christ, sauvez-le, et avec lui sauvez le monde. Sauvez-le, et avec ce Pontife-Roi, sauvez toutes les autres royautés qui périssent, sauvez le principe même de la souveraineté qui croulerait avec lui pour nous laisser en proie à une anarchie universelle. »

L'Evêque priait ensuite pour ces Etats romains qui avaient été la seconde patrie de Benoît : « Ah ! ces sanctuaires de l'Italie que vous avez tant aimés, tant fréquentés, ces lieux bénis, Lorette, Assise et tant d'autres, protégez-les de là-haut, et ne les laissez pas tomber aux mains des fils de Bélial. »

Deux mois après, on put voir ce que les fils de Bélial faisaient de ces champs vénérés, changés en champs de carnage.

Une lettre de Mgr Pie replace devant nos yeux le tableau de cette solennité et de cette prédication. Elle est écrite d'Arras, le 18 juillet. « Nous avons eu ici, trois jours durant, des solennités sans exemple. Jamais roi n'a été fêté comme ce pauvre volontaire. Le pays

légal s'est abstenu, s'est montré de mauvaise humeur : il y a gagné de se rendre encore plus impopulaire et de constater que les masses étaient avec nous et non avec lui. Vingt-cinq évêques, quinze cents prêtres au moins, et des foules innombrables ! Tout s'est passé dans un ordre parfait. J'ai été chargé du bouquet ; on m'avait dévolu le panégyrique du Bienheureux pour le dernier jour du *Triduum*. Mgr de Nîmes avait prêché la veille : il est beaucoup plus du métier que je ne le suis. Cependant je m'en suis tiré avec les honneurs de la guerre. Il m'est survenu en chaire une facilité inattendue de descendre au ton convenable pour maîtriser une foule de huit à dix mille hommes et femmes entassés ; j'ai quitté le littéraire pour le populaire, et ce dernier genre était le seul possible en face de telles masses. Je sens du reste tout ce qui manquait à cette conversation oratoire, qui a duré plus d'une heure et demie. Mais ses défauts même en ont fait le succès, et il a été aussi éclatant qu'il pouvait être désiré. »

Ce fut une raison pour que le discours déplût au gouvernement. « On a notifié à l'imprimeur d'Arras, écrit Mgr Pie à Mgr Cousseau, qu'il faudra déposer les discours épiscopaux au parquet, vingt-quatre heures avant la mise en vente. » L'évêque d'Angoulême répondit : « Pour deux ou trois traits seulement *cave canem* : vous verrez bien ce qui peut se dire sans risque d'être mordu légalement ». Un vicaire général d'Arras, M. l'abbé des Billiers, négocia pour obtenir du prédicateur certains retranchements graves. Mgr Pie s'y refusa : « J'imprimerai mon discours séparément des autres, et à mes risques et périls, plutôt que de laisser se perdre une seule miette de ce que je crois être le pain de la vérité ».

Il fallait redoubler de vigueur, en même temps que les pouvoirs redoublaient de malice. La prière était toujours la première force de l'Evêque. Il s'adressa à

Marie. Le jour de l'Assomption, l'homélie qu'il fit dans sa cathédrale fut un cri de détresse vers Celle que l'Eglise, pressée par les barbares, avait autrefois invoquée sous le nom de *Secours des chrétiens*. Paraphrasant l'antienne liturgique de son office : *Sancta Maria, succurre miseris* : « Les malheureux à secourir, où ne sont-ils pas ? demandait-il. L'Orient, l'Occident, le Midi, le Nord en regorgent. Entendez l'immense gémississement de l'Italie sous le joug de l'impiété. A l'écrasement de l'Irlande et de la Pologne catholiques viennent se joindre les égorgements de la Cochinchine et de la Syrie. Persécutions par les infidèles, persécutions par les puissances hérétiques et schismatiques, persécutions au sein des nations catholiques : *succurre miseris !...* »

L'homélie venait de rappeler les récents désastres des catholiques d'Orient. D'horribles massacres avaient ensanglanté Deir-el-Kamar, près de Damas. C'était à la fin de mai. Trois mois après seulement, le 3 août, la France se décida à envoyer une brigade de 7,000 hommes au secours de nos malheureux alliés de six cents ans. Mais la charité de l'Eglise avait devancé les démarches de la diplomatie : Pie IX avait parlé. Après lui, l'Évêque de Poitiers écrivit, le 29 août, en faveur de ces frères laissés sans défense sous le sabre du musulman, cinq ans après que nous avions fait l'expédition de Crimée pour relever en Orient l'antique protectorat de la France ! La première parole du Mandement de Mgr Pie fut pour secouer ses pieds sur cette politique stérile ou dérisoire de laquelle il disait : « L'heure viendra pour l'histoire d'adjuger à chacun sa part de responsabilité dans ces massacres et ces infamies de tout genre. La politique contemporaine, panégyriste si imperturbable de ses propres faits et gestes, aura ses comptes à rendre devant le tribunal sévère de la postérité. Heureuses les puissances qui

pourront se laver les mains du sang de ce peuple innocent, et qui n'auront point trempé dans les crimes de toute nature qui déshonorent le monde et le menacent de sa ruine ! Qu'il nous suffise à nous, pour la décharge de l'Eglise, de prendre acte ici d'une parole prononcée durant le congrès de 1856, et répétée hier encore : « Les gouvernements sont laïques, et les conseils de l'Europe ont été sécularisés ». Cette déclaration nous est précieuse ; elle place le sacerdoce en dehors de toute solidarité et de toute complicité dans les tristes choses de ce temps. »

L'Évêque demandait l'aumône « en faveur de ces nobles chrétiens du Liban plus fermes dans leur foi, depuis une longue suite de siècles, que les cèdres qui les ombragent ne sont solidement enracinés sur leurs montagnes ». Il demandait des prières pour la flotte française faisant voile pour la Syrie. Il en demandait encore, il en demandait surtout pour une autre armée, celle-là toute volontaire, la jeune armée du Pape. « Daigne le Seigneur accorder le succès à ces généreux soldats de la plus sainte des causes. Que Marie, Mère de Dieu, couvre de sa maternelle protection tant de nobles jeunes hommes que leurs mères ont engagés dans les hasards des combats qui vont être livrés pour le triomphe de l'Évangile et l'indépendance de notre sainte Mère l'Eglise. Que les anges gardiens veillent sur des existences si chères, et qu'ils nous ramènent ces jeunes guerriers avec une ample moisson de lauriers, palmes bénies de l'Eglise ici-bas, et qui s'entrelaceront à celles de l'immortalité bienheureuse !... »

Ils étaient donc partis à la voix de l'Évêque : il les en remerciait. Les provinces de l'Ouest s'étaient montrées ce qu'elles devaient être. L'intrépide général de La Moricière, sorti lui-même de ces contrées, n'avait pas à se plaindre d'être délaissé par ses compatriotes. C'était tout le plus noble sang de la Bretagne, du

Poitou, de la Vendée qui s'était offert pour « la défense de ce gouvernement dont la fière attitude devant la Révolution n'intéressait pas moins le maintien du droit monarchique en Europe que le salut de la religion et la liberté des âmes ». L'Évêque en concevait de l'espoir, fondé sur cette parole empruntée à saint Hilaire et citée par Pie IX dans une récente Allocution : « C'est le propre de l'Eglise de vaincre quand elle est blessée: *hoc est proprium Ecclesiæ ut tunc vincat cum læditur* ; d'être mieux comprise quand elle est accusée: *tunc intelligatur cum arguitur* ; de tout gagner quand elle est abandonnée: *tunc obtineat cum descritur* ».

C'est toujours vrai pour l'Eglise; mais ce ne devait pas l'être pour ses défenseurs; et les palmes de la victoire que Mgr Pie souhaitait à ces jeunes guerriers allaient se changer pour eux en palmes du martyre. Le 10 septembre, vingt-cinq mille Piémontais envahirent les Marches et l'Ombrie, marchant à l'écrasement de quatre mille six cents jeunes volontaires qu'un Cialdini, dans de lâches proclamations, traitait de « misérables sicaires et d'aventuriers étrangers, conduits dans ce pays par la soif de l'or » !

Le gouvernement français regardait, laissait faire, déclinait diplomatiquement toute responsabilité avec ces attentats, qu'il favorisait sous main. Chose remarquable et douloureuse! En ces mêmes jours, 23 septembre, Mgr Pie rassembla, dans l'église de Montierneuf, en la fête de saint Maurice, les officiers et soldats de la garnison de Poitiers pour la bénédiction de la statue de leur patron, et il leur adressa des paroles qui du moins dégageaient l'honneur militaire de la honte assumée par notre politique. Il leur disait, par exemple : « L'armée française est la première armée du monde. La postérité pourra soulever de graves questions à propos des faits d'armes accomplis de nos

jours ; mais ce qu'elle ne discutera jamais, c'est le courage intrépide dont nos soldats ont fait preuve ». Il mettait plus haut encore le sentiment chrétien dont cette armée avait témoigné en Crimée et en Italie. Il vantait les vertus religieuses des officiers, qui au courage militaire savaient joindre le courage moral ; et à Poitiers il en fallait, même pour faire visite à un Evêque si mal vu de l'administration. Il remerciait leur colonel d'une bonne et belle parole : « Un régiment, c'est une famille ». Il félicitait les soldats de ne pas connaître entre eux la dénonciation et la calomnie. « L'armée française, leur disait-il non sans intention, laisse ce métier à d'autres... Si parfois elle est victime d'un certain genre de police, elle n'en est jamais l'agent. » Puis il citait l'exemple de Maurice et de sa légion répondant à l'empereur : « Nous sommes vos soldats, Empereur, mais nous sommes avant tout serviteurs de Dieu ». Enfin il faisait le vœu que l'alternative entre la conscience et la foi ne se posât jamais devant les soldats français ; mais il était sûr que la réponse serait celle de Maurice et de ses légionnaires.

C'est pendant ce temps-là qu'on recevait les premières nouvelles d'un guet-apens dans lequel la France laissait tomber les meilleurs de ses enfants, les soldats de l'Eglise. Aux environs de Lorette se préparait une rencontre qui devait rester l'éternel honneur des vaincus et l'ineffaçable honte des vainqueurs.

L'Evêque fit redoubler de prières, à partir du 1^{er} octobre, fête de saint Remy, consécrateur du premier roi chrétien. Un *Triduum* fut présidé par Mgr Pie à Sainte-Radégonde. « Je viens, dit une de ses lettres, d'ouvrir solennellement notre *Triduum*. L'ennemi est à nos portes ; un coup de main sera tenté un de ces jours contre l'Etat pontifical. » La lettre circulaire qui demande ces prières dans tout le diocèse, est datée du 29 septembre, fête de l'archange saint Michel, patron du

royaume de France. Il y disait en conséquence : « La page des Livres saints que la fête de ce jour nous faisait lire ce matin, le récit du combat de Michel et des siens contre Lucifer et ses légions rebelles, c'est l'histoire de la lutte engagée à cette heure.... Cette heure est donc solennelle, elle occupera une place incomparable dans les annales de l'Eglise et dans les fastes du monde. »

Mais cette fois, ce fut la Bête, comme s'exprime l'Écriture, qui prévalut dans le combat contre les saints de Dieu. Le désastre de Castelfidardo jeta l'Eglise dans la stupeur. « Ils étaient tombés, ces braves, disait Mgr Pie, en amassant autour de leur nom autant de gloire que d'autres avaient amassé, autour du leur, de mépris et d'exécration. » Et il saluait en eux « les immortelles victimes d'une cause qui ne mourra ici-bas qu'avec le monde ». L'armée vaincue s'était jetée dans la place d'Ancône, où elle tenait contre des forces supérieures. « Plusieurs combattent encore, écrivit l'Évêque à son peuple. Ils défendent contre les cohortes de la Révolution le dernier rempart de la royauté pontificale, la dernière garantie humaine de la dignité et de l'indépendance de toutes les consciences chrétiennes, le dernier honneur des monarchies européennes. Que nos prières, nos vœux, nos soupirs, à toute heure du jour et de la nuit, montent vers le trône de Dieu dans les cieux et vers le tabernacle de Jésus-Christ sur la terre. Espérons encore, espérons contre toute espérance. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. »

Un événement extraordinaire, survenant l'avant-veille de l'ouverture de ces prières, ce même 29 septembre, fête de saint Michel, avait redoublé la confiance. C'était une guérison instantanée obtenue près du tombeau de sainte Radégonde. La ville entière était dans l'émotion de cette nouvelle, et l'Évêque venait

de nommer une commission d'enquête pour l'examen de ce fait réputé miraculeux. On lit dans le registre latin de ses actes épiscopaux : « Après la messe nous sommes descendus dans la crypte, et, là, nous avons prié de tout notre cœur, soit pour rendre grâces de la merveilleuse guérison qui venait d'avoir lieu, soit pour recommander à la très sainte Reine les soldats enrôlés dans l'armée pontificale », etc. Une note de son *Ordo* complète cet énoncé de ses intentions par cette parenthèse : « Visite à la crypte, au nom du roi et de la reine. »

Le 4 octobre, fête de saint François d'Assise, patron de cette Ombrie, devenue le théâtre d'une guerre sacrilège, Mgr Pie fit recommencer et présida lui-même, à Notre-Dame-la-Grande, un second *Triduum* de prières qui devait se clore en la solennité de Notre-Dame du Rosaire. Il rappelait que cette fête avait été instituée en mémoire de la victoire des armées catholiques et pontificales à Lépante.

Le dimanche, 7 octobre, l'Évêque adressa au peuple une courte allocution dont il ne reste par écrit que quelques textes de l'Écriture. Il dit avec saint Paul : « Depuis trois ans, jour et nuit, je n'ai cessé de vous avertir avec larmes. Et maintenant je vous confie à Dieu et à sa grâce qui n'a qu'à dire un mot pour tout reconstruire et rendre l'héritage qui appartient à ses saints ». Avec l'Apocalypse, il stigmatise la guerre infernale déclarée à l'Église : « Je vis alors le serpent qui, ayant été jeté sur la terre, persécuta la femme qui avait mis un fils au monde. Voulant dévorer ce fils, le Dragon fut livré bataille aux débris de la race de ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus-Christ ». L'Évêque pousse encore ce cri tiré du même livre : « Malheur à la terre et à la mer, car le diable est descendu vers vous, avec une grande colère, sachant que son heure est venue ».

Le dernier espoir de Mgr Pie était dans Celle qui est « terrible comme une armée rangée en bataille », et qui, selon la sainte liturgie, « a tué les hérésies dans l'univers entier ».

Cet espoir vit ajourner cette fois encore son accomplissement. A cette date, déjà les défenseurs d'Ancône avaient dû capituler, après un bombardement de dix jours et de dix nuits, sans que la France, spectatrice et complice de ce brigandage, fit paraître une seule voile et tirât un seul coup de canon pour la défense de l'Eglise et la protection du plus pur sang de la patrie.

Il faudrait maintenant citer les cris d'inquiétude d'abord, puis de déchirante douleur que poussaient vers Mgr Pie les pères et les mères de ces généreux vaincus, ses jeunes diocésains, dont plusieurs étaient tombés sur le champ de bataille. L'Evêque pleura avec eux. Il voulut faire davantage. Il se demandait à lui-même de quelle manière il pourrait offrir à ces nobles victimes l'hommage public de son inconsolable admiration, quand, le 25 septembre, une lettre de M. de Falloux vint entrer dans sa pensée, en la provoquant à se produire.

Après avoir renouvelé des plaintes fort émues contre l'attitude d'un certain nombre d'évêques et de publicistes vis-à-vis du pouvoir et de sa politique, cette lettre disait : « Si l'épiscopat français, dans sa généralité, semble s'être appliqué à lui-même cette parole des psaumes : *noluit intelligere ut benè ageret*, ne voudra-t-il pas du moins, avec le courage du remords, honorer les derniers Machabées et prier solennellement pour eux ? Et vous, particulièrement, Monseigneur, pasteur de ces contrées de l'Ouest qui ont fourni le plus de volontaires, vous, orateur en même temps que pontife, ne voudrez-vous pas convoquer et consoler ceux qui pleurent les morts, par des obsèques

publiques, et, du haut de la chaire de votre cathédrale, faire entendre une parole qui relève les âmes, qui dirige les intelligences, qui empêche la prescription de s'établir contre le dévouement chrétien ?

« Ce n'est pas à vous, Monseigneur, que j'essaierai de dissimuler le fond de ma pensée. Je crois volontiers que le deuil de ces héroïques défenseurs, franchement porté par l'Eglise, blessera ceux qui les ont laissés égorger, à deux pas d'une garnison française, et qu'il en pourra naître quelques ennuis pour le petit nombre d'évêques qui rempliront ce devoir sacré. Mais j'ose vous demander aussi : de quel droit le clergé parlera-t-il désormais au monde d'abnégation et de sacrifice, s'il abdique, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, le droit d'en donner l'exemple ? »

Mgr Pie répondit, en datant sa lettre du 28 septembre 1860 : c'était « le onzième anniversaire d'une préconisation épiscopale dont M. le comte de Falloux est coupable », rappelait-il avec une attention reconnaissante. Après avoir déploré le langage regrettable de quelques évêques, et l'avoir expliqué, sans le justifier, par certains courants de doctrines débilites qui énervent les caractères en affaiblissant les principes, Mgr Pie se défend de réveiller des dissentiments qu'il vaut mieux, à une telle heure, laisser endormis dans la tristesse commune. Nous ferons comme lui.

Quant à la proposition d'honorer les victimes, elle lui était entrée à lui-même dans le cœur, dès la première nouvelle de la mort de M. le marquis de Pimodan. Puis, ayant vu l'annonce d'un grand service funèbre à Saint-Thomas-d'Aquin, où Mgr d'Orléans serait appelé à faire entendre solennellement sa parole il avait cru que « cette oraison funèbre revenait de droit à un prélat qui était en possession des chaires de Paris, pour lesquelles lui-même avait moins d'inclina-

tion, outre que le caractère insolite de son apparition dans cette circonstance effaroucherait davantage et l'Archevêque et le pouvoir ». Il ajoutait aussitôt : « Reste un devoir à remplir, mais à remplir chez moi. La fleur de notre école de Droit a été expédiée par moi à l'armée de La Moricière. De premières nouvelles nous arrivent : E. de Sabran est prisonnier. Th. de Chabot est blessé à la main. L. de la Rochethulon est sauf, etc., etc. Mais voici qu'un jeune de Fautereau est blessé grièvement. Son père va le chercher et veut le ramener vif ou mort. J'attendrai, et j'étudierai les conjonctures. »

S'il hésite, c'est qu'il abhorre de se mettre en avant : « Le corps auquel j'appartiens n'apprécie pas les initiatives dont il ne voit pas la raison patente et personnelle. Croyez bien que je sais affronter cette susceptibilité, mais il n'est pas défendu de la ménager lorsqu'on le peut. Quant aux colères du pouvoir, j'y suis accoutumé..... »

Finalement, un bel article de M. de Falloux, dans le *Correspondant*, sur la question romaine : *Antécédents et conséquences de la situation actuelle*, arrivant à l'instant même, fournit à Mgr Pie l'occasion de terminer par « l'hommage de sa vive et reconnaissante admiration pour tout ce qu'il y a de grand, vrai, sensé, éloquent, honnête, courageux et chrétien dans cet écrit politique, malgré certaines nuances assez tranchées que ne peut accepter sa pauvre raison enchaînée à la tradition de l'Eglise ».

M. de Falloux insista, fort obligeamment. « Ce sera la chaire d'Orléans que Mgr Dupanloup fera retentir bientôt d'une parole profondément inspirée. Il en sera de même de celle de Poitiers, car le premier mouvement qui était venu à l'âme paternelle de Mgr Pie ne peut, hélas ! manquer d'être cruellement mis en demeure de se produire. » — « Gardez-vous de croire alors que

vos paroles auront moins de puissance que si elles étaient prononcées à Paris. Le silence est si profond et l'avidité de vous entendre si excitée par ce silence même, chez les hommes demeurés fidèles, que n'importe où votre voix s'élève, tous les échos encore subsistants se hâteront de la répéter. »

Mgr Pie était prêt. Le 11 octobre, le service funèbre fut célébré dans la cathédrale remplie de fidèles en deuil. Une lettre circulaire l'avait annoncé par tout le diocèse. A l'issue de la messe, l'Evêque monta en chaire pour l'Éloge funèbre des volontaires catholiques. « Mes très chers Frères, c'est une grande science et c'est une science trop désapprise que de savoir mourir. C'est surtout une grâce incomparable que d'être admis à mourir pour une grande cause. » C'est ainsi qu'il débuta. Par une responsabilité qu'il ne décline point, l'Evêque a encouragé et béni le départ de plusieurs de ces jeunes volontaires. « Ils sont morts pour la cause de Dieu, de l'Eglise et du Saint-Siège. » C'est la parole du Pape : ils sont donc morts martyrs. C'est la fleur de la terre, la fleur de l'humanité qui a été prélevée pour être ainsi offerte à Dieu et à l'Agneau : *Hi sunt qui empti sunt de terrâ ex hominibus, primitiæ Deo et Agno.*

L'Evêque rappelait la mission de la Fille aînée de l'Eglise : « Puisque Rome est menacée, puisque Astolphe et Didier ont reparu, debout la grande ombre de Pépin et de Charlemagne ! Mais si, par des mystères que nous ne voulons pas sonder, l'épée de Pépin et de Charlemagne demeure consignée au fourreau ; si les bataillons français ne peuvent franchir les monts et les mers que pour assister passifs et immobiles à l'invasion sacrilège des nouveaux Lombards ; s'ils sont là comme témoins d'un duel, comme spectateurs d'une lutte, et non comme les tuteurs armés de l'opprimé, partez, généreux volontaires ; partez des quatre vents du ciel

et du sein de toutes les races catholiques! Non, quoique ce titre puisse parfois être accepté sans honte, vous ne formerez point une légion étrangère. On est toujours au service de sa patrie quand on est au service de son père. Et si je ne sais quel patriotisme mal né s'avisait de vous renier, dites que votre roi s'appelle Pépin et votre empereur Charlemagne ; dites que votre bannière c'est l'oriflamme de Saint-Denys, dites qu'un soldat français, au lieu de perdre ses titres de nationalité, les reconquerrait bien plutôt en faisant les œuvres de la France très chrétienne, en acquittant les dettes de la Fille aînée de l'Eglise. »

Qu'on ne dise pas de ces braves qu'ils ont été vaincus. « Vaincus ? Entendez ce bulletin laconique de leur général : « L'armée pontificale n'a pas été vaincue, elle a été trahie et assassinée ». Castelfidardo, Ancône ! L'Eglise gardera vos noms comme elle garde ceux de Damiette, de la Massoura et de Carthage. Là aussi il y eut des défaites, mais ces défaites furent des avantages en même temps que des gloires... Leur cause n'est pas vaincue, mais elle vient d'être baptisée dans le baptême du sang..... Et, quant à eux, vivants ou morts, ils n'ont moissonné que de l'honneur. Gardez pour d'autres votre pitié ; gardez-la pour ceux qui ont triomphé ou qui sont morts tenant en main les armes parricides d'un fils dégénéré, *parricidalibus degeneris filii armis*. » C'était l'expression de Pie IX. La Moricière sans doute a perdu la bataille. « Oui, mais comme l'avait perdue ce grand Machabée qui, après trente victoires glorieuses, fut un jour écrasé par des forces brutales. Le nom de Judas Machabée n'en resplendit pas moins aujourd'hui encore dans le monde entier. Mais qui connaît les noms de Bacchide et d'Alcime, tristes capitaines d'un plus triste roi ? »

Une place à part était donnée, dans ce discours, à ces étudiants en droit de la Faculté de Poitiers à qui

l'Évêque avait dit : « Le droit, messieurs, c'est bien d'en étudier les éléments, c'est mieux d'en défendre la chose ! » Et il les avait ainsi lancés contre l'ennemi. Maintenant, il les glorifiait dans la personne de l'un d'eux, un doux et délicat adolescent de dix-neuf ans, Georges d'Héliand, l'héritier d'un des plus beaux noms militaires de l'Anjou, fils unique d'une veuve dont l'Évêque citait des paroles dignes des mères des premiers martyrs. Il glorifiait par-dessus les autres le général de Pimodan, mort de la mort des saints, au sortir de cette Basilique de Lorette où le matin même il avait reçu Jésus-Christ : « O sainte Eglise de Dieu, s'écriait l'orateur, tes morts revivront, et tes décapités relèveront la tête : *vivent mortui tui, interfecti tui resurgent*. Ou plutôt tes tués n'ont pas été tués : *interfecti tui non interfecti*. Ils n'ont pas donné leur vie pour une cause humaine, mais pour une cause divine. Voilà pourquoi, Seigneur, des dévouements si magnanimes ne seront pas perdus. J'en jure par cette sainte maison où votre Verbe s'est fait chair : le sang chrétien, versé en abondance tout près de ses murs, sera une semence de nouveaux héros. »

L'Évêque consacrait le reste du discours à souffler dans les âmes une flamme qui avait des jets tels que ceux-ci : « Soyez fermes dans la foi, et inébranlables dans vos convictions. Que le bien soit toujours pour vous le bien, et le mal toujours le mal. Le chrétien a des haines énergiques comme ses amours ; il exécra l'enfer et tout ce qui est de l'enfer. Le succès ne justifie rien, la force ne constitue pas le droit. Dieu est patient parce qu'il est éternel, et la félonie est un mauvais appui pour un trône. »

Enfin, la grande voix d'Hilaire retrouvait ses anti-ques accents pour fulminer contre la sacrilège coalition du Piémont, de la France et de l'Angleterre. « Qu'importe qu'aujourd'hui Constance ne soit pas un homme,

mais un triumvirat, et qu'il s'appelle *légion*. Il suffit que l'esprit de Constance ait reparu sur la terre ! »

On devine quels frémissements et quels attendrissements ces paroles faisaient courir dans l'assemblée en deuil. C'était bien la voix de l'Eglise : la voix de colère des prophètes, la voix de douleur de Rachel pleurant en Rama ses fils qui ne sont plus. On ne s'étonnera pas que M. de Falloux, si bon juge en éloquence, ait été des premiers à y applaudir. « Monseigneur, écrivit-il dès le 17, la parole a valu l'épée, et vous aussi vous vous serez fait un nom bien glorieux parmi les intrépides et les Macchabées de notre temps. Vous devez être importuné d'admiration : aussi ne veux-je pas donner à la mienne toute l'expansion qu'elle aimerait à prendre. Permettez-moi seulement de m'inscrire à votre porte, comme si j'avais l'honneur d'être votre diocésain, en joignant le remerciement le plus vif et le plus ému à l'hommage de mes remerciements les plus respectueux. »

Un autre grand juge, lui aussi, avait pris d'un jour les devants sur M. de Falloux. C'était Montalembert, dont l'Evêque de Poitiers avait nommé les ancêtres, parmi les plus vaillants preux des antiques croisades. « L'insigne honneur que vous avez fait au nom que je porte, en le citant dans un discours immortel, semble me donner le droit de vous en adresser mes humbles félicitations. Je vous remercie des larmes d'admiration et de sympathie que vous m'avez fait verser, pendant que je lisais à ma famille assemblée cette magnifique oraison funèbre de nos martyrs de Castelfidardo. Dieu nous a donné cette gloire pour nous consoler de vivre dans un siècle si fertile en ignominies. Vous avez été à la hauteur d'un tel sujet : c'est le plus bel éloge qu'on puisse mériter dans la chaire chrétienne. Votre parole fera tressaillir

tous ceux qui vous liront, depuis le Père commun des fidèles jusqu'au dernier de ses enfants. »

La fin de la lettre était d'un autre ton. Montalembert, lui aussi, lui pourtant si chevaleresque, oubliant l'ennemi commun, s'en prenait rudement à d'anciens compagnons d'armes, aujourd'hui, hélas ! ses compagnons de défaite, qui, frappés au premier rang et à la première heure pour la cause du Pape, gisaient présentement sur le champ de bataille. Il ne s'adouccissait, à la fin, que pour dire à l'orateur, qu'il admirait : « Votre grande âme, votre haute intelligence, votre rare éloquence auraient dû à jamais vous préserver d'une pareille clientèle et d'un pareil système. Vous êtes né pour planer dans la pleine lumière de la liberté et de l'honneur !

L'Evêque remercia d'abord d'un si précieux suffrage. Puis, écartant le coup qui lui était porté, à lui et à ses amis, il baissait la lance, et courtoisement il disait : « Trouvez bon, Monsieur le Comte, que je m'abstienne d'entrer dans l'ordre d'idées qui occupe la seconde partie de votre lettre. Je veux vous dire seulement que, malgré des divergences très profondes et très réfléchies dans la manière d'apprécier et de sentir diverses choses de ce temps, notamment en ce qui est du vrai et du faux honneur, de la vraie et de la fausse liberté, je n'aurai jamais l'injustice ni l'ingratitude d'oublier une seule minute les immenses services que vous avez rendus à la cause religieuse, non plus que le mauvais goût de méconnaître aucun des rares dons que vous avez reçus de Dieu et que vous avez si bien su lui consacrer. »

Après deux lettres signées de noms si autorisés et si peu suspects de flatterie, il devient superflu et d'ailleurs impossible de citer toutes celles qui vinrent des familles des victimes. Disons seulement que tous parlèrent. Les mères parlèrent. La comtesse d'Héliand n'a que deux

consolations : « celle de voir son cher Georges parmi les martyrs au ciel ; celle de relire sur la terre les paroles de l'Évêque qui a fortifié sa foi et mis le baume sur son cœur ». M^{me} de Rohan-Chabot passe, dans ses lettres, du transport de la douleur à celui de la joie, quand elle apprend que son fils Thibault, qu'on lui avait dit mort, est vivant et guéri. « Il y a six jours que mon mari et moi nous montions la montagne du sacrifice : nous offrions notre Isaac ; une main de miséricorde a détourné le glaive. Nous sommes abimés dans la reconnaissance. » Le père écrivait : « Je suis jaloux de mon cher enfant. Priez Dieu qu'il me permette de combattre aussi pour sa gloire ! » Surtout les lettres de M^{mes} de La Moricière et de Pimodan respirent le courage et la décision du service de Dieu par-dessus toutes choses. Quelques évêques s'unirent à ce concert des familles. Mgr de Nantes regrettait seulement qu'ils fussent trop peu nombreux. « Mon cher Seigneur, je prends et je serre avec tendresse cette main que vous m'offrez du haut de cette chaire d'où partent ces accents éloquents qui triplent nos courages... Enfin, voilà donc quelques vengeurs armés pour la défense de la cause de Dieu, et le droit ne sera pas étouffé sans protestation. Mais hélas ! que de voix silencieuses ! Pourquoi tous les archevêques et évêques se taisent-ils ? Est-ce l'heure de se réserver ? Et doivent-ils nous laisser écraser par une certaine opinion publique, comme une poignée d'évêques mécontents au milieu de l'épiscopat satisfait et confiant ? »

Tandis que ces lettres commençaient d'arriver à Poitiers, Mgr Pie était allé décharger aux pieds de Notre-Dame de Chartres son âme accablée du poids de ces tristesses publiques. Nous avons pu remarquer qu'il n'était pas d'année où il ne fût porter sa prière et sa parole à quelque sanctuaire de la Mère de Dieu.

Cette fois il s'agissait de solenniser le sixième centenaire de la consécration de la Cathédrale. C'était reporter les esprits au 17 octobre 1270, et les faire remonter du règne de Napoléon III au règne de saint Louis ; du pontificat de Pie IX à celui d'Alexandre IV. Saint Louis en personne, sa famille, sa cour, ses compagnons des croisades avaient jadis assisté à cette solennité et « du haut du jubé, qui semblait un trône de fleurs », raconte la chronique, le roi de France, à l'exemple du roi Salomon, avait fait au Roi du ciel la prière qu'il bénit le royaume des Francs, pour la gloire de son nom, et par l'intercession de la Vierge de Chartres.

A défaut de ces splendeurs royales d'un autre âge, Mgr l'évêque de Chartres avait réuni, dans cette solennité, l'archevêque de Rouen, les évêques de Beauvais, d'Angers, de Sées, de Laval, de Blois, de Versailles, de Grenoble, de Quimper, d'Evreux, et Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, au Canada. C'était en cette même fête que l'on devait solenniser la restauration complète de la crypte, et le relèvement de ses autels, dont chacun fut consacré par un des évêques présents. On réserva à Mgr Pie celle de l'autel de Saint-Fulbert. Elle lui revenait de droit, au titre de la reconnaissance. C'était lui en effet qui, après de longues instances, avait obtenu de Rome le rétablissement du culte de cet homme de Dieu et la célébration de son office à Poitiers, en vertu d'un décret dont l'effet s'était étendu au diocèse de Chartres.

Le discours qu'il prononça dans la chaire de Notre-Dame ressuscita devant les yeux l'admirable spectacle de la dédicace de ce temple, avec une précision de détails historiques qui ne laissait rien à l'imagination de ce qu'il pouvait lui ravir par la science des faits.

Mais pouvait-il oublier qu'il parlait devant des évêques, et des évêques mêlés aux luttes du dix-neuvième siècle ?

Il ne se fût pas permis de leur faire la leçon ; mais le portrait de deux pontifes savants et militants, de huit siècles au delà, lui prêta un double modèle pour ceux de l'âge présent : « N'avons-nous rien oublié ? Oui, certes, car il nous reste encore à célébrer deux grandes gloires : saint Fulbert et saint Yves : l'un qui fut l'architecte de cette crypte même où nous lui donnons aujourd'hui une place, serviteur illustre et hymnographe de Marie, lumière de son siècle, précepteur des évêques, protecteur de l'ordre monastique, vengeur des affronts de la tribu sainte humiliée par les puissants du siècle ; l'autre qui étonna le monde, plus encore comme homme d'action que comme homme de savoir, esprit courageux à la fois et modéré, terrible lutteur et sage pacificateur ; l'effroi et les délices des rois ; fléau de la simonie ; arbitre et juge en dernier ressort de la grande querelle des Investitures. Tous deux également bons, également dignes d'être connus, étudiés, aimés de ceux à qui sont chères nos grandeurs nationales et nos illustrations ecclésiastiques, tous deux également dignes de servir de modèles à quiconque est mêlé aux luttes modernes de la société et de l'Église ».

Et qui donc, en cette journée-là, aux pieds de Marie, au lendemain du brigandage de Castelfidardo, eût pu soustraire sa pensée et surtout sa prière au souvenir de Rome ? C'est ce souvenir qu'on sent frémir dans cette grandiose invocation de la dernière page :

« Les saints Livres nous apprennent que Noé venait d'entrer dans sa six-centième année, quand les eaux du grand abîme brisèrent leurs barrières et les cataractes du ciel se rompirent. O vous, édifice sacré, qui avez vu si souvent croître la malice des hommes, vous qui avez vu passer à vos pieds plus d'une race de géants révoltés contre le ciel, est-ce que vous seriez destiné, en cette six-centième année, à voir éclater un déluge de calamités plus grandes, un cataclysme plus effroyable

que tous ceux dont nous avons été témoins?... Des empires croulants, des dynasties renversées, cette vieille basilique avait vu cela plus d'une fois : elle n'en serait pas trop émue. Des papes assaillis par les factions, exilés par le caractère inquiet et mécontent des Romains, cela ne serait pas nouveau pour elle : n'a-t-elle pas eu l'honneur de voir un pontife romain se réfugier à l'ombre de son sanctuaire ? Mais le mal érigé en bien, mais les ténèbres appelées lumière, mais la malice perfide et la séduction hypocrite de l'antechrist faisant leur apparition sur la terre ; mais la persécution prenant le masque de la protection ; en un mot, tout ce qui s'accomplit à cette heure, n'est-ce pas l'annonce d'un déluge de maux sans exemple qui va signaler cette six-centième année : *Eratque sexcentorum annorum quandò diluvii aquæ inundaverunt ?* »

La vue du mal présent, comparé aux douleurs du passé, lui faisait dire, après un vigoureux tableau : « Je sens que l'on peut et que l'on doit tout craindre. Toutefois, j'aime mieux croire que la Vierge Marie, du fond de ce sanctuaire, où elle s'est montrée si souvent la patronne de notre monarchie, ou, comme on parlait au moyen âge, Notre-Dame de l'Occident, interviendra auprès de Dieu par une prière toute-puissante. Et alors, au lieu de m'appesantir sur de trop justes sujets d'alarmes, je tourne le feuillet et je me plais à y lire que dans la six-cent-unième année, les eaux s'étant retirées peu à peu, la terre se raffermirait entièrement : *sexcentesimo primo anno, imminutæ sunt aquæ....., et exsiccata est facies terræ* ; et que la colombe ne tarda pas à venir, apportant la branche d'olivier au patriarche sexcenténaire qui poursuit encore une carrière de plus de trois siècles. »

Il n'est pas donné à tous de placer la politique dans ces hauteurs sereines. Un sourd orage grondait autour de la personne de l'Évêque de Poitiers. Les haines de

parti se coalisaient avec les haines de commande et les haines d'intérêt, pour faire la garde autour de chacune de ses paroles, comme à chaque porte de son palais afin d'épier tout ce qui y entrait et de dénoncer tout ce qui en sortait. On cherchait un moyen de le discréditer, ne pouvant le faire taire. Une occasion se présenta de le livrer au ridicule, en grossissant outre mesure une méprise honorable ; et ce fut le zèle généreux, mais cette fois mal informé, de Mgr Pie pour les défenseurs du Pape, qui leur fournit cette joie.

L'Évêque lui-même a raconté cet incident à ses prêtres dans les termes suivants : « A l'heure où s'effectuaient des départs nombreux et presque quotidiens des volontaires catholiques, de nos contrées de l'Ouest, un jeune ouvrier breton, récemment arrivé à Poitiers, sollicita la faveur d'être admis dans les cadres de l'armée pontificale. Après plusieurs renseignements demandés et en partie obtenus, les hommes honorables qui prêtaient leur concours à cette expédition lui procurèrent les moyens de se rendre à Rome. Au moment de quitter notre ville, il nous fut présenté, comme tous les autres, et nous lui donnâmes notre bénédiction. Nous ne l'avons jamais vu que cette fois et durant deux minutes environ. Or, plus d'un mois après le glorieux désastre de Castelfidardo, tandis que nous étions absent pour la célébration du sixième anniversaire séculaire de la dédicace de la Cathédrale de Chartres, les journaux de Paris, reproduisant ceux du Poitou et de la Bretagne, annoncèrent la mort du jeune soldat breton, dont ils publiaient une lettre empreinte des plus beaux sentiments. Nous ne pouvions être indifférent à ce fait. Rentré dans notre ville épiscopale à la fin d'octobre, nous y trouvâmes la persuasion universelle que ce jeune homme avait succombé. Nous nous fîmes représenter la lettre qui avait excité une juste admiration : nous constatâmes de nos yeux l'exactitude du texte

qui avait été publié. De si nobles accents émanés d'un enfant du peuple méritaient de n'être pas méconnus. Nous avons payé dans notre cathédrale un hommage public à la mémoire des illustres victimes du guet-apens du 18 septembre ; on commençait à s'étonner autour de nous que l'humble ouvrier demeurât plus longtemps négligé. Obéissant à l'élan de notre cœur autant qu'à l'opinion, nous assistâmes au service religieux célébré pour le repos de l'âme de l'humble ouvrier, comme nous l'avions fait pour de plus illustres victimes, dans l'église de la paroisse qu'il avait habitée, et nous prononçâmes une courte allocution avant la conclusion de l'office. Tout le contenu de notre discours trouve son explication dans la teneur de la lettre, dont il était le commentaire. »

Le jeune Breton dont il s'agit, ouvrier menuisier, était natif de Guingamp. Il s'appelait Louis Gicquel. La lettre qu'il avait écrite à un vicaire de Sainte-Radegonde, le 29 septembre, racontait qu'après un combat heureux livré à Ponte Corvo, il avait été transporté gravement malade à Tivoli. Sa lettre était arrivée en France, cachetée en noir, et portant sur le revers de l'adresse ce simple mot : *mort!* On le crut d'autant mieux que cette lettre était le testament d'un mourant donnant à ses amis rendez-vous dans le ciel. Dans l'allocution prononcée au service funèbre qui fut célébré, le 30 octobre, dans l'église de Sainte-Radegonde, l'Évêque faisait bien remarquer qu'il s'agissait d'un humble enfant du peuple, *adolescentulus sum ego et contemptus*, afin de mieux faire ressortir en lui le défenseur des justices divines : *justificationes tuas non sum oblitus*. Il demandait finalement pour ce jeune chrétien « des prières, des larmes, et un tombeau modeste élevé par la souscription des volontaires catholiques partis comme lui de Poitiers ».

Mais écoutons la suite du récit de l'Évêque. « Cepen-

dant, dès le surlendemain nous apprîmes que le jeune soldat n'avait pas péri. De pareilles erreurs sont assez ordinaires à la suite des guerres. Notre allocution, reproduite par le journal de la localité, n'avait reçu qu'une publicité très restreinte ; des mesures prises aussitôt empêchèrent qu'elle ne fût insérée dans les journaux de la capitale. Mais on ne put l'ignorer ; et quel sujet de joie, de plaisanteries, d'insolences pour les feuilles hostiles ! Ce fut parmi eux un rire inextinguible, et le ressentiment du *Constitutionnel*, par la plume de M. Granguillot, se complut, le 19 novembre, à des sarcasmes triomphants sur « la palme du martyr décernée un peu au hasard et beaucoup à la légère à l'ouvrier Gicquel, nouveau et très modeste Charles-Quint, qui a assisté à ses propres funérailles, et est allé ensuite remercier l'Évêque de Poitiers de l'oraison funèbre dont il l'avait gratifié de son vivant ! »

On n'était pas au bout du rire de ces beaux esprits. Et quand, un an après, on sut ce qu'il fallait croire du héros et de sa lettre, l'Évêque dut payer cher, comme nous le raconterons, une erreur matérielle dont il avait été la première et trop généreuse victime.

Mais son âme se consolait en grande compagnie. Il était remonté à l'ambon, dans la société du roi David et d'Hilaire, pour le commentaire des Psaumes. Le jour de la Toussaint, puis de l'Immaculée Conception, il donna l'explication du psaume xvi^e : « Seigneur, qu'est-ce qui habitera sous votre tente et qui se reposera sur votre sainte montagne ? » Il appliqua la réponse à Marie : « C'est celui qui marche constamment sans tache, et qui opère la justice ». Pureté de Marie dans sa conception, dès son entrée dans ce monde : *qui ingreditur sine maculâ*. Justice parfaite de Marie dans toutes les œuvres de sa vie : *qui operatur justitiam* ; Marie elle-même, cette tente où le Seigneur s'est reposé : *qui creavit me requievit in*

tabernaculo meo. Marie elle-même, cette montagne où Dieu s'est plu à habiter : *Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo.* » Qui ne voit les torrents de lumière que l'éloquence théologique de Mgr Pie dut faire jaillir de ces sources ?

Encore une fois, il conjura la femme couronnée d'étoiles de mettre le pied sur le serpent de la Révolution. C'était dans sa chère église de Notre-Dame-la-Grande qu'il faisait ce discours. Il lui disait en finissant : « Ô Marie, c'est la douzième fois que je viens ici vous invoquer aujourd'hui. Quand je parus dans ce temple, il y a aujourd'hui onze ans écoulés, quand je m'agenouillai devant votre image, il me sembla que Jésus vous disait : « Femme, voilà votre fils » ; je l'entendis qui me disait à moi-même : « Enfant, voilà votre mère ». Depuis ce jour-là, vous vous êtes bien fait connaître pour ma mère. Et aujourd'hui, et pendant cette douzième année qui s'ouvre présentement, et pendant tout le reste de mon épiscopat, continuez-moi, ô Marie, vos bontés maternelles. Mais vous ne vous montrerez pleinement ma mère qu'autant que vous vous montrerez celle de tout ce troupeau, de tous ces enfants que vous m'avez donnés. Accordez-nous à tous, au pasteur et aux brebis, à l'évêque et au peuple, de continuer notre chemin ici-bas sans péché et d'opérer les œuvres de la justice, afin qu'après avoir habité sous la tente du Seigneur tous les jours de notre pèlerinage mortel, nous nous reposions éternellement avec lui et avec vous sur la montagne sainte. »

En tête des notes qui sont les jalons de ce discours, et après les initiales sacrées qui le dédiaient, comme tous ses écrits, au cœur de la Mère de douleurs, l'Évêque a placé cette fois cette prière en latin : « ô Marie, Vierge immaculée, assistez celui qui consacre à vous et à la sainte Eglise, Épouse de votre Fils, sa plume et sa parole : *Immaculata Virgo Maria,*

adjuva me, de te et de sanctâ Ecclesiâ sponsâ Filii tui scribentem et loquentem. » Les périls de l'heure présente avaient redoublé sa dévotion envers la Reine des confesseurs et des martyrs.

Le dernier acte de cette année 1860 fut l'établissement de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre dans le diocèse de Poitiers, par mandement et ordonnance du 31 décembre. L'Évêque ne pouvait mieux couronner une année où tout ce qu'il avait d'éloquence, d'influence, de prières et de larmes avait été consacré à la cause du Pape. La doctrine du Pape, l'autorité du Pape, la souveraineté du Pape : quel évêque eut, plus que cet évêque, l'intelligence, le zèle et la sainte jalousie de toutes ces grandes choses ?

CHAPITRE IV.

L'ÉVÊQUE DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT.

ORAISON FUNÈBRE DE L'ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX. — MANDEMENT :
« LAVE TES MAINS, PILATE ». — PROCÈS DEVANT LE CONSEIL
D'ÉTAT. — CONDAMNATION COMME D'ABUS. — L'ACTION DE
GRACES DE PAQUES.

(1861.)

Dans cette rude campagne de l'Épiscopat pour la défense de l'Eglise, il y avait des vétérans qui tombaient d'épuisement sur le champ de bataille. Le 22 décembre 1860, Mgr Pie avait reçu l'annonce de la mort, précieuse devant Dieu, de Mgr George Massonnais, évêque de Périgueux. C'était le doyen d'âge des évêques de la province. Breton de naissance et de cœur, élevé par les Jésuites au collège de Sainte-Anne d'Auray, formé au sacerdoce par les prêtres de Saint-Sulpice, il était venu à Bordeaux travailler sous les yeux de son oncle, l'illustre cardinal de Cheverus, d'où il avait été porté, jeune encore, sur le siège de l'Eglise qu'il gouverna vingt ans. Il était de ceux qui avaient tenu haut, dans leurs diocèses, le drapeau des saines doctrines, en face des pouvoirs ennemis. L'Évêque de Poitiers l'aimait. Il lui semblait, disait-il, que peu d'autres avaient mieux répondu à cette recommandation de saint Paul à Timothée : « Je vous

commande devant Dieu qui donne la vie à toutes choses, et devant Jésus-Christ qui rendit à la vérité un si entier témoignage en présence de Ponce-Pilate, de garder la loi sans tache et sans reproche jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, alors qu'au temps marqué régnera ce Roi des rois toujours heureux et seul puissant. »

Le contre-coup des récentes douleurs de l'Eglise avait tué ce cœur fidèle. Mgr Pie le trouvait heureux d'une telle mort. Appelé, le 30 janvier, à faire son oraison funèbre dans la cathédrale de Périgueux, il se complut à célébrer, dans les combats d'un seul, les combats soutenus par tous les évêques de la même province pour les droits de l'Eglise romaine. « La sainte Eglise romaine ! Ah ! vous savez, Messieurs, combien il s'y tenait uni par le fond de ses entrailles ! Le premier des évêques français, il avait reçu la bénédiction de Pie IX. J'ose dire que plus qu'aucun autre il a souffert des douleurs de l'Eglise. Depuis plusieurs mois, les larmes jaillissaient de ses yeux à tout instant. Ses allocutions au clergé, ses instructions au peuple n'avaient plus qu'un seul objet. S'il ne craignait rien pour l'Eglise qu'il savait immortelle, il craignait tout pour la France, pour l'Europe, pour la société. A la veille de mourir, il poussait ce cri prophétique : « L'excommunication porte malheur ! » Et son mandement ajoutait : « Si les puissances de la terre, si les princes catholiques continuent à s'abstenir, spectateurs impassibles de si horribles infamies, le pourront-ils longtemps encore.... ? Et n'auront-ils pas à se défendre eux-mêmes, mais trop tard, contre l'incendie qui gagne, contre le flot qui monte et qui va tout engloutir ? »

Lorsque, dans ce discours, l'Evêque de Poitiers parlait du témoignage épiscopal rendu devant Ponce-Pilate, il qualifiait ce personnage de « chef des pusil-

lanimes ». La même allusion, mais cette fois plus transparente, faite dans un autre discours, devait lui coûter cher.

Au commencement de février 1861, parut une brochure semi-officielle, signée cette fois enfin du nom de son auteur, M. Arthur de la Guéronnière, sous le titre de : *La France, Rome et l'Italie*. A l'entendre, Pie IX lui-même, par son aveuglement, et par sa résistance aux conseils de la France, était le premier coupable de la spoliation dont il était la victime. Le gouvernement français avait fait pour lui tout son devoir, et plus que son devoir ; mais il ne pouvait pas l'impossible. Et quant à ceux qui protestaient contre cette politique nationale et chrétienne, ceux-là étaient les vrais ennemis du Saint-Siège et de la religion, en même temps que de la France.

C'était mettre le cynisme dans la cruauté. L'indignation éclata chez tous les honnêtes gens, mais nulle part plus vive que chez Mgr Pie qui, le 22 février, la versa ardente dans une Lettre pastorale qui allait devenir célèbre. L'Evêque connaissait M. de la Guéronnière, dont la famille habitait son diocèse et était en relations excellentes avec lui ; il déclara donc d'abord « qu'aucun sentiment d'hostilité ne l'animait contre la personne de l'écrivain ; même le Poitou avait de justes motifs d'honorer le nom porté par lui ». Mais il était Evêque ; on l'avait provoqué sur le terrain des choses ecclésiastiques : il avait le devoir de répondre, et il allait le faire.

Il le fit courageusement. « Le mystère d'iniquité se poursuit, nos très chers Frères, et il est à la veille de se consommer ». Voilà ce que démontre le livre. Quant à l'auteur, ou à celui que l'auteur représente, c'est « un malheureux fils qui vient déclarer publiquement à son père qu'il est un *entêté* et un *ingrat*, et que, sans le respect inaltérable dont il est animé, il l'abandonnerait

au triste sort qu'ont mérité son obstination et son aveuglement ».

Le Pape un entêté! Le Pape un ingrat! Il fait beau au gouvernement de la France de décocher contre Pie IX ces traits parricides, dont Mgr Pie fait contre l'Empire et l'Empereur des rétorsions vengeresses. Puis quelle arme de mauvaise guerre que la brochure politique inventée et employée par ces séducteurs des foules! L'Évêque la démonte pièce par pièce; il en montre le jeu, les perfidies, les surprises : c'est une de ses plus curieuses descriptions. Une image rend bien compte des effets qu'elle produit : c'est la méthode anesthésique appliquée au traitement de l'opinion publique. « Comme l'art moderne a trouvé le moyen de suspendre la sensibilité durant les instants les plus difficiles des opérations chirurgicales, de même, à l'aide de la brochure, moyennant l'inhalation artistement pratiquée de certaines vapeurs éthérées et stupéfiantes, on peut se rendre maître du cerveau d'une nation entière et parvenir à l'endormissement si complet des facultés qu'elle ne verra qu'images heureuses, que rêves dorés et pleins de charmes, tandis qu'on lui amputera sa religion, sa foi, son honneur, et qu'on la dépouillera de ses plus riches valeurs. »

Eh bien! cet appareil-là, cet instrument, cette arme, l'Eglise les répudie, ils ne sont pas à son usage. « Nous ne voulons pas de ces menteuses et dangereuses ressources, nous qu'on bâillonne indignement. Mais quand on nous a ainsi réduits au silence, à l'impuissance, quand nous n'avons plus que nos gémissements, qu'on ne vienne pas nous dire que nous sommes sans influence sur l'opinion du pays. » Et ici l'Evêque, se redressant en face de cet étrange gentilhomme, qui vaut mieux que son livre : « Ah! lui crie-t-il, écrivain qui n'avez pas perdu la foi et qui n'êtes pas sans entrailles, n'insultez pas aux souffrances intimes de tant de milliers de

chrétiens, ne riez pas des tortures ineffables qu'ils endurent dans le sentiment de leur foi religieuse et de leur piété filiale. Non ; que leurs brisements de cœur, que le froissement de leurs consciences, que leur pain détrempe de pleurs et leur couche arrosée de larmes, que leurs gémissements du jour et leurs insomnies de la nuit, que l'oppression qui resserre et qui étouffe leurs âmes, non, que tout cela ne vous paraisse pas si peu de chose ! Dieu en juge autrement. Ce que les jeunes Macchabées disaient, en s'encourageant mutuellement avec leur mère, des millions de justes le disent à cette heure en union avec leur mère l'Eglise : « Comme c'est Dieu qui souffre en nous, il sera de même consolé en nous, selon que Moïse l'a déclaré dans son cantique : Et il sera consolé dans ses serviteurs : *Et in servis suis consolabitur.* »

Pie IX vengé, glorifié, faisait grande figure dans l'écrit de l'Evêque : « Quel spectacle que celui qui est offert par la Papauté, depuis deux ans ! Ce prince dépossédé, il ne lui reste plus qu'un lambeau de territoire et il parle en maître du monde ; il est plus roi que ses vainqueurs, plus roi que ses gardiens. Qu'on parvienne à le bannir, il restera plus roi que ses remplaçants. Et si, à l'heure qu'il est, au sein de cette Europe où tant de monarchies ont été abaissées, les unes par des défaites cruelles, les autres par des exploits plus humiliants que des revers, si, dis-je, un héraut d'armes, planant au-dessus de tous ces trônes vacillants, venait à crier : *Le roi !* c'est vers le trône pontifical, quoique le plus chancelant de tous, que tous les regards se porteraient à l'instant. Sous la tiare de son courage, de ses vertus et de ses malheurs, Pie IX est le roi, je veux dire mieux, il est l'homme de ce siècle : *Ecce homo !* Toutes les autres majestés sont plus secondaires que jamais en regard de cette majesté suprême. »

De ces autres majestés, il en était plusieurs dont

cette parole vengeresse faisait bonne justice. Parlant du roi de Piémont, il remerciait le Pape d'avoir refusé « de prendre pour son vicaire un prince deux ou trois fois excommunié, le contempteur de tous les droits de l'Eglise, le violateur de tous les principes de la morale politique, le complice et le continuateur des plus atroces forfaits de la Révolution, le brutal agresseur des faibles et le spoliateur de sa propre famille, l'instigateur et le bénéficiaire des usurpations les plus révoltantes ».

L'Empereur des Français eut son tour. Le coup qui l'atteignit lui fit une blessure profonde ; et son front en resta marqué d'un stigmate ineffaçable. Ayant décrit les manœuvres de la Révolution, l'Evêque se demandait si, « après tant de protestations de respect, on n'allait pas profiter du premier incident qui se présenterait, ou que l'on ferait naître, pour livrer Rome aux ambitions qui la convoitaient » ? C'est dans cette hypothèse qu'il ajoute tout de suite : « Mais ne serait-ce pas, là, la reproduction d'une des particularités les plus odieuses de la passion du Sauveur ? Entendons les évangélistes :

« Pilate voyant qu'il ne gagnait rien, mais qu'au contraire les exigences croissaient et devenaient plus impérieuses autour de lui, et comprenant qu'après avoir cédé jusqu'ici à toutes les volontés de la multitude, il allait être entraîné à un acte de suprême faiblesse, ordonna qu'on lui apportât de l'eau ; il se lava les mains et il dit : Je suis innocent du sang de ce juste. Cela fait, après avoir flagellé Jésus, il le livra aux juifs pour qu'ils le crucifiasent.

« Mais la postérité a-t-elle ratifié l'absolution que se donna Pilate, et le lavement de ses mains l'a-t-il innocenté devant les âges à venir ? Ecoutez.

« Depuis dix-huit siècles, il est un formulaire en douze articles que toutes les lèvres chrétiennes récitent chaque jour. Dans ce sommaire de notre foi figurent et

le nom mille fois béni de la Femme qui a donné la naissance humaine au Fils de Dieu, et le nom mille fois exécration de l'homme qui lui a donné la mort. Or cet homme ainsi marqué du stigmaté déicide, cet homme ainsi cloué au pilori de notre symbole, quel est-il donc ? Cet homme, ce n'est ni Hérode, ni Caïphe, ni Judas, ni aucun des bourreaux juifs ou romains. Cet homme, c'est Ponce-Pilate. Et cela est justice. Hérode, Caïphe, Judas et les autres ont eu leur part dans le crime, mais enfin rien n'eût abouti sans Pilate. Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à mort. Le signal ne pouvait venir que de lui : *Nobis non licet interficere*, disaient les Juifs.

« Lave tes mains, ô Pilate; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse nous dirons chaque jour, et la postérité la plus reculée dira encore : « Je crois en Jésus-Christ qui est né de la Vierge Marie, qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate : *Qui passus est sub Pontio Pilato.* »

L'allusion était à jour. Elle l'était davantage encore dans le manuscrit et dans les premières épreuves imprimées que nous avons sous les yeux ; car, après avoir dit, comme nous venons de le lire, que le signal de la mort du Christ ne pouvait venir que de Pilate : « Or Pilate, ajoutait-il, Pilate à qui sa conscience interdit de condamner Jésus, Pilate qui recourt à mille expédients pour soustraire Jésus aux fureurs de la sédition impie, Pilate que sa femme a détourné de se donner des torts envers ce juste, Pilate qui se lave les mains, qui se proclame pur et innocent, en définitive, c'est lui qui livre Jésus aux Juifs pour être crucifié : *Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.* »

Le « Lave tes mains, Pilate », était la suite mieux amenée de ce passage complet, où l'on venait de rappeler, pour plus de transparence encore, le rôle d'inter-

vention inquiète et suppliante que l'opinion prêtait aux religieuses alarmes de l'impératrice.

Aucune parole n'était encore intervenue dans ce conflit qui eût cette hardiesse d'un autre âge. « Ce que j'ai cru devoir faire, mon ami, je l'ai fait : *quod facere debuimus fecimus* ; le reste à la grâce de Dieu ! » écrivit l'Evêque à M. l'abbé Gay, qui prêchait alors le carême à Nantes. Son ami l'encouragea : « Ce cri que vous avez poussé, la France catholique l'entendra, l'Eglise l'entendra, Pie IX l'entendra ; et quelle consolation il apportera à tant de cœurs navrés par les ignominies présentes ! Quel bien vous faites ! quel soutien vous donnez aux bons, quelle fierté à ceux dont le monde chante déjà la défaite ; et quels stigmates de feu vous imprimez au front des ennemis de Jésus ! Votre Pilate est foudroyant parce qu'il est sublime. Si la brochure sonne le glas du pouvoir pontifical, je n'en sais rien ; mais ces quelques pages sonnent le glas du pouvoir impérial.... »

La même lettre le félicitait de ce qu'il avait à souffrir pour l'Eglise. « Que de tempêtes s'amoncellent sur votre tête ! Mais vous êtes sous l'œil et dans le cœur de Celui à qui les vents et la mer obéissent. Ma joie est que nul chrétien ne lira ceci sans vous aimer davantage et sans prier plus ardemment pour vous... Adieu, mon cher Seigneur ; permettez-moi de vous embrasser de loin. J'ai besoin de le faire, comme si je revoyais mon père revenir d'une très grande bataille. »

C'est au sein de cette reconnaissance de tous les catholiques, que, le 28 février, on lut au *Moniteur* que le Mandement de l'Evêque de Poitiers était déféré au Conseil d'Etat.

Ce jour-là, Mgr Pie bénissait à Poitiers, dans le faubourg Saint-Jacques, la chapelle de l'asile nouvellement fondé des Petites-Sœurs des Pauvres. La coïncidence de ce ministère accompli dans la maison des

petits avec l'assignation à comparaître devant la première magistrature du pays lui parut un bon présage ; et, dans le discours qu'il fit en cette circonstance, il remercia le Seigneur de lui avoir ménagé cette consolation.

Les encouragements de ses frères lui en furent une autre. « Tout l'épiscopat est attaqué en votre personne, lui écrivait Mgr de Nantes, et nous sommes tous debout avec vous. » Nîmes, Fréjus, Angoulême, Moulins, Saint-Claude, Le Puy, Quimper, Aire, Toulouse, Blois, Tarbes, Mende, Chartres, Saint-Flour, Carcassonne, Tulle, Quimper, d'autres encore lui tendirent la main.

En Belgique, les deux évêques de Liège et de Gand appelaient Mgr Pie un confesseur de la foi, le conjurant de venir faire entendre sa parole dans leurs cathédrales. De Vienne en Autriche, Mgr Mislin l'acclamait, au nom des catholiques allemands, comme le vengeur de la cause du droit dans l'Europe entière.

En France, l'Abbé de Solesmes, si fort incliné autrefois vers l'Empire, écrivait maintenant : « Vous connaissez ma modération, mais je suis d'avis qu'aux maux extrêmes il faut les remèdes extrêmes ». Quant à Mgr de Ségur, il n'en était plus à se déprendre de ce régime complice des spoliateurs, et sa lettre disait : « Très cher Seigneur, je joins mes hommages à mes prières devant le grand acte de courage qui vous attire le blâme de César. S'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu, il est également juste de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire la responsabilité des attentats sacrilèges qui émeuvent l'Eglise et menacent le Saint-Siège. Il est tout simple que vous soyez déféré à son Conseil d'Etat pour l'avoir accusé en face ; mais il est encore plus simple que vous ayez rempli votre devoir d'Evêque en l'accusant, puisqu'il est coupable. Vous savez combien je vous suis uni en toutes choses. dans

l'amour sacré de Notre-Seigneur, de son Vicaire, de son Eglise ; cette union de respectueuse tendresse augmente à chaque pas que vous faites dans la voie de la vérité et de l'honneur catholique. Permettez-moi donc, en vous félicitant de toute l'ardeur de ma foi, de vous embrasser de toute l'affection de mon cœur. »

Mais l'Evêque n'avait-il pas excédé dans son langage ? Il y avait, à cet égard, partage dans l'opinion. Mgr de Toulouse y regrettait « une forme un peu trop violente », dont il n'accusait que « l'indignation de ce grand cœur ». Mgr de Belley lui demandait dans l'intimité : « N'avez-vous pas, très cher collègue, à vous accuser, sur le cœur de vos amis, d'avoir été trop agressif ? Il est vrai que vous avez pour patron saint Hilaire, et moi, qui ose à peine formuler une observation avec un si éminent collègue, j'ai choisi pour modèle et patron dès l'enfance saint François de Sales. »

Mgr Pie répondit : « Je me calomnierais moi-même, Monseigneur, et je manquerais aux hommes que j'estime le plus et aux autorités qui ont le plus de droit à mon respect, si je me confessais coupable d'*agression* envers la tyrannie sacrilège que j'ai combattue. La voix de ma conscience et les assentiments raisonnés et décisifs que mon acte reçoit chaque jour ne me laissent que la conviction et la satisfaction d'avoir accompli un devoir. » L'Evêque alléguait l'exemple des grands évêques du passé. Puis finalement il disait : « Que vous êtes heureux, Monseigneur, d'avoir choisi saint François de Sales pour modèle et pour patron dès votre enfance ! J'ai une tendre prédilection pour ce Saint dont j'ai lu et dont je sais par cœur à peu près tous les écrits. Je serais bien désireux de connaître votre impression sur la conduite qu'il aurait tenue, sur celle qu'il aurait encouragé ses frères à tenir dans les conjonctures où nous sommes. Ce cœur si français et si savoisien, ce cœur surtout si catholique et si épiscopal

en même temps que si résolu et si chevaleresque, je me demande où se seraient arrêtées ses plaintes s'il avait vu les descendants de la famille auguste de ses maîtres accomplir, avec le concours de la France très chrétienne, la ruine la plus radicale de la souveraineté ecclésiastique, la dispersion la plus irrémédiable des derniers débris de la république chrétienne, la révolution la plus infernale qui se soit opérée sur notre globe, et l'unification la plus favorable au succès des plans ourdis par les précurseurs et les pionniers de l'antechrist ! Certes, ce n'est pas le rôle que ce grand évêque, beaucoup plus homme d'Etat qu'on ne le croit communément, avait rêvé pour Henri IV et la maison de Savoie. Mais l'étude de la vie de votre Saint vous a révélé tout cela mieux qu'à moi : je m'en rapporte donc à votre appréciation sur ce point. »

Quant à Mgr de Toulouse, frappé lui-même, un an après, par le même pouvoir pour un semblable courage, il reçut alors de l'Evêque de Poitiers ce mot cordial et fraternel, qui répondait à tout : « Je veux être des premiers à vous exprimer tous mes sentiments au sujet des attaques aussi injustes que violentes dont vous êtes l'objet. J'ai du moins ce bonheur, moi, de pouvoir donner à votre conduite une adhésion sans réserve, et aux mesures prises contre votre Mandement une improbation absolue. »

Cependant les journaux officiels et officieux poussaient le *Tolle* de la Passion contre l'oint du Seigneur traduit devant le Prétoire. Les valets, à lui aussi, lui crachaient au visage. Disons-le une fois pour toutes : dans le dossier de chacune des polémiques soutenues par Mgr Pie, il y a une liasse réservée à la catégorie des *Anonymes* et *injures*. C'est là que sont jetées toutes les grossièretés, énormités, insanités et même obscénités que lui adressaient par lettres les insulteurs de tout étage. Elles abondent ici. Mais, par contre, son

évêché ne désemplissait plus. Les noms les plus honorés s'inscrivaient à sa porte. Les lettres des personnages les plus autorisés dans la noblesse, la presse, le Parlement, l'Eglise, le cloître, l'administration, affluaient entre ses mains. Les hommes de Dieu le félicitaient, avec une noble envie. Le Père Hermann, Carme déchaussé, lui écrivait d'Orléans où il prêchait le carême : « Je ne vous envie qu'une chose, c'est que le Seigneur Jésus vous fait l'honneur de permettre que vous souffriez pour son nom adorable. Je gémis de ne rien souffrir pour cette cause sacrée. » Et le saint M. Jules Richard : « Vous êtes bien heureux d'être élu le premier pour la persécution. Vous méritez cette distinction entre tous les illustres pasteurs des enfants de Dieu : aussi nous vous aimons et nous vous admirons !... J'ai le cœur tellement plein de votre Mandement, je souffre si grandement et je me réjouis si hautement en Dieu et en son Christ-Roi, qu'il n'est impossible d'en dire davantage. Je communie et vis dans la solitude. C'est un cri d'amour que je vous envoie en tombant à vos genoux, et baisant votre main qui consacre les prêtres. »

Le clergé s'était serré, compact et résolu, autour de son Évêque, dont il était fier. Un journal de Poitiers ayant osé écrire que le clergé rural n'entendait pas faire cause commune avec son chef, aussitôt des protestations signées dans chaque doyenné montrèrent ce qui en était. Une d'elles résumait leur pensée en disant : « Croyez-le bien, Monseigneur, tous vos prêtres sont avec vous, parce qu'ils sont avec la vérité, avec le Souverain Pontife, avec Jésus-Christ ».

A Paris, M. Rendu, ne prenant conseil que de son amitié, tint à lui faire, le premier, ses offres de service : « Je serai heureux et honoré que vous veuillez bien vous rappeler qu'à toute heure vous avez ici un fils qui attend un signe de son père. C'est un besoin pour

moi de venir vous dire combien nos cœurs sont avec vous, en ce moment ; et je suis sûr d'entrer cette fois dans le plus intime de votre pensée en ajoutant que ma tendresse comprend tout ce qu'éprouve votre âme d'Evêque, quand vous vous voyez appelé à *rendre témoignage* de ce qui est pour vous la vérité dans son expression la plus haute. »

La réponse de l'Evêque n'exprime qu'un sentiment : la satisfaction d'avoir fait son devoir. « Cette satisfaction, répond-il, ne se base pas sur les sympathies qui me sont exprimées de tous les points de la France. Je sais trop qu'à côté et surtout au-dessus des minorités sympathiques il y a les minorités égarées. Si l'acte que j'ai accompli était susceptible de popularité, le mal en vue duquel je l'ai accompli n'existerait pas. C'est par ce côté, et par ce côté seul, qu'il m'a fallu du courage. Quelque chose me dit cependant que, pour ma faible part, j'aurai contribué au réveil de l'esprit public. »

Une déclaration de principes politiques chrétiens termine cette lettre tranquille : « Croyez, mon bien cher ami, que, sans revoir Innocent III et son siècle, une dose très tempérée d'orthodoxie politique, assaisonnée de la tolérance la plus large et des franchises et libertés les plus vraies, peut encore faire vivre vos enfants et petits-enfants dans une France et une Europe très habitables. Le développement régulier du libéralisme révolutionnaire, au contraire, amène en ce moment une dissolution universelle. C'est là la gloire de la vérité chrétienne de ne pouvoir être négligée et méprisée, dans une seule de ses applications, sans livrer ce monde à des bouleversements irrémédiables. Je vous embrasse en Notre-Seigneur. »

La lettre de M. Rouland, en notifiant à l'Evêque « que son Mandement était déferé au Conseil d'Etat », l'invitait à prendre connaissance de l'acte d'accu-

sation, et à présenter sa défense dans un *Mémoire justificatif*. Mgr Pie entendait bien ne pas se justifier. Il présenterait simplement des *Observations*, « pour avoir ainsi, dit-il, l'occasion et le moyen de rappeler plus d'une vérité et de rétablir plus d'un principe que l'on contestait ».

Il déclara d'abord que « l'appel comme d'abus étant basé sur les Articles organiques du 18 germinal an X, il tenait cet appendice au Concordat comme irrégulier, et faisait ses réserves sur la compétence du Conseil d'Etat, conformément aux doctrines professées par nos théologiens français les plus autorisés. C'est sous cette réserve capitale qu'il consentait à présenter au Ministre les explications demandées par lui. »

Il se portait ensuite à son tour accusateur contre le Ministère. Une circulaire de M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, insérée au *Moniteur*, affichée à la porte des églises et mairies de l'Empire, reproduite par les journaux, s'était permis de qualifier durement et calomnieusement l'acte de l'Évêque de Poitiers, à l'heure même où le jugement en était encore pendant devant les tribunaux. « C'est là, disait Mgr Pie, un procédé violent et irrégulier, lequel constitue chez ce haut fonctionnaire un excès et abus de pouvoir autrement grave que celui qu'on me reproche à moi-même. »

On ne se contentait pas de poursuivre l'auteur du Mandement ; on menaçait à Poitiers de poursuivre l'imprimeur. « Je n'ignore point que cette mesquine vexation procède d'une initiative toute locale, disait l'Évêque. Que certaines passions soient exaucées, et les choses n'en resteront pas là. » Mgr Pie demandait donc à être seul en cause : c'était le *sinite illos abire* du Seigneur.

Il réfuta ensuite le rapport point par point. « Il n'a

pas manqué aux devoirs de l'épiscopat, il n'a fait qu'obéir aux obligations impérieuses de sa conscience, en signalant les utopies perfides, les théories anti-religieuses et antisociales exploitées par les brochures dont M. de la Guéronnière acceptait aujourd'hui la paternité. »

Il n'a pas voulu davantage troubler la paix du pays, ni « outrager le gouvernement dans la personne de son chef ». Que si les vivacités de la réponse retombent sur le chef de l'Etat, la faute en est à M. de la Guéronnière lui-même, qui, conseiller d'Etat et directeur de la presse, n'a pas craint de se dire autorisé par sa position à publier un acte d'accusation contre le Pape et le clergé français. Le publiciste s'étant placé sur ces hauteurs souveraines, l'Evêque nécessairement était allé le chercher dans les mêmes régions, et s'il avait frappé haut, la responsabilité en retombe sur celui qui avait cherché jusque-là son refuge et son appui.

Quant au trait de la fin, à cette évocation du souvenir de Pilate, l'Evêque ne l'a pas faite pour *dévouer le Souverain à toute l'âpreté des haines religieuses*, comme s'exprime le rapport, mais bien pour *l'avertir* du rôle qui l'attend, s'il obéit aux injonctions de la Révolution. « Je sais, explique-t-il, qu'on a compté sur la longanimité de l'Empereur, et que lui seul peut arrêter le torrent révolutionnaire qui menace de tout envahir ; je crois que, si l'Empereur laisse faire, nous assisterons au renversement de la Papauté temporelle ; je crois que, s'il le veut, il peut la sauver, et, avec elle, l'indépendance du pouvoir spirituel. Dans un moment aussi solennel, en évêque attaché fortement à l'Eglise, en citoyen dévoué à son pays, j'ai fait entendre un avertissement aussi grave que les circonstances elles-mêmes. J'ai prémuni, je n'ai pas insulté. Je n'ai pas fait le tableau de ce qui est, j'ai fait

le tableau de ce qui serait, si les conclusions que presque toute la presse nationale et étrangère prêtait à la brochure, mais que la brochure repoussait, finissaient par se réaliser. Si j'avais été dans les conseils de la couronne, j'aurais dit la même chose; et, en la disant, j'aurais cru faire acte de dévouement, plus qu'en encourageant des ménagements et des attermoie-ments au bout desquels je vois un abîme et une catastrophe. »

C'était donc, conclut-il, « un avertissement grave, solennel, énergique, en même temps qu'une suprême parole d'espérance ». La dernière phrase du Mandement détermine bien ce sens: « De telles choses, y est-il dit, ne se renouvellent pas sur la terre, et sur ce point nous repoussons les conclusions qu'on a prêtées à la brochure ».

Restait, dans le rapport au Conseil d'Etat, la part des injures personnelles à l'Évêque: l'accusation de se servir d'armes à l'usage des lâches, « la dissimulation, les ambages du style, le guet-apens de l'insinuation ». Ce sont là des outrages qui tombent à ses pieds: Mgr Pie ne les relève pas.

D'ailleurs un intérêt plus grave est en cause ici. M. le ministre ne s'est-il pas ingéré de dogmatiser contre l'ultramontanisme, l'accusant d'absorber l'Eglise entière dans le Pape, et cherchant à mettre en opposition l'ancien et le nouvel épiscopat français? Sur ce terrain qui est le sien, le terrain de l'Eglise, le terrain de la doctrine, Mgr Pie change de rôle. Il quitte le banc de l'accusé pour monter au siège du juge. Le ministre a parlé de choses qu'il ignore: « Non, déclare l'Evêque, ni mes collègues ni moi ne différons de sentiments avec ceux de nos prédécesseurs que nous aimons préférablement à nommer nos pères. Nous avons sous les yeux les monuments qu'ils nous ont laissés de leur intrépidité sacerdotale;

et s'il nous arrive de nous comparer à eux, c'est pour reconnaître humblement la supériorité de leur caractère, de leur indépendance et de leur courage. Ah! que n'auraient-ils pas dit, que n'auraient-ils pas fait, s'ils avaient vu ce que nous voyons, s'ils avaient redouté ce que nous redoutons! Quelles seraient la consternation, la stupeur de ces anciennes générations sacerdotales, si, reparaissant aujourd'hui parmi nous, elles voyaient des mains chrétiennes ébranler et renverser le dernier débris de cet édifice de la chrétienté européenne bâti par la main des siècles, le dernier rempart de l'indépendance religieuse, le dernier asile et la dernière garantie de tous les principes qui font la vie des sociétés, la stabilité des institutions, la force des monarchies, l'honneur et la félicité des peuples! Non, nos pères ne trouveraient point nos soupirs coupables, ni nos avertissements et nos cris d'alarmes factieux. »

Telles furent les Observations de l'Évêque de Poitiers. En somme, soutenaient-elles le ton de son Mandement? Avouaient-elles assez franchement que cette pièce visait l'Empereur plus que M. de la Guéronnière, et que le dernier trait en particulier était à son adresse? Oui, mais conditionnellement, répondirent ceux qui les lurent avec discernement. Le garde des sceaux déclara « la défense de l'Évêque très sage et très habile », se demandant même « comment le même homme avait écrit les Observations et le Mandement? »

Des amis de Paris, M. Anatole de Ségur, maître des requêtes au Conseil d'Etat, M. Anatole Lemerrier, membre du Corps législatif, avaient engagé l'Évêque à confier sa défense à M. Léon Cornudet, dont on connaissait le dévouement à toutes les causes de l'Eglise. M. Cornudet accepta, mais en y mettant une condition bien belle et bien digne de lui : « C'est,

écrivit-il, qu'on ne ferait pas de bruit de cette affaire autour de son nom, et qu'on ne lui en ferait pas un piédestal. Il emploierait sans jactance son modeste talent à défendre de son mieux la cause de l'Eglise et d'un courageux prélat. Il le ferait avec modération, mais sans faiblesse, accomplissant consciencieusement ce qu'il regardait comme un devoir sacré. Ce n'est pas que, lui aussi, tout en admirant le Mandement de Poitiers, n'en trouvât la finale un peu forte. Mais, qu'importe, ajoutait-il : c'est un devoir d'appuyer les défenseurs de l'Eglise auxquels de longues souffrances arrachent un cri de douleur, fût-il trop pénétrant. »

Le 26 mars, l'Evêque reçut avis du comte Anatole de Ségur que le lendemain, mercredi saint, l'affaire serait jugée, de sorte que la sentence paraîtrait au *Moniteur* le jeudi ou le vendredi saint. « Je crois devoir en prévenir Votre Grandeur, ajoutait-il, afin qu'elle prie et fasse prier pour ceux qui auront l'honneur et le courage de défendre sa cause demain, comme aussi pour ses adversaires dont beaucoup, j'en suis sûr, sont dans la bonne foi : *nesciunt quid faciunt*. »

M. Suin fut chargé du rapport sur l'affaire. Dès qu'il l'eut présenté au Conseil d'Etat, M. Anatole Lemer cier en écrivit sa pensée à l'Evêque de Poitiers : « Je vous demande la permission de vous féliciter de la publication de cette pièce, lui dit-il. Il est impossible d'être plus maladroit, ni de mieux attaquer la cause qu'on veut défendre. L'éloquente péroraison de votre Mandement avait été lue par tous les catholiques ; elle va l'être aujourd'hui par le monde entier. Cette citation sur Pilate, et celle de la parole du divin Maître, si singulièrement placée à la fin de ce rapport, *nesciunt quid faciunt*, me semblent deux hommages involontaires rendus à la vérité par vos adversaires. Ils ont été dirigés, sans s'en douter, par un guide plus

puissant qu'eux : c'est le Saint-Esprit qui nous favorise d'une façon manifeste. »

L'audience du Conseil d'Etat, mercredi saint, 27 mars, fut mémorable. Une lettre de M. Anatole de Ségur nous apprend que M. Cornudet plaida noblement et courageusement. Il démontra que Mgr Pie avait été provoqué par les brochures politiques, et que les indignations dont on lui faisait reproche devaient retomber sur les provocateurs. M. de la Guéronnière s'était récrié alors ; M. Rouland avait adressé à l'avocat de l'Evêque quelques observations très vives et très amères ; celui-ci y avait répondu dignement. On avait remarqué aussi l'attitude très noble de M. de Parieu, président du Conseil. M. Suin ayant conclu à l'abandon des poursuites judiciaires, en se prévalant de cet abandon comme d'une indulgence, M. de Parieu réclama : « Ce n'est pas indulgence, Monsieur, c'est justice ! » Il tint de plus à faire remarquer au Conseil que le rapport n'était que l'œuvre personnelle de M. le rapporteur, et non celui de la section, qui en dégagait sa solidarité. M. Conti et quelques autres conseillers, en petit nombre, votèrent contre l'abus. D'autres s'abstinrent ; deux ou trois n'étaient pas à l'audience. « Si les maîtres des requêtes et les auditeurs au Conseil avaient pu voter, écrivait le comte de Ségur, vous auriez eu trente voix pour vous. » La majorité déclara l'abus. « Evidemment, disait la même lettre, il y avait là bien des gens qui peuvent s'appliquer, eux aussi, le *nesciunt quid faciunt*, car j'en ai vu bravement voter contre vous, qui allaient faire ou venaient de faire leurs Pâques. »

L'avocat avait fait son œuvre, celle d'un homme de cœur ; il la couronna dignement en remerciant lui-même son auguste client. « Monseigneur, lui écrivit-il le 2 avril, aujourd'hui que le Conseil d'Etat a prononcé, j'en ai plus de raison qui puisse m'empêcher de témoigner à

Votre Grandeur ma gratitude pour l'honneur qu'Elle m'a fait, en pensant que je ne déserterais pas la cause de l'Eglise et de l'Episcopat dans une circonstance où cette sainte cause était en jeu. Je l'ai défendue sans succès. Mais si l'autorité du talent m'a manqué, au moins j'espère que ce n'est pas le courage et le dévouement.

« J'ose me recommander, Monseigneur, ma famille et moi, à vos prières, et je mets aux pieds de Votre Grandeur l'hommage de ma très profonde vénération. »

Durant cette grande semaine consacrée à célébrer les mystères de la Passion, l'Evêque avait assisté régulièrement aux offices de sa cathédrale, pendant que l'Empereur signait l'arrêt qui le frappait. Ce fut le 30 mars, samedi saint, que cette signature fut donnée. Singulière coïncidence qui plaçait en de tels jours et sous une telle plume le jugement de l'allusion au jugement de Pilate !

En ce même samedi saint, l'Evêque de Poitiers, lui aussi, prenait la plume pour un Mandement à ses diocésains. Il le lut lui-même le lendemain à la messe de Pâques. Tel fut le premier mot qui sortit de ses lèvres : *Benedictus Deus et Pater Domini Nostri Jesu Christi, pater misericordiarum et Deus omnis consolationis, qui consolatur nos in omnibus tribulationibus nostris*, etc. : « Béni soit Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui nous console dans toutes nos tribulations... » Nulle récrimination, nulle doléance : l'action de grâces toute seule remplissait le discours.

Quel était ce sujet de joie et de reconnaissance ? D'abord le même dont il est dit dans le livre des Actes que « les Apôtres s'en allaient devant le Conseil, tout joyeux d'avoir été jugés dignes de souffrir un outrage pour le nom de Jésus ». Puis les marques d'assen-

timent reçues de l'Épiscopat. « Enfin, et par-dessus tout, les paroles exquisés qu'un messager sacré était venu lui apporter », de la part du Pape. Le Saint-Père lui adressait « de nouvelles félicitations pour la magnanimité et l'ardeur avec lesquelles il continuait de défendre la cause de l'Église et les droits du Saint-Siège. Il lui envoyait du fond du cœur sa bénédiction, et il le remerciait de tout ce qu'il entreprenait pour la défense de sa cause ». Tels étaient les termes d'un billet de Mgr Fioramonti, accréditant ce message. L'Évêque le reçut le 24 mars, le dimanche des Palmes, comme l'appelle l'Église.

Le porteur de ce message était M. l'abbé Lelièvre, le prêtre bien connu qui consacre sa vie au service de la famille des Petites-Sœurs des Pauvres. L'Évêque, on s'en souvient, était chez ces saintes filles le jour où il avait reçu son assignation devant le Conseil d'Etat ; c'est de chez elles que partait aujourd'hui le messager chargé de lui apporter la bénédiction du Pape. Il dut y voir d'autant mieux le messager de Dieu.

Mais la grande et suprême joie de l'Évêque de Poitiers, le grand sujet de l'action de grâces de son mandement de Pâques, ce fut la lumineuse et courageuse parole que Pie IX venait de faire entendre dans son Allocution consistoriale du 18 mars : « Ce qui nous fait tressaillir aujourd'hui, disait l'Évêque, ce qui remue toutes les fibres de notre âme, c'est le langage plein de lumière, de courage et de pardon qui vient de retentir sur les lèvres inspirées du Vicaire de Jésus-Christ. L'homme seul n'eût pas trouvé ces accents ; on y reconnaît l'assistance manifeste de l'Esprit de vérité et d'amour... Pour tout dire, cela est manifestement de l'ordre surnaturel... Saint Augustin a dit quelque part que l'essence du Ciel, le fond de la béatitude éternelle, c'est la joie de la vérité : *gaudium de veritate*. L'Al-

locution pontificale nous a donné un avant-goût de cette joie ».

Qu'avait donc dit cette parole qu'il saluait comme inspirée ? « Elle avait rétabli les principes d'ordre, d'autorité, de justice et de bon sens, qui jusqu'ici avaient constitué le droit commun des peuples civilisés. Elle avait proclamé les règles de moralité sociale et politique, qui arrachent le masque à certaines formules menteuses de liberté, de civilisation et de progrès, et renversé de leur piédestal certaines maximes qui prétendent trôner comme des principes et s'imposer au monde comme des conquêtes et des bienfaits. »

Et le pontife tant admiré, Pie IX, qu'avait-il fait, que faisait-il par cet acte ? « Au plus fort de l'orage, envers et contre tous, il savait dire à l'erreur : Tu es l'erreur ; à l'iniquité : Tu es l'iniquité ; à la trahison : Tu es la trahison ; à la spoliation : Tu es la spoliation ; à la complicité : Tu es la complicité ; au mal : Tu es le mal. A ceux qui le pressaient de se réconcilier avec le monde moderne, le Pape avait répondu hautement et ouvertement qu'il n'y avait lieu de se réconcilier avec rien, ni avec personne. » C'était aux sociétés à se réconcilier avec l'Eglise et avec lui. Voilà la voix qu'attendaient les amis de la vérité : « *Amici auscultant, fac me audire vocem tuam*. Elle venait de s'élever, lumineuse, mesurée, et tous les nobles cœurs tressaillaient à ces accents. »

Une telle Lettre épiscopale avait déjà transporté les esprits bien au delà et au-dessus des misérables affaires du Conseil d'Etat, quand arriva dans le même temps l'annonce publique et officielle de la condamnation du Mandement de Poitiers. L'Évêque se souvint d'une récente page de l'histoire de l'Eglise, et il lui emprunta cette réponse toute faite : « Je ne trouve pas, Monsieur le Ministre, d'autres sentiments dans mon cœur que ceux qui furent exprimés à l'un de vos prédécesseurs par

S. Em. le Cardinal archevêque de Lyon, dans sa lettre du 11 mars 1845. Le vénérable prélat s'exprimait ainsi : « J'ai reçu l'ordonnance royale que Votre Excellence « a cru devoir m'envoyer. Je l'ai reçue dans un temps « de l'année où l'Eglise retrace à notre souvenir *les* « *appels comme d'abus* qui frappèrent la doctrine du « Sauveur, et les sentences du Conseil d'Etat de l'é- « poque contre cette doctrine, etc. » En ce qui concerne les considérants du Décret impérial et les assertions émises dans le rapport de M. Suin, j'aurai l'honneur d'adresser mes observations plus détaillées à Votre Excellence, s'il y a lieu. »

Nous ne reprendrons pas la liste indéfinie des lettres qui apportèrent au noble condamné l'applaudissement de la France et des contrées voisines. Mais nous avons le devoir et le bonheur de citer cette lettre, ou plutôt ce billet, de l'évêque d'Orléans, daté du 4 avril : « Je m'abstiens, disait-il, de juger ce jugement. L'Eglise et l'histoire le jugeront. Vous avez, Monseigneur, vaillamment défendu l'Episcopat accusé et le Pape dénoncé. C'est bien le moins qu'au moment où l'on vous frappe, je me souvienne qu'à l'époque de mon procès vous m'avez tendu une main fraternelle. On m'a absous, on vous condamne. C'est une raison de plus pour moi de vous rendre le témoignage de sympathie que j'ai alors reçu de vous, et dont le souvenir restera à jamais gravé dans mon cœur. »

CHAPITRE V.

L'HOSTILITÉ DES POUVOIRS PUBLICS.

VISITE PASTORALE ET OVATIONS. — LETTRE A M. ROULAND. — L'HOMÉLIE DE « SAINT-PIERRE ET HÉRODE ». — DÉNONCIATION A PARIS ET A ROME. — MENACE D'UN DÉMEMBREMENT DU DIOCÈSE. — RÉPONSE DE ROME. — AFFAIRE GICQUEL. — LE XIII^e ANNIVERSAIRE. — HUMBLE PRIÈRE.

(1861.)

Ces mêmes journées de Pâques 1861 virent à Poitiers une démonstration qui était, elle aussi, malgré son caractère intime, une protestation.

Depuis sept mois, le regard, fatigué et dégoûté de tant d'abaissements et de défections, se tournait vers une figure qui du moins faisait honneur à son infortune par l'héroïsme de ses traits; et cette figure héroïque était celle d'une femme. C'était la jeune reine de Naples, qu'on avait vue à Gaëte soutenir, auprès de son époux, le siège de cette place bombardée par Cialdini et tristement abandonnée par l'escadre française. Jour et nuit sur le rempart, encourageant les assiégés, pansant les blessés, réparant la brèche, pointant elle-même le canon, la jeune reine avait allumé, pour sa cause et sa personne, un enthousiasme chevaleresque, qui n'avait été nulle part plus communicatif que dans la capitale royaliste du Poitou. Mais Gaëte avait dû

se rendre. Après une défense de quatre mois, ayant tiré 70,000 coups de canon, et vu la place criblée, les remparts effondrés, le roi et la reine avaient enfin capitulé, mais à de fières conditions ; et maintenant ils se retiraient avec les honneurs de la guerre, emportant l'inconsolable admiration de l'Europe et la dernière espérance du droit contre la force.

C'est dans ces sentiments que les dames de Poitiers résolurent d'envoyer à l'héroïne de Gaëte un hommage digne d'elle. Elles firent fabriquer un lys d'argent et d'or d'un travail achevé, et demandèrent à l'Évêque d'y déposer une relique de sainte Radegonde, reine de France. Le lundi de Pâques, l'expressif emblème fut béni solennellement par Mgr Pie dans sa chapelle domestique. Mais nul récit ne remplacerait le procès-verbal que nous en trouvons, au registre des *Fonctions* de l'Évêque, rédigé dans cette latinité élégante et pure que le français doit désespérer de traduire :

« Tout ce que des cœurs généreux entreprennent, à l'époque lamentable où nous sommes, pour payer à la vertu, au courage, à la piété un juste tribut de louanges et de reconnaissance, mérite d'être consacré par les prières de l'Eglise et d'être transmis par un monument écrit à la postérité. Tel fut le sentiment qui anima les nobles dames de notre province du Poitou, lorsque récemment elles ont considéré la singulière constance et vaillance qu'a déployées, pour la gloire immortelle de son sexe et de la royauté, et pour l'impérissable éclat de son propre nom, la jeune et magnanime reine des Deux-Sicules. Elles l'ont admirée, soit lorsque, demeurant héroïquement aux côtés de son royal époux, dans la place de Gaëte, pendant la durée d'un siège déloyal et perfide, elle a chaque jour supporté d'un cœur viril et invincible les fatigues et les périls de cette longue résistance, soit lorsque, portant elle-même aux malades et aux infortunés habitants et

soldats des secours compatissants, elle les servait de ses mains. En conséquence, lesdites dames de la noblesse poitevine et vendéenne ont jugé juste, sage et digne de notre province, d'offrir à une femme d'un si éminent mérite quelque gage de leur respect et de leur sympathique admiration.

« C'est pourquoi, ce 1^{er} avril, lundi de Pâques 1861, un lys d'argent et d'or travaillé avec un art exquis, nous ayant été présenté dans notre chapelle domestique, pour être offert à la jeune héroïne, nous Évêque, en présence des principales donatrices, Mesdames Sidonie de Biencourt, comtesse de Rohan-Chabot, Isabelle de Bastard d'Estang, comtesse des Cars, Marthe de Bonneval, vicomtesse de Beaurepaire, et quelques autres personnes considérables, nous avons béni solennellement ce lys, et, dans sa corolle principale, nous avons placé une parcelle du chef de notre sainte reine Radegonde, offerte par la Prieure et les filles de notre monastère de Sainte-Croix de Poitiers; et nous l'avons scellée et marquée de notre sceau. Nous avons ensuite déposé ce saint gage sur l'autel, où nous avons célébré à l'intention des époux royaux maintenant exilés, demandant ardemment à Dieu le triomphe de la justice et de la vérité, par l'intercession de la très puissante Reine dont nous occupons la demeure. »

Le soir du même jour, l'Évêque pontifiait dans l'église de Notre-Dame et présidait la procession de Notre-Dame des Clefs, au milieu d'une immense multitude de peuple empressée autour de son Pasteur persécuté. Elle voulait, par son affluence, lui offrir une compensation et un adoucissement à tant d'amertumes.

L'effet de son procès devant le Conseil d'Etat avait été de le rendre plus cher aux amis de l'Eglise, mais aussi de le faire haïr davantage de ses ennemis. A l'étranger, on se disputait pour lui ou contre lui. En

Angleterre, le *Daily News* le taxait d'ingratitude ; le *Times* l'accusait d'insolence envers le pouvoir ; le *Morning Advertiser* appelait le Mandement de Poitiers un impudent blasphème ; le *Morning Herald* se croyait ramené « aux ignobles controverses du clergé du moyen âge » ; et le *Daily Telegraph*, d'ordinaire hostile au gouvernement, prononçait cette fois contre l'Évêque français des imprécations que l'Agence Havas traduisait complaisamment à l'usage du continent. Les pauvres adeptes des Eglises nationales sont-ils capables de comprendre cette fière indépendance des consciences catholiques en face des pouvoirs humains ? Par contre, les évêques romains de la Grande-Bretagne tendaient les deux mains par-dessus la Manche à leur frère de Poitiers. En Belgique, les évêques de Liège et de Gand l'appelaient à présider les fêtes du douzième jubilé séculaire de saint Amand d'Aquitaine, apôtre de la Flandre ; ils s'adressaient à lui, disaient-ils, « comme étant le seul parmi les évêques français qui eût mérité de souffrir pour la défense du Pape ». L'Université de Louvain, par l'organe de son recteur Mgr La Forest, le suppliait de se prêter aux ovations que lui préparait une brillante jeunesse impatiente de l'acclamer. De Vienne et de la Hongrie, de pareilles invitations lui étaient transmises par Mgr Misslin. A Rome, Mgr le cardinal Villecourt lui écrivait simplement : « Cher Seigneur, nous vous aimons, parce que vous aimez l'Eglise, que vous la soutenez avec un immense talent, et que je suis intimement convaincu que vous rapportez à Dieu tout ce qu'il vous inspire de faire pour sa gloire ».

Pendant ce temps, l'Évêque était à parcourir son diocèse. Sa visite pastorale, continuée pendant les deux mois d'avril et de mai, fut une série ininterrompue de triomphes décernés au défenseur des droits de la Papauté. Aucune de ses fonctions ni prédications

pastorales n'avait été suspendue par sa polémique avec les pouvoirs publics. Dans l'année 1860, il avait confirmé 11,586 de ses diocésains; il en confirma 11,848 en 1861. Il avait encouragé, par une lettre publique adressée à Mgr de Ségur, l'apostolat généreux de l'association de Saint-François-de-Sales; il avait bâti la chapelle des Petites-Sœurs des Pauvres, il avait évangélisé les Mères chrétiennes; il avait encouragé les œuvres de charité de Saint-Vincent-de-Paul, il avait fortifié ses prêtres dans la grâce sacerdotale, en leur montrant tour à tour l'exemple de deux vétérans de son clergé, M. l'abbé de Moussac, vicaire général, fondateur du petit séminaire de Montmorillon, et M. de Rochemonteix, expiré le 10 juin. Faut-il s'étonner que prêtres et fidèles accourussent sur le passage d'un pasteur qui s'identifiait ainsi avec tous leurs besoins et leurs souvenirs, comme avec tous ceux de l'Eglise et de la patrie ?

L'Evêque ne manquait guère d'adresser la parole à ces populations. Ayant consacré, le 5 juin, la petite église de Port-de-Piles, il se souvint que cette paroisse, « située sur les rives du fleuve qui sépare le territoire d'Hilaire de celui de son disciple Martin », avait été sa première station, à son entrée dans le diocèse de Poitiers. « Je viens réveiller ici un des grands souvenirs de ma vie, dit-il à la paroisse assemblée. C'est en ce lieu que j'ai foulé pour la première fois la terre à laquelle Dieu me destinait... Volontiers, comme le chef du peuple de Dieu arrivant aux confins de la Palestine, j'aurais pu envoyer d'ici des messagers pour savoir quel était ce pays : *Considerate terram qualis est, et populus qui habitator est ejus*. Mes Frères, à cette question le temps, l'observation, l'expérience m'ont donné la réponse. Depuis douze ans j'ai exploré ce pays dans tous les sens, et je puis dire ce que disaient Caleb et Josué, en parlant

de la Palestine : *Terra quam circuivimus valdè bona est* : la terre que nous avons parcourue est bonne, elle est excellente. »

L'église était dédiée à Marie conçue sans péché ; et une inscription y rappelait la première arrivée de l'Évêque. Ce rapprochement lui semblait de favorable augure. « Nos frontières, disait-il, étant ainsi confiées à Marie, elle y écrasera les serpents sous son pied et sous la pointe du bâton pastoral de son fils. Ah ! que la Mère de Dieu qui a béni mon entrée, qui a béni mon séjour, bénisse ma présence prolongée dans le diocèse ! Qu'elle en bénisse mon départ, en bénissant ma sortie de cette vie ! Qu'elle nous bénisse tous et toujours, depuis maintenant jusqu'à la fin des siècles : *Custodiat introitum et exitum, ex hoc nunc et usque in seeculum.* »

C'est au sein de l'enthousiasme que soulevait partout cette paternelle manière de parler et de faire que l'Évêque, l'oreille tendue du côté de Paris, reçut l'écho des discours que M. le président du Conseil d'Etat avait tenus au Sénat, le 31 mai et le 10 juin 1861, sur ce qu'on appelait sa condamnation. Il ne leur laissa pas le temps d'égarer les esprits, et, le 12 juin, il écrivit à M. Rouland dans ces termes : « Monsieur le Ministre, dans les séances du 31 mai et du 10 juin, vous vous êtes exprimé, comme il vous a plu, sur mon Mandement du 22 février dernier. Votre Excellence pouvait se donner cette liberté, à la condition cependant d'être exact dans ses assertions. Cette exactitude a fait défaut sur plusieurs points ». L'Évêque relevait ces points. Surtout le ministre ayant osé déclarer que « l'arrêt intervenu à propos de ce célèbre et regrettable mandement avait été ratifié par la conscience de tous les honnêtes gens, par la conscience du pays », Mgr Pie, à ces mots, se redresse et lui répond : « Je vous affirme, Monsieur le Ministre, que les milliers de

témoignages qui me sont parvenus, et dont plusieurs se renouvellent à chacune des insultes dont on veut bien me gratifier, émanent de *fort honnêtes gens*, d'hommes *de conscience*, de citoyens français de tous les rangs, de tous les camps, qui se persuadent appartenir au *pays*, et pour qui je n'accepte pas l'ostracisme dont il a plu à Votre Excellence de les frapper. Elle n'ignore pas qu'il m'est interdit de m'expliquer tout haut sur cet arrêt. Mais l'histoire le jugera, et plusieurs autres actes, pièces en mains. »

Une autre et plus longue lettre suivit celle-là de près, et la compléta. L'Evêque avait précédemment promis à M. Rouland de s'expliquer avec lui sur le rapport de M. Suin au Conseil d'Etat. Il voulait également faire bonne justice des considérants de sa condamnation, dont il trouvait le décret affiché à la porte de chaque église où il mettait le pied. Il le fit, le 16 juin. A ce décret il oppose d'abord l'immense plébiscite rendu en sa faveur dans sa visite du Bocage.

« Tandis, écrit-il, que plusieurs des autorités publiques, obéissant avec excès de zèle au mot d'ordre du pouvoir central, s'efforçaient par leurs exemples et leurs instructions de faire le vide autour du premier pasteur ; au milieu d'une avalanche de commissaires et d'émissaires de la police galonnée et non galonnée, et sous les yeux des gendarmes assez généralement honteux d'un rôle qui ne va pas à leur caractère ; en dépit d'entraves, d'espionnages et de vexations de tout genre, on a vu partout le sentiment religieux et catholique faire éruption avec plus de chaleur et d'éclat que de coutume, les foules se précipiter avec plus d'empressement au-devant de celui que poursuivaient tant de mesquines colères, les témoignages de respect et d'attachement se multiplier en raison directe des obstacles et des tracasseries qui avaient la maladresse de se produire. »

Suivait la description de ces réceptions triomphales :

« longues avenues de verdure, escortes brillantes, cavalcades d'honneur, feux de joie, acclamations au Saint-Père, présentation des autorités, protestations de fidélité au Pape et à l'Évêque ». — « En vérité, disait celui-ci, je n'aurais pas cru, je l'avoue, qu'il y eût humainement tant de douceur attachée à l'accomplissement d'un acte de foi et de courage. »

La même lettre au ministre nous révèle un fait précieux. C'est le refus que Mgr Pie avait fait précédemment des offres impériales : « Par caractère, écrit-il, je serais porté autant que personne à rechercher ma tranquillité domestique, à éviter la lutte, à me parer du mérite de la tolérance et de la conciliation. Le savoir-faire ne me manquerait pas absolument pour calculer mes paroles et ma conduite, de manière à conserver des intelligences et à me ménager de bons vouloirs dans plusieurs camps, sans prévariquer formellement contre le devoir. Il m'eût été possible d'atteindre certaines dignités brillantes et lucratives qui plus d'une fois déjà avaient été dévolues et devaient continuer de l'être à ceux dont je suis l'ainé dans l'épiscopat. Je serais ingrat, par exemple, si j'oubliais les avances que votre prédécesseur a été chargé de me faire par écrit, au nom de l'Empereur, l'importance qu'on voulait bien attacher à mes services, les dispositions qu'on m'a manifestées de vive voix et par entremise. Pour jouir de tous ces biens il fallait tout simplement calmer sa propre conscience, en s'alléguant à soi-même les obscurités de la question ; excuser par la pureté des intentions les vues et les actes qui se produisaient ; enfin donner à son abstention une apparence de raison et de probité fondée sur la difficulté de former l'opinion publique en pareille matière... Mais cela eût été étouffer sous le calcul d'un silence ambitieux la conscience d'une dissimulation criminelle envers Dieu, et d'une tolérance

injurieuse à la vérité. Je n'ai pu m'y résoudre : *nec potui perferre..* ». C'était un texte de saint Hilaire, et il le développait.

Cette fierté lui donnait le droit de juger librement le rapport et le rapporteur. Mais là encore, élevant moins haut la plainte que la leçon, il s'attacha surtout à réfuter les sophismes, entre lesquels brillait la fastueuse maxime que « les princes ne relèvent que de Dieu et de leur épée ». — « Hélas ! disait l'Évêque, depuis soixante-dix ans le monde s'est demandé : Où est le Dieu des rois ? *Ubi est Deus eorum ?* Et il a pu se demander aussi : Où est leur épée ? Épée de l'ancienne monarchie, en 1793 ; épée du plus grand guerrier du monde, en 1814 et 1815 ; épée de la branche aînée en 1830 ; épée de la branche cadette en 1848 ; épée même de la république, en 1851 ? Pas un glaive n'a été assez fort pour résister à la justice du Dieu jaloux qui a incarné ses droits dans les droits de l'Eglise. On ne se découragera pas de tenter la même expérience, ni de raviver imperturbablement la formule officielle ; on répètera encore que le prince ne relève que de Dieu et de son épée. Dieu et l'épée continueront à faire leurs éloquents réponses, et l'Eglise continuera d'assister aux mêmes spectacles. On ne lassera ni sa patience, ni son courage. Elle est aussi résignée à voir jusqu'à la fin les tristes scandales des révoltes populaires, sociales, légales, impériales, qu'elle est assurée de traverser les vaines barrières qu'on lui oppose, et d'assister tôt ou tard au châtement des rebelles qui les auront élevées. »

Le ministre avait proclamé que « le gouvernement de l'Empereur était un gouvernement *honnête et chrétien* ». Soit : c'est le vœu de l'Évêque, qui s'empresse de lui apprendre la manière de l'être. « Le gouvernement sera *honnête*, en tenant la parole donnée à l'épiscopat aux premiers jours de la guerre d'Italie. Le gouverne-

ment sera *chrétien* en s'inspirant des sentiments, des jugements et des enseignements de l'Eglise universelle, concernant la moralité des faits qui achèvent de s'accomplir : ni les gouvernements ni les particuliers ne peuvent se dire chrétiens qu'à cette condition : *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus.* »

Par cette lettre à M. Rouland, l'Evêque eut le dernier mot dans cette longue affaire, de laquelle il disait encore, longtemps plus tard : « J'écrirais aujourd'hui ce Mandement comme je le fis alors. Jamais de ma vie, je crois, je n'ai plus consulté Dieu que cette fois, ni suivi de plus près ma conscience ».

Sur ces entrefaites, la mort de M. de Cavour avait fait grand bruit dans le monde politique. On disait qu'il était mort entre les bras de l'Eglise, et les Italianistes en tiraient un argument en faveur de leur thèse sur l'indépendance respective de la question nationale et de la question religieuse dans les affaires de la péninsule. M. Rendu en écrivit dans ce sens à Poitiers : « Quel événement, Monseigneur ! Je n'ai point été surpris du contraste dont M. de Cavour a donné l'exemple : une mort très catholique et une persistance opiniâtre dans ses vues politiques. Il en sera ainsi de tous les Italiens marquants. Habités, pendant tout le moyen âge, laïques et ecclésiastiques, aux excommunications politiques, ils sont absolument en dehors de notre point de vue sous le rapport des devoirs de l'homme civil à l'égard du pouvoir ecclésiastique. Et ce fait trop inaperçu est pourtant un élément considérable dans la question italienne et romaine. »

Un Evêque ne pouvait laisser passer une théorie qui, séparant l'homme civil de l'homme religieux, le citoyen du chrétien, affranchissait le premier des devoirs imposés au second, et prononçait ainsi, du moins dans le for intérieur, la séparation morale de l'Eglise et de l'Etat. Mgr Pie commença par réduire à sa valeur

le fait qu'on lui alléguait : « Mes renseignements, écrit-il, me portent à croire que M. de Cavour est mort dans son excommunication, et qu'il n'y a eu de réconciliation ni avec le Pape, ni avec l'Église, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas eu avec Jésus-Christ. Reste à savoir, en dehors de la question d'intelligence qui semble avoir été presque nulle chez lui au dernier jour, si la bonne foi du moribond a pu valider devant Dieu une absolution donnée et reçue à l'encontre des principes qui régissent cette matière. Quant à ses qualités, je n'ai pu les apprécier que par ses discours et par ses actes ; et j'avoue que je n'ai jamais pu, à aucun égard, le placer bien haut. Il a fallu une France aussi abaissée que la nôtre pour faire le succès qui est devenu le titre de M. de Cavour à la gloire. »

Cet abaissement de la France et de ses pouvoirs publics, l'Evêque en rougissait : « Si vous voyez comme nous certaines choses de près, vous diriez qu'il y a là un commencement de la justice de Dieu. C'est la dégradation avant l'exécution. On y reconnaît la Providence de celui *qui effundit despectionem super principes.* »

Enfin, quant à voir, avec M. Rendu, dans la mort de M. de Cavour le signal « du retour de l'Italie, et des catholiques avec elle, à son idée première de confédération, Mgr Pie s'y refuse formellement, et il répond : « Non, encore une fois, mon cher ami, la base manque à une Italie fédérée, parce que le mouvement qui s'accomplit est non seulement étranger, mais hostile à l'idée d'une Italie socialement chrétienne et catholique ».

Cependant l'irritation croissante où l'on était contre ce fier défenseur de l'Église et de son droit, disposait ses ennemis à voir un crime de lèse-majesté dans chacun de ses discours. Le préfet bienveillant dont nous avons parlé avait été disgracié, et remplacé à Poitiers

par un autre fort différent, et très au gré du pouvoir, auquel il aspirait à montrer son dévouement. Il crut en avoir trouvé une riche occasion dans un fait que Mgr Pie a raconté lui-même, en réponse aux poursuites dirigées contre lui dans cette affaire.

« Le dimanche 30 juin 1861, je célébrais pontificalement dans ma cathédrale la fête de saint Pierre, titulaire de cette église. Après le chant de l'Évangile, je montai en chaire, selon mon habitude, conformément aux devoirs de ma charge.

« Dans la circonstance actuelle, le choix de mon sujet fut déterminé quelques heures seulement avant la cérémonie sacrée. Il me vint en effet subitement à l'esprit que, quelques années auparavant, en 1854, j'avais parlé sur le même sujet dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bordeaux, qui célébrait ce jour-là sa fête patronale, et je mis la main sur l'instruction que j'avais alors tracée à la hâte, avec le secours de la Bible et le commentaire classique de Corneille-la-Pierre. A part la péroraison, qui concerna la quête qu'on allait faire à cet office pour le Denier de Saint-Pierre, mon homélie fut la reproduction à peu près littérale de mon allocution de Bordeaux.

« Du reste, à peine étais-je en chaire, qu'il m'avait été facile de constater combien j'avais eu raison de me précautionner contre tout entraînement de parole. C'était la première fois que j'officialiais dans ma cathédrale depuis la déclaration d'abus prononcée contre moi. Un luxe de police avait été déployé, depuis ce temps, autour de ma résidence. Il avait transpiré que je préparais une protestation contre la sentence qui m'avait frappé. Quelques hommes toujours aux aguets se flattaient que je me donnerais le tort de porter mes récriminations dans la chaire, et ils auguraient que, cette fois, j'allais enfin devenir justiciable d'une juridiction qu'on avait regretté de voir remplacée par celle

du Conseil d'Etat. Dans cette espérance, le ban et l'arrière-ban des surveillants attirés de ma personne et de mon ministère avaient été convoqués pour épier mon discours. Le commissaire central siégeait au milieu de l'auditoire ; quelques-uns de ses affidés étaient répartis dans les nefs de l'église. M. le procureur impérial, suivi d'un assesseur singulièrement choisi, ne tarda pas à s'introduire par une porte de service pratiquée au chevet de la basilique. Il est vrai que ces deux honorables personnages se trouvèrent embarrassés de leur entrée tardive qui attirait sur eux tous les regards, et que, arrivés après le commencement du discours, ils se retirèrent avant la fin.

« Ce n'est pas tout. Un fonctionnaire plus élevé ne fit point difficulté d'intervenir en personne. Voici par quel procédé : Les préfets de la Vienne, depuis la Révolution, sont installés dans l'ancienne maison épiscopale. Les évêques de Poitiers, tant qu'ils y demeurèrent, n'eurent jamais d'accès direct, ni d'ouverture quelconque sur l'église cathédrale, attenante au palais. A la suite de la Révolution de 1830, un préfet témoigna le désir d'établir une tribune, en accolant un petit édifice à l'une des fenêtres de l'église, afin de procurer à une vénérable mère chargée d'ans et d'infirmités la consolation d'assister de là aux offices. Or, c'est précisément cette tribune, concédée par esprit de bienveillance et en vue de conserver des relations cordiales avec l'administrateur du département, qui avait été changée en un poste d'exploration. »

Mgr Pie suspend son récit à cet endroit et fort courtoisement il dit : « Le moment serait plus mal choisi que jamais pour réclamer le retrait de cette grâce bénévole ; et je puis donner à M. le préfet l'assurance que ce que je viens de dire n'a pas pour objet de le troubler dans la jouissance de cette faveur. » Il continue ensuite :

« Le 30 juin, au moment où je venais de m'asseoir dans la chaire, qui est en face de la tribune, les prêtres qui me faisaient cortège, virent comme moi la porte de l'édicule s'entr'ouvrir. Deux personnes y pénétraient à petit bruit, et demeurèrent tapis derrière les amples vêtements d'une dame pieusement assise sur le devant de la tribune. Le sermon fini, les mêmes personnages se retirèrent aussitôt, de sorte qu'ils n'ont même pas pris la peine de masquer leur rôle disgracieux sous l'apparence de l'accomplissement du devoir religieux de l'audition de la sainte Messe.

« L'assistance, tant laïque qu'ecclésiastique, avait été témoin de ce manège. Au sortir de l'église, chacun se demandait donc naturellement quel parti le mauvais vouloir de mes adversaires pourrait tirer de l'homélie pastorale? Evidemment, elle ne pouvait leur offrir aucune prise, puisqu'elle n'avait consisté que dans la simple lecture et dans l'exposition sobre et concise du texte sacré. Au fait, plus d'un mois s'écoula sans qu'on entendit parler de rien. »

Il est vrai de dire cependant qu'un passage de l'homélie, parfaitement inoffensif, avait été saisi immédiatement et interprété malignement par certains esprits, qui, depuis la fameuse allusion à Pilate, s'ingéniaient à voir partout des allusions politiques. L'Évêque, s'attachant au commentaire des Actes et aux notes de son homélie de Bordeaux, avait donné, entre autres, cette explication : « Hérode qui employa sa puissance à maltraiter quelques membres de l'Eglise, n'était point le vieil Hérode, Hérode l'Ascalonite qui avait si cruellement ensanglanté le berceau du Sauveur. Ce n'était pas non plus Hérode-Antipas qui avait décollé Jean-Baptiste et insulté Jésus-Christ en le traitant comme un roi de théâtre. C'était un troisième Hérode, Hérode-Agrippa, fils d'Aristobule, et père d'un quatrième Hérode dont il

est question au chapitre xxv^e des Actes des Apôtres. » Puis l'homélie se continuait, sans que personne pût y voir l'ombre d'une allusion à l'Empereur nulle part.

Mais l'Évêque avait parlé d'un troisième Hérode et l'Empereur des Français portait le nom de Napoléon III. Les ingénieux s'inquiétèrent peu de faire concorder le reste ; on avait la clef de tout : Hérode, c'était l'Empereur ; l'Empereur, c'était Hérode. Le soir même, on en parla jusque dans les salons de Mgr l'Evêque, qui s'étonna et s'indigna : « Monsieur, dit-il à un de ses meilleurs amis, vous avez bien raison de protester contre cette interprétation. Nulle n'était assurément plus loin de ma pensée ; à ce point qu'au cours même de mon homélie, dès que j'eus prononcé le mot d'Hérode troisième, j'eus un instant de terreur : Pourvu, me dis-je, qu'on n'aille pas chercher là une malheureuse insinuation ! Ce n'est qu'alors que la coïncidence périlleuse des chiffres s'offrit à mon esprit. Mais il n'était plus temps. »

M. Billault avouait plus tard, devant le Sénat, que « si, dans la chaire où se commentait cette page de l'histoire de l'Eglise, l'orateur se fût trouvé être un de ces prélats modérés, calmes, bienveillants, cherchant plutôt à éteindre qu'à exciter les passions..... personne n'aurait été porté à entrevoir de coupables allusions ». Ce n'était donc pas le texte du discours, c'était l'esprit de l'orateur qui en déterminait préventivement le sens ; et l'on faisait à l'Évêque un procès de tendance.

Cependant, vers le 24 juillet, Mgr Pie, qui se trouvait alors aux Eaux de Nérès, apprit, non sans surprise, par des lettres de son Conseil, qu'une enquête menaçante était ouverte à Poitiers sur le sujet de son homélie de Saint-Pierre. Deux membres du Chapitre et un certain nombre de laïques avaient été mandés devant le Juge d'instruction du tribunal civil pour dé-

poser concernant l'homélie épiscopale. Ils avaient attesté que ni la personne de l'empereur ni son gouvernement n'avaient figuré d'aucune façon dans l'exposition que l'Evêque avait faite de l'Epître du jour. Les deux chanoines s'étaient recriés contre le rôle indécent et humiliant auquel on les soumettait. Plusieurs fonctionnaires, quoique dépendants du pouvoir, se seraient exprimés avec un courage qui devait leur être funeste. Mais il fallait de l'éclat; et le gouvernement, peu satisfait de l'inoffensive déclaration d'abus par le Conseil d'État, aspirait à tirer de l'Evêque une meilleure vengeance, par des poursuites devant les tribunaux ordinaires et par des pénalités dont en se souviendrait. On parlait de la grande exaspération de l'empereur; on prononçait les mots de prison de Vincennes et d'exil. La mère de l'Evêque en concevait bien quelque terreur. Mais elle s'était habituée à voir l'Evêque dans son fils; et quand, à son retour des Eaux, elle s'entretint avec lui de ces bruits menaçants, elle prononça résolument ces paroles : « Mon fils, si vous croyez que c'est votre devoir de parler et d'écrire comme vous faites, eh bien ! faites votre devoir. Il en sera ce que Dieu voudra. » Et, comme on la plaignait aussi pour elle-même de ce qui pourrait arriver, elle répondit dignement : « Mais il faut bien acheter au prix de quelque peine le bonheur et l'honneur d'être la mère d'un tel fils ».

L'Empire mettait plus d'art et de dissimulation dans la poursuite de l'homme dont il voulait la ruine. C'est à Rome qu'il avait porté sa plainte contre lui. A la fin du mois de juillet, l'*Indépendance belge* informa le public que le premier secrétaire de l'ambassade de Rome, M. de Cadore, avait fait, au nom de son gouvernement, une déposition au Vatican contre l'Evêque deux fois coupable d'allusions injurieuses envers son souverain, et que le Saint-Père avait été prié instam-

ment de modérer ce prélat, sous peine de le voir bientôt livré aux tribunaux. L'Evêque ne se doutait de rien, quand, le 20 juillet, le chargé d'affaires de son diocèse à Rome, Mgr Estrade, lui fit savoir, en une ligne, qu'en effet le Pape avait reçu cette communication. La même lettre disait : « Sans me vanter d'être prophète, je puis vous assurer que les temps où Mgr Baillès a dû être sacrifié sont passés et trépassés, et qu'ils ne se représenteront plus. »

Mgr Pie, étonné mais non ému de cette nouvelle, dépêcha à Paris, le 21 août, son secrétaire général, qui s'assura auprès de la Nonciature que le récit de l'*Indépendance belge* n'était pas dénué de fondement. L'Evêque se mit aussitôt en devoir de renseigner directement le Pape, par une lettre datée du 25 août 1861.

Cette lettre, restée inédite, reproduisait d'abord, sous une forme plus brève, le récit cité plus haut, avec quelques détails nouveaux sur le fait des trois personnages de la tribune préfectorale. Elle nous apprend qu'à peine descendus de là, ils avaient rédigé à la hâte un rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, et l'avaient expédié à Son Excellence, avec accompagnement de circonstances aggravantes.

A cet exposé des faits l'Evêque joignit l'envoi de son homélie de la Saint-Pierre, telle qu'il l'avait eue sous les yeux en parlant. « Or, je le demande, disait sa lettre, y a-t-il rien dans cette généalogie des Hérodes qui puisse justifier, auprès des esprits non prévenus, les applications ridicules qu'on a voulu supposer ? Par quel acte de sa vie Napoléon I^{er} peut-il être comparé à l'assassin des saints Innocents ? En quoi Napoléon II, qui n'existe que comme chiffre dans la succession au trône impérial, ressemble-t-il au bourreau de saint Jean-Baptiste et à l'insulteur de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Enfin, s'il n'était pas

indécent d'aborder ici une discussion de détail, quel rapport d'Hérode-Agrippa à Napoléon III ? »

Puis, ne perdant jamais de vue la défense de l'Eglise: « Ah! reprenait l'Evêque, si M. le Préfet et toute la phalange de mes dénonciateurs avaient écrit à leur ministre: L'Evêque a choisi son sujet d'instruction dans l'office du jour, de manière à faire comprendre que, dès l'origine, tous les efforts de l'impiété se sont conjurés contre l'Eglise et contre son Chef, mais que Dieu est venu miraculeusement en aide à l'Eglise et à saint Pierre, et qu'il a fait sentir à leurs adversaires la puissance de son bras; alors la dénonciation serait restée dans le vrai. C'est là, je n'en disconviens pas, le sens obvie et la pensée générale de mon homélie, c'est sa conclusion et sa moralité utile dont il appartient à chacun de faire son profit. A l'heure où tant de passions sont soulevées contre le successeur de Pierre, à l'heure où l'un de ses plus redoutables ennemis, M. le comte de Cavour, venait d'être couché dans la tombe et cité au tribunal de Dieu, pour y rendre compte de ses œuvres, non, je ne me défends point d'avoir jugé opportunes la lecture et l'exposition du chapitre XII^e des Actes des Apôtres. Mais je renvoie aux serviteurs inintelligents du pouvoir impérial la honte des gratuites et offensantes assimilations qu'ils ont inventées entre la personne d'Hérode et celle du chef du gouvernement français. »

On renonça aux poursuites. Mgr Pie regarda l'incident du 30 juin comme clos désormais. « Il manque trop de fondement pour qu'on ose l'exploiter », écrivait-il à un ami.

Mais un attentat plus grave se machinait contre lui. On lit dans la suite de cette lettre de l'Evêque au Souverain Pontife: « Je veux parler à Votre Sainteté de l'intention tout à coup manifestée de soustraire une moitié de mon diocèse à ma juridiction, par la création

prompte et immédiate d'un évêché à Niort. Cette initiative du gouvernement, dans les conjonctures où elle se produit, a excité au sein du clergé et des meilleurs fidèles du département des Deux-Sèvres, comme de celui de la Vienne, une telle répugnance et des oppositions si solidement motivées, qu'il est de mon devoir de conjurer Votre Sainteté de vouloir bien ne rien préjuger sur cette question très grave et très complexe, avant que les observations et réclamations des parties intéressées ne soient parvenues sous ses yeux; et qu'Elle sache à quoi s'en tenir sur un projet dicté par des vues manifestement mauvaises et lié à toute une trame d'iniquités qui a remué le dégoût au fond de toutes les âmes.

« Les hommes du gouvernement font courir le bruit qu'il s'est assuré d'avance de l'assentiment du Saint-Siège; qu'en conséquence toute représentation du clergé et du peuple serait inutile; que toute hésitation et toute résistance de l'Évêque serait injurieuse à l'autorité pontificale, et viendrait, dans tous les cas, se briser contre l'exigence d'une diplomatie toute-puissante et d'une volonté absolue, Cette tactique ne nous émeut point; car nous savons la sage lenteur que la Cour romaine apporte en pareil cas, et le soin qu'elle prend de connaître tout ce qui peut l'éclairer.

« Les mêmes hommes du gouvernement se targuent d'avance des votes faciles qu'ils obtiendront des diverses administrations civiles mises en demeure d'exprimer leur opinion. Mais Votre Sainteté n'ignore pas que les vœux émis par les Conseils officiels des départements et des arrondissements, placés sous la pression du Pouvoir, n'ont pas plus d'autorité que les votes de la majorité du Sénat ou du Corps législatif qui jettent l'injure au gouvernement pontifical, tandis que les suffrages des gens de bien, des bons prêtres et de tous les bons fidèles pèsent d'un tout autre poids dans la

balance de l'opinion, comme dans celle de la raison et de la justice.

« Pardon, Très Saint-Père, d'une si longue lettre. Les douleurs de l'Eglise romaine, les dangers de la chrétienté entière, les tribulations personnelles de Votre Sainteté pénètrent et remplissent tellement mon âme qu'en vérité j'ai eu besoin de faire un effort considérable sur moi-même pour vous entretenir de choses relativement si secondaires. Si elles ne se rapportaient qu'à ma chétive personne, je ne voudrais pas qu'il leur fût donné un seul moment d'attention. Mais il est un côté par lequel elles touchent aux questions vitales du moment et aux intérêts religieux d'une des contrées les plus catholiques du monde. A ce point de vue, ma conscience et l'impulsion unanime de mon clergé me commandent impérieusement de faire valoir tous les motifs et tous les droits qui militent à cette heure pour le maintien de l'état actuel du diocèse de saint Hilaire. »

Il serait trop long de raconter la vive agitation produite dans le diocèse par la menace d'un démembrement qui eût soustrait à l'Evêque la partie de son diocèse peut-être la plus dévouée et la plus fière de lui. Le 25 août, fête de saint Louis, le jour même où l'Evêque écrivait au Saint-Père, le Chapitre de la cathédrale et tout le clergé de la ville, s'étant présentés pour lui offrir ses vœux de fête, avaient énergiquement protesté par l'organe du premier dignitaire ecclésiastique. Mgr Pie leur fit une admirable réponse. Il leur parla d'abord des manifestations qui, depuis deux ans, étaient pour lui une grande consolation et une grande force. « Les ennemis de la sainte Eglise se trompent s'ils espèrent entamer et diviser le clergé poitevin : ils n'y réussiront pas. » Il ajouta ensuite : « Vous voulez bien me parler de mes épreuves personnelles. Il y aurait trop de fierté peut-être à vous dire que ces épreuves me

sont douces, qu'elles me sont chères. Un Évêque qui ne boirait pas au calice de son Maître, ni à celui du Chef visible de l'Épiscopat, pourrait se demander avec inquiétude s'il est vraiment le disciple de Jésus-Christ, s'il est le défenseur suffisamment courageux du Vicaire de Jésus-Christ. En regardant derrière moi tout ce que Dieu y avait mis, même au point de vue humain, de grâces et de faveurs, je me dis à moi-même que je ne fais que commencer d'être le disciple du Christ : *Tunc Christi incipio esse discipulus.* »

Il associait son sort au sort du Pape lui-même. « Je ne m'effraie point en voyant mon Eglise menacée de la mutilation à l'heure où l'Eglise romaine subit le démembrement et la spoliation. Mais je sais que Dieu est plus fort que les hommes, je sais que notre Eglise a de puissants protecteurs dans le Ciel, et j'ai confiance que rien ne prévaudra contre les desseins célestes. »

C'étaient soixante-deux cantons du diocèse de Poitiers, parmi lesquels ceux des Deux-Sèvres entraient pour le plus grand nombre, qui avaient protesté contre le démembrement. Le Conseil général de ce dernier département, auquel le général Allard avait présenté ce projet, l'avait accueilli avec une froideur marquée. Dans le conseil des ministres, M. de Persigny avait en vain essayé de le faire prévaloir : sa voix était restée sans écho. — « Il faut pourtant diminuer la puissance de ce prélat ! disait-il aux ministres. — C'est vrai, répondit l'un d'eux, mais ne voyez-vous pas qu'en diminuant le diocèse, vous grandirez l'Évêque ? »

Enfin arriva la réponse du Pape, datée du 12 septembre. Elle était telle qu'on pouvait l'attendre d'un si sage pontife et d'un père si tendre. « Nous avons reçu, vénérable Frère, la lettre par laquelle vous nous avez exposé, dans un récit achevé, les faits qui ont suivi l'homélie prononcée par vous dans votre cathédrale, en la

fête du Prince des Apôtres. Ce nous a été une grande peine de savoir que certaines paroles de ce discours avaient été prises en mauvaise part et vous avaient attiré de graves vexations. Quant à ce qui concerne cette division de votre diocèse, dont nous entretenit la même lettre, sachez qu'aucune requête ne nous a été présentée à cet égard. Bien que nous désirions que le nombre des diocèses s'augmente, pour qu'il soit mieux pourvu au bien spirituel des fidèles, nous voulons néanmoins vous donner l'assurance que ce changement ne sera jamais fait par nous, tant que vous, vénérable Frère, vous serez Evêque de ce diocèse. Continuez donc, comme maintenant, avec la même religion, la même piété et le même zèle, à défendre et protéger intrépidement la cause de l'Eglise catholique, particulièrement en cette époque de révolution et d'iniquité, et à procurer avec la même sagesse le salut de votre troupeau. »

Quand, à la retraite ecclésiastique suivante, l'Evêque fit connaître aux prêtres des deux départements cette décision du Pape, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. « Vos battements de mains me touchent, reprit l'Evêque. S'ils sont un témoignage d'affection pour moi, ils sont comme une amende honorable à Pie IX, que plusieurs d'entre vous avaient eu le tort de croire impuissant à résister à la pression de l'Etat. Vous aviez oublié, Messieurs, que l'Eglise est régie par des lois, que la Papauté n'a coutume de s'élever au-dessus des canons que dans les conjonctures extrêmes, enfin que notre glorieux Pontife Pie IX sait être le vengeur de la dignité et des droits de ses frères dans l'Episcopat, comme ceux-ci se glorifient d'être les défenseurs des droits du Siègne apostolique. »

Qu'avait gagné le gouvernement à ces machinations? Nous l'apprenons de cette lettre de l'Evêque

de Poitiers à Mgr de Moulins, le 21 septembre : « M. de Persigny a trouvé des résistances indomptables à son projet d'érection d'évêché à Niort. Tout le pays s'est soulevé contre. Ce que voyant et sachant, le pouvoir a reculé. Mais, pour masquer sa retraite, le ministère de l'Intérieur a envoyé aux journaux de province, y compris le journal de Poitiers, un entre-filet où il annonçait que j'étais présentement à Paris, et que mon voyage se rattachait à la question de l'évêché de Niort. Le commentaire de cette note, c'était que j'avais fait des avances et une espèce de soumission au gouvernement, pour échapper au démembrement de mon diocèse. Or le susdit ministère sait parfaitement que je n'ai figuré ni en personne, ni par procureur, à Paris, en aucune façon. Je n'ai dit ni écrit une syllable à ce sujet. En somme, ils auront fait là une fort triste campagne. »

Avait-on épuisé tous les genres de vexations contre Mgr Pie ? Il ne manquait plus que de décharger sur lui l'arme du ridicule, et il s'en présenta une si belle occasion que ses ennemis purent se regarder comme servis à souhait.

On se souvient de l'éloge funèbre que Mgr Pie avait fait, un an auparavant, d'un certain Louis Gicquel, jeune zouave pontifical, qu'on avait cru mort à Ponte Corvo, et qu'on avait vu reparaître, mieux portant que jamais. On s'était beaucoup amusé, dans la presse césarienne, de la méprise de l'Evêque. Mais ce fut bien pis encore quand on apprit quel était ce prétendu héros. « L'enrôlé breton, racontait plus tard Mgr Pie, n'était doué ni de la franchise ni de la bravoure proverbiales de sa province. Les renseignements qu'on avait fournis pour son enrôlement procédaient de personnes abusées elles-mêmes. La cause pontificale ne s'accommodant point d'un pareil défenseur, Gicquel n'avait pas tardé à être licencié par ses

chefs militaires. De retour en France, il s'était livré au vagabondage, exploitant son titre de soldat du Pape et ses prétendus services, pour se faire attribuer des subsides extorqués à la bonne foi des catholiques de différentes villes. » La justice en fut saisie, et Gicquel, arrêté pour escroquerie, comparut, le 26 octobre 1861, devant le tribunal correctionnel de Laval.

C'était une bonne fortune pour la justice de l'Empire de pouvoir frapper du même coup un soldat du Pape et l'Evêque dont on redoutait le plus la résistance : « Tout, dans cette procédure, rapporte celui-ci, les enquêtes, le réquisitoire, les interrogatoires, tout l'appareil judiciaire reçut une mise en scène et prit une importance et une publicité inusitées. Le concours des plus hauts fonctionnaires du pays, la présence des correspondants et des sténographes des journaux les plus renommés, indiquaient une affaire qui allait être élevée à une hauteur exceptionnelle. » Ce fut bien en réalité le procès de l'Evêque qui se déroula dans celui de ce malheureux jeune homme, encore plus sot que pervers. L'interrogatoire se fit un malin plaisir d'opposer les délits, les aveux et les dénégations du prévenu aux paroles prononcées dans l'allocution épiscopale. « L'homme que je défère aujourd'hui à votre justice, disait le procureur impérial Crépon, est presque un homme illustre : un instant, la postérité avait commencé pour lui ! Un jour en effet, on a célébré ses vertus dans le plus grand style. Pour reprendre les termes alors employés, on a révélé au monde la noblesse de ses pensées et la générosité de ses sentiments ; et, ce qui dit tout en un mot, on a prononcé son ORAISON FUNÈBRE ! L'escroquerie à l'oraison funèbre était un genre inconnu jusqu'à nous, point du tout pratiqué ; il était réservé à Gicquel de le créer. »

Le procureur impérial ne se refusa pas la satisfaction de lire à l'audience un long passage de l'éloge

prononcé par l'Evêque. C'était chose absolument étrangère à l'affaire ; mais le prétoire était en liesse, et c'était un spectacle rare que celui d'un pontife illustre livré aux risées de la foule, par un moderne représentant de la justice française.

Louis Gicquel fut condamné à quinze mois de prison. Le lendemain on publiait dans tous les journaux du parti : *Les intéressants débats de la grande affaire Gicquel* ; puis, en sous-titre, on lisait ce rapprochement piquant : *Escroquerie d'un zouave pontifical. Oraison funèbre d'un héros de Castelfidardo.*

L'Evêque n'était pas homme à rester sous ce coup. Il dédaigna de s'adresser aux cours judiciaires. Mais, dans le mois de décembre, les prêtres de la ville de Poitiers se trouvant réunis au grand séminaire, pour une conférence ecclésiastique, il s'expliqua devant eux. Les Pères de l'Eglise, dont il avait l'habitude, le servirent encore admirablement cette fois. Il raconta la méprise de saint Grégoire de Nazianze, au sujet bien autrement grave de la personne de Maxime le Cynique, que le saint Docteur avait accueilli triomphalement dans son Eglise et dont il avait prononcé l'éloge dans un discours public. La justification de l'évêque de Constantinople se trouvait être, mot pour mot, celle de l'Evêque de Poitiers : il n'avait qu'à citer, et il ne cita jamais plus heureusement que ce jour-là. Et puis, ne rétractant rien de son panégyrique, si ce n'est le nom de celui qui en était indigne, il déclara que, « tout en rappelant sa parole de la fausse direction où elle s'était engagée, il la renvoyait à tant d'autres jeunes soldats de la même cause, généreuses victimes dont celui-ci avait tristement usurpé le mérite et l'éloge ». Enfin, prenant l'offensive contre ceux qui chaque jour faisaient publiquement le panégyrique des plus grands scélérats, et précisément en leur qualité de scélérats : « Mes censeurs, mes insulteurs, ne sont-ce

pas les panégyristes du meurtrier Milano, les apologistes du vol et de l'assassinat, les prôneurs et les affirmateurs d'un droit nouveau qui consacre tous les attentats à la justice, sous le nom de faits accomplis ? »

Quant à ce qui regarde sa personne, Mgr Pie sent bien que, dans ces jours de crise, un Évêque doit s'attendre à des représailles. « L'important, dit-il avec sa grandeur d'âme accoutumée, c'est que la charité ne défaille pas dans nos cœurs : or, il n'y a pas dans le mien d'autre sentiment pour ceux qui se sont faits ainsi gratuitement mes adversaires. Il ne nous reste donc, Messieurs, qu'à prier Dieu et qu'à remplir notre devoir, jusqu'au jour des grandes et nécessaires solutions qui, en raffermissant l'assiette de l'Église et du monde, peuvent seules procurer la tranquillité des choses extérieures et l'apaisement des esprits. »

Voilà ce que l'Évêque était devant ses ennemis : l'homme du devoir, et l'intrépide défenseur du droit. Si l'on veut savoir maintenant ce qu'il était devant ses amis, qu'on relise l'homélie pleine d'humilité qu'il adressait à ses prêtres, pour le douzième anniversaire de son sacre, quelques jours après ce procès. Entendons-le s'exhorter à ranimer en lui, comme Timothée, la grâce qu'il avait reçue par l'imposition des mains : « Ce n'est pas tout, se dit-il, de combattre au dehors avec ardeur ; il y a une lutte intime à soutenir, une guerre contre soi-même, contre la mollesse, le relâchement. » Il s'applique donc humblement les paroles de l'Apocalypse à l'ange d'Ephèse : « J'ai contre toi que tu t'es relâché de ta première charité », et il demande à ses frères et ses fils dans le sacerdoce de prier pour lui, « afin que Jésus-Christ bénisse cette douzième année de son épiscopat qui restera, à divers titres, une des années importantes de son ministère ».

Nous venons de voir la petite guerre ; nous allons voir la grande. Le Pouvoir la lui déclare du haut de la Tribune française. Il la mènera contre lui sur tous les terrains de sa juridiction, et jusque dans le fond des villages où il portera ses pas. Mgr Pie commençait à être, par cet autre grand côté, le successeur d'Hilaire, le proscrit de César.

CHAPITRE VI

LA PERSÉCUTION.

LA CONFÉRENCE DE LUSIGNAN. — DÉFENSE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — RÉPONSE A M. BILLAULT. — PERSÉCUTION ADMINISTRATIVE. — L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES A ROME. — CORRESPONDANCE ROMAINE. — LES LXI PROPOSITIONS. — OVATIONS FAITES A L'ÉVÊQUE ; LES PROCÈS AUX CURÉS. — LETTRE A M. DE PERSIGNY. — LES RELIQUES DE CHARROUX. — FORCE ET SALUT DANS L'ÉGLISE SEULE.

(1862).

La coalition de l'impiété césarienne et révolutionnaire s'était attaquée à la vérité, par la fausse philosophie ; puis à l'autorité, par la guerre à l'Église et à la Papauté. Il ne lui restait plus qu'à s'armer contre la charité elle-même, par des entreprises contre la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Ce fut encore sur le diocèse de Poitiers que s'engagea cette nouvelle lutte, avant que le combat ne devint général. « On dirait, remarquait l'Évêque, que l'irrégion ne sait pas entrer en campagne sans prendre notre territoire pour champ de manœuvres ; et qu'il en est de l'Église de Poitiers comme de l'ancienne Cité sainte, hors de laquelle il ne se pouvait pas qu'un prophète périt : *Quia non capit prophetam perire extrâ Jerusalem.* »

Il ajoutait : « Le fait est que l'inoffensive réunion des membres de quelques Conférences rurales dans les murs de Lusignan, par les proportions et le caractère qu'on a inventé de lui attribuer, est devenue, aux yeux de la France et de l'étranger, la cause déterminante de la grande mesure prise par M. de Persigny contre les associations religieuses et charitables. »

Une assemblée générale tenue à Angoulême par le Conseil central de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Poitiers, avait jugé utile qu'une réunion régionale des Conférences rurales se fit à Lusignan, chef-lieu d'un canton de la Vienne. Elle eut lieu le 22 septembre 1861, et trente-deux Conférences, représentées par cent cinquante membres dont les neuf dixièmes étaient des laboureurs et des paysans, se trouvèrent rassemblées dans la belle et vaste église de cette petite ville. Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, pour qui Lusignan était une seconde patrie, avait présidé cette réunion et prononcé en chaire quelques paroles dont le sujet était fourni par la fête du jour, celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Dans ces paroles toutes religieuses et absolument pacifiques, on crut entendre un cri de guerre. La *Patrie* prit l'alarme. Le *Siècle* sonna le tocsin. D'après ce dernier, cette réunion n'était que le Conseil de guerre d'une « Vendée renaissante ». Légitimistes et ultramontains s'y étaient donné la main ; et une nouvelle conspiration de ligueurs menaçait la France moderne d'une autre Saint-Barthélemy. Le zélé M. Jules Richard y avait fait un rapport sur l'œuvre de Saint-François-Régis : c'était une attaque au mariage civil. Dans l'*O Salutaris* de l'orgue on avait cru reconnaître « les refrains héroïques des guerres de la Révolution appliqués aux bataillons des milices cléricales ». La France était en péril. « Jamais, remarquait Mgr Pie, depuis les rois de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, le nom de

la petite ville de Lusignan n'a fait autant de bruit dans le monde. Un journal, qui a prétention d'être sérieux, ne disait-il pas que l'attention de Paris et des provinces était partagée entre la rencontre des souverains à Compiègne et la réunion de Lusignan ! »

Deux lettres de M. Jarlit, curé de cette paroisse, au *Siècle* et à la *Patrie*, puis une lettre de Mgr l'évêque d'Angoulême, avaient rétabli l'inoffensive vérité. Mais on s'en souciait peu. Aussi bien ce n'était plus des conférences de Lusignan qu'il s'agissait désormais ; c'était de la Société de Saint-Vincent-de-Paul tout entière ; et le coup dont on la menaçait allait frapper d'abord l'Évêque de Poitiers. Il avait eu beau demeurer étranger à cette réunion, où il n'était ni présent, ni représenté. Lusignan n'était-il pas une ville de son diocèse ? Il était donc responsable. « Ainsi, écrivait M. le curé de Lusignan, la campagne engagée contre Mgr Pie ne peut avoir de répit. Il est nécessaire de tenir le public en haleine. On le suivra pour le calomnier partout où il ira ; et où il n'ira point, comme à Lusignan, on le trouvera encore. Que le temps suffise à peine à tous les devoirs de sa charge épiscopale, qu'il parcoure fréquemment les diverses contrées de son diocèse pour visiter les paroisses, prêcher la parole de Dieu, administrer le sacrement de confirmation, consacrer les églises ; que, dans ses habitudes de bienveillance et de simplicité, il se rende accessible à tous et tienne en tout temps sa maison ouverte à la plus large hospitalité : cela n'empêche pas de signaler comme un sombre conspirateur cet Évêque... qui, écrit-on, semble se complaire dans la vanité du martyr ! »

On le montrait « donnant son nom comme un signe de ralliement à tous ceux qui s'inspirent de leur hostilité contre nos institutions nationales, et prêchant des croisades qui n'entraînent pas les peuples ». On le

décrétait de proscription. On lisait dans la *Patrie* : « Si un Évêque avait pris autrefois une attitude semblable, la royauté de Louis XIV l'aurait fait reconduire à la frontière ; le premier Empire l'aurait fait enfermer dans une forteresse ; la monarchie processive de 1814 à 1848 l'aurait déféré à la justice des tribunaux ; le second Empire ne s'irrite pas de telles manifestations : il les déplore, mais les dédaigne. »

Mgr Pie se taisait. Il ne s'agissait encore que de sa propre personne, et ces cris de haro sur les associations et réunions de charité n'étaient que les clameurs d'une meute de journalistes. Mais ils avaient le mot d'ordre. Le 16 octobre, parut une circulaire de M. le duc de Persigny à tous les préfets sur la Société de Saint-Vincent-de-Paul. De sa propre autorité, il soumettait les conseils ou comités provinciaux, le conseil central et les conférences locales à l'autorisation du gouvernement. Par une assimilation cruelle et sacrilège, il mettait cette Société, ainsi que celles de Saint-François-Régis et de Saint-François-de-Sales, sur la même ligne que la franc-maçonnerie ; avec cette différence qu'on faisait honneur à celle-ci d'un « sentiment de patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances », tandis que celles-là étaient sournoisement accusées de « servir d'instruments à une pensée étrangère à la bienfaisance, et de former une sorte d'association occulte, étendant ses ramifications au delà des frontières de la France, et prélevant un budget dont l'emploi restait inconnu », etc.

C'était pour les évêques le moment d'élever la voix. Mgr Plantier le fit le premier avec une énergie qui lui valut l'honneur d'une remontrance du ministre. L'Evêque de Poitiers parut alors. Le 11 novembre, il adressa au même ministre, M. Rouland, une lettre d'une rare vigueur : « L'acte administratif de M. de Persigny, lui déclare-t-il, constitue à mes yeux l'une des

plus cruelles défaites de la liberté civile et religieuse en France, et l'un des plus marquants triomphes de la Révolution sur le grand parti de l'ordre. Je ne puis donc, Monsieur le Ministre, en aucune façon me ranger au jugement que vous avez prononcé dans le *Moniteur* d'hier contre l'écrit de Mgr l'Evêque de Nîmes, qui restera l'un des plus beaux monuments de notre histoire religieuse contemporaine... Votre Excellence ne se consolera pas, pour la dignité du gouvernement impérial, dont elle est un des appuis et une des lumières, que le plus violent et le plus impie des organes de la Révolution, le *Siècle*, puisse s'écrier triomphalement ce soir, après avoir cité chacune des expressions de votre réprimande : « Nous n'avions pas dit autre chose ! » C'est malheureusement vrai : il avait dit tout cela ! En vérité, Monsieur le Ministre, je ne connais rien de plus effrayant que cette entente, au moins apparente, du gouvernement et de la Révolution... Jamais, même dans les jours les plus troublés, aucun pouvoir constitué n'avait délivré un semblable certificat à la franc-maçonnerie. Puissé-je me tromper dans mes appréhensions ! Puissent ceux qui me paraissent s'être faits les esclaves de la Révolution, n'en pas être désormais les agents, et n'en pas devenir ensuite les victimes ! »

C'était là un langage trop élevé pour qu'on le comprît, trop vrai pour qu'on le contredit, trop accusateur pour qu'on le pardonnât. Il était plus facile de s'en prendre à son auteur ; et Mgr Pie fut dénoncé à Rome par la diplomatie, puis à la France entière, du haut de la tribune, par la voix éloquente du Ministre commissaire du gouvernement.

Le lendemain de l'ouverture de la session législative de 1862, 29 janvier, le Livre jaune ayant été déposé sur le bureau des Chambres, on remarqua, parmi les dépêches relatives aux affaires d'Italie, une pièce qui

attira particulièrement l'attention. C'était une lettre de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, à M. le marquis de Cadore, notre chargé d'affaires à Rome, dans laquelle le ministre, ayant loué d'abord la sagesse de la cour de Rome et ses bonnes dispositions envers l'Empire et l'Empereur, se plaignait ensuite d'être loin de trouver les mêmes dispositions dans certains évêques français, et, en particulier, dans l'Evêque de Poitiers : « N'avons-nous pas, disait-on, le droit de nous étonner de voir ce prélat, évoquant les souvenirs de la persécution du Prince des apôtres sous le troisième Hérode, aller chercher jusque dans le secours matériel que nous prêtons au Saint-Père un texte d'accusation contre Sa Majesté? Mais nous en appelons au Pape lui-même : est-ce que le vénérable successeur de saint Pierre se croit captif à l'ombre de notre drapeau, et pense-t-il qu'en montant la garde aux portes de sa capitale, ce soit sa liberté qu'oppriment les soldats de Napoléon III ?

« Des attaques aussi injustes, des excitations aussi passionnées, parties de la bouche d'un évêque, sont d'une nature trop sérieuse pour qu'il ne soit pas du devoir du gouvernement de Sa Majesté, dans le double intérêt de sa dignité et de la paix publique dont il est responsable, d'aviser au moyen d'y mettre un terme. Pour ce qui me concerne, je considère comme un de mes devoirs les plus impérieux de vous inviter à vous en expliquer franchement, en demandant au Cardinal secrétaire d'Etat si l'Empereur, aux yeux du Pape, est considéré comme un persécuteur ou comme un protecteur du Saint-Siège.

« Vous voudrez bien, Monsieur, entretenir le Secrétaire d'Etat dans le sens des observations que je viens de vous indiquer, et vous lui laisserez copie de cette dépêche. »

Cette dépêche avait été réfutée par avance. Pie IX

était instruit ; l'Évêque voulut que le ministre le fût pareillement. Il lui écrivit, le 4 février, une lettre dont la modération contraste avec le ton irrité de cette pièce. Il ne reçut pas de réponse. Alors, le 20 février, le cardinal Matthieu, archevêque de Besançon, en fit, au Sénat, le sujet de l'interpellation suivante : « Je voudrais bien savoir quelles sont les données positives, graves, que le gouvernement a eues pour émettre une accusation semblable, et pour avoir été amené à la rendre publique par la publication des pièces diplomatiques. »

Le gouvernement se tut encore. Ce fut seulement huit jours après, 28 février, que M. Billault monta à la tribune ; et là, s'autorisant du rapport « des plus hautes autorités administratives et judiciaires de Poitiers », il refit à sa façon ce qu'il appelait « l'apologue de l'homélie de Saint-Pierre ».

Lorsque, sur ce thème de fantaisie, l'orateur, fort des marques d'assentiment de ses affidés, se fut livré aux plus riches variations de son art contre « la personne hostile, le caractère provocateur, les agressions déjà connues et condamnées, les doctrines exagérées, les négligences dédaigneuses » de l'Évêque de Poitiers à l'égard du pouvoir ; puis contre « l'attitude d'une trop grande partie de l'Épiscopat », Mgr de Besançon monta pour lui répondre. Il rétablit les faits, produisit le texte du discours, en raconta l'origine, en démontra la parfaite innocuité. Enfin, à son tour, il se plaignit du procédé sommaire qui dénonçait diplomatiquement et traduisait politiquement, devant les Chambres et l'opinion, un Evêque non averti, non appelé à se justifier, et cependant si capable et si en mesure de le faire.

L'Evêque le fit, le 4 avril, dans une lettre dont nous avons déjà cité quelques fragments. S'adressant à M. Billault, il lui disait courtoisement : « Vous êtes assez riche de succès oratoires pour ne point faire cas

de ceux qui pourraient être obtenus au prix de la vérité involontairement méconnue et sacrifiée ; et la cause officielle que vous défendez, avec un talent et une habileté incontestables, n'est point une de ces causes vulgaires pour lesquelles tout argument et tout expédient peuvent être de mise. Vous ne vous offensez donc pas que je me permette d'examiner vos accusations et vos preuves. »

Mgr Pie ne tarde pas à élever le débat. M. Billault ayant déclaré que le « gouvernement était de taille à défendre toute atteinte portée à la couronne impériale », l'Evêque s'empare de ces mots. Le Saint-Père, lui aussi, porte une couronne. Jusqu'ici, à chaque fois qu'on a voulu y toucher, la France est intervenue, et ne l'a pas souffert. « Eh bien ! reprend l'Evêque, dites nettement que la France actuelle ne le souffrira pas encore, et tout sera fini. Dites que la souveraineté temporelle du Chef vénérable de l'Eglise est intimement liée à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. Dites que le prince qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, veut que le Chef de l'Eglise soit maintenu dans tous ses droits de souverain temporel. Dites que ces paroles sont sacrées, qu'elles sont et qu'elles doivent être des vérités, et que celui qui les a proférées n'entend pas qu'on s'abrite derrière les victoires de la France pour leur donner un démenti. Le jour où vous serez autorisé à parler ainsi, Monsieur le Ministre, sera un jour de triomphe sans pareil pour votre éloquence ; votre discours sera suivi d'une triple salve d'applaudissements qui, cette fois, de l'enceinte du Sénat et du Corps législatif, se répètera au dehors, et fera le tour de la France et le tour du monde. »

L'homme de l'autorité était rentré dans son rôle et dans son ministère. L'accusé devenait juge. De plus,

il était prophète, quand il donnait au pouvoir cet avertissement :

« Mais si les principes au nom desquels la puissance temporelle du Chef de l'Eglise est attaquée en ce moment viennent à prévaloir, bientôt des tempêtes se déchaîneront, auxquelles nulle puissance humaine ne pourrait sans forfanterie déclarer qu'elle est de taille à résister. Oui, Monsieur le Ministre, que le Piémont achève son œuvre, et la couronne que vous jurez de défendre énergiquement contre ceux qui violeraient le moindre de ses privilèges, aura perdu, comme toutes les autres couronnes terrestres, sa dernière force et son dernier prestige. La Révolution aura vaincu, dans son meilleur retranchement et dans son plus ferme rempart, le principe de la royauté et de la souveraineté. La couronne, là où le nom en subsistera, pourra représenter encore la force ; elle ne représentera plus le droit. »

M. Billault répondit, le 21 avril, par un accusé de réception où il disait : « Vous ne vous étonnerez pas si j'ajoute qu'il y a dans cette lettre beaucoup de choses sur lesquelles je ne saurais tomber d'accord avec Votre Grandeur. Je n'ai pas l'espérance qu'une controverse épistolaire puisse faire cesser ce dissentiment. Permettez-moi donc de me borner à faire des vœux bien sincères pour que tous, tant que nous sommes en France, catholiques et citoyens, nous sachions remplir également, sans sacrifier l'un à l'autre, notre double devoir envers le Saint-Père et envers l'Empereur. »

En face de cet avocat officiel de l'Empire, Mgr Pie souhaitait de voir se lever un « avocat expérimenté de la cause adverse ». C'étaient les termes d'une de ses lettres à un ami. Cet avocat de la cause catholique qu'il appelait de ses vœux, Mgr Pie le vit se lever, dans M. Emile Keller qui, le 11 mars, venait de se révéler par sa courageuse réponse au prince Napoléon.

« Non, Messieurs, avait-il dit, la France n'est pas révolutionnaire; car la Révolution est la négation du catholicisme et de la liberté. Qu'ils sortent de la foule ou qu'ils soient assis sur les marches d'un trône, arrière, arrière tous ceux qui voudraient entraîner le gouvernement de la France et nous ramener au Bas-Empire ! » Mgr Pie félicita chaleureusement l'orateur. Il le remercia surtout d'être resté franchement catholique de principes, « et d'avoir su éviter à cet égard la reticence et la concession, sans cependant formuler encore un dogmatisme que l'auditoire de la Chambre et du pays n'eût pas présentement compris ». — « La défense, lui disait-il, a fait par vous, dans cette séance, un pas pour le moins aussi considérable que celui qu'on se flattait d'avoir obtenu, depuis un an, en sens inverse. » C'était le progrès véritable, aux yeux de Mgr Pie. Il en rendait grâce à Dieu; et, avec son aménité habituelle, il terminait en disant : « Je bénis Dieu, Monsieur, qui vous a visiblement assisté, et qui, au moment où il venait d'enlever à votre affection votre mère selon la nature, vous a fait prendre une place d'honneur parmi les défenseurs de notre Mère qui ne meurt pas, la sainte Eglise, Épouse du Christ. »

Cependant la situation déjà faite à l'Évêque, après son mandement sur Pilate, s'était singulièrement aggravée encore après son homélie sur Hérode. Un des plus habiles passages de sa lettre à M. Billault est celui où, transportant la scène à quatorze siècles plus haut, il fait comparaître avec lui, devant le prétoire, la majestueuse figure de saint Jean Chrysostome, prévenu des mêmes délits. « Il est heureux, dit l'Évêque, que mon obscurité personnelle mette mes adversaires à l'abri de toute célébrité historique. Autrement ils risqueraient d'être associés, dans nos annales religieuses, à ces agents de l'Empire de

Byzance qui accusaient Chrysostome d'avoir prononcé le nom de Jézabel à l'adresse de l'impératrice Eudoxie, et qui faisaient circuler une homélie apocryphe à laquelle ils avaient donné pour texte : *Ecce iterùm furit Herodias*, Voici Hérodiade une seconde fois en fureur. — Misérables inventions d'une basse servilité, dont la politique eut le tort de s'émouvoir, et qui aboutirent à un édit impérial d'Arcadius, et à une lettre circulaire de son maître des offices Anthémius, portant interdit aux officiers du palais et de la milice de se mêler aux conventicules scandaleux, c'est-à-dire aux assemblées religieuses que présidait le pontife, sous peine de perdre charges et biens. »

Cet épisode du Bas-Empire était, sous d'autres noms, celui qu'un autre Empire venait de renouveler, en le faisant suivre des mêmes rigueurs. Ainsi « tous les fonctionnaires de toutes les administrations, écrit Mgr Pie, tant civiles que judiciaires, depuis le grade le plus élevé jusqu'au plus infime, avaient reçu de leurs chefs respectifs la défense formelle d'avoir aucun rapport, même de politesse, avec leur Évêque ». C'était devenir suspect et courir risque d'être inquiété sur sa position que de louer ce prélat, et même d'oser assister aux offices où il présidait. Par contre, le Préfet de la Vienne était glorifié en plein Parlement, par M. Baroche, ministre de l'Intérieur, comme un « administrateur des plus sages et des plus distingués ». Le *Journal de la Vienne*, tout entier au service de la Préfecture contre l'Evêché, avait toutes les bonnes grâces administratives, tandis que le *Courrier de la Vienne*, le journal indépendant, était à chaque instant sous le coup de l'interdit. Disons enfin, pour que rien ne manque à l'odieux de ces faits, que l'instrument employé à cette triste besogne de publicité était ce même personnage que Mgr Pie, en 1852, avait visité dans son exil de Saint-Sébastien et arraché à la proscription.

Enfin, non content d'intimider, on frappait. Plusieurs hommes en place ayant osé déposer conformément à leur conscience et à la vérité, dans l'enquête relative à l'homélie de Saint-Pierre, avaient reçu leur changement ou leur révocation. C'était une terreur universelle parmi eux. La maison épiscopale était surveillée sans relâche, et nul n'y pouvait entrer sans que son nom fût noté et aussitôt dénoncé, avec commentaire. La correspondance de l'Évêque n'osait plus se fier à la discrétion postale, et il lui fallait recourir à des voies détournées pour recevoir ses lettres ou pour les expédier. Il était enfermé dans un cercle de fer. La guerre était flagrante, l'irritation était au comble. Dans tous les cercles, on ne parlait plus d'autre chose ; et la protestation s'efforçant de s'élever à la hauteur croissante de la persécution, le même nom faisait éclater partout les mêmes orages, dès que les partis se trouvaient en présence l'un de l'autre.

Tout cet effort de haine échouait devant une forteresse jusqu'ici inexpugnable : c'était l'unanimité du clergé poitevin serré autour de son Évêque. Le lendemain même de la publication de la dépêche Thouvenel, les prêtres avaient écrit cette adresse à leur chef : « Pour nous, Monseigneur, qui savons avec quel courage, avec quelle vigueur, mais en même temps avec quel respect des droits de tous, vous n'avez cessé de combattre pour l'Eglise de Jésus-Christ et pour son Vicaire, nous avons souffert avec vous en silence. Admirant la tranquillité et la sérénité dont vous jouissez au milieu de tant d'attaques, nous nous sommes efforcés d'imiter votre calme et votre patience. Mais aujourd'hui, en présence du retentissement et de l'immense publicité donnés à une incrimination si gratuite, nous ne pouvons plus nous taire, et nous croyons de notre devoir d'y opposer cette protestation. Des injustices de cette nature, Monseigneur, ne feront que resserrer

les liens déjà forts qui nous unissent à votre personne et à votre enseignement. »

C'était à désespérer d'entamer une masse aussi compacte que celle-là. Cependant, quelques semaines après, à la fin de février, l'ennemi crut y avoir pratiqué une brèche. Un prêtre mécontent essaya de tirer parti de ces hostilités, en publiant, dans le journal de la Préfecture, une lettre de plaintes contre l'administration ecclésiastique. C'était un pauvre vieillard, tristement influencé, et l'on ne sentait que trop la main qui le poussait. Une note communiquée par les vicaires généraux fit justice de son autorité et de ses allégations. Une lettre collective du clergé de la ville les frappa d'une réprobation énergique. Mais le scandale était donné : le *Constitutionnel* en délecta ses lecteurs ; d'autres journaux firent de même. Toute arme était bonne contre un ennemi redouté, et on l'agréait de toute main.

Mgr Pie contemplait ce soulèvement des passions avec la tristesse tranquille dont témoignent ces lignes de la lettre déjà citée : « Dans chacune de ces circonstances, je me suis montré, Monsieur le Ministre, plus occupé d'éteindre que d'exciter les passions. Connaissant les mesures prescrites par l'autorité supérieure, j'ai supplié de s'abstenir de tout rapport avec moi les personnes que je savais tentées d'y contrevenir. Sensible aux marques de sympathie, aux témoignages de confiance et d'affection que cet état de choses m'attire journellement, si j'éprouve une impression pénible, c'est beaucoup moins pour moi que pour l'honneur du gouvernement et pour la dignité de ceux qui le servent. Aussi ma pensée n'est-elle point de blâmer la mesure ni de m'en plaindre. A ne considérer que ma personne, je m'en féliciterais plutôt, à certains égards. »

Tout en tenant tête à l'orage, l'Évêque cependant

souffrait dans le fond de son cœur. Il ne s'en plaignait pas aux hommes, mais il en parlait à Dieu; et, à la fin de ses lettres on trouve, par exemple, des lignes comme celles-ci : « Voici Pâques ! Je ne connais plus de consolation, pour moi et ceux que j'aime, que dans la fréquentation de ce festin pascal. Cet *Alleluia* est la seule joie qui nous reste ».

La plus vive de ses souffrances était de voir ses amis frappés à cause de lui. M. Gay avait été précédemment invité par Mgr Level, curé de Saint-Louis-des-Français, à prêcher le carême à Rome, dans cette église qui, comme on sait, dépend de notre gouvernement. Mais, au dernier moment, lorsque le prédicateur attendait à Paris le moment de se mettre en route, un télégramme lui arriva contremandant son départ. M. de la Vallette, ambassadeur à Rome, « n'acceptait point, disait-il, qu'un vicaire général de l'Évêque qui avait osé insulter l'Empereur montât dans la chaire de Saint-Louis-des-Français ». On eut beau essayer de lui faire comprendre que le prédicateur désigné était l'homme le plus étranger à la politique militante, et qu'en particulier il l'était absolument à l'affaire du Mandement de Poitiers. Le nouveau nonce, Mgr Chigi, lui représenta vainement quelle singulière ingérence c'était que l'intervention d'un ambassadeur laïque dans le choix des prédicateurs de Carême. « Que voulez-vous ? répondit M. de la Vallette, le nom de l'Évêque de Poitiers sonne si mal aux oreilles, et M. l'abbé Gay lui touche de si près ! Ce droit du gouvernement est peut-être ridicule, mais c'est un droit, j'en use. » Il fallut se soumettre.

L'Évêque de Poitiers s'en montra beaucoup plus contristé que son ami, et tout de suite sa délicatesse chercha quelque moyen de l'en dédommager. L'année était solennelle. Une grande réunion d'évêques était convoquée à Rome de tout l'univers catholique, à

l'occasion de la prochaine canonisation des martyrs japonais, mais, en réalité, pour y porter à Pie IX l'appui de leur sympathique unanimité. On attendait du Pape, en cette circonstance, une très décisive déclaration de principes. Mgr Pie y était appelé personnellement par le désir du Saint-Père, par les instances du Nonce, celles des cardinaux, celles de ses collègues. Mais quitter Poitiers, à cette heure qui était celle d'une bataille engagée contre lui, n'était-ce pas désertier le poste, et faire le jeu de l'ennemi ? Il offrit à M. Gay d'aller à Rome à sa place, en le donnant pour guide à l'évêque de Tulle, Mgr Bertaud, un de ses meilleurs amis, qui, après vingt ans d'épiscopat, se décidait enfin à accomplir ce pèlerinage pour la première fois. « Vous connaissez Rome, lui dit-il, il ne sera pas inutile que vous expliquiez Rome à l'évêque de Tulle, et l'évêque de Tulle à Rome. » Puis, il lui insinua que, le chargeant de le représenter, comme membre de son Chapitre, et lui confiant à ce titre sa seconde Relation au Pape, il regardait comme une dette de se charger des frais de voyage et de séjour. Cette offre cachait l'intention d'indemniser le prédicateur évincé de Saint-Louis du sacrifice et de l'affront que lui avait valu l'infortune d'être son vicaire général. C'était bien là le cœur de Mgr Pie.

Il ne dissimula pas toutefois à M. Gay qu'il lui en coûtait de laisser s'éloigner un ami dont « la présence lui aurait été un adoucissement, dans un moment de peine ». — « Je vous remercie, répondit M. l'abbé Gay encore à Paris, d'avoir compris que vous être agréable et bon à quelque chose m'était beaucoup plus doux que d'aller à Rome, même en de si solennelles circonstances. La meilleure de mes joies serait de voir la délivrance des soucis où vous êtes. Mais Dieu soit béni de tout ! Souffrir pour Notre-Seigneur, c'est mieux le servir encore que de travailler pour sa

cause, même alors qu'on y travaille comme vous. »

Le délégué partit, emportant pour Pie IX une belle lettre latine datée du 13 mai. L'Évêque y disait son regret de ne pouvoir aller lui-même visiter et consoler Pie IX dans ses malheurs, l'écouter, l'admirer, déposer ses humbles et pieux baisers sur ses pieds et ses mains. Ces regrets lui seraient d'ailleurs exposés en détail, et tous ses sentiments fidèlement présentés par le Vicaire général, duquel il disait la parole de l'Apôtre : « Daignez le recevoir comme le fils de mon cœur, et chargez-le avec confiance de tout ce que vous voudrez me mander à moi-même ».

Pie IX ne mit point de retard à répondre à son cher Fils ; et, le 9 juin, dans la semaine même de la première audience accordée à M. Gay, un Bref était expédié à l'Évêque de Poitiers dont il excusait l'absence, et dont il bénissait les travaux et les souffrances pour le service de l'Eglise.

Ce fut pour Rome une déception de ne pas voir cet homme illustre. On le cherchait, son nom était sur les lèvres de tous, amis et ennemis. « Dans le défilé des évêques français, je ne vois point Mgr Pie, écrivait, le 30 mai, la correspondance du *Temps*. Est-ce qu'il ne serait pas de la fête ? Les patriotes romains lui en veulent spécialement. »

L'Évêque était à Rome autant qu'il pouvait l'être. Il y était par l'amitié, avec l'Évêque de Tulle, duquel il écrivait : « Vous savez à quel point j'ai le cœur engagé dans tout ce qui se rapporte à ce bien-aimé Frère. Il amasse à Rome un immense trésor dont nous profiterons ». Il était encore à Rome par l'intérêt qu'il prenait aux manifestations doctrinales qui s'y produisaient. Le 1^{er} juin, M. l'abbé Gay lui apprit que le Saint-Père avait fait rédiger soixante et une propositions qui formulaient à peu près toutes les erreurs modernes. Il les avait fait ensuite examiner et noter

par des théologiens romains ; après quoi elles avaient été communiquées par écrit à tous les évêques présents, par le cardinal Caterini, préfet de la Congrégation du Concile. Les évêques, avant trois mois, devaient donner leur avis sur ces propositions, sur l'opportunité de leur condamnation, enfin sur les additions que l'on pourrait y faire. M. l'abbé Gay en écrivit ces lignes à l'Évêque de Poitiers : « C'est une immense grâce que Dieu va faire là aux âmes par la sainte Eglise, et l'on ne saurait assez le bénir de donner ainsi le secours, et un tel secours, au temps opportun. Je compte voir le cardinal Caterini, et lui demander de me confier pour vous ces précieuses pages. »

C'était, encore une fois, le Syllabus qui s'élaborait et qui déjà apparaissait sous une première forme. On s'aperçut aussitôt que « l'affaire néanmoins n'irait pas toute seule ». Dès le lendemain on apprenait que « plusieurs évêques s'alarmaient de cette qualification si précise infligée à des doctrines qui, disaient-ils, sont professées par presque tous les pouvoirs publics contemporains ». Mgr d'Orléans, préoccupé de l'effet qu'aurait un acte si hardi sur les esprits de son siècle, préparait sur ce sujet des observations à soumettre au Pape par l'intermédiaire du cardinal Antonelli. D'autres évêques, d'accord sur l'excellence du fond, attendaient qu'une Encyclique en reliant les diverses parties par un exposé d'ensemble. On les assura que ce désir aurait sa satisfaction.

L'Encyclique annoncée fut préparée de loin par une Allocution pontificale, adressée, le 9 juin, aux trois cent quarante évêques venus de toute la chrétienté, et de laquelle on écrivait à Mgr Pie : « Les erreurs du naturalisme social et philosophique y sont exposées et frappées. Le Pape a parlé en docteur de l'Eglise. C'est d'ailleurs une prise de possession de son infailibilité personnelle, car il déclare profiter de cette nombreuse réu-

nion d'évêques pour prononcer que toutes les doctrines perverses qu'il a énumérées sont de tout point contraires à la foi et à la raison ; et, comme telles, il les condamne, sans dire un mot de consultation préalable ou d'adhésion subséquente... Vous serez très consolé de ceci, car il est sûr qu'en étudiant cette pièce, on peut en tirer pour les peuples des enseignements fort nets et très opportuns. Vous y trouverez aisément la matière d'une très belle Instruction synodale. »

Tel était bien en effet le projet de Mgr Pie. « Je m'expliquerai, répondit-il, sur cette déclaration de principes ; mais j'aime mieux n'avoir à m'expliquer que de loin, et ne pas subir en face les dires des opposants, dires qui sont, à mes yeux, une démonstration absolue de la nécessité de la chose. » Sa modération habituelle ajoutait tout de suite : « Sans doute il faut de la mesure dans l'expression ; il faut généraliser assez la chose pour ne pas rendre les situations impossibles aux hommes publics de bonne volonté. Mais si les vrais principes ne sont pas établis, si les thèses qui méritent la censure sont, non seulement impunies, mais encouragées comme des *vérités* de circonstance et de nécessité, la logique du naturalisme révolutionnaire emportera la forteresse un de ces matins. »

Enfin il écrit le lendemain : « Qu'il est heureux que le Pape ait tranché, de sa souveraine autorité, les points principaux de la question soumise aux évêques, par son projet de *propositions*. Oui, vraiment, je ferai de cela une synodale. J'en dirai les principales choses durant la retraite, et je rédigerai ensuite. Ce sera le moyen de faire la lumière dans l'esprit de bien du monde. »

L'Adresse des évêques, en réponse à l'allocution du Saint-Père, avait tenu l'Évêque de Poitiers également très attentif. L'histoire de sa rédaction, pleine de péripéties, lui avait rélévé la disposition diverse des esprits, et montré le conflit d'action et d'influence qui

devait plus tard se reproduire plus ardent dans une plus grande assemblée. Sa correspondance sur le sujet de cette réponse est pleine de sages observations que terminent ces mots : « Que n'avait-on là, dans cette commission, le cardinal Corsi ou le cardinal Pecci ! »

En somme, Mgr Pie bénissait la Providence qui l'avait laissé en France, loin du tumulte des camps, ainsi qu'il l'écrivait à ses amis de Rome : « Je suis heureux que le Pape dise que j'ai bien fait de rester. Je crois que j'ai obéi à un vouloir divin, en n'allant pas à Rome. J'avais parfaitement le sentiment de la situation que vous m'exprimez. Je comprenais qu'en face du débordement du torrent libéral, les impatients de l'autre plage voudraient me prendre pour barrage. » Or, l'Évêque expliquait qu'à Rome toute individualité doit disparaître devant une grande, une unique personnalité ; et il se refusait au rôle de chef de parti, là où il ne peut y avoir d'autre chef que le Pape.

S'il fallait se résigner à ne pas voir l'Évêque de Poitiers à Rome, on ne se résignait point en France à ne pas l'entendre. « Pends-toi, brave Crillon : on a vaincu à Rome, et tu n'y étais pas, lui écrivait, le 2 juillet, Mgr de Ségur. Ferez-vous quelque mandement ou instruction ecclésiastique à ce sujet ? J'aurais bien d'autres choses à vous dire ; mais je n'ai que le temps d'aimer le bon Dieu, au milieu de ce tourbillon parisien... »

L'Évêque de Poitiers avait parlé, en effet. Il avait parlé une première fois dans sa cathédrale, le jour de la Pentecôte, sur la solennité célébrée à Rome ce même jour. « En ce moment, avait-il dit, les yeux de la chrétienté sont attachés sur Rome. Heureux ceux qui ont pu s'y rendre ! Glorifier les martyrs du Japon, les crucifiés de Nangazaki, oui ; mais se presser autour du successeur de Celui qui est mort, lui aussi, sur une

croix, et qui a laissé après lui la croix en permanence sur la colline qu'habitent ses héritiers, quelle faveur et quelle gloire! »

L'Évêque avait ensuite paraphrasé le Psaume *Exurgat Deus*, et nulle analyse ne vaudrait celle qu'il en donne lui-même, dans une lettre : « Quel spectacle que celui de l'Europe en ce moment ! Garibaldi dans son île me semblait, au cours de mon homélie de la Pentecôte, cette bête-féroce qui a les pieds dans les roseaux et que le Psalmiste demande à Dieu de museler : *Increpa feras arundinis*. Et toute la faction mazzinienne n'est-elle pas cette bande de taureaux déchaînés, qui a beau jeu au milieu des représentants avachis de nos populations : *congregatio taurorum in vaccis populorum!* Et ce sont ces gens-là qui ont entrepris de se substituer à tout ce qu'il y a de plus pur et de plus éprouvé au creuset divin : *ut excludant eos qui probati sunt auro et argento!* Tout ce Psaume est délicieux à lire en ce moment. Le *Si dormiatis inter medios clericos, dum discernit cœlestis reges super eam*, me charmait, à l'heure où je le commentais. Ce déploiement d'or et d'argent sur les ailes des colombes, c'est-à-dire sur les vêtements sacrés des pontifes du Dieu vivant, à l'heure des plus grands périls de l'Eglise, cette sécurité fondée sur ce que le Roi d'en haut fait le discernement des rois d'ici-bas, et se prononce pour Elle, etc... Vous comprenez tout ce qu'on peut tirer de ce commentaire ! »

L'Évêque avait encore parlé une seconde fois, lors de la retraite de ses prêtres, dans le mois de juillet, et toujours sur le sujet de « la grande page que Dieu venait d'écrire dans les fastes de l'Eglise », comme il s'exprimait. Il n'avait pas vu personnellement ces fêtes, ni pris part à cette assemblée; mais Pie IX avait dit de lui que « si son corps était en France, son cœur était à Rome »; et en conséquence il lui avait envoyé la grande

médaille d'argent qui devait être distribuée, comme jeton de présence, aux seuls membres de l'Épiscopat venus à cette réunion. Mgr Pie avouait en sentir très vivement le prix.

Cependant la Révolution italienne, après un arrêt de deux mois, durant l'assemblée des évêques à Rome, reprenait aujourd'hui sa marche accélérée. Une lettre de l'Empereur des Français, écrite, le 20 mai, à M. Thouvenel, préparait l'abandon de Rome par les troupes françaises; un mouvement de Garibaldi, dans la Sicile et la Calabre, tendait à l'occupation plus ou moins prochaine de la Ville des papes par les mazziniens. Pendant que les Tuileries hésitaient à seconder une levée de boucliers, qui allait au renversement de toutes les monarchies, Mgr Pie, penché sur l'évangile du dimanche duquel il datait sa lettre, IX^e après la Pentecôte, 10 août 1862, le commentait ainsi à l'Abbé de Solesmes : « Il y a eu hier conseil des ministres et des membres du Conseil privé, sous la présidence du chef. On pourrait encore sauver la France en sauvant l'Église : les occasions de résipiscence et de réparation sont offertes à ces hommes jusqu'à la fin : *quoniam si cognovisses et tu in hâc die tuâ quæ ad pacem tibi...!* Jamais cet évangile n'a été récité en conjoncture plus opportune. C'est un grand mystère de salut, Hélas ! nonobstant ce quart d'heure d'intelligence, où les yeux semblent s'ouvrir du moins devant le danger, je crains que cet évangile ne soit trop vrai jusqu'à la fin, et qu'il faille dire encore : *nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis*. On ne fera rien d'assez décisif pour abattre les méchants et pour reprendre position comme il faudrait. Ah ! comme il faut qu'à cette heure « les « oreilles de la miséricorde s'ouvrent largement pour « qu'elles prévalent sur nos iniquités ». C'était l'oraison de l'office de ce jour.

Mgr Pie ne se confiait donc plus aux princes; mais

il regardait faire Dieu, dont il admirait le doigt posé sur cette pyramide de la Papauté. « Quel miracle, écrivait-il, le 3 septembre, quel miracle que la permanence de la Papauté temporelle au milieu de ces convulsions ! Comme il est clair que ce n'est point facile d'enlever cette pierre angulaire du monde européen ! Comme il devient de plus en plus évident qu'elle ne pourra être arrachée que dans une nuit de tempête, et qu'elle sera forcément replacée après l'orage ! Mais l'orage viendra ; je ne puis me persuader le contraire. Rome et l'Italie ont besoin de constater une fois de plus ce qu'elles sont sans le Pape. »

Et puis il s'adressait à la Mère de Dieu. Le 12 septembre, il s'en fut à un de ses sanctuaires, à Notre-Dame du Chêne-Rond, dans la paroisse Vendéenne du Puy-Saint-Bonnet, pour y consacrer une chapelle à Marie. Cette chapelle s'élève sur un monticule d'où le regard peut compter jusqu'à cinquante clochers des paroisses du Bocage. L'Evêque parla de ces hauteurs, et ce nom de Notre-Dame-du-Chêne lui rappelant le chêne de Béthel où Rebecca avait inhumé sa nourrice et qu'elle avait nommé pour cela « le chêne des pleurs », il dépeignit le deuil de l'Eglise persécutée et haïe des méchants : « Ah ! dit-il, si nous considérons le monde à cette heure, le deuil et les larmes ne seraient que trop de saison. On nous dit, ô Vierge sainte, que sur cette montagne des Alpes où vous apparûtes à de jeunes bergers, vos joues parurent ruisselantes de pleurs. Et aujourd'hui, en regard de tous les malheurs, de tous les périls, de toutes les appréhensions de l'Eglise, vous pourriez en effet nous dire, comme cette femme de l'ancien Israël : « Pourquoi m'appellez-vous Noémi, ce qui veut dire belle et heureuse ? non, ne m'appellez plus ainsi ; mais appelez-moi *Mara*, parce que le Tout-Puissant m'a remplie d'amertume ».

L'Evêque porta les mêmes pensées et des prières semblables, quelques jours après, 12 octobre, à la consécration de l'autel principal de sa cathédrale, dédiée à l'apôtre saint Pierre. Après avoir expliqué, d'après un vitrail de la baie absidiale, le crucifiement du Prince des apôtres, il terminait ainsi : « Au bas de cette splendide image, on voit avec attendrissement un prince et une princesse, dans leur costume royal, ayant derrière eux une foule de fidèles, présentant le diadème, et ajustant, pour ainsi dire, la tiare à cette tête sanglante et renversée : expression magnifique des destinées de cette Papauté, qui, à l'heure même où elle était sur le chevalet dans la personne de Pierre, voyait déjà s'avancer vers elle le bandeau destiné à son front.

« Ah ! mes frères, le crucifiement de Pierre n'est-il pas redevenu pour nous un fait contemporain ? Que le dernier signal soit donné, et les sbires se mettront à l'œuvre... Pour nous, ô Seigneur Jésus, ô Christ Roi, notre choix est fait. Toujours nous serons du côté de ces preux illustres, de ces chrétiens pieux qui supportent de leurs mains la couronne de votre Vicaire terrestre, et qui, aidés de votre secours divin, la maintiennent sur son chef, à l'heure où la loi commune de la gravitation l'aurait fait tomber à terre. »

La cathédrale où l'Evêque tenait ce discours, était elle-même un témoin de l'hostilité gouvernementale. L'Etat avait suspendu l'allocation promise pour la restauration du portail occidental ; et l'Evêque disait en cette même journée : « Si des travaux, dont nous n'avons pas pris l'initiative, demeurent interrompus depuis bientôt dix ans, si la principale entrée du temple semble condamnée à demeurer inaccessible, nous n'avons point à porter la responsabilité de cet état de choses. Pour nous y résigner, nous nous sou-

viendrions, au besoin, que, dans le cœur de l'Évêque, l'amour des murailles doit céder devant d'autres amours, et que l'Eglise de Dieu ne consiste pas tout entière dans les toits et dans les édifices. Nous ne mériterons point le blâme que saint Hilaire a adressé à quelques-uns de ses contemporains: *Malè enim ros parietum amor cepit; malè Ecclesiam Dei in tectis cœdificiisque veneramini; malè sub his pacis nomen ingeritis.* »

L'Évêque pouvait donc écrire à un de ses amis : « Priez pour moi qui ressemble à un homme qui est toujours au lendemain et toujours à la veille de quelque bataille. » En effet, il y avait peu de jours qui ne lui apportassent quelque nouvelle vexation du gouvernement. Partout où le conduisait sa visite pastorale, ordre était donné aux autorités d'éviter sa rencontre ; et quand on avait ainsi consigné quelques fonctionnaires malheureux de leur rôle, on chantait, dans les journaux, que les populations s'éloignaient du rebelle. Niort, par exemple, avait eu beau l'entourer des démonstrations les plus enthousiastes, on n'en lisait pas moins, le lendemain, dans le *Journal de la Vienne*, que « la cérémonie s'était passée dans l'isolement, la ville ayant voulu infliger à l'Évêque une juste leçon ». A Charroux, une foule immense s'étant portée à une fête présidée par l'Évêque, le parquet dépité avait ouvert une enquête à propos d'arcs de triomphe ornés séditieusement de lys de jardins et de drapeaux fleurdelisés, sans vouloir se souvenir que, trois ans auparavant, toutes les autorités administratives, judiciaires, municipales, avaient participé à des fêtes pareilles, parées des mêmes emblèmes. Enfin, lorsqu'en septembre et octobre l'Évêque reparut dans les Deux-Sèvres, il y trouva les voies gardées par la police. Des ordres préfectoraux enjoignaient à chaque maire « d'interdire dans sa commune toute démons -

tration sur les pas de l'Évêque, en dehors des lieux consacrés au culte, avec injonction de publier cet arrêté immédiatement dans la forme indiquée, puis d'informer la préfecture de son exécution ». Un peu après, arrivaient de pareilles instructions aux juges de paix, de la part du procureur impérial. C'est entre ces feux croisés d'interdictions que l'Évêque devait passer parmi des populations qu'on voulait terrifier et rendre silencieuses.

Écoutons-le lui-même nous peindre cet état de siège : « Chaque matin, M. le commissaire central de la ville de Niort, avec un de ses assesseurs, arrivait, avant l'Évêque, dans la paroisse visitée. Le brigadier de gendarmerie avec un ou deux de ses hommes l'avait précédé. Comme la journée épiscopale comprenait ordinairement deux stations, ces mêmes agents de la surveillance publique avaient une seconde vacation dans l'après-midi. Le soir, ils rentraient, les uns à Niort, les autres au chef-lieu de la brigade pour y faire leurs rapports ; puis le lendemain ramenait pour eux la même tâche laborieuse. »

L'Évêque aurait voulu leur épargner cette peine, en arrêtant lui-même toute démonstration. Il avait fait savoir qu'il descendrait habituellement soit à l'église, soit au presbytère, ordinairement contigu à l'église, afin d'éviter tout cortège ; mais le sentiment public faisait irruption par-dessus ces défenses. « Nulle manifestation ne pouvant se produire sans l'autorisation expresse et écrite du maire », le maire autorisait. S'il en était autrement, la population accourait, improvisant un triomphe. Là où la voie publique était interdite, on en créait une autre, pour la circonstance, sur les domaines privés, que l'on ornait de banderoles, de guirlandes et de fleurs. De là des colères administratives, des menaces, des violences, des interrogatoires qui ne faisaient que constater entre les autorités muni-

cipales et religieuses l'entente que resserrait encore la persécution supportée en commun.

On avait plusieurs fois arrêté, à l'entrée des bourgs, le cortège religieux qui, des paroisses voisines, se rendait à l'église où devait se donner la confirmation. Plusieurs procès-verbaux avaient été dressés à Bernegoue, à Prahecq, à Thénezay, à la Ferrière, au Puy-Saint-Bonnet, à Saint-Aubin-Baubigné, au Bourdet, à Sanxais, à Fors, à Coulon, à Thorigny, à Granzay, à Frontenay-Rohan, à Arçay, à Saint-Symphorien. Ailleurs encore, les curés étaient cités à la barre des juges de paix, interrogés, condamnés à de minimes amendes, heureux de payer à si bas prix l'honneur de rendre témoignage de leur admiration pour leur premier chef, et de leur désaffection pour le régime malhabile qui se discréditait par cette petite guerre. Des instituteurs primaires étaient révoqués, des maires et adjoints étaient destitués, des magistrats déplacés, quelques-uns pour le seul crime d'avoir accepté de dîner à la même table que l'Évêque. On ne dissimulait pas qu'en définitive on n'en voulait qu'à lui. Telles paroles de lui proférées dans ces innocentes chaires de village devenaient suspectes d'allusions politiques hostiles. La perspicacité du gendarme, du garde champêtre en découvrirait à chaque mot ; et il n'y avait pas de magistrat subalterne qui ne se crût visé par quelque trait de l'Écriture décoché, croyait-il, à l'adresse du Pilate ou de l'Hérode du lieu. Un jour l'Évêque s'étant permis d'avancer « qu'il est des circonstances où le chrétien doit avoir le courage de sa foi jusqu'à la résistance », rapport avait été fait au parquet de Niort de ces propos attentatoires à l'autorité de M. le préfet et de M. le maire. Les paroles des curés étaient de même épiées, interprétées, rapportées, et devenaient justiciables de l'exégèse ingénieuse des puissances locales. Condamnés souvent en première instance, les prêtres en rappelaient, jus-

qu'à ce qu'ils eussent épuisé tous les degrés de juridiction et porté leur affaire jusqu'à la cour de cassation. Ils s'en trouvèrent bien ; car, le 25 juin 1863, cette cour suprême prononça « qu'il y avait eu excès de pouvoir dans l'arrêté des maires, violation de la loi, et qu'en conséquence le jugement devait être tenu pour nul et de nul effet ».

C'est ce que l'Évêque de Poitiers racontait et expliquait dans une longue et ferme lettre à M. de Persigny, le 18 décembre 1862. Comme on accusait le clergé d'engager les peuples dans l'opposition : « Pour moi, Monsieur le Comte, lui répond Mgr Pie, je connais assez ce peuple pour vous dire que la franchise de ses allures ne se prête pas aux arrière-pensées. La religion est pour lui la religion, et rien autre chose : c'est le premier représentant de la religion dans le diocèse que veulent honorer ainsi ces habitants paisibles... Vous ne les en empêcherez pas par vos mesures d'intimidation. Les sentiments qu'on entreprend de comprimer par de pareils moyens prennent une force nouvelle, et, un jour ou l'autre, rien ne peut en arrêter l'explosion. »

Mais ce n'était rien encore, et la grande journée fut celle où l'on put déchaîner contre l'Évêque le rire immonde et impie des libertins de France.

La découverte fortuite, faite en 1856, d'un précieux reliquaire ayant appartenu à l'abbaye carlovingienne de Saint-Sauveur de Charroux, avait remis en honneur plusieurs reliques insignes, que l'on réintégra parmi des solennités auxquelles avaient concouru les autorités de cette petite ville. Ce ne fut que six ans après, 1862, que le maire de Charroux, s'étant adressé au gouvernement pour l'intéresser en faveur d'une église riche de si pieux souvenirs, éveilla l'attention des hommes du pouvoir sur le sujet de ces reliques. Ils en remarquèrent une dont la nature les fit aussitôt éclater en des rires qui, des bureaux du ministère

et des petits soupers de Compiègne, passèrent dans toute la presse libertine et voltairienne, non seulement de France, mais de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne et de Russie. L'Évêque aurait-il pu prévenir ces clameurs obscènes et impies, en donnant moins d'éclat à cette réintégration collective de trésors qui ne pouvaient pas être tous également présentés à la délicatesse d'un âge comme le nôtre ? On a pu le croire, jusque dans le cercle des meilleurs amis de Mgr Pie. Quoi qu'il en soit, ce fut pour les esprits forts de la Vienne et des Deux-Sèvres une inappréciable occasion de discréditer l'Évêque, en remuant autour de son nom, et du plus saint des noms, le borbier d'injures dont le scandale passa de la presse locale dans les journaux de Paris.

Mgr Pie en souffrit, moins pour son propre honneur que pour celui de Jésus-Christ, outragé par ces blasphèmes. Réunissant ses prêtres, dans une conférence urbaine, au mois de janvier 1863, il les prit à témoin de ces ignominies : « Vous les avez entendus, dit-il, ces prétendus champions de la morale publique. Leur succès a été complet. Grâce à eux, un nom devant lequel tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers, a été mêlé, durant plusieurs jours, aux plus indignes propos. Que le divin Sauveur soit leur avocat auprès de son Père ! Aussi bien, est-ce moins par la volonté de l'offenser que dans l'espérance de complaire à d'autres et d'y trouver leur propre profit, qu'ils ont commis cette mauvaise action. Seigneur, mon Dieu ! votre clémence ne sera que justice. La passion principale qui a guidé ces hommes n'était pas celle de l'impiété, et ils n'ont pas tant voulu outrager votre saint Enfant Jésus que jeter le discrédit et le ridicule sur son ministre. Ayez égard à cela, et qu'aucun d'eux et des leurs ne porte la peine de cette iniquité, ni dans ce monde ni dans l'autre !... »

Il ne restera qu'une chose de cette ignoble affaire, c'est cette clémente prière de l'Évêque de Poitiers. Il en resta, de plus, ce jugement qu'en portait Mgr Guibert, archevêque de Tours : « Monseigneur, je viens de lire votre allocution. Je ne connaissais pas tous les détails de cette affaire, et je ne pouvais m'expliquer tout le bruit qui s'est fait à cette occasion. Il est évident que c'est vous qu'on voulait atteindre par ces misérables manœuvres. On a peine à concevoir une si profonde méchanceté et tant de bassesse dans ceux qui se sont faits les instruments de ce scandale. Ils ont pu réussir auprès de quelques esprits pervers ou légers ; mais ils n'auront inspiré que le dégoût aux hommes graves et sensés.

« Votre écrit est décisif, plein de sincérité, de sagesse et de modération. Votre charité devrait couvrir de confusion les coupables. Ces gens-là devraient bien voir que, loin d'atteindre votre caractère, ils vous fournissent l'occasion de le relever et de l'honorer davantage.... »

On ne désarma pas pour cela au ministère. On se lasse à citer les objurgations qui arrivaient de ce côté à l'Évêque de Poitiers. Disons seulement qu'en novembre une nouvelle lettre de M. de Persigny, adressée cette fois à Mgr de Bordeaux, s'emporta plus fort que jamais contre ce « parti d'évêques qui ont l'imprudence d'opposer le Pape à l'Empereur, l'Église à l'État, et qui jouent ainsi le jeu le plus dangereux pour l'Église... » Comme l'Évêque de Poitiers, visé particulièrement dans cette lettre, avait cru pouvoir lui en demander compte et se défendre, le ministre le traita de prélat turbulent, « qui ne se sert de ses talents que pour troubler des populations paisibles, manquer à toute convenance comme à toute vérité envers la personne de l'Empereur, et offrir dans l'Église un spectacle affligeant dont on voudrait pouvoir détourner les yeux ».

Ajoutons qu'ici encore, en défendant sa propre cause, Mgr Pie n'oublia pas de défendre celle du Pape. Il venait de recevoir sur ce sujet une nouvelle brochure de M. Eugène Rendu : *La souveraineté pontificale et l'Italie*. Il la jugea de cette sorte, dans sa réponse au ministre : « Toute cette étude, dit-il, brillante de style et d'érudition, porte sur une idée fixe et sur deux ou trois méprises dont quelques traits de plume auraient facilement raison, si mon cœur, engagé de ce côté par une vieille et incorrigible tendresse, ne me commandait de laisser le soin de cette réfutation à d'autres ». En effet, en rendant public leur dissentiment, l'Évêque avait voulu rendre publique leur amitié, comme il l'écrivit à l'auteur lui-même. Ce fut entre eux un nouveau sujet de correspondance, où le respect, la cordialité, la confiance, servis par la plus délicate distinction de langage, se retrouvèrent comme toujours à la première place.

En somme, ce qui manquait à beaucoup de catholiques, ce n'était pas de s'aimer, c'était de s'entendre. Concitoyens d'une même cité qu'il fallait défendre contre l'ennemi commun, ils se frappaient et se blessaient les uns les autres de leurs armes, parce que la nuit existait dans les esprits et qu'ils combattaient dans l'ombre. Mgr Pie appelait donc le lever d'une grande lumière. Il s'écriait : « Que l'Église est forte, mon ami ! Elle seule a la puissance d'enrayer la dislocation universelle. Ce qui l'a attaquée se disloquera, se disloque à vue d'œil. Quel malheur que les honnêtes gens n'aient pas plus de doctrine, et que leur avènement futur aux affaires soit à peine plus rassurant que la puissance des mauvais ! Mais Dieu peut faire des miracles. »

CHAPITRE VII.

LES DOCTRINES LIBÉRALES.

L'ANTICHRISTIANISME. — NOTRE-DAME D'AQUITAINE. — CON-
DAMNATION DU LIVRE DE LA *VIE DE JÉSUS*. — LE CONGRÈS DE
MALINES. — LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE. — CORRESPON-
DANCE AVEC ROME. — COURONNEMENT DE NOTRE-DAME-LA-
GRANDE. — INVITATIONS A LA VÉRITÉ ET A LA PAIX. — LA
TROISIÈME SYNODALE *SUR LE NATURALISME*.

(1863-1864.)

L'heure des grandes déclarations pontificales était imminente. La tâche de Mgr Pie fut désormais de disposer les âmes à les recevoir. Il commença par en faire sentir la nécessité, en montrant le mensonge triomphant dans les esprits, tandis que l'iniquité triomphait dans les conseils des gouvernements.

Autrefois saint Hilaire, en face de l'arianisme, avait donné le nom collectif d'Antéchrist à toute l'opposition de l'impiété de son temps : c'est le nom que son successeur adopta, après lui, pour désigner la coalition du mal et de l'erreur de nos jours. Il ouvrit le Carême de 1863, dans sa cathédrale, par le commentaire d'un passage de ce saint Docteur sur ce texte de saint Jean : « Il y a beaucoup d'antéchrists », c'est-à-dire d'ennemis de Jésus-Christ. Sous ce nom, il fait comparaître tour à tour l'an-

tichristianisme philosophique , politique , moral et social, avec lesquels son épiscopat est aux prises, depuis le commencement. Après l'antichristianisme le plus radical, celui qui nie le Père, « en substituant à la réalité de Dieu des abstractions et des rêves qui flottent entre l'athéisme et le panthéisme », il dénonce l'antichristianisme proprement dit, celui qui nie Jésus-Christ, Fils de Dieu et Dieu comme le Père. Puis il dit : « Antéchrist aussi celui qui nie le miracle ; — antéchrist celui qui nie la révélation divine des Écritures ; — antéchrist celui qui nie la divine institution de l'Eglise ; — antéchrist celui qui nie la suprême et indéfectible autorité de Pierre ; — antéchrist celui qui nie ou qui déprime le sacerdoce chrétien ; — antéchrist celui qui nie la supériorité des temps et des pays chrétiens sur les pays infidèles, ou qui dit que le sceptre du Christ, doux et bienfaisant aux âmes, peut-être même aux familles, est mauvais et inacceptable pour les cités et les empires ». — A chacune de ces dénonciations, l'Evêque donnait pour conclusion cette parole d'Hilaire : « *unum moneo ; cavete antechristum*. Je vous en avertis, gardez-vous de l'antéchrist ». Son dernier mot était un appel au seul vrai Christ, au Roi Jésus, dont il saluait d'avance la victoire certaine et le règne final.

Deux discours prononcés à Bordeaux, le 19 et le 20 mai 1863, étaient remplis par les mêmes préoccupations. C'était au sein de grandes solennités célébrées en l'honneur de Notre-Dame d'Aquitaine, dont on inaugurait une magnifique statue, dressée sur une hauteur dominant la ville entière. Le métropolitain avait appelé à ces fêtes les évêques de Beauvais, d'Agen, d'Angoulême et de Belley. Mgr Pie commença par s'excuser de ne pouvoir apporter dans la chaire les sentiments de joie commandés par cette journée. Il avait le « cœur oppressé par mille sujets d'alarmes ».

Paraphrasant de nouveau, comme il savait le faire, l'antienne *Sancta Maria, succurre miseris*, il exposa à Marie nos misères présentes, et montra où étaient les véritables *Misérables*, selon le titre d'un roman qui faisait alors quelque bruit. Il gourmanda la désolante pusillanimité des esprits, en notre temps : *juva pusillanimes*. Il déplora qu'il n'y eût plus aujourd'hui de vrai peuple de Dieu : *ora pro populo* ; et, s'élevant contre les nations apostates dont parle le prophète : « Le but de la Révolution, dit-il, c'est l'anéantissement du christianisme public, le renversement de l'orthodoxie sociale. Détruire les derniers restes de l'antique édifice de l'Europe chrétienne, et, afin que la démolition soit définitive, abattre la clef de voûte autour de laquelle les derniers débris encore subsistants pourraient tôt ou tard se rapprocher et se rejoindre, voilà l'œuvre à laquelle les mille voix de l'impiété convient ouvertement notre génération ; voilà le travail de désorganisation auquel nous assistons. Et parce que le monde n'a jamais porté un établissement aussi vaste que l'établissement chrétien, jamais il n'aura vu de si gigantesques ruines. »

Enfin et surtout *Interveni pro clero* fournissait à l'Évêque une fière réponse à ces journalistes qui faisaient du nom de clérical une dérision et une injure : « Oui, nous sommes les clercs de Dieu ; nous sommes ses domestiques. Mais entendez-le bien : notre maître à nous, c'est celui dont il est dit que le servir c'est régner. Nous portons la livrée, j'en conviens ; mais cette livrée est un ornement royal. Le jour où l'Évêque, en nous introduisant dans la cléricature, a tracé sur nous la marque de notre domesticité, il nous a dit que nous porterions désormais sur nos têtes l'image de la couronne même de Dieu : *similitudinem coronæ tuæ eos gestare facimus in capitibus*. Donc nous sommes serfs de Dieu ; mais nous ne sommes serfs d'aucun autre.

Notre servitude consiste à porter la couronne, mais non pas le collier ; nous avons la tête rasée, nous n'avons pas le cou pelé ni l'épaule meurtrie. C'est pourquoi, quand tous les autres fronts se penchent, nous tenons le nôtre droit et élevé. »

A la fin l'Evêque conjurait l'Aquitaine qui, dans le passé, avait si noblement payé sa dette à la cause de Dieu et de l'Eglise, de ne pas descendre au-dessous d'elle-même, et, aux jours des grandes luttes, de déployer le même courage pour la bonne doctrine.

Même au sein de ces frères et vives adjurations, la grâce du langage ne perdait pas ses droits sur les lèvres de Mgr Pie. Le lendemain il prêcha dans l'église de Saint-Michel, la même, disait-il, « où, treize ans auparavant, il lui avait été ordonné de parler en présence du concile de la Province de Bordeaux et devant une multitude dont les sympathiques tressaillements l'émouvaient encore à treize ans de distance ». Il célébra la brillante journée de la veille. « Il n'y a que Bordeaux pour donner de telles fêtes et de tels spectacles, dit-il à ces Bordelais. Bordeaux, c'est la cité aimable et gracieuse entre toutes les autres. Les âmes y sont épanouies, les visages rians comme les fleurs. Nous nous le sommes dit plus d'une fois : Bordeaux, c'est Florence, transportée sous le ciel des Gaules ; et parce que c'est Florence, il lui faut, dans toutes les grandes occasions, son soleil d'Italie... Le ciel nous honore quand, par un sourire (et le soleil est le sourire de Dieu), il daigne nous témoigner qu'il accepte notre œuvre, et qu'il agrée nos hommages. »

C'est par ce tempérament de force et d'aménité que Mgr Pie faisait la conquête des hommes les plus réfractaires à ses convictions. Ainsi le sénateur Piétri, préfet de la Gironde, l'homme de confiance de l'Empereur, l'ayant vu et entendu en public d'abord, puis en particulier, dans cette circonstance, se déclara charmé du

discours et de l'homme. « Est-il possible, demandait-il, qu'on ait pu inquiéter un prélat aussi distingué et aussi conciliant ? — Mgr Pie sourit : « Ces hommes [du pouvoir] ne nous connaissent pas, répondit-il à ce sujet. Parce que nous avons le devoir de nous tenir armés en face d'eux, ils ne voient que notre cuirasse, et ils ne sentent pas le cœur qui bat dessous ».

Cependant, à l'encontre des périls de l'Église, les évêques avaient résolu d'agir sur le pays légal et d'agir de concert. Le 26 mai parut une *Réponse collective* de sept évêques sur la conduite à tenir dans les élections prochaines fixées au 31, et qui devaient avoir une importance majeure à cause des résolutions que la Chambre aurait à prendre sur les affaires de Rome. Mgr Pien'était pas de ces sept signataires, et il ne pouvait guère l'être, compromis qu'il était aux yeux du gouvernement par son procès devant le Conseil d'État. Il entendit bien cependant ne pas se désintéresser d'un acte qu'il tenait pour bon et selon le droit de l'Église. « Je vous remercie, écrivit-il à Mgr Guibert, archevêque de Tours, de l'acte de courage que vous venez d'accomplir, et dont il faut mesurer le mérite au déplaisir qu'il cause dans le camp ennemi »... Il eût sans doute désiré que, dans cette excellente pièce, ne se fussent pas glissées, par exemple, telles assertions sur « la liberté religieuse, la première de toutes, et que notre siècle a eu l'honneur de proclamer », etc. Ce fut le sujet de quelques notes demeurées inédites, et de quelques remarques confidentielles aux auteurs. Après cela, ne s'inspirant que de l'esprit de discipline, Mgr Pie félicite les sept signataires d'être traduits, comme lui naguère, devant le Conseil d'État : « Je suis tranquille, ajoute-t-il, sur l'issue que vous saurez donner à cette affaire. Vous ne laisserez pas nier et supprimer l'un de nos droits les plus incontestables et l'une de nos plus élémentaires libertés. » Le 6 juin, même applaudissement à la réponse faite par Mgr

Guibert au ministre des cultes : « On sent à votre langage, Monseigneur, que l'Eglise est reine : à la férule elle oppose le sceptre. La question est désormais vidée, et tout l'avantage reste aux ayant-cause de Celui qui triomphe chaque fois qu'on le met en jugement : *ut vincas cum judicaris.* » Enfin, un peu plus tard, et après la lecture du rapport où M. Suin avait dépassé toutes les bornes du césarisme et du gallicanisme le plus oppressif : « L'œuvre divine serait impossible sur la terre dans les conditions posées par M. Suin. C'est dire que ces conditions ne se feront pas accepter. Mon plein assentiment et mon faible concours est acquis à Votre Grandeur et à ses dignes collègues. »

Ni l'un ni l'autre ne leur manquèrent. Et lorsque Mgr de Tours eut été condamné, il adressa à l'Évêque de Poitiers une lettre de remerciement qui se terminait ainsi : « Je n'envie pas un autre sort que celui qui m'est fait, comme vous pensez bien. Ne dois-je pas être heureux d'approcher mes lèvres du calice où ont bu d'autres évêques illustres et meilleurs que moi ? » Et, après quelques lignes sur la situation très ébranlée de l'Empire : « Nous devons nous tenir et suivre notre ligne. Je suis fort peu ému des reproches d'exagération que nous adressent les *modérés* ; nous sommes *exagérés* comme ces gens qui, voyant le char prêt à verser dans le précipice, se penchent violemment du côté opposé. On pourra reconnaître un jour que nos efforts n'ont pas été inutiles pour maintenir l'équilibre. »

Cependant, à la faveur des doctrines sceptiques et des puissances mauvaises, venait d'apparaître le fruit le plus creux et le plus empoisonné du naturalisme moderne, dans un livre dont la tolérance, pour ne rien dire de plus, fut le plus grand scandale du régime impérial, et peut-être la première cause surnaturelle de sa chute. C'était la *Vie de Jésus* par M. Renan.

Ainsi en jugea l'Évêque, qui, le 25 août, en pré-

sence de son clergé réuni en synode, procéda solennellement à sa condamnation. Ayant d'abord demandé à ses prêtres un jeûne d'expiation, pour le vendredi de cette même semaine, lui-même donna lecture d'un grand discours latin sur le même sujet. Il y flétrissait l'auteur et son apostasie. Il y proclamait le droit et le devoir épiscopal de frapper le blasphémateur. « J'occupe le siège d'Hilaire, et voici Arius ! » Les principes sophistiques de ce roman historique, les perfidies de sa méthode, les mensonges de son récit étaient mis à découvert. Les fausses propositions y recevaient respectivement leurs qualifications ; puis à leur condamnation était jointe la défense faite à tout laïque ou ecclésiastique du diocèse de Poitiers d'acheter ce livre, de le vendre, de le lire ou de le garder en sa possession.

Une belle prière finale est adressée à Jésus-Christ, pour lui demander de pardonner à son insulteur : « O Dieu bon, du haut de cette croix infâme et publique où cet infortuné, cetingrat, cet homme qui a été des vôtres, a essayé de vous clouer de nouveau, vous, son Sauveur, daignez pousser encore efficacement ce cri de miséricorde : « Père, pardonnez-lui, car ce qu'il a fait là, il ne le sait vraiment pas ! » Le jeûne expiatoire demandé par Mgr Pie devait être offert aux mêmes intentions.

Ce coup d'autorité impressionna bien autrement l'école du naturalisme que ne l'avaient pu faire cent et une brochures dirigées contre elle. M. Havet, dans les *Deux-Mondes* ; M. Scherer, dans *le Temps* ; M. Bersot, dans les *Débats* ; M. Jules Levallois, dans *l'Opinion nationale* ; M. Sainte-Beuve, dans le *Constitutionnel*, les grands corps savants, et le pouvoir lui-même, se sentirent frappés quand ils lurent les lignes suivantes : « Jugez à quels temps nous sommes arrivés pour que, dans une nation catholique, un homme, non le premier venu, mais un homme public, comblé

d'honneurs insignes, soutenu de l'argent des contribuables, bien plus encore, occupant d'office une des chaires académiques les plus éminentes, ait pu, néanmoins, sans réclamation d'aucune autorité, avec l'applaudissement de la foule des journalistes, avec d'autres encouragements encore, écrire, publier et répandre partout un livre d'une telle impiété. »

Cette phrase et quelques autres semblables parurent aux *Débats* une dénonciation de leur collaborateur du Collège de France. Cette feuille disait en substance : « Après l'*auto-da-fè* qu'il venait de prononcer, il ne manquait plus au nouvel inquisiteur que de faire appel au bras séculier. » M. Weiss répondit, et, dans un français qui sent l'étranger, il formula cette maxime chère à toute l'école : « Ce n'est point la punition de ceux qu'il appelle sacrilèges que M. Pie, si l'expérience l'avait instruit, réclamerait avec force ; c'est l'égalité liberté, en toute chose, de tous les Français, sacrilèges ou non. »

Mgr Pie apprenait, sur ces entrefaites, qu'une édition populaire était faite du livre de M. Renan ; que plus de cinquante mille exemplaires étaient vendus, ou plutôt donnés ou abandonnés à bas prix ; et que par eux l'impiété descendait dans le peuple. L'Évêque parla donc au peuple. L'église de Montierneuf, bâtie par les ducs d'Aquitaine, dans un faubourg habité par les maraîchers de Poitiers, est dédiée à l'évangéliste saint Jean. Il fut vers eux ; et, lui aussi, comme saint Jean, il dénonça l'*Aloge*, le nouveau Cerinthe qu'il fallait éviter : « Vous savez, mes Frères, que, dans le cours de cette année, un grand scandale a éclaté. Un livre a été écrit contre notre divin Maître Jésus-Christ, contre la Très Sainte Vierge sa mère. L'auteur de ce livre a été élevé dans une province avec laquelle la nôtre a des liens étroits ; il a été bercé sur les genoux d'une mère chrétienne, il a été instruit et

nourri par la charité de l'Eglise, dans un presbytère d'abord, puis dans les asiles lévitiqnes. Cet infortuné a retourné contre Dieu, contre Jésus-Christ, contre la religion chrétienne, la science qu'il avait reçue de l'Eglise. Il a voulu arracher à Jésus sa divinité, à Marie sa virginité. Le monde entier en a frémi d'indignation ; et de toutes parts les réparations, les expiations ont été offertes au Seigneur Jésus et à sa Mère immaculée. » L'Évêque exhortait son bon peuple à faire de même. Et comme M. Renan avait accusé l'évangéliste saint Jean de ne pas aimer Judas : « En vérité, disait Mgr Pie, pour peu qu'on ait les sentiments de saint Jean, on est bien excusable de ne pas aimer les Judas, en quelque temps qu'ils vivent et quelque nom qu'ils portent. »

Les catholiques, indignés de cette oppression générale de la vérité, voulurent élever publiquement leur protestation, et se concerter ensemble pour la défense de la foi et de la liberté de l'Eglise. C'avait été, sans nul doute, une des pensées principales d'un Congrès très célèbre qui se réunit en Belgique, dans la ville de Malines, du 18 au 22 août 1863. Une élite de catholiques s'y donnèrent rendez-vous. Comment advint-il qu'une assemblée animée du plus enthousiaste amour de l'Eglise et de son Chef, se soit trouvée transformée, par le fait de quelques-uns, en une cour plénière du libéralisme ? La vérité est que celui-ci eut là de belles journées.

Entre autres, deux discours du comte de Montalembert furent de véritables dithyrambes en l'honneur des libertés modernes et de leur règne immortel. La Belgique catholique et libérale y était félicitée « d'avoir compris les conditions nouvelles de la vie publique et de *l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel* », ce qui eût demandé une explication. L'orateur venait « goûter sur cette terre

libre la charmante *plénitude des facultés sociales, politiques et morales de l'homme délivré de toute entrave policière, et soumises uniquement au frein de la conscience et du respect des honnêtes gens pour eux-mêmes* ». Déclarant que la vie publique est le *glorieux apanage des nations adultes*, il disait : « Je pose hardiment cette formule : *Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter; dans l'ordre nouveau, rien à redouter*. Contre les dangers inséparables de la démocratie, nous aurons, pour lutter, les ressources immortelles de la liberté. J'entends par liberté, la liberté tout entière, *non pas la liberté politique sans la liberté religieuse*; j'entends simplement la liberté moderne, la liberté démocratique fondée sur le *droit commun* et sur l'*égalité*, réglée par la raison et la justice. Pour moi, j'avoue franchement que, dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois *un progrès immense*. »

De telles assertions et plusieurs autres semblables sur l'excellence du régime libéral, l'indépendance sans restriction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel; la charmante délivrance de toute entrave policière; l'assujettissement au seul joug de la conscience; l'assurance que l'ancien régime n'avait rien de regrettable, ni le nouveau rien de redoutable; la liberté religieuse identifiée avec la liberté politique, sans autre prérogative pour la vérité que l'égalité du droit commun; enfin tout ce régime libre et égalitaire salué comme un progrès: tout cela constituait une doctrine qui n'était pas personnelle à l'auteur, quoique peu d'autres l'eussent exprimée avec cette éloquence enthousiaste et cette franchise chevaleresque. Elle se rattachait à un ensemble d'idées professées depuis longtemps par une brillante école qu'il nous faut faire connaître, en essayant de mettre son histoire et sa doctrine dans une lumière tranquille, avec un respect des hommes qui n'est

que de l'équité, et avec la docilité d'un fils soumis de l'Eglise qui expose de son mieux ses enseignements du passé, en attendant ses éclaircissements de l'avenir.

Il est de notre devoir de le déclarer tout d'abord ; le libéralisme catholique ne naquit point d'une pensée de révolte contre l'Eglise. Bien plutôt naquit-il, chez un très grand nombre de ses partisans, d'un désir erroné mais sincère de la servir, en lui prêtant un secours loyal quoique dangereux. Il naquit en même temps d'un sentiment de zèle et de compassion chrétienne envers les hommes et les pouvoirs publics d'une société qu'on espérait conquérir, en lui faisant des avances qu'il eût fallu savoir retenir dans les limites du droit et de la vérité. C'est dire qu'il naquit aussi de l'oubli des vrais principes sur les droits sacrés et l'autorité de l'Eglise. Si ces bonnes intentions ne suffirent aucunement à justifier l'erreur, elles sont, pour les personnes éblouies et entraînées, des circonstances atténuantes qui les rendent, pour la plupart, gracieables aux yeux de Dieu et des hommes de Dieu : nous devons commencer par le dire.

Une autre remarque à faire est qu'à cause de cela même, le libéralisme catholique resta, pour un grand nombre, à l'état de sentiment plutôt qu'à l'état de doctrine nettement définie. Ce fut, pour une foule d'hommes, affaire de conduite, de tempérament et de tendance plutôt que de principes. Aussi ces hommes varièrent-ils beaucoup de l'un à l'autre, dans l'énoncé de leurs idées ou opinions à cet égard, de sorte qu'il n'est pas sans difficulté de saisir et de préciser les points qui constituent leur doctrine commune. De là des confusions et des malentendus qui s'éterniseraient, s'ils n'avaient leur remède dans la parole de Rome, laquelle est sacrée pour tous et écoutée de tous.

Enfin il est certain, toujours pour les mêmes causes, que le libéralisme catholique ne fut pas un sys-

tème conçu tout d'une pièce, ni voulu d'un même dessein, pas plus qu'il ne fut jamais un système enchaîné, formulé et complet. Naissant à la fois dans plusieurs esprits semblablement engagés dans une même direction, il se trouva résulter d'un ensemble de faits contemporains, bien capables d'illusionner leur dévouement à l'Eglise. Il nous faut l'expliquer d'abord historiquement.

« La conception chrétienne de la société et des pouvoirs politiques, telle que l'Eglise l'enseigne, avait été en principe unanimement acceptée par l'ancienne Europe. D'une part celle-ci savait que la fin dernière de l'homme étant au delà de cette vie, tout ici-bas doit être organisé en vue de cette fin suprême; que si c'est la fonction propre et le privilège de la société spirituelle de nous y guider, c'est le premier devoir des sociétés temporelles de prêter à celle-ci leur concours pour l'accomplissement de son œuvre; qu'en conséquence l'Etat doit mettre ses lois d'accord avec celles du christianisme, et employer à la défense de l'Eglise la force dont il dispose. D'autre part, l'Europe chrétienne savait par expérience qu'en combattant pour la foi catholique, en refusant droit de cité aux hérésies qui la déforment et aux négations qui tendent à la détruire, en prêtant main-forte à l'exécution des ordonnances que rend le pouvoir spirituel pour maintenir et restaurer dans sa pureté la discipline et les mœurs chrétiennes, elle combat pour sa propre existence, pour le ciment qui relie toutes les pierres de son édifice, pour le fondement qui en soutient toutes les assises, pour le principe de sa vie et de sa force, de ses progrès et de sa civilisation, de sa beauté morale et de sa grandeur. »

Ainsi cet état de choses était fondé sur le vrai, et fonctionnait pour le bien.

Le césarisme de Frédéric II et de Philippe le Bel. aux

XIII^e et XIV^e siècles, puis le protestantisme au XVI^e, et enfin le philosophisme et la Révolution au XVIII^e, ayant successivement ébranlé, ébréché, et finalement renversé cet ouvrage, on s'était mis, au lendemain de la Révolution, à relever l'édifice social, mais sur une fausse base : celle de la liberté et de l'égalité religieuse ; et ce fut l'entreprise du régime de 1830 de faire une application pacifique et régulière de ce qu'on a appelé les faux dogmes de 89. A la conception catholique de l'Etat chrétien avait succédé la conception sceptique de l'Etat indifférent, rangeant tous les cultes sous un régime égal. Ce n'était plus conforme à l'ordre et à la vérité. « Mais comme, en somme, un régime de droit commun qui respecte la liberté de l'Eglise valait mieux en soi qu'un régime soi-disant chrétien qui l'opprime ; comme, en fait, ce régime égalitaire se trouvait coïncider avec une admirable renaissance de l'activité catholique dans les œuvres, dans la presse, dans les lettres et dans la science, avec la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, avec les conférences de Notre-Dame, avec les héroïques campagnes de M. de Montalembert, avec les leçons d'Ozanam, les catholiques se prirent d'une sorte de tendresse pour un état social où ces grandes choses avaient trouvé leur place. Ils oublièrent un peu qu'une nation chrétienne n'est pas dans l'ordre lorsque la vérité y a, pour unique garantie de sa liberté, la liberté de toutes les erreurs. Ils oublièrent que le seul état normal des sociétés chrétiennes est celui où le christianisme les pénètre, les domine, les soutient à titre de loi fondamentale. Ils oublièrent que les pouvoirs civils n'ont fait que la moitié de leur devoir quand ils ont laissé l'Eglise exercer sans entraves une action individuelle sur les âmes ; et qu'il leur reste, dans la mesure de ce qui est possible et sage, à être eux-mêmes chrétiens comme pouvoirs. Ainsi, tout en honorant historique-

ment la haute conception de l'Etat chrétien, tout en la glorifiant pour les œuvres civilisatrices accomplies à son ombre, ils s'accoutumèrent à ne la voir que dans un passé irrévocable, et, se trouvant mieux de la solution nouvelle, ils en vinrent à considérer comme une évolution légitime et régulière ce qui était une véritable déviation, et bientôt comme un progrès ce qui était une décadence (1). »

C'est là, je pense, qu'il faut chercher la source de ce qu'on a justement appelé l'illusion libérale, l'illusion d'une école qui se trompe sur le vrai et qui infirme le droit, tout en cherchant le bien.

Le premier effet de cette disposition des esprits fut d'oblitérer chez beaucoup d'entre eux la notion ou le souvenir de la thèse catholique ou des principes du christianisme social. Ainsi ne formulent-ils plus cette doctrine nulle part, les uns parce qu'ils l'ignorent, les autres parce qu'ils l'oublient, les autres parce qu'ils la négligent et la croient négligeable. En effet, considérant alors la Révolution comme achevée, et la phase inaugurée par la charte de 1830 comme l'état définitif des sociétés modernes, ils jugèrent fort inutile et même nuisible d'examiner des questions de droit abstrait, périmé par les événements, sans application possible ni même souhaitable dans l'avenir, et, de plus, irritantes pour les esprits de nos jours, dont le retour à Dieu serait contrarié, croient-ils, par des revendications aussi réactionnaires que celles-là.

Puis, la théorie chrétienne une fois oubliée ou négligée, on lui en substitua une autre, pour l'explication des faits du passé et la légitimation de ceux du présent. A cet effet le droit public parut suffire, et il prit partout la place du droit naturel et divin. Le droit qu'a la

(1) M. Amédée de Margerie dans son grand article : *Instaurare omnia in Christo*. Le *Contemporain* du 1^{er} juin 1875.

vérité de régir les sociétés, en inspirant les lois et les institutions, est en effet un droit naturel et divin, droit dès lors imprescriptible, immuable, perpétuel et universel. C'est par ce droit que nous expliquons, dans l'histoire, l'action directive ou répressive de l'Eglise sur la société, les gouvernements et les princes. Le nouveau libéralisme ne vit donc là que l'exercice d'un simple droit public, né du besoin des temps, consenti alors par l'Europe chrétienne, mais droit tout humain et dès lors modifiable selon les conditions historiques de l'humanité elle-même. Or ces conditions n'étant plus aujourd'hui ce qu'elles étaient hier, ni ce qu'elles seront demain, le régime religieux de chaque société fut considéré comme chose à déterminer par le tempérament et le consentement des peuples, sans qu'aucun principe immuable et supérieur préside à cet ordre de choses, dont chaque époque, chaque nation reste maîtresse chez elle.

Les hommes éclairés et fidèles qui se firent cette illusion n'ignorèrent pas cependant que les Papes de ces derniers temps avaient censuré à plusieurs reprises la prétendue excellence de ce régime d'égalité religieuse ; mais ils s'abusèrent sur le sens de ces condamnations. L'Eglise condamnait le *principe* même du droit commun, comme injurieux à Dieu et à la vérité. Ils crurent qu'elle ne frappait que l'application absolue et universelle qu'on en prétendrait faire à tous les temps et à tous les milieux. Or, comme ils n'allèrent pas à lui donner cette extension ; comme ils reconnaissaient volontiers que le régime libéral n'était pas applicable à des sociétés naissantes, dont l'Eglise avait bien fait de prendre la tutelle jusqu'à ce que leur majorité et leur maturité les mît de droit en possession de leur liberté ; comme ainsi le passé de l'Eglise avait son entière justification ; comme enfin ils ne revendiquaient ce régime de liberté que pour « des nations adultes qui n'avaient

plus rien à en craindre et avaient tout à en attendre », ils oublièrent que la divine prérogative de la vérité s'impose à tous les siècles, du moins comme principe, et ils se crurent en règle avec les déclarations de l'Eglise et des Papes. C'était se tromper de bonne foi, mais c'était se tromper.

Enfin, toujours éblouis par les mêmes mirages, ils en vinrent à croire que non seulement ce régime de liberté et d'égalité de tous les cultes était un état normal et légitime, mais que c'était présentement le régime idéal et l'état de perfection pour la société. Montalembert l'a salué du nom de progrès immense, ne laissant ni regret, ni crainte. C'est à ce perfectionnement qu'a tendu le travail des siècles; tout le passé n'était qu'un acheminement vers ce terme. Nous y sommes arrivés, il faut nous y tenir. C'est leur dernier mot.

Certes, il y aurait injustice criante à confondre ces libéraux, catholiques dévoués, pour qui « l'Eglise est une mère », avec ces libéraux absolus et radicaux pour qui l'Eglise est l'ennemie, et qui font de la séparation ou mieux de la rupture de l'Etat avec l'Eglise, le programme de leur politique et le cri de guerre de leurs clubs. Il serait encore injuste de les identifier avec ces libéraux tempérés, politiques rationalistes, pour qui l'Eglise est une rivale qu'il faut tenir en échec et en suspicion, tout en l'acceptant ou en la supportant. Mais, sans aller jusqu'à dire, avec tous ceux-là, que l'Etat est légalement athée et qu'il *doit* l'être, c'est-à-dire indifférent et neutre en religion, c'est déjà trop qu'on avance qu'aujourd'hui il *peut* l'être, de droit comme de fait; et il faut bien reconnaître que toute cette conception de l'état social, prônée par des catholiques, c'était « cette diminution de la vérité parmi les fils des hommes », dont se plaignent les Livres saints; c'était l'amoindrissement de ce règne de Jésus-Christ qui fut la grande passion de l'Evêque de Poitiers.

On ne s'étonnera donc pas de l'insistance qu'il met à réclamer contre lui en toute circonstance : son cœur, sa foi sont là.

Et cependant, une fois les principes chrétiens reconnus, et la vérité sauvée, Mgr Pie, fidèle à la pensée de l'Eglise, ne fait plus difficulté d'entrer en composition, et de descendre de l'idéal spéculatif et désirable à la pratique réalisable, dans les conditions présentes de notre société. C'est l'hypothèse après la thèse, c'est la question de conduite après la question de doctrine ; et, sur ce terrain des réalités pratiques, il n'existe plus qu'une loi : celle du possible d'abord, celle du plus grand bien ensuite. Si donc il n'y a plus aujourd'hui de possible, et de profitable au plus grand bien des hommes, qu'un régime de loyale et franche liberté, l'Eglise l'acceptera. Mais son droit reste entier, et sa prérogative inviolable. Elle ne l'abdiquera pas ; et les deux conditions qu'elle posera toujours, c'est que premièrement ce régime moderne, si durable qu'il puisse être, ne soit pas érigé en principe chez elle, ni traité de progrès ; c'est que, secondement, on ne cesse de travailler à l'amélioration de cet état présent des choses, en faisant le plus possible pénétrer l'esprit chrétien dans les institutions et les législations.

Et, maintenant, on se le demande : pourquoi ces doctrines de l'Eglise catholique, si sages dans leurs principes, si prudentes et si réservées dans leur application, n'emporteraient-elles pas l'adhésion de tant d'esprits sincères ? On ne saurait le comprendre si d'abord la confusion de la liberté politique et civile avec la liberté religieuse et doctrinale ; puis, par suite, l'emportement des partis politiques et les excès de langage et de conduite de part et d'autre, n'avaient jeté au sein de ces discussions ce ferment des passions humaines qui est le plus grand obstacle à une paix plus désirable et plus commandée que jamais.

Et toutefois, malgré ces tempéraments, qu'on se garde bien de ne voir là qu'une question oiseuse et une vaine dispute d'école. Toute une conduite morale, religieuse et politique dépend de cette conception du droit et du devoir. C'est par cette fidélité au maintien des principes que Dieu aura son honneur, la vérité son témoignage, l'histoire sa lumière, les intelligences leur direction, les caractères leur affermissement, la résistance son ressort, et le catholicisme intégral son rempart contre le triple péril du séparatisme, du modérantisme et du minimisme qui constituent l'esprit propre du libéralisme, pire que les doctrines desquelles il s'autorise, parfois en les outrant. — Esprit de séparatisme, qui, tout en repoussant la séparation constitutionnelle de l'Eglise et de l'Etat, se formule d'ordinaire par un courant de maximes confuses comme celle-ci : que la religion ne doit point être mêlée aux affaires, que l'Eglise ne doit point entrer dans la politique ; qu'elle doit rester chez elle et se confiner absolument dans son domaine spirituel ; enfin vingt autres adages, aussi insidieux, que le parti de la sécularisation et de la laïcisation à outrance est en voie de retourner si cruellement contre nous ! — Esprit de minimisme qui, sans vouloir sortir de l'orthodoxie, s'étudie cependant à restreindre dans ses limites les plus rigoureuses le champ de la croyance et de la pratique catholique, pour ne pas effaroucher une raison ombrageuse et ne pas blesser des yeux que trop de lumière importune ; disposée dès lors à s'effrayer de toute déclaration ou définition nouvelle de la vérité, comme d'une restriction à sa liberté. — Esprit de modérantisme, qui demande des ménagements et des atténuations pour toutes les doctrines, des tempéraments à toutes les décisions, des respects et des égards pour toutes les opinions, quand elles ne sont pas violentes ; presse l'Eglise de se réconcilier avec la société, et infirme ou décou-

rage la résistance au mal, en attiédissant cette haine de l'erreur qui n'est qu'une des formes de l'amour de la vérité, et aussi de l'amour des âmes, si l'on sait bien le comprendre.

Or, tout cela était funeste, aux yeux de Mgr Pie. C'est pourquoi, considérant, dans cette école, tous les éléments d'une puissance croissante : l'attrait d'une doctrine tolérante et conciliante, la séduction qu'exerce partout le nom charmant de liberté, la faveur qui s'attache particulièrement en France à tout ce qui revêt l'aspect de la générosité ; puis des talents, des vertus, des services rendus, de hautes situations, des revues élégantes, des noms retentissants, des salons influents, de grands corps savants au service d'idées en crédit dans le monde ; l'Evêque n'hésita pas à voir là un péril qu'il fallait conjurer, et il n'eut pas de repos qu'il n'eût tenté de faire la lumière pour arriver à la paix, en ramenant ce conflit au centre divin de la vérité et de l'unité.

Dans le même mois où se tenaient, à Malines, les discours du comte de Montalembert, Mgr Pie, ayant à écrire au Saint-Père, crut de son devoir de lui signaler ces dangereuses hardiesses. On remarquera, dans sa lettre, l'honneur et la reconnaissance dont il entoure le nom de l'illustre écrivain dont il se fait, à regret, le contradicteur. « Le congrès de Malines, écrit-il, a été l'occasion de paroles bien regrettables. Celui qui les a proférées, homme d'ailleurs illustré par les plus grands services rendus à la cause religieuse, ayant terminé son second discours en déclarant qu'il en soumettait toutes les idées au Saint-Siège Apostolique, Votre Sainteté, dans sa haute et suprême sagesse, ne jugera-t-elle point que, soit pour éclairer cet orateur lui-même, soit pour détruire l'effet de ses paroles dans l'esprit de tant de milliers de lecteurs, il y aurait lieu de lui faire adresser, par exemple, par le cardinal préfet de l'*Index*, une lettre où, en le louant de sa

subordination à l'autorité du Saint-Siège, il lui serait déclaré que ce discours, en effet, contient beaucoup de pensées, d'assertions et de propositions qui s'éloignent de la doctrine et de la pratique de l'Eglise, et qui sont en opposition avec les Brefs de Pie VI en 1791 et 1792, avec les réclamations de Pie VII en 1814, avec les Encycliques de Grégoire XVI, et les allocutions du Pape régnant ?

« Que Votre Sainteté me pardonne la liberté respectueuse que je prends de lui soumettre humblement et confidentiellement cette pensée. Je crois voir que le mal résultant du discours est très grand, soit dans le clergé belge, soit dans le clergé français, principalement de la capitale ; et j'entends déjà plusieurs de ces ecclésiastiques pseudo-libéraux se targuer du silence du Saint-Siège à qui l'orateur a publiquement soumis son discours. »

L'Evêque de Poitiers put savoir bientôt à quel point sa lettre correspondait aux pensées de Pie IX. Elle avait été remise au Souverain Pontife par M. l'abbé Albert de Briey, que Mgr Pie venait de faire son vicaire général. Le 30 octobre, celui-ci rendait compte à son Evêque de l'audience reçue par lui en ce même jour, et remplie presque tout entière par ce qu'on appelait alors la question de Malines. « C'est un sujet, écrit-il, dont le Pape semble tellement plein qu'il en parle, comme dit l'Ecriture, *opportunè et importunè*. Son attention était particulièrement très excitée sur la fameuse formule : l'Eglise libre dans l'Etat libre. Venant ensuite à ce qu'on appelle le grand principe de la liberté de conscience : L'Eglise, m'a dit le Pape, n'admettra jamais comme un bien et un principe que l'on puisse prêcher l'erreur et l'hérésie à des peuples catholiques. Le Pape veut bien la liberté de conscience en Suède et en Russie ; mais il ne la veut pas en principe ; il la veut comme un moyen que la Providence pour-

rait susciter de répandre la vérité dans ces régions. » Le Saint-Père insista alors sur le péril qu'un homme du mérite de M. de Montalembert pouvait faire courir à la vraie doctrine, malgré ses bonnes intentions. Mais quand le vicaire général lui parla, pour conclure, du besoin de procurer l'union par une parole d'autorité et de bonté, le Pape se recueillit et garda le silence. « Je crois, remarque la lettre, que la question de personnes embarrasse beaucoup la question des idées. On craint notamment de blesser des hommes qui ont rendu des services et en pourraient rendre encore. Mais, somme toute, il est très clair pour moi que l'ouvrage auquel travaille présentement Votre Grandeur sera particulièrement agréable au Pape. Ce sera entrer dans ses idées et lui venir en aide. »

L'ouvrage dont parle cette lettre était la troisième Instruction Synodale sur les erreurs du temps. Mgr de Poitiers l'annonçait au Pape de cette sorte : « J'y passe en revue, selon mes faibles lumières, la plupart des aberrations contemporaines, depuis ce naturalisme athée et panthéiste qui fait la nature Dieu, jusqu'à ce naturalisme mitigé qui se contente d'évincer Jésus-Christ des choses temporelles et politiques... J'ose implorer la bénédiction de Votre Sainteté sur mon travail, qui se poursuit à travers les mille occupations d'un immense diocèse et qui ne pourra aboutir qu'avec la fin de l'année. — Mais, disait-il plus haut, que sommes-nous pour tenir tête à tant d'erreurs ? »

Cette défiance de lui-même était la principale cause du retard qu'il apportait à cette publication. Répondant à l'évêque de Grenoble, Mgr Ginouilhac, qui lui demandait, le 2 mai 1863, d'opposer à l'impiété une réfutation grave et magistrale : « Mais, Monseigneur, répondait-il, je me sens un ouvrier bien faible, en présence d'une pareille tâche. Je comprends chaque jour davantage à quel point il faut posséder les doctrines,

pour détruire la trame d'impiété tissée par ces séminaristes apostats, que le diable a envoyés s'instruire sur les bancs de nos écoles, où il se faisait leur répétiteur, en contre-partie de notre enseignement. Ces nouveaux Juliens sont presque tous, comme lui, doublement apostats : apostats du baptême et apostats d'une première initiation aux ordres sacrés. »

C'était le moment d'implorer les lumières d'en haut, en mettant dans ses intérêts la Reine des docteurs. Le 11 novembre 1863, Mgr Pie annonça à ses prêtres qu'étant délégué, par un Bref apostolique, pour couronner, au nom du Saint-Siège, la statue de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, il fixait cette solennité au 29 de ce mois, premier dimanche de l'Avent. « Le Pape demande que nous priions pour l'extinction des hérésies et l'exaltation de notre sainte Mère l'Eglise. L'heure fut-elle jamais plus opportune, plus urgente, pour invoquer à ces fins l'intervention favorable du Dieu tout-puissant et la toute-puissante intercession de sa Mère ? »

Il commença, le 25 novembre, par la consécration de l'autel de cette église. C'était le quatorzième anniversaire de son sacre épiscopal ; et, rappelant, dans l'homélie, que, dans la quatorzième station des Israélites au désert, Moïse outragé avait porté l'injure avec une telle mansuétude qu'à cette occasion il avait été proclamé le plus doux des hommes, *vir mitissimus super omnes homines* : « Vous le savez, mes frères, dit l'Evêque persécuté, il n'est aucun de nous qui ne soit exposé aux outrages et aux épreuves. N'étant pas, comme Moïse, « le serviteur pleinement fidèle dans « la maison de Dieu », nous en devons supporter avec d'autant plus d'humilité et de douceur les tribulations qui nous sont suscitées. Vous m'en êtes témoin, ô Vierge Marie, la parole de votre divin Fils n'a pas cessé d'être présente à mon cœur : « Aimez vos ennemis et

« faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient ». Si j'ai des ennemis, je ne le sais pas et je ne veux pas le savoir, sinon pour les aimer et leur faire plus de bien. Le bien au-dessus de tous les biens que j'implore pour eux, c'est le don de la foi et la pratique de la loi chrétienne. Qu'ils soient délivrés de la lèpre qui les retient hors du camp d'Israël, et qu'ils reprennent leur rang parmi le peuple des fidèles : c'est le vœu le plus ardent de mon âme. »

C'était habituellement de ce côté du ciel que se tournait l'âme de l'Evêque pour y adresser ses douleurs, ses besoins et ses joies. Le jour du couronnement, quand il eut successivement fait passer, pour ainsi dire, sur la tête de Marie, tous les genres de couronnes : la couronne de la vertu, *laurea virtutis*, la couronne de la doctrine, *laurea doctoralis*, la couronne triomphale, la couronne murale, la couronne nuptiale, la couronne royale et sacerdotale, il félicita Notre-Dame-la-Grande d'être couronnée par « un Pape dont la figure resplendira aux yeux de la postérité comme la plus douce et la plus virile, la plus sainte et la plus royale de cet âge ». Puis, jetant lui-même dans son sein tout ce qu'il avait été, ce qu'il était, ce qu'il serait : « 'Tendre Mère, ajouta-t-il, tous les biens me sont venus avec vous et par vous. Vous avez été le conseil de ma vie, l'inspiratrice de mes actions, l'assaisonnement de toutes mes joies, l'adoucissement de toutes mes épreuves ; je ne revendique qu'un titre d'honneur en ce monde, celui de vous appartenir. Vous êtes mon blason, vous êtes ma devise ; je ne voudrais pas connaître en moi un atome qui ne fût de vous et à vous : *Tuus sum ego*. Or, vous m'avez fait le pasteur d'un grand peuple ; et ce que je vous demande à genoux, c'est que ce peuple garde toujours sa couronne, la couronne de la foi, la couronne du courage et de l'honneur

chrétien, et que jamais le péché ne la fasse descendre de notre tête. »

La fête du couronnement, à laquelle assistèrent plusieurs évêques, fut d'une splendeur inouïe. Mgr Pie, quelques jours après, la rappelait ainsi à son peuple : « Poitiers était une famille qui fêtait sa mère. Marie semblait une reine qui parcourt ses Etats. Pressés par milliers autour d'elle, ses enfants lui formaient une couronne plus précieuse que celle dont son front venait d'être paré ; ou plutôt sa couronne d'or et de pierreries n'était que l'image de la vivante couronne de vos cœurs. »

Et comme quelques fonctionnaires n'avaient pas cru pouvoir s'associer à cette joie universelle, la clémence de l'Evêque les plaignait et disait : « Si à ce magnifique tableau il y a eu quelques ombres, nous ne les avons pas vues ; si, dans ce concert admirable, il y a eu quelques dissonances, nous ne les avons pas entendues ; si, derrière ces foules qui se déroulaient comme un fleuve majestueux, il y a eu quelques abstentions, nous ne les avons pas connues. »

C'était le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, que, dans la même église, l'Evêque adressait ce remerciement à son peuple. Il parla beaucoup de l'état critique du pays ; puis il en chercha le remède. Il rappela qu'au temps de David un proverbe disait : « que ceux qui ont besoin d'un conseil viennent le demander à Abéla. » Abéla était la ville de la sagesse. Cette ville aujourd'hui c'est Rome : *qui interrogant, interrogent in Abela*. Elle est près de rendre des oracles : il est temps qu'on l'écoute.

Dans les mêmes jours, une Lettre au clergé rappela que le 3 et le 4 décembre 1863 ramenaient le troisième centenaire de la clôture du concile de Trente. « Le concile de Trente est le point de départ

des temps modernes ; tout ce qui fut contre lui a été perdu. » L'Évêque invitait ses prêtres à méditer cette page de « l'histoire ecclésiastique, laquelle est suréminemment l'histoire des nations ». Un *Te Deum* et un sermon dans l'église du Jésus, à Poitiers, puis le lendemain une station dans l'église Notre-Dame, où l'Évêque se rendrait, étaient ordonnés pour en remercier Dieu par sa divine Mère.

On sentait l'imminence d'un grand acte pontifical. Un cardinal français avait écrit de Rome à Mgr Pie que le Pape, très effrayé de ce qu'on appelait « la liberté comme en Belgique », lui avait dit précédemment : « Le flot monte, l'autorité abdique : il ne peut en être ainsi » ; et portant la main sur son écritoire et sa plume : « Bientôt, dit-il, il n'y aura plus de libre que cela pour parler au monde ». Le cardinal lui demanda alors si une société libérale était autre chose qu'un mauvais mariage mixte auquel l'Église ne peut qu'assister, triste et passive, sans le bénir, ni publier les bans, ni souffrir qu'on engage l'avenir d'une seconde génération ? — « C'est cela même », dit le Pape.

La lettre de Mgr Pie au Souverain Pontife « avait été le point de départ d'un nouvel examen des doctrines de Malines ». Un très grand nombre de prélats, et des plus savants, comme le cardinal Wisemann, avaient attiré sur le même objet l'attention du Saint-Siège. Plusieurs évêques belges l'en avaient saisi pareillement. Mgr Pie était informé par Rome que le Pape allait demander à M. de Montalembert une entière adhésion aux doctrines du Saint-Siège, telle qu'il pouvait l'attendre d'un fils si dévoué de l'Église. La pensée pontificale commençait d'ailleurs à se formuler. M. l'abbé Albert de Briey apprenait, le 6 décembre, à Mgr de Poitiers, qu'un article fort remarqué de la *Civiltà cattolica* sur le congrès de Malines n'était que la reproduction non seulement des idées mais des

expressions de Pie IX. « Par exemple, la distinction entre la thèse et l'hypothèse, qui fait tout le fond de l'article, n'est pas seulement une idée, mais aussi une formule donnée par le Saint-Père, avec qui les rédacteurs ont eu à ce sujet de très longues conversations. »

Le devoir de lutter contre des hommes et des doctrines entourés d'une telle considération créait à Mgr Pie une douloureuse singularité, même parmi ses frères. Cette sainte jalousie de la vérité intégrale est-elle comprise du grand nombre ? Volontiers l'eût-on accusé de troubler la paix de l'Église. *La Paix* : ce fut le sujet de son Mandement pour le Carême de 1864. Il expliqua que la paix, résultant de l'ordre, ne pouvait être « que la reconnaissance publique de la vérité et des préceptes de l'Évangile, la conformité des législations et des institutions humaines avec la doctrine et à la morale du Christ ». *La Paix* ! il n'aimait rien autant qu'elle sinon la vérité, comme il l'écrivait à M. de Falloux : « Je donnerais tout mon sang, Monsieur le Comte, pour arrêter un mal dont je suis témoin : des hommes d'un grand talent et d'une foi sincère conspirant eux-mêmes contre le mérite de leurs productions les plus sérieuses, et infirmant à plaisir la valeur de leurs écrits, en les émaillant de doctrines antipathiques, je ne dirai point à l'orthodoxie, mais à la tradition et au sens pratique de l'Église. Quel malheur, par exemple, que leurs discours, comme les discours du docteur Doellingér, ne puissent subsister qu'au moyen de correctifs pareils à ceux de la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich ! »

Mais cette situation, tout acceptée qu'elle fût par lui virilement, avait agi sur sa santé ; le 27 février, un cardinal français lui écrivait de Rome : « Si ma dernière lettre a trouvé Votre chère Grandeur souffrante, j'ai souffert à mon tour de votre réponse si pleine de tristesse et d'angoisse. Il en coûte d'être à Dieu tout

entier comme vous l'êtes, *Tuus sum*, même quand l'holocauste brûle sur l'autel de Notre-Dame de Chartres. Mais il faut non seulement faire feu qui brûle, mais feu qui dure ; et, Dieu aidant, le tison fera un long feu, *sicut lucerna ardens et lucens*. » C'était également le vœu de Mgr Guibert, qui, le 27 avril, écrivait à Poitiers : « Votre digne prélat connaît mon attachement pour lui. Dans le temps présent, les évêques ne doivent mourir qu'autant qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. » Enfin, le Pape lui-même, ayant à cœur de reconforter son soldat, chargeait le cardinal Pitra de le consoler et de l'encourager, dans les termes les plus affectueux. « Vous ne serez ni isolé, ni aventuré en publiant votre Synodale, lui écrivait-on. Déjà un Bref vient d'être transmis à Mgr l'archevêque de Munich, à l'adresse des orateurs du Congrès allemand. »

Ce Bref, Mgr Pie le communiqua à ses prêtres, dans la retraite pastorale de 1864. Puis son entretien passa de Bavière en France, et de France à Malines. Il protesta, avant tout, que « les orateurs et écrivains catholiques qu'on y avait entendus étaient placés si haut dans l'estime et la gratitude de l'Eglise qu'il ne lui échapperait jamais à leur égard, non seulement la moindre injustice ou amertume, mais la moindre vivacité de langage ». Tout ce passage est fort noble. « Plusieurs d'entre eux, dit-il, sont irrévocablement rangés par l'histoire parmi les plus éloquents et les plus courageux défenseurs laïques de l'Eglise, et leur nom est si pleinement identifié avec nos intérêts qu'ils nous ont mis dans le cas de nous sentir personnellement atteints, lorsqu'il leur arrive de s'amoindrir eux-mêmes par des discours ou par des actes qui laissent quelque chose à regretter. Leur renommée est tellement devenue une de nos richesses qu'il ne leur est plus permis d'en compromettre quoi que ce soit, sans que nous ayons le droit d'en souffrir et de nous en plaindre

comme d'un larcin qui nous est fait. Notre disposition d'esprit et de cœur nous porte donc à taire tout ce qui peut être enseveli dans le silence. Toutefois ces chauds partisans des idées libérales ne sauraient s'offenser si nous usons quelquefois de la liberté de contradiction à leur égard, et c'est le seul amour de la vérité qui nous y excite aujourd'hui. »

Il discuta donc librement mais respectueusement le droit de l'immunité ecclésiastique, un de ceux dont Montalembert avait fait bon marché dans le discours de Malines. A son fameux axiome de « l'Eglise libre dans l'Etat libre » il opposa le récent concordat autrichien, franchement loué d'ailleurs par Montalembert. Quant à sa politique, à lui, elle est bien simple : « Plus je considère, dit-il, l'état des sociétés, en particulier depuis 1789, jusqu'au régime actuel, plus je me persuade qu'il n'y a pour la liberté et pour la dignité de la race humaine, comme pour la solution des grandes questions religieuses posées devant nous, d'autre issue favorable que celle-ci : la liberté de l'Eglise et la liberté du pays placées sous la garantie loyale du droit chrétien. »

Ce n'était là qu'un prélude. La *Troisième synodale sur les erreurs du temps*, si longtemps attendue, fut enfin publiée. C'est une pièce monumentale de plus de deux cents pages, trop étendue pour que nous pensions à la citer, mais trop importante pour que nous soyons dispensés de l'analyser et de l'apprécier.

L'hérésie du NATURALISME remplit toute cette instruction. « C'est l'ennemi que Mgr Pie combattit toute sa vie, écrit un excellent juge. C'est à lui qu'il livra trois batailles rangées, dans trois instructions synodales qui déjà ont pris leur place à côté des illustres victoires que la vérité catholique dut, en d'autres siècles et sur d'autres terrains, à la plume d'Athanase et d'Hilaire, d'Augustin et de Jérôme, de Bellarmin et de Bossuet...

La grande synthèse catholique, rapidement présentée dans la première de ces pièces, reproduite dans la seconde avec de nouveaux détails, s'épanouit dans la troisième avec une majesté souveraine, opposant sa forte unité à la variété multiple des systèmes de naturalisme qui se partagent les esprits à l'époque présente. »

Il y a le naturalisme prétendu catholique, qui admet le règne de Jésus-Christ dans l'ordre des choses privées, mais l'évince absolument dans l'ordre des choses publiques. Il y a le naturalisme abstentionniste, qui professe ne pas s'occuper de la révélation, et se croit en droit de s'en tenir aux lumières et à la conduite de la simple nature. Il y a le naturalisme déiste qui carrément nie la révélation. Il y a le naturalisme athée, panthéiste, sceptique, qui des gymnases allemands est venu trôner dans les chaires du Collège de France. Tel est le cercle d'erreurs dans lequel roule notre siècle. L'Evêque entre résolument en campagne contre elles, revêtu, comme l'archange, des armes de lumière; et, plein d'une ardeur guerrière, de laquelle la compassion chrétienne n'est pas absente, il rétablit Jésus-Christ dans son divin héritage.

Quand il en vient à juger les principes qui régissent les rapports de l'Eglise et de l'Etat, l'Evêque sait faire encore la part du droit et du fait, de l'idéal et du possible, de la règle et de l'application. Une lettre à M. Rendu disait précédemment : « Ah! si le premier consul et le premier empereur avait su, avait pu détruire seulement deux ou trois des axiomes meurtriers que l'héritage de la Révolution lui avait légués ! S'il avait concilié l'octroiement des plus larges libertés avec l'affirmation nécessaire de la vérité; au lieu d'un musée de Tibère, où le Christ et Abraham se sont trouvés n'avoir que leur rang parmi la foule des dieux, nous aurions eu un vrai temple, où le vrai Dieu aurait eu sa vraie place; tout en laissant debout, sur les hauts lieux, divers

asiles ou bois sacrés, comme ceux que les plus pieux rois d'Israël durent respecter à cause des exigences des temps. »

Mais, tout en se prêtant à ces exigences, Mgr Pie n'accorde pas qu'il faille se contenter de maintenir platoniquement et abstractivement la thèse et ses principes, mais il entend qu'il y ait pratiquement effort vers la réalisation de l'idéal chrétien : « Qu'est-ce que des principes dont on peut indéfiniment ne pas tirer les conséquences ? demande la Synodale. N'est-ce pas pratiquement éliminer la thèse que de la reléguer indéfiniment dans les souvenirs du passé ou les nuages de l'avenir ? Qu'est-ce que des lois fondamentales de la société, sans lesquelles la société peut néanmoins subsister et prospérer ? Evidemment s'il est un devoir de la société envers la vérité, ce devoir doit être pratiqué *dans la mesure où il peut l'être* ; et c'est l'office des peuples chrétiens de travailler à l'accomplir. »

Ainsi, en résumé, la constitution chrétienne des sociétés est de *droit*. Elle n'existe plus de *fait*, et c'est un *malheur* dont il faut tenir compte, mais le *devoir* d'y revenir n'en subsiste pas moins, et l'*intérêt* vital des sociétés le demande. Telle est sa conclusion.

L'Evêque ne se le dissimule pas : le flot de la popularité ne porte pas ces doctrines. Mais que lui importe, dès qu'elles sont les vraies doctrines de l'Eglise ? Sa juste fierté répond : « Il y a un médiocre mérite à se déclarer l'apôtre de la vérité, quand tous la reconnaissent. Faire tant de cas de l'état humain de la vérité, l'aimer si peu pour elle-même qu'on la renie dès qu'elle n'est plus populaire, qu'elle n'a plus le nombre, la prépondérance, le succès, ne serait-ce pas une façon nouvelle de pratiquer le devoir et de comprendre l'honneur ? Un petit nombre de réclamants suffit d'ailleurs pour sauver l'intégrité des doctrines ; c'est l'unique

chance du rétablissement de l'ordre dans le monde ».

Nous avons dit assez ses ménagements pour les personnes; mais il n'en a point et il n'en veut point avoir pour l'erreur. « Si donc, reprend-il, ces erreurs rétractées par quelques-uns continuaient à se prévaloir des sages temporisations de l'Eglise, celle-ci, obéissant à une nécessité longtemps éludée par elle, se verrait forcée d'élever la voix. Elle n'aurait du reste qu'à invoquer sa doctrine séculaire, sa pratique invariable, ses protestations et ses réserves renouvelées dans plusieurs circonstances mémorables, les décisions multipliées et les condamnations expresses de ses pontifes jusqu'à nos jours, l'autorité convaincante de l'histoire, l'exemple de tous les pays et de tous les temps, les leçons éloqu岸tes des événements modernes, les intérêts sacrés de l'avenir, enfin la logique du bon sens et la raison naturelle elle-même. »

La portée de cet acte fut comprise : « Vous avez reçu l'Esprit de la Pentecôte nouvelle, écrit M. l'abbé de Ladoue, plus tard évêque de Nevers; vous avez le don d'expliquer à notre génération les *Magnalia Dei*. Par exemple, je ne répons pas que quelques-uns ne vous accusent, comme les apôtres, d'avoir bu un peu trop de vin nouveau, ceux-là en particulier dont vous poursuivez le dangereux libéralisme. » — « J'avais tout cela en moi, écrivait M. Veuillot; mais vous en donnez la prononciation, Monseigneur. Pour moi, je suis bien sûr maintenant que je tiens le serpent, et que je saurai où trouver la queue, où trouver la tête, par conséquent où placer le pied. »

De Rome, le Secrétaire des Lettres latines félicita Mgr Pie d'avoir, « dans ce chef-d'œuvre, si bien touché la plaie de l'Ecole catholique libérale, et d'avoir su concilier les égards de la prudence avec la force et la profondeur de la doctrine ». Enfin des revues théologiques, comme la *Revue de Louvain* et la *Civiltà*

cattolica, allaient plus loin et disaient : « Maintenant l'Encyclique est faite ».

C'était beaucoup trop dire ; elle n'était pas faite, mais elle était près de l'être.

CHAPITRE VIII

LA DÉFENSE DU SYLLABUS.

L'ENCYCLIQUE *QUANTA CURA* ET LE SYLLABUS. — SA PUBLICATION INTERDITE. — LETTRE AU MINISTRE. — ADHÉSION PUBLIQUE DE L'ÉVÊQUE. — LES INTERPRÉTATIONS DU LIBÉRALISME. — RECTIFICATIONS DE MGR PIE. — L'ÉLOGE FUNÈBRE DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE. — LES BÉATIFIÉES DU CARMEL. — LE SEIZIÈME ANNIVERSAIRE DU SACRE ÉPISCOPAL.

(1864-1865.)

Le jour de la fête de l'Immaculée Conception 1864, l'homélie de Mgr Pie, dans l'église de Notre-Dame, fut toute à l'espérance des prochaines et imminentes victoires de la vérité. Isaïe avait prophétisé que la Vierge enfanterait Celui dont la mission serait de réprouver le mal et de choisir le bien : *ut sciat reprobare malum et eligere bonum*. Cette séparation du bien d'avec le mal, de la lumière d'avec les ténèbres, fut le dernier mot et le dernier vœu de ce discours.

Il était déjà exaucé. Le même jour, 8 décembre, dixième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie, Pie IX publiait la célèbre Encyclique *Quanta cura*, suivie des quatre-vingts propositions du *Syllabus*. C'était l'acte doctrinal le plus considérable de ce pontificat, après la proclamation de l'Immaculée Conception et avant les définitions du Concile du Vatican.

Le Pape, dès les premiers mots, dénonçait le *naturalisme* comme le principe premier de ce système d'erreurs. Le *Syllabus*, joint à cette grande lettre, et ne faisant qu'un avec elle, était le résumé des déclarations formulées par le Saint-Père sur la doctrine, la morale et le gouvernement de l'Eglise. « La raison et la religion, la nature de Dieu et la nôtre, les droits de Dieu, les devoirs de l'homme, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, la question de l'autorité et de la liberté, celle de la société civile et de la société conjugale, tout ce qu'on avait contesté, tout ce qu'on voulait renverser, se trouvait là, consolidé, relevé et replacé sur la base de la pierre angulaire, cette pierre de la foi que l'on avait voulu arracher des fondements de la société moderne, sans faire attention qu'en l'enlevant on ouvrait un gouffre dans lequel on allait voir s'effondrer tout ce qui portait sur elle et ne tenait que par là. »

Mgr Pie tressaillit. Tout ce qu'il avait appelé, demandé, préparé depuis le commencement de son épiscopat, tous ses avertissements, toutes ses leçons recevaient, ce jour-là, la consécration, non seulement de leur vérité, mais de leur opportunité. Le Pape rappelait les principes qui doivent présider aux relations de la société civile et de la société spirituelle; il y notait de nouveau les fausses doctrines et les illusions du naturalisme et du libéralisme contemporain. « Ces principes étaient ceux-là même que Mgr Pie avait exposés et éclaircis; ces illusions, celles qu'il avait réfutées par la théologie, la raison et l'expérience. Il n'avait donc pas érigé un système et une théorie personnelle en doctrine de l'Eglise, puisque l'infaillible autorité du Chef de l'Eglise parlait comme il avait parlé. Il n'avait point signalé un péril imaginaire, puisque le pilote de la barque divine déclarait aux sociétés que là était leur écueil. Il ne s'était point trompé d'heure, puisque l'avertissement du Pasteur

suprême suivait de si près celui qu'il avait donné (1). »

Lui-même se déclara heureux de cette conformité. Précédemment il avait dit à ses prêtres rassemblés : « A l'heure présente, se séparer des interprètes vivants de la doctrine, et, comme disait saint Vincent de Paul, mépriser les conduites de l'Eglise contemporaine, c'est passer à l'ennemi. » Il leur disait maintenant : « Il vous sera permis comme à moi, mes bien-aimés Frères, de remercier Notre-Seigneur de cette consécration magistrale des doctrines souvent émises dans les allocutions pastorales que vous avez entendues ici. » On lui écrivait de Rome, du sein du sacré Collège : « L'Encyclique et le *Syllabus* sont le meilleur accusé de réception qu'on pût faire à la dernière synodale de Poitiers. La réflexion m'en a été faite par les cardinaux. »

Mais ces fruits ne devaient mûrir que dans l'orage. Au-dessus des hymnes des uns et des doléances des autres, le gouvernement de l'Empereur fit entendre sa voix : c'était une voix de violence. Le 1^{er} janvier 1865, parut au *Moniteur* une circulaire du ministre de la justice et des cultes à tous les évêques de France, leur interdisant la publication de cette pièce, comme « contenant des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de l'Empire ».

Dès le lendemain, le ministre reçut la réponse de Mgr Pie. L'Evêque y réclamait au nom de la raison et de l'équité naturelle. « Quoi ! après avoir laissé libre carrière aux accusateurs ignorants ou passionnés de la parole pontificale, l'interdit serait jeté à ses interprètes et défenseurs ! » Il niait que l'Encyclique fût contraire aux principes d'un gouvernement qui prétend être à la fois chrétien et libéral. Il alléguait l'exemple de l'Angleterre, qui, bien que constituée

(1) M. Amédée de Margerie : LE CARDINAL PIE. *Revue trimestrielle*.

avec une Eglise établie, n'interdit pas à l'épiscopat catholique de publier les Constitutions pontificales contraires au protestantisme. Ni l'Encyclique, ni le *Syllabus* ne portent les Français à désobéir au pouvoir de leur pays. Est-ce ainsi que le gouvernement entend la fameuse maxime de l'Eglise libre dans l'Etat libre? « Ma parole, je le sais trop, Monsieur le ministre, ne peut avoir la prétention d'être entendue comme une parole amie et bienveillante. Cependant, ma conscience me dit que mon langage est autant celui du loyal Français que de l'Évêque catholique, et je ne prévois aucun avantage, ni pour le pays, ni pour le gouvernement et la dynastie de l'Empereur, dans les conséquences de la mesure qui fait l'objet de ma légitime et respectueuse réclamation. Aussi n'hésité-je pas à vous prier de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté, avec l'expression de mon respect. »

Le 8 janvier, dimanche de la solennité de l'Épiphanie, l'Évêque monta en chaire, et donna lui-même lecture d'un mandement sur l'Encyclique. « Nous venons, nos très chers Frères, acquitter aujourd'hui une dette impérieuse de notre charge, une obligation pressante de notre conscience. Les mille voix de la presse ont fait connaître qu'une Encyclique avait été adressée aux Evêques par le Souverain Pontife... Vous attendiez et vous aviez le droit d'attendre de nous, que nous vous en présenterions le texte et l'interprétation. Il n'en sera pas ainsi. Ce droit nous est enlevé. Mais un droit qu'aucune prétention humaine ne peut prétendre nous ravir, c'est de condamner tout écrivain qui porte atteinte à la religion dans notre diocèse. En conséquence, ayant pris connaissance des assertions émises dans plusieurs journaux, notamment *la France, le Constitutionnel, la Patrie, le Pays, les Débats, le Siècle, l'Opinion nationale*, au sujet de l'Encyclique, nous les censurons, réproouvons et condamnons, etc.

« De plus, nous déclarons adhérer pleinement d'esprit et de cœur à toutes les sentences et affirmations énoncées par Notre Saint-Père le Pape Pie IX, depuis le commencement de son pontificat, et nous prononçons que c'est le devoir de tous les chrétiens orthodoxes de se soumettre à ces enseignements avec une humble soumission de leur intelligence et de leur volonté.

« Enfin, comme Pasteur de l'Eglise de Poitiers, étant établi juge de la foi et de la doctrine, nous condamnons et proscrivons, avec le Chef de l'Eglise, après lui et au même sens que lui, toutes les erreurs condamnées et prosrites par lui... »

C'était un grand acte que cette adhésion et cette condamnation. C'était de plus un exemple pour l'épiscopat. Mgr Chigi, nonce apostolique, l'écrivit le 12 à Mgr Pie, pour l'en féliciter. « Ce mandement, Monseigneur, est admirable de fermeté et de courage épiscopal. Cela ne m'étonne nullement, et je m'y attendais. Plût au bon Dieu que tous les évêques de France eussent imité le bel exemple que vous leur avez donné ! Il faut cependant espérer que ceux des prélats qui ne se sont pas encore prononcés suivront vos traces, que le nombre en sera grand, et que la véritable gloire de l'Eglise de France resplendira sans ombre en cette mémorable occasion.... »

Les journaux dénoncés par le courageux Evêque poussèrent contre lui les cris de l'énergumène sous le coup de l'exorcisme. C'était, à leur insu, un hommage à sa vaillance que des aveux tels que ceux-ci de *l'Opinion nationale* : « Une seule chose nous étonne, c'est que l'Evêque de Poitiers se soit laissé devancer, lui qui, prenant le pas sur Pie IX lui-même, a publié l'année dernière une Instruction pastorale sur les principales erreurs de notre temps ; mais avec l'Evêque de Poitiers nous ne perdrons rien à attendre. »

C'était vrai. Le 15 janvier, en la solennité de la fête

de saint Hilaire, l'Evêque remonta en chaire pour un second Mandement sur le même sujet. Il n'y faisait appel qu'à l'arme de la prière, mais de cette prière qui, autrefois victorieuse des Holopherne et des Assuérus, pouvait encore remporter sur de nouveaux oppresseurs une nouvelle victoire. « Quand deux partis sont en présence, disait-il, le parti des hommes qui prient est assuré du triomphe final. Il n'appartient pas à la volonté humaine de faire la loi à Dieu et de notifier un *ultimatum* à sa Providence. Une vieille expérience a appris à Satan que, à défaut de la liberté de la parole, le passeport forcément accordé à la prière est pour lui l'arrêt déjà signé de sa défaite. En vain la Révolution, comme le roi de l'Asie, veut être adorée seule et ne laisser debout d'autre divinité qu'elle-même, Daniel, le prophète du Très-Haut, ne répond à cette injonction qu'en priant trois fois le jour le Dieu qui le délivrera de la fosse aux lions. En vain Aman est-il furieux de voir un seul genou ne pas plier devant lui : le Pape, comme Mardochée, ne plie le genou que devant Dieu ; mais cet agenouillement assure son triomphe et le salut de son peuple. »

En effet, l'Encyclique était le grand coup d'aviron destiné à dégager la société des écueils sur lesquels l'avait poussée le naturalisme de toute nuance. Mais la secousse nécessaire donnée par cette manœuvre avait effrayé un certain nombre de catholiques, qui, moins confiants dans le pilote, crurent, à cet ébranlement, que la barque allait sombrer, et se mirent en devoir d'amortir le coup et de neutraliser le mouvement.

Mgr Pie avait eu le pressentiment de ces dispositions. Déjà sa Synodale s'était posé ces questions respectueuses et anxieuses : « Chez ces catholiques sincères, et si activement secourables aux épreuves du Saint-Siège, la docilité égale-t-elle l'amour ? Eux catholiques militants ont-ils une idée suffisante de

l'inhabitation continuelle de l'Esprit-Saint dans l'Eglise de Jésus-Christ, du dogme de l'assistance journalière qu'elle en reçoit, et de la présence perpétuelle de Celui qui a dit : *Ecce vobiscum sum omnibus diebus?* ». — « Ainsi, disait-il ailleurs, l'Encyclique, parce qu'elle mettait le doigt sur le mal de la société actuelle, a été attaquée et par ceux qui, ennemis déclarés de l'Eglise, lui en voulaient de porter un tel coup à leurs erreurs et à leurs mauvais desseins; et par ceux qui, soi-disant catholiques sincères et indépendants, s'imaginaient avoir fait quelques pas dans la mission qu'ils se sont donnée de créer un catholicisme en harmonie avec le droit nouveau et les idées modernes. »

Au sein de l'agitation qui, depuis l'acte pontifical, régnait parmi les catholiques de l'école libérale, Mgr d'Orléans, voulant, comme il le croyait, servir l'Eglise et la société, publia sa brochure : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre 1864*. Considérant les dispositions d'un siècle infirme dans la foi, et effrayé du trouble qu'allait jeter dans le pays la condamnation d'idées qu'il avait trop aimées, il chercha dans l'Encyclique des atténuations qui la rendissent acceptable aux catholiques libéraux; et, détournant le coup qui les avait visés, il tenta de la faire retomber uniquement sur la tête du libéralisme extrême et radical. Sans dire un mot préalable de la thèse catholique, il mit son zèle et son talent à faire voir ou laisser croire que l'acte pontifical ne condamnait pas l'état social qui, légalement neutre, fait de la liberté et de l'égalité des cultes un de ses principes constitutifs, mais qu'il condamnait seulement les excès et les abus de la liberté, c'est-à-dire la liberté absolue et illimitée, réprouvée par le bon sens aussi bien que par la foi. « Point de Dieu, point d'âme, pas de vie future, point de distinction essentielle entre le bien et le mal; indifférentisme en matière de religion,

liberté *illimitée* des cultes, liberté *illimitée* de la presse, considérée comme l'idéal un.versel, absolu et obligatoire de tout siècle et de toute nation » : voilà uniquement, selon ses expressions, ce qui venait d'être frappé. Sa conclusion était : « Si l'on voit dans les dernières paroles du Pape autre chose que la légitime proclamation de la vérité immuable, que la nécessaire condamnation de la liberté illimitée, cela n'est pas juste ».

Après cette brochure, le Pape avait raison de féliciter l'auteur d'avoir vengé l'Encyclique des calomnieuses interprétations des ennemis de la foi ; mais il était en droit d'exprimer ensuite « la confiance que le Pasteur en donnerait à son peuple, avec d'autant plus de soin, le sens propre et naturel », selon les expressions d'un Bref célèbre et très discuté de Pie IX.

Les panégyristes malheureux qui, dans de récentes études de la *Revue des Deux-Mondes*, ont comparé Mgr d'Orléans à « un général qui, sur le champ de bataille, répare les fautes de son souverain et couvre une retraite devenue nécessaire », ont fait à sa mémoire comme à celle de Pie IX une injure que l'illustre évêque eût repoussée de toute l'énergie de son âme. Il est vrai de dire seulement qu'ayant pris le change sur le sens total de l'Encyclique, il le fit prendre facilement à l'opinion publique, sur laquelle il exerçait un véritable empire. « Alors, écrit un critique, que nous aimons à citer à cause de son esprit de sage modération, plus d'une conscience ébranlée par le texte même du document pontifical fut rassurée par le commentaire épiscopal ; et à leurs illusions anciennes les catholiques libéraux en ajoutèrent une nouvelle : l'illusion que l'Encyclique ne les regardait pas. Peu à peu on se remit d'une alarme si chaude. Le langage de 1866 ne différa pas beaucoup du langage de 1863 ; la confusion s'était refaite. L'Encyclique

alla perdant du terrain chaque jour (1). Les ennemis triomphaient ; et leurs journaux faisaient lire des lignes comme celles-ci , de l'*Indépendance belge* : « Cette malheureuse Encyclique, c'est le *telum imbellè sine ictu*. Voici qu'avec leurs évêques, tous les pieux laïques des cinq parties du monde prétendent, en limitant le sens de cette parole brutale du Vatican, rester catholiques et garder leur petit libéralisme. C'est donc le Pape et le *Monde* (ce journal alors remplaçant l'*Univers* supprimé par l'Empire) qui sont les vaincus du 8 décembre. »

Mgr Pie ne souffrit pas qu'on émoussât ainsi la pointe du glaive sacré. La retraite pastorale lui permit de faire à ses prêtres, le 10 juillet 1865, un entretien destiné à rendre leur aplomb aux paroles du Pape. Il fit porter d'abord, dans le Synode diocésain, un décret d'adhésion très explicite à la condamnation des doctrines libérales. Le décret témoignait la confiance que la docilité à l'enseignement pontifical allait « faire fleurir, sous la houlette du Pape, le suprême Pasteur, la vraie concorde des esprits et l'union pacifique des cœurs ». L'Encyclique, « rayon de la toute pure et tout aimante vérité, était comme l'étoile qui, dans la tempête des opinions humaines, permettait d'espérer que les sociétés allaient enfin aborder au salut ».

L'Evêque en donne ensuite l'explication à ses prêtres, dans le langage de la simple et calme vérité. Il rend d'abord hommage à ceux de ses collègues qui ont défendu cet acte contre l'impunité. « Contre ces altérations et ces falsifications des impies, écrit-il, l'Encyclique a été expliquée, défendue, ramenée à sa signification vraie et native. La justification par le corps épiscopal a été unanime, savante, énergique. Si tous ne se sont pas mis au

(1) M. A. de Margerie, *Le cardinal Pie* (Revue trimestrielle).

même point de vue, l'ensemble de la discussion n'en a été que plus complet, plus unanime. L'Eglise a été justement fière d'entendre la voix de ses évêques si ferme, si imposante et si acceptée de tous les vrais fidèles. »

Mais, si l'unanimité existe contre les attaques calomnieuses du dehors, il y a partage au dedans sur le sens propre de cet acte, par suite de ce qu'il appelle équitablement une méprise. Il continue donc : « Parmi les rangs des catholiques, quelques-uns se sont mépris sur la portée des explications et des rectifications épiscopales qui tendaient à réfuter les fausses interprétations de l'acte apostolique. Pour obvier à des suites qu'ils redoutaient, plusieurs se sont appliqués à établir qu'après l'Encyclique il n'y a pas plus de lumière qu'auparavant, et que toutes les mêmes opinions peuvent être aussi librement soutenues. Pour leur compte, la première émotion passée, ils ont cru pouvoir revenir sur leurs pas, et reprendre des thèses qu'ils avaient d'abord, par une louable soumission, formellement abandonnées ».

Mgr Pie s'en afflige. C'est maintenant le ton ferme de la vérité et de l'autorité. Il tient à établir que « l'Acte du 8 décembre, dirigé sans doute contre les adversaires du dehors, s'adresse encore plus, s'il est possible, à ceux de la maison ». Sans doute, l'Encyclique condamne les erreurs du libéralisme extrême : la liberté illimitée, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'indifférentisme religieux, enfin, selon les termes de Mgr d'Orléans; « les négations les plus audacieuses de toutes les vérités qui sont la base des sociétés humaines ». Mais était-ce là le seul point de mire de l'Encyclique ? Etait-ce le point en litige ? Etait-ce là ce que le Pape avait tant de fois annoncé, en menaçant de condamnation les modernes erreurs sociales ? Non ; ce qu'il vise et ce qu'il atteint, c'est le système qui fait

de l'indifférence civile en matière de religion, de la libre et pleine égalité des cultes, avec leurs conséquences, la base d'une société qui se prétend chrétienne, le droit des peuples adultes, le progrès, le bonheur et l'idéal social. Tout cela, dit l'Évêque, « c'est le naturalisme politique érigé en dogme des temps modernes par une école de croyants sincères, mais qui se met en cela d'accord avec la société déchristianisée de ce siècle. Voilà l'erreur capitale que le Saint-Siège a voulu signaler, pour mettre fin à des divisions domestiques, pour régler la croyance et le langage des catholiques qui s'éloignaient de la doctrine et de l'esprit de l'Eglise ».

Une autre question qu'il traite est celle de l'opportunité de cette déclaration. Il dit donc à ses prêtres : « Singulière prétention pour des chrétiens, quel que soit leur rang dans la société, que de vouloir faire la leçon au Chef de l'Eglise sur le choix de l'heure où il doit parler et agir ! » Aussi bien Mgr Pie affirme-t-il qu'aucune autre heure n'était plus opportune et mieux choisie que celle-là. « Les sociétés, les pouvoirs, les dynasties, rien ne tient, rien ne dure depuis un siècle. De nouvelles et plus effrayables crises sont imminentes. Dans cet état de choses, le Saint-Siège proclame la vérité sur les droits de Dieu, sur les devoirs des nations et de ceux qui les régissent. Entendue, sa voix peut sauver les sociétés, les pouvoirs, les dynasties ; méprisée, elle expliquera et justifiera leur chute, leur ruine. » Voilà l'opportunité.

L'Évêque affirme en outre que « jamais en un autre temps cette déclaration ne pouvait être plus courageuse ». C'est un fier langage que celui de ces lignes : « La grandeur de l'Acte du 8 décembre, dit-il, c'est précisément que la vérité a été dite sur les doctrines de la Révolution, en face de la Révolution toute-puissante. Et si jamais une restauration sociale se fait en Europe, ce sera la gloire de l'Eglise d'avoir posé d'avance, au milieu de la tempête et de la nuit, le pro-

gramme du gouvernement chrétien tel qu'il est encore possible sur la terre, ce programme en dehors duquel il n'y a de salut pour personne : *non est in alio aliquo salus.* »

Cependant à cette nouvelle effusion de la lumière correspondait, au sein de l'Église catholique, une excitation nouvelle à l'amour de Jésus-Christ, par la glorification solennelle de son Cœur. La béatification de la Vénérable Marguerite-Marie, et le deuxième centenaire de la canonisation de saint François de Sales, furent célébrés par de grandes fêtes, durant le mois de juin 1865. L'Evêque de Poitiers en prêcha la clôture, dans le monastère de la Visitation. Le Seigneur avait annoncé par son prophète que, ¶ dans les derniers temps, il répandrait son esprit sur ses enfants, et qu'alors les fils et les filles de son peuple auraient des visions et prophétiseraient en Israël ». Ces temps étaient venus. Ces révélations de la vierge de Paray, transmises au Saint-Siège, qui ensuite les sanctionne de son autorité, rappelaient à l'Evêque la scène de l'Évangile où saint Jean, le disciple aimé, penché sur la poitrine de Jésus au Cénacle, transmet à saint Pierre, l'apôtre de la doctrine, les communications intimes de son Maître. *Annuit huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est de quo dicit?* « Ainsi en est-il, mes frères, du rôle de la révélation privée dans l'Église. Ce que Jésus a dit à l'oreille de Jean, dans l'intimité de ses communications, Jean le dit à Pierre, et Pierre le dit au monde. Dans tous les cas, c'est Dieu, c'est Jésus, Vérité première, dont la parole sera crue du peuple chrétien ; et c'est sur l'autorité de Pierre que sera crue cette parole de Jésus, lors même qu'elle sera arrivée à Pierre par les lèvres de Jean. »

D'autres fêtes célébrées pour une autre béatification, celle du Père Canisius, dans l'église des Jésuites,

à la fin du même mois, replacèrent l'Evêque de Poitiers sur le courant de ses idées touchant les choses présentes. C'est à ce grand Religieux du xvi^e siècle qu'il empruntait, par exemple, les fortes lignes que voici : « Vouloir dicter des lois à Rome, imposer des réformes au Pape et aux cardinaux, demander des conférences particulières et des diètes nationales pour discuter des questions théologiques, qu'est-ce autre chose que conspirer avec les ennemis de la foi ? » Surtout il plaisait à l'Evêque que Canisius n'eût pas transigé avec le xvi^e siècle sur le devoir des gouvernements envers la religion, pas plus que lui-même n'était tenté de transiger avec le xix^e ; et il disait comme lui : « Malheur à ceux qui ne comprennent pas la nature de la charité chrétienne et la force qu'elle communique à un bon prince ! Malheur à ceux qui ignorent ce que peut le zèle de la maison de Dieu dans le cœur des rois qui marchent résolument sur les traces des Constantin, des Théodose, des Charlemagne, des Henri et de tant d'autres héros sacrés ! »

Il n'était pas besoin d'aller chercher si loin ni si haut dans le passé, des héros de la cause de Dieu. L'ordre militaire en fournissait comme l'ordre religieux.

Parmi ceux de notre époque, aucun n'était monté plus haut dans l'admiration du monde catholique que le général de La Moricière, le vainqueur de Constantine et le vaincu de Castelfidardo. Il mourut subitement le 11 septembre de cette année 1865, à Prouzel, dans le diocèse d'Amiens. Dès le lendemain Mgr Boudinet, évêque de cette ville, le faisait savoir, avec de touchants détails, à Mgr de Poitiers, au nom de M^{me} de La Moricière et de ses filles, en jetant à la fin de sa lettre cette vive expression de leur désir et du sien : « Quelle oraison funèbre vous aurez à faire, Monseigneur ! » En effet, le 16 septembre, une lettre pressante de l'évêque d'Angers,

Mgr Angebault, le suppliait, en son nom et au nom de la noble veuve, « de payer la dette de l'Eglise et celle du Saint-Père envers l'illustre défunt » en prononçant son éloge dans l'église du Louroux, au diocèse d'Angers, où le général avait son habitation.

M. le député Keller, l'ami et le futur historien du héros, joignit ses instances à celles de la famille. Mgr Pie accepta.

C'est alors que M^{me} de La Moricière, en lui exprimant sa vive reconnaissance, lui communiqua une lettre où l'évêque de Nantes l'informait que, cédant aux vœux de la Bretagne entière dont le général était la gloire, il avait résolu de faire célébrer pour lui le 9 octobre, dans sa cathédrale, un service solennel ; qu'un éloge funèbre y serait prononcé, et que Mgr d'Orléans en serait l'orateur. Quant à Mgr Pie, il parlerait ensuite au Louroux ; et « ce sera un beau spectacle, disait-il, de voir les deux évêques qui ont fait l'oraison funèbre des victimes de Castelfidardo faire aussi celle de leur général ». Mgr d'Orléans « n'y mettait qu'une condition, c'est que la famille de M. de La Moricière lui fit savoir, par écrit, qu'elle s'unissait à ce vœu ». L'écrit fut obtenu, et aussitôt publié.

L'Evêque de Poitiers fut dans cette circonstance d'une abnégation simple et digne. Considérant, par-dessus tout, comme il l'expliquait à M. Keller, que parler après Mgr d'Orléans pour dire la même chose serait inutile, et que parler pour donner une autre couleur aux sentiments et à la vie du général serait inconvenant, il recula à la pensée de produire devant le public l'apparence d'un antagonisme dans l'épiscopat. « Un tel procédé ne m'irait pas, répondit-il. Et puisque la Providence, par une situation contre laquelle M^{me} de La Moricière ne peut désormais rien, a livré la chose à Mgr l'Evêque d'Orléans, j'y dois voir un signal de désistement venu d'en haut. »

N'ayant plus dès lors qu'à se dégager auprès de l'évêque d'Angers, il le fit dans des termes remplis de sa déférence pour son illustre émule, et de l'oubli de lui-même. « Monseigneur, écrivit-il, tandis que, sur votre invitation et celle de M^{me} de La Moricière, je me mettais à votre disposition, une autre invitation a été faite, et de plus elle est acceptée. Je trouve cela très bon. Je me réjouis de l'éclat que donnera à la solennité une parole comme celle de Mgr d'Orléans retentissant dans la cathédrale même de Nantes. Outre la supériorité de son talent et de sa renommée, il aura le mérite de parler à l'heure où les âmes seront encore plus ouvertes à l'émotion. Mais cela étant, n'apercevez-vous pas plus d'un inconvénient à ce que l'Évêque de Poitiers recommence, quatre semaines après, ce que Mgr d'Orléans aura si bien fait ? N'y aura-t-il pas là matière à plus d'une interprétation qui doit être évitée ? Je viens donc vous demander, ainsi qu'à M^{me} de La Moricière, de vouloir bien me dégager de ma parole donnée. J'espère que l'un et l'autre vous me connaissez assez pour ne pas vous méprendre sur les sentiments qui me guident. »

Nous avons hâte de dire que Mgr Dupanloup voulut se mettre en règle avec un collègue d'une délicatesse si rare. Il lui écrivit, à la date du 28, son regret de ce refus, sa prière de n'y point persister, sa crainte enfin que lui-même alors indisposé ne restât au-dessous de cette tâche : « Ne refusez donc pas. Je ne me croirais obligé à tenir ma promesse que si vous persistiez dans votre refus ». L'Évêque de Poitiers répondit le même jour : « Monseigneur, il n'est point possible que vous reveniez sur votre promesse faite à Mgr de Nantes, et que le public soit privé de votre discours, qui lui est annoncé, et que personne ne lira avec plus d'intérêt que moi. » Il terminait ainsi : « Il ne faut pas que

les petits incidents arrêtent les grandes choses. Vous parlerez donc, Monseigneur ».

Peu de jours après, Mgr Pie lisait le discours de Nantes, et, dans une de ses lettres, l'ayant apprécié justement, il ajoutait : « En somme, après cela, l'œuvre n'eût guère été faisable pour personne, et pour moi moins que pour tout autre ».

Mais, dans cette œuvre brillante, il y avait une lacune. Ce que l'orateur n'avait pas dit, c'est que ce libéral de 1830 et de 1848, ce saint-simonien devenu chrétien, avait été finalement catholique jusqu'au bout, catholique jusqu'au *Syllabus*, inclusivement et explicitement. C'était par là que cette conquête avait échappé au camp du libéralisme ; c'était ce qu'il fallait faire voir, pour l'exemple du monde, et pour la plus grande gloire de ce vrai fils de l'Eglise. M. Keller, qui venait d'écrire sur l'Encyclique un ouvrage dont les doctrines avaient été fort applaudies du général, avait beaucoup insisté, auprès de Mgr Pie, pour « qu'il y eût sur ce sujet une parole autorisée, établissant clairement la vérité, et rendant au défenseur du Saint-Siège l'hommage qu'il avait réellement mérité ».

L'Evêque ne refusa pas à l'intérêt de la doctrine ce qu'il avait refusé à celui de l'amitié ; mais à la condition que, selon sa règle ordinaire, il parlerait chez lui et pour l'instruction de son peuple.

Ayant indiqué un service funèbre dans sa cathédrale, pour le 5 décembre, il monta en chaire. Il ne venait point refaire l'éloge du général, il voulait seulement, dit-il, ajouter un post-scriptum au « récit d'une existence désormais rendue populaire par tant de beaux écrits et de panégyriques célèbres ». La Moricière n'a pas été seulement un grand chrétien, mais un chrétien complet. Sa foi n'a pas été seulement une foi active et militante, mais une foi docile et éclairée, une foi absolue, entière. Puis, rendant noblement

hommage à la parole de l'orateur de Nantes : « Les grands maîtres dans l'art de parler et d'écrire, dit-il, ayant traité toutes les autres parties du sujet, ma tâche unique sera d'éclairer d'un nouveau jour la dernière page de cette belle vie. »

Il fit ainsi. La Moricière, frappé de la stérilité des œuvres de son siècle, avait appelé au secours les principes sociaux de l'Eglise ; et quand l'Eglise avait posé les lois des sociétés dans l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, cet esprit avait tressailli d'allégresse. Là était son grand acte de foi catholique romaine. « Il serait par trop stérile, disait l'Evêque, de consacrer son épée, sa parole et sa plume à la défense de la cause temporelle de la Papauté, si, en abandonnant les principes du droit public chrétien, on enlevait à cette souveraineté son unique moyen comme sa principale raison d'être et de durée ». Ce que La Moricière avait trouvé dans la déclaration pontificale, c'était « la vraie vérité ». Il l'avait proclamée « souverainement efficace, bienfaisante, opportune ». Enfin, en même temps que son esprit montait dans la lumière, son cœur, comme le prouvaient ses paroles et ses lettres, son cœur aussi avait monté dans la grâce et l'amour, et l'Evêque montrait ce cœur de soldat tout détrempe de charité et de piété, durant ses années chrétiennes.

Mais qui reprendra en main la cause défendue par le soldat de Dieu ? C'est la question finale. « Au point où Dieu a permis que fussent amenées les choses, j'ose dire aujourd'hui que le sauveur de la Papauté, le restaurateur de la chrétienté, ce ne sera pas un homme, ce sera un peuple. » L'Evêque adjure donc la France de se donner à Dieu ; et il lui fait entendre la parole du chemin de Damas : *Ego sum Jesus quem tu persequeris*. Il la rappelle à l'honneur de sa mission apostolique, car elle est, elle aussi, un vase d'élection ; elle aussi est prédestinée à porter le nom

de Jésus à tous les peuples et à tous les rois de la terre.

Ce petit discours additionnel donna aux catholiques une grande plénitude de satisfaction : « Quand vous venez après nous, vous nous devancez encore », lui écrivit spirituellement Mgr Angebault, qui venait de faire à Angers un discours semblable. Enfin Dom Guéranger se félicita d'avoir été de ceux qui l'avaient excité à prononcer ces quelques paroles : « *Le Ducet quo tu non vis* vous a réussi comme à saint Pierre, lui disait-il, et je ne voudrais pas pour beaucoup ne vous avoir pas tourmenté ».

L'éloge du défenseur des Etats pontificaux n'était pas de nature à détourner les regards de Mgr Pie de l'Italie catholique. Il saluait en elle la terre des saints comme des héros. Le 16 novembre de cette même année 1865, il fut appelé à glorifier, dans l'église du Carmel, trois nouvelles béatifiées de l'Ordre de Sainte-Thérèse. L'une d'elles était Française : c'était cette bienheureuse Françoise d'Amboise, née à Thouars, dans son propre diocèse, où peu après l'Évêque inaugurerait son culte dans une autre grande fête. Les deux autres étaient des enfants de l'Italie. La bienheureuse Marie des Anges était une Piémontaise, très vénérée jadis de la Maison de Savoie. Mais le Piémont c'est aujourd'hui le condottiere de la Révolution. Qu'elle intercède donc pour ce grand coupable ! « Ah ! Bienheureuse Marie, lui disait l'orateur dans son hardi langage, jetez aujourd'hui les yeux sur cette cité de Turin devenue un sujet d'effroi et de dégoût. Turin, naguère encore l'édification du monde chrétien par ta foi, par ta piété envers l'auguste Sacrement des autels, maintenant l'épouvante et le scandale de la terre, par tant de mauvaises paroles dites dans ton enceinte, par tant de projets sacrilèges, d'abominables complots tramés dans tes murailles ! ah ! qui donc te lavera jamais de tes

hontes et de tes souillures ? Tout à l'heure nous demandions grâce pour les victimes ; mais les bourreaux sont plus à plaindre. Intercédez, ô fille de Piémont, pour les descendants ingrats et dégénérés de cette dynastie de Savoie qui a elle-même donné des Saints à nos autels. » Toute cette page est de la même vigueur, et la voix de l'Évêque ne se radoucissait qu'en faveur de ceux qui, « dans cette royale Maison, n'avaient pas abjuré l'amour de l'Église, et dont les prières, partant de cœurs purs et fidèles, pouvaient encore éveiller le remords dans les âmes coupables ».

L'autre Bienheureuse, Archangela Giralani, avait passé sa vie principalement à Parme. Or Parme venait de perdre sa souveraine, expirée le 1^{er} février 1863. Depuis la visite qu'elle avait reçue de Mgr Pie, en 1856, chassée de Paris, réfugiée en Suisse, puis à Vienne, elle n'avait cessé d'entretenir avec lui, par elle ou par ses enfants, une correspondance d'une grandeur à la fois royale et chrétienne. Par exemple, parlant d'une croix que l'Évêque avait reçue de Mgr le comte de Chambord, à son retour des Lieux saints, les princesses lui écrivaient : « Votre croix à vous, Monseigneur, est bien celle des croisades, celle de Jérusalem, puisque c'est sur la brèche où vous défendez la cause du Vicaire de Jésus-Christ que vous l'avez trouvée. Et combien tout cela nous encourage, nous autres fidèles, de vous la voir porter si haut et avec une si glorieuse persévérance ! » Comment un cœur comme celui de Mgr de Poitiers n'aurait-il pas gardé à cette femme illustre et infortunée un souvenir fidèle ? Instruit, jour par jour, de la maladie de la duchesse, par les Filles de la Croix installées à son chevet, puis informé, par le saint M. l'abbé Trébuquet, de sa précieuse mort, il avait fait célébrer, le 5 février, un service funèbre pour le repos de cette grande âme, au monastère royal de Sainte-Croix. Il n'attendait qu'une occasion pour la louer pu-

bliquement. La Bienheureuse Archangela, en le ramenant à Parme, lui fournit ce discours : « Cette ville où s'est écoulée la plus grande partie de votre vie claustrale, ô Bienheureuse Archangèle, la voici dans l'infortune et dans le deuil. Dieu avait pris une fille de France, et la lui avait donnée pour duchesse et pour régente. Louise de Bourbon était la plus noble entre les têtes couronnées de ce siècle. Tous les dons se réunissaient en elle : noblesse du caractère, élévation de l'intelligence, bonté du cœur, distinction de l'esprit, charme de la parole. Aux qualités de la souveraine, elle joignait le recueillement de la fille du cloître. Elle était l'idole des gens de bien, la mère de ses sujets, la consolation et la gloire de sa race, l'admiration du monde. Or, les cohortes impies l'ont bannie de ses États ; puis la mort est venue étendre sur elle sa main glacée. Et maintenant, des orphelins, des orphelines gémissent dans l'exil. Ah ! à ces nobles âmes, à ces jeunes cœurs, dignes rejetons de ce que notre temps a produit de plus parfait, venez, ô ange tutélaire de la cité parmesane, et portez-leur l'espérance et la joie. Pour ces jeunes existences, justifiez votre nom, soyez la messagère des bonnes, des grandes annonces : *Beata Archangela, ora pro nobis.* »

Sur ces entrefaites, Mgr Pie solennisa le seizième anniversaire de sa consécration épiscopale, le 25 novembre 1865. Il s'excusa devant ses prêtres de les réunir pour célébrer une fête, en des jours où, disait-il, « des paroles de menace, des paroles d'insulte et de mépris sont proférées journellement contre notre père, le Pasteur universel des âmes, contre notre mère, la sainte Eglise de Rome ». Il s'éleva contre « certains discours abominables dont l'écho retentissait encore à ses oreilles ». C'étaient les blasphèmes délirants des étudiants anarchistes du Congrès de Liège. En conséquence, il demanda à son clergé trois choses qu'il

appelait le triple besoin de l'heure actuelle, à savoir la prière, la confiance et l'union. A la fin, remarquant que la seizième année était, chez les Romains, celle en laquelle l'adolescent prenait la robe virile, il s'encouragea lui-même, en cette seizième année de son épiscopat, à devenir encore plus homme par la plénitude de la vie sacerdotale : « *Expecta Dominum, viriliter age et confortetur cor tuum. Sache attendre le jour et l'heure du Seigneur ; jusque-là agis virilement et que ton cœur soit plein de force. »*

Il n'y avait pas manqué. Après la science et la sagesse du docteur, il avait fait éclater la force du soldat. Maintenant ce sont d'autres vertus, celles du pasteur des âmes, qui vont nous apparaître dans le tableau que nous allons faire de ses œuvres et de sa vie, durant cette autre phase de son épiscopat.

CHAPITRE IX.

L'ACTION PASTORALE.

LA VISITE DIOCÉSAINNE.— CONSTRUCTIONS ET CONSÉCRATIONS D'ÉGLISES. — LA LOI DU DIMANCHE. — LA FAMILLE SANCTIFIÉE. — LES CLASSES CULTIVÉES. — LES ŒUVRES ET LES HOMMES DE CHARITÉ. — LES PAYSANS ; LES ENFANTS INFIRMES. — LES AMES GUÉRIES. — LES FILLES DU CLOITRE. — DIRECTION RELIGIEUSE. — LES PRÊTRES ET LES OBLATS. — THÉOPHANE VÉNARD. — JUBILÉ SACERDOTAL DE MGR ANGEBAULT.

(1860-1865.)

L'Évêque de Poitiers aimait tendrement son Eglise. « Je suis lié à Poitiers, écrivait-il à un ami. L'Écriture a dit : *Alligatus es uxori : noli quærere solutionem*. Etes-vous lié à une épouse, ne cherchez pas à vous délier. Ce n'est pas vous, mon ami, qui voudriez me prêcher le divorce. L'Eglise d'ailleurs est trop douce compagne pour que l'on puisse décliner les exigences de ce mariage, vrai type du mariage chrétien, tel que vous avez le bonheur de le connaître. »

Ainsi s'excusait-il de ne pouvoir accepter des invitations qui l'éloignaient de Poitiers et de son diocèse : « C'est de plus en plus rarement que nous nous absentons, disait sa troisième Relation au Pape ; et jamais nous ne le faisons sans une utilité majeure,

soit pour prendre les eaux thermales pendant quelques semaines, soit pour prêcher sur la demande de nos frères les évêques, dans quelques circonstances extraordinaires. » C'est donc à la tête de son diocèse que nous allons le montrer, même parmi ses grandes luttes, tout attaché et dévoué au ministère des âmes, en remontant des petits aux grands, jusqu'aux sommets de la hiérarchie religieuse.

A l'époque où nous en sommes arrivés de cette histoire, 1864, Mgr Pie avait achevé la seconde visite complète de son diocèse, et il était bien près d'achever la troisième. « Lorsque nous l'aurons terminée, disait le même rapport, et qu'ayant visité en personne toutes les paroisses, même les plus petites et les plus éloignées, nous aurons pris de nos propres yeux une connaissance sommaire de leur état matériel et spirituel, nous ferons alors, selon les saints canons, une visite plus approfondie de chacune des églises décanales, ce qu'avec la grâce de Dieu, nous entreprendrons dans les quatre années suivantes. Pendant ce même temps, les églises moindres ou succursales seront visitées par nos vicaires généraux, qui nous en feront leur rapport. » Mgr Pie avait dit à ses prêtres, dès l'année 1855 : « Il y aurait, pour le bon gouvernement des paroisses, une utilité réelle à ce que la visite régulière en fût faite désormais périodiquement, soit par nous, soit en notre nom. Il naîtrait de là une force et un appui dont manquent aujourd'hui les prêtres laissés à eux-mêmes ; et, moyennant les procès-verbaux qui nous seraient adressés, la cause des édifices sacrés et des divers intérêts paroissiaux nous deviendrait plus facile à soutenir devant les autorités communales et départementales. » Il régularisa ce service des visites, pour tout le temps de son épiscopat.

La construction ou la réparation des édifices sacrés, dont l'Evêque vient de parler, furent une des grandes

œuvres et restent une des plus grandes gloires de son administration. Quand aujourd'hui on parcourt les riantes campagnes du Poitou et de la Vendée, on voit s'élever, sur tous les points, des flèches qui surmontent d'élégantes églises encore blanches de jeunesse. Elles datent presque toutes de cette époque féconde. Dès 1865, la Relation de l'Evêque au Souverain Pontife ne comptait pas moins de *quarante-sept* églises consacrées par ses mains. Ce nombre sera presque doublé dix ans plus tard.

Mgr Pie s'employait très activement à cette œuvre. Peu versé dans les arts de la musique et de la peinture, dont il entendait mieux la pensée générale que le mérite artistique, il avait le goût et la science de l'architecture, qu'il comprenait et jugeait avec cet instinct du grand qui était le fond de sa nature. Habituellement il prêchait aux solennités de ces consécration. Une de ses idées-mères sur ce sujet était celle-ci : « Quand Dieu a fait l'univers, il a bâti la maison de l'homme ; quand l'homme bâtit un temple, il fait la maison de Dieu ». Il proclamait que nulle part n'éclate mieux que dans nos temples le premier des attributs de Dieu : la charité. Promenant son auditoire de la chaire à l'autel, des fonts baptismaux au confessionnal, il lui disait à chaque station : « Ecrivez ici encore : Bonté, charité de Dieu ! » Et ce lui était le sujet d'utiles instructions. Enfin il en concluait le devoir pour les fidèles de se rendre assidus au temple qu'ils avaient élevé. « Vous n'avez pas voulu créer une solitude », leur répétait-il. Il leur laissait pour devise : *Altaria tua, Domine virtutum!* De plus, il leur faisait considérer leurs âmes, comme les pierres vivantes d'un autre temple qu'il fallait construire ou réparer. Quelquefois aussi, portant leurs regards plus loin que leur village ou leur ville, il les faisait aspirer à la reconstruction de la France en

ruine. L'histoire du pays ou celle du patron de la paroisse lui fournissait des souvenirs qui se tournaient en enseignements d'un intérêt intime. Souvenirs et discours avaient pour but de rendre plus sacrée aux peuples la demeure de Dieu : « Là où la religion envers les temples est refroidie, écrivait-il, là où l'honneur des saints est oublié, le ciel a coutume de refuser aux établissements humains la solidité et la durée que les hommes disputent aux institutions sacrées. » Il en revenait toujours là.

Dans ses visites pastorales, se sachant le débiteur de tous, il se donnait à tous avec cette grâce de charité et de condescendance qui lui gagnait toutes les classes. Sans jamais se rendre familier, et avec ce grand air de noblesse qui rend la bonté plus touchante, il savait toujours trouver des paroles aimables pour ces populations qui étaient fières de lui. Il disait aux paysans avec lesquels il traitait, des choses à leur portée, très agréables, très paternelles, se montrant si bien au courant de leurs habitudes, de leurs occupations ou de leurs professions, qu'ils en étaient émerveillés autant que reconnaissants. Avait-il à entendre tel discours municipal dont la rhétorique villageoise mettait à la torture le sérieux de son entourage, sa gravité imperturbable commandait celle des autres, et rien dans sa réponse respectueuse et bienveillante ne trahissait même l'étonnement par un sourire. S'adressait-il aux enfants qu'il allait confirmer, il se faisait comprendre d'eux par des comparaisons faciles et naturelles. Le Saint-Esprit, l'Esprit de force, c'est l'appui, le tuteur que l'on donne à la plante, lorsqu'en grandissant elle est plus exposée au vent et à l'orage. Il leur disait surtout des faits tirés de la Bible ou de l'histoire de l'Eglise, qu'il racontait à ravir.

Si, dans le cours de ces tournées, il descendait

chez les notables de l'endroit, il ne manquait guère d'y laisser quelques paroles utiles. Parfois, en chaire, préoccupé d'une âme qu'on lui avait signalée, il visait discrètement cette intelligence à éclairer, cette conscience à redresser. — « Monseigneur, lui disait quelqu'un, il me semble que ce matin vous avez prêché pour moi ? — Et pour d'autres, Monsieur, mais vous me pardonnerez bien de penser beaucoup à vous qui, pour me recevoir si bien, avez tant pensé à moi. » Souvent un mot pareil ouvrait la porte à de plus profonds entretiens.

Une des choses qu'il recommandait le plus habituellement dans ses tournées pastorales, c'était l'observation de la loi du dimanche. « Chaque fois, écrit-il, que nous avons visité les diverses paroisses de ce diocèse, nous n'avons jamais omis, en tête de toutes nos autres recommandations, d'insister sur la fidèle observance du dimanche. Nous ne croyons pas y avoir manqué une seule fois. » Le modèle qu'il s'était proposé à cet égard était Mgr de Prilly, évêque de Châlons, qui, après avoir prêché sur ce commandement toute sa vie, voulut le faire encore après sa mort, et demanda que l'on gravât sur la pierre de son tombeau : Souviens-toi de sanctifier le dimanche ! — « Et nous, disait Mgr Pie, nous voudrions qu'on pût écrire sur la tombe de chacun de nos diocésains ces autres paroles : *Et requievit die septimo et sanctificavit eum* : Cet homme s'est toujours reposé le septième jour, et il l'a toujours sanctifié. »

Il consacra deux grandes instructions pastorales à cet objet, pour les Carêmes de 1859 et 1860. Il insistait sur le devoir qu'ont les gouvernements de faire observer cette loi, sous peine de périr. « O Roi du ciel, nous ameutons les hommes contre vous, nous fomentons la révolte contre votre loi ; puis nous nous plaignons des passions révolutionnai-

res, et nous nous étonnons de ne plus trouver ici-bas la stabilité des pouvoirs et le respect des institutions humaines ! »

Après l'observation de la loi du dimanche, le zèle de l'Évêque n'avait rien de plus à cœur que la sanctification de la famille chrétienne. Il la voulait d'abord sanctifiée dans sa source. C'est à ce but que tendaient les allocutions prononcées par lui aux bénédictions nuptiales. Il se prêtait volontiers à ce ministère, invoquant l'exemple de son Maître Jésus aux noces de Cana. « Cette condescendance du Sauveur, expliquait-il, se liait à un point essentiel de sa mission divine : la sanctification de l'union conjugale et son élévation à la dignité de sacrement. »

Mgr Pie voulait d'abord qu'à l'exemple des époux de Cana, les époux chrétiens invitassent Jésus à leurs noces, par la communion. *Et vocatus est Jesus ad nuptias.* « C'est un gage d'amour durable que cette alliance préalable contractée avec l'Éternel, disait-il à un jeune couple. Sanctifiées par un tel hôte, et consacrées sous de tels auspices, vos noces ne seront pas de celles dont les premiers transports mêlés d'ivresse ne tardent pas à dégénérer en dégoût : *et cum inebriati fuerint, tunc id quod deterius est.* Si longue que doive être votre existence conjugale, vous en savourerez toujours davantage la douceur, et, sur le déclin de vos ans, vous connaîtrez par une heureuse expérience que là où le festin nuptial est présidé par Jésus, le meilleur vin est encore celui qui est réservé pour la fin : *Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.* »

C'était donc, comme toujours, le langage de l'Écriture que Mgr Pie parlait dans ces circonstances ; et quelles applications exquisées il en faisait ! Nul autre n'était plus propre à maintenir sur un tel sujet la dignité où doit se tenir la parole du prêtre. C'était aussi le langage de la théologie. *Le nubat in Domino.*

de l'apôtre saint Paul recevait là les plus admirables développements. Le nom seul du mariage, *conjugium*, *matrimonium*, lui fournissait de profondes et utiles instructions. Ailleurs il montrait le mariage dans chacune de ses grandeurs : grand dans son origine, grand dans son essence, grand dans sa figuration évangélique, grand enfin dans son objet et ses résultats. Je ne saurais dire si jamais personne est entré plus avant que Mgr Pie dans les sublimités et dans les délicatesses de ce sacrement. Les allocutions nombreuses qu'il a prononcées dans ces cérémonies rempliraient un volume. Il faut souhaiter qu'on le fasse : ce serait bien le traité le plus substantiel, le manuel le plus pratique et le mémorial le plus charmant qui se pourrait offrir à de jeunes époux.

A la doctrine, l'Evêque joignait les exemples domestiques. Il évoquait pour cela les souvenirs des aïeux, qu'il touchait d'une main discrète, fine et respectueuse. A ces familles distinguées par le nom et la naissance il voulait bien faire le plaisir, toujours fort goûté, de rappeler leur noble origine, mais pour leur rappeler immédiatement que « noblesse oblige ». — « Un des plus grands malheurs qui puisse fondre sur une nation, disait-il à un mariage, c'est l'affaiblissement des grandes races. J'ai lu, dans les Livres saints, que le sort des cités et des provinces est entre les mains des familles puissantes qui les habitent, et de l'attitude desquelles dépend le bon ou le mauvais esprit de toute la contrée : *Et civitates inhabitabuntur per sensum potentium.* » Mais aussitôt il ajoutait que la seule race digne d'honneur est celle qui craint Dieu et qui observe sa loi : *semen honorabitur hoc quod timet Dominum* ; tandis que celle qui l'oublie et la transgresse ne rencontrera plus de respects autour de soi : *Semen autem hoc exhonorabitur quod præterit mandata Dei.*

Il leur disait encore que la véritable noblesse consiste dans le service. Il leur prescrivait donc le service de l'Eglise, le service de la patrie, le service de la société. Son cœur trouvait des paroles d'enthousiasme sacré en bénissant les mariages des zouaves pontificaux, particulièrement après leur glorieuse et héroïque défaite de Castelfidardo. A d'autres il prescrivait le service des champs : le travail agricole, l'apostolat de l'exemple et de la charité dans les campagnes ; à d'autres encore il vantait le service suréminent de la science. Il disait à un jeune et célèbre orientaliste, explorateur des Saints Lieux : « Dans un temps et dans un pays où la fausse science exerce un prestige si puissant et si funeste, plaise au ciel de multiplier parmi nous les hommes d'élite en qui les plus belles qualités de l'âme se couronnent de toutes les distinctions de l'esprit. » Il disait à un autre, patron d'une grande industrie : « Dans un siècle où l'industrie s'est placée à la tête de presque tous les intérêts sociaux, il est beau de voir l'intelligence, le travail, le génie de l'organisation, la fermeté du vouloir, l'incessante activité, conquérir honorablement, au prix d'efforts soutenus, des avantages que, de nos jours, la fortune complaisante et capricieuse a trop souvent jetés en un clin d'œil à des combinaisons vides de mérite et de labeur. »

On a fait remarquer la grande inclination de Mgr Pie pour les classes élevées. On en trouverait l'explication dans le goût instinctif qu'un homme supérieur éprouve pour tous les genres de supériorités. Mais, s'il honore les grands, il ne les flatte pas ; et c'est surtout le devoir qu'il lisait et faisait lire écrit sur leur blason.

Voulant mettre Dieu dans la famille, l'Évêque s'efforçait de le mettre d'abord dans l'âme des mères. Il avait une grande idée de la mère chrétienne. Il disait : « C'est le chef-d'œuvre de Dieu. Cette femme peut, par

d'autres côtés, être une femme vulgaire ; en tant qu'elle est mère, elle a presque toujours une grandeur, une abnégation, une distinction d'esprit et de cœur qui captivent mon admiration et la transportent. Toutes les fois que j'ai marché dans la foule, escorté du plus humble peuple, entouré de pauvres femmes portant leurs enfants sur leurs bras, j'ai toujours recueilli sur mon chemin de ces paroles qui jaillissent naturellement de l'âme des mères, avec ces tournures particulières qui révèlent la noblesse, la vivacité, l'énergie de leurs sentiments. »

Mgr Pie avait établi à Poitiers l'Association des Mères chrétiennes. Il les prêchait souvent. Il leur disait que leur mission était une mission divine. Il leur montrait une mère plus grande que les autres, siégeant au milieu d'elles et présidant leurs réunions. Cette mère, ce n'était pas même la Mère de Dieu : cette mère c'était Dieu : « Dieu, mère par l'enfantement : *qui portamini ab utero meo* ; Dieu, mère par l'allaitement des âmes : *tanquam nutrix foveat filios suos* ; Dieu, mère et plus que mère par son indomptable amour : *si mater oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui* ; Dieu, mère et plus que mère par la miséricorde : *Et miserebitur magis quam mater*. » Un jour, l'Evêque expliqua que la couronne des mères était à ses yeux une couronne sacerdotale, une couronne royale, une couronne divine ! Le cœur du prêtre et du fils palpita dans ce discours.

Telle mère, tel fils. Mgr Pie faisait de cette maxime une loi. « Vous avez un enfant béni ; remontez le cours de vos souvenirs : n'est-il pas vrai que quand vous avez conçu cet enfant, quand vous l'avez porté, quand vous l'avez nourri, vous étiez pure, fervente, agréable à Dieu?... Mais cet autre fils qui vous fait pleurer, quand vous l'avez reçu de Dieu, en quel état moral, en quelle disposition de cœur et de conscience

étiez-vous ?..... » A cette loi générale, Mgr Pie admettait que l'exception était possible, mais comme une rareté et toute à l'appui de la règle.

En octobre 1861, Mgr l'Evêque de Moulins lui ayant demandé de prononcer l'éloge funèbre de sa mère, M^{me} la marquise de Dreux-Brézé, la grande bienfaitrice de sa paroisse et de la contrée, au diocèse de Poitiers, Mgr Pie en profita pour placer sous les yeux de toutes les femmes chrétiennes le type éminent d'une de ces femmes d'autrefois qui rappelaient les mères des Docteurs de l'Eglise. Fille, sœur, mère, toujours égale, toujours grande dans la bonne et la mauvaise fortune, la vénérable marquise apparaît, en ce discours, comme un modèle offert à la génération des chrétiennes de ce temps. C'est la régularité solennelle, presque princière des grandes dames de l'ancienne cour, menant leur mort correctement comme elles avaient mené leur vie ; donnant leurs ordres jusqu'au bout ; et s'éteignant sans plainte comme sans enthousiasme, en déposant le *Nunc dimittis* sur les pieds du crucifix où s'exhale leur dernier souffle. « Je pars et je pars en paix. » C'avait été la dernière parole de la noble nonagénaire qui avait vu Louis XV, et traversé six révolutions durant sa longue et orageuse carrière.

Le don de nombreux enfants était tenu par Mgr Pie pour une bénédiction dans les familles chrétiennes. Il écrivait à un de ses meilleurs amis : « Vive le dixième enfant et le septième garçon ! C'est le *psalterio decachordo* sur lequel vous chanterez un hymne au Seigneur ; et la pieuse mère qui aura été l'éducatrice de cette belle famille aura bien le droit de toucher là-haut cet instrument à dix cordes devant le trône du Père commun. »

Mgr Pie considérait le père de famille comme le représentant de Dieu au foyer domestique. A un de ses jeunes et brillants disciples d'autrefois qui lui annonce

son mariage, l'Evêque répond que désormais « une dose de respect devra se mêler à celle de l'amitié, et qu'il ne l'appellera plus familièrement de son nom de baptême, parce qu'il honore en lui un nouveau sacrement ». Quand un fils premier-né apparaît à ce foyer, Mgr Pie avertit le père que, docteur et gardien de l'âme de son enfant, il a pour premier devoir de lui donner la *vérité*. C'est une leçon d'une admirable élévation que celle-là : « Voici donc, mon cher ami, qu'un ange habite sous votre toit. Il s'agit de lui faire occuper là-haut une de ces trônes que d'autres anges n'ont pas su garder. La paternité n'a pas d'autre but définitif que celui-là. Il est dit du chef malheureux de la grande défection céleste : *Et in veritate non stetit*. Mon cher ami, votre nouvel ange, élevé par vous et par votre jeune et pieuse compagne, ne tombera point dans le mensonge, et il restera debout dans la vérité, je l'espère. Ce sera un grand mérite à lui et à vous, car, en ce triste monde où il vivra, les vérités qui ne sont pas renversées sont plus ou moins effroyablement diminuées. Toutefois, d'ici qu'il ait âge d'homme, beaucoup de doctrines vraies se relèveront et se recomplèteront au milieu de nous, à moins que leur ruine totale n'ait consommé la nôtre. Mais je ne puis croire à cet arrêt de mort pour la France. C'est pourquoi je vous félicite d'être père d'un enfant qui ne sera jeune homme que dans vingt ans, et qui, en attendant, trouvera dans la famille ce qui lui manquerait dans la société publique. »

La vérité ! c'était là ce flambeau de la vie morale que les générations devaient se passer de main en main. L'ayant écrit à son ami, lors de la naissance d'un fils, il le lui répétait, en termes expressifs, lors de la mort d'un père : « Oui, mon cher ami, c'est un riche héritage que celui d'un christianisme ferme et solide, en même temps que tendre et actif. Je m'inquiète de l'é-

nergie des âmes autant que de leur pureté; et la molle piété me fait peur. Les grands sentiments de religion procèdent de la vigueur de la foi et de la compréhension nette de la vérité et du devoir. Mais, croyez-moi bien, mon cher enfant, — passez-moi pour aujourd'hui ce mot paternel, — cette compréhension parfaite de la chose chrétienne n'est possible à aucun de nous, si nous nous isolons tant soit peu dans notre particularisme intellectuel. Le degré de lumière et d'irradiation chrétienne de nos âmes est exactement proportionné au degré de notre union à l'enseignement et au sentiment de notre sainte mère l'Eglise. Il est écrit : Personne ne peut dire : Seigneur Jésus, si ce n'est dans le Saint-Esprit. Or rien n'est dit dans le Saint-Esprit que ce qui est dit dans l'esprit de l'Eglise.

« Quant à moi, ma plus grande joie comme chrétien et aussi comme être intelligent, c'est de n'avoir pas d'autre esprit que l'esprit de l'Eglise, de l'Eglise vivante et enseignante qui m'entoure, de l'Eglise d'aujourd'hui, assistée de Celui qui est avec elle *tous les jours*, qui lui donne grâce et lumière pour apprécier et juger les questions que chacun des jours amène devant elle. »

Après ces derniers mots qui font descendre sur lui-même une si belle lumière, le docteur pousse ce cri de tendresse et de foi : « Oh ! que l'esprit humain est court quand il a la prétention de voir, de sentir et de juger par lui-même en dehors et à l'encontre de cet Esprit ! Mon cher ami, remettez votre intelligence comme votre cœur à la sainte direction de l'Eglise. Vous trouverez là une paix qui dépasse tout sentiment, comme dit saint Paul. Et je veux, sur la tombe de votre vénérable père, faire pour vous et pour votre chère femme si unie à vous, ce souhait très senti de mon cœur au moment où ma plume l'écrit : « *Et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda*

vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu ! Vos cœurs, mes chers enfants, ils sont d'avance gardés dans cette paix de Dieu, dans la sainte et pure charité qui les unit en Jésus-Christ ; mais que vos intelligences soient gardées comme vos cœurs, et que cette paix de Dieu, qui dépasse tout sentiment, unisse vos esprits en Jésus-Christ ! On risque tant de se tromper quand on juge avec tels ou tels hommes ; et, au contraire, on est si certainement à l'abri de l'illusion et de l'erreur quand on juge avec l'Eglise. Paix, paix donc à vos intelligences en Jésus-Christ ! »

Une autre chose que l'Evêque demandait aux classes dirigeantes, c'étaient de fortes études, pour que leur nom fût autre chose qu'un vain titre, obscurci et abaissé dans l'estime publique. Il y avait longtemps déjà, en 1855, que, restituant au culte la chapelle du château de Thouars, devenu collège Saint-Louis, il disait à ces familles : « Tout homme que Dieu a fait naître au sein des classes privilégiées, et qui ne s'applique pas à cultiver son esprit, n'est pas digne de la position que le Ciel lui a faite. Or, regardez autour de vous : la France, aujourd'hui la patrie du goût et des lettres, ne menace-t-elle pas de n'être bientôt plus autre chose que le pays des intérêts et des affaires ?... L'Eglise n'accuse personne ; mais elle ne peut dissimuler une de ses plus graves préoccupations. Elle avait sauvé les lettres de la barbarie d'autrefois ; elle voudrait les protéger encore contre la barbarie moderne. Chers enfants, l'Eglise ne veut pas faire de vous seulement des chrétiens, elle veut encore faire de vous des Français dignes de ce beau nom, et fidèles à tout ce qu'il signifie et commande : *Francos, id est, ingenuos homines, artes ingenuæ et liberales decent.* »

Les riches ont une autre famille : les pauvres doivent être leurs enfants. Mgr Pie avait fait de Poitiers, si déjà elle ne l'était, une ville de charité. Une vérita-

ble floraison de bonnes œuvres s'épanouissait dans cette ville. Qu'on l'entende lui-même : « A chacun de vous, mes chers Frères, son mode de bien faire. C'est ainsi que vos fils, les jeunes chrétiens de la cité, se sont enrôlés dans un apostolat qui leur commande la visite des pauvres et des malades, et le patronage des apprentis. Vos douces et charitables compagnes ont porté leur compassion sur d'autres besoins, qu'il n'appartenait qu'à leur œil de connaître, qu'à leur main de soulager : elles se sont faites Dames de la Charité, Dames de la Maternité, Dames de la Préservation, Dames de la Providence, Dames du Bon Pasteur. Vos filles, ces anges de pudeur et de grâce, ont revendiqué le nom d'Enfants de Marie, et comme la Vierge divine, leur patronne et leur modèle, elles ont consacré le travail de leurs doigts à vêtir Jésus-Christ, doublement nu ici-bas et sur les autels et dans la personne des pauvres. Enfin les existences même les plus modestes, les enfants et les servantes, en offrant leur sou de chaque semaine ou de chaque mois à l'œuvre de la Propagation de la Foi ou à celle de la Sainte-Enfance, fournissent une partie notable des ressources au moyen desquelles nos intrépides missionnaires portent jusqu'aux extrémités du monde le nom de Jésus-Christ avec le nom de la France. »

L'état-major de la charité était toujours la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Pie IX en avait lui-même présidé l'assemblée générale à Rome, le 5 janvier 1855, ce qui l'avait encore grandie aux yeux de l'Evêque, qui disait à ces hommes de bien : « La chevalerie chrétienne du XIX^e siècle, Messieurs, vient de recevoir en quelque sorte sa bulle d'institution. Les nouveaux croisés ont eu dans Rome leur concile de Clermont, et ils ont retrouvé l'éloquence d'Urbain II sur les lèvres de Pie IX. Comme leurs devanciers, ils diront désormais : « Dieu le veut, puisque son Vicaire en terre a parlé ».

Deux mois après, 18 mars, Poitiers devenait un des chefs-lieux régionaux de la charité, par l'installation qui y était faite du Bureau central de toutes les Conférences de quatre départements limitrophes. L'Évêque la présida, et y prêcha l'union de tous les membres de ce grand corps. Mais ce fut surtout le 25 juillet 1859, qu'il développa son programme, en présence des Conférences urbaines et rurales réunies dans ce centre.

Il s'adressa d'abord aux Conférences des villes. L'Évêque convia fortement à y entrer la jeunesse des écoles, et plus spécialement les anciens élèves du collège des Jésuites, desquels, dès cette époque, il était en droit de dire : « Depuis quelques années surtout, depuis qu'une jeunesse choisie se groupe ici autour de ses anciens maîtres, protégée par leurs conseils, soutenue par leurs encouragements, elle a donné à notre cœur pastoral de douces et profondes consolations. »

L'Évêque les prémunissait, eux aussi, contre le siècle, les lectures énervantes, les habitudes de jeu, la fréquentation des théâtres, l'abandon des saints offices : « Rien de tout cela ne fait un chrétien, par conséquent, rien de tout cela ne peut faire un apôtre. » Il les prémunissait non moins énergiquement contre l'énervement des doctrines modernes. « La virginité de votre foi, leur disait-il, sera la plus belle parure de votre âme, et l'intégrité de votre orthodoxie le plus fort rempart de votre vertu. Si votre sens chrétien fléchit, votre apostolat s'écroule. »

Puis l'Évêque s'adressait aux Conférences rurales. L'infatigable zélateur de ces Conférences était M. Jules Richard. L'Évêque disait de lui : « L'œuvre reprise en ces contrées du Bas-Poitou et de la Saintonge par le zèle ardent d'un de vos frères, c'est l'œuvre traditionnelle des plus illustres apôtres. C'est

ce principal boulevard et ce retranchement le plus obstiné du protestantisme qui fut le théâtre des travaux de toute cette pléiade de grands missionnaires qui se range autour de saint Vincent de Paul. » Répondant à un rapport fort chaleureux, fort pittoresque, du même M. Jules Richard sur les fruits merveilleux de ces Conférences dans les campagnes, Mgr Pie disait : « En entendant vos récits, il nous semblait voir les âmes arrachées par milliers aux étreintes de Satan, comme par une nuit d'orage les éclairs tombent du sein déchiré de la nue : *videbam Satanam sicut fulgur cadentem de cælo.* »

Quand lui-même prêchait aux hommes des champs, Mgr Pie était habile à prendre leur langue, mais pour la transfigurer dans une langue chrétienne. Rien de plus charmant en ce genre que l'homélie faite par lui à la confrérie des Jardiniers de Montierneuf, faubourg de Poitiers, dans leur fête patronale de saint Fiacre, le 1^{er} septembre 1861. Parlant du jardinier Abdolonyme, pour arriver à saint Fiacre, en passant par Fabricius, l'Evêque en venait à ces deux ou trois cents jardiniers, solidement religieux, qui étaient demeurés, disait-il, l'une des forces imposantes de la cité. Il leur demandait de s'appliquer à la culture spirituelle de leurs âmes. Il les traitait d'auxiliaires et de coadjuteurs du Dieu créateur, dans l'œuvre de la nature. Il se comparait à eux : « En quoi consiste le jardinage ? à bêcher, à semer, à arroser, à sarcler, à greffer, à émonder, enfin à cueillir et à récolter. Mais, qu'est-ce que nous faisons, nous, jardiniers des âmes, si ce n'est tout cela ? » Il leur demandait de garder la bonne renommée chrétienne des faubourgs de Roche-reuil et de Montbernage. « J'aime, leur disait-il, à considérer intacte cette ceinture de rochers à pic qui abritent vos jeunes semis contre les vents de l'est et du nord et qui leur épargnent les premiers rayons du

soleil, après les frimas ou les brouillards d'une nuit froide. Mais que de fois j'ai demandé à Dieu le même abri pour vos âmes, pour vos consciences, pour la foi et pour la vertu de vos fils, pour l'innocence et la piété de vos filles ! »

Rappelant ce jardin du sépulcre où Madeleine avait pris Jésus ressuscité pour le jardinier de celieu : « Madeleine se trompait. Mais moi, mes chers frères, quand je pénètre dans vos jardins, quand je vous vois de près ou de loin courbés sur vos sillons, je ne me trompe pas en saluant Notre-Seigneur Jésus-Christ dans votre personne, dans la personne de ces anciens et vénérables patriarches qui ont parcouru, sans jamais faire un faux pas, les chemins difficiles de la vie. Sous leur vêtement modeste, ces hommes de labeur ne sont rien moins que les membres vivants du Fils de Dieu fait homme. Plantés, enracinés dans le Christ, ils lui sont incorporés déjà par la grâce, en attendant qu'ils lui soient plus complètement assimilés par la gloire, dans ce séjour qui se nommera encore le Paradis, c'est-à-dire le jardin de la félicité éternelle. »

Ce jour-là, la Confrérie de Saint-Fiacre faisait pleuvoir, chez son bien-aimé Évêque, toutes les fleurs et tous les fruits de ses jardins et de ses vergers. C'était un faible témoignage de son admiration et de sa reconnaissance.

L'Évêque aimait les enfants malheureux, infirmes. Il avait, par exemple, une prédilection pour l'Institution des sourdes-muettes et aveugles de Larnay. Elle avait été fondée par un prêtre admirable, M. Charles Chaubier de Larnay, chanoine théologal de l'Église de Poitiers, ancien directeur du Séminaire, fondateur des premières Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, du Cercle catholique, de l'œuvre du Dimanche et de l'Adoration nocturne à Poitiers. Que d'œuvres, que d'associations de foi, de piété, de charité, d'enseigne-

ment, de conversion, de préservation, ne dirigeait-il pas ! Mais la maison des sourdes-muettes et jeunes aveugles avait été sa grande affaire : il lui avait donné sa santé, sa fortune, son intelligence, son cœur. Il lui avait donné finalement sa vie ; c'est à son service qu'il avait pris le mal qui l'avait enlevé. En mourant, il l'avait recommandée à l'Evêque qui l'assistait, puis il avait déclaré qu'il expirait en paix, heureux d'être réuni avec Jésus-Christ.

Mgr Pie en effet adopta cette famille. Il la voyait souvent, parfois à l'improviste, toujours paternellement ; il lui amenait ses plus illustres visiteurs. C'étaient vraiment ses enfants. Il faut citer quelques traits de bonté qui le peignent.

En ces mêmes années, vers 1860, était arrivée à Larnay une petite aveugle de Paris. Elle avait perdu sa mère, et elle avait été presque délaissée de son père. Celui-ci, pauvre ouvrier, la laissait couchée tout le jour, pendant ses heures d'ouvrage, de sorte que, déjà grande, elle ne savait pas marcher. Mgr Pie, venant visiter Larnay, se fit présenter l'enfant et s'intéressa à elle particulièrement. Plus d'une fois, il se mit en devoir de guider et d'assurer lui-même ses pas chancelants. Il la plaçait à une petite distance de lui, et, se baissant en face d'elle, il lui tendait les bras, lui faisant signe de venir : c'était vraiment une mère. L'enfant allait se jeter dans la robe de l'Evêque, qui la recevait, la caressait, la bénissait et reprenait le même exercice avec une bonté digne de saint François de Sales.

La vue de ces « sourdes-muettes qui parlaient et de ces aveugles qui voyaient par les doigts » le ravissait d'admiration pour la charité de Dieu ; car « c'est le doigt de Dieu qui fait cela », disait-il dans sa langue sacrée. Il les fit plus d'une fois venir à sa campagne de Mauroc, en grand congé ; il les groupait autour de lui, leur faisait servir un petit régal, s'asseyait sur le

petit mur à hauteur d'appui d'où se déploie aux regards la vallée du Clain, et il leur disait, par exemple, des choses comme celles-ci : « Mes enfants, j'aime à venir m'asseoir à cette place. En me tournant à droite, j'aperçois le clocher de Larnay, et les oiseaux du bois m'apportent des nouvelles de mes sourdes-muettes et de mes aveugles. Puis, je me tourne à gauche, et ce sont alors les poissons qui me parlent de mes orphelines de Nieuil. Je sais ainsi si elles sont sages, obéissantes, studieuses. Après cela, mes yeux se reportent vers Ligugé, je prête l'oreille, et j'entends les bons moines dire leur office, ce qui me rappelle saint Martin. » Alors des légendes de la vie de saint Martin, racontées par lui, transportaient de plaisir les orphelines étonnées.

Il leur parlait le langage de leur état comme de leur âge. On lui avait dit que les muettes étaient parfois colères. « Mes enfants, soyez douces. C'est très beau d'être pur ; mais il faut que la douceur fasse aimer votre innocence. Vous lavez vos robes blanches, puis vous les passez au bleu. Eh bien ! la douceur est le bleu céleste qui embellit la pureté. »

Sajoie était de penser que cette maison de religion était comme l'avenue du Ciel. « Il y a à Larnay un petit coin de terre que j'aime particulièrement à visiter : c'est le cimetière. Qu'il sera donc beau, le jour de la résurrection, ce champ du repos ! Ces sourdes-muettes parleront, ces aveugles verront. Que ne diront-elles pas ! Que ne verront-elles pas ! Quel ne sera pas l'éclat de leur beauté angélique ! »

L'infirmité des âmes touchait le pasteur d'un autre genre de commisération. Le temps n'est pas venu encore de raconter l'histoire de celles qu'il a tirées de l'hérésie, de l'incrédulité ou du péché. Même ses voyages de santé n'interrompaient pas l'œuvre de son apostolat. Il écrivait des Eaux-Chaudes, dans les

Pyrénées, à un prêtre de Chartres : « Quelle nature que celle qui m'enveloppe ici de toutes parts ! Ah ! je ne m'étonne pas que les Parisiens et les bourgeois du Centre, venant ici, s'y convertissent assez souvent : ils ne croyaient pas à l'existence d'autre chose que du pavé de leurs rues ; et les voilà transportés dans un milieu qui les sort en même temps et du terre-à-terre de leur contrée et du terre-à-terre de leurs habitudes intellectuelles et morales. Les incidents religieux sont plus nombreux dans cette vie des Eaux que nulle part ailleurs ; et je remporterai d'ici quelques souvenirs bien doux. »

Aux Pyrénées, à Nérès, il évangélisait la colonie des étrangers par des instructions toutes d'à-propos. « *Visne sanus fieri ?* Voulez-vous être guéri ? » demandait-il à ses compagnons et compagnes de traitement, et il leur indiquait les moyens d'obtenir cette cure spirituelle dont le Seigneur disait au paralytique de la fontaine : « Tes péchés te sont remis ». Ces homélies sont d'une grâce familière, qui fut plus d'une fois une grâce conquérante.

Trois jours après une de ces homélies, Mgr Pie écrivait à un de ses amis : « J'ai fait quelque chose ici. En particulier, j'ai pu faire porter le bon Dieu ce matin à une jeune fille de vingt-six ans, dont la confession et les dispositions présentes m'ont admirablement édifié. C'est une pauvre enfant que des malheurs précoces ont faite danseuse à l'Opéra, mais danseuse célèbre et riche, et qui, au milieu de cela, a gardé des habitudes que Dieu vient de récompenser en lui ménageant une belle mort. J'espère qu'elle ne sera point exposée aux dangers qui l'attendaient à Paris, et qu'elle ne quittera ces montagnes que pour la Montagne sainte, sauf peut-être la station du Purgatoire. »

Tel était ce pasteur : et s'il prenait ce soin des

brebis égarées, quelle n'était pas sa vigilance autour des brebis fidèles ! Il faut voir Mgr Pie occupé à l'institution, la visite, la direction des communautés religieuses placées sous sa houlette. C'est un nouveau ciel des âmes où il nous faut monter.

Il constatait d'abord, dans sa Relation au Pape, que deux nouvelles familles saintes étaient, depuis quatre ans, établies à Poitiers. C'était l'Association du Saint-Cœur de Marie, fondée par le Père de Clorivière, et depuis longtemps approuvée par le Saint-Siège. « Elle se compose, dit-il, de femmes pieuses qui, bien que vivant dans le monde, ne sont pas du monde, et pratiquent la vie des religieuses, sans en porter l'habit. » L'autre Congrégation était celle des religieuses de l'Assomption. « Nous les avons accueillies d'autant plus volontiers, écrivait-il, qu'elles viennent pratiquer parmi nous l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement. Ce sont d'ailleurs des femmes d'élite qui, répandues dans les diverses parties du monde, soit pour s'y livrer à l'éducation de la jeunesse, soit pour y remplir les diverses fonctions du ministère divin, se sont distinguées en tout lieu. Honorées des suffrages de tous les évêques sous la juridiction desquels elles vivent, elles se proposent de se rendre prochainement à Rome afin d'obtenir du Saint-Siège l'approbation qu'elles mettent à très haut prix. »

Nous avons déjà parlé des congrégations enseignantes. Il s'agit présentement des monastères voués à la vie de prière. C'est d'eux particulièrement qu'il disait, avec sainte Thérèse : « A mesure que Notre-Seigneur a tant d'ennemis et si peu d'amis, notre tâche est de veiller à ce que ce peu d'amis qu'il a soient bons ».

L'antique abbaye de Sainte-Croix était une des premières dans sa sollicitude. Mgr Pie se rappelait que, treize siècles auparavant, sainte Radegonde avait

écrit dans son testament qu'elle léguait la garde de son monastère à la succession de tous les évêques de Poitiers, ses seigneurs et pères dans l'Eglise. « Or, lui répondait l'Évêque, ce testament daté du sixième siècle expirant, moi qui, étant entré dans la lignée des pontifes à qui vous teniez ce langage, suis venu vers cette plage, en la seconde moitié du siècle dix-neuvième, j'ai accepté d'en être le légataire et l'exécuteur. »

Une restauration matérielle et spirituelle du monastère de Sainte-Croix fut l'accomplissement de ce mandat douze fois séculaire. Il demandait à Radegonde des recrues aussi nombreuses et aussi ferventes qu'autrefois. « Ranimez, lui disait-il, dans tant de jeunes âmes l'attrait de la vie virginale et pénitente. Que cette province du Poitou qui vous donna, de votre vivant, deux cents de ses plus nobles vierges et de ses plus saintes veuves, ne tarde plus à repeupler votre cloître si longtemps délaissé. »

Le cloître se repeupla. Mgr Pie estima que la mission principale d'une abbaye royale, fondée par une reine, était d'implorer du ciel la restauration du royaume très chrétien. Il l'y exhortait souvent, au titre particulier de la reconnaissance, car la charité de la Maison de France s'intéressa souvent aux destinées d'un monastère dont l'origine se confondait avec les origines mêmes de la monarchie.

Parmi les anciens cloîtres qu'il trouvait établis près de lui à Poitiers, il avait en bonne odeur d'édification les Filles du Calvaire, fondées au xvi^e siècle par Antoinette d'Orléans, et dont Poitiers avait été une maison principale dès les commencements. L'Évêque écrivait que « cet Ordre était un de ceux qui, par leur grandepauvreté et leur éminente vertu, témoignent la plus vive ardeur pour la perfection évangélique ».

La Visitation-Sainte-Marie lui était doublement chère,

et à cause de saint François de Sales, son saint de prédilection, et davantage encore à cause « du parfum de Jésus-Christ et de l'esprit de mansuétude toute salésienne dont ses filles remplissaient la ville épiscopale » : c'est son expression. « On dirait, écrivait-il à la Supérieure de la Visitation d'Annecy, quelques années après, que Dieu n'a inspiré à son serviteur le dessein de former cet institut religieux que pour faire survivre ce saint homme à lui-même en la personne de ses filles. » Mais il l'aimait surtout à cause de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, dont cet Ordre avait reçu la révélation, procuré la diffusion, et conservé l'esprit, selon cette volonté de son saint fondateur : « Les religieuses de la Visitation sont établies pour être les imitatrices des deux plus chères vertus du Verbe incarné, la douceur et l'humilité, qui sont la base de leur Ordre, et leur donnent ce privilège et cette grâce incomparable de porter le nom de filles du Cœur de Jésus ».

Le Carmel est un sommet de la vie monastique. Le couvent des Carmélites de Poitiers est bâti sur l'ancienne église de Saint-Hilaire-de-la-Celle, laquelle, suivant une tradition très fondée, occupe l'emplacement de la maison patrimoniale de saint Hilaire. C'est là que le grand Docteur des Gaules aurait vécu, ainsi que sa fille Abra, à laquelle il donna Jésus-Christ pour époux. On n'est donc pas étonné qu'Abra ait été le modèle souvent offert par le successeur d'Hilaire aux vierges qui succédaient en ce lieu à cette vierge du quatrième siècle. Mgr Pie aimait à venir y respirer la pureté et la sainteté de la vie évangélique, comme on respire un air plus pur sur les montagnes. « Quand je serai fatigué du dehors, leur avait-il dit à sa première visite, je viendrai me reposer ici en respirant le parfum de vos vertus. — L'imposition du voile aux vierges consacrées est une fonction épiscopale, ajoutait-il. J'entends bien,

mes filles, m'en donner le plus possible l'honneur et la joie. » Et, de vrai, il le fit souvent.

Un des fruits de son zèle pour l'intégrité de l'institut monastique, était le respect de ses règles, de ses privilèges, de ses traditions. Il avait dit aux Carmélites : « Toutes les fois que l'occasion s'en présentera, je me ferai un devoir de vous rendre ou de vous conserver vos anciens privilèges, et de protester ainsi contre la violence que nos révolutions ont fait subir à l'Eglise ». Les moindres innovations étaient mal agrées de lui. « Je n'ai pas grâce pour créer, disait-il, mais j'ai grâce pour restaurer. Je suis un homme du passé. » Ce respect du passé allait jusqu'à lui défendre d'introduire au Carmel des pratiques religieuses excellentes ; mais modernes. Que d'exemples curieux on en pourrait produire ! Dans la première visite canonique qu'il y fit, suivant ponctuellement le Cérémonial, il n'oublia rien de ce qui regardait la stricte observance. Il la trouva parfaite. « Mes Sœurs, dit-il à la fin, on dirait que la précédente visite date de l'année dernière. » Elle datait de plus de soixante ans, comme en faisait foi le dernier procès-verbal, auquel on se reporta.

Dans ce temps-là, 30 août 1863, se consacra à Dieu, dans l'ordre du Carmel, une jeune fille dont le nom rappelait le génie éminent au service de la vérité et de la société. M^{lle} Xavérine de Maistre fit ses vœux entre les mains de l'Evêque de Poitiers, qui, évoquant les souvenirs de ce grand ancêtre, lui dit : « Le nom que vous portez a reçu de votre aïeul un lustre incomparable. Homme du monde, il a été une des lumières de l'Eglise ; et c'est justice de dire que notre siècle, déjà aux deux tiers écoulé, n'a pas vu se lever d'autre génie comparable à ce génie chrétien ». Joseph de Maistre avait rangé, quelque part, sainte Thérèse parmi « les grands hommes » de l'histoire. Thérèse elle-même avait souhaité que ses filles fussent non

des femmes, mais des hommes. Mgr Pie souhaita la même virilité à la petite-fille du comte de Maistre, devenue celle de sainte Thérèse. On sait si ce vœu fut exaucé. A quelques années de là, l'Évêque était appelé à faire l'épithaphe de la nouvelle « Thérèse de Jésus ». Ces années avaient été héroïques de souffrances saintement supportées. On a écrit sa vie.

Le zèle régulateur de l'Institut religieux savait le venger et le défendre. Le 28 septembre 1864, assistant à la consécration d'une chapelle des Filles de Marie en la petite ville de Torfou, dans l'arrondissement de Cholet, en présence des évêques d'Angers, de Luçon, du Mans, de Limoges, et de l'abbé de la Trappe de Bellefontaine, Mgr Pie parla des devoirs des religieuses et des services qu'elles rendent. C'était dans le temps où deux exécrables romans, le *Maudit* et la *Religieuse*, faisaient un bruit de scandale, qui avait suivi de près celui de la *Vie de Jésus*. Mgr Pie s'indigna contre « des attaques brutales qui, disait-il, n'avaient rien de commun avec l'honneur, ni avec le courage, puisqu'elles s'adressaient à des êtres sans défense ». C'était aussi l'époque où l'Institut religieux commençait à être en butte à l'hostilité des pouvoirs. « Courage, mes chères Sœurs, leur cria l'Évêque. Ne vous laissez pas intimider par les colères des méchants. La France a besoin de vous. Agathe, la noble vierge de Sicile, a laissé son voile à sa cité natale. Quand le cratère s'agite, quand la lave bouillonne, quand la flamme menace les habitations, les magistrats de Catane opposent au fléau le voile d'Agathe, et l'incendie se retire. La France aussi comprendra, mes Sœurs, de quelle protection lui est votre voile sacré. Dans tous les cas, cette nation guerrière, qui sait bien tenir le glaive, ne trouvera pas que ce soit une expédition digne d'elle d'employer sa chevaleresque épée à déchirer la guimpe et à lacérer le bandeau des vierges. » La

chevaleresque épée de la nation guerrière ne devait pas attendre très longtemps, hélas ! pour se mettre au service d'expéditions et d'expulsions qu'elle n'a pas trouvées au-dessous de son courage et de sa gloire.

Il faudrait montrer maintenant la direction que le pasteur imprimait à ces âmes consacrées à Dieu. On la trouverait dans ses lettres. Il en a peu écrites de plus belles que celles qu'il adressait à ces pieuses filles, mieux préparées à entrer dans le mystère de la vie chrétienne et dans l'intelligence des profondeurs du Christ.

Il faudrait d'abord reproduire sa correspondance avec la communauté de la Maison bleue de Chartres, où il avait débuté jadis comme catéchiste. Tout y rappelle le style comme le cœur de M. Lecomte. Il lui donnait pour modèles les grandes vierges antiques, par exemple sainte Cécile, de laquelle il disait : « Elle a été si virginisante que ses noces même ont abouti à virginiser son époux et son beau-frère. Comme cela est bien d'accord avec la mission de virginisation que notre bon père a toujours regardée comme la mission propre de votre petite œuvre ! » Mais surtout il ne manquait pas de les faire prier, elles aussi, pour lui-même, dans le combat qu'il soutenait contre les puissances du siècle. « Priez pour moi. Je me croyais appelé à tout autre chose qu'à un ministère de lutte et de résistance. Le bon Dieu m'y emploie, et les temps le veulent. Notre cher père, si doux aux doux et aux humbles, était plein de force contre les ennemis de Dieu. Sa protection m'est bien sensible, et j'ai la confiance qu'il m'assiste d'en haut. »

En cette même ville de Chartres, dans une des nobles familles dont il était l'ami, Mgr Pie avait laissé une toute jeune enfant, catéchisée par lui, enseignée par lui, confessée par lui, revêtue par lui de l'habit du scapulaire, ainsi que nous l'avons vu, enfin bénie

par lui particulièrement à l'heure de son départ pour l'évêché de Poitiers. Une parole de ses instructions catéchistiques : « Bienheureux ceux qui sont appelés aux noces de l'Agneau », avait éveillé en elle la première impression d'une grâce qui, à travers des voies diversement agitées, l'avait amenée à la profession religieuse dans l'Institut des Augustines, fondé par le Bienheureux Pierre Fourier de Mattaincourt. Elle y était entrée en 1857, et c'est là, au couvent des Oiseaux, à Paris, qu'il lui adressait des lettres de la plus admirable spiritualité.

Cette spiritualité a le caractère de toutes les œuvres de Mgr Pie : la fidélité à l'esprit de l'Église et à sa tradition. Il félicitait sa fille d'être d'un Ordre ancien, et qui avait gardé la récitation du grand Office de l'Église : « J'aurais regretté immensément pour vous que vous n'eussiez pas la consolation du saint Office, qui est bien assurément la plus grande qu'on puisse avoir en ce monde ». Il l'appliquait à connaître, à goûter, à réciter les prières liturgiques, qui sont la forme authentique de la prière chrétienne. Il entraît ensuite dans son intérieur. Il la poussait à se jeter dans le Cœur de Jésus-Christ : « C'est à travers le feu, c'est par-dessus les abîmes, c'est en traversant l'enfer, sans même y prendre garde, qu'on doit s'élançer vers un terme comme celui-là. » Il lui montrait la grandeur et les obligations du nom de mère qu'elle avait reçu le jour de sa profession : « Rien ne transforme une jeune existence comme ce grand événement de la maternité. Ce ne doit pas être un vain nom. Devenue épouse et mère, il s'agit maintenant d'enfanter à Jésus-Christ de jeunes âmes qu'il attend. Cela est si grand que les anges en sont jaloux.

Comparant la profession religieuse à l'ordination des prêtres, il ne craignait pas de dire : « Vous avez ajouté à votre confirmation ce qui se rapproche le plus du caractère spirituel et ineffaçable du prêtre. Le sang

de Jésus-Christ opère quelque marque sur l'âme, j'en suis convaincu, dans ce quasi-sacrement de la profession virginale. »

Il associait cette âme, comme toutes celles du cloître, à la vie de l'Eglise, ses souffrances, ses combats. « Priez pour cela, ma chère Mère. Vous êtes épouse de Jésus-Christ à cette fin ». Il l'intéressait à la sainteté de son épiscopat : « Vous serez meilleure religieuse si vous acceptez et menez à bonne fin la tâche de me rendre meilleur évêque : c'est un de vos devoirs. » — Et une autre fois encore : « Pour ce qui me concerne, ma chère Mère, je comprends que Notre-Seigneur vous ait inclinée, depuis quelques mois, à vous intéresser davantage à mes devoirs d'Evêque et aux besoins de mon âme. Continuez-moi votre secours et votre assistance auprès du Pasteur des pasteurs. »

Mais il ne séparait pas de ses propres besoins ceux des évêques ses frères ; et une autre lettre disait : « Priez pour que Notre-Seigneur ne soit pas abandonné de ses défenseurs ici-bas. Pensez aussi très souvent, non pas précisément à moi, — le particulier n'est pas toujours assez selon Dieu, — mais à tous ceux des évêques qui ont à cœur la pureté de la doctrine et la virginale intégrité de la foi. C'est une des plus hautes pensées auxquelles les épouses de Jésus-Christ doivent appliquer les puissances de leur âme. Ah ! ma chère Sœur, Jésus-Christ est trahi, il est livré par les méchants. Cette pensée nous laisserait-elle ressentir les petites injustices dont nous pourrions être quelquefois l'objet ? Vive Dieu et son Christ, notre Chef, notre Roi, notre tout ! Ni vous ni personne ne m'êtes rien qu'en Lui ; mais si je vous trouve en Lui, je vous aime comme je l'aime, surtout si vous aimez la vérité comme il l'aime. Adieu, ma chère fille, mille bénédictions ! »

Montons d'un nouveau degré. Entrons dans le sanc-

taire. Voyons l'action de l'Évêque s'exercer sur les prêtres et sur les religieux dont il était le père.

Il écrivait au Pape : « Sauf les tristesses qui nous viennent par l'effet de la fragilité humaine et de la négligence de plusieurs, nous n'avons qu'à rendre grâces à Dieu pour la presque unanime régularité des mœurs, le zèle du salut des âmes, le sincère amour de l'Eglise et du Pontife romain, en un mot, pour l'esprit vraiment sacerdotal dont le clergé de Poitiers se montre animé, parmi les difficultés du temps présent et les angoisses croissantes de jour en jour. » Dans ce même rapport, l'Évêque signalait au Pape la pleine efflorescence des grades théologiques qui lui avaient donné soixante-dix-neuf bacheliers, onze licenciés en théologie et vingt-cinq en droit canon.

Il voyait croître aussi, quoique lentement encore, ses Oblats de Saint-Hilaire. Il leur disait un jour, à la fin de leur retraite de 1859 : « Mes chers Pères, vous êtes l'œuvre que j'ai le plus désirée, depuis que Dieu m'a fait évêque ; à ce point que j'ai craint souvent devant Dieu de la vouloir trop énergiquement. Mais plus j'y ai pensé en présence de Dieu, plus j'ai cru que ma volonté était fondée sur les besoins les moins contestables de l'Eglise qui m'est confiée. » Puis il leur inspirait l'esprit de leur état, qui était, disait-il, le dévouement au diocèse. Et encore, l'année suivante, ces paroles où l'humilité a des accents si touchants : « Vous êtes peu nombreux encore : c'est le secret de Dieu. La raison principale, c'est mon indignité, c'est ma tiédeur, c'est ma négligence... Vous avez ce malheur qu'on appelle votre œuvre mon œuvre. Il n'en est rien au fond ; mais cette opinion est établie, et cela suffit pour que Dieu vous éprouve et que vous ressentiez le contre-coup de mes fautes et de mes misères. Pourtant, je vous dirai : « Ne craignez rien, petit troupeau, car il a plu au Père de vous faire participer à son règne. »

— Règne de Dieu par les missions, par les séminaires, par la direction des religieuses, etc., c'étaient les œuvres principales auxquelles s'employaient les Oblats de Saint-Hilaire, et que leur recommandait le grand et humble pasteur que nous venons d'entendre.

Près de la cathédrale, on montrait l'emplacement de la maison où saint Martin avait demeuré, disait-on, sous la discipline d'Hilaire. On y avait bâti autrefois un sanctuaire sous le vocable de Saint-Martin-entre-les-Églises, parce qu'en effet il était situé entre la cathédrale et le baptistère. Il n'en restait qu'une mesure appartenant encore à la fabrique, mais depuis soixante-dix ans employée pareille à des usages vulgaires. L'Évêque fit réparer cette chapelle historique sur les plans de celle d'autrefois, en recommandant qu'il ne manquât rien à la ressemblance : *ad similitudinem, absque peccato*, dit-il à l'architecte. Il la fit ensuite orner de sculptures et de verrières. Elle était restaurée et prête au mois de novembre 1861. Deux jours auparavant, 11 novembre, fête du saint apôtre des Gaules, l'Évêque, prêchant à Ligugé, en présence de son séminaire, expliqua qu'il conviendrait de donner comme chapelle aux Oblats de Saint-Hilaire ce lieu où, selon la légende du Bréviaire, « Martin avait fait à son école les grands progrès que sa sainteté manifesta plus tard ». — « Ainsi, Messieurs, disait Mgr de Poitiers, Martin fut un Olat ; lui aussi, il s'est offert, il s'est donné à saint Hilaire ; et nos Oblats d'aujourd'hui n'ont fait que reprendre la place de ce grand missionnaire. Si Hilaire est leur père, Martin est leur frère aîné. »

La consécration du sanctuaire fut faite le 14 novembre. Mgr de Moulins célébra ; Mgr de Tulle prêcha ; Mgr de Luçon donna la Bénédiction du Saint-Sacrement ; et l'Évêque de Poitiers y reçut les vœux ou l'offrande de trois nouveaux religieux.

Enfin les missions venaient de donner au clergé poitevine une nouvelle gloire. Je ne sais si parmi les martyrs de ces derniers temps il en est un qui égale Théophile Vénard, décapité au Tonking le 2 février 1861. On ne peut rien lire de plus apostolique que sa vie. Ses dernières lettres, écrites dans sa cage de fer et adressées à son père, sa sœur, ses frères, la veille de son martyre, sont les hymnes de triomphe d'un saint aux portes du ciel : « Peut-être demain je vais être conduit à la mort. Heureuse mort, n'est-ce pas ? Selon toute probabilité, j'aurai la tête tranchée : ignominie glorieuse dont le ciel sera le prix. A cette nouvelle, chère sœur, tu pleureras, mais de bonheur... » Il écrivait à son Evêque, Mgr Jeantet : « Je n'aurai qu'à incliner humblement ma tête sous la hache, et aussitôt je me trouverai en présence du Seigneur, en disant : Me voici, Seigneur, votre martyr ! Je présenterai ma palme à Notre-Dame, et je lui dirai : Salut, Marie, ô Maitresse, ô Reine, salut ! Et je prendrai rang sous la bannière des tués pour le nom de Jésus, et j'entonnerai l'Hosanna éternel. Amen ! »

Quand la nouvelle certaine de son glorieux supplice arriva en France, avec ces lettres d'adieux, en décembre 1861, onze mois après sa mort, l'enthousiasme fut grand parmi les catholiques, qui le firent éclater jusque dans les discours du Congrès de Malines. Ce n'était pas assez pour Mgr Pie. Il avait connu et aimé ce jeune prêtre d'un grand esprit et d'un grand cœur, il l'avait ordonné, il avait béni sa vocation, il l'avait suivi du regard dans ses combats. Il rappelait le jour où il avait dû faire aux missions étrangères le sacrifice de « cette perle de son noviciat ecclésiastique ». Il ajoutait : « Mais comment comprimer ces nobles élans ? D'ailleurs, nous avons le pressentiment que ce jeune homme serait grand devant le Seigneur, et nous le considérons déjà avec respect, tandis qu'a-

genouillé humblement à nos pieds, il recevait nos derniers conseils et nos dernières bénédictions. Volontiers nous eussions auguré tout haut qu'un jour la gerbe de ce généreux moissonneur se lèverait et se tiendrait debout, riche de ses épis d'or et de pourpre, tandis que les nôtres, plus humbles et plus vulgaires, viendraient se ranger autour d'elle et se prosterner en sa présence. Enfant, est-ce que moi, qui suis ton père, et ceux-ci qui sont tes frères aînés, nous nous courberons un jour devant toi sur la terre en signe d'honneur et de vénération ? *Num ego et fratres tui adorabimuste super terram ?* »

L'Évêque voulut que, le 2 février 1862, fête de la Purification de Marie, et premier anniversaire du martyr de Théophane, une solennité fût présidée par lui à Saint-Loup-sur-Thouet, dans sa paroisse natale. Rien n'y revêtait le deuil, rien n'y sentait la mort : c'était la fête de l'espérance et de la vie. La maison paternelle était ornée de fleurs, les frères et sœur du martyr prirent place à un festin où l'Évêque s'assit au milieu de ses prêtres, dans une salle ornée de guirlandes. A l'église, la Messe était aux couleurs de la Sainte Vierge ; et, quand Mgr Pie monta en chaire, ce fut pour entonner le cantique des vainqueurs.

« En ce premier anniversaire de son immolation, disait l'Évêque, nous avons éprouvé le besoin de venir ici, entre ce baptistère et ce tabernacle, entonner l'hymne d'action de grâces que chantent au Roi de l'immense majesté le collège glorieux des apôtres et la blanche armée des martyrs... Ne pouvant plus voir ici-bas le visage de celui que j'appelai mon fils, et que le décret des préséances éternelles a installé pour jamais au-dessus du chœur des pontifes, mon amour et ma piété ont voulu du moins retrouver sur ce sol la trace de ses pas, dans cette église le parfum

de sa prière, sur le visage de ses proches quelque ressouvenance de ses traits. » Et l'Évêque appliquait au soldat de Jésus-Christ ce que l'on disait, à Nazareth, de Jésus-Christ lui-même : « N'est-ce pas là le fils de Joseph, dont nous connaissons le père et la mère ? »

La parole de Mgr Pie débordait de poésie quand elle montrait le jeune pâtre vendéen gardant sa chèvre sur les coteaux de Bel-Air, et déjà rêvant à ces palmes du martyre que le Vénérable Cornay venait de cueillir au Tonkin : « O coteaux bienheureux qui dominez la vallée du Thouet, ô sentiers bénis de la montagne, le long desquels cheminait le petit pâtre de neuf ans, portant déjà devant Dieu l'auréole du martyre, parce que son jeune cœur en contenait le vœu, ah ! désormais vos fleurs seront plus belles, votre verdure plus douce, vos eaux plus limpides, votre aspect plus riant. A vos brises du printemps se mêleront des senteurs plus exquises, je veux dire les parfums des bons désirs, les émanations de la sainteté, les célestes odeurs de la grâce divine. » Ainsi toujours la nature se surnaturalisait sur les lèvres et sous la plume de l'Évêque de Poitiers.

Mgr Pie exhorta finalement l'assemblée à se mettre en procession, avec les cierges allumés, au chant du *Nunc dimittis*, selon le rit de ce jour, et à bénir Dieu de ce qu'il avait préparé, dans le jeune Théophane, si digne de ce nom, un flambeau pour l'illumination des gentils et pour la gloire de son peuple d'Israël : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ Israel.*

Le procès-verbal de cette fête, écrit en latin par Mgr Pie avec une magnificence vraiment magistrale, se termine par ces mots : « Le sermon étant fini, quatre-vingt-six prêtres, entourant l'autel, leurs

cierges à la main, entonnèrent d'une voix pleine d'allégresse le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*, terminé par la Collecte de la messe *Pro propagatione fidei*; après quoi on chanta le *Te Deum*. Puisse notre sainte Mère l'Eglise ne pas tarder à nous permettre de décerner à son apôtre un culte plus solennel! En attendant, le souvenir de cette très douce fête ne sortira pas de l'âme des trois mille personnes qui y assistaient. »

Nous venons de voir Mgr Pie en présence de toute la hiérarchie des chrétiens ses fils et ses filles, les grands et les petits, les pères et les mères, les jeunes gens et les enfants, les paysans et les nobles, les pêcheurs et les pécheresses, les pauvres et les infirmes; puis les épouses de Jésus-Christ, et enfin ses ministres, les missionnaires et les martyrs. Il faut, pour achever, le mettre en présence des pasteurs ses frères; et, dans l'éloge de l'un d'eux, montrer de quel honneur il entourait la tête des pontifes blanchis au service de l'Eglise.

Rien n'égale, à cet égard, l'homélie qu'il prononça le 8 novembre 1865, en la solennité du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Angebault, évêque d'Angers. Il n'y avait pas de prévenances que ce vénérable septuagénaire n'eût, depuis quinze ans, pour le jeune collègue qu'il aimait comme un fils. Malade, il lui écrivait de son lit, en 1864 : « Vous êtes jeune et frais, vous, cher et bon Seigneur. Je ne m'en plains pas :

A plaider contre le printemps
L'hiver perdrait avec dépens.

« Oui, soyez longtemps fort pour soutenir le bon combat. Quant à moi, je ne puis plus que lancer le *telum imbellè sine ictu*. Mais je sais bien que mon cœur sera toujours le même, et rempli pour vous du plus respectueux et affectueux dévouement. »

Ce vieillard de soixante-quinze ans célébrait donc sa cinquantième année de sacerdoce. Dix évêques, deux abbés de la Trappe étaient présents. La cathédrale était en fête ; le clergé la remplissait. Mgr Angebault avait demandé à l'éminent orateur de vouloir bien « s'abstenir de donner des louanges à ce vieux » : c'étaient les termes de sa lettre. L'Évêque de Poitiers le promit. Aussi bien, en réalité, ce ne fut pas Mgr Pie, ce furent les évangélistes, puis saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Jérôme, qui furent chargés de faire l'éloge de la vieillesse et du vieillard. L'Évêque ne fit que les traduire, mais comme il savait traduire. Rarement il avait été aussi complètement heureux dans cet art délicat des appropriations de la parole antique à un sujet moderne. Tout est fini, spirituel, plein de goût et de grâce dans cette louange relevée par un respect sacré. L'Évêque a défendu à son collègue de le louer ; mais il ne lui a pas défendu de louer son Eglise d'Angers. Or, cette Eglise, qui est sa gloire, est en partie son œuvre. Il la montre telle que l'évêque l'a faite ; il l'anime, il la fait parler. C'est elle qui conjure le Pontife de rester, de se conserver, d'instruire, de fonder, d'édifier, de sacrifier encore ; et cette prière que chacun fait à Dieu pour le pasteur de l'Eglise d'Angers, se trouve être identiquement celle que faisait, il y a treize cents ans, le peuple de Nazianze pour Grégoire le père, par l'organe de son fils. Mgr Pie avait le don de tout rajeunir.

Le vénérable Mgr Angebault pleurait pendant le discours. Plus tard encore, il se disait tout ému de reconnaissance. « Les échos de notre cathédrale répètent encore vos belles paroles ; nos prêtres les savent par cœur, et le pauvre vieux collègue les conserve gravées dans son âme. Le souvenir de ces belles fêtes ne s'effacera pas, j'espère ; il nous embaumera longtemps ; et votre discours, que vous voudrez bien

nous livrer, Monseigneur, sera pour tous, et surtout pour moi, un sujet de méditation dont je profiterai. »

Mais c'est assez avoir dit ce qu'était Mgr Pie en présence des âmes. J'ai dit plus haut ce qu'il était devant la persécution des pouvoirs hostiles. C'est à le voir ainsi faire simultanément des personnages si divers, celui de défenseur de l'Eglise et de directeur des âmes, celui de docteur et de pasteur, qu'on prend l'idée d'un grand pontife, et que l'on se rappelle ces prophètes d'Israël à qui le Seigneur disait : « Voici que je mets ma parole dans ta bouche, et que je t'ai aujourd'hui constitué mon voyant sur les nations et les Etats, pour que tu détruises et que tu arraches, pour que tu construises et que tu plantes. Ne crains rien, car je suis avec toi et je te délivrerai, dit le Seigneur ». (*Jérémie, I, 10.*)

CHAPITRE X.

DEUX VOYAGES A ROME.

PROJET D'UN CONCILE OECUMÉNIQUE. — RÉPONSES DE MGR PIE. — VOYAGE A ROME. — CONFÉRENCES SECRÈTES. — LA GUERRE AUSTRO-PRUSSIENNE. — MANDEMENT POUR LE PAPE ET ROME. — AUTRE VOYAGE A ROME. — LE XVIII^e CENTENAIRE DE SAINT PIERRE. — L'ANNONCE DU CONCILE. — EXPLICATIONS AU CLERGÉ. — MENTANA. — BERNARD DE QUATREBARBES. — LE JAMAIS DE LA FRANCE. — M. THIERS. — VISITE A L'EMPEREUR.

(1865-1867.)

Nous sommes dans l'année 1864. Le 6 décembre, le Souverain Pontife Pie IX, président la Sacrée Congrégation des Rites, avait fait éloigner pour quelques moments les officiers de service, afin de s'entretenir avec les seuls cardinaux d'une affaire importante. Depuis longtemps il pensait que la convocation d'un concile général serait, dans les temps présents, un immense bienfait pour la chrétienté. Il leur communiqua son projet à cet égard : chacun d'eux aurait ensuite à lui donner son sentiment par écrit, le tout sous le sceau du secret.

Les conseillers, au bout de deux mois, donnèrent leurs notes motivées. Elles étaient presque toutes favorables à l'entreprise. Le Saint-Père attendit aux premiers jours de mars 1865 pour nommer une com-

mission chargée d'examiner et de préparer l'affaire. Elle était composée des cardinaux Patrizi, de Reysach, Panebianco, Bizzarri et Caterini, qui ouvrirent leurs réunions, le 9 mars, chez le Cardinal Vicaire. Presque en même temps le Pape donna l'ordre qu'une lettre fût adressée en son nom à un certain nombre d'évêques choisis dans toutes les parties de la catholicité, pour avoir leurs pensées sur ce grave objet. Trente-six seulement eurent l'honneur d'être ainsi consultés. Mgr Pie fut du nombre. La lettre à lui adressée par le cardinal Caterini est du 20 avril. Elle lui demandait ainsi qu'à l'élite de l'épiscopat, *cum nonnullis aliis selectis episcopis*, et toujours en secret, de lui faire connaître ce qu'il estimait devoir être soumis au Concile, relativement aux erreurs de son pays, aux abus du temps présent et aux besoins des peuples. « C'était, lui disait-on, à sa science, à sa probité, à sa sagesse, que le Pape faisait appel dans cette très grave circonstance. »

Mgr Pie n'était pas pris au dépourvu. Ce zélé promoteur des conciles provinciaux et des assemblées synodales avait depuis longtemps des vues plus vastes encore. Depuis bientôt vingt ans, le désir d'un Concile général s'était fait jour plusieurs fois dans sa correspondance. Il répondit au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, en lui faisant savoir, par une lettre latine, « combien il admirait l'inspiration de Dieu dans cette initiative du Souverain Pontife. L'honneur d'en dire sa pensée lui était d'un prix extrême ; et il allait envoyer les réponses demandées ».

Les matières que sa réponse propose de mettre au programme de la grande assemblée embrassent une vaste synthèse. C'est, dans l'ordre dogmatique, l'exposition de la doctrine catholique sur Dieu, Jésus-Christ, la grâce, le surnaturel, l'Eglise. C'est, dans l'ordre moral, des décrets relatifs au mariage, au

repos du dimanche, à la spéculation financière, au luxe. C'est, dans l'ordre disciplinaire, la sanctification du clergé par les retraites, les synodes diocésains, les conciles provinciaux célébrés tous les cinq ans, les règles de l'abstinence, les règles de l'Index. C'est enfin, quant aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, l'affirmation de l'indépendance et de l'autonomie de l'autorité ecclésiastique, la revendication de la juridiction totale de l'Eglise, de son droit d'enseigner, de son droit de posséder, de son immunité; le principe d'un christianisme d'Etat, le devoir des princes envers l'Eglise, la puissance temporelle du Pape, etc.

On remarquera que la question de l'infaillibilité pontificale n'entre point, à titre spécial, dans ce premier programme de Mgr Pie. Elle prendra son rang logiquement dans les questions relatives à l'Eglise, s'il y a lieu. Et si elle anticipe sur cet ordre logique, c'est qu'elle devra surgir, comme une nécessité, de l'opposition même à sa définition, ainsi que nous le verrons.

L'attention de l'Évêque se porta finalement sur un autre et grave objet : la nomination des Évêques. Ses lettres d'alors sont remplies de l'inquiétude que lui donnaient à cet égard les dispositions du gouvernement ; et, quoi que Rome pût faire et eût fait à l'encontre, il ne se cachait pas du péril qu'elles faisaient courir à l'Eglise de France. Il répond en conséquence : « Sans infirmer positivement la teneur des concordats existants, le Concile devra demander que des règles d'information canoniques très sérieuses soient établies, et que le Saint-Siège soit juge irrécusable de la dignité et de l'aptitude des candidats, de telle sorte que les gouvernements ne puissent se croire le droit de faire arriver à la tête des diocèses des hommes dont le principal titre à cette faveur serait de n'être que peu ou point sympathiques aux gens de bien et aux vrais catholiques. »

Cependant, vers le milieu de juin, le projet d'une grande assemblée de l'Eglise commençait à s'ébruiter. On savait qu'au 29 juin 1867, dix-huitième anniversaire du martyre de saint Pierre, le Pape voulait convoquer les évêques à Rome pour une réunion dont on attendait de grandes choses. « Il nous faudra plus d'un orateur, écrivait un membre du Sacré-Collège à Mgr de Poitiers ; et j'espère qu'il restera assez de santé et de force à notre Hilaire pour qu'il soit entendu, sinon au Colisée, du moins dans les basiliques romaines. »

Mais, avant cette réunion, voulant prendre le mot d'ordre où Jésus-Christ l'a mis, Mgr Pie estima qu'un premier voyage à Rome était nécessaire. Aussi bien Pie XI avait-il témoigné le désir de le voir. Il préluda à son départ en faisant son mandement pour le Carême de cette année 1865 sur le Denier de Saint-Pierre. C'est une très grande pièce, où il examine les conditions successives de la subsistance temporelle de l'Eglise dans les âges passés et dans le temps présent. « Non, disait-il en finissant, nous n'aurons pas la honte et le malheur d'avoir délaissé notre Père dans ses angoisses. L'Esprit-Saint a dit : *Quàm malæ famæ est qui derelinquit patrem* : Que celui-là est tristement famé qui abandonne son père ! Nous ne voudrons point mériter cette triste note ; et notre génération rendra de sa main droite au Vicaire de Jésus-Christ ce que sa main gauche lui a sacrilègement soustrait. »

Mgr de Moulins, alors à Rome, pressait l'arrivée de son ami : « On sait ici votre prochaine arrivée, on vous y attend à cœur ouvert, et peu s'en faut qu'on ne m'ait grondé d'avoir pris la liberté de vous devancer. » Cette instance était du 29 avril. Le 9 mai, Mgr Pie partit de Poitiers, en commençant par aller prendre, comme toujours, la bénédiction de Notre-Dame-la-Grande. Des bruits de guerre entre la Prusse

et l'Autriche rendaient cette heure pleine d'inquiétude. L'Italie s'agitait et s'armait, à l'ombre de la protection prussienne, pour la revendication de la Vénétie. Embarqué à Marseille sur le *Pausilippe*, Mgr Pie eut à peine fait escale à Livourne, que l'image d'une guerre prochaine se présenta à ses yeux. C'étaient, sur tout le littoral, des bandes de recrues. « L'aspect n'en est guère satisfaisant, écrivait-il; ce n'est pas une armée, c'est un troupeau; et si, comme le journal *la France* le déclare, l'Italie doit être laissée à elle-même dans son agression contre l'Autriche, il semble que tout ce personnel patriote ne doive guère tenir contre des troupes exercées. Du reste, une partie de ces *volontaires* ne demande qu'un échec ou tout autre prétexte pour se débander. Les honnêtes gens du pays taxent de folie tout ce qui se prépare, et tous croient à des dénouements honteux, hélas! et à une révolution sanglante ».

Reçu à la gare de Rome par Mgr de Moulins, Mgr Pie prit son séjour à *San Carlo in Catenari*, auprès de deux vénérables Sulpiciens, MM. Faillon et de Champgrand. Il avait emmené, pour l'accompagner, un digne prêtre chartrain, M. Brou, fils de son ancien maître, qu'à peine évêque il avait fait chanoine honoraire de Poitiers. Tout genre de reconnaissance était assuré de trouver sa place dans ce cœur fidèle.

Ce voyage devait être court. L'Evêque avait écrit : « Je n'emploierai ces deux ou trois semaines qu'en affaires, sans rien accorder à la curiosité ». La seule curiosité qu'il s'accorda fut la visite des lieux qui l'avaient le plus ému en 1856 : les Catacombes, Saint-Grégoire-le-Grand au mont Cœlius, le couvent de Sainte-Sabine, où il avait fait jadis une retraite spirituelle; les nouvelles fouilles du Palatin; Saint-Clément, dont on exhumait alors la si curieuse église du

IV^e siècle; Sainte-Croix de Jérusalem, dont il voulut vénérer les reliques insignes. On retrouve toute son âme dans les lignes suivantes : « Là mon impression a été plus vive encore que la première fois, en lisant d'une façon si nette le mot REX, écrit sur ce bois de la Croix par l'ordre de Pilate. Ce que le procureur romain a écrit était bien écrit et restera écrit : *Quod scripsi, scripsi*. Le Roi Jésus, dans la personne de ses vicaires-rois, a survécu à tous les empereurs et à toutes les puissances qui ont voulu effacer son titre de Roi. »

Il visita le roi et la reine de Naples, vit l'ambassadeur, M. de Sartiges, et quelques personnages français de distinction ; mais, hors de là, ses relations furent exclusivement ecclésiastiques. Surtout les cardinaux de la commission du futur Concile eurent avec lui de fréquents et longs entretiens. Mais, sur ce sujet, ses lettres sont absolument muettes : le secret était de rigueur. Seulement, des phrases comme celles-ci laissent deviner les choses qu'elles ne disent pas : « Le soir, vers huit heures, après ma collation, Mgr le Secrétaire de la Congrégation du Concile est venu reprendre avec moi une conversation qui s'était déjà beaucoup prolongée le matin. Dans ces deux séances, ont été traitées assez à fond les questions qu'il m'importait le plus de vider ; et nous avons établi des points qui, étant données certaines éventualités, auront été utilement concertés d'avance. »

Le même secret recouvre, pour les mêmes raisons, les trois audiences fort prolongées que le Pape lui donna le 22 mai, le 15 juin et le 5 juillet. « Je sors de chez le Pape, ma bien chère Mère, dit une de ses lettres ; il m'a parlé de choses se rattachant à des questions trop exclusivement ecclésiastiques pour que cela vous intéresse. Il m'a dit : Vous resterez jusqu'à la Saint-Pierre. » Mgr Pie obéit.

A part cette réserve discrète commandée par le devoir, les lettres de l'Évêque à sa mère sont d'un abandon et d'une tendresse filiale qui rappellent l'ancien petit enfant de Pontgouin. Ce sont des détails minutieux sur sa vie personnelle à Rome, puis des questions infinies sur l'ordinaire de la vie de cette mère vénérée, sa santé, son ménage, son milieu, ses œuvres ; ce sont enfin des regrets renouvelés d'être si éloigné d'elle, et des vœux ardents de la revoir au plus tôt. Avec les autres l'Évêque est grand, avec sa mère il se fait petit ; mais c'est encore une grandeur que celle-là.

A Rome, Pie IX avait toute son admiration. « Tous ceux qui approchent ce bon Pape s'en retirent embaumés, écrivait-il le 7 juin. Des gens qui ont fait la traversée avec moi, et à qui j'ai procuré l'audience pontificale, m'en témoignent une gratitude sans bornes. »

Par-dessus tout, Mgr Pie se donnait à Jésus-Christ, rendu plus sensible à l'amour comme à la foi, à ce foyer de son Eglise. Une lettre de lui nous révèle l'impression de piété pénétrante qu'il reçut, dans la Basilique de Saint-Pierre, après la procession du *Corpus Christi*, au dernier jour de l'Octave du Très-Saint-Sacrement. « Après la cérémonie finie, écrit-il, et les Complies chantées par le Chapitre de Saint-Pierre, quand tout le monde se fut écoulé, j'ai voulu rester jusqu'au bout, et voir reporter sans pompe le Saint-Sacrement du grand autel de la Confession à l'autel de la Réserve. Il n'y avait qu'un prêtre, un clerc tenant l'ombellino, deux enfants de chœur avec des torches, cinq ou six bonnes âmes, Mgr de Moulins et moi avec nos Messieurs et Mgr de Mérode, qui suivions le bon Dieu rentrant dans ce que j'appellerai ses appartements privés. Ce silence de la solitude, cette modestie d'appareil, là où se déployaient tout à l'heure les pompes les plus magnifiques au milieu d'une foule immense,

cela m'impressionna très profondément. Il était bientôt huit heures du soir : jamais je n'avais vu l'église de Saint-Pierre si belle, si grande, si recueillie. Ce sont là des quarts d'heure dont on se souvient toute la vie, des fins du jour qu'on aimera à se rappeler à la fin de cette journée qui doit nous introduire dans le grand temple de l'Eternité. »

Celui qui aimait ainsi la solitude avec Dieu était alors, plus que jamais, recherché dans le monde. Il était manifeste que, depuis son dernier voyage à Rome, sa position avait grandi dans cette ville, où on lui présageait de hautes destinées. Parlant des réceptions d'un nouveau cardinal, il écrivait à sa mère : « Bien entendu que, dans cette soirée, chacun m'adressait des prédictions de dignité future. Le spectacle que j'avais sous les yeux me rendait le compliment assez maussade et la perspective peu riante. Je ne souhaite, ma chère Mère, ni à vous ni à moi, que cette prophétie s'accomplisse. Elle s'achète, ici, au prix de huit ou dix jours d'accablement. Soyons donc reconnaissants à l'Empereur, qui donnera longtemps encore ses faveurs à d'autres. »

On ne s'entretenait partout que d'une guerre prochaine. Le 13 juin, Mgr Pie écrivait encore, à la suite d'une page sur la politique de l'Autriche : « On regarde donc chaque matin avec curiosité de quel côté va partir l'étincelle qui allumera l'incendie ; et l'on persiste à croire que la tranquillité se prolongera plus à Rome qu'ailleurs. »

Quatre jours après, 17, le roi Guillaume de Prusse faisait à l'Autriche une déclaration de guerre, à laquelle tout aussitôt s'associait le roi Victor-Emmanuel. Ce jour-là même, Mgr Pie, accompagné par le commandant Athanase de Charette, s'était rendu à Velletri, où étaient réunis environ sept cents zouaves auxquels il adressa, dans la cathédrale, un dis-

cours qui empruntait un nouvel intérêt à ces événements. A ces défenseurs du Pape il expliqua cette parole tirée du livre des Proverbes : « Celui qui est le gardien de son Maître sera glorifié. — Jésus a dit à Pierre qu'il serait preneur d'hommes. Vous êtes pris par Pierre dans les filets du dévouement, et vous êtes venus vous offrir au Pêcheur apostolique pour un service qui va jusqu'au don de la vie. Tenez-vous bien, Messieurs : vous êtes les gardiens de la plus sainte des causes, et vous devez avoir à cœur de la servir saintement. Dans la cérémonie de l'armure d'un chevalier, le Pontifical romain a des paroles admirables pour lui rappeler qu'il est le soldat de Jésus-Christ, et comment il doit l'être : ces paroles, méditez-les... Il vous faudra du courage, à vous si jeunes encore, pour vaincre le Philistin moderne. C'est le géant Goliath, mais il fut tué par David, et David alors était presque un enfant. L'heure présente est pleine d'angoisses ; mais souvenez-vous de la parole du commencement du Symbole et de la parole de la fin. La première est : *Je crois*, et la dernière : *J'attends* : CREDO et EXPECTO. Ayez foi, et sachez attendre. Votre heure viendra. »

Quel contraste lui présentaient ces jours et ces contrées ! Dans ses lettres à sa mère, l'Évêque décrivait cette campagne romaine qu'il venait de traverser : froment, figuiers, vignes, oliviers, herbages, lui avaient offert partout l'image de l'abondance et de la joie. En ce même dimanche, il avait vu des troupes de moissonneurs à genoux, entendant la messe, dès deux heures du matin, autour d'un autel rustique porté sur des chariots. Le soir, quand il rentrait, c'était pour un grand dîner chez le baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche, et là tous les esprits, tous les entretiens étaient à la politique, aux armements, à la guerre. On se redisait les hostilités commencées, les villes évacuées, les marches victorieuses de la

Prusse sur Leipsig et Dresde, l'imminence d'une grande bataille ; et, au sein de ce tumulte des esprits et des armes, on admirait le Pape tranquille et confiant entre la terre et le ciel.

Le 24 juin, l'Évêque alla exhorter une milice d'un autre genre à un autre combat. Invité à célébrer et à prêcher au Séminaire français, en cette fête de saint Jean-Baptiste, il prit pour texte les paroles du Cantique de Zacharie sur le Précurseur : « *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis*, Et toi, tu seras appelé le prophète du Très-Haut. » Il rapprocha de ce Cantique les paroles du même chapitre où il est dit que « l'Enfant croissait, et que son esprit se fortifiait, et qu'il était dans la solitude jusqu'au jour de sa manifestation en Israël ». Toute l'instruction sortit de là. L'Évêque félicita ces jeunes clercs de deux choses : en premier lieu, du courage qu'ils avaient eu d'embrasser le sacerdoce dans un temps dont le caractère distinctif était d'être contraire au prêtre : *Populus tuus sicut hi qui contradicunt sacerdoti* ; et, en second lieu, du bonheur qu'ils avaient de faire leur Séminaire, à Rome, dans la citadelle bâtie sur le roc apostolique, *in ipsa apostolicæ petræ arce fundati*, comme s'exprime saint Léon.

Mgr de Poitiers se montra charmé de toute cette jeunesse ecclésiastique. « C'est une excellente maison, disait sa lettre du lendemain, et où l'esprit à la fois romain et français prépare de bons sujets pour l'enseignement des séminaires. »

La fête de saint Pierre, survenant au sein de l'embrasement de l'Europe, avait pour Mgr Pie une particulière signification. Dans une lettre à sa mère, après avoir décrit les solennités romaines de ce centenaire, il ajoute : « Le vendredi, après la messe solennelle, le Pape, sur la *sedia*, au milieu de Saint-Pierre, a renouvelé son excommunication contre le roi de

Sardaigne et consorts, exprimant le vœu qu'ils fussent ramenés à résipiscence, instruits qu'ils seraient non plus seulement par la voix des représentants de Dieu sur la terre, mais par la voix de son tonnerre qui a éclaté en ces derniers temps. Le caractère nominal de cette excommunication, ratifiée, a dit le Pape, par l'assentiment de tous les évêques du monde catholique, l'allusion aux défaites dont la nouvelle venait d'arriver, ont naturellement donné une grande autorité à la parole du Saint-Père, et profondément ému tous ceux de l'assistance qui comprenaient le latin. »

Sa lettre décrivait aussi l'attitude de ce peuple romain, pacifique et heureux au sein de la conflagration de l'Allemagne ; cette ville en fête, ces trente mille personnes battant des mains et criant : Vive le Saint-Père ! ces illuminations et ces feux d'artifice de la place du peuple : « Ces innocentes détonations et ces charmants effets de lumière, écrivait-il, font avec le bronze des batailles et le feu meurtrier des combats un singulier contraste ! »

Parti de Rome le 5 juillet, Mgr Pie était le 11 à Paris, où une de ses premières visites fut pour l'archevêque, Mgr Darboy. « Sa Grandeur, écrivait-il, a une foi admirable dans les vues de haute sagesse de l'Empereur. L'intérêt seul empêcherait l'Empereur de permettre ceci ou cela, etc. Je me suis permis de lui dire que, depuis douze ans, rien n'avait pu empêcher l'Empereur de faire finalement ce que voulait la Révolution, particulièrement ce que voulaient les conspirateurs italiens ; et qu'il me paraissait qu'à l'heure présente il en était encore de même. Il regarde cela comme une exagération : c'est l'optimisme suprême. »

Rappelons, pour mémoire, qu'en sortant de l'archevêché, Mgr Pie s'en fut à la maison-mère des Dames du Sacré-Cœur, pour une mission qu'il lui fut consolant de remplir. Le Saint-Père l'avait chargé de

faire savoir à la Supérieure générale son désir que la digne fille du comte de Montalembert, religieuse à Conflans, fût exceptionnellement autorisée à aller de temps en temps voir son père, pendant la maladie qui devait l'emporter. Mgr Pie devait voir le soir même M^{me} la comtesse de Montalembert, laquelle lui témoigna sa vive reconnaissance d'une « initiative dont le mérite se partageait entre le Pape et lui ». Ce sont ses expressions. Elles suffisent à dire la sollicitude de Mgr de Poitiers pour le bien du grand homme qu'il n'avait pas cessé d'admirer et d'aimer, même en cessant de penser entièrement comme lui.

Le clergé de Poitiers attendait de son Evêque des révélations sur l'objet de son voyage à Rome. La retraite pastorale, célébrée du 9 au 14 août 1865, lui en offrait l'occasion. Il eut soin au contraire d'é luder les questions brûlantes. Il parla seulement du Pape, de sa vaillance d'âme et de corps, de son calme imperturbable fondé sur la force de l'Eglise. « Mais si la France, retirant ses troupes de Rome, laisse le Pape seul en face de la Révolution : qu'arrivera-t-il ? » C'était la question de tout le monde. — « Je l'ignore, répond Mgr Pie à ses prêtres ; mais ce que l'on peut dire, c'est que le Pape ne reculera devant aucune détermination nécessaire ; c'est qu'il restera à Rome tant qu'il y pourra et qu'il y devra rester ; c'est qu'il saurait prendre encore le chemin de l'exil, si l'exil devenait la seule protection possible et efficace de sa liberté comme de son droit royal. Et enfin, si vous me demandez où il pourrait aller, dans l'état actuel de l'Europe, je vous répondrai ce qu'il disait un jour : « Monsieur l'Ambassadeur, la terre est grande..... et surtout Dieu est grand. »

Cependant, l'Italie marchait à d'autres destinées. Le 5 juillet, l'Empereur d'Autriche, vaincu à Sadowa, avait cédé la Vénétie à l'Empereur des Français. qui

l'avait, au mois d'octobre, rétrocedée à l'Italie. C'était le triomphe des politiques de l'*Italia una* ; et M. Eugène Rendu, s'appuyant sur les lettres récemment publiées de Massimo d'Azeglio, demandait à Mgr Pie si la marche des événements ne lui donnait pas quelque regret sur les opiniâtretés de la politique romaine. « Nullement, répondit l'Evêque. Les faits suivent en Italie la marche très naturelle et très logique que nous avions prévue. Nous attendons la solution prochaine sans inquiétude, et à mesure que les hontes de nos adversaires se cumulent avec leurs succès, notre fierté grandit avec nos revers. L'heure où l'exil deviendra une nécessité nous apportera un soulagement, et le châtimement de l'Italie commencera avec l'émigration de la Papauté. Quant à la France, sa population actuelle commence à sentir au prix de quels abaissements on l'a fait travailler à l'œuvre la plus contraire à ses intérêts comme à sa mission. Attendez, et vous verrez quelle estime elle fait de ceux qui l'ont employée à un tel ministère. Jamais ce pays n'a été plus honteux de lui-même qu'il ne l'est à cette heure, et tous les efforts réunis du gouvernement et de l'opposition révolutionnaire ne parviendront pas à fausser ce qui reste d'honnêteté publique et de sentiment national. De grandes violences populaires contre nous sont possibles ; on les attire et on les prépare, mais de pareils excès ne sauvent point leurs auteurs. »

La conclusion était « qu'il manquerait toujours aux ennemis de la Papauté le seul succès qu'ils pussent envier : celui de la rendre leur complice par aucune défaillance ».

On était donc alors à la veille de l'exécution de la fatale Convention du 15 septembre 1864. En vertu de ce pacte, la France s'était obligée à retirer ses troupes de l'Etat pontifical, dans l'espace de deux années, et l'Italie s'engageait à ne pas porter atteinte

à ce même territoire, que de plus elle défendrait contre les attentats du dehors. En effet, le drapeau français, flottant au château Saint-Ange depuis le 3 juillet 1849, en disparut le 11 décembre 1866. En vain le général comte de Montebello, en prenant congé de Pie IX avec l'Etat-major et tous les officiers, l'assura-t-il que du moins il lui restait encore l'appui moral de la France : « Monsieur le général, lui répondit le Pape, je l'ai déjà annoncé à vos compagnons d'armes, la Révolution l'a dit : elle viendra jusqu'ici, et vous le savez bien ! »

L'Evêque éleva la voix. Sa plainte sur le retrait de nos dernières troupes s'exhala dans un Mandement du 29 novembre 1866, ordonnant une quarantaine de prières pour le Pape. Sa douleur est immense, mais contenue, tranquille et maîtresse d'elle-même. Il y avait si longtemps qu'il sentait venir ce coup ! — « C'en est donc fait : on l'avoue, la France n'aura été dix-huit ans à Rome que pour laisser à l'Italie le temps de s'agrandir et de se fortifier assez pour que notre départ lui livrât cette proie. Dans l'état où nous la quittons, la *motte de terre*, réduite presque à rien par l'insurrection, ne sera-t-elle pas emportée par le premier choc du flot révolutionnaire ? Tout est à craindre ; et tout est bien près d'être perdu, sauf une chose, l'honneur, et plus que l'honneur, le droit. Or, quand le *principe* reste, le *prince* n'est jamais définitivement détrôné. L'adversité peut venir : elle n'abattra pas Pie IX. On a cité souvent cette parole antique : Il faut qu'un empereur meure debout : *Imperatorem stantem mori oportet*. Ce qu'un César païen avait dit, un Pape saura le faire. Or mourir debout, c'est léguer à l'institution qu'on représente un gage de vie et des arrhes d'avenir. »

Un triste railleur de l'*Opinion nationale* avait trouvé plaisant de se faire de notre deuil un thème à parodie. — « Sans doute, écrivait-il, les Evêques allaient fabriquer

sur l'abandon de Rome une bonne légende, bien tragique, bien attendrissante, à l'usage des femmes nerveuses, auxquelles on ne manquera pas de dire sentimentalement : Voyez ce pauvre Pape, il pleure! — Sur ce mot cruel, l'Evêque se redresse indigné, et fièrement : « Non, dit-il, non, personne n'a le droit de parler ainsi de ce cœur magnanime. C'est l'injurier gratuitement que de le supposer ému de sa propre infortune ; et à ceux qui pleureraient sur son sort et sur celui de la papauté, Pie IX, entré dans la voie du Calvaire, pourrait répondre, comme le Sauveur aux filles de Jérusalem : Ne pleurez pas sur moi, mais gardez vos larmes pour pleurer sur vous-mêmes et sur vos fils. L'abaissement de l'Europe, l'abandon de la dignité de la France, les hontes présentes et les calamités futures des nations apostates, voilà ce que pleure Pie IX ».

Ayant demandé qu'on pleurât pareillement avec lui, l'Evêque reprenait et disait : « Ce pauvre Pape, il pleure! — Oui, comme Jésus a pleuré sur Lazare enfermé depuis quatre jours au tombeau ; et il y a un peuple lié de bandelettes comme Lazare, et qui attend toujours le moment où Jésus viendra le délier. — Oui, il pleure comme Jésus a pleuré sur la ville infidèle, qui n'avait pas connu le jour de sa visite, et à qui il annonçait la venue des jours lugubres. — Enfin, nous savons de saint Paul qu'à la veille de son immolation, Jésus, étendu la face contre terre, a crié vers son Père avec larmes ; et nous ne nous étonnerions point qu'épouvanté, lui aussi, des crimes de l'heure présente, Pie IX, prosterné devant son Crucifix, ne se fût relevé plus d'une fois la face baignée de larmes. »

On aime à apprendre que Pie IX, en recevant ce Mandement, fut le premier à s'écrier : « Oh ! qu'il est donc *brave*, l'Evêque de Poitiers ! » On aime aussi à souscrire à cette conclusion d'une lettre de remerciement de Mgr Guibert, archevêque de Tours : « Nous

sommes maintenant, Monseigneur, entre les mains de Dieu, mais l'honneur de notre Église de France sera sauvé. Cette manifestation universelle... est digne de l'épiscopat. »

Cette unité d'esprit allait faciliter la réunion des évêques auprès de leur commun Chef. Le 8 décembre 1866, une Lettre de Pie IX les invita à se rendre à Rome, dans le courant de juin suivant, afin d'y assister à la béatification de vingt-quatre vénérables serviteurs ou servantes de Dieu, et aux solennités du dix-huitième centenaire du martyr de saint Pierre. Mais était-ce là l'unique but de cette convocation ? La réunion annoncée n'allait-elle pas se transformer, et devenir soudainement ce concile œcuménique dont on parlait de toutes parts ? Mgr Pie détrompa ses prêtres à cet égard, mais sans repousser toutefois la probabilité d'une prochaine assemblée générale de l'Église. « Reste à savoir, ajoutait-il, si ceux dont le libéralisme plaide aujourd'hui pour la réunion du Concile n'en seront pas alors les adversaires acharnés. »

Un regret de Mgr Pie devait être de ne plus retrouver à Rome, un vénérable cardinal français, Mgr Villcourt, si dévoué à sa personne comme à ses idées. Le bon et saint vieillard venait d'expirer, le 17 janvier, après une longue maladie. Une de ses dernières lettres disait à son ami : « Personne ne prend plus que moi une vive part à tout ce qui vous concerne. Tout m'intéresse par rapport à vous : vos peines, vos écrits, votre santé. Je ne cesse de prier que vous ayez la consolation que vous méritez et que demandent pour vous tous les vrais chrétiens. Notre Saint-Père le Pape prend toujours un vif intérêt à tout ce qui vient de vous. Ah ! si tout l'Épiscopat, sans exception, partageait vos sentiments et votre courage, quelle joie son cœur en recevrait ! » Ses derniers mots étaient : « Je ne suis plus jeune : mes soixante-dix-huit ans

me font souvent penser au compte que je dois rendre au Seigneur. Je me recommande à vos prières ; vous êtes toujours dans les miennes. »

Embarqué le 6 juin 1867 à Marseille, après un pèlerinage à Notre-Dame de la Garde ; arrivé à Rome le 8, Mgr Pie reçut, le 11, une première audience de Pie IX, aux pieds duquel il déposa 45,000 francs pour le Denier de Saint-Pierre. Une lettre de lui nous apprend qu'en outre il était porteur, pour le ministre des armes, d'une somme considérable destinée à l'entretien de vingt-six zouaves pontificaux, ainsi que de 40,000 francs affectés à l'achat de fusils à aiguille. Le Pape reçut dans ses bras le cher fils qu'il combla de bénédictions. Environ trente prêtres de son diocèse avaient été, le même jour, présentés au Saint-Père par leur Évêque.

Cependant des bruits divers se répandaient sur cette réunion, que les politiques assimilaient trop à leurs assemblées parlementaires. On avançait que plusieurs évêques concevaient l'idée et l'espoir de faire revenir le Pape sur l'Encyclique et le *Syllabus*. L'Évêque de Poitiers se refuse à le croire. On lit dans une lettre de sa correspondance : « Ne serait-il pas insensé d'espérer que Pie IX se déjugéât ? Cela se comprend chez les politiques qui n'ont point la foi, et qui ne savent pas ce que c'est que l'Église. Mais comment des évêques, et même des prêtres, peuvent-ils penser qu'il couvrira d'un voile ce qu'il a si vaillamment et si saintement mis en lumière ? N'est-ce pas surtout pour rendre à la vérité ce témoignage spécial et pour donner aux esprits malades de notre temps ce remède opportun qu'il a été suscité de Dieu ?... »

Mgr Pie ne permet pas davantage qu'on dise que certains de nos évêques sont venus là comme émissaires et comme agents de la politique de l'Empereur, en face de celle du Pape. Cette idée seule l'indigne ; et, peu de temps après, écrivant à ses prêtres : « Non, Messieurs,

leur dit-il, je ne puis me résigner à croire que personne accepte jamais la mission d'être l'affidé ou même le confident, encore moins l'agent de la puissance séculière au sein des assemblées de l'épiscopat. Laissons aux sectes photiennes leurs menées et leurs coteries. Nous sommes la grande Eglise, libre, autonome, qui a sa vie propre, son organisation, ses lois, ses chefs, ses assemblées, son conducteur suprême ; et cette grande Eglise ne relève que de Jésus-Christ qui l'a fondée, et de l'Esprit-Saint qui l'assiste. Tout mot d'ordre pris en dehors d'elle-même serait indigne de l'Epouse du Christ, et il deviendrait infamant pour quiconque le recevrait. Les catholiques entendent bien être les fils de la femme libre et non pas de la servante. Qu'on le sache une fois pour toutes : les mœurs ecclésiastiques de Byzance ne s'acclimateront jamais dans nos rangs. »

Telle était bien la pensée de l'immense majorité de l'épiscopat, et une Adresse au Pape allait en devenir la manifestation. Il y avait plus d'un an, dès avant son premier voyage, que la correspondance de Mgr Pie avec Rome témoignait de son ardeur à faire en sorte que cette Adresse, prévue et préparée, fût cette fois absolument et nettement affirmative des droits de la vérité, selon la doctrine de l'infaillibilité et le sens littéral des derniers actes pontificaux. Un certain nombre de prélats choisis dans chaque nation avaient été engagés à entrer dans ce concert. « Après comme avant l'Encyclique, écrivait-on du sein même du Sacré-Collège, la stratégie divergente persiste sur plusieurs points... Il faut donc nous serrer pour dissiper ces ligues intérieures qui nous divisent et forment toujours les mêmes camps isolés, à Paris, à Louvain, à Munich, etc. » Le mot d'ordre commun était la fidélité aux doctrines de l'Encyclique, et l'affaire importante était d'y faire donner

une éclatante adhésion par l'assemblée des évêques.

Mgr Pie n'épargna rien pour arriver à ce but doucement et fortement, durant son séjour à Rome. Il n'y eut pas de prélat important qu'il ne vit, de sages raisons qu'il ne fit valoir, j'ajouterai de supplications qu'il ne portât aux divers sanctuaires où nous le voyons se rendre fidèlement chaque jour. Elles triomphèrent finalement. Il avait vu beaucoup Mgr Manning, archevêque de Westminster, qui faisait partie de la commission pour la rédaction de l'Adresse, où il avait porté les idées toutes romaines que l'on retrouvera bientôt dans son Instruction pastorale sur *Le centenaire de saint Pierre et le Concile général*. C'était un des amis de Mgr de Poitiers, qui l'avait reçu chez lui un an auparavant. L'évêque anglais voulut l'associer à son travail. Il vint en conférer plusieurs fois chez lui, et ils traitèrent ensemble particulièrement « du paragraphe de la réponse qui devait formuler l'adhésion à l'Encyclique », comme le témoigne une note rapide de Mgr Pie. Ainsi rédigé, le projet de Mgr Manning, mis en présence de celui de plusieurs illustres prélats, obtint finalement ce qu'il avait demandé. Dieu avait fait malgré tout son œuvre de vérité. Un passage doctrinal sur le magistère du Pape, inséré dans le texte, impliquait la reconnaissance de l'infaillibilité. Quelques amendements restrictifs ou explicatifs n'allèrent pas à modifier le fond de la doctrine, qui venait de faire un nouveau pas vers sa définition. Quant à la confirmation des actes pontificaux, l'Adresse des cinq cents disait : « Convaincus, Très Saint-Père, que Pierre a parlé par la bouche de Pie, tout ce que vous avez dit, confirmé, publié, pour maintenir l'intégrité du dépôt divin, nous le disons, nous le confirmons, nous le publions ; et nos voix comme nos esprits sont unanimes pour rejeter tout ce que vous avez jugé devoir être réprouvé et répudié comme contraire à la foi révélée, au

salut des âmes et au bien des sociétés humaines. »

Après cette victoire, Mgr Pie pouvait donc écrire, comme il fit : « Due à deux ou trois plumes, italienne, anglaise et allemande, l'Adresse des évêques a été très bonne ; elle affirme nettement tout ce qu'il fallait affirmer. Le Concile fera le reste. »

Ce Concile, Pie IX l'annonça cette fois publiquement, le 26 juin, dans son allocution aux évêques réunis à la chapelle Sixtine. Les applaudissements de la grave assemblée lui redirent qu'il remplissait le vœu de l'Eglise entière.

« Un nouvel ordre de choses va donc s'ouvrir, écrivait alors Mgr Pie. Les deux ans ou deux ans et demi qui s'écouleront entre l'annonce et la réalisation seront employés à préparer les matières, et l'esprit public ne cessera point d'être préoccupé de cette grande éventualité. » Il disait dans une autre lettre : « Il faut surtout prier, et ne rien négliger pour se tenir prêt. Le Concile sera ce que les hommes mériteront qu'il soit. »

Le 3 juillet, Mgr Pie reprenait la mer pour retourner en France. Ce séjour à Rome n'avait été que de vingt-cinq jours. Ce qu'il y avait vu de plus grand, c'était le Pape : « O Roi de la Cité sainte, disait-il ensuite à ses prêtres, je ne sais pas où pourront vous conduire et vous jeter les orages de demain ; mais je sais qu'hier vous contempriez autour de votre trône cinq cents têtes couronnées, au-dessus desquelles planait votre tête ceinte du triple diadème.... Et quand ensuite j'ai regardé au visage les autres grandeurs de la terre, je me suis senti le droit et la satisfaction de pouvoir vous dire : Vous êtes beau par-dessus tous les enfants des hommes ; votre Siègne a pour lui les siècles ; le sceptre de votre règne est le sceptre de la droiture. O Roi très puissant, ceignez votre épée, et, avec cette beauté qui n'est qu'à vous, reprenez votre marche et

régnez : *Specie tuâ et pulchritudine tuâ intende, prosperè procede, et regna.* »

Ces autres grandeurs de la terre qu'il regardait au visage, et qu'il trouvait abaissées, s'entouraient cependant alors d'un faste prestigieux. En dépit du « point noir » dont Sadowa assombrissait sa politique extérieure, Napoléon voyait graviter autour de lui toutes les puissances européennes qu'attiraient à Paris les merveilles de l'Exposition universelle. En quelques mois, cinquante-huit personnages du rang suprême, à savoir quarante-cinq souverains et princes, trois reines et dix princesses, toutes les maisons régnantes avaient été reçues aux Tuileries. Mais un nuage funèbre avait passé sur ces beaux jours, et ces princes s'en retournaient pensifs à leurs palais, en se rappelant l'avertissement que leur avait donné l'attentat de Berezowski sur le czar Alexandre II, et en méditant sur la fin tragique de Maximilien d'Autriche, fusillé, le 19 juin, au sein du précaire Empire que nous lui avons donné.

La Retraite des prêtres, célébrée du 16 au 22 juillet, permit à l'Évêque de placer son clergé à la hauteur de ces vues sur les choses de l'Église et sur celles de l'État. Il y mit cet abandon qu'il appelait évangélique, car le Seigneur lui en avait donné le premier l'exemple. « C'est mon habitude, Messieurs, depuis bien des années déjà, de n'avoir rien de caché pour vous dans ces entretiens synodaux qui sont de véritables conversations de famille, et je me persuade qu'il est désormais démontré pour vous qu'il y a eu autre chose que la récitation d'une simple formule, quand je vous ai dit, au jour de votre ordination, à l'exemple du divin Maître : Vous n'êtes point mes serviteurs, vous êtes mes amis, et la preuve c'est que vous ne serez tenus en dehors d'aucune des choses que j'aurai accomplies au milieu de vous : *Quia omnia cognovistis quæ operatus sum in medio vestri.* Ma vie et mes actes n'ont

point et n'auront jamais de mystères pour vous. »

Il leur parla du Concile. D'abord qui en avait eu la conception première? Était-ce tel évêque, était-ce tel autre? Mgr Pie considère ces prétentions des partis comme outrageantes pour le Pape. « En vérité, dit-il, il est des esprits singulièrement préoccupés de ravir au Vicaire de Jésus-Christ et à l'Esprit-Saint l'initiative des choses qui relèvent le plus directement et le plus immédiatement de l'Esprit-Saint et du Vicaire de Jésus-Christ. Etranges amis ou ennemis ceux qui inventent déjà d'effacer le Pape et de confisquer le concile, en les absorbant d'avance dans quelques individualités de leur choix! » La vérité était que, dans l'initiative de cette assemblée, tout était du Pape, et du Pape tout seul.

Autre question. Ne disait-on pas que la réunion de juin avait failli proclamer l'infailibilité pontificale, et qu'elle l'eût fait d'emblée sans l'intervention patriotique et prudente de tels évêques mieux éclairés sur l'état des esprits et sur les besoins de leur siècle? « Non, répond Mgr Pie. La vérité est que la croyance à l'infailibilité doctrinale du Pape, familière aux plus anciennes écoles catholiques, est de plus en plus généralisée parmi nous, et que jamais le Siège apostolique n'a vu sa suprême autorité enseignante plus unanimement reconnue. Mais la Papauté, qui a la conscience de cette infailibilité qu'elle tient de Jésus-Christ, n'en veut pas moins donner un grand témoignage de confiance à l'épiscopat, en le convoquant à un Concile où il se prononcera. Voilà comment le Siège de Pierre sait allier la sagesse et la modération à la fermeté, dans le maintien et la défense de ses attributions les plus essentielles. »

Mais enfin, ce Concile lui-même quelle en serait le résultat? N'allait-il susciter de terribles orages au dedans et au dehors? — « Ah! sans doute,

répond l'Évêque, la part de l'intervention humaine et le rôle de la liberté subsistent ici... N'avons-nous rien à redouter, n'aurons-nous rien à souffrir des collisions de la fausse liberté avec l'ingérence césarienne et l'intrigue politique ? Mais, sans nous dissimuler les obstacles que ce Concile, comme tous les grands conciles du passé, rencontrera dans sa marche, nous sommes néanmoins tranquille sur son issue. Les principes immuables de la vérité ne s'assujettiront point aux caprices de ce qu'on appelle les idées modernes. Celui qui a promis d'être au milieu de ses disciples assemblés en son nom ne souffrira pas qu'aucune force irrégulière, qu'aucune action usurpée y prévale contre sa présence et son action divine. »

Cet entretien, d'une vue si nette et si pénétrante, était déjà l'historique de la campagne conciliaire, tracé plus de quatre ans d'avance. La sentinelle sacrée s'était placée si haut et sa vue portait si loin qu'il ne devait plus y avoir de surprise pour elle.

Cependant, « contrairement à toutes les prévisions, le retrait de nos troupes avait laissé Rome et son territoire dans un état au moins temporaire de tranquillité ». Elle ne devait pas être longue. Garibaldi, envahissant les Etats pontificaux, ne tarda pas à pousser ses bandes sacrilèges à Acquapendente, à Bagnorea, à Subiaco, à Monte Libretti. Rome était terrifiée par l'explosion criminelle de la caserne des zouaves ; la France temporisait, le Piémont s'endurcissait, Garibaldi triomphait. Une nouvelle agression se préparait contre la Ville sainte. Mgr Pie, un des premiers, poussa le cri d'alarme : ses lettres se précipitent, brèves, rapides, pressantes comme des cris de détresse. La première, du 13 octobre, demande, pour le Pape, des hommes, de l'argent, des prières. Il faut à ces jeunes braves, « dont plusieurs sont du Poitou et de la Vendée, des armes qui ne soient pas

inférieures à celles de l'ennemi ». Le 31, après l'affaire de Monte-Rotondo, il communique à ses curés l'Encyclique du 17, « une encyclique qui rappelle celles que les anciens Papes ont plus d'une fois écrites du fond des cachots et de l'exil ». Il faut qu'on aide le Saint-Père : « Les moments sont comptés ; c'est l'heure ou jamais de livrer assaut au Ciel et de lui faire violence ». Le 8 novembre, il a appris la victoire de Mentana. C'est le moment de « bénir le Seigneur qui a fait tomber enfin sur ces nouveaux Machabées les premières gouttes de sa miséricorde : *miseri-cordiæ initium stillans in eos*. C'est aussi le moment de se souvenir devant Dieu de la blanche armée des martyrs qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau ».

Hélas ! parmi ces victimes, il en était une que l'Évêque pleura en père. Bernard de Quatrebarbes, un des enfants du séminaire de Montmorillon, jeune homme de vingt-sept ans, l'aîné de quatre frères, belle intelligence, grand cœur, caractère ouvert, physionomie de héros, âme de saint, avait été blessé sur ses canons à Monte-Rotondo, et il avait succombé, peu de jours après, dans la ville de Rome, entre les bras de son père. Mgr Pie avait déjà célébré précédemment la mort de son cousin Georges d'Héliand, martyr de Castelfidardo. Il était l'ami de son oncle, M. Théodore de Quatrebarbes, le défenseur d'Ancone. Bernard eut son oraison funèbre à Montmorillon. L'Évêque assigna au jeune lieutenant d'artillerie une place d'honneur dans cette lignée domestique des croisés d'autrefois et des croisés d'aujourd'hui, dont la devise héréditaire résumait toute l'histoire : *In altis non deficio*. Mgr Pie adressait au jeune martyr l'adieu que saint Louis donnait à ses compagnons d'armes, et il ensevelissait le héros dans l'oriflamme à l'ombre de laquelle s'étaient battus ses pères.

La France, qui venait de prêter à la victoire de Mentana l'appui brillant de ses armes, allait-elle enfin entrer dans une politique décidée de résistance à l'invasion piémontaise et garibaldienne ? On dut le croire quand, le 4 décembre, interpellé, d'abord par M. Thiers, puis par M. Berryer, M. Rouher affirma, au nom du gouvernement, « qu'on défendrait le Pape contre l'Italie, et que *jamaïs, jamais*, la France n'abandonnerait Rome ; et non seulement Rome, mais le territoire actuel de l'État pontifical dans son intégrité ». La volonté de la France, exprimée par la Chambre, venait enfin de s'imposer à son Souverain, quoique trop tard, hélas ! et pour elle et pour lui.

La reconnaissance de Mgr Pie ne resta pas en retard envers un acte qui désormais permettait la réunion du Concile général. Le 7 décembre, il écrivit à M. Baroche, ministre de la Justice et des Cultes, cette lettre de félicitation et de remerciement. On remarquera qu'il a soin d'y réserver encore le droit entier du Pape, et l'espérance de l'y voir rentrer sans restriction : « Monsieur le Ministre, j'obéis avec empressement au mouvement de mon âme, et je me fais un devoir de féliciter et de remercier le gouvernement de l'Empereur des assurances si éloquemment et si explicitement données au pays par M. le ministre d'Etat, dans un discours qu'enregistreront les annales de l'Eglise et de la France. Après de telles déclarations et moyennant une résolution si énergiquement affirmée, le Saint-Siège est à l'abri des malheurs extrêmes qu'on a pu redouter ; et l'assistance des catholiques lui permettra d'attendre du temps et de la protection divine le retour à des conditions de vie propre et indépendante qui sont dans la réalité des choses et dans le vœu de tous.

« Si je ne craignais de paraître m'attribuer une importance qui ne m'appartient pas, je prierais Votre

Excellence d'offrir mes humbles félicitations à M. le Ministre d'Etat, et de déposer au pied du Trône l'hommage de mon respect reconnaissant. »

On ne désarma pas pour cela contre Mgr Pie. Mais on avait pu comprendre, par cette démarche généreuse, que son opposition au gouvernement n'avait duré qu'autant que celui-ci avait été lui-même opposé à l'Eglise ; et que dans cette longue lutte il n'avait été qu'Evêque : tout cela et rien que cela.

Une de ses lettres d'alors déclare « qu'il savait gré à M. Thiers de son discours du 4, et qu'il le tenait en somme pour un grand service rendu à la bonne cause, bien qu'il eût déraillé sur un ou deux points ». Ce fut entre ces deux hommes l'occasion de relations dont il faut dire l'origine et les circonstances.

M. Thiers, par son esprit sceptique et révolutionnaire, était aux antipodes de l'Evêque de Poitiers. Le naturalisme déiste et le libéralisme rationaliste, tant combattus par l'Evêque, semblaient s'être incarnés dans cet homme dont le talent facile et séduisant façonnait à son image l'histoire aussi bien que les destinées de son pays. Précédemment, en 1862, une lettre de Mgr Pie à Mgr de Grenoble témoignait de la douleur que lui avait causée la lecture du dernier volume de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, dans lequel l'historien avait affecté, malgré les documents les plus irrécusables, de garder le silence sur les sentiments et les actes religieux des derniers jours du grand exilé de Sainte-Hélène : « Ce livre, écrit Mgr Pie, est une mauvaise action, mauvaise par rapport à celui qui en est le héros, mauvaise par rapport aux lecteurs, mauvaise par rapport à l'auteur... La conclusion de cette histoire serait que Bonaparte est un damné. L'histoire de nos grands personnages chrétiens se termine souvent par le procès de leur béatification ; celui-ci se clôt par un arrêt de mort éternelle. Heureusement

M. Thiers est très faillible, et il a contre lui des documents qu'il a criminellement dissimulés. De là, comme vous le dites si bien, Monseigneur, un dommage incalculable pour ces milliers d'admirateurs aveugles de Napoléon et ces milliers de lecteurs de M. Thiers, déjà si enclins à se figurer un autre monde accessible aux conditions que le héros et son historien leur indiquent ici. Ces dernières cent pages du volume seront une cause très féconde et très efficace d'impénitences finales. Puisse l'écrivain n'avoir pas prêté à son personnage la somme des sentiments religieux à laquelle il est lui-même résolu de s'en tenir, et n'avoir pas exprimé, par rapport aux religions positives, un jugement qui est encore plus le sien que celui du grand homme mourant ! Puisse-t-il n'avoir pas dépeint cette mort telle qu'il prépare la sienne ! »

Cependant la reconnaissance faisait un devoir à l'Evêque de ne pas méconnaître les services rendus, jadis et aujourd'hui, par cet homme politique à la cause romaine. Ce fut par là qu'ils se connurent. Un jour, dans le mois de mai 1865, après un remarquable discours de M. Thiers en faveur du pouvoir temporel du Pape, Mgr Pie, se trouvant à Paris, crut convenable de lui en faire savoir sa gratitude, en déposant simplement une carte à sa porte. Il n'eût pas jugé bon de faire davantage, s'attendant bien d'ailleurs à ce qu'on se contenterait de lui rendre la pareille. Il n'en fut point ainsi : dès le lendemain matin, une voiture s'arrêtait devant l'humble porte des Filles de la Croix, rue de Sèvres, résidence ordinaire de l'Evêque à Paris. Un homme de petite taille en descendit, qui, sans donner son nom, demanda Mgr de Poitiers, et se fit conduire par le très petit, très étroit et très raide escalier qui menait à l'entresol où l'Evêque avait sa modeste demeure. Mgr Pie y récitait son office dans sa chambre, où il marchait de long en large,

allant et revenant dans les cinq ou six pas que permettait l'exiguïté du lieu. Il continua de prier, et, faisant signe à l'inconnu d'entrer et de l'attendre, il ne se pressa pas autrement de le recevoir, car à la porte on l'avait pris et annoncé pour un certain fournisseur de bas élastiques mandé pour ce jour-là. Son office terminé, l'Evêque s'approcha de l'homme introduit, qui alors se nomma : « M. Thiers ! » dit-il en saluant le prélat qui déjà s'appropriait à user de ses services. « Monseigneur, ajouta-t-il, j'ai été on ne peut plus touché de votre démarche, et j'ai tenu à venir vous en remercier moi-même et sans retard. » L'Evêque se remit bien vite de sa première surprise. L'entretien fut très cordial et dura trois quarts d'heure. Nous en ignorons les détails, mais nous savons que l'homme d'Etat en témoigna la plus vive satisfaction. Quand le visiteur se leva, l'Evêque s'excusa de l'avoir reçu dans un si modeste local : « J'espère, lui dit-il, que vous ne me dénoncerez pas à Rome pour la magnificence de mon appartement. » — « Pardon, répondit le spirituel interlocuteur, je ne manquerai pas d'écrire au Pape que vous occupez ici un vrai *Palais apostolique*. » — Puis, comme il fallait descendre l'étroit escalier : « Prenez garde, dit l'Evêque au rusé politique, avec une pointe de malice, prenez garde, Monsieur Thiers : ici forcément il faut marcher devant soi, et sans incliner ni à droite, ni à gauche. »

Ces deux hommes se revirent, ainsi que nous le dirons. Ils avaient l'un pour l'autre une ambition diverse. Celle de M. Thiers était de faire entrer à l'Académie française l'Evêque de Poitiers, qui n'y prétendit jamais, le considérant comme un rare écrivain doué éminemment de cette clarté française dont il était lui-même un si parfait modèle. L'ambition de Mgr Pie à l'endroit de M. Thiers était d'un ordre plus élevé. C'était, comme il disait, « de faire tomber sur cette âme une goutte du

sang de Jésus-Christ », et de lui préparer, pour un meilleur monde, l'entrée d'une autre compagnie et l'honneur d'une plus réelle immortalité.

Enfin, à deux mois de là, le 26 février 1868, Mgr Pie recevait de l'Empereur une audience sollicitée dans l'unique intérêt des affaires de son diocèse : il venait demander au gouvernement une subvention indispensable pour l'achèvement de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. Lui qui précédemment s'était refusé à toute démarche semblable n'y répugnait plus aujourd'hui que le fameux *jamais* avait été prononcé. Il voulut quesa visite, comme les précédentes, apportât au Chef de l'Etat de salutaires leçons. Quelques lignes jetées par lui au dos d'une carte de visite, après cet entretien, nous apprennent qu'il commença par remercier le Souverain des assurances données à la Chambre, le 5 décembre, par son gouvernement, sur l'Etat pontifical. Il lui rédit que la mission de la France consistait à protéger tous les intérêts religieux du dehors et du dedans, et que de là dépendait la force de son Empire. Il fut amené ensuite à dire un mot du nouveau régime libéral qu'il ménageait à la France, et de ce qu'on avait appelé le couronnement de l'édifice. En le félicitant de l'octroi d'une sage et nécessaire liberté, il le mit en garde contre le radicalisme qui s'en ferait une arme pour saper son trône : « Ne perdez pas de vue, Sire, que, pour tout ce parti, la liberté demandée c'est celle de vous renverser. » Son dernier mot fut un avertissement : « Les races qui sont montées sur le trône y sont restées tant qu'elles furent fidèles à Jésus-Christ. » Nous ne savons rien de plus sur cette audience intime.

Le mystère qui la couvrit fut cause que certains esprits défiants en conçurent des soupçons, comme le témoigne cette lettre du 14 avril à M. de l'Estoile : « Comprenez-vous qu'un Evêque ait eu l'audace d'aller

parler au Souverain de son pays, sans avoir soumis son projet et le détail de son entretien à messieurs les libéraux ? Et que peut avoir dit et fait cet évêque, sinon de trahir ceux de ces messieurs qui éprouvent le besoin de sauver le pays ? Mais vous, mon cher ami, vous avez pu soupçonner quelques-unes des raisons majeures de ma démarche ; la Providence m'en a révélé à moi-même de plus hautes que celles qui m'ont guidé. Que Dieu et sa sainte Mère nous assistent ! »

La fin de cette lettre disait : « Qu'on ne désespère point de Rome et du Concile. Malgré ce qu'on tentera pour faire avorter ce grand Synode œcuménique, le Saint-Esprit nous réserve plus d'une consolation. »

CHAPITRE XI

PRÉPARATION DU CONCILE GÉNÉRAL.

LES DOMINICAINS A POITIERS. — LE CONCILE DE POITIERS.
— LES THÉOLOGIENS CONSULTEURS FRANÇAIS. — INDICTION
DU CONCILE GÉNÉRAL. — MARIE ET LES CONCILES. — XV^e CEN-
TENAIRE DE SAINT-HILAIRE. — RESTITUTION DE L'ANCIEN
ÉVÊCHÉ DE POITIERS. — SILENCE DE L'ÉVÊQUE AVANT LE
CONCILE. — LA PRIÈRE. — RÉPONSE A M^{GR} MARET. — L'IN-
FILLIBILITÉ. — L'AGITATION. — ADIEUX AU CLERGÉ DE
POITIERS. — VOYAGE ET ADIEUX A PONTGOUIN, NOTRE-DAME
DE CHARTRES ET SAINT-CHERON. — LE DÉPART.

(1868-1869.)

L'année 1868 s'ouvrit, pour Mgr Pie, par un établisse-
ment monastique préparé depuis longtemps. Dès
1857, il avait prêté son appui à la fondation que le
R. P. Jandel, Maître général de l'Ordre de Saint-
Dominique, avait faite à Lyon d'un couvent qui, indé-
pendant de la Province de France restaurée en 1850
par le Père Lacordaire, voulait rendre aux observances
et doctrines dominicaines leur plein épanouisse-
ment. Il nous serait difficile d'apprécier cette séces-
sion dans son caractère et ses résultats ; et il nous
suffit de dire que, grâce en grande partie à l'interven-
tion de Mgr de Poitiers et du cardinal de Bonald, le
Saint-Siège se prononça en faveur de l'autonomie de
la maison de Lyon, sous la juridiction immédiate du

Général, jusqu'au jour où de nouveaux couvents sortis de celui-là permirent de former, en France, une seconde Province, sous le nom de Province d'Occitanie de l'Immaculée Conception.

En même temps qu'il aidait à cet établissement du couvent de Lyon, Mgr Pie demanda gracieusement au Provincial de vouloir bien reconnaître qu'il croyait avoir acquis le droit de recevoir dans sa ville épiscopale la première colonie qui sortirait de là.

En 1867, un prêtre distingué de son diocèse, tertiaire de Saint-Dominique, M. l'abbé de Vielblanc, lui ayant remis une somme de vingt mille francs destinée à la fondation dominicaine, l'Evêque estima que l'heure était venue d'accomplir cette œuvre. Se rendant à Rome, au printemps de cette année, il passa par Carpentras, pour y voir le Provincial, conféra avec lui et convint que la fondation aurait lieu dès le commencement de l'année suivante. Trois religieux la préparèrent par une grande mission prêchée, durant l'Avent, dans la cathédrale de Poitiers. « Les fils de saint Dominique, disait ensuite l'Evêque, ont dignement soldé la dette de leur rentrée parmi nous ; ils ont annoncé la vérité ; ils ont vengé la morale, ils ont enseigné le devoir avec une liberté tout apostolique ; et la charité brûlante qui s'alliait sur leurs lèvres à la pureté de la doctrine, le dévouement infatigable avec lequel ils se dépensaient au service de tous, la vie dure et mortifiée dont ils ont fourni l'exemple et donné le spectacle, au milieu de leurs rudes travaux, leur ont conquis universellement le respect, la confiance et l'affection. »

Quelque temps après, 10 janvier, le couvent des Frères-Prêcheurs fut établi canoniquement dans cette ville, après une interruption de plus de soixante-dix ans. Une ancienne abbaye bénédictine, fondée au IX^e siècle, sous le vocable de Saint-Cyprien, et sanctifiée

par la vie du Bienheureux Bernard de Tiron, qui en fut abbé, n'avait guère laissé, à Poitiers, que son nom et quelques ruines. C'est l'emplacement que Mgr Pie, fidèle à rendre à l'Eglise tout ce qui lui avait précédemment appartenu, choisit pour les constructions de la maison, qu'il assista largement de ses deniers. Il en écrivait plus tard : « Nous remercions Dieu, qui dans sa miséricorde nous a dotés de ce couvent. Il édifie notre ville par l'austère régularité qu'on y garde et les vertus qu'on y pratique, et il est, pour tout notre diocèse, une source d'où la parole évangélique ne cesse de couler. »

Deux jours après cette installation religieuse, la ville de Poitiers recevait tous les évêques de la province d'Aquitaine pour un concile qui devait servir de préparation au concile général de l'année suivante.

Le zèle pour ces saintes assemblées s'était beaucoup refroidi parmi l'épiscopat, nonobstant les lettres pressantes de Mgr de Poitiers à plusieurs archevêques, notamment à S. E. le cardinal Gousset. Mgr de Bordeaux était resté, depuis 1859, sous l'impression pénible de la dissidence amenée dans le concile d'Agen par les opinions de NN. SS. Landriot et Delamarre. Mais l'un et l'autre de ces prélats ayant cessé d'appartenir à l'Aquitaine, pour monter sur les deux sièges métropolitains de Reims et d'Auch, Mgr Pie insista auprès de Mgr Donnet pour la reprise de ces assemblées. La ville de Poitiers avait été désignée d'avance par le concile précédent. D'ailleurs le lieu, comme la date, de cette réunion était déterminé par une circonstance solennelle : celle du xv^e centenaire de la mort de saint Hilaire, qui tombait au mois de janvier 1868. On ne pouvait lui offrir une fête plus digne de lui.

Cependant il importait qu'on ne vît pas dans cette assemblée un tribunal destiné à préjuger des questions réservées aux prochaines assises de la cour plénière.

Mgr Pie demanda donc qu'on ne fit pas de bruit autour d'elle. Il écrivit à un des rédacteurs de l'*Univers* : « Notre concile de Poitiers ne fera quelque petite chose qu'à la condition que nous échapperons d'ici là à la publicité. Du côté du pouvoir et de ses affidés, on nous épie et on nous prête des intentions impossibles. Auriez-vous la bonté de demander aux bureaux de l'*Univers* et du *Monde* qu'on ne parle point du prochain concile de Poitiers ? Déjà un correspondant a écrit quelques lignes à ce sujet, et annonce que nous nous proposons de revenir sur l'Encyclique ! Priez qu'on se taise désormais. Nous avons plus d'un motif de demander ce silence. »

Le concile s'ouvrit, le dimanche 12 janvier, dans la cathédrale par un discours de l'archevêque, en présence du clergé et d'une affluence extraordinaire de fidèles (1). Au fond du sanctuaire on avait dressé la statue de saint Hilaire, aux pieds de laquelle étaient exposées ses reliques. C'était lui qui présidait invisiblement.

L'Évêque disait plus tard : « Notre vieille cathédrale, avec sa parure d'oriflammes, d'inscriptions et de lumières, offrait une image splendide de l'Eglise triomphante. Ce cortège de pontifes, précédé de tous les rangs de la milice ecclésiastique séculière et régulière ; l'autel du sacrifice entouré des vieillards que l'Apocalypse nous représente portant des couronnes d'or sur leurs têtes ; les pasteurs des peuples s'avancant vers le tabernacle pour recevoir des mains du primat le Pain de vie ; les docteurs de la foi levant leurs mains sur les saints Evangiles ; chacun des évêques, tant ceux

(1) Les Pères du concile étaient : S. Em. le cardinal Donnet, Mgr Pie, évêque de Poitiers ; Cousseau, d'Angoulême ; Colet, de Luçon ; Dabert, de Périgueux ; Thomas, de la Rochelle ; les délégués des évêques de la Guadeloupe et de l'Ile-Bourbon ; les Sièges d'Agen et de la Martinique étaient vacants.

du continent que ceux d'outre-mer, répondant : Me voici, *adsum*; voilà, mes Frères, une pâle esquisse de ce que vous avez vu et de ce dont vos enfants transmettront le récit aux générations à venir. »

Les séances particulières se tenaient au grand séminaire, ainsi que l'Évêque en rappelait de même le souvenir à ses prêtres : « Cette maison avec ses cloîtres, ses grandes salles, sa chapelle de fondation royale, ses cellules, ses vastes corridors, cette maison que nous aimons, elle a pris à nos yeux une splendeur nouvelle depuis qu'elle a été l'asile de cette réunion provinciale des évêques et du clergé de nos dix diocèses et de nos colonies. Dieu prolongerait notre vie durant un siècle que, jusqu'à la fin, l'image de ce concile de Poitiers nous reviendrait à l'esprit, et surtout au cœur, chaque fois que nous mettrons le pied dans cette demeure. Tous ceux qui ont participé à cette assemblée peuvent vous le dire : la parole de Jésus-Christ, *ibi sum in medio eorum*, était devenue sensible ; Notre-Seigneur était là. »

On ne s'étonnera pas que le premier décret porté par le concile ait été sur *saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Eglise*. On en fit la promulgation dans l'antique église élevée sur son tombeau. Le décret, tout entier de la main de Mgr Pie, demandait que les traces du saint Docteur fussent partout recherchées et honorées dans le pays ; que ses écrits fussent étudiés ; que sa basilique fût restaurée ; que son pèlerinage fût fréquenté ; surtout que sa doctrine fût observée et son courage imité. Le volume de ses œuvres avait été déposé sur un trône, avec le livre de l'Évangile, pour recevoir le serment des Pères. Par tout cela on sentait que ce concile allait être, entre tous les autres, le concile d'Hilaire.

Mgr Pie présida, là encore, l'importante congrégation de la Foi et de la Doctrine. Pour se rendre compte de

la part qu'il prit à ces travaux, il suffit de connaître le titre des chapitres qui y furent traités : *Du Siège apostolique* et *Du Souverain Pontife*, ses prérogatives et l'obéissance qui lui est due ; *Du pouvoir civil du Pape*, sa raison d'être et son droit ; *Du mariage religieux* et de son obligation pour les contractants ; *De la béatification des saints de l'Aquitaine*, particulièrement des Vénérables Grignon de Montfort et Jeanne de Lestonac ; *De l'Écriture sainte* et de son étude dans les séminaires ; *De la théologie, du droit canonique, de l'histoire ecclésiastique, de la philosophie*, et en particulier des deux systèmes extrêmes du *rationalisme* et du *traditionalisme* ; *Des études littéraires* et de la formation des clercs ; *Du culte de saint Joseph*, patron de la sainte Église. L'intérêt de ces questions dépassait visiblement les limites d'une province. C'est ainsi qu'on porta une condamnation motivée et explicite de la doctrine, alors fort retentissante, de *La morale indépendante*. Un travail très complet sur ce sujet fut inséré dans les Actes, où Rome le remarqua et lui donna des éloges.

Le métropolitain avait pensé saisir le concile de Poitiers d'une affaire dont lui et quelques hommes de zèle, le P. Ventura, le comte Tullio Dandolo, et M. Roselly de Lorgues avaient pris ardemment l'initiative. C'était l'instruction du procès de canonisation de Christophe Colomb. Mgr Pie se crut obligé de confesser au vénérable archevêque qu'il ne croyait pas au succès final de cette démarche ; mais il l'encouragea à adresser au Pape la lettre qu'il avait rédigée à cet effet : « Elle serait d'abord par elle-même un monument en faveur du grand homme ; et, de plus, elle serait une pièce à invoquer plus tard, s'il plaisait à Dieu de donner suite, par quelques grâces extraordinaires, à la pensée et au vœu dont vous fûtes l'interprète. » Le concile de Poitiers n'émit point de vœu à cet égard.

A l'horizon de ce concile on voyait poindre l'aurore de celui du Vatican. L'Evêque disait ensuite : « N'avions-nous pas alors, Nos vénérables Frères dans l'épiscopat, le sentiment que nous préludions, par les joies et par les fruits de ce synode plus restreint, aux allégresses et aux utilités plus larges, plus abondantes du Synode universel sur lequel la chrétienté fonde de si grandes espérances ? » Il écrivait ailleurs : « Nous avons pu nous éclairer mutuellement et nous concerter, dans nos séances épiscopales plus intimes, sur diverses questions susceptibles d'être traitées par le prochain Concile œcuménique, auquel notre réunion provinciale aura servi pour nous de prélude ».

La clôture en fut des plus solennelles. Outre les évêques de la province de Bordeaux, quelques autres vénérables prélats y assistèrent : Mgr Guibert, archevêque de Tours; Mgr Amanton, de l'Ordre de Saint-Dominique, vicaire apostolique de la Mésopotamie; Mgr Angebault, évêque d'Angers; Mgr Fillion, évêque du Mans; Mgr Fruchaud, évêque de Limoges.

Un des témoins de cette grande fête, le saint M. Jules Richard, en écrivait, dans ses notes : « Quelle puissance dans l'Eglise ! quelle vivacité dans la foi ! quelle soif de la vérité dans les âmes !... » Quelques mois après, 11 juillet 1868, l'homme de Dieu expirait, en proférant ces paroles : « Le beau jour que celui de la mort, avec la sainte hostie sur les lèvres ! » Les derniers mots qu'il écrivit sur son journal sont ceux-ci : « O mon Dieu, mon cœur est à Rome, avec votre Christ perpétuel ». Il était bien le disciple de Mgr Pie. Il lui avait écrit, quelque temps auparavant : « Monseigneur, je suis une brebis de vos pâturages; j'aime votre pouvoir si doux, je cherche votre regard, et tout douloureux des coups portés à l'Eglise notre mère, je m'appuie sur votre bras, et, unissant ma pensée à la vôtre, mon pauvre cœur à votre grand cœur, je *donne tout* ce que

j'ai de volonté et de vie à cette sainte Eglise si menacée et si glorieuse. Au milieu de ses angoisses, je remercie tout haut notre Dieu de m'avoir fait vivre en ces temps de confusion, parce que toutes les fêtes de mon âme, toutes les joies de mes lèvres sont de confesser ma foi. »

Cependant, déjà, sur le seuil du Concile général, se produisait dans les esprits une agitation qui n'était pas sans inquiéter les amis de l'Eglise. Quelques-uns, tels que Mgr Mermillod, eussent souhaité qu'une entente se fit préalablement, pour la paix générale, entre les notables de chaque opinion, soit évêques, soit publicistes ; et l'on prononçait les noms de Mgr de Poitiers et de Mgr d'Orléans à côté de ceux de Veillot et de Montalembert. « C'est un souhait concevable, écrivait de Paris M. l'abbé Gay à Mgr Pie, le 29 janvier 1868, et je ne pense pas qu'il n'y ait un cœur aimant Jésus-Christ où ce désir n'existe. Mais que faire pour que ce soit autre chose qu'un désir?... Le césarisme, qui à tant d'égards est en train de tomber en ruines, mais qui s'affirme et qui travaille de plus en plus, ne nuit en rien au développement du parti catholique libéral. L'Encyclique et le *Syllabus* sont passés au rang des mythes pour une quantité de chrétiens. L'obstacle à l'union ne viendra pas de notre côté. Mais où s'unir et comment s'unir, sinon dans les principes et en se rapprochant du centre ? Et que peuvent faire ceux qui ont la grâce d'y avoir établi leur demeure, sinon de tendre la main aux autres, leur disant comme la Sagesse : *Venite ad arcem* ; ou comme notre bon Maître : *Volo ut ubi sum ego, et vos sitis?* »

Celui qui, dans ces lignes, établissait si bien l'état de la question et l'état des esprits en France, fut, peu après, appelé à les étudier à Rome. A cette époque, l'Evêque travaillait à faire nommer, comme consultants, dans les commissions préparatoires du Concile,

des théologiens d'une doctrine sûre. M. Gay était indiqué ; et le 5 décembre 1867, une lettre du Nonce à Mgr l'Évêque de Poitiers lui apporta officiellement sa désignation dans les termes suivants : « Votre Grandeur n'ignore pas qu'on a institué à Rome des congrégations particulières, dans le but de faire étudier et préparer les matières à soumettre aux délibérations du futur Concile. Or, ayant jugé d'en choisir les consultants non seulement parmi les Romains, mais aussi parmi les autres nations, le Saint-Père a daigné appeler à cette charge importante et si honorable de consultant, M. l'abbé Gay, chanoine de la cathédrale de Poitiers. »

Ces commissions préparatoires devant donner le premier branle à la marche du Concile, il importait que cette direction lui fût imprimée dans les meilleures voies. C'est dans cette pensée que l'Évêque de Poitiers avait appuyé le choix de deux autres théologiens : M. l'abbé Jacquenet, curé de Saint-Jacques de Reims, aujourd'hui évêque d'Amiens, honoré de la confiance du cardinal Gousset ; M. l'abbé Chesnel, du diocèse de Quimper, qui plus tard écrivit un très excellent ouvrage sur les *Droits de Dieu*. Mgr Pie obtint aussi du cardinal Caterini l'appel de M. l'abbé Sauvé, du diocèse de Laval ; Mgr de Moulins obtint un peu plus tard celui de M. l'abbé Gibert, son vicaire général ; et enfin l'année suivante arriva M. l'abbé Freppel, qu'il suffit de nommer.

Mais n'allait-on pas s'effrayer, d'un autre côté, de voir tant de consultants français tirés des mêmes rangs ? Mgr Pie, toujours si circonspect, voulut prévenir l'objection en proposant un nom qui, par son appartenance, ne pouvait être suspect de partialité. « Il y aurait, écrivit-il au Nonce, intérêt majeur à ce qu'on ajoutât à cette liste M. Le Hir, professeur d'hébreu et d'Écriture sainte à Saint-Sulpice, l'un des

hébraïsants et des exégètes les plus distingués, dont les sentiments sont pleinement romains, et dont le nom et la qualité, en commandant le respect et la sympathie des corps savants aussi bien que des hommes d'Eglise, placerait la liste totale en dehors des contradictions qu'elle subira sans cela. C'est ce que souhaite très vivement l'auteur de cette note, assuré d'être l'interprète des dispositions générales des esprits. »

Cette note était destinée soit au cardinal Antonelli, soit au cardinal Caterini. Une lettre personnelle au Nonce y était jointe : « L'adjonction de ce nom, disait Mgr Pie, relève de plusieurs degrés l'excellence des choix déjà faits. Ni le clergé de Paris, ni la masse des évêques sortis de Saint-Sulpice, n'auront plus matière à récrimination fondée. »

Cette nomination eut lieu ; mais elle arriva trop tard. Un post-scriptum ultérieur porte au dos de cette note : « Le Nonce m'a dit qu'il avait reçu de Rome la nomination officielle de M. Le Hir à la charge de consultant du Concile ; mais le jour où Son Excellence a porté cette nouvelle à Saint-Sulpice, M. Le Hir était sur son lit de mort. »

M. l'abbé Gay partit pour Rome le 25 février 1868, chargé de porter au Pape une partie des décrets du concile de Poitiers, avec une lettre de Mgr Pie où l'on remarque ces lignes : « J'ai la confiance que ces actes seront accueillis avec satisfaction. M. l'abbé Gay pourra dire de vive voix à Votre Sainteté combien ce concile a été remarquable et consolant par l'esprit qui animait tous ses membres envers le Saint-Siège, dont les décisions et les directions forment tout le fond et inspirent toute la rédaction de nos chapitres doctrinaux et disciplinaires. »

De ce centre des choses ecclésiastiques, le consultant ne cessera plus de tenir Mgr Pie au courant du

mouvement des esprits et des affaires, relativement à ce Concile devenu déjà l'objet de vives contestations. Mais ni l'un ni l'autre ne s'effraient de « l'inévitable humain qui se mêle aux plus grandes œuvres de Dieu, dont la condition est d'être entravées et de réussir par les obstacles, afin qu'aucune chair ne se puisse glorifier, mais que la gloire soit à Dieu seul ».

M. Gay, qui parle ainsi, racontait encore, d'après le cardinal de Reischach, que le Pape avait déclaré, devant le Sacré-Collège, qu'il se sentait poussé, *io mi sento spinto*, à convoquer ce grand Synode, et qu'il voyait là l'expresse volonté de Dieu. « Le fait, disait la lettre, est que, quand on voit comment les choses marchent ici, comment le Pape est entouré, et le spécieux des raisons qu'on a pu et dû faire valoir, il faut convenir que, si le Pape n'avait reçu à ce sujet quelque impulsion particulière et supérieure, il aurait reculé. » Cette considération de la volonté de Dieu dominant celle des hommes et les menant à ses fins, malgré leurs oppositions, est le point de vue supérieur de toute cette correspondance.

M. l'abbé Gay fut nommé de la commission préparatoire des travaux concernant la théologie dogmatique. Elle avait dans son sein des hommes éminents, tels que le professeur Pecci, le Père Ferrari, des Frères-Prêcheurs, et les Pères Perrone, Schrader et Franzelin, de la Compagnie de Jésus, sous la présidence du cardinal Bilio. Le *Syllabus* entraît pour une grande part dans son programme. C'était sur toutes ces questions que M. l'abbé Gay demandait à son Évêque « le plus de renfort possible », comme il s'exprimait.

Mgr Pie avait compté qu'un autre de ses amis, le Père Abbé de Solesmes, l'assisterait au Concile, où il viendrait siéger en sa qualité d'Abbé. Une décision contraire avait été prise, le 24 mai, par les commissions, lesquelles avaient statué que seuls les supérieurs généraux

des Ordres religieux et ceux qu'on appelle « les Abbés de juridiction » y seraient admis. De Rome on s'en plaignit à l'Evêque de Poitiers. « N'est-ce pas, lui demandait-on, un triomphe pour les gallicans que de voir l'Abbé de Solesmes confiné dans son monastère, lui qui pourrait et devrait intervenir en tant de questions capitales ? Oublie-t-on tout ce que les Abbés ont fait pour le Saint-Siège, et surtout dans les conciles œcuméniques, où plus d'une fois ils ont représenté le Vicaire de Jésus-Christ ? » La conclusion de cette lettre était une prière à l'Evêque de Poitiers d'intervenir auprès du Saint-Père : « Venant d'un Evêque aussi justement considéré, votre instance peut faire reprendre la question dans la Congrégation directive, et aider même le Saint-Père à revenir, *proprio motu*, sur cette décision. »

La réponse de l'Evêque fut une lettre magistrale, adressée par lui, le 24 juin, au cardinal Antonelli. Mgr Pie faisait valoir ce qu'il croyait le droit canonique, ce qui du moins semblait la tradition des conciles, en montrant combien il serait désastreux pour l'Ordre monastique et affligeant pour ses amis, qu'une jurisprudence contraire fût introduite et consacrée par l'initiative du Saint-Siège lui-même, dont les moines n'avaient cessé d'être les protégés comme les défenseurs. Il terminait en demandant que sa lettre fût mise aux pieds de Sa Sainteté.

Pie IX s'émut de cette plainte, et demanda que la question fût examinée de nouveau. Cet examen n'amena que la confirmation des résolutions précédentes, sauf quelques exceptions, dont le docte Abbé de Solesmes ne devait pas avoir à bénéficier. Mgr Pie n'avait gagné à son intervention que l'honneur considérable d'avoir plaidé une grande cause, et d'y avoir déployé, avec une calme éloquence, une étonnante connaissance de cette partie du droit ecclésiastique.

Son intervention eut plus d'efficacité dans une autre affaire. Un livre avait été publié à Rome deux ans auparavant, par le vénérable M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice et procureur général de cette Compagnie, sous le titre de *Vie intérieure de la Sainte Vierge*, extraite des manuscrits de M. Olier. Outre l'approbation du cardinal Villecourt et de Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon et consultant de l'Index, l'ouvrage avait reçu celle de plus de quarante archevêques ou évêques français. Il n'en fut pas moins déféré à l'*Index* par la diligence de M. l'abbé Chaillot. Mgr Pie s'en émut. A ses yeux, ce qu'on avait cherché dans ce procès, c'était l'amoindrissement de l'autorité théologique de Saint-Sulpice. Or, enfant de Saint-Sulpice, admirateur d'Olier, ami de M. Faillon et, par-dessus tout, fils dévoué de Marie, Mgr Pie se trouvait engagé d'avance, par toutes ses relations, ses affections et ses convictions, à la défense de cette Vie. L'ouvrage était dédié à Notre-Dame de Chartres ; c'était près d'elle que l'auteur en avait conçu la pensée en 1829 ; c'était à ses pieds qu'il en avait déposé l'hommage, en 1864. Il était donc naturel qu'il en remit la défense à ce fils dévoué de la Vierge chartraine, et il écrivit à l'Evêque de Poitiers que « Notre-Dame le constituait l'avocat de sa royale cause, et le secrétaire intime de ses commandements ».

Le livre fut examiné à Rome. Un théologien des Frères-Prêcheurs y nota dix-sept propositions répréhensibles. Mgr Pie les excusa sans prétendre les justifier. Ses lettres sur ce sujet révèlent une vraie intelligence des mystiques, de leur langage, du sens qu'il convient de lui attribuer, et de la cause historique de certaines locutions, soit outrées, soit impropres, qui demandent à être expliquées avec bon vouloir.

Il ajoutait modestement : « D'ailleurs, je suis très faillible ; et si l'autorité du Saint-Siège voyait des

erreurs censurables là où je ne vois que des mots à corriger, je m'inclinerais humblement devant de plus sages que moi. »

Il encouragea beaucoup M. l'abbé Gay, qui avait été nommé défenseur de ce livre ; il lui écrivait : « Je ne puis penser, sans indignation, que l'Index a épargné M. Cousin et qu'il va condamner M. Olier, le vénérable fondateur de Saint-Sulpice. Va-t-il falloir retourner le vers de Virgile, et dire de la Rome pontificale que sa coutume est de *parcere superbis et debellare subjectos*? » Le mémoire du rapporteur, fort de tous ces arguments, fit reculer le mouvement qui poussait à la condamnation. Pie IX en fut soulagé ; sachant que plusieurs des consultants d'abord défavorables, tels que le P. Perrone, avaient changé d'avis, il dit en souriant au prélat de service : « La Madone a fait un miracle de premier ordre : elle a converti un théologien ! » Une commission particulière, sous la présidence du cardinal Monaco de la Valette, formula les corrections à faire à ce livre. Ce fut M. Icard qui, à la mort de M. Faillon, survenue peu après, fut chargé de l'amender *ad mentem Sanctæ Sedis*. Il le fit avec un excès de conscience qui lui enleva beaucoup de sa physionomie propre ; heureux toutefois de lui procurer à ce prix le sauf-conduit qui devait le faire arriver aux mains des vrais fidèles.

A la fin de juin 1868, Pie IX pu blier l'Indiction officielle du Concile général pour le 8 décembre de l'année suivante, fête de l'Immaculée Conception de Marie. Le jour de la solennité de saint Pierre, dimanche 5 juillet, l'Evêque monta dans la chaire de sa cathédrale, et, avant la lecture de la Bulle pontificale, il prononça les paroles solennelles suivantes : « Le dernier Concile œcuménique a été clos au mois de décembre 1563. Il y a donc plus de trois siècles que le monde n'avait joui du grand spectacle qui va

être donné à la terre. Ce sera notre devoir de prier beaucoup, afin que ce Concile se célèbre en effet à l'époque marquée, et porte tous les fruits qu'on en doit attendre. Dès aujourd'hui nous devons rendre grâces à Dieu, car la seule Indiction du Concile est déjà un grand bien. Les événements peuvent le retarder, rien ne l'empêchera : le Concile est indiqué, le Concile aura lieu. »

Parmi les circonstances qui pouvaient y faire obstacle, se trouvait l'état présent des affaires de l'Europe. Le ciel politique était à la tempête, et tandis que l'édifice spirituel de l'Eglise s'apprêtait à recevoir son splendide couronnement, de sourds craquements se faisaient entendre dans l'édifice de l'Etat. Le 23 juin, à la suite d'un entretien particulier avec M. Thiers, Mgr Pie écrivait à un de ses amis : « L'automne se passera-t-il sans guerre et sans agitation ? Partout on touche aux dernières limites de la durée des choses. M. Thiers me disait que la guerre ne pouvant, pas plus que la paix, nous replacer au niveau d'où nous sommes descendus, elle serait simplement un fléau de plus. Seulement il est vrai que les affaires de l'Eglise ne peuvent se remettre que par celles de la France : c'est notre meilleure chance. »

Un entretien de l'Evêque avec ses prêtres, durant la retraite pastorale de 1868, leur fit toucher du doigt cet état social et ses causes. Il leur montra « la Russie menaçant l'Empire ottoman et les saints Lieux ; l'Angleterre convoitant l'Egypte et le canal de Suez ; la Prusse s'agrandissant à la faveur de notre funeste abandon de l'Autriche, et s'assurant en Europe, avec le sceptre impérial, une prépondérance qui n'avait, depuis longtemps, appartenu qu'à nous ; la France menacée de descendre au rang de puissance secondaire ; toutes les nations mises sur un pied de guerre formidable ; tous les intérêts compromis par une crise

financière voisine de la catastrophe ; puis les passions frémissantes des plèbes des grandes villes, les théories de partage et de nivellement prêtes à passer dans les faits ; les menaces renaissantes contre la religion, la propriété, la famille ; en un mot, l'anarchie, la ruine, le pillage, qui s'avancent à vue d'œil sous le couvert des fausses libertés dont la revendication insolente et l'octroiement impolitique sont le prélude de la fin.... Voilà, Messieurs, disait l'Evêque, le tableau vrai de la situation. »

C'était en 1868 que Mgr Pie écrivait ces lignes, lesquelles, deux ans après, devenaient, mot pour mot, une page de notre histoire. Ce qu'il appelle lui-même, avec saint Grégoire, « le bouclier de la prescience », fut toujours une des armes de ce soldat de Dieu.

Il n'était donc pas de ceux qui regardaient l'avènement de l'Empire libéral comme le salut de la France. C'était, à ses yeux, un expédient suprême, nécessité par de grandes fautes, suggéré par de grandes craintes, imposé par la pression de la démagogie, et présageant cette fin dont il était le prélude. « Où est donc le remède ? demande-t-il le même jour. Sans doute, il est dans le retour de la politique française à sa mission de protectrice des intérêts de l'Église et de la Papauté ; mais, n'en doutez pas, Messieurs, le signe le plus expressif des miséricordes prochaines de Dieu sur Rome, la France et le monde, c'est ce Concile qu'un orateur de la Chambre (M. Emile Ollivier) qualifiait hier : « l'événement le plus considérable depuis la Révolution française. » Attendons-nous, Messieurs, à de grandes manifestations de la puissance divine. »

La conclusion était la parole de Moïse disant au peuple et aux prêtres : « Sanctifiez-vous, car le Seigneur va opérer parmi vous de grandes choses » ; et, l'entendant parler avec cette autorité, prêtres et peuple s'habituèrent à regarder le Vatican comme un nouveau

Sinaï, et le Concile comme la Pentecôte du XIX^e siècle.

En même temps, lui-même priait et se sanctifiait en vue de cet événement. Il se recommandait aux saintes âmes de la terre. « Priez souvent pour moi, écrit-il à une Religieuse ; je veux toujours devenir meilleur, moi qui, au milieu de mille travaux entrepris pour sa gloire, demeure infiniment si au-dessous de ce que je fais. » Il se recommandait aux âmes saintes du ciel. Parlant de la mort d'une éminente Religieuse Augustine, la Mère Jérôme, il écrit : « Elle voit de là-haut, parmi les triomphes de l'Église du ciel, les choses qui se préparent pour l'Église militante ; et l'ardeur de ses désirs, la ferveur de ses intercessions contribuera plus encore que n'auraient fait ici-bas ses vœux et ses prières, au succès de ce Concile qui était devenu pour elle une pensée de tous les instants. »

Surtout il recommandait ce grand intérêt de l'Église à la Mère de Dieu. Marie, reine du Cénacle, et présidente du premier Concile œcuménique, devint l'objet de ses dévotions et de ses prédications. Il en fit le sujet d'une homélie, en la fête de l'Immaculée Conception. « Ce qui s'est passé là, au concile de Jérusalem, disait-il, s'est renouvelé, depuis dix siècles, à chaque fois que l'Église est rentrée au cénacle... Toujours, au-dessus des apôtres, s'est élevée l'incomparable figure de la Mère de Jésus. Et parce que le premier de tous les conciles a été honoré de sa présence, elle n'a été absente d'aucun des conciles qui ont suivi... Ce serait une étude longue et intéressante que celle qu'on intitulerait : « Les conciles et Marie ». Mais nul autre concile peut-être ne méritera d'être appelé le Concile de Marie, à meilleur titre que celui qui se prépare en ce moment, et qui va s'inaugurer dans la fête même de son Immaculée Conception. Que d'ici à ce grand jour, la chrétienté tout entière, par l'unanimité et la persévérance de ses prières, offre l'image d'un nouveau cénacle.

Marie justifiait bien la confiance de son serviteur ; elle venait de lui donner un gage depuis longtemps demandé. On se souvient que, dans les commencements de son épiscopat, Mgr Pie, visitant le bourg de Courlay, chef-lieu des dissidents de la Petite-Eglise, avait promis à la sainte Vierge de lui ériger un autel en ce lieu, le jour où la plus grande partie des schismatiques aurait disparu de cette contrée. Or, le 23 septembre 1868, Mgr Pie écrivait sur le registre de ses Actes : « Il a été écrit dans le psaume : Faites des vœux et rendez vos vœux au Seigneur. En l'année de N.-S. 1853, jour de la fête de l'Immaculée Conception, célébrant une solennité expiatoire dans l'église paroissiale de Saint-Remy de Courlay, nous avons fait publiquement le vœu d'ériger à Marie un autel en cette église, le jour où la majeure partie des habitants serait revenue du schisme des anticoncordataires à l'unité de l'Eglise. Or, ayant appris que depuis quelque temps le nombre des catholiques l'emporte sur celui des dissidents, Nous, Evêque de Poitiers, aujourd'hui 23 septembre 1868, avons dédié et consacré un autel de pierre portant une statue de Marie, offert par nous à cette paroisse, et nous y avons fait au peuple une courte allocution. » L'allocution parla de l'autorité de Pierre, à laquelle il pressa tous ses enfants d'obéir ; et comme on célébrait en cette même journée les premières vêpres de la fête de Notre-Dame de la Merci, ce lui fut le sujet d'une ardente prière à Celle qui rachète et délivre les esprits captifs de l'erreur et de l'illusion.

Il y avait d'ailleurs, en cette année de grâce 1868, un grand élan religieux dans l'Eglise de Poitiers. L'Evêque avait demandé et obtenu du Pape qu'à l'occasion du XV^e centenaire de la bienheureuse mort de saint Hilaire, un jubilé fût accordé à toutes les églises du diocèse placées sous son vocable. Soixante paroisses bénéficièrent de ces grâces insignes, à la

suite des exercices d'une mission fructueuse. L'Évêque disait à ses prêtres : « Les récits des merveilles opérées par le jubilé général du demi-siècle ne l'emportent point sur ceux qui nous sont parvenus dans cette année de bénédiction. »

Mgr Pie en faisait principalement honneur à la prédication de ses Oblats de Saint-Hilaire, qu'il venait de faire élever au rang de troupes régulières, en obtenant l'approbation canonique de leur Institut par l'Eglise romaine.

L'Institut des Oblats, déjà loué et encouragé trois fois par la Congrégation des évêques et réguliers, obtint par son Evêque deux décrets qui se complétaient l'un l'autre. Le premier était de l'année 1867 ; le second, plus conforme aux vues de la compagnie, était du mois d'août 1868. L'Evêque en fit l'objet d'une communication à son clergé, par lettre du 31 janvier 1869 : « Désormais donc, Messieurs et chers coopérateurs, l'œuvre des Oblats de Saint-Hilaire de Poitiers est inscrite parmi celles que l'Eglise romaine a non seulement louées mais approuvées. Voilà ce que nous aimons à considérer comme un des fruits de ce quinzième centenaire, et comme une récompense accordée par le saint Docteur aux hommages dont nous nous sommes appliqués à entourer son nom pendant cette année séculaire. »

Au nombre de ces hommages, il faut placer la construction ou la réparation des églises du diocèse qui l'avaient pour patron. Le 2 juin 1868, Mgr Pie avait consacré à Niort une église de Saint-Hilaire nouvellement élevée dans le quartier de la Brèche, sur la demande que lui-même en avait faite au maire, en 1851, et avec le concours généreux de la ville et du département. « J'éprouve, leur dit-il, un bonheur particulier à dédier ce sanctuaire à la mémoire de notre saint Evêque et Docteur Hilaire, en cette mémo-

nable année du XV^e anniversaire séculaire de son glorieux trépas. » Dans cette solennité, à laquelle assistaient les évêques d'Angoulême et de Luçon, avec l'Abbé de Ligugé, on avait remarqué la présence du préfet, du général et de tous les fonctionnaires publics. La barrière de l'interdiction commençait à s'abaisser entre les corps officiels et l'Evêque de Poitiers, qui n'avait acheté par aucune complaisance ce désarmement.

Hilaire semblait revivre et se lever partout, sur les pas et à la voix de son successeur. Une paroisse du Poitou, nommée Faye-l'Abbesse, possédait un morceau de porphyre ayant servi de pierre d'autel au pontife du iv^e siècle. Faye-l'Abbesse était le but d'un grand pèlerinage. Mgr Pie s'y était rendu le 13 septembre 1868, et sa présence et son discours avaient imprimé l'élan à la reconstruction de l'église de ce lieu, bientôt rendue digne de ses grands souvenirs.

Surtout, il attacha un prix particulier à la restauration de Saint-Hilaire-entre-les-églises, sanctuaire historique placé, comme celui de Saint-Martin, entre la cathédrale et son baptistère. « Le centenaire qui s'achève, écrivait Mgr Pie, ne pouvait pas ne pas voir cette restauration conduite à son terme. Au premier janvier de cette année, nous avons eu la joie d'ouvrir le jubilé dans cette gracieuse petite église, et nous l'avons clos le 20 du même mois par la consécration de ce même temple sous l'invocation de saint Hilaire. » Elle fut donnée aux Oblats de Poitiers, qui la desservirent.

Saint Hilaire, à qui l'Évêque travaillait à rendre ses habitations, lui devait bien de lui rendre à lui-même la sienne. C'est à Hilaire, en effet, que Mgr Pie se crut redevable de la reprise de possession de l'ancien palais de ses prédécesseurs, à la fin de l'année 1868. Il y avait dix-huit ans qu'il habitait l'antique et étroite maison de l'abbesse de Sainte-

Croix, tandis que près de là, sur le flanc méridional de la cathédrale, s'élevait, grand et commode, l'ancien évêché devenu la préfecture. Cependant le Conseil général ayant décidé de construire ailleurs l'hôtel préfectoral, y mit cette condition, que la préfecture actuelle serait rendue à sa destination d'autrefois. Mgr Pie en reçut l'offre avec reconnaissance. Il disait à ses prêtres : « Il nous est salutaire à nous-même, qui voulons marcher sur les traces de nos ancêtres spirituels, de les avoir en quelque sorte sous les yeux, par la vue quotidienne des murailles qu'ils ont élevées, du sol qu'ils ont foulé, des parvis qui furent témoins de leurs travaux, de leurs prières, de leurs soupirs, de toutes leurs œuvres de foi, de charité et de piété. » Il se plaisait à voir dans cette restitution un des fruits légitimes du jubilé poitevin, célébré cette même année, car n'est-il pas écrit : « Les habitations sacerdotales qui n'auront pas été recouvertes jusque-là devront retourner à leurs maîtres dans l'année jubilaire : *Ædes levitarum, si antea non redempt fuerint, in jubilæo revertentur ad dominos* » ? Ces délicates et saisissantes assimilations avaient une valeur presque prophétique aux yeux de Mgr Pie.

Le travail d'appropriation et de translation que nécessita cette mesure fut ennobli, lui aussi, par des vues supérieures, celles de la charité. Une lettre de l'Évêque disait : « La somme qui est affectée à mon changement de demeure est un vrai bénéfice moral pour moi, à l'heure où tant d'ouvriers sont sans ouvrage et sans pain. Ma mère excelle à dépister parmi eux tous ceux qui souffrent, et à nouer à cette occasion des rapports qui tournent à leur soulagement. » A cette chère mère encore il renvoyait l'honneur de l'aménagement de sa demeure : « Tout était à refaire dans cet édifice où ses hôtes successifs avaient plutôt campé que séjourné. Si aux soins de l'architecte ne

s'était ajoutée l'étonnante activité de ce savoir-faire féminin, eût-on jamais obtenu cet ensemble si satisfaisant, qui permet à la maison épiscopale de suffire à tous les services intérieurs, en même temps qu'aux convenances des habitudes les plus hospitalières? » L'habitation de l'Evêque semblait grandir, à cette époque, comme sa situation et son autorité dans l'Eglise de France.

Ce fut le 25 novembre, fête de sainte Catherine et dix-neuvième anniversaire de son sacre, que Mgr Pie fit la bénédiction de sa nouvelle demeure. Ayant d'abord chanté les Vêpres et le Salut à la Cathédrale, il se rendit de là processionnellement, avec son séminaire et le clergé de la ville, à l'évêché restauré. En mettant le pied sur le seuil, il entonna lui-même le *Salve Regina*, pour saluer premièrement, ainsi qu'il convenait, la vraie maîtresse de ce palais. Le peuple fidèle y répondit, en acclamant successivement Marie et son Evêque. Les ouvriers allumèrent des pièces d'artifice. La dernière parole de Mgr Pie à ses prêtres fut gracieusement paternelle: « Messieurs, je vous remercie d'être venus ici chez moi pour la première fois; je vous invite à y revenir le plus souvent possible; et lorsque vous y viendrez, vous n'oublierez pas que vous êtes chez vous. »

La religion, elle aussi, avait trouvé son compte à cette translation: l'ancienne maison épiscopale passa en la possession des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, vouées à la prière et aux soins des malades. « Elles sont ainsi devenues, disait l'Evêque, habitantes de la partie des bâtiments où Radegonde, unissant excellemment les soins de Marthe à ceux de Marie, savait entremêler aux exercices du culte divin, la pratique de l'hospitalité la plus large et la plus royale. »

On s'étonnait cependant que, tout entier à ces travaux

diocésains, Mgr Pie se tût, quand, en France, en Allemagne, en Belgique, partout, on parlait, on écrivait, sur le futur concile, pour ou contre. De Rome, des lettres l'informaient des menées des partis pour obtenir, sinon le silence, du moins une sourdine sur les questions urgentes. Et puis on ajoutait : « Nonobstant cette face humaine de notre chère et divine Eglise, on doit à Dieu d'espérer, n'est-ce pas, mon cher Seigneur ? La première phase des choses de ce monde est aux habiles, la seconde est aux sages, la troisième et la dernière est aux saints. Il y a sans doute, à l'heure présente, assez de saints dans l'Eglise de Dieu pour obtenir ce grand Concile, qu'attendent les âmes et dont le monde a besoin. »

Voilà pourquoi on demandait qu'au-dessus de ces voix de dispute, Mgr Pie élevât sa voix si écoutée, une voix de doctrine sereine : « Une publication de vous sur le Concile serait non seulement un bien de tactique, c'est-à-dire secondaire, mais encore un bien général substantiel, à cause de la plénitude de vérité que Dieu a coutume de vous faire mettre dans les sujets que vous traitez. Je sais les raisons de votre silence, et je les comprends ; mais tous ne les savent pas, et plusieurs s'en étonnent, surtout en face de certaines activités que toute occasion trouve prêtes. »

Mgr Pie travaillait, étudiait, se préparait, promettait parfois d'écrire ou de parler ; puis, en définitive, il se taisait ; son grand sens, respectueux des choses de l'Eglise, lui défendait d'élever la voix, quand l'Eglise allait élever solennellement la sienne. Ainsi s'en expliquait-il avec le comte de l'Estoile : « Le Concile est tellement la grande affaire désormais qu'il faut, je crois, laisser déraisonner les gens, et ne pas leur parler d'avance, par-dessus la tête du Concile. Il serait fâcheux qu'on pût dire que les particuliers avaient à l'avance engagé le Concile. »

Une homélie prononcée le 13 avril, à Bordeaux, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Pie IX et du cardinal Donnet ; une Lettre pastorale du 24 mai, demandant des prières pour la future assemblée, ne touchèrent point aux questions qui y seraient portées. Cette dernière Lettre se contentait de quelques vues générales sur la Constitution monarchique de l'Eglise. « Aller au delà nous semblerait aujourd'hui messéant », ajoutait le Mandement.

Même disposition de réserve et de ménagement envers ceux de ses collègues qui, sur toutes ces questions, pensaient et agissaient alors autrement que lui. Dans le courant d'avril, Mgr Dupanloup ayant convoqué pour la célébration de la fête annuelle de Jeanne d'Arc, 8 mai 1868, tous les évêques dont les sièges se rattachaient à des souvenirs de la vie de l'héroïne, Mgr Pie accepta cette invitation, « particulièrement heureux, répondit-il, de participer à une fête qui le reportait à d'anciens et bien doux souvenirs ». Ne voyait-il pas aussi quelque utilité, pour la cause qu'il servait, à ne pas être absent de cette considérable réunion d'évêques, en de telles conjonctures ? Nous ne saurions le dire. Il s'y rendit donc ; et l'on remarqua qu'il fut, à l'Evêché d'Orléans, l'objet des attentions les plus particulières.

Il y avait, dans toute cette conduite, un ensemble de circonspection, de sagesse et de respect, dont il avait le devoir de rendre raison publiquement. Il le fit dans un Mandement à ses diocésains ordonnant des prières pour le futur Concile. « Pour nous, dit-il, dès la première ouverture qui nous a été faite du projet d'assembler le Concile, notre résolution a été prise d'éviter de traiter désormais en notre nom les questions capitales qui s'imposent comme d'elles-mêmes à cette sainte assemblée. Il nous a paru que le respect dû à nos vénérables collègues dans l'épiscopat, aussi bien que ce-

lui que nous nous devons à nous-même, nous commandait cette réserve. Nous ne devions ni prévenir le jugement des autres, ni formuler d'avance notre jugement personnel, disposé que nous sommes d'ailleurs à faire notre profit de l'échange des pensées, du fruit des discussions, et surtout à obéir aux lumières et aux mouvements de l'Esprit-Saint, dont l'assistance ne nous fera pas défaut au temps voulu. »

Telle fut aussi la réponse qu'il fit, peu de temps après, à Mgr Marguerye, évêque d'Autun. Ce prélat lui demandait de porter à Rome la plainte de certains évêques, qui, trompés par les clameurs de la presse libérale, s'imaginaient que les commissions préparatoires du Concile en préjugeaient les décisions, et que les Pères assemblés n'auraient plus qu'à les accepter toutes faites. L'Evêque expliqua comment il n'en était rien, et comment les commissions ne faisaient qu'étudier ce que d'autres décideraient. Quant à intervenir, il s'en défend et répond : « J'ai plus d'une raison de ne prendre aucune initiative dans les affaires du Concile. J'y porterai mon humble participation, et tâcherai de n'être digne d'aucune coterie... »

La presse s'était donc emparée de toutes ces questions, et elle les discutait avec une passion ardente, dans des sens divers. La pensée de Mgr Pie était que l'Eglise devait ne pas prendre à son compte ces disputes entre journalistes, pourvu qu'il n'y eût pas excès, et que la liberté fût égale de part et d'autre : « Autre est l'attitude des jurisconsultes et des avocats, autre celle des juges appelés à siéger sur le tribunal et à prononcer la sentence », répétait-il comme autrefois. C'était à son clergé, dans la retraite de l'année 1868, qu'il parlait de cette sorte : « Que les écrivains particuliers, expliquait-il, sous leur responsabilité personnelle, forment des présomptions et engagent des discussions à cet égard, l'Eglise, qui est très libérale dans ses procédés,

et qui laissera pleine carrière à l'expression de toutes les pensées et de tous les sentiments, pendant la durée des sessions conciliaires, ne s'alarme et ne s'offense point de ces débats publics, contenus dans de justes limites : à la condition pourtant que le faux libéralisme, comme il est arrivé déjà, ne prétendra pas au monopole de la liberté, et que, selon ses habitudes d'absolutisme pratique, il n'invoquera pas la répression, et ne criera pas au scandale, à cause de la liberté laissée à ses contradicteurs. »

Tout cet entretien de la retraite de juillet 1869 met dans une belle lumière les pensées de l'Evêque sur les rapports possibles de l'Eglise et de l'Etat dans le futur Concile. Il déclare qu'il sait gré au gouvernement de ne vouloir pas intervenir dans nos affaires intérieures. Il acclame les paroles généreuses que M. Emile Ollivier a prononcées à la Chambre, sur ce sujet, le 9 avril. Si le gouvernement doit se faire représenter au Concile, Mgr Pie préfère une représentation ouverte et ostensible à une représentation par des agents secrets de la puissance laïque pris dans le sein de l'Eglise : « Une puissance sincère, comme l'Eglise, n'a qu'à gagner à être vue de près. Ce qu'il y a de mieux pour elle, c'est de se montrer telle qu'elle est, d'une part avec ses principes arrêtés et avec les raisons divines sur lesquelles se fondent ces principes ; de l'autre, avec ses ménagements, ses tempéraments, et cette modération de langage et de procédés qui a presque toujours conquis le cœur de ceux avec lesquels elle a eu à traiter. »

Dans les rapports avec le dehors, l'Evêque avoue craindre moins, pour le prochain concile, « les difficultés qui viendront du camp de l'autorité, que celles qui viendront du camp de la liberté ». Il dénonce la conjonction qui s'est faite des deux camps : d'un côté les anciens et hautains contempteurs de l'établis-

ment politique actuel négociant avec les hommes du pouvoir et le souverain lui-même ; de l'autre les hommes du pouvoir acceptant volontiers l'aide de ces opposants devenus des auxiliaires pour enrayer ensemble le mouvement de l'ultramontanisme, ainsi qu'ils s'expriment.

Mais l'Evêque se rassure sur le résultat définitif, en pensant à celui du concile de Trente, si attristant et si orageux dans son histoire, si édifiant et si calme dans ses décrets. « Heureux donc, s'écrie-t-il, ceux qui, durant ces solennelles assises, ont su se tenir au cœur et au centre même des questions ! Heureux ceux qui ne se sont pas laissé emporter et distraire au souffle des passions et des diversions qui ne portaient que l'agitation et le trouble ! C'est cette grâce, Messieurs, que je vous supplie de demander pour moi... Daigne le Seigneur vous accorder à vous et à moi la grâce, comme disait saint Vincent de Paul, de n'avoir jamais été que du parti de la vérité, avant comme après les décisions de l'Eglise. »

L'Evêque parla aussi des affaires du pays, si cher au clergé français. « J'ai dit, Messieurs, que nous sommes à la veille de grandes choses dans l'Eglise ; vraisemblablement nous touchons à de grandes crises dans la société. » Il leur remit sous les yeux les causes doctrinales de cette crise imminente. « L'ébranlement est commencé, il ne s'arrêtera pas ; nous verrons des jours mauvais. » Il parlait même de pétrole, et d'explosion, et d'incendie, tirant de là une image sinistre, à l'usage de ceux qu'illusionnait encore une quiétude béate. Toute cette page prophétique semble écrite à la lueur des feux de la Commune.

Toutefois ce régime près de tomber, l'Evêque défend à ses prêtres d'en faire fi, comme il s'exprime. Il veut qu'on lui sache gré « des dix-huit ans de prospérité matérielle et d'ordre apparent qu'il a donnés à la

France ». Ces paroles de Mgr Pie étaient le cri de sa compassion sur une grande chose qui s'effondre, mais c'était aussi l'expression de sa loyauté envers une puissance qui avait cessé d'être en hostilité avec lui. Au premier janvier 1869, l'Evêque avait vu presque tous les fonctionnaires venir le visiter, en lui disant qu'ils étaient heureux d'en avoir enfin reçu la permission. « C'était plus d'humilité que je ne leur en voulais voir », disait-il dans une lettre. Depuis lors il ne s'était pas départi de cette ligne indépendante mais pacifique; et quand, au mois de mai, un article fort amer du journal *La France*, attribué à son directeur M. Arthur de la Guéronnière, était venu l'accuser d'appuyer la candidature de M. Thiers à Poitiers, par esprit d'opposition au régime impérial, il avait protesté dans une lettre adressée à M. Hamille, du ministère des cultes, en concluant par ces mots : « Si, comme homme d'Eglise, je me suis montré, à certains jours, le contradicteur des actes du pouvoir que je jugeais nuisibles à la religion et à la France, je n'ai jamais été et je ne serai jamais l'homme de parti conspirant contre l'existence du pouvoir, et contre les principes en dehors desquels tout pouvoir est impossible ». Toute cette lettre est d'un grand ton, et d'un accent fier et haut. « La déloyauté, dit-il en terminant, est un vice dont j'ai à cœur de n'être pas soupçonné. »

Cependant l'Evêque continuait de prier et de faire prier, toujours à l'intention de la grande assemblée : « Ma pensée ne peut se détourner de ce Concile, disait-il à ses prêtres, ni pendant mes prières, ni pendant mes travaux. J'aurai à y représenter une Eglise qui est illustre, entre beaucoup d'autres, par ses luttes pour le maintien de la doctrine et le triomphe de la vérité. Messieurs, je compte sur vous, sur vos prières, sur votre dévouement à l'Eglise, sur vos intercessions auprès du divin Pasteur. »

C'est le cri de toutes ses lettres d'alors. Il écrit, le 26 août, à une Religieuse : « Je n'ai jamais eu plus besoin de secours et de prières devant Dieu que cette année. Ce Concile est toujours en face de moi ; et si petite que soit l'action de chacun, c'est déjà une très grande chose que d'y participer un peu. »

Un discours prononcé, le 8 septembre, à Issoudun, pour le couronnement de Notre-Dame du Sacré-Cœur, en présence de douze évêques, ne fut qu'une longue prière à Celle qu'il appelait le vivant *Ostensoir* de Jésus : *Et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis ostende*. Mais là encore, parlant devant plusieurs évêques, il ne voulut pas même que le nom du Concile fût prononcé par lui. Ce silence était une force.

Il lui fallut le rompre cependant sur un point dont la discussion soulevait des tempêtes. L'infaillibilité doctrinale du Pape était un des objets portés au programme de cette assemblée plénière. Mgr Pie savait par sa correspondance que la commission de théologie dogmatique était tout entière d'accord « sur la doctrine elle-même, sur sa définibilité actuelle et sur l'opportunité d'une définition, tout en jugeant nécessaire que la proposition n'en partît pas de son sein, mais fût réservée exclusivement à l'initiative des évêques ». En effet, l'heure était venue de cette définition, explique M. Amédée de Margerie dans sa belle étude sur le cardinal Pie : « Depuis la révolution, l'éducation catholique de la France s'était refaite dans le sens de l'unité romaine. Le livre profond et puissant de Joseph de Maistre avait exercé une grande action posthume ; l'esprit séparatiste et gallican avait été regardé de près et jugé en lui-même et dans ses funestes conséquences. L'unité s'était resserrée ; la croyance pratique à l'infaillibilité pontificale était devenue générale, et cette croyance était devenue certitude réfléchie chez un nombre croissant de prêtres et de fidèles. Mais com-

ment ne pas sentir que cette certitude personnelle n'était pas à l'abri des défaillances, que cette croyance garderait toujours quelque chose de flottant jusqu'au jour où elle deviendrait foi divine ; enfin que l'esprit séparatiste pouvait renaître à toute heure et porter quelque atteinte imprévue à cet esprit d'unité dont on recueillait déjà les bienfaits ? Puisque la vérité de cette doctrine apparaissait dans une clarté grandissante et désormais pleine ; puisque la Papauté avait toujours, en fait, décidé souverainement les questions doctrinales ; puisque son privilège d'inerrance se lisait tout au long dans l'Évangile ; puisque le grand courant de la tradition théologique était dans ce sens ; puisqu'enfin les gouvernements révolutionnaires laissaient voir à tout moment le dessein ou le désir d'élever des barrières schismatiques entre les Eglises de leurs royaumes ou de leurs républiques et le centre de l'Eglise, n'y avait-il pas là tout ce qu'il faut de lumière pour proclamer la doctrine, et tout ce qu'il faut de péril pour en rendre la proclamation opportune ? »

Cependant, à peine l'idée de cette définition était-elle entrée dans le domaine public, par un article célèbre de la *Civiltà cattolica*, qu'elle y avait soulevé des tempêtes du côté où l'on s'y attendait le moins. C'était de ce côté, en effet, que cette croyance avait trouvé naguère ses disciples les plus convaincus et ses plus ardents apôtres. C'était M. de Montalembert, qui avait signé, comme rédacteur de l'*Avenir*, la plus pleine et la plus méditée des professions de foi infailibilistes, renouvelée dans son livre des *Intérêts catholiques au XIX^e siècle*. C'était Mgr Dupanloup, qui, après avoir soutenu autrefois une thèse de doctorat à Rome en faveur de cette doctrine, venait de la reconnaître plus explicitement encore, dans son livre de la *Souveraineté pontificale*, où il appelle le Pape « la religion vivante, le juge en dernier ressort des questions

de foi et de morale, la puissance surnaturelle personnifiée, le Pontife investi du droit de définir la doctrine, etc. » C'était le P. Gratry qui, en 1853, disait, dans une note de son beau traité de la Connaissance de Dieu : « Presque tous les catholiques croient, et tous admettent en pratique que le Souverain Pontife jugeant *ex cathedrâ* en matière de foi et de mœurs est infail-
lible ». C'était strictement vrai.

Comment donc ce mouvement avait-il été arrêté chez un certain nombre de croyants, et remplacé par une réaction en sens contraire ? Comment l'infailibilité pontificale était-elle devenue tout à coup une pierre d'achoppement pour ces mêmes catholiques qui, depuis trente ans et plus, avaient été les tenants et les propagateurs de toutes les doctrines romaines, et de cette doctrine en particulier ? Qu'était-il donc survenu pour modifier ainsi ou leur croyance ou leur conduite sur ce point ? Il était survenu que le Pape infail-
lible avait publié, en 1864, l'Encyclique et le *Syllabus*. Le même écrivain en déduit en substance ces explica-
tions : L'acte pontifical avait beau n'être pas une défini-
tion formelle *ex cathedrâ* ; on avait eu beau cher-
cher à l'édulcorer par des commentaires : entre le
texte précis de ce document et la direction générale
des idées qui leur restaient chères, les catholiques li-
béraux ne réussissaient pas à mettre l'accord, car on
ne réussit pas à l'impossible. Qui donc alors se trom-
pait ? Aucun d'eux n'eût osé dire que c'était le Pape ;
mais aucun d'eux non plus n'était tenté aujourd'hui
de fortifier encore, en la proclamant infail-
lible, une au-
torité qui contrariait leurs vues et qu'ils trouvaient
peu consciente des principes et des besoins des so-
ciétés modernes. « De là, chez ce groupe de catho-
liques, une crainte et un désir : la crainte que le Con-
cile ne définît l'infail-
libilité pontificale comme article
de foi ; le désir que le Concile, ou ne s'occupât point

des questions que Pie IX avait traitées en 1864, ou ne les abordât que pour leur chercher une solution plus conforme aux principes du monde contemporain. »

J'ajouterai une autre raison, et celle-là étrangère à l'esprit de parti, toute digne d'égards, et prépondérante dans la pensée d'un grand nombre. C'était d'abord la crainte d'aggraver par une nouvelle définition dogmatique le joug de la foi, déjà trop lourd pour plusieurs, et d'éloigner ainsi à jamais de l'Eglise soit les dissidents, soit les incroyants. Mais cette crainte avait-elle empêché ces mêmes catholiques d'acclamer le dogme de l'Immaculée Conception de Marie ? Et le mouvement religieux avait-il été ralenti pour cela ? La lumière ne pèse pas, et les esprits qui l'aiment et l'appellent la désirent complète. C'était aussi la crainte d'indisposer les gouvernements, déjà mis en défiance par le Syllabus, et de nuire ainsi aux intérêts de l'Eglise et de la Papauté. Mais ces intérêts temporels, si graves fussent-ils, pouvaient-ils prévaloir sur ceux de la vérité ? Dieu d'ailleurs ne pouvait-il pas incliner les puissances au respect et à la paix, comme il commençait à le faire ? Enfin le Pape, le premier intéressé dans ces choses, n'en était-il pas aussi, avec l'Eglise assemblée, le premier et meilleur juge ? La confiance en lui, surtout la confiance en Dieu, devait avoir raison de ces difficultés.

Cependant plus l'opposition était sincère chez le très grand nombre, plus elle était ardente à s'attacher à tout ce qui pouvait la servir ou la justifier. Dans ces derniers mois de 1869, les écrits polémiques s'entrechoquent de toutes parts. C'est l'époque de la Lettre des laïques de Coblenz à l'Evêque de Trèves. C'est l'époque de l'assemblée des évêques d'Allemagne à Fulda, et de leur Instruction collective, en somme favorable au Pape et au Concile. C'est l'époque des pamphlets de Doëllinger et de son écrit schismatique des *Considérations*. C'est l'époque de la tentative du

prince de Hohenlohe, ministre du roi de Bavière, pour coaliser tous les États chrétiens contre la tenue du Concile. C'est l'époque de la mystérieuse apparition d'un Mémoire adressé, on ne sait d'où, à tous les évêques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, contre les propositions de la future assemblée. C'est enfin, en France, l'époque de la publication du livre gallican de Mgr Maret.

Au mois de septembre 1869, Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus* et doyen de la Sorbonne, publia deux volumes inspirés par l'esprit des moins bons temps de la célèbre Ecole. Sous le titre *Du Concile général et de la Paix religieuse*, le prélat représentait la Constitution de l'Eglise comme mêlée d'aristocratie, et l'infailibilité du Pape comme subordonnée à l'assentiment des évêques. Il traitait d'absolutisme l'omnipotence que créerait au Souverain Pontife la définition de l'infailibilité séparée, et il en redoutait les excès et les abus, comme s'ils étaient possibles de la part d'un pouvoir assisté de l'Esprit-Saint. Il demandait finalement, comme contrepoids, la participation ordinaire des évêques au gouvernement général de l'Eglise, par l'institution de la décennalité des conciles œcuméniques. On fit grand bruit de cet écrit. Il appartenait à la science ecclésiastique de dom Guéranger de le réfuter, comme il le fit dans sa *Monarchie pontificale*. Il devenait du devoir de Mgr Pie de ne pas laisser s'égarer la croyance de son clergé; et le Pasteur éleva la voix sur le fond de la question, pour la première fois.

Le 29 septembre 1869, vingtième anniversaire de son élection à l'épiscopat, l'Evêque de Poitiers réunissait autour de lui tous les prêtres de cette ville. A cette occasion, il parla de la subordination de l'évêque envers le Saint-Siège, et il montra en même temps comment cette dépendance se concilie fort bien avec le pouvoir de

juger des choses de la foi. Il expliqua en quoi tout évêque est magistrat, *oportet episcopum judicare*, et en quoi aussi il doit être serviteur et soumis au magistère infaillible du Pape, *servum Dei oportet esse docibilem*. Alors, s'élevant contre la prétendue nécessité de subordonner les décisions doctrinales des papes à l'assentiment au moins silencieux de l'Episcopat, il émit pour son compte cette belle profession de foi : « Non, jamais je ne ferai ni à la promesse de Jésus-Christ, ni à l'assistance de l'Esprit-Saint, ni à ma raison, ni à mon bon sens, cet outrage de croire que, quand vos lèvres, ô Pierre, rendent un oracle doctrinal, c'est de mon silence et du silence de mes frères que cet oracle va recevoir une valeur d'infaillibilité qu'il ne tiendrait pas de la promesse et de l'assistance divine ! » Toutefois, en même temps qu'il professait ainsi la doctrine de l'infaillibilité séparée, l'Evêque déclarait que, fidèle à ses habitudes de réserve, « il n'entendait provoquer ni préjuger en nulle façon une définition conciliaire dont l'opportunité d'abord, et ensuite la forme, doivent être entièrement réservées au jugement de la grande assemblée synodale et à la volonté suprême de l'Esprit-Saint.... En matière si grave, rien ne doit être fait que sous le souffle d'en haut ».

Enfin donc, pour un instant, l'Evêque de Poitiers était sorti de son silence. Le Nonce l'en bénit. « Moi et tout ce qu'il y a de vrais et bons catholiques, lui écrit-il le 6 octobre, attendions avec impatience qu'une voix qui fit autorité se levât contre le docteur sorboniste et son ouvrage.... Je comptais sur Votre Grandeur. Merci, Monseigneur, et que le bon Dieu récompense, avec des grâces toutes particulières et des lumières encore plus extraordinaires, votre zèle épiscopal et votre glorieux apostolat dans ce siècle. Ce qui serait à désirer, c'est que beaucoup d'évêques vous suivissent sur cette brèche que vous leur avez ouverte.

Vous avez fait un grand bien, et cela restera. »

Nous croyons pouvoir citer pareillement ces lignes de Mgr Guibert, archevêque de Tours : « J'ai lu votre allocution : j'en suis pleinement satisfait. Votre discussion est sérieuse, solide et de bon goût. Vous avez su, en défendant la vérité, observer les égards qu'on se doit entre évêques, et qu'on doit toujours apporter dans les controverses graves comme celle dont il s'agit. J'avais prêté à Mgr Maret, par l'entremise d'un de ses amis, ce qui lui arrive en ce moment, qu'il ne gagnerait pas un seul partisan à ses doctrines dans le clergé, et que son livre lui causerait beaucoup de désagréments... »

Mgr Maret était un homme de piété, de charité, de zèle. Forcé de le combattre, Mgr Pie s'honora en l'honorant lui-même. Il lui adressa copie de son entretien ecclésiastique, en lui expliquant qu'il lui était douloureux de le rendre public : il s'en fût abstenu, si le savant auteur avait réservé son écrit aux seuls Pères du Concile, ainsi qu'il convenait, au lieu de s'adresser lui-même à tout le monde. D'ailleurs il ose croire que le « vénérable prélat ne doutera pas plus de la sincérité de ses intentions que lui-même ne met en doute sa bonne foi et la sincérité de ses vues ». Une réponse de Mgr Maret obtint facilement place dans la *Semaine liturgique* du diocèse de Poitiers. « Il est de règle, dit Mgr Pie, dans toute polémique loyale, que la défense puisse se présenter là où l'attaque s'est produite. » Enfin, l'auteur ayant plus tard retiré son ouvrage, dès qu'il le vit prohibé à la frontière romaine, Mgr Pie lui en fit, en présence de ses prêtres, une félicitation aussi publique que l'avait été sa réprobation. Il loua sa « soumission très entière, très honorable, très circonstanciée. — Nous n'avions jamais douté qu'il n'en fût ainsi, ajoutait-il ; et nous vous avons annoncé à l'avance le dénouement prévu, le jour même où nous remplissions le devoir pénible de vous dénoncer cet écrit. De grand cœur nous

offrons aujourd'hui au vénérable doyen de la Sorbonne le témoignage de l'estime qui s'attache à une rétractation aussi méritoire que courageuse. »

Le livre de Mgr Maret n'en avait pas moins fait avancer d'un pas, sans qu'il l'eût voulu, la question de la définition que redoutait son parti. « L'évêque de Sura, écrivait Mgr Pie le 19 septembre à Mgr Cousseau, dessert la cause qu'il entreprend de soutenir. L'opportunité d'une définition de l'infaillibilité pontificale pouvait être contestable et très contestée. Mais, en attaquant le fond même de la doctrine, il pousse une majorité peut-être considérable à trouver aujourd'hui qu'il y a une véritable opportunité à ne pas paraître abandonner une doctrine que la presque unanimité des Eglises et des Ecoles tient pour certaine et définissable. »

Cependant, en contraste avec cette humble et filiale soumission, un grand scandale venait d'éclater dans l'Eglise de France. Le P. Hyacinthe Loyson avait consommé son apostasie, et déclaré publiquement « qu'il rompait, disait-il, avec le parti dominant à Rome, avec les doctrines qui se nomment romaines sans être chrétiennes, avec son ordre monastique, pour en appeler (comme les réformateurs d'une autre époque) au tribunal de Jésus-Christ ».

Au bruit de cette révolte, Mgr Pie s'affligea plus qu'il ne s'étonna : il y voyait le fruit le plus avancé, il est vrai, mais enfin le fruit naturel du libéralisme, porté à des extrêmes avec lesquels les hommes de foi et les hommes de bien repoussèrent justement toute solidarité. D'autre part, ce n'était pas un évêque, et un tel évêque, qui eût pu triompher de la chute d'un prêtre ; et, dans ce même entretien du 29 septembre, on l'entendit pousser, devant son clergé, des cris de compassion et de miséricorde sur le malheur de cette âme : « Ce n'est plus le temps des paroles et des

avertissements, disait-il avec saint Paul, c'est maintenant le temps des larmes: *Multi sunt quos sæpè dicebam vobis, nunc autem et flens dico.* » Le malheureux moine, à la fin de sa lettre publique, en ayant appelé au tribunal de Jésus-Christ : « Moi aussi, ô Jésus, reprenait l'Evêque, moi aussi, ému jusqu'au fond des entrailles, j'en appelle à votre tribunal, mais à votre tribunal de grâce : *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.* C'est bien vous, ô Jésus, qui avez dit, par votre prophète, que celui qui aura annoncé votre parole et converti le pécheur aura sauvé son âme. Seigneur, celui sur lequel nous pleurons a ramené plus d'un pécheur, confirmé plus d'un juste : j'en appelle à votre sentence de miséricorde ! »

A ce spectacle, l'Evêque s'effraie. Il a des tremblements de mère pour ceux qui, sans être tombés au fond de ce précipice, en côtoyaient les bords. Il tremble pour ses jeunes prêtres, pour ses jeunes étudiants de Poitiers et d'ailleurs. Ne vont-ils pas être séduits ? « N'est-ce pas là le signal d'une grande défection chez les maîtres et les adeptes d'un faux christianisme ? — Oh ! non, s'écrie-t-il, aucun de ceux qui, par leurs travaux, par leurs discours, par leurs écrits, ont dissipé tant d'erreurs, réfuté tant de mensonges, n'aura le malheur de se perdre lui-même en refusant à l'Eglise l'humble et filiale et complète soumission de son esprit... O vous qui, à l'heure où je parle, seriez vacillants dans vos pensées et dans vos résolutions, vous qui avez plus d'une fois éclairé vos frères, entendez la voix qui part de mon cœur, et soyez fidèles jusqu'à la fin dans la confession de la vérité. Par-dessus tout, que la jeunesse chrétienne et lettrée de nos cités obéisse avec amour à la direction paternelle du Chef de l'Eglise, et qu'elle n'oublie jamais à quelles conditions elle pourra servir utilement les intérêts de l'Eglise et de la société. »

Après ces avertissements adressés à ses prêtres, Mgr Pie, s'éloignant de la mêlée générale, rentra dans le silence dont il s'était fait une loi, et il attendit en paix la parole de l'Eglise.

Il l'attendit dans la méditation des mystères de la Rédemption. Le 10 octobre, il célébra, par une Lettre pastorale, le XIII^e anniversaire séculaire du jour où un fragment insigne de la croix de Notre-Seigneur, donné par Justin le Jeune, empereur de Constantinople, à sainte Radegonde et à son monastère de Poitiers, avait été reçu dans cette ville, au chant du *Vexilla regis* composé par Fortunat pour cette circonstance. Une indulgence plénière avait été accordée par le Souverain Pontife à ceux qui communieraient et qui visiteraient la nouvelle église du monastère dans l'espace d'un mois.

Cette église, l'Evêque l'avait bâtie avec les dons des fidèles. Il la consacra solennellement, le 9 octobre. « Il nous a été bien doux, mes très chers Frères, disait-il en ce jour, de procurer à ce dépôt sacré de la vraie Croix un temple plus digne que n'était la très pauvre chapelle qui l'avait abritée depuis la Révolution. En pensant que saint Louis, pour loger la Couronne d'épines du Sauveur, fit bâtir exprès la Sainte-Chapelle du Palais, vrai chef-d'œuvre de l'architecture chrétienne, nous pourrions regretter de n'avoir pas eu à dépenser, pour l'honneur de notre relique, autant de richesse et de magnificence. Toutefois nous sommes plus heureux, à un point de vue supérieur. La sainte Couronne est encore exilée de son temple, quoiqu'il soit splendidement restauré. La demeure que nous avons préparée à la Croix est modeste, mais la Croix y reposera dans son reliquaire primitif; et Dieu qui sait apprécier l'humble présent du pauvre comme l'offrande magnifique du riche, aura égard à notre bonne volonté. »

Ayant pris ainsi successivement congé des Saints et Saintes de son Eglise, le 24 octobre, Mgr Pie prit congé du clergé de sa ville. Le registre latin de ses fonctions épiscopales en parle dans ces termes : « En ce même jour, fête de l'Archange Raphaël, après être allé saluer le préfet du département, avant notre départ, puis de là être venu prier la bienheureuse Marie dans son église de Notre-Dame-la-Grande, nous sommes rentré dans notre demeure épiscopale. Là, nos vénérables frères du Chapitre de la cathédrale venant à notre rencontre, nous ont accompagné à la cathédrale de Saint-Pierre, où ayant reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, nous avons chanté les prières pour l'Itinéraire d'un prélat, avec tout le clergé de la cité et une grande foule de peuple. Rentré à notre demeure, accompagné de nos prêtres, nous avons reçu les souhaits du Chapitre et du clergé, et nous leur avons adressé une courte allocution ; après quoi tous se sont retirés, en faisant des vœux pour notre heureux retour. »

La courte allocution adressée par l'Évêque au clergé de sa ville était un commentaire de quelques versets de ce cantique *Benedictus*, que les prières de l'Itinéraire venaient de mettre sur ses lèvres. « Il était bien, lui-même, ce pauvre et humble enfant élevé par l'Eglise au rang des prophètes du Très-Haut : *Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis*. Il partait pour Rome afin d'y préparer les voies du Dieu de vérité : *præibis ante faciem Dei parare vias ejus*. Il se rendait à ce Concile destiné à donner la science du salut au peuple de Jésus-Christ : *ad dandam scientiam salutis plebi ejus*. Il allait voir se lever cet Orient destiné à illuminer les ténèbres, non seulement de nos ennemis, mais de ceux de nos amis qui créaient à l'Eglise des embarras tristement redoutables. »

Ces paroles et les suivantes visaient le récent mani-

feste du *Correspondant*, publié le 10 octobre au nom de la Rédaction. C'était un article très travaillé, très éloquent, contenant de belles pages sur l'inviolable unité et l'immortelle jeunesse de l'Eglise catholique : protestant, dans les termes les plus explicites, de sa soumission et de sa foi absolue à tout ce que déciderait le Concile ; s'aventurant peu sur le terrain de l'infailibilité, signalant seulement les difficultés de la définition ; mais saluant, comme l'aurore d'une ère nouvelle qui serait l'ère des conciles, la réunion du grand Parlement de l'Eglise ; déclarant que, « du moment où les conciles auraient été une fois possibles, ils seraient toujours nécessaires » ; mais surtout annonçant avec une assurance presque impérative que la question des rapports de l'Eglise avec le monde moderne seraient réglés dans le sens des principes libéraux ; que « tous les évêques *devraient* déclarer que le règne du privilège a péri pour l'Eglise, et que le droit commun est la seule défense qu'elle puisse désormais invoquer » ; c'est-à-dire que les principes condamnés dans le Syllabus étaient définitivement et universellement maîtres de la société. Telle était cette pièce fameuse. Les prétentions en déplurent à l'Evêque de Poitiers qui, dans le même discours, les releva de cette sorte : « Et que ces hommes ne se targuent pas, dans leur toge académique, d'être exclusivement les hommes de la civilisation : l'Eglise n'a pas cédé si absolument à leurs aéropages le privilège de comprendre et de sentir. Non, ainsi que le disait déjà un de nos devanciers aux beaux esprits de la prétendue Réforme, nous ne portons pas des cœurs si obtus, et le soleil de la civilisation n'a pas détourné à ce point ses rayons de nos yeux : *Non obtusa adeò pectora gestamus Catholici, nec sol civilitatis tam procul aversus à nobis radios suos elongavit.* »

« Si l'Eglise est une mère, disait encore l'Evêque rap-

pelant une des plus belles paroles de M. de Montalembert, cette mère serait-elle aujourd'hui condamnée à subir, de la part de ses fils les plus distingués, une contradiction dont la courtoisie déguiserait mal l'amertume ? Mais le Concile va s'ouvrir. Il faut qu'alors toutes les équivoques soient levées, il faut que les ténèbres et les ombres soient écartées, pour que nous marchions ensuite d'un pas commun dans les voies de la paix : *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* »

Vinrent les paroles de l'adieu : « Nous vous quittons, Messieurs, et Dieu sait avec quel déchirement de cœur ! » L'émotion de l'Évêque le disait plus que sa parole. Quand il en vint à rappeler que le livre de Mgr l'évêque de Sura demandait, comme loi constitutionnelle de l'Eglise, la réunion des conciles œcuméniques tous les dix ans : « En vérité, ajouta-t-il en étouffant ses larmes, il faut être évêque *in partibus infidelium* pour imaginer que notre sainte Eglise imposera tous les dix ans à chaque pasteur et à son troupeau un sacrifice pareil à celui qui nous est demandé aujourd'hui ! »

Il lui restait encore une fonction à remplir. Le 26, il voulut bénir, dans les jardins de l'Evêché, une croix commémorative, sur les fondements de l'autel de l'ancienne basilique abbatiale de Sainte-Croix. Une inscription, composée par Mgr Cousseau, rappela que Mgr Pie l'avait inaugurée le jour même de son départ pour le Concile du Vatican. La face opposée de ce Calvaire disait que là, pour la première fois, le chœur des vierges de sainte Radegonde avait chanté l'hymne de saint Fortunat : *Vexilla regis prodeunt*. Mgr Pie appelait cet hymne son chant du départ pour le combat auquel l'Eglise le conviait.

A la même date, 26 octobre, son registre ajoute ces

lignes : « Cela fait, ayant embrassé notre mère, nous sommes parti de la ville pour nous rendre à Rome. Le même jour, nous sommes arrivé auprès de notre vénérable frère l'évêque du Mans, et du Révérendissime Abbé de Solesmes, qui nous attendait chez ce pontife. »

Une autre et plus grande Mère reçut l'adieu de l'Evêque. Après la mort de Mgr Pie, on a trouvé, sous le socle de la statue de Marie placée sur son bureau, et devant laquelle il avait coutume de travailler, un véritable trésor de confidences intimes à cette Mère du Ciel. C'étaient de petits billets, soit en latin, soit en français, dans lesquels ce fils aimant lui recommandait, à chaque départ, son voyage, son absence, son troupeau, les âmes chères, ses amis et ses œuvres. Or, le premier de ces billets dont cette histoire amènera la série sous nos yeux, porte la date du 26 octobre 1869. Il est écrit en latin : « Vierge très sainte et immaculée, je vous confie avec un abandon filial tout ce voyage et tout ce que j'y ferai. Je vous recommande ma mère, à vous et à saint Joseph, votre très chaste et très vigilant époux. A vous aussi je remets entre les mains l'affaire de Sainte-Croix, une âme qui vous est connue, enfin tous ceux dont j'ai la charge. † LOUIS-EDOUARD, évêque indigne. Poitiers, 26 octobre 1869 (1) ».

L'Evêque voulut prendre sa route par tous les lieux qui l'avaient vu enfant, adolescent et jeune prêtre, comme pour leur demander un souvenir fortifiant et une bénédiction, à cette heure la plus importante de sa vie. Le 28, il arrivait sur sa paroisse natale de Pontgouin. Il y bénissait le château de Vaux, nouvellement

(1) Tibi, Immaculata et sanctissima Virgo, totum hoc iter, totum hoc opus filiali fiducia committo ; matrem meam tibi commendans, item ac castissimo ac providissimo tuo sponso sancto Joseph. Rem autem sanctæ Crucis animamque tibi notam, denique cunctos mihi creditos relinquo. — Pictavii, 26 oct. 1869. † L. E. Episcop. indignus.

reconstruit par le marquis d'Aligre, et il y célébrait la messe sur l'autel qu'il venait d'y consacrer en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie. De gracieuses paroles sur son enfance passée le long de ces vallons, ces prairies et ces bois, se mêlèrent dans son discours aux graves commentaires de la parole de Dieu.

Le village de Pontgouin l'attendait avec allégresse. Il y fut reçu le dimanche, 31 octobre, par toute la paroisse, dans cette église de Saint-Lubin, témoin pour lui de si grandes choses. Il s'agenouilla devant les fonts de son baptême, il y pria devant l'autel de Notre-Dame du Rosaire. Le lendemain, fête de la Toussaint, il célébra pontificalement, et adressa à ses chers compatriotes, en présence de ses nombreux parents, une allocution d'un sentiment profondément chrétien, où il rappelait tout ce qu'il avait aimé et ce qui seul mérite de l'être. Bien des choses avaient changé de face depuis son jeune âge : « Mais ce qui ne passe point, mes Frères, c'est ce que, dans cette église, vous et moi avons appris à croire, à respecter et à observer. Aussi, tandis que le flot des révolutions emporte tout le reste, la Croix reste debout : *Stat Crux dum volvitur orbis*. Ah ! puisse-t-elle demeurer toujours debout dans notre cœur ! S'attacher à tout le reste, c'est s'attacher à ce qui périt ; s'attacher à Dieu, c'est s'attacher à ce qui fait le soutien de cette vie et le bonheur de l'autre. »

Enfin, le 2 novembre, Mgr Pie était aux pieds de Notre-Dame de Chartres. Il célébra, ce jour-là et le jour suivant, le saint Sacrifice à l'autel de la Vierge de Sous-Terre. La soirée du lendemain fut donnée à Saint-Cheron, dont Mgr l'évêque de Chartres consacra la chapelle. L'Évêque de Poitiers prononça l'éloge de ce saint Patron, dans un discours où les récits de l'histoire chartraine s'unissaient au souvenir des jours heureux que Marie lui avait accordés sur cette riante colline. Il disait en finissant : « Cette halte sur la montagne

sacrée de Saint-Cheron se mêlera, dans mon esprit et dans mon cœur, à l'ineffaçable mémoire de la recommandation que je suis venu faire à Notre-Dame de Chartres, de ma personne, de mon voyage et de mes travaux, au moment où je m'achemine vers le Concile du Vatican. »

Le 8 novembre, Mgr Pie quittait Paris et prenait la ligne du Mont-Cenis, pour se rendre à ce grand but, investi de l'autorité qu'il tenait de son silence comme de sa parole, précédé par le renom de vingt années de lutttes pour les doctrines romaines, préparé à ce Concile plénier par la célébration de cinq conciles provinciaux, enfin placé sous les auspices de Celle dont il venait d'embrasser les autels, et entraînant pour ainsi dire sur ses pas, au Vatican, tous ces saints et saintes de son diocèse et de sa ville natale, qui, depuis saint Hilaire jusqu'à sainte Radegonde, depuis saint Lubin jusqu'à saint Cheron, avaient été conviés à lui faire cortège.

LIVRE QUATRIÈME

DEPUIS LE CONCILE JUSQU'A LA MORT

In Synodo ad confutandum hostem verba fidelia protulit (Hilarius), et in campo arma tractavit victoriæ.

(FORTUNAT : *Vita sancti Hilarii*. Lib. VIII.)

Tu quoque dereliquisti nos, Sancte Pater Hilari, qui olim unitatem Ecclesiæ Spiritus sancti gladio tuebaris.

(FULBERT : *Epist. XXI ad Abbonem*.)

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE I^{er}

LE CONCILE DU VATICAN.

MGR PIE A ROME. — IL EST ÉLU MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA FOI. — SERMON SUR SAINT HILAIRE ET LE CONCILE. — RAPPORT SUR LE SCHEMA *DE FIDE*. — MANDEMENT POUR LE CARÈME. — LE POSTULATUM POUR LE SCHEMA DE L'INFAILLIBILITÉ. — ATTITUDE RÉSERVÉE DE L'ÉVÊQUE. — SON RAPPORT SUR CE SCHEMA. — SA FATIGUE. — VOTATION DU SCHEMA. — SESSION SOLENNELLE ET DÉFINITION. — RETOUR ET RÉCEPTION A POITIERS. — L'ŒUVRE DE LA PROVIDENCE.

(1869-1870.)

L'historien du Concile, Mgr Cecconi, archevêque de Florence, raconte que Pie IX avait coutume d'y distinguer trois périodes successives : la période antérieure, la période conciliaire, la période finale. Il disait que la première avait été celle du diable, la seconde celle des hommes, la troisième celle de Dieu. Cette action de Dieu menant les hommes à l'accomplissement de ses desseins, à travers l'agitation et malgré la résistance de leurs passions aveugles, est ce qui frappe davantage dans cette phase solennelle de l'histoire de Mgr Pie. Lui-même en avait la vue surna-

turelle très vive ; et c'est pourquoi, s'isolant autant qu'il pouvait de la lutte des partis, nous le voyons se tenir dans la disposition d'être de plus en plus l'homme de Dieu et de l'Eglise, par-dessus toutes choses.

Après Chartres et Pontgouin, Mgr Pie se rendit directement à Chambéry et à Aix-les-Bains, où M. Gay l'attendait pour passer le Mont-Cenis. « Que le bon Dieu vous garde ! écrivit-il à sa mère, à l'heure du départ. Que notre bonne Mère Marie nous accorde de nous revoir le plus tôt possible, après que l'œuvre nécessaire du Concile sera faite ! »

Mgr Pie avait pensé à emmener cette vénérable mère avec lui ; il n'y renonça qu'avec peine et à l'extrémité, en lui promettant de lui écrire très assidûment. « J'ai grande confiance, lui disait-il dans sa première lettre, que jour par jour j'aurai à vous donner comme aujourd'hui de bonnes nouvelles, et qu'il n'en viendra que de semblables de Poitiers. »

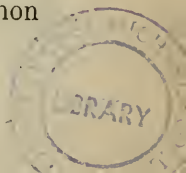
Mgr d'Angoulême allait être son compagnon de voyage et de séjour. « Il sera dans le même hôtel que moi, et il acceptera d'être mon commensal, écrit encore l'Evêque. C'est pour moi un ami intime, et nous marcherons parfaitement d'accord. »

Arrivé à Rome, le 12, avec ses compagnons, l'Evêque se rendit le même jour à Saint-Pierre, où il pria très religieusement devant la Confession. Jamais encore il n'était venu dans la ville des Papes pour y faire davantage les affaires de Pierre. Le soir même il sollicitait l'audience de Pie IX, qui le reçut le 18. Le Pape commença par le féliciter de ses Mandements, de sa conduite et de son silence discret : c'était bien ainsi que l'Eglise voulait être servie. « Ce Concile se tiendra, dit le Saint-Père, Dieu le veut, dussions-nous sortir de l'Europe, — dussions-nous, s'il le faut, nous transférer à Pékin », ajouta-t-il en riant.

Déjà un grand nombre d'évêques étaient arrivés à Rome, lorsque dans ces mêmes jours on apprit que venaient de paraître, les 11 et 19 novembre, deux écrits polémiques de Mgr d'Orléans : ses *Observations* sur l'infailibilité, et son *Avertissement* à M. Louis Veuillot. Mgr Pie s'en montra impressionné douloureusement, mais il ne crut pas pour cela devoir sortir de la réserve qu'il s'était prescrite. Ayant jeté, en quelques mots, sa pensée sur ces deux publications, dans une note et dans une lettre confidentielle à sa mère, il ajouta gravement : « Nous sommes, malgré tout cela, résolu au silence. Le Concile y gagnera ».

Ce que le Concile devait y gagner en effet, c'était de se trouver saisi impérieusement de cette question capitale, comme le concluait une lettre de l'Abbé de Solesmes à son ami de Poitiers : « De tout cela Dieu tire sa gloire ; et, s'il manquait quelque chose pour avertir que le moment est arrivé de définir l'infailibilité du Pape, on est à même de voir que rien n'est plus urgent aujourd'hui. — Quelle belle doctrine que celle de Mgr Manning sur cette question ! D'heure en heure, la lumière s'accroît, et vous êtes heureux, mon cher Seigneur, d'être là pour proclamer la grande vérité qui donne son complément dernier à la doctrine catholique *De Ecclesiâ*. »

Mgr Pie, estimant que la meilleure défense de cette doctrine était une exposition dogmatique et historique de la tradition de l'Eglise à cet égard, demanda à son ami d'entreprendre ce travail. Il l'avait d'abord pressé de se rendre près de lui, à Rome, pour l'assister de ses lumières : « Qui de nous ne serait inconsolable de penser qu'un mot désirable fût omis, qu'un mot regrettable fût accepté, par suite d'une absence ou d'une abstention?... » Puis, la santé du Père Abbé s'opposant à son départ, Mgr Pie lui demanda de se mettre à écrire. Dom Guéranger s'y disposait : « Dans mon



coin, répondit-il, je fais ma petite œuvre, comme je la fis pour l'Immaculée Conception. J'aurai fini en ce mois, et je vous l'enverrai. Ainsi je vous suivrai de loin, comme saint Pierre suivait son Maître, et je m'unirai à vos grands travaux; et, tout en luttant contre l'hydropisie, je tâcherai de lutter aussi contre d'autres ».

Cette « petite œuvre », comme il la nomme, n'était rien moins que le grand travail de *la Monarchie pontificale*, sous sa première forme.

Mgr Pie, plein de la grandeur toute surnaturelle de ce qui se préparait, donna beaucoup à la prière dans ces premières semaines. Il n'y eut presque pas de jour où, malgré l'accablement des visites et des affaires, il ne se rendit en pèlerin, soit aux grandes basiliques, soit aux sanctuaires les plus renommés. Des visites au chevet d'une chrétienne expirante, M^{me} de Maistre, fille du général de La Moricière, lui apportèrent un autre genre d'édification. Dans l'intervalle, il rédigeait sa quatrième Relation latine sur son diocèse, et il la remit, le 7 décembre, entre les mains du Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation du Concile.

Ce fut le lendemain, 8 décembre 1869, fête de l'Immaculée Conception de Marie, que l'ouverture du Concile général du Vatican se fit solennellement dans la basilique de Saint-Pierre. Le procès-verbal de Mgr Pie, au registre de ses Actes épiscopaux, compte sept cents Pères présents à cette assemblée, et même près de huit cents, si on y comprend les chefs d'Ordres non mitrés. Il ne décrit pas autrement cette auguste réunion, parce que cela est au-dessus de toute description.

Mgr Pie venait d'écrire à son ami de Solesmes : « Le rôle de chacun ici sera fort modeste ». Il devait en être autrement du sien. Déjà l'accueil que lui avaient fait les Evêques soit de l'Orient, soit de l'Occident, avait pu lui montrer en quelle considération il était dans l'Eglise. Il en eut bientôt un éclatant témoignage. Le 14

décembre, la seconde Congrégation générale s'étant réunie pour l'élection de vingt-quatre Pères qui devaient composer la Commission de la Doctrine et de la Foi, Mgr de Poitiers fut nommé *le second* ! Il avait obtenu 470 voix sur 700 votants. Le seul évêque français appelé dans cette Commission, avec Mgr Pie, était Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, très romain ainsi que lui, et très uni à lui depuis les premières années de son épiscopat. « Ma chère Mère, écrivit-il le lendemain à Poitiers, les journaux vous apprendront que le suffrage des Pères du Concile m'a fait arriver dans la commission de la *Doctrine et de la Foi*, et que j'occupe le numéro 2 de la liste. Le numéro 1 est à l'archevêque de Saragosse, en Espagne. Ce sera une obligation de plus au travail. » Ainsi considérait-il le labeur plus que l'honneur de cette distinction. On ne devait pas tarder à s'en apercevoir.

Le choix des évêques de cette Commission, et spécialement le choix de l'Evêque de Poitiers, avait une très haute signification : il donnait déjà le sens de la direction qu'allaient prendre les choses : « C'est un grand triomphe pour l'Eglise », lui écrivait-on de la maison même du Pape. « C'est bien le Saint-Esprit qui a marqué les siens », lui disait une lettre du Cardinal Donnet encore retenu à Bordeaux. La réponse de Mgr Pie à M. l'abbé Gervais, vicaire général de cette métropole, met en lumière sa pensée sur la portée de ces débuts : « Toutes choses vont aussi bien qu'il est permis de l'espérer, mieux que je n'aurais auguré il y a deux mois. Les élections des commissaires se font dans le meilleur esprit. La liste des élus pour la commission de discipline n'a pas été moins significative. » Et il ajoutait : « Toutes ces élections sont regardées comme la clef musicale du Concile : elles indiquent quelle en sera la note dominante

Quant aux difficultés de détail, il faut y être résigné d'avance. »

D'ailleurs cette première victoire des doctrines qu'il représentait le trouva calme, mesuré et condescendant, comme à l'ordinaire. La même lettre disait : « Il ne serait pas sans avantage que quelques théologiens de l'autre nuance, tels que Mgr de Grenoble, eussent été nommés dans les premières commissions. Mais il a été impossible de faire adopter cette transaction aux étrangers. » Quant à lui-même, c'était beaucoup à cet esprit conciliant qu'il attribuait l'honneur qu'on venait de lui déférer : « Beaucoup d'anti-opportunistes ont cependant voté pour moi, continue-t-il en cette lettre. Ils me disent que je m'étais toujours exprimé avec modération sur ce sujet, et ils reconnaissent volontiers qu'ils ne doivent aucune gratitude à ceux par la faute ou l'exagération desquels ce qui pouvait paraître inopportun a été rendu inévitable. »

Puis, comme conclusion : « Le Concile sera ce que j'ai prévu et ce que je n'ai cessé de dire. Il ne justifiera ni les présages pessimistes des uns, ni les espoirs enthousiastes des autres. Mais il fera pourtant une œuvre très sérieuse, et qui, utile dès le présent, portera ses fruits bien plus sensibles au bout de quelques années. »

L'heure était donc venue pour l'action de Mgr Pie d'avoir sa régulière manifestation. On lui écrivait de Paris : « Il est évident maintenant que Notre-Seigneur vous réserve un grand rôle dans le Concile. Vous allez enfin sortir de l'éclipse ou de la pénombre où vous vous êtes tenu. Si vous êtes fidèle à l'Esprit-Saint, l'Eglise des Gaules aura encore à ouvrir ses bras pour embrasser le nouvel Hilaire retournant des combats du Seigneur. »

C'était bien, en effet, saint Hilaire, sa doctrine, son esprit, sa conduite, que son successeur désirait faire

revivre au Concile. Il s'y présentait au titre de son représentant, et comme à l'ombre de son nom. Il eut bientôt l'occasion de le faire paraître. Le 14 janvier, une de ses lettres disait : « Ma bien chère Mère, j'ai été quelques jours sans vous écrire : j'étais tout à mon sermon. Je descends de chaire où j'ai parlé cinq quarts d'heure. Tous nos messieurs disent que l'impression a été très satisfaisante, et que les choses dites ont été très utiles et salutaires. »

Or voici ce qu'avait été ce sermon mémorable. Chaque année, dans l'église de Saint-André *della Valle*, il est d'usage que, durant l'Octave de l'Épiphanie, des discours soient successivement donnés dans les principales langues du monde, pour rappeler la vocation de toutes les nations à la foi de Jésus-Christ, en la personne des mages. Le sermon demandé à l'Évêque de Poitiers avait été placé exprès au 14 janvier, fête de saint Hilaire. Il prêcha donc sur saint Hilaire ; ou plutôt ce fut saint Hilaire lui-même qui prêcha, car l'Évêque ne fit que reproduire et commenter les paroles du Docteur dont il suivait le texte déployé devant lui : « Ainsi, disait-il, parmi les hommages que ces journées apportent aux pieds de l'Enfant-Dieu, en souvenir de ceux que lui offrirent les mages, ce qu'on m'a demandé de placer sous vos yeux, c'est le tribut royal offert à Jésus-Christ par un de ses plus illustres serviteurs, par un de ses plus vaillants champions de l'Occident. »

Dans ce discours, l'Évêque, sans quitter saint Hilaire, était constamment en plein Concile du Vatican. Il était en plein Concile quand il s'élevait avec Hilaire contre ceux qui, faisant fléchir quelque chose de la doctrine dans l'intérêt de la paix, se mettent en péril de compromettre l'unité pour arriver à l'union. « Le nom de la paix est beau, disait-il avec son maître, et l'estime de l'unité est une admirable chose. Mais qui

niera que, pour l'Église, il n'y a pas d'autre unité et d'autre paix que l'unité et la paix dans la vérité en Jésus-Christ ? »

Il était en plein Concile quand, répondant à ceux qui demandaient pourquoi de nouvelles déclarations, de nouvelles définitions, il disait avec Hilaire que les contradicteurs les rendaient nécessaires, et que la négation appelait l'affirmation, comme la nuit appelle le jour. « Eh ! mes Frères, est-ce à notre siècle qu'il convient de nier que la définition d'une vérité soit une victoire pour l'homme, un triomphe pour l'humanité ?... Croyez-moi : l'esprit humain n'a ni intérêt ni avantage à se mouvoir sans cesse entre le vrai et le faux, à passer alternativement des zones obscures aux zones lumineuses. Le grand jour, le plein midi de la science ne vaut-il pas mieux ? Un ciel composé de nébuleuses est-il donc préférable à un firmament semé de soleils ? Je le répète, chaque fois qu'une doctrine est placée par sa définition hors du tâtonnement, hors des chances incertaines du doute, *extrâ dubitationis aleam*, c'est une conquête, c'est un bienfait dont la terre doit se réjouir. »

Il était en plein Concile, et au cœur même de la question vitale de ce Concile, quand avec Hilaire il établissait que « le Saint-Siège romain est l'unique siège de la vraie foi, le seul voulu de Dieu : *Veræ fidei una sedes est, quæ Deo sit placita*. C'est à ce point, dit le saint Docteur, qu'en dehors de cette foi et de cette autorité il n'y a plus d'Église, il n'y a plus de Christ ». L'Évêque développait cette doctrine hilarienne ; et la future définition du magistère infallible du Pape recevait, par ses lèvres, le *placet* d'un Père du IV^e siècle.

Tout d'ailleurs est respect, dignité, charité dans ce discours où, s'adressant aux nobles et brillants esprits qu'il regrette de ne pouvoir suivre dans toutes leurs pensées, il les rappelle en ces termes à ce qu'ils furent

naguère et à ce qu'ils devraient redevenir encore : « Vous surtout, mes Frères bien-aimés, à qui l'Église a voué toute sa gratitude et toute sa prédilection, vous qui l'avez servie avec zèle, avec éclat, avec générosité, dans les jours mauvais et difficiles, ah ! ne soyez pas jaloux envers vos fils et vos arrière-neveux d'un avantage qu'ils auront sur vous et qui vous aura manqué. Je n'ose espérer qu'ils soient doués de toutes les facultés, de toutes les qualités de l'esprit et du cœur que nous avons admirées et que nous admirons en vous. Dieu n'a pas pris l'engagement d'accorder à chaque génération des hommes aussi distingués, aussi éminents que ceux qui ont été mêlés aux affaires humaines, depuis un demi-siècle. Mais quel a été le fruit de leur vie brisée, annihilée avant le temps, et qui pouvait, qui devait être si féconde encore ? N'est-il pas permis de leur dire avec Aggée, ou plutôt avec le Seigneur : *Seminastis multum, et non panem intulistis*, depuis le commencement de ce siècle, vous avez semé beaucoup, et vous n'avez pas recolté. Jamais mouvement plus vaste n'a abouti à si petit et si douteux résultat. La raison en est que deux ou trois fausses lueurs ont égaré les hommes et troublé la vue même des sages. Non, n'en soyez pas jaloux, mais plutôt bénissez le Seigneur : car avec deux ou trois principes définis, vos enfants seront plus puissants pour le bien que vous ne l'avez été. C'est là le service qu'il faut demander et obtenir de l'Église. »

Mais voici que le monde objecte que lui, homme de l'Église, n'est point l'homme de son temps, et qu'il n'en peut avoir l'intelligence complète. L'Evêque n'accepte ce reproche ni pour l'Église, ni pour son siècle qu'il venge en l'instruisant : « Je pense mieux de mon siècle, et, sans vouloir jamais me ranger parmi ses flatteurs, je déclare qu'on le méconnaît. Notre siècle est fatigué d'expédients, fatigué de transactions et de compromis.

On a essayé de tout : l'heure ne serait-elle pas venue d'essayer de la vérité ?... »

Ce discours fut un événement, comme on l'écrivait de la Cour pontificale elle-même. Il fut particulièrement apprécié par la gravité et la solidité romaines ; et nous avons des lettres de cardinaux qui demandent à lire l'éloquent *Centio Hilarianus*, comme l'appelle l'un d'eux. En somme, c'était une sorte d'avant-propos du Concile ; l'Évêque venait d'en marquer le but, l'esprit et le bienfait ; et ce langage, qui préparait l'adhésion des fidèles, était le seul langage que, sur le seuil de l'assemblée de l'Église enseignante, il convenait de tenir à l'Église enseignée.

Nous n'omettrons pas de dire que M. le Comte de Chambord saisit cette occasion de « féliciter, comme il s'exprime, le prélat éminent qui défendait avec tant de zèle et de talent les véritables doctrines de l'Église, attaquées de nos jours ». Le prince ajoutait : « Combien j'aurais voulu entendre de votre bouche ce beau discours que j'ai lu avec une profonde émotion ! Je n'ai pas besoin de vous dire que je suis, par la pensée et par le cœur, dans la Ville éternelle, en ce moment surtout où l'Église catholique tout entière y est réunie sous la direction de son vénérable Chef. Dans ces temps de trouble et d'erreurs, je sens redoubler encore, s'il est possible, mon inviolable attachement au successeur de saint Pierre. » Cette lettre est du 15 mars.

Enfin, de Poitiers, son clergé lui en adressa un remerciement collectif, extrait tout entier, comme le discours lui-même, des écrits de saint Hilaire. L'Évêque remercia ses prêtres de leur lettre, mais en leur défendant de la publier. « L'exemple donné, dit-il, par quelques clergés diocésains de publier en ce moment des adresses laudatives à leurs évêques, devient pour celui de Poitiers une raison décisive de ne pas livrer à la publicité les sentiments qu'il a bien voulu m'ex-

primer. Destinée à moi seul, cette pièce n'en aura que plus de prix à mes yeux. » Sa règle, ici encore, était une règle de réserve et d'ordre hiérarchique. Il ajoutait en conséquence : « Persévérons, Messieurs, dans notre humble docilité, et préparons-nous à recevoir pieusement et amoureusement, et quant à la substance et quant à la forme, les oracles qui seront rendus par l'Esprit-Saint. Ce sera l'occupation et aussi la joie et la force de tout le reste de notre vie sacerdotale d'avoir à méditer, à commenter, à mettre en pratique les décrets de cette sainte assemblée. »

Cependant, tandis qu'il faisait le silence au dehors, l'Evêque de Poitiers apportait à la Commission de la Doctrine et de la Foi l'activité d'un concours dont on connut bientôt le prix. La première chose qu'il proposa fut de diviser le travail, par la création d'une sous-commission chargée de préparer les travaux soumis ensuite aux vingt-quatre. Dans cette sous-commission entrèrent NN. SS. Dechamps, archevêque de Malines, Pie de Poitiers, et Conrad Martin, de Paderborn, mort depuis glorieusement confesseur de la foi. Ce dernier avait pris pour son théologien le P. Kleutgen, de la Société de Jésus, que nous voyons alors en correspondance suivie avec Mgr Pie, et qui, en effet, porta le plus grand poids de ce travail de préparation.

Quant à Mgr de Poitiers, secondé par M. l'abbé Gay, il s'était mis à l'œuvre avec une ardeur d'intelligence et de dévouement, de laquelle nous avons un magnifique témoignage dans une lettre latine qui lui fut écrite par le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, aujourd'hui glorieusement assis sur le Siègne de Pierre. L'éminent pontife lui demandait d'introduire dans un *schema*, ou projet en discussion, la condamnation de l'Ontologisme, dont il dénonçait l'erreur et le péril. Il ajoutait ensuite : « Je suis on ne peut plus heureux, Monseigneur, de vous voir à la tête d'un travail

auquel est particulièrement attachée la dignité du Concile du Vatican, et qui ne demande rien moins qu'une sagesse aussi mûre que la vôtre. Les graves questions que vous avez à traiter, avec les Pères désignés, touchent au fond même de la science de la philosophie et de la théologie ».

En conséquence, le Cardinal, qui avait de larges vues sur l'œuvre à accomplir par une assemblée de l'Eglise universelle, demandait que les questions qu'elle aurait à résoudre fussent coordonnées et présentées dans leur ordre logique, pour former ensuite un corps de doctrine complet. « C'est ainsi, disait-il, que les sages l'attendent et que l'exige l'honneur du Concile du Vatican, justement considéré comme la réunion des esprits les plus distingués du monde catholique. » La lettre se terminait par ces salutations : « Mais je cède trop au charme de votre aménité et de votre particulière bienveillance, Monseigneur, et je ne sais pas mettre un terme à un entretien que j'ai déjà prolongé outre mesure, je le crains. Excusez-moi, s'il vous plaît, et veuillez considérer tout ce qui vient de moi comme un témoignage de mon parfait dévouement ».

Rien n'était plus conforme aux vues de Mgr Pie que cette ordonnance synthétique des questions conciliaires. Lui-même avait conçu l'œuvre qui sortirait de là comme un magnifique ensemble de définitions et de déclarations, embrassant successivement tous les points contestés et controversés de la doctrine chrétienne. Cet ordre amenait premièrement une série de réponses sur Dieu, la raison et révélation. Mgr Pie se trouvait là en face de l'ennemi qu'il n'avait pas cessé de combattre depuis vingt ans : le naturalisme dans la variété de ses formes. Il ne faut donc pas s'étonner de la fermeté de son coup d'œil et de la sûreté de ses coups.

Ceux qui attendaient beaucoup de lui ne furent point

trompés. Le chapitre IV du *Schema* sur « la Foi et la Raison » lui fut particulièrement redevable. Ce fut lui qui, le 8 avril, le présenta corrigé à la Congrégation des vingt-quatre, ainsi qu'il l'annonçait le même soir à sa mère : « J'ai été ce matin le rapporteur, pour un des chapitres, à la Congrégation générale. On veut bien me dire que j'ai été entendu avec sympathie par tout le monde. J'ai été court et clair. Les évêques à peu près de toutes les nuances m'ont complimenté. Ma chère Mère, c'est la fête de la Compassion de la sainte Vierge, et je l'ai remerciée de ce que ma première intervention publique au Concile était placée sous ses auspices. »

A quelques jours de là, il fut chargé par toute la Commission de la Foi de présenter son rapport à la Congrégation générale des Pères. « C'était un grand honneur et la marque d'une très particulière confiance, écrit son théologien. Il s'y mit avec zèle, et s'en acquitta si parfaitement, à la satisfaction de tous, que cela lui valut un vrai triomphe. Il avait si bien dit, avec tant de lucidité et de force, tout en ménageant les personnes, et en tenant compte des susceptibilités, que tout le monde en fut dans l'admiration ; les esprits semblaient un instant réunis ; les opposants eux-mêmes étaient charmés. Les cinq Cardinaux présidents vinrent, le jour même, lui apporter chez lui leurs félicitations. Pie IX en eut beaucoup de joie ; bref, ce fut une des meilleures journées du Concile. »

Nous avons sous les yeux l'un et l'autre rapport de Mgr Pie : le premier, fort court, explique les amendements de la sous-commission ; le second, plus étendu, présente le travail de la Commission entière, réduit à neuf chapitres, et mis dans l'ordre harmonieux demandé par le cardinal Pecci. Quant à l'Ontologisme, « les Pères ont répondu qu'avant tout ils étaient prêts à exécuter les ordres du sacré Concile, dont ils se re-

gardent comme les humbles serviteurs, les interprètes et les ouvriers obéissants. Cependant ils ont ajouté que le Concile universel devant insérer, dans ses chapitres et ses canons, uniquement ce qu'il faut déclarer comme étant de foi, et ce qu'il faut condamner comme contraire à la foi, ils n'avaient pas cru devoir y introduire cet objet. Mais, d'autre part, comme leur silence pourrait porter quelque préjudice à la salutaire autorité par laquelle le Siège apostolique écarte et retranche les erreurs naissantes que lui dénoncent les Ordinaires, le Concile œcuménique, dans un grave avertissement mis à la suite de ses chapitres et de ses canons, ne laisse ignorer à personne que tout ce qui a été décrété par le Saint-Siège, sur le sujet de pareilles controverses doctrinales et opinions perverses, doit être soigneusement et religieusement observé. En conséquence, les Pères de la Commission ont cru devoir s'en tenir au texte du *Schema*, en soumettant le tout au jugement des très Eminents et très Révérends Pères ».

Les dernières paroles étaient : « La voici donc à vos pieds, cette Constitution dogmatique, le premier fruit de notre terre, gage et prémices d'une plus abondante moisson. Elle est tout entière votre œuvre, Pères vénérables, non l'œuvre de quelques-uns, ni l'œuvre d'un grand nombre, mais l'œuvre de tous. C'est pourquoi elle ne porte ni le nom d'aucune personne, ni la marque d'aucun esprit, ni le sceau d'aucune école particulière. C'est de l'esprit de l'Eglise tout entière, c'est-à-dire de la sainte Eglise catholique romaine qu'elle s'est inspirée ; c'est de sa doctrine qu'elle s'est éclairée ; c'est sous son autorité qu'elle s'est produite. Donc à Celui-là seul il faut en attribuer l'honneur, qui seul, avec le Père et le Fils, possède un nom glorieux dans tous les siècles. »

« Tel est, vénérables Pères, ce précieux métal

éprouvé par le feu, dégagé de tout mélange terrestre, épuré sept fois et même plus que sept fois. Maintenant, quand il plaira à notre Chef à tous, le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, Notre très Saint-Père Pie IX, alors tous, tant que nous sommes, proclamant ces oracles, d'un même cœur, d'une même voix, et avec le même droit, nous dirons ensemble : Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous. »

Combien de telles pages perdent à être traduites ! Celui-là seul le sait qui est condamné à leur infliger cette offense.

C'est le 12 avril, mardi de la semaine des Rameaux, que Mgr Pie lut publiquement ce grave et habile rapport. « Ma chère Mère, écrivit-il, j'ai pris la parole une seconde fois mardi, et avec la même approbation de l'assistance que le vendredi précédent, quoique la question soulevât des difficultés. Nos travaux aboutiront ; mais ce sera très long, et nous ne ferons qu'une partie de ce qui a été annoncé. L'avenir est entre les mains de Dieu. Priez-le bien pour moi. »

Douze jours après, 24 avril, dimanche de *Quasimodo*, la Constitution dogmatique *Dei Filius* était votée en session solennelle, à Saint-Pierre, par tous les Pères du Concile. Ce fut une première joie pour l'Évêque de Poitiers, qui se contenta d'en écrire ces deux lignes à sa mère : « Nous avons eu dimanche une très belle session publique, et le suffrage universel des Pères pour notre première Constitution : cela est de bon augure ».

Cette Constitution est en effet très belle, très ample, très élevée, d'une large structure, et d'une conception forte. M. de Rossi disait d'elle à Mgr de Poitiers : « Le Concile, n'eût-il fait que cela, serait déjà un grand Concile. » Après être remonté au premier article du *Credo*, je crois en Dieu, et avoir affirmé le Dieu personnel, le Dieu créateur, le Dieu providence et révélateur, contre

les négations de l'athéisme du panthéisme et du déisme, le Concile établit une lumineuse doctrine sur les rapports de la raison et de la foi. La foi diffère de la raison par son origine et son objet ; mais elle ne lui est pas contraire ; et l'une et l'autre se prêtent un mutuel secours. Bien loin donc de s'opposer à la culture des sciences, l'Église les encourage et les propage, car les sciences bien dirigées conduisent à Dieu. Elle laisse à chacune d'elles ses principes et sa méthode, respectant leur liberté, veillant seulement à ce qu'elles ne dépassent pas leurs limites respectives pour envahir et troubler le domaine de la foi. « Ce sont là des paroles, écrit Mgr Pie, qu'aucun Concile précédent n'avait encore articulées d'une façon si formelle. » L'Évêque faisait particulièrement honneur de la netteté de ces définitions à l'enseignement donné au Collège Romain, lequel avait jeté une grande lumière dans les Commissions : « L'Allemagne elle-même, disait-il, si féconde en erreurs, y a fourni de puissants et solides défenseurs de la vérité. » Le P. Kleutgen, le P. Franzelin, et il faut ajouter aussi le P. Schrader, ne pouvaient être ni plus clairement désignés, ni plus dignement remerciés. L'Évêque reconnaissait « un grand progrès accompli dans la théologie, laquelle forcée de se prendre corps à corps avec les négations des derniers siècles, avait su donner à ses traités une physionomie entièrement nouvelle. La parole de saint Grégoire le Grand se vérifiait : *Urgente etenim mundi sine, superna scientia proficit, et largius cum tempore excrescit* : A mesure que la fin du monde avance, la science d'en haut progresse et grandit avec le temps ».

C'est à ses prêtres que plus tard Mgr Pie rendait ainsi compte de ce premier acte conciliaire, et il ajoutait : « Contre l'attente de nos adversaires, cette Constitution fut adoptée par un vote unanime. Il est vrai, les discussions avaient été longues, quelquefois ardentes, disons

même passionnées. L'opposition qui allait se dessiner d'une façon plus tranchée, pendant la seconde période, s'était produite dès le commencement par des attaques contre le *Schema*. Ces attaques avaient retenti dans le monde entier, par la coupable indiscretion qui livrait chaque jour aux correspondants et affidés de la presse les détails intimes de nos sessions, souvent travestis et défigurés. » Rien n'était plus opposé à l'esprit et à la conduite de l'Évêque de Poitiers que cette manière d'agir, qu'il juge sévèrement. Le 14 janvier, un *Monitum* des cardinaux présidents rappela en termes fort graves l'obligation de garder strictement le secret sur tout ce qui se passait dans l'enceinte conciliaire.

Mgr Pie, très en dehors de ces agitations, usait ses forces dans des travaux qui le consolait de leur obscurité par leur utilité : « C'est un labeur obscur et sans retentissement, écrivait-il à sa mère, mais le seul, après tout, qui aille au fait et au but. Priez Dieu pour que ma santé se soutienne. » Cette santé se sentait atteinte. « Je succombe à la fatigue des longues réunions, écrivait-il encore, et à la lenteur de la marche des choses, à cause des interminables discours qu'il faut entendre, et enfin à l'accablement du travail qu'il faut faire dans le peu de moments libres dont on dispose. »

Pour se rendre bien compte de cet accablement, il faut que l'on ajoute à ce travail des commissions, les visites, les réceptions, les lettres, les réunions privées, et tout cet assiégement continu des évêques et ecclésiastiques des deux mondes, qui voulaient voir cet Evêque d'une si haute autorité et entretenir cet homme de tant d'aménité. Les plus grands personnages recherchaient cet honneur. Le roi et la reine de Naples, les princes et les princesses de Parme, l'appelaient à leurs fêtes et à leurs réunions de famille. Mais nulle faveur n'avait autant de prix à ses yeux que celle

que lui marquait le Souverain Pontife. Il était familièrement admis auprès de lui. Un jour de printemps que Mgr Pie était à se promener avec l'évêque d'Angoulême, à une demi-lieue de Rome, le Pape, venant à passer et les ayant aperçus, descendit de voiture, et se plaçant au milieu d'eux, il se mit à marcher et à converser fort gaiement dans leur compagnie, jusqu'aux portes de la Ville. C'étaient deux fils pour lui. Il les combla de félicitations et de bénédictions.

Le meilleur repos de l'Evêque était la visite de quelque sanctuaire, la promenade vers quelque ruine ou quelque villa romaine, la conversation avec quelques évêques d'Orient ou d'Occident, la réception de quelque personnage distingué, très au courant des choses de l'époque présente. Il était surtout fidèle à la visite des malades. Il voyait assidûment l'évêque de Nîmes, Mgr Plantier, qui était retenu au Séminaire français par une grave et longue maladie, et que Pie IX lui-même daigna venir consoler. L'évêque de Nîmes disait : « S'il m'était permis d'être jaloux, j'envierais à l'Evêque de Poitiers l'honneur que Dieu lui fait d'éclairer tant d'esprits et de préparer si efficacement le triomphe de l'infaillibilité ».

Cependant, si désireux qu'il fût de se renfermer dans l'intérieur du cénacle, et de s'abstraire de l'intempérante excitation du dehors, l'Evêque ne le pouvait plus. Ce qu'on n'avait jamais vu, ce qu'on n'avait pu voir pour aucun des conciles généraux précédents, c'était cette puissance moderne de la presse, s'emparant du Concile, de son programme, de ses travaux, pour porter au dehors, devant l'opinion publique, les questions qui ne relevaient que de l'Eglise assemblée. L'infaillibilité pontificale était devenue l'affaire universelle. Les journaux, les réunions, les salons, les écoles, tout était entré en fermentation, depuis qu'on y avait versé ce brûlant sujet de controverse. D'un bout à l'autre de la

catholicité, et même par delà, ces discussions théologiques soulevaient des tempêtes qu'on n'eût pas attendues d'un siècle de si peu de foi. En Allemagne, le D^r Doellinger, un érudit fourvoyé, se précipitait dans les voies d'erreur et de perdition, où le P. Hyacinthe avait fait une si lourde chute. En France, des hommes de talent, qui, grâce à Dieu, étaient en même temps des hommes de vertu et de foi, ne donnaient pas lieu de craindre de semblables écarts; mais leur ardente prévention s'armait contre la même doctrine de tous les traits émoussés que leur conscience devait avoir à retirer un jour. Après les Lettres et les écrits que nous avons nommés, étaient venues les vives brochures du P. Gratry, esprit élevé et aimable, cœur sympathique et tendre, imagination poétique, intelligence passionnée de métaphysique rêveuse, qui s'était, contre nature, engagé sur un terrain où de savants critiques comme Dom Guéranger, des théologiens comme Mgr Dechamps, des philosophes éloquents comme M. Amédée de Margerie, le surprenaient dans des méprises aussi profondes qu'honnêtes. Mgr Pie le plaignait, en le désapprouvant, et il fut un des premiers à lui tendre plus tard une main secourable, ainsi que nous le verrons. Un autre et plus grand homme, M. de Montalembert, s'était levé, comme il disait, de son grabat de malade, pour écrire des lignes irritées que, plus tard, s'il eût vécu, ce catholique fidèle eût effacées de ses larmes. Lorsque, dans un moment d'oubli et de souffrance, parlant de celui qu'il avait tant aimé, le fils des croisés laissa échapper de sa plume ce déplorable mot « d'idole du Vatican » dont tous ses amis ont gémi, Mgr Pie en ressentit le contre-coup dans son cœur, et il se récria : « Non, non, il n'y a pas d'idole en Israël : *Non est idolum in Jacob, nec simulacrum in Israël!* » Ce cri se retrouve dans ses notes, avec commentaire.

Parmi les opposants, les uns moins nombreux combattaient la doctrine même de l'infaillibilité : c'étaient les anti-infaillibilistes, comme on les appelait. Les autres s'opposaient seulement à sa définition comme étant inopportune, et on les nommait inopportunistes. La discussion, salutaire si elle eût été calme, dégénérait souvent en collision, par suite de l'échauffement presque inséparable des grandes assemblées. Les journaux, de part et d'autre très animés sur ce point, cherchaient à faire la lumière, mais en attisant le feu. Le trouble était partout. Il régnait en particulier dans l'Eglise de Poitiers. De l'Evêché et d'ailleurs, on se plaignait à Mgr Pie des « ravages exercés depuis quelques mois par toutes ces publications, particulièrement au sein de la magistrature, dont leurs arguments caressaient les préjugés traditionnellement gallicans, et fournissaient d'avance des armes contre la soumission aux définitions du Concile ». L'Evêque était très ému. On l'entendait parler avec irritation « de ces brandons, comme il disait, jetés dans son diocèse, à l'heure où il le quittait, alors qu'il n'était plus là pour éteindre l'incendie ». Lui-même, d'ailleurs, recevait de ses diocésains des lettres pleines d'objections contre ces doctrines romaines dont il avait, depuis vingt ans, nourri son cher troupeau. Son inquiétude était grande. Il était temps qu'il parlât.

Il ne parla pas au public ; il ne fit pas de brochure ni d'écrit polémique ; il s'adressa au peuple dont il avait la charge. Ce fut le sujet de son Mandement pour le Carême de 1870. A dire vrai, il y mit l'accent d'une douleur à travers laquelle on sent frémir le vent des colères d'alors. Il est sévère envers les hommes : « ces docteurs d'une certaine marque, qui, substituant leur esprit personnel et l'esprit de leur temps à l'esprit de l'Eglise, se font trop facilement leurs propres maîtres à eux-mêmes ». Il est plus sévère

encore envers l'erreur et le mal, et il a le droit de l'être. « Un poison s'était glissé insensiblement dans les veines de la société chrétienne. Il allait, sans qu'on le vît, infecter tout le corps; mais le Concile est venu qui, amenant l'éruption du virus au dehors, provoque et commence ainsi la cure de la maladie dont il est le remède. » Ainsi parle-t-il du gallicanisme renaissant. Puis il s'adresse aux fidèles : Qu'ils ne s'ingèrent pas dans les affaires de l'Eglise, ses enseignements, ses définitions. Faire ainsi, c'est commettre le péché d'Oza, qui, voyant quelques-uns des bœufs regimber et faire pencher l'Arche, étendit la main pour la soutenir. « En vain, disait-il spirituellement, paraît-il que ceux qui conduisent le char font quelques faux pas, quelques mouvements fâcheux, et que par suite l'Arche est inclinée et menace de tomber à terre. Soyez sans inquiétude. Si quelques-uns des bœufs s'écartent et regimbent, il y en a d'autres, et plus nombreux, pour raffermir et redresser la marche : tous les coursiers du char sacré ne broncheront pas à la fois. D'ailleurs il y a un conducteur suprême qui est assisté d'en haut : celui-là n'est point sujet à faillir, il aura raison de ces soubresauts et de ces écarts. »

Que demande donc l'Evêque ? Confiance dans ce conducteur, confiance dans le Concile. « L'Eglise est assemblée, et cela doit suffire. Elle est réunie dans toutes les conditions du Concile le plus vrai, le plus général, le plus libre, le plus éclairé. » Mais en même temps défiance. « Défiance de la critique vaine qui, également contredite par la raison et l'histoire, dissemine les objections cent fois résolues au sein de nos troupeaux, en l'absence de leurs premiers pasteurs. » Défiance des « esprits entreprenants et passionnés qui rêvent d'endoctriner l'Eglise », etc. Toute cette Instruction est d'une véhémence énergique, trop véhémence parfois, mais c'est celle de la lionne qui défend ses petits.

A Rome, on le comprit ainsi, et une des lettres du pasteur mentionne « les compliments qu'il recevait autour de lui pour les utiles leçons contenues dans son Mandement ».

Aussi bien l'opposition devenait très vive en France, surtout depuis que le Schema *De Ecclesiâ*, à peine rédigé, avait été communiqué, par indiscretion, à la *Gazette d'Augsbourg*, d'où il avait passé dans toute la presse européenne. La politique impériale prêtait à ce parti un appui diplomatique qui n'était plus dissimulé, depuis la dépêche de M. le ministre Daru au cardinal Antonelli, le 20 février, suivie de son *Memorandum* au Saint-Siège et aux puissances étrangères. Peu après, 13 mars, on apprit que M. de Montalembert venait d'expirer, tout rempli jusqu'à ses derniers instants de la pensée de ce Concile, auquel d'ailleurs, dans ses entretiens intimes, il avait promis de se soumettre, quelles qu'en fussent les décisions. *L'Univers*, oubliant les dissidences récentes, parut encadré de noir le lendemain. On y lisait : « M. de Montalembert a été, de tous les laïques de ce temps, celui qui a rendu à l'Eglise les services les plus grands et les plus dévoués ». Quelques années auparavant, lorsque Lacordaire mourut, Mgr Pie, séparé de lui par tout un ordre d'idées, s'était hâté d'écrire aux Dominicains de Sorrèze des paroles semblables : « Je joins mes prières à celles qui sont faites pour ce grand religieux, par tous les vrais chrétiens. Il n'en est aucun qui ne se sente débiteur envers l'orateur éminent qui a profondément agi sur la génération présente, et si puissamment contribué au réveil religieux dans les âmes. » Mgr Pie aime l'équité comme il aime la vérité ; elles sont au-dessus de tout.

Cependant le Schema *De Fide* était encore en discussion, que déjà l'on se demandait quel autre sujet serait abordé immédiatement. Ou plutôt il y en avait

un qui s'imposait comme de force, dans l'intérêt de la paix ; car il s'était tellement emparé des esprits, qu'il leur devenait impossible de s'occuper d'autre chose, tant que cette grave affaire restait en suspens et pesait sur l'assemblée, comme un nuage chargé d'orage. Donc le 24 avril, le jour même où un *Placet* unanime était donné à la Constitution *Dei Filius*, plusieurs évêques, au nom de la majorité, présentèrent au Pape un *Postulatum* pour l'introduction la plus prompte de la question de l'infaillibilité du Pontife romain.

Mgr Pie n'était pas du nombre de ces évêques postulateurs. Il en donna plus tard la raison à ses prêtres dans ce grave langage : « Sans doute, explique-t-il, cette question de l'infaillibilité doctrinale du Pape est en elle-même une question de la plus haute importance. Agitée dans les temps de confusion et de trouble, mal posée et mal jugée dans les sessions pseudo-conciliaires de Constance et de Bâle, elle avait été rétablie dans les vrais termes de la croyance traditionnelle par le Concile œcuménique de Florence et par le cinquième Concile œcuménique de Latran. Mais la subtilité de la chicane avait donné, après coup, chez les Occidentaux plus encore que chez les Grecs, des interprétations diverses du texte de Florence ; et plusieurs nations catholiques affectaient de ne prendre en aucune considération le cinquième Concile de Latran. Le Concile de Trente, assemblé pour condamner les erreurs de Luther et de Calvin, et pour ramener dans les voies de l'unité, s'il était possible, le mouvement hérétique qui entraînait l'Europe, jugea utile d'écarter les controverses susceptibles de diviser les catholiques.... Tout Concile n'est pas appelé à dirimer toute controverse et à définir toute doctrine. Cependant aussi, il peut arriver que les inconvénients nés de l'ajournement et de l'omission commandent impé-

rieusement d'en finir avec une équivoque jusque-là plus ou moins tolérée. Il en a été ainsi. Le mauvais levain gallican avait continué de fermenter dans quelques parties de l'Eglise. Le feu, à demi caché sous la cendre, fit successivement irruption par le Jansénisme, le Fébronianisme, le Richérisme, par la déclaration des quatre Articles de 1682, par les arrêts des parlements et les usurpations du régallisme, par le Synode de Pistoie ; par la constitution civile du clergé, par la petite Eglise anticoncordataire, enfin, sous nos yeux, par la déplorable coalition des césariens et des libéraux catholiques. Conçoit-on qu'un mal qui renaît ainsi, durant trois siècles, sous tant de formes différentes, et qui produit sur divers points du monde chrétien des symptômes si graves de résistance et de rébellion, puisse trouver l'Eglise indifférente, le jour où il lui est donné de s'assembler conciliairement ? Dans ces conditions, il était comme impossible au Concile universel qui se tiendrait, de passer à côté de la question. »

Mais, d'autre part, cette question devenue inévitable n'avait pas encore logiquement son tour, dans l'ordre des matières qui constituaient le programme. Nous avons vu que Mgr Pie, d'accord en cela avec le cardinal Pecci, concevait l'enseignement du Concile comme un exposé théologique complet, embrassant et éclairant tous les points niés ou controversés de la doctrine chrétienne. La Constitution *Dei Filius* répondait pleinement, à titre de fondement et d'introduction, au plan général de l'Evêque : c'était, suivant sa belle expression, un temple, mais c'était aussi un portique. Restait à discuter la seconde partie du Schema *de Fide*, déjà élaborée par la commission, déjà rédigée presque en entier, et très prochainement en état d'être soumise aux délibérations conciliaires. Cette partie contenait l'exposé de la doctrine catholique sur la très sainte Trinité, sur

la grâce, sur la chute du premier homme, sur la réparation par le Verbe incarné, et complétait ainsi la grande synthèse dogmatique. Viendrait ensuite le chapitre sur l'Eglise et le Pontife suprême, et ce serait alors le moment d'aborder la question de l'infailibilité, question capitale, il est vrai, que Mgr Pie était loin de vouloir ajourner indéfiniment et finalement supprimer, comme la minorité; mais qu'il voulait à son rang, pour qu'elle en empruntât plus de lumière et de force. Telle fut la raison pour laquelle il ne crut pas devoir s'associer d'abord à l'initiative de la majorité. Il sentait, comme elle, toute la nécessité de traiter cette question; mais son urgence ne s'était pas imposée encore à son esprit.

Enfin une autre cause pour laquelle il s'était abstenu de signer le *Postulatum*, était celle-ci, toute personnelle: « Je crus, dit-il, que la place dont m'avaient gratifié les suffrages de l'Episcopat, dans la Commission de la Foi, me conseillait cette réserve, attendu que j'étais susceptible d'être appelé à intervenir personnellement dans l'introduction officielle de la cause, ce qui arriva en effet. J'étais d'ailleurs en pleine communion de pensées et de sentiments avec les principaux auteurs de la démarche. On ne peut pas être tant soit peu familier avec les écrits de saint Hilaire et douter de la nécessité d'une définition dogmatique, en pareille circonstance. »

De cette abstention il résulta pour Mgr Pie, pendant quelque temps, une situation à part entre les *zelanti* dont il avait les pensées, mais non les impatiences, et les opposants, habitués à trouver en lui un plus ardent adversaire. On s'étonnait surtout qu'il ne fit partie d'aucun groupe militant, et qu'accessible à tous, il eût coutume de voir plusieurs esprits de nuances diverses, étudiant chacun d'eux, évitant de les choquer par des partis-pris absolus et des volontés préconçues, mais se tenant toutefois et tout de suite très ferme au regard des évêques qui s'étaient faits les chefs de

l'opposition. Son entourage et ses amis auraient souhaité qu'il prît la tête de la majorité ; mais il se défendait de toute ingérence personnelle comme d'une méconnaissance de l'esprit de l'Eglise. « Il détestait l'intrigue, lisons-nous dans un journal manuscrit du Concile. D'ailleurs, avec son grand air et sa majesté incomparable, il était plutôt timide et craignait de prendre l'initiative. Quelques-uns de ses amis ayant dit un jour, devant lui, qu'il était temps qu'il se remuât, à l'exemple de tant d'autres, il répondit que le mieux était d'aller droitement et que le Saint-Esprit ferait le reste. » — « On lui eût voulu plus de chaleur, nous raconte pareillement Mgr Gay, et je m'entendis plus d'une fois adresser sur ce sujet des questions pleines de défiance, lesquelles m'étaient pénibles, encore que j'eusse la réponse prête et péremptoire. Peut-être aussi y avait-il dans cette attitude d'isolement un effet du caractère assez indépendant de Mgr Pie, qui avait ses vues à lui et suivait sa conscience, sans qu'on pût espérer de faire de lui, dans un Concile, ni un capitaine ni un simple soldat. »

Cependant la lumière sur l'urgence d'aborder l'infailibilité ne tarda pas à se faire chez lui, comme chez les autres. Pouvait-on, sans péril, laisser une telle question dans l'état de trouble où l'avaient mise ces ardentés polémiques ? Le silence du Concile n'aurait-il pas semblé inévitablement, quoique à tort sans doute, une approbation donnée aux arguments inopportunistes, dont plusieurs atteignaient en plein la doctrine elle-même ? Enfin les efforts même que l'on tentait pour écarter comme inopportune une définition importune n'étaient-ils pas le signe manifeste d'une opportunité qu'il fallait saisir ?

L'ami et le compagnon de Mgr Pie, l'évêque d'Angoulême (d'autres disent Mgr Sergent, évêque de Quimper), prononça la parole célèbre : *Quod inopport-*

tunum dixerunt, necessarium fecerunt. Mgr Pie y vit la formule du devoir de l'heure présente. Il fallait marcher : il marcha, mais à son rang hiérarchique, sans se mettre ou se laisser mettre à la tête de la colonne.

« Avant tout, Messieurs, expliquait-il ensuite à ses prêtres, il est hors de doute que la définition de l'infailibilité est entièrement due à ses adversaires. Le Tout-Puissant, qui a la science de l'avenir, fit servir à ses desseins, cette fois comme presque toujours, les obstacles suscités par les préjugés et les passions des hommes.... »

Ces obstacles et beaucoup d'autres, Mgr Pie était préparé à les rencontrer : ses lectures l'en avaient prévenu à l'avance. Il était, par exemple, extrêmement frappé de ce qu'avait prédit le Vénérable Holzhauser, dans son commentaire sur l'Apocalypse, à savoir que ce Concile serait remarquable par de « grandes oppositions sacerdotales ». L'Écriture sainte et l'histoire de l'Église primitive lui en fournissaient d'autre part un présage et une image. Il se rappelait le premier de tous les Conciles, le Concile de Jérusalem, lequel s'était tenu à la suite et à cause de violentes oppositions : *Facta ergo seditione non minima, convenerunt Apostoli et seniores videre de verbo hoc* Enfin il trouvait, dans une lettre fort intéressante de saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, une piquante peinture des agitations du Concile du Vatican dans les agitations du Concile de Nicée. « Finalement, Messieurs, disait-il à ses prêtres, nous avons fait comme les apôtres et les anciens : nous avons voulu voir ce qu'il y avait dans ce mot d'infailibilité qui retentissait de toutes parts : *Convenerunt videre de verbo hoc.* »

Ce qui préoccupait la plupart des membres de la minorité était l'effet que l'introduction d'une pareille question allait produire sur l'opinion, en particulier sur les dissidents et sur les gouvernements. Mgr d'Or-

léans voulut courir au-devant de ce qu'il croyait un péril, et, le 26 avril, il en écrivit au Pape une lettre fort émue, où, lui ouvrant son cœur, ainsi qu'il s'exprime, il lui montrait « cette question mettant l'Europe en feu, et ce feu pouvant devenir un incendie, si, par une précipitation violente, on semblait, au prix de tout, vouloir emporter comme d'assaut une telle affaire ». La réponse ou Bref du Pape, à la date du 2 mai, est fort belle, fort paternelle, pleine d'autorité et surtout de bonté, mêlant une juste reconnaissance du mérite et des services à de sages avertissements et à de graves leçons. Mais, toute personnelle à Mgr Dupanloup, elle s'abstient de dire un mot de l'affaire elle-même, sur laquelle le Concile garde sa liberté. Elle se contente de demander la modération et le calme dans l'action, fondés sur « la certitude que, dans un Concile œcuménique, le Saint-Esprit dirige les affaires, éclaire les esprits et incline toujours les volontés, de telle sorte que rien ne puisse y être statué ou défini qui ne soit certain et révélé, et qui ne tourne au bien de l'Eglise ». Mgr d'Orléans, dans une lettre d'ailleurs remplie de sa douleur et de son dévouement, répondit que, « ne sachant pas encore ce que définitivement l'Esprit de Dieu inspirerait au Saint-Père et au Concile, il ne pouvait que persévérer simplement dans ce qu'il croyait être le vrai bien de l'Eglise ». Avec lui, le 8 mai, soixante-sept évêques signaient une protestation contre cette interversion dans la marche des travaux. Mais, d'autre part, l'immense majorité des évêques adhérait au Postulatum, qui ne cessait de gagner du terrain chaque jour. « Après plusieurs mois de réflexion et de patience, écrit Mgr Pie, cinq cents évêques demandèrent qu'on ne différât pas davantage de prendre un parti désormais commandé par l'état des esprits. »

C'était la vérité, qui demandait à éclater, parce

qu'elle était la vérité, la tradition antique, la croyance générale, le grand besoin du temps présent et la grande force de l'avenir; parce qu'elle était l'affermissement de l'autorité spirituelle dans une époque qui n'en a plus d'autre et le but auquel tendait tout le mouvement des doctrines romaines, au XIX^e siècle; parce qu'elle était le couronnement doctrinal de l'édifice de l'Eglise, et qu'avant d'organiser toute assemblée doit d'abord commencer par constituer; parce qu'elle était provoquée par les oppositions et les agitations soulevées autour d'elle, et qu'elle était le seul remède au doute et au trouble qui s'étaient faits dans les esprits, en dehors du Concile; parce qu'elle seule aussi pouvait mettre fin à l'esprit d'antagonisme, à l'état de suspicion et au malaise général qui y régnaient, en dedans; parce qu'il était l'heure d'en finir, avant une dispersion que l'on prévoyait prochaine; enfin, pour une autre cause qui était encore inconnue aux hommes: parce que cette dispersion serait un ajournement prolongé, indéfini, de la reprise des sessions; parce que des événements majeurs se préparaient qui y mettraient obstacle; parce que Dieu savait tout cela, et qu'il disposait tout selon cette prescience divine. Pour toutes ces causes, et d'autres encore que l'avenir révélera, la vérité eut son jour, et, le 9 mai 1871, le Schema sur l'infaillibilité était distribué.

Mais qui l'introduirait et le présenterait à l'Assemblée? Qui aurait assez de force pour braver, s'il le fallait, les contradictions qu'il susciterait; ou qui aurait assez de prudence et de prévenance pour les écarter? Dès ce même jour, 9 mai, Mgr Pie écrivait à sa mère que, la veille, on l'avait chargé de faire le rapport pour l'introduction de ce nouveau sujet de délibération. C'était un acte de sagesse, de la part des vingt-quatre, d'avoir choisi pour cette tâche un

infaillibiliste qui n'avait pas signé le *Postulatum*, et qui ne s'était fait sa conviction à cet égard que par réflexion. Cette situation n'avait pas peu contribué à désigner l'Evêque aux suffrages de la Commission de la Foi. L'on était d'ailleurs assuré que la sympathie que s'attachait à la discrétion de sa parole et à la bonne grâce de sa personne rejaillirait sur le mandat dont il était chargé.

Cette nouvelle apporta une grande joie, en France, aux amis de Mgr Pie. Mgr de Ségur, qui revenait de Lourdes, lui en écrivit des lignes animées de sa plus ardente piété envers Marie et l'Eglise. « Pie IX avait dit à Marie : « Vous êtes Immaculée ». Marie allait répondre au Pape : « Vous êtes infallible ». — Cette lettre ajoutait : « Je ne vous dis rien, cher Monseigneur, des grandes joies qu'éprouvent les amis de l'Eglise de la place que vous occupez au Concile, de la force qui vous est donnée pour travailler et pour réussir. Excepté à Paris et dans quelques grands centres de soi-disant civilisation, le clergé est tout au Pape et au Concile... »

Mgr Pie avait passé la soirée du 4 en entretien avec le Pape, dans les jardins du Vatican ; les jours suivants, il vit beaucoup le P. Franzelin, le P. Schrader, Mgr Giacobini, employant le reste de ces journées à travailler et à prier. Le matin du 13 mai, il présenta son rapport en Congrégation générale. Son discours dura une heure. On n'était pas habitué à entendre les évêques français s'exprimer avec cette netteté et cette distinction, dans la langue de l'Eglise. Tout de suite l'Evêque de Poitiers s'empara de l'attention, qui lui demeura fidèle. C'était pourtant un discours fort difficile et sur un sujet scabreux. Mais il avait compris quelle délicatesse exigeait le respect d'un auditoire si partagé, et où le moindre froissement pouvait produire une si vive irritation ou occasionner de si profondes blessures. Il prépara les esprits, en s'excusant

d'abord d'avoir à présenter un *Schema* hors cadre. Tellen'avait pas été originairement le plan de la Commission dont il était l'organe ; c'était la volonté de la catholicité tout entière qui avait comme poussé ce projet à l'ordre du jour. « Quel est le royaume, demandait-il, quel est l'Etat qui, voyant une question, non seulement occuper, mais passionner et mettre en feu l'opinion publique tout entière, ne la porte aussitôt à l'ordre du jour de l'Assemblée ou du Sénat de ses législateurs ? Qu'il me soit donc permis de vous le dire à tous, Révérendissimes Pères, sans offense pour personne, sans aucune pensée de récrimination contre les uns ou contre les autres : ce qu'il y a de plus désirable aujourd'hui et dorénavant, c'est que tous nous fassions effort pour scruter la doctrine, résoudre tous les doutes, et remédier aux maux présents. Puisse la divine lumière, qui, selon la promesse de Jésus-Christ, ne cesse de résider en nous, reluire si bien dans nos discours qu'elle dissipe tous les nuages et apaise toutes les tempêtes, afin de produire la paix dans l'unité et l'unité dans la vérité ! Ce sera le fruit de notre concert, de notre tranquille sagesse et de l'union de nos forces. »

Cela dit, l'Évêque exposa et expliqua, l'un après l'autre, les quatre chapitres concernant le pouvoir pontifical : son origine, sa perpétuité, son objet et son étendue. Parmi les autorités qu'il cite, il prend soin d'insister sur les témoignages des Docteurs français, depuis saint Bernard jusqu'à Bossuet. Quand tout est ainsi préparé et éclairé, il aborde le chapitre IV^e sur l'infailibilité, qui, placé ainsi à la suite des autres, n'en apparaît plus que comme le corollaire logique et obligé. Et en effet, le juge suprême et universel institué par Dieu peut-il être faillible ? Mgr Pie le nie au nom de tous les siècles dont il apporte le témoignage. Enfin le caractère de l'infailibilité, son objet, ses conditions, sont déterminés très exactement dans

le lumineux rapport, qui se termine ainsi : « Telles sont, nos Révérendissimes Pères, les choses qui vont être soumises à vos plus graves délibérations. Sans doute le *Schema* qui vous est proposé n'est pas arrivé à sa perfection : c'est pourquoi la Commission que vous en avez chargée n'a pas de plus grand désir que de voir le travail qu'elle n'a fait qu'ébaucher, perfectionné par vos soins. Ainsi sera-t-il tellement marqué de votre empreinte, qu'après l'œuvre achevée, chacun, considérant la Constitution qui en sera sortie, ne pourra s'empêcher d'y reconnaître son propre ouvrage ».

Les dernières paroles expliquaient la doctrine de l'union du Pape avec l'Eglise par une comparaison empruntée au pape saint Léon. L'Évêque la présentait, non comme un argument, mais comme une figure d'une grandeur originale. « Avant de descendre de cet ambon, qu'on me permette une prière. Trop de fois, dans ces derniers temps, on nous a reproché de vouloir faire je ne sais quelle infailibilité *séparée*, qui ne serait autre chose que la séparation de la tête de l'Eglise d'avec le tronc qui la porte. Je viens, au nom de notre dignité commune, vous conjurer, mes Pères, qu'on ne parle plus ainsi. Loin de nous cette gratuite, fantastique et injurieuse image d'une tête séparée de son corps ! Cette décollation de Pierre n'est pas plus conforme à la doctrine ecclésiastique qu'à l'histoire de sa vie. Ce n'est pas de ce supplice que mourut Pierre, lui qui, dans tous les siècles, devait être la tête de l'Eglise du Dieu vivant. Non, Pères Révérendissimes, on ne trouvera pas de séparation dans celui qui un jour, à la fin des temps, se lèvera de cette catacombe vaticane, où, comme dit notre Hilaire, « il est couché et porte la construction de toute l'Eglise », et, soulevant tous les membres du corps mystique du Christ attachés à son cou puissant et nerveux, montera les incorporer à leur

tête divine, en les faisant entrer dans l'éternité. »

Le même soir, 13 mai, l'Evêque n'avait que la force de jeter à la poste ces quelques lignes pour Poitiers : « Ma chère Mère, j'ai parlé pendant une heure cinq minutes, et je rentre bien soulagé et très disposé à dormir, ce que je n'ai pas fait cette nuit. On me dit que l'assistance a été pleinement satisfaite, et bon nombre d'évêques m'en font parvenir le témoignage. Je vous embrasse mille fois. »

L'Evêque ne dit pas assez le contentement général, et Mgr Mermillod en rend mieux l'impression dans ces lignes adressées, ce même jour, au rapporteur : « Vous avez donné au Saint-Père, pour son jour de naissance, un magnifique témoignage de dévouement éclairé et puissant. Vous avez soulagé les cœurs, vous avez mis en lumière la révélation et la vie de l'Eglise ; en quelques mots vous avez dissipé les brouillards gallicano-tudesques. Merci ! Vous avez écrit une belle et grande page du Concile. Votre parole a été à la hauteur du grand sujet qui en était le thème, à la hauteur du lieu. C'était un accent de saint Hilaire qui devait retentir près de la chaire de saint Pierre. Merci ! Permettez que l'humble successeur de saint François de Sales, que vous aimez un peu, vous répète ces mots de l'évêque de Genève à son ami l'évêque de Saluces : *Tu sal et lux es.* »

Les cinq cardinaux présidents du Concile, la majorité des Pères, la plus grande partie de la prélature romaine et des théologiens vinrent, dans l'après-midi, apporter à l'orateur leurs félicitations. « Mais l'œuvre n'est que commencée, écrivait celui-ci ; elle demande encore bien du travail. Priez donc, ma chère Mère, et faites prier pour moi. »

Le lendemain, 14 mai, Mgr Pie se promenait, avec l'évêque d'Angoulême et le cardinal Pitra, sur la route de Torre di Quinto, quand, près de *Ponte Molle*,

il rencontra Pie IX qui descendit à pied et lui fit ses chaleureuses félicitations pour le rapport de la veille. « Je suis bien content. Allons ! Dieu vous bénisse ! Vous avez bien écrit de moi : *Benè scripsisti de me* », ajouta-t-il, par allusion à la parole de Notre-Seigneur à saint Thomas d'Aquin.

Cette journée et ce rapport du 13 mai furent décisifs. « Je puis le dire avec vérité, écrit Mgr Pie, et avec l'assentiment même des adversaires : à partir de ce moment la question fut engagée sérieusement.... »

Il se proposait plus tard d'en écrire l'histoire sous forme de Synodale. Toutes les pièces et documents lui furent communiqués ou expédiés de Rome. Il voulait, nous apprend-il, jeter un coup d'œil sur les quatorze séances que l'on consacra à cette discussion, « parce qu'elles étaient capables de verser un commencement de lumière sur le texte et l'esprit de la Constitution *Pastor æternus* ». La mort l'empêcha d'achever ce grand travail à peine commencé.

À défaut de cette lumière, nous en sommes réduits aux rapides billets expédiés à sa mère. Il s'y plaignait des fatigues que lui causait la prolixité intentionnelle des orateurs conciliaires. Cent seize s'étaient inscrits pour porter la parole sur le chapitre IV ; cinquante-six furent entendus. « Je ne pourrai m'abstenir d'aucune des réunions, obligé que je suis d'entendre tous les orateurs, pour répondre avec connaissance de cause, dans un nouveau rapport dont je suis chargé. Demandez donc qu'on prie pour moi, afin que je suffise à toute cette fatigue et ce travail. »

Mais il n'y put suffire. Les chaleurs étaient devenues accablantes : on était au mois de juin. Il n'avait plus une heure libre. « Les congrégations générales ayant lieu chaque matin, nous avons ensuite congrégation particulière, pour discuter les amendements proposés et pour préparer la rédaction définitive des

chapitres. » Le 12 juin, il annonça qu'il avait dû renoncer à faire et présenter le rapport demandé sur le troisième chapitre. « Je sens tout à fait le besoin de repos, et je songe à aller passer trois ou quatre jours à Monte Porcio, où nous avons des Filles-de-la-Croix. Retrempé dans ce bon air des montagnes, je reviendrai plus aisément achever ce qui me reste à faire. »

A cette même date, en effet, il fut passer quatre jours soit à Albano, soit dans les environs, en compagnie de Mgr de Blois et de Mgr de Chartres. Aucun lieu ne lui apportait plus de délassement que ces hauteurs historiques de la campagne romaine. Cette route vingt fois séculaire de Rome à Albano, ces cultures de blés et de vignes entrecoupées de tombeaux et d'aqueducs ; Albano, Larricia et la villa Chigi ; le pèlerinage de Galloro, la course à Gensano et la contemplation du gracieux lac Nemi, la promenade ombragée d'Albano à Castel Gandolfo, la villa des Papes ; puis le vaste lac dans sa coupe de collines onduleuses, sur lesquelles s'étendait jadis Albe la Longue ; au-dessous la Voie Appienne ; au loin les coupoles de Rome. A ce spectacle, Mgr Pie aimait à répéter la parole du Psalmiste : « *Deus habitavit in excelso* : Dieu habite sur ces cimes. »

Mais il en fallait descendre ; le travail l'attendait plus pressant au retour. « Nous ne voyons point encore jour à la fin de nos affaires. Tout le monde se plaint des longueurs et parle longuement. Il faut encore quelques jours pour qu'on coupe court à ces flots d'éloquence, devenus très fastidieux par un chaleur de juin et bientôt de juillet. »

Mais là n'était pas le sujet de sa plus grande fatigue. Ce qu'il ne dit pas à sa mère, ce que voyait son entourage, c'est la souffrance que lui apportait la mêlée ardente des partis. « Les brochures se succé-

daient contre la définition. *Ce qui se passe au Concile ; Le cas de conscience ; L'unanimité morale ; La dernière heure du Concile*, livraient en proie au public ce qui devait être réservé aux grandes assises de l'Eglise. A l'intérieur, les séances n'étaient pas moins agitées. Mgr Pie en sortait souvent attristé, plus d'une fois excédé, mais jamais découragé. Profitant de son influence, il se faisait remettre après coup les discours prononcés et sténographiés, surtout ceux des adversaires, et il y prenait des notes pour diriger en conséquence ses paroles et ses actes.

Quelque trace de ses sentiments se laisse apercevoir dans les réflexions déposées dans ces notes, toutes générales qu'elles sont. Il se commandait à lui-même de n'envisager ces grandes affaires qu'à la lumière de Dieu : « On est étonné, remarque-t-il, de voir combien même des hommes d'Eglise jugent exclusivement les choses au point de vue humain. » Puis cette réponse à ceux qui se disent les hommes pratiques, et se rient des hommes de principes : « Mais qu'y a-t-il de plus pratique que les principes ? N'est-ce pas la vérité qui est la vie des peuples ? Et quels remèdes pratiques accepteront de nos mains ceux qui n'acceptent pas d'abord les enseignements d'où découlent toutes nos conclusions morales et pratiques ? » Encore cette réplique à l'adresse de ceux qui, dans le Concile, tiennent peu de compte du sentiment des pauvres évêques missionnaires. « Pauvres gens, en effet, qui se laissent seulement régir par la lumière d'en haut, par les vues de la foi, par la conduite de l'Esprit-Saint ! Simples missionnaires espagnols, italiens, qui ne connaissent pas leur siècle, qui n'ont pas l'expérience des assemblées parlementaires, et qui croient qu'avec la prière et l'étude, et moyennant l'assistance de Notre-Seigneur, on peut se passer des conseils de la politique ! » Enfin cette

riposte à ceux qui disaient : A quoi bon ces grandes constructions sur un sol où tout croule ? Que n'attend-on d'autres temps ? « Je crois, répondait l'Évêque, entendre les contemporains de Noé lui crier, à la veille du déluge, qu'il sera temps de construire l'arche après le déluge fini. »

Le grand conseiller de l'Évêque était le Saint-Esprit dans l'Écriture sainte. Il transcrivait ses paroles, il prenait ses leçons. Il l'entendait lui dire que, s'il ne fallait pas se poser en sage devant le roi, à plus forte raison devant le Pape et l'Église : *Et penès regem noli velle videri sapiens*. Il l'entendait l'avertir qu'il ne fallait pas contredire la parole de vérité : *Ne contradicas verbo veritatis*. Il l'écoutait lui prêcher l'opportunité de la définition de la doctrine révélée : *Ne retineas verbum in tempore salutis*. Combien d'autres oracles encore il commente dans ses notes ! Cette attention fidèle à la voix de l'Esprit-Saint entraine, pour une grande part, dans la religion et la conduite de l'Évêque de Poitiers.

Une pareille assistance d'en haut lui continua la force de lutter jusqu'à la fin. Pour rien au monde il n'eût voulu quitter le champ du combat, avant d'avoir pour sa part assuré la victoire : « Courage, ma bonne chère Mère, écrivait-il à Poitiers, les jours vont s'écouler vite d'ici à notre départ. Priez pour que je suffise à ma tâche, et que la santé réponde au travail. Le bon Dieu a été bon pour nous jusqu'à ce jour. La protection de la sainte Vierge et de sainte Radegonde nous sera continuée jusqu'au bout de cette grande mission, qui se trouvera avoir été une des affaires principales de ma chétive vie. »

Plus l'absence se prolongeait, plus sa tendresse redoublait envers cette digne mère, dont les lettres, bien informes pourtant, étaient recues avec une pieuse vénération. « Bien chère Mère, je reçois les lettres de vos

petits-enfants, où j'ai été si heureux de trouver et de baiser votre chère écriture. Ecrivez-moi donc toujours quelques mots. Le terme de notre éloignement approche peu à peu. Il ne faut plus se trop désoler. »

Le 9 juin, il peut répondre : « Oui, certainement, ma chère Mère, nous aurons la consolation de nous revoir bientôt. Et moi aussi je compte les jours désormais, tout en remerciant le bon Dieu de nous avoir protégés jusqu'à cette heure. Il nous continuera cette protection. »

Le 4 juillet, Mgr Pie annonçait à sa mère une bonne nouvelle : « Ce matin même, la discussion du 1^{er} chapitre a été close par la renonciation de presque tous les orateurs à prendre la parole ». Quatorze l'avaient fait déjà le 2 juillet ; quarante-deux autres le firent ce jour-là. Après trente-quatre congrégations tenues sur le même sujet, la discussion était close.

« Or, Messieurs, expliquait Mgr Pie à ses prêtres, dans sa Synodale laissée inachevée, que se passait-il donc dans la soirée même de ce lundi 4 juillet ? On a beaucoup et justement fait remarquer les circonstances providentielles qui s'attachent à la promulgation de ce décret, publié le 18 juillet, c'est-à-dire la veille même de la déclaration officielle de la guerre. Mais voici quelque chose de bien plus frappant.

« Dans l'après-midi du 4 juillet, un télégramme était expédié de Paris à un membre du Concile, et on y disait : Tenez bon quelques jours, la Providence vous envoie un secours inespéré. Ce secours inespéré, c'était la guerre déjà reconnue inévitable dans les régions officielles, et dont le prochain éclat allait nécessiter la dispersion des évêques, et renvoyer à une époque indéterminée la définition dont on voulait à tout prix l'ajournement. Il était trop tard : les orateurs avaient renoncé à la parole le matin ; la discussion était close. »

Il en était temps pour Mgr Pie. Une souffrance à la jambe droite, dont il avait été longtemps éprouvé, et qu'il croyait guérie définitivement, était revenue plus douloureuse, avec enflure et inflammation des veines. C'étaient les premières atteintes de la maladie dont il devait mourir, plusieurs années après, et qui s'était aggravée sur ce champ de bataille, au service de l'Eglise. Il était condamné, par ordre des médecins, à marcher le moins possible, et surtout à éviter de se tenir debout. La chaleur, compliquée d'un excès de travail, l'avait anéanti. Mais déjà les évêques commençaient à s'éloigner. Le 7 juillet, Mgr Pie annonçait avec tristesse que plusieurs des chefs de la minorité avaient cru pouvoir quitter Rome et le Concile, depuis la session de la veille. Ce lui fut un grand sujet d'étonnement et de peine.

Le 13, le Concile vota sur l'ensemble du *Schema*. Le suffrage nominal des 601 votants donna à l'infaillibilité 451 *placet*, 88 *non placet*, 62 *placet juxta modum*, c'est-à-dire sous condition. Quelques-uns de ces votes conditionnels demandaient qu'on mît plus de force et de clarté dans la définition. On s'occupait d'y faire droit. « Ainsi, continue le récit de l'Evêque, les derniers jours nécessaires pour arriver à une votation définitive et à la promulgation solennelle du Décret ne furent pas perdus, ni pour l'opposition ni pour la majorité. D'abord l'opposition, peu satisfaite du projet de définition, tenta un effort désespéré auprès du Pape en personne, lui demandant ou d'ajourner le décret, et de se couvrir ainsi de gloire aux yeux de la postérité, ou au moins d'introduire quelques modifications à la faveur desquelles la minorité se joindrait à la majorité. » La principale de ces modifications consistait à faire insérer que, pour être infaillible, le Pape devait s'appuyer sur les témoignages des Eglises : *innixus testimoniis Ecclesiarum*. Une démarche en ce sens

avait été en effet tentée par quelques prélats auprès du Souverain Pontife ; puis une lettre très pressante lui avait été écrite, à la date du 16 juillet, par un des chefs les plus marquants de la minorité. Moyennant l'introduction de ces trois « simples mots », cette lettre ouvrait au Pape la perspective certaine « d'accorder les esprits, d'amener l'unanimité si désirable dans les décrets conciliaires, enfin d'éloigner tout à coup de l'Eglise, à la dernière heure, des maux qui paraissaient aussi imminents que redoutables ».

Le Concile, qui voulait la paix, la voulait dans la vérité. Appuyer le privilège de l'inerrance pontificale sur le témoignage des Eglises, c'était le subordonner à l'assentiment des évêques, c'était maintenir quelque chose du gallicanisme, c'était déplacer le fondement de l'infailibilité, et, par des sous-entendus et des restrictions, créer des malentendus et perpétuer le trouble et la confusion. S'il fallait changer quelque chose à la définition, ce devait être au contraire pour y mettre plus de lumière.

« La majorité accentua donc davantage le sens des phrases contredites, raconte Mgr Pie ; et, en face de ces menaces du dedans et du dehors, l'Eglise affirma quand même sa constitution. Au canon IV^e on ajouta que le Pape avait, non pas seulement la plus grande part, *potiores partes*, mais la plénitude entière de la puissance suprême. De même la définition du IV^e chapitre se compléta par ces mots : « De la sorte les définitions du Pontife romain sont irréfomables par elles-mêmes, et *non pas par le consentement de l'Eglise* ».

L'Evêque concluait : « Désormais il est de foi qu'il n'y a qu'une seule souveraine puissance dans l'Eglise, et que cette souveraineté réside tout entière dans le Vicaire de Jésus-Christ. Désormais il est de foi qu'il y a une infailibilité unique dans l'Eglise, et que si elle réside dans l'épiscopat, uni à son Chef, elle réside au

même titre dans le Chef de l'épiscopat, toutes les fois qu'il prononce une sentence dans des conditions déterminées, sentence qui alors a toute sa vertu indépendante du consentement de l'Eglise. »

Le 18 juillet 1870, l'infaillibilité du Pape ainsi entendue et précisée fut solennellement proclamée à Saint-Pierre, par l'unanimité des Pères présents, moins deux, dont un alla déposer son acte de foi aux pieds du Saint-Père le même soir, et l'autre le lendemain matin. La plupart des opposants s'étaient abstenus de la séance. Mais Dieu avait fait son œuvre de sagesse et de force. « J'étais là, nous écrit Mgr Gay, compagnon de son évêque, et je n'ai vu de ma vie un spectacle aussi saintement émouvant. L'effroyable orage, qui grondait pendant que Pie IX parlait, donnait au trône d'où il prononçait la définition l'apparence du Sinaï. En dehors de l'enceinte réservée au Concile, la foule y répondait par des acclamations enthousiastes, qui durèrent plus d'un quart d'heure et qui parfois couvraient la voix du tonnerre. »

« Le 19, commençait la guerre franco-allemande. Dès cette heure les évêques de France et d'Allemagne ne pouvaient plus siéger côte à côte dans le Concile. Le 20 septembre, les Piémontais faisaient dans Rome leur entrée triomphalement sacrilège ; le Pape prisonnier ne pouvait donc plus offrir à ses frères l'hospitalité de sa capitale ; et le Concile, forcément interrompu, voyait la reprise de ses travaux indéfiniment ajournée. Que serait-il advenu si cette crise formidable eût trouvé la question de l'infaillibilité pontificale dans l'état où l'avaient mise d'ardentes polémiques réveillées par la levée d'armes du vieux gallicanisme, plus audacieux alors qu'il ne l'avait été depuis 1682 ? Que serait-il advenu du terrain reconquis par l'esprit d'unité depuis un demi-siècle ; de l'œuvre de Pie IX, et on me permettra d'ajouter de l'œuvre de Mgr Pie ?

Mais, maintenant, la barrière avait été placée, le rempart élevé. Les orages pouvaient venir. Dieu avait mis en sûreté l'unité de son Église, et il avait dit aux peuples ballottés par la Révolution que là où le Vicaire de Jésus-Christ allume le phare de la doctrine, là est le port et le salut (1). »

Mgr Pie, attentif à toutes les circonstances, remarquait que l'heure à laquelle finissait la dernière session du Concile était celle où commençait liturgiquement la fête de saint Vincent de Paul. « C'est sous les auspices d'un Saint français que ce grand acte s'accomplit, écrivait-il. La vérité a commencé l'œuvre ; la charité l'achèvera. »

En ce même jour de la fête de cet homme de Dieu, 19 juillet, Mgr Pie fut reçu en audience de congé aux pieds de Sa Sainteté. L'entretien fut tout entier à l'action de grâces des grandes choses que Dieu venait d'opérer dans son Église. Pie IX avait sur sa table une lettre encore ouverte, qu'il lui donna à lire. Cette lettre, dont la copie lui fut délivrée plus tard à titre de document pour sa Lettre synodale, était de Mgr l'évêque d'Orléans, à la date du 17. Mgr Dupanloup, fidèle jusqu'au bout à ses convictions, suggérait au Saint-Père, pour la séance du 18, une déclaration dans laquelle, « ayant d'abord remercié le Concile de son suffrage imposant en faveur de l'infaillibilité, il estimait meilleur, vu les circonstances, par prudence et modération apostolique, de surseoir présentement à la confirmation du vote conciliaire. — Par ce coup de sagesse, ajoutait la lettre, le Saint-Père prévendrait d'une manière simple et inattendue, à la dernière heure, des maux incalculables et trop certains, étonnerait le monde, y exciterait une reconnaissance et une admiration universelles, en même temps que la doc-

(1) M. Amédée de Margerie, *Le Cardinal Pie*. Revue trimestrielle du 15 avril 1881.

trine de l'infaillibilité aurait fait un pas immense et acquis une force nouvelle par le vote affirmatif et public de près de cinq cents évêques ».

Mgr Dupanloup avait écrit précédemment au Pape, que « l'Esprit de Dieu, qui seul connaît ses heures, ne se déclare quelquefois qu'au dernier moment ». On était à ce dernier moment, après lequel l'homme de foi comprit, plus tard, qu'il n'y avait plus qu'à se soumettre, et il se soumit.

Mgr Pie raconte qu'en arrivant à la gare, le soir de cette audience, il y trouva Mgr de Mérode dont il était l'ami. Leur liaison était de vieille date. Lorsque ce prélat avait été appelé à l'honneur de l'épiscopat, il avait demandé à l'Évêque de Poitiers d'être l'un des deux assistants du cardinal consécrateur, avec Mgr Bernardi, alors archevêque de Nicée *in partibus* : ce qui avait fait dire agréablement à Pie IX : « Entre Nicée et Poitiers, on ne peut pas manquer d'être orthodoxe ». Très orthodoxe, en effet, et très dévoué d'esprit et surtout de cœur au Souverain Pontife à qui il avait tout donné, Mgr de Mérode n'en avait pas moins puisé dans le milieu libéral où il avait vécu, des doctrines qui l'avaient jeté, lui le fils chéri de Pie IX, dans les rangs de la minorité. Il avait déposé un vote négatif. Mgr Pie avait gardé vis-à-vis de lui tous les droits comme toutes les tendresses de l'amitié. « Plus d'une fois, raconte-t-il, il m'avait fait généreusement le sacrifice de ses tendances personnelles; et je n'oublierai de ma vie le soir de ce 19 juillet 1870, où, après avoir salué, très laconiquement, quoi qu'on en ait dit, quelques membres éminents de l'assemblée conciliaire qui l'avaient entraîné à leur suite, il monta dans le wagon que j'occupais, et pria mes compagnons de voyage de l'y laisser seul avec moi. L'entretien se prolongea jusqu'au signal du départ, que l'encombrement des voyageurs retarda beaucoup. La première

loi de l'amitié est la discrétion ; mais d'autres que moi ont vu couler ses larmes, et l'on sait combien sa soumission aux définitions de l'Eglise a été prompte et sincère. »

Cependant Mgr de Poitiers était en route pour la France. Le 22, il était à Lyon, d'où il écrivait à sa mère : « Nous arrivons lentement, les trains étant retardés par les encombrements militaires. Il me tarde bien de vous embrasser, ma chère Mère ! Quelle séparation que ces neuf grands mois ! Il n'y en aura pas désormais d'aussi longue, et les événements, hélas ! peuvent retarder toute nouvelle convocation. »

L'arrivée de Mgr Pie à Poitiers fut précédée de quelques jours seulement par un Bref de Pie IX, daté du 11 juillet et qui lui était adressé. C'était la réponse du Souverain Pontife aux nombreuses adresses qui avaient été envoyées à Sa Sainteté par le clergé de Poitiers et présentées par son évêque. Le Pape lui disait : « Vos écrits, Vénéral Frère, les actes de votre épiscopat, et le zèle avec lequel vous vous êtes employé aux travaux et à l'avancement du Concile œcuménique, nous ont montré jusqu'à l'évidence vos sentiments, vos dispositions à l'égard du Saint-Siège, et la saine doctrine dont vous avez coutume de nourrir votre peuple. C'est pourquoi nous n'avons été aucunement étonné que le clergé formé par vous, et le peuple élevé par ce clergé, aient eu à cœur de Nous adresser des lettres si nombreuses et si pleines d'affection, pour attester non seulement leur amour respectueux envers Nous, mais encore leur ardent désir de voir les prérogatives divinement accordées au Chef suprême de l'Eglise plus explicitement déclarées par ce saint Concile, et proposées à la foi des fidèles, sous la sanction de cette autorité qui ne laisse aucune place à la discussion ni au doute.

« Ces témoignages d'une si parfaite piété nous ont été d'autant plus agréables qu'ils nous ont été présen-

tés par vos mains, afin qu'ils nous fussent une preuve manifeste que les pensées et les sentiments de chacun pour cette Chaire de Pierre sont vos pensées et vos sentiments... »

C'était donc bien l'Eglise de Poitiers tout entière qui avait été témoin dans le Concile, en la personne de son pontife, son mandataire fidèle.

Le 24, Mgr Pie rentrait à Poitiers. On lui fit une ovation, comme il convenait après une belle campagne. Dès sa descente du chemin de fer, une foule de prêtres et de fidèles étaient venus s'agenouiller à ses pieds et lui baiser les mains. De la gare à Notre-Dame, un grand nombre de voitures firent escorte à la sienne. C'est là, à Notre-Dame, dans la demeure de Marie, que le Père avait donné rendez-vous à ses enfants ; c'est de là qu'il était parti, c'est là qu'il voulait rentrer, dans la maison de sa Mère. La place qui entoure l'église était pavoisée, ornée de verdure et de fleurs, remplie de monde ; le Chapitre, plusieurs centaines de prêtres étaient là. On le reçut aux cris de « Vive Monseigneur ! » Il entra, on entonna l'Antienne *Sacerdos et Pontifex*, puis le *Salve Regina*. Arrivé aux marches de l'autel, ils'agenouilla et pria le Seigneur et Marie ; puis le cortège se mit en marche processionnellement, jusqu'à la cathédrale.

Les rues, le parvis surtout, ne pouvaient contenir la foule qui s'y pressait. La cathédrale était parée jusqu'au sommet de ses tours ; son enceinte décorée aux armes de Pie IX et de Mgr Pie. L'Évêque entra dans la nef, pria encore, monta en chaire, et répondit au compliment de M. l'abbé Samoyault, vicaire général. « Mes très chers Frères, vous m'aviez accompagné de vos vœux et des témoignages de votre affection, à l'heure du départ. Après neuf longs mois écoulés, je vous retrouve animés des mêmes dispositions, et vous avez voulu fêter mon retour par des manifestations que

semblaient devoir arrêter les difficultés et les tristesses du moment... Comme nous le demandions ici même, en partant, l'ange du Seigneur nous a accompagné : *Angelus Raphaël nos comitetur in via* ; mais nous n'avons point la consolation de pouvoir dire, comme nous le souhaitions alors, que nous rapportons avec nous la paix, le bonheur et la joie : *ut cum pace et salute et gaudio revertamur ad propria.* » Il s'arrêta ici très ému, puis il reprit : « A cause de tant de maux et de tant d'appréhensions causées par l'approche de la guerre, il tardait à votre père d'être au milieu de sa famille. Nous voici donc, par la grâce de Dieu ; nous voici près de vous, prêt à partager toutes vos tristesses et désireux de les adoucir. »

L'Evêque ne disait qu'un mot du Concile du Vatican : « Dans la part que nous y avons prise, nous n'avons été que l'interprète de vos sentiments. Les archives de notre Eglise conserveront avec un soin jaloux le témoignage apostolique qui constate l'identité de votre foi et de la nôtre. » Il déclara fermement que les définitions du Concile avaient dès lors leur caractère obligatoire. Il ajouta : « Dès à présent aussi les fruits de cette première période du Concile sont trop précieux, les biens qui en naîtront seront trop considérables et trop abondants pour qu'il ne nous soit pas commandé d'entonner déjà et de chanter, du plus profond de notre cœur, le cantique de l'action de grâces : *Te Deum laudamus, Te Dominum confitemur.* »

Après le *Te Deum*, la bénédiction papale et le Salut, l'Evêque fut reconduit au palais épiscopal pavoisé et enguirlandé. Au centre de la cour, une pyramide portait une statue de saint Pierre, avec cette inscription empruntée à saint Jérôme : « *Ecclesia Pictavorum Hilarium de prælio revertentem amplexa est* : L'Eglise de Poitiers reçoit dans ses bras

Hilaire revenant du combat ». Une illumination resplendissante acheva la fête, enveloppant la cathédrale, la place, l'évêché et les jardins.

Cette fête retentit au loin. Entre tant d'échos qui en revinrent de partout à l'Évêque de Poitiers, nous citerons seulement ces lignes d'une lettre de son saint ami, Mgr de Ségur : « *Vivat! Alleluia! Benedictus qui venit in nomine Domini!* En ce beau jour de votre retour du Concile et de votre rentrée triomphante à Poitiers, je veux absolument joindre de loin mon petit *Vivat* à tous ces cris de joie, de reconnaissance, d'amour, d'admiration qui sortent de tous les cœurs. Quelle merveille de grandeur et de doctrine que cette Constitution conciliaire sur la Papauté! Je ne me rappelle pas avoir lu rien de si grandiose, de si puissant, de si catholique, dans les annales de l'Eglise. Que c'est beau et bon d'être catholique!... Adieu, bénissez-moi et daignez me conserver toujours une place dans votre cœur, ainsi qu'au *Nobis quoque peccatoribus* de la Messe. Je présente mes meilleurs hommages à Madame votre mère, qui doit être aussi fière de vous que si elle était la définition en personne, ou même l'Infaillibilité. Je suis tout à nous. »

Maintenant c'était à la Providence de faire le reste. C'était à elle de pacifier les esprits et de rasséréner les cœurs, par quelque secret de sa sagesse, ou quelque coup de sa puissance. C'était à elle de prévenir, à sa manière divine, les divisions, les schismes et les apostasies dont on avait jeté l'épouvante dans le monde; à elle enfin de justifier ainsi la filiale confiance des uns et de dissiper les alarmes des autres. Elle saura bien le faire, fallût-il détourner ces menaces de dissidence par des diversions terribles et des événements immenses; fallût-il armer les unes contre les autres les nations hier les plus agitées par ces

débats, jeter les trônes à terre, et renverser la politique sur les champs de bataille.

Aussi bien, c'est d'autre chose qu'il s'agit désormais; et, pour tous les partis, il n'y a plus qu'un devoir commun où ils vont se réunir : celui de panser les plaies de la patrie temporelle, et de laisser tranquillement la patrie spirituelle en possession de cette vérité qu'ils viendront reconnaître les uns après les autres, car c'est « la vérité du Seigneur, et elle est éternelle ».

CHAPITRE II.

LA GUERRE ET LA CHARITÉ.

LES DÉSASTRES ET LES PRIÈRES. — LES BLESSÉS A POITIERS. — CHARITÉ DE L'ÉVÊQUE. — CHUTE DE L'EMPIRE. — CONSOLATIONS AUX FAMILLES. — REFUS DU MANDAT LÉGISLATIF. — INVASION DE ROME. — SUSPENSION DU CONCILE. — LES VOLONTAIRES DE L'OUEST A POITIERS. — ENVOI DE SECOURS A L'ARMÉE. — MANDEMENT SUR LE RELÈVEMENT. — LE VŒU NATIONAL AU SACRÉ CŒUR. — LA COMMUNE. — PÉTITIONS POUR LE PAPE-ROI. — RETRAITE SPIRITUELLE. — M. THIERS ET ZACHÉE. — ELOGE FUNÈBRE DES HÉROS DE LOIGNY.

(1870-1871.)

Poitiers et son Evêque avaient d'abord à payer leur dette à saint Hilaire : il avait bien mérité de son Eglise au Concile. La souscription pour l'achèvement de sa basilique ayant été complétée par la subvention obtenue de l'Empereur, les travaux avaient commencé, et, le 5 avril, les vicaires généraux de Poitiers bénissaient la première pierre par un beau jour de soleil. Les médailles commémoratives placées dans la pierre bénite rappelaient que cette solennité se célébrait au mois cinquième du Concile, en l'absence de l'Evêque alors à Rome. C'était trois jours avant le mémorable discours prononcé par Mgr Pie sur la première constitution dogmatique *Dei Filius*.

Mais ce n'était plus de bâtir, c'était de prier et de

combattre qu'il s'agissait alors. La France était en armes. L'Empereur, au moment de quitter Paris pour se mettre à la tête de l'armée, avait appelé sur lui et sur elle « la protection de Celui qui tient dans ses mains le sort des batailles et la destinée des peuples ». L'Evêque s'empressa de demander des prières publiques. Il ne se faisait pas illusion : la lutte allait être terrible et le choc meurtrier ; il faut expier, se sanctifier et prier ; confiants en Celui qui peut « instruire le bras de la France pour le combat et former ses mains à la guerre », disait-il avec l'Ecriture. Finalement, il faisait des vœux pour que « sa belle patrie ne vît point passer à d'autres l'ascendant qui s'est attaché durant tant de siècles au nom glorieux de la France ».

Cette Lettre pastorale est du 28 juillet. Le 7 août, Mgr Pie, alors à La Puye, apprit nos premiers désastres et la mise de Paris en état de siège. Le surlendemain il était à Poitiers. Lui aussi voulait être « au centre de la position ».

La neuvaine annuelle pour la fête de sainte Radegonde fut toute remplie par les prières faites à cette intention. Jadis Radegonde avait été une des victimes de la guerre, en son pays de Thuringe : une guerre avait fait tomber le trône de ses pères. Devenue Religieuse, elle était intervenue plus d'une fois dans l'intérêt de la paix et du salut public : *semper de pace sollicita, de salute patriæ curiosa*. L'Evêque, dans une Lettre à ses diocésains, l'invoque à tous ces titres : « O Radegonde, vous qui portiez dans vos veines le sang des Francs et des Germains, vous qui, appartenant à l'une et à l'autre de ces races, étiez animée d'un sentiment d'amour envers tous les rois, *quia cunctos reges diligebat*, envoyez-leur des pensées d'apaisement, afin que la patrie ne périclite pas. » Quand Mgr de Poitiers prononçait cette homélie, dimanche 14 août, dans l'église de Sainte-Radegonde, toute la ville consternée était

à ses pieds, et rarement la vieille église avait vu couler tant de larmes.

Mais, à cette heure déjà, l'Évêque était dans l'action. Dès le 28 juillet, à la suite de son premier Mandement sur la guerre, il avait prescrit une quête dans toutes les églises de son diocèse, à l'intention des blessés de l'armée. Vers le 10 août, il se mettait en relation avec le Comité catholique de secours à Paris. Son ami Mgr de Ségur en était le président. Peu de jours après, il organisait à Poitiers un comité local, composé de dames chargées de recevoir et d'expédier les offrandes de toute nature destinées aux blessés. Il mettait en même temps les bâtiments et le mobilier du grand et du petit séminaire à la disposition du ministre de la guerre, pour y recevoir les blessés de l'armée du Rhin. Un des intrépides et malheureux héros de Reischoffen, M. le capitaine Tite de Mascureau, ayant succombé dans cette charge gigantesque, Mgr Pie avait voulu que son service funèbre, célébré à Poitiers, le 17 août, fût une manifestation patriotique et chrétienne. Lui-même y fit l'absoute; l'assistance fut immense: c'était un deuil public. Le 20 août, il fit savoir au gouvernement que « tous les prêtres valides de son diocèse s'offraient à leur Évêque, en qualité d'aumôniers, pour aller distribuer les secours spirituels aux soldats sur le champ de bataille, et que tous ses séminaristes sollicitaient d'être employés, soit dans les établissements diocésains, soit dans les ambulances et hôpitaux. Au premier signal, ajoutait le Pasteur, les uns et les autres se mettront en marche ». Il correspondit, à cet effet, avec M. Keller, qui dirigeait l'œuvre à Paris.

Pendant les premiers blessés arrivaient à Poitiers. C'était jour de bataille pour la charité, comme s'exprimait Fénelon. Le dimanche 21, Mgr Pie se rendit à l'Hôtel-Dieu, où pendant près de trois heures

il visita un par un les infortunés blessés ou malades. Il allait de lit en lit, distribuant à chacun des paroles à la fois religieuses et affectueuses, qui les ranimaient et les consolait. En même temps il leur fit remettre des secours en argent. Le même jour, cent bouteilles de bon vin, envoyées par les soins de sa mère, vinrent compléter la joie et le bienfait de sa présence. Ces charitables visites se renouvelèrent fréquemment.

Entre tant de malheureux dont il prit un soin paternel, il faut mentionner deux enfants de troupe qui devinrent alors les habitués de l'Evêché. Il en coûta plus tard au cœur de l'Evêque d'avoir à se séparer de ces protégés, comme il l'écrivait à un de ses amis de Bordeaux : « Je vous recommande un petit malade que, depuis trois ou quatre mois, nous faisons venir, avec un autre, à l'Evêché, pour ravitailler leur pauvre petit estomac. Ils ont été envoyés plus loin, pour faire place aux blessés et aux malades qui nous encombrent. Or, l'un d'eux est à Bordeaux : c'est un petit pulmonique naïf et intéressant. Vous trouverez ci-jointe une lettre de lui. Il faut lui procurer ce qu'il demande et au delà, et le recommander à la supérieure de l'ambulance. Merci de ce que vous ferez pour ce pauvre enfant du bon Dieu. »

Jamais, plus que dans ces jours d'alarme et de malheur, Mgr Pie ne s'était montré le père de son peuple ; mais sa sollicitude ne s'arrêtait pas à son diocèse. Il pressait, par exemple, tel monastère de Paris de venir se réfugier dans ses couvents de Poitiers. « Que vos chères Mères comptent sur moi pour tout ce qui serait en mon pouvoir », leur écrivait-il. Ajouterai-je que, dans ce même mois, il ordonnait des prêtres, donnait l'habit à de saintes filles, recevait les vœux de généreuses novices, leur ouvrait la Visitation ou le Carmel, et leur prêchait les Instructions de saint Ambroise aux vierges, comme ce grand docteur faisait

dans sa ville de Milan, durant l'invasion des Goths?

Bientôt arriva la lugubre journée de Sedan, et la proclamation de la République à Paris. L'Evêque ne s'en émut ni ne s'en étonna. A cette date, il écrivit seulement ces quelques lignes dans le registre latin de ses *Actes* : « En ce jour du 4 septembre, nous est parvenue la nouvelle de la capitulation de l'armée française près de Sedan, et de la captivité de l'empereur Napoléon III, le 1^{er} et le 2 de ce mois. A cette même date du 4, la République a été proclamée par les députés de Paris, et notifiée à nos provinces. C'est pourquoi, dans les prières publiques de l'office de ce dimanche, XIII^e après la Pentecôte, l'invocation pour l'Empereur a été chantée pour la dernière fois. *Justa sunt judicia tua, Domine* : vos jugements sont justes, ô Seigneur ! »

Le point de vue divin des choses était donc ici, comme partout, celui auquel s'était placé l'homme de Dieu. Ses notes en font foi. Penché sur le livre d'Isaïe, il y lisait prophétisé ce qu'il voyait, hélas ! s'accomplir sous ses yeux. Il écrivait, par exemple : « *Principes tui infideles, socii furum* : Tes princes ont été infidèles à leur mission ; ils ont été les associés, les complices, les auxiliaires des voleurs ; Dieu les a réprouvés ! » C'était désigner les spoliateurs du Saint-Siège, et leurs complices. Il écrit ailleurs : « *Væ impio in malum ! Retributio enim manuum ejus fiet ei* : Malheur à l'impie ! C'est justement que l'œuvre de ses mains se retournera contre lui. » Et encore : « *Quia dies ultionis Domini, annus retributionis judicii Sion* : Voilà le jour de la vengeance du Seigneur, voilà l'année du jugement de Sion ! »

Puis viennent les cris de détresse : « *Cito anticipent nos misericordiae tuæ, quia pauperes facti sumus nimis* : Devancez pour nous, Seigneur, le temps de la miséricorde, car voici que nous sommes réduits à l'ex-

trémité ! » Après la douleur de nos désastres, c'est la honte de nos déroutes. Il s'écrie avec Josué : « *Mi Domine Deus, quid dicam videns Israël hostibus suis terga vertentem ?* Seigneur mon Dieu, que puis-je dire en voyant des Français qui tournent le dos à l'ennemi ? Notre dernière ressource, c'était l'honneur militaire : qu'est-il donc devenu ? Les Chananéens l'apprendront, puis tous les habitants de la terre, et ils seront d'accord pour nous mépriser et pour effacer notre nom. Mais le nom chrétien est solidaire du nôtre ; et que deviendra votre grand nom, ô mon Dieu, si le nôtre est détruit : *Et quid facies magno nomini tuo ?* »

L'Allemand c'est le fléau (*flagellum*, le fouet) que nos péchés ont mis entre les mains de Dieu. L'Evêque l'écrit, et il note ces lignes d'une lettre du roi Guillaume à la reine Augusta : « Je m'incline devant Dieu qui seul nous a élus pour exécuter ce qui vient d'être fait, et nous a choisis comme instruments de sa volonté. Ce n'est qu'ainsi que je puis comprendre cette œuvre, pour rendre grâces humblement à Dieu qui nous a conduits. »

Quant aux raisons humaines de notre effondrement, L'Evêque les donnait, peu après, dans ces lignes d'une lettre adressée à un noble Anglais, lord Stanley, qu'il avait beaucoup vu et apprécié à Rome : « Rien de ce qui arrive n'étonne ceux qui ont pu voir de près l'état des choses. Dépourvue d'institutions sociales, la France ne peut tenir contre le moindre choc des révolutions. Tout échec militaire ou politique y devient le signal d'un renversement du pouvoir. Personne n'a mieux signalé que vos écrivains anglais ce vice interne de notre pays qui, en 1789, a cru copier le vôtre, et qui en a pris le contre-pied sur plusieurs points essentiels ».

Pendant les blessés de Sedan affluaient à Poitiers,

où toute la ville se porta pour les recevoir. L'Evêque en fit loger, nourrir et coucher quatre cents dans son grand séminaire. Le samedi 10, dès leur arrivée, lui-même vint les visiter avec une affabilité véritablement paternelle, leur faisant distribuer en sa présence le linge le plus indispensable. Cinq cents chemises, fournies en grande partie par le clergé, furent procurées à ces malheureux exténués et déguenillés. Le dimanche, on dit pour eux une messe particulière, durant laquelle il les fit prier et chanter pour le succès de nos armes. Quelques-uns réconfortés purent ainsi rejoindre leurs dépôts respectifs. Mais quel spectacle et quelle leçon !

Il faudrait maintenant entendre les réponses de Mgr Pie aux cris de tant de mères, de pères désolés, qui ne veulent pas être consolés parce que leurs fils ne sont plus. Mais, hélas ! c'est par centaines que ces lettres déchirantes sont adressées à l'Evêque, qui les marque du signe de son admiration. Et comment n'eût-il pas admiré, par exemple, des lettres comme celle-ci ? C'est une sœur qui pleure un frère tué à Wissembourg : « J'ai perdu mon orgueil, mon espérance, mon bonheur. Mais si cette noble victime aide à la victoire par l'offrande de son sang, et nous par le sacrifice de notre unique joie, je mets cette consolation au-dessus du bonheur qui m'est enlevé, et je ne suis pas trop généreuse à ce prix... Toutefois je demande encore à Dieu qu'on se soit trompé et que mon frère vive. Oh ! Monseigneur, demandez-le avec moi ! Mais si Dieu veut qu'il soit enseveli dans sa jeune gloire, je me soumetts et je réclame encore vos prières pour que mon père et ma mère aient la force de survivre à ce fils de vingt-cinq ans, qui leur avait été donné dans un jour de grande miséricorde, et pour que d'autres braves qui nous représentent sur ce champ d'honneur et de massacre soient épargnés et sauvés. Puissent tant de lar-

mes et de sang purifier le sol et garder la France ! »

Le noble jeune homme qui méritait d'avoir une telle sœur était l'héroïque comte Antoine de Levezou de Vezins, petit-fils, par sa mère, du maréchal Oudinot, duc de Reggio, et par son père du vénérable Mgr Levezou de Vezins, évêque d'Agen. On a écrit sa vie et sa mort.

A la lettre de la mère, non moins belle que celle-là, l'Évêque de Poitiers fit cette réponse digne de l'une et de l'autre : « Votre fils, Madame, était de la race des Machabées : vous devez le regretter, le pleurer, mais comment le plaindre ? Ou bien ces combats meurtriers seront suivis d'une paix glorieuse et chrétienne, et alors quelle gloire devant Dieu et devant les hommes d'avoir acheté au prix de son sang un pareil triomphe ! Ou bien notre infortunée France est condamnée à rester longtemps meurtrie des coups qu'elle reçoit à cette heure, et alors c'est le cas de dire avec les héros de la Judée : A quoi bon vivre encore ? Il est meilleur de mourir que de voir les maux de notre nation et la destruction de tout ce qui est sacré..... C'est dans ces sentiments que vous porterez votre rude et terrible épreuve, sans que la force de votre courage diminue en rien la tendresse de votre cœur.... Votre Antoine n'a rien perdu de sa distinction et de ses hautes qualités, en prenant possession d'une vie et d'une patrie meilleures. Vivez par la pensée avec lui, assurée de son bonheur, en ne doutant pas un seul instant que tout ce qu'il eût pu mériter de gloire ici-bas ne lui soit acquis dans le ciel. »

Cette patrie française, qui portait encore de tels enfants, il fallait la refaire. Le scrutin allait s'ouvrir, le 2 octobre, pour l'élection d'une nouvelle Chambre. Le 23 septembre, Mgr Pie reçut de Vannes une lettre du Comité électoral du Morbihan le pressant de se laisser porter sur la liste catholique et royaliste qu'on lui

adressait (1). En même temps, un délégué du Comité était expédié à Poitiers pour sonder l'Évêque et le déterminer. D'autre part, une lettre du 24, signée d'un nom ami, joignait ses instances à cette proposition : « Monseigneur, je suis fier de mon Morbihan. Combien je voudrais que tous nos département comprissent le choix de leurs représentants comme le nôtre!... Vous acceptez, n'est-ce pas, Monseigneur, le poste d'honneur, de confiance que notre Bretagne vous offre ? Oh ! quelle gloire pour Votre Grandeur, à peine reposée de sa campagne pour l'Infaillibilité, d'être appelée à soutenir près des uns, à rappeler aux autres, que le *Droit* est l'unique source de prospérité, de stabilité, et que le représentant de ce droit est l'intelligence, la loyauté, la gloire chrétienne et morale de France ! »

Mgr Pie refusa. Le mot *négativement* placé par lui au haut de la lettre du Comité, nous l'apprend suffisamment ; mais nous ne savons rien de plus. Ce mot révèle en outre, par sa brièveté même, le peu d'impression que l'offre du mandat législatif et la perspective d'une carrière parlementaire firent sur un esprit déterminé par avance à n'être que l'Évêque du dedans. Homme de l'Église, il n'avait pas besoin, estimait-il, pour dire la vérité aux gouvernements et aux peuples, d'une autre tribune que sa chaire, car c'était encore là que sa parole se faisait entendre de plus haut et pouvait porter plus loin.

On put en juger bientôt par l'effet d'une homélie qu'il prononça, dans sa cathédrale, à la clôture d'une neuvaine au Sacré-Cœur. On l'avait pressé, par des lettres venues de divers côtés, de prendre l'initiative

(1) Cette liste comprenait, par ordre, les noms suivants : général Trochu, Mgr l'Évêque de Poitiers, M. Alfred de Falloux, M. de la Monneraye, M. Vincent de Kerdrel, M. Frédéric de Pioger, M. de Savignac, M. de Kéridec, M. l'abbé Jaffray.

d'une consécration de la France pénitente au Cœur de Jésus-Christ. « Vous êtes notre plus grande voix, lui écrivait-on, et celle qui peut être entendue de tout ce qui est chrétien. » Le dimanche, 16 octobre, étant monté en chaire, il rappela d'abord qu'à Poitiers la prière publique et populaire avait été comme en permanence depuis deux mois. Fallait-il se lasser, et faire la loi à Dieu, en lui posant un insolent *ultimatum*, comme avait fait jadis Béthulie assiégée ? C'était sans interruption qu'on devait lancer vers le ciel les flèches de la prière : *tolle sagittas*, non pas une fois, ni deux, mais sept fois et toujours, jusqu'à ce que l'ennemi ait été jeté dehors : *Si percussisses septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem*. La France consacrée au Sacré Cœur de Jésus par le roi martyr ; Poitiers consacré au Sacré Cœur de Jésus, sur la requête de ses autorités civiles, dès l'année 1815 ; le diocèse consacré au Sacré Cœur de Jésus, dans le Concile de Bordeaux, en 1850 : autant de précédents, autant de motifs réitérés de jeter dans ce Cœur nos remords avec nos espérances : *Redite prævaricatores ad Cor*. « Chacun de vous, ajouta-t-il, va donc consacrer sa personne et sa famille. Moi, pasteur de tous, je vais vous consacrer tous au Cœur de l'Évêque de nos âmes. Ce n'est pas assez. Nous sommes les citoyens de la France ; la France a commis un crime, qui est un crime public, national, social : faisons donc au Cœur de Jésus une consécration qui soit une réparation nationale, publique ; et faisons-le régner dans cette terre de France, qui ne serait plus la France le jour où elle ne serait plus la nation chrétienne. » La formule latine de consécration, déterminée jadis par le Concile de Poitiers, fut prononcée par l'Évêque, d'une voix où avait passé l'émotion des calamités de la patrie.

L'Église, elle aussi, souffrait. Les Piémontais venaient d'entrer à Rome, le 20 septembre, par la Porta

Pia, après un combat soutenu plus pour l'honneur et le droit que pour la victoire, par une poignée d'héroïques jeunes zouaves pontificaux, contre une armée italienne de 70,000 hommes. « A l'heure présente, disait l'homélie du Prélat, l'Eglise aussi porte une des plus cruelles et des plus délicates épreuves qui puissent lui être infligées, par un attentat sacrilège où la lâcheté, la violence et l'hypocrisie se donnent la main... Son Chef est dépossédé de la souveraineté humaine, qui est le seul gage régulier et suffisant de son indépendance religieuse. » Voilà le crime national dont l'Evêque vient de parler ; nous y avons trempé : il appelait vengeance ou expiation.

Complétant sa pensée, Mgr Pie écrivait alors à lord Stanley : « La question d'Allemagne, qui est le principe de cette guerre, est née de la question d'Italie, et la guerre d'Italie a été la plus grande faute politique, comme le plus grand crime religieux de la France napoléonienne. La seule excuse posthume de Napoléon III, si c'en est une, c'est qu'il a pour remplaçants au pouvoir ceux qui ont seuls applaudi et poussé à cette entreprise impie et désorganisatrice, et qui, ayant été les complices de cet acte, demeurent responsables de la désorganisation qui devait en sortir ».

Dans un tel état de choses, il ne fallait plus espérer de pouvoir reprendre de sitôt le Concile du Vatican. Une Bulle du 20 octobre en ayant annoncé la suspension, Mgr Pie la communiqua à ses diocésains. « Cette grave mesure, disait-il, est la conséquence inévitable du forfait impie qui vient d'être consommé. Dès là que la royauté du Pontife romain ne s'exerce plus sur la ville de Rome, Rome est le lieu du monde où les évêques auraient le plus de répugnance à s'assembler. Il ne sied point aux fils de demander asile et protection aux spoliateurs de leur père. Les garanties qu'on leur offre sont pour eux une moquerie et un

surcroît d'outrage. Les chefs spirituels de l'Eglise, c'est-à-dire les gardiens de tous les principes qui sont le fondement de l'ordre et du droit, entendent ne rien demander et ne rien devoir au sceptre odieux d'un pouvoir usurpateur et parricide. C'est bien assez de ceux des nôtres que la nécessité enchaîne sous cette domination sacrilège. »

Une autre raison, et celle-là toute providentielle, motivait à ses yeux cette suspension : c'est qu'elle laissait aux esprits, agités plus que de droit par les premières discussions et définitions conciliaires, le temps de se rasseoir et de se pacifier, et ainsi de se mieux disposer à ce qui restait à faire. Une lettre à lord Stanley l'avait laissé pressentir : « Le bouleversement de l'heure actuelle a une autre raison d'être, lui disait l'Evêque de Poitiers. Après que la triste opposition dont nous avons été témoins a failli faire avorter la première partie de notre œuvre, c'est-à-dire la déclaration de la Constitution intime de l'Eglise telle que Dieu l'a faite, il devenait évident que nous n'aborderions la seconde partie, c'est-à-dire les devoirs des sociétés humaines envers l'Eglise, et le droit de Dieu sur ces sociétés, qu'autant que quelques grands éclats de tonnerre seraient venus préparer les esprits à nous écouter. Ce qu'il faudra de temps pour arriver à ce résultat, je n'ose le prévoir. »

Les mêmes pensées se retrouvent dans ces paroles nerveuses de ce Mandement d'octobre, sur le même sujet : « Dieu est le principe de toute cohésion, comme l'Eglise l'appelle : *Rerum Deus tenax vigor*. En lui et en son Fils est la consistance universelle des choses : *Omnia in ipso constant*. Hors de lui tout devient impuissance et confusion, et à la loi d'attraction qui unissait succède la loi contraire qui désagrège. Quand l'expérience qui s'en fait aujourd'hui à nos dépens aura fait passer ces principes essentiels dans le domaine des faits, le

Concile pourra ouvrir sa seconde période et appuyer alors ses définitions sur l'observation ».

Tout était donc consommé. Cette Rome que Mgr Pie défendait depuis dix ans, elle était aujourd'hui envahie, usurpée, violée, Mais écoutons-le lui-même : « La voilà donc parvenue à son exécution totale, cette entreprise satanique dont vous avez suivi avec nous toutes les phases, les temps d'arrêt, les reprises, et enfin la consommation dernière ! Le Ministre coupable (M. le comte de Cavour), qui a entraîné son maître et son pays dans cette voie, a été depuis longtemps appelé à en rendre compte au tribunal de Dieu. Le monarque français dont le dernier acte de puissance fut un ordre qu'aucune nécessité ne réclamait (le retrait de nos troupes à Rome), vient lui-même de descendre pour toujours de son trône et de devenir le prisonnier de son vainqueur. » Mgr Pie ne veut pas toutefois que ces paroles soient une insulte à une majesté déchuë. Mais, pour l'instruction de la terre, il veut qu'on reconnaisse dans ces infortunes royales la puissance inéluctable des foudres de l'Eglise. Il est dit, au livre des Machabées, à propos des envahisseurs de l'ancienne Cité sainte, « qu'une telle impiété tourne toujours à mal, et ne demeure point impunie ». L'Évêque rappelle cette sentence aux princes du Piémont, qu'au surplus il renvoie au livre de Lactance sur la mort des persécuteurs.

Ayant ainsi averti et menacé les criminels, il condamne le crime. C'est le juge qui parle, et voici l'arrêt qu'il prononce : « Dans cette iniquité, nous dénonçons les crimes accumulés d'irréligion, d'usurpation, de parricide, de violation de la parole donnée, d'attentat contre la chrétienté entière. Et, au nom de tous les droits outragés, de tous les principes méconnus, de tous les intérêts lésés, nous protestons devant Dieu et devant les hommes.... Nous en appelons au tribunal de

la souveraine justice de Dieu, nous en appelons au tribunal de tous les peuples ; nous en appelons au tribunal de la France chrétienne. La France ! Pie IX l'a bénie. Seul Pie IX prend sa défense au jour de ses malheurs. Un jour elle s'en souviendra. Courage ! si Rome est la Jérusalem des temps chrétiens, ses pontifes ont déclaré plus d'une fois que la France était leur tribu de Juda. »

Une pareille parole était un glaive. Ceux-là surtout purent s'en convaincre qui entendirent l'Evêque lire lui-même son Mandement, dans sa cathédrale, à la Messe solennelle de la Toussaint. L'autorité eut rarement un accent plus imposant et plus terrifiant. Rome applaudit à ces grands coups, et Pie IX lui en fit savoir sa consolation. « Ah ! du moins, disait-il, je ne pourrai pas m'écrier avec le prophète : Il ne s'est pas trouvé un homme pour venir à mon secours. »

C'est bien à de telles époques que l'idée de Dieu seul se dégage du sein de la contingence manifeste de toute grandeur terrestre. Telle est la leçon que l'Evêque en recueillait pour lui-même, et qu'il en faisait tirer à une Religieuse à qui il écrivait : « Ma chère Mère et Fille, la cure spirituelle n'avance pas chez ceux qui sont au timon des affaires, soit hommes du pouvoir, soit hommes de l'avenir. Dieu n'est mis par personne à sa place. Hélas ! nous apprendrons à nos dépens qu'on ne se passe pas impunément de l'Etre nécessaire ». Alors venait cette belle considération : « Ma chère Fille, c'est le devoir des âmes qui se sont données à Dieu de l'honorer dans cet attribut d'Etre nécessaire. Le monde lui pardonne son existence, pourvu qu'il veuille bien laisser son œuvre se passer de lui. Et ce monde n'est pas seulement le monde impie, mais un certain monde politique chrétien. Pour nous, appliquons-nous à mieux dire, à mieux sentir, à mieux accentuer que jamais les trois premières demandes de notre *Pater*. Et tant que le

monde présent durera, ne prenons point notre parti de confiner le règne de Dieu au Ciel, ou même à l'intérieur des âmes : *sicut in Cælo* ET IN TERRA ! Le détronement terrestre de Dieu est un crime : ne nous y résignons jamais. Et comme le détronement de son représentant visible s'y lie étroitement, prions sans cesse pour que la grande iniquité consommée à Rome ait une fin. Puis, comme la délivrance de Rome ne peut venir que par la France, mettons plus que jamais notre patriotisme national, mais mettons surtout toute l'ardeur de notre amour de Dieu et de son Eglise, à travailler au relèvement de la France par nos prières et nos souffrances ».

Son patriotisme, à lui, était devenu militant. M. le colonel de Charette ayant obtenu du gouvernement de la Défense nationale de former, avec ses anciens zouaves pontificaux et les jeunes Français enrôlés sous ses ordres, un corps auxiliaire, sous la dénomination de *Légion des Volontaires de l'Ouest*, Mgr Pie mit au service du recrutement et de l'entretien de cette troupe d'élite l'activité de son zèle et l'autorité d'un nom qui était une puissance dans toute cette contrée. Son Evêché devint le bureau du Comité, dont les prêtres de sa maison étaient les présidents et les agents très actifs. Dès le 31 octobre, il signait le premier appel d'hommes et d'argent fait aux catholiques de la région, recommandant cette œuvre au clergé et aux fidèles. Un mois ne devait pas s'écouler avant que le dépôt des volontaires de Charette, d'abord établi à Tours, ne fût transféré à Poitiers, vrai centre de ses enrôlements. A Rome ; ces jeunes gens l'avaient appelé l'Evêque des Zouaves : il fit honneur à ce nom. Il mit sa ville épiscopale et son palais à leur disposition. Il les soutint de sa merveilleuse parole ; il les aida de sa bourse. C'est M. de Charette qui parle ainsi ; et la lettre suivante du colonel à l'Evêque, écrite cette année-là, montre

la communauté d'idées et de sentiments qui les unissait : « Monseigneur, s'il est encore une espérance dans le triste temps où nous vivons, c'est bien celle de nous voir groupés autour des personnes qui ont toujours représenté et qui représentent pour nous le droit, la justice, la force. Vous avez été, Monseigneur, le représentant de ces trois idées, et vous nous avez de tout temps défendus, encouragés et consolés. Veuillez donc me permettre d'offrir à Votre Grandeur, au nom du régiment, nos vœux de *buone feste*, selon l'usage romain. J'ai toujours la même foi ardente en l'avenir et en Dieu. Je crois et dans sa miséricorde et dans la mission qu'il a confiée à la France. »

Cependant la guerre continuait ses fureurs. Le flot sanglant des blessés, descendant des bords du Rhin et des bords de la Loire, inondait la ville et le diocèse de Poitiers. Tout ce que l'Evêque pouvait mettre à leur disposition, séminaires, collèges, maisons religieuses et ecclésiastiques, il l'ouvrait, l'appropriait à ce service hospitalier. Il écrivait ensuite : « Nous n'avons garde de nous plaindre de cette affectation nouvelle de nos édifices sacrés. Par nos offres spontanées, nous sommes allés au-devant de ces nécessités. Notre sacerdoce est habitué de longue main à s'oublier lui-même en face des périls publics. Tous les genres de dévouement lui sont familiers, et ce serait méconnaître son histoire et ses traditions que de venir lui donner des leçons hautes de patriotisme ». En soignant les blessés, il priait pour les morts. Le 9 novembre, un service funèbre solennel fut célébré pour le salut de nos soldats tués à l'ennemi. C'était au dernier jour d'une neuvaine de prières en l'honneur de tous les Saints, pour la délivrance de la France.

Le 25 novembre, XXI^e anniversaire de son sacre, l'Evêque réunit ses prêtres, non plus dans le grand

séminaire, affecté au service des troupes, mais dans le petit sanctuaire de Saint-Hilaire-entre-les-Eglises, et là il leur donna, selon sa coutume, la philosophie ou mieux la théologie des événements présents. Il ouvrit les Livres saints : ils avaient fait jadis la consolation des Machabées au sein d'une patrie en deuil ; c'était la sienne aujourd'hui : *Solatio habentes sanctos Libros*. C'était aussi son instruction. Il y trouvait la raison humaine de nos défaites : « Nous n'avions pas, comme le roi dont parle l'Évangile, examiné en repos si nous étions en forces contre une nation pour qui le militarisme est devenu le dernier mot de la civilisation ». Il en donnait la raison divine : toujours le crime national, l'infidélité de la France à sa mission de protectrice de la Papauté. Il en montrait les conséquences : l'exaltation de la Prusse et la prépondérance de cette maison de Brandebourg établie en Europe contre le droit public de la société chrétienne, et malgré les réclamations du pape Clément XI, dont Mgr Pie cite à ce sujet les lettres étonnantes par leurs prévoyantes illuminations. « Les voilà bien, ces vieux papes, ces voyants et veillants du nouvel Israël.... » disait-il ; tout cet endroit est très beau. La conclusion, c'est qu'il faut d'abord faire notre paix avec le Roi Jésus, dont nous avons trahi et délaissé l'Épouse. Saint Grégoire nous apprend à négocier cette paix, en députant vers le Très-Haut nos larmes et nos bonnes œuvres : *Mittamus ad hanc legationem lacrymas nostras, mittamus misericordiae opera*. Une belle prière termine : « Daignez, Seigneur Jésus, opérer la délivrance non seulement des corps, mais des âmes. Daignez alléger, daignez briser les liens qui retiennent sur un sol étranger et lointain un si grand nombre de nos concitoyens et de nos amis. Que les époux soient bientôt rendus aux épouses, les frères aux sœurs, les pères aux enfants ! Et qu'après tant d'événements majeurs qui auront marqué le cours

trop mémorable de cette année solennelle, le signal consacré des vingt et un coups de la cloche, comme du canon, annonçant la victoire d'abord, la paix ensuite, vienne promptement retentir à nos oreilles, et porter le soulagement et la joie dans tous les cœurs ! »

Le Pape venait de parler, dans son Encyclique *Respicientes* : c'était une voix de prison demandant justice contre son geôlier et son spoliateur. L'Evêque de Poitiers traduisit, le 4 décembre, cette protestation dans une Lettre pastorale contre le forfait que le Piémont ne fait qu'aggraver encore, en voulant le justifier. « Il est, dit-il, des crimes dont la pudeur devrait au moins interdire d'essayer l'apologie. Le livre des Proverbes l'a déclaré : « Celui qui dépouille son père et sa mère et qui dit que cela n'est pas un péché, celui-là peut marcher de pair avec l'assassin : *Qui subtrahit aliquid à patre suo et matre suâ, et dicit hoc non esse peccatum, particeps homicidæ est.* »

Le clergé et les fidèles s'associèrent à leur Evêque. Une adresse collective fut envoyée au Saint-Père, en même temps que ce Mandement duquel elle disait : « Les pensées et les sentiments du Pasteur ont exprimé les pensées et les sentiments du troupeau ; jamais il n'a été plus vrai que le successeur et les enfants d'Hilaire n'ont qu'un même cœur et un même esprit. » Pie IX les en remercia ; il leur dit les sentiments de son affection pour eux, et ceux de sa compassion pour les maux de la France.

Ainsi Rome et la France se partageaient les regards de ce cœur désolé, mais non découragé. N'espérant plus qu'en Dieu, il supputait uniquement les chances du salut d'après les forces surnaturelles de la prière. Il établit parallèlement le compte des reconstruc-teurs de la société et celui de ses démolisseurs : *unus edificans et unus destruens*. Ce parallèle l'é-pouvante. Il met en balance l'armée de la prière et celle

du blasphème. Laquelle sera écoutée par le Seigneur ? *Unus orans et unus maledicens? Cujus vocem exaudiet Dominus?* Qui prévaudra de la lumière ou des ténèbres ? Mgr Pie veut croire au jour. C'était le 8 décembre qu'il parlait ainsi. Il salue donc dans Marie l'étoile d'un matin qui tarde trop à luire. Mais le Fils exaucera la mère : *Exaudiet utique Matrem Filius*, et le Père exaucera le Fils, *et exaudiet Filium Pater.* » Il ne compte plus que sur cela.

On se figure aisément le prodigieux effet que devait produire cette parole d'exhortation et de consolation, d'espérance et de terreur, de confiance et de crainte, de patriotisme et de religion, tombant, en de tels jours, sur ces prêtres et ce peuple dont elle relevait les courages, en dirigeant leurs regards de la terre vers le Ciel. On se rappelait les Pères de l'Eglise ranimant le courage des peuples, entre les Barbares qui viennent et l'Empire qui croule.

Le jour de Noël, l'Évêque de Poitiers monta encore en chaire. « O dix-neuvième siècle, où sont tes idoles dans lesquelles tu avais mis ta confiance ? Où sont les dieux que tu t'es faits à toi-même : *Ubi sunt dii tui quos fecisti tibi?* C'est le cas, c'est le moment : qu'ils se lèvent et qu'ils te délivrent dans le jour de l'affliction : *Surgant et liberent te in die afflictionis!* » Mais non, c'est en Jésus seul qu'il faut que l'on espère : « O Jésus, daignez faire de nous tous ces hommes de bonne volonté pour qui vous avez apporté aujourd'hui la paix sur la terre : la paix du Ciel, gage et prélude de la paix d'ici-bas, de telle sorte que nous puissions dire enfin à la France si cruellement mutilée qu'il lui est né aujourd'hui un Sauveur qui est le Christ Notre-Seigneur : *quia natus est hodie Salvator, qui est Christus Dominus.*

Dans l'intervalle de ces discours, la bataille de Loigny avait rempli les catholiques de désolation et

d'admiration. Les Volontaires de l'Ouest en avaient été les premiers héros. Deux amis ethôtes de l'Evêque de Poitiers, le général de Sonis et le colonel de Charette, en avaient été les chefs. Ils étaient dignes l'un de l'autre ; et l'un avait dit à l'autre, dans une lettre écrite le 18 novembre : « Je veux saluer votre belle et héroïque troupe dans son admirable chef, et vous dire que je vénère tout ce que vous vénèrez, que j'aime tout ce que vous aimez. Dans ces tristes temps, c'est une consolation de mourir au milieu de braves gens comme vous, et de se dire que Dieu n'abandonne pas la France, puisqu'elle a encore des enfants fidèles. Adieu, mon Colonel. Je mets ma main dans la vôtre, et vous convie à partager ensemble prières et sacrifices. »

Mais depuis cette belle lettre, M. de Sonis était tombé sur le champ de Loigny, la jambe fracassée. On l'avait amputé ; et c'est là, du presbytère de ce pauvre village, « de cette couche où étendu, sans mouvement depuis six semaines, il lui était permis de méditer, disait-il, à travers ses souffrances, sur les miséricordes de Dieu à son égard », qu'il écrivait à l'Evêque, « son Seigneur et Père », une de ces lettres qu'on voudrait avoir licence de citer et qui reportent aux plus beaux jours de la chevalerie chrétienne.

De tels exemples animaient l'Evêque de Poitiers sur un autre champ de bataille : celui de la charité. Des lettres circulaires courtes et multipliées en dirigeaient et en pressaient l'action dans le diocèse. Le 5 décembre, il pousse de nouveaux cris de détresse. Il fait froid, les soldats n'ont pas d'habits d'hiver, ils sont blessés, malades : « il faut du linge, des vêtements chauds, des remèdes, du vin, des aliments. Il faut donner vite : *bis dat qui citò dat* ; la faim et le froid n'attendent pas. Déjà les ambulances de Châteaudun et d'Orléans ont envoyé à Poitiers leurs

plus vifs remerciements. Le diocèse a lui-même de plus nombreux indigents, par suite du départ de ceux qui les soutenaient : il faut du pain pour tous. Les Religieuses des divers établissements paroissiaux recoivent de lui l'ordre de se faire momentanément sœurs de charité dans les bourgs et villages, fût-ce même au détriment des exercices de l'école : il faut aller au plus pressé, et la charité est plus grande que tout. »

Le 14 décembre, autre Lettre. Le théâtre de la guerre s'est rapproché de Poitiers. Orléans a été repris, l'armée allemande déborde sur le Mans ; des blessés, manquant de tout, affluent sur le diocèse. Nuit et jour, les prêtres, les séminaristes sont dans les hôpitaux et les ambulances ; des personnes charitables se joignent aux Religieuses pour soigner les malades. Une première somme vient d'être envoyée pour nos prisonniers d'Allemagne. Le Mans, Blois, Tours, Chartres reçoivent des subsides ; le village de Pontgouin en particulier n'est pas oublié. L'Évêque à la fin voit s'épuiser, non pas certes la charité, mais les ressources de ses deux départements. Lui-même n'a plus rien, et il en fait confiance à Mgr Cousseau. Alors, ne pouvant plus répondre aux sollicitations, il met à contribution ses amis des deux mondes. Il fait appel à la Belgique, à l'Angleterre, à la Suisse. Il profite de ses anciennes relations avec le Canada pour intéresser à cette infortune l'Évêque de Montréal qui l'assiste généreusement, en lui adressant ses vœux pour que « la mère patrie reprenne bientôt son rang parmi les grandes nations, afin que, par elle, le Souverain Pontife soit délivré ».

Le 3 janvier, nouvelle Lettre, nouvelle prière de l'Évêque à son peuple : « Au sein de tant de tribulations, l'espérance n'a point failli dans nos cœurs. La fête de saint Hilaire est proche. Saint Hilaire a été en plus d'une rencontre le défenseur de la patrie. Voici

l'heure d'implorer son suffrage et celui de saint Martin. Hilaire et Martin sont pour Poitiers ce que Pierre et Paul sont pour Rome. Prier, c'est la première chose ; donner, c'est la seconde : donner pour les blessés, les malades, les captifs ; donner individuellement, donner collectivement ; donner malgré les rumeurs insensées et malveillantes de ceux qui diffament les intentions et le patriotisme du clergé, des familles nobles et des grands propriétaires. Arrière donc les semeurs de division et les agents de discorde ! N'ayons tous qu'un esprit et qu'un cœur pour servir notre malheureux pays. »

Enfin, le 14 janvier, fête du saint Docteur, l'Evêque parle et prie encore, car le mal grandit et le temps presse : *Tempus miserendi, quia venit tempus!* Jamais la sainte parole n'avait coulé à flots plus pressés de ses lèvres : « *Plenus sum sermonibus*, écrivait-il, le 12 janvier, à Mgr Fillion, évêque du Mans. Tant de paroles rentrées, durant les deux ou trois dernières années où il n'y avait plus rien d'efficace à dire ou à faire pour les hommes, voudraient sortir maintenant que Dieu s'est mis à l'œuvre ».

On venait donc d'entrer dans la terrible année 1871. Mgr Pie l'avait commencée aux pieds de Marie sa Mère ; il avait déposé, le 1^{er} janvier, sous les pieds de sa Madone domestique, une prière ardente, pour l'Eglise, la France, son diocèse, sa famille, son âme. Dans les mêmes jours, une grande pensée illumina cette âme. Si la France consacrée au Sacré Cœur de Jésus faisait le vœu de lui élever un monument national en expiation et réparation de ses crimes ? S'il y avait quelque part, sur un point illustre et béni du territoire, à Montmartre, par exemple, un sanctuaire qui portât très haut aux regards du pays cette expression de son repentir et de son espérance ? Un jour de ce mois de janvier 1871, au plus fort de la guerre,

M. Legentil était auprès de Mgr de Poitiers. Dom Guéranger était présent. Assis près du foyer, parlant des malheurs du temps et en cherchant le remède, on se communiqua la pensée de cette œuvre, on s'enflamma de son désir, on en régla les conditions, l'Evêque y vit une inspiration du ciel. « Cette œuvre nationale, c'est vous qui le premier l'avez bénie, Monseigneur, écrivait, cinq ans plus tard, M. Rohault de Fleury. Elle a grandi depuis le jour où M. Legentil, mon beau-frère, obtint votre approbation. C'est un jour mille fois mémorable. Cette œuvre est donc bien la vôtre, car sans votre bénédiction nous ne l'aurions pas entreprise. » L'Evêque confessa qu'en effet cette pensée l'avait trouvé plein d'ardeur, et que dès lors il avait appelé le jour où un grand archevêque viendrait lui imprimer, par toute la France, un élan qui ne s'arrêtât plus.

La nouvelle année ne se levait heureuse ni pour le troupeau ni pour le pasteur. « Notre ville est encombrée de malades et de blessés, écrivait-il le 16 janvier. M. de Charette a passé la semaine chez moi ; il vient de partir pour Rennes où il va recueillir et reformer la légion si éprouvée à Patay et au Mans. Dites aux chères Sœurs de la Croix que leurs compagnes font ici merveilles dans nos hôpitaux et ambulances. » Le jour du départ de Charette, à la tête de son deuxième bataillon de volontaires, Mgr Pie tint à honneur de l'accompagner à la gare, où il l'embrassa et bénit ces braves enfants, aux acclamations de la foule accourue sur leurs pas.

Les visites de l'Evêque aux blessés étaient fréquentes. On lit dans plusieurs de ses notes d'alors : « Visites aux ambulances, dans l'après-midi. — Organisation des ambulances et licenciement des maisons d'éducation. — Visite aux ambulances Saint-Simon et Sainte-Catherine, etc. » Une de ces ambulances avait été établie

dans son propre palais, dès le 14 décembre. En outre, sa table s'ouvrait à de nombreux officiers qui s'y succédèrent pendant toute l'année. L'Evêque les recevait avec une dignité simple et généreuse, comme il eût fait en de meilleurs jours. « Ce que fut la demeure épiscopale de Poitiers pendant ces mois de déroute, écrivait-il plus tard, il faudrait un volume pour le dire. L'invasion s'arrêta à nos frontières : c'était donc vers nous que l'on se repliait. Quel encombrement de malades et de blessés ! Quelle affluence d'émigrants et de réfugiés ! Un instant la Cour suprême siégea dans nos murs. Plus tard, les zouaves pontificaux, sous le nom de Volontaires de l'Ouest, séjournèrent dans cette sympathique cité. L'évêché fut naturellement la résidence de leur noble chef, mal remis encore de ses blessures de Loigny. Lingerie, vestiaire, pharmacie, la mère de l'Evêque présida à tout avec cette entente, cette force d'initiative et d'organisation qui lui appartenaient. Et pendant ce temps, table toujours ouverte, où se rencontraient les magistrats et fonctionnaires étrangers avec ceux de la cité ; où les officiers supérieurs de l'armée régulière fraternisaient avec ceux de la troupe auxiliaire, relations profitables aux uns et aux autres, et dont on a gardé des deux parts fidèle et reconnaissante mémoire. »

Cependant Paris venait de se rendre. Qui donc eût été capable d'égaliser les lamentations à cette immense douleur ? On attendait la parole la plus autorisée qui fût alors dans l'Eglise de France. Mgr de Ségur écrivait, le 31 janvier, à l'Evêque de Poitiers : « Mon Seigneur très cher, au milieu de l'espèce de désespoir où la capitulation de Paris, peut-être nécessaire mais certainement déshonorante, plonge la France, il nous faut absolument et promptement une parole magistrale, claire, brève, pleine de cœur, de foi et de vrai patriotisme, qui puisse se répéter partout ; sans

quoi, quantité d'âmes faibles, demi bonnes, vont tomber dans une sorte de désespoir, perdre la foi en la prière, et cesser de s'adresser au Sacré Cœur et à la Sainte Vierge. Au nom de milliers et de milliers d'âmes, mettez-vous, de grâce, en prière et au travail. Il faut que ce soit vous et non pas un autre. Donnez-nous cela très promptement, ce sera un baume sur des blessures saignantes. Quelle catastrophe ! quel anéantissement de l'antique gloire de la France ! Je le sais, c'est la France révolutionnaire, antichrétienne et anticatholique, la France antifranaçaise que Dieu frappe ainsi. Mais croyez-vous que la vraie France, la France catholique et monarchique pourra s'en relever ? »

Le Mandement du Carême de 1871 fut cette parole magistrale qui était demandée et attendue de partout. L'Évêque ne parle plus de victoire aujourd'hui, il appelle la paix ; mais en même temps il prêche le relèvement. Il en cite des exemples : le relèvement de la France par Duguesclin sous Charles le Sage, après le désastre de Poitiers ; le relèvement de la France par Jeanne d'Arc, sous Charles le Victorieux ; le relèvement de la France par le bras de Marie, Mère de Jésus, le Roi des cieux et de la France. Aujourd'hui ce sera le relèvement de la France par la fidélité à l'Église et à la Papauté, et par la soumission à ce magistère suprême envers lequel la France « s'était donné tant de licences, dans la première moitié de cette terrible année ». Or ce relèvement, pour les individus c'est la conversion ; pour la nation, c'est le retour aux principes d'un gouvernement chrétien. Une Assemblée législative vient d'être élue. « Plaise à Dieu, dit l'Évêque, de protéger cette réunion contre toute défaillance ! Car, nous ne saurions l'oublier, si l'armée française, depuis un siècle, a subi trois ou quatre échecs, la représentation nationale en a subi bien d'autres ; et l'esprit militaire est moins compromis chez nous que

l'esprit parlementaire et politique. » Mgr Pie n'ignore pas que l'Assemblée veut constituer « un grand parti libéral » duquel le pays devra attendre le salut. L'Evêque en doute et se demande : « Que va-t-il sortir de là ? Seront-ce de mauvais expédients du quart d'heure, des évolutions dans la révolution, des phases nouvelles dans le désordre religieux et moral, que quelque courte durée d'ordre matériel fait envisager, à leurs commencements, comme une ère de restauration sociale? — Eh bien ! dit-il, en faisant une allusion visible au président de l'Assemblée, cela peut tenter les hommes qui ont encore devant eux quelques années d'existence, durant lesquelles ils veulent être ou redevenir quelque chose ; cela ne satisfait ni les droits de Dieu ni les intérêts des peuples, et ces hommes ne sont pas de la race de ceux qui sauveront Israël ». Le seul pouvoir réparateur sera le pouvoir chrétien. « Qui dit pouvoir chrétien dit pouvoir tempéré par la religion et par les lois, par les institutions et par les mœurs. La forme peut différer, mais l'essentiel est que Dieu règne, et qu'on sache que le Très-Haut doit dominer par-dessus la royauté des hommes : *Et scias quod dominetur Excelsus super regnum hominum.* »

Cette Lettre pastorale de Mgr Pie fit sensation dans le monde qui pense et dans le monde qui croit. M. Adolphe Baudon, Président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, demanda qu'une distribution spéciale en fût faite aux députés modérés. « De même, Monseigneur, il est un certain nombre de catholiques, pour lesquels les instructions contenues dans votre Mandement seraient spécialement nécessaires, et j'ose vous adresser la demande de le leur faire parvenir. »

Le vénérable Président général demanda la même diffusion pour un autre Mandement sur le culte de saint Joseph, déclaré par Pie IX protecteur de toute

l'Eglise. Mgr Pie y disait : « Celui qui fut chargé de subvenir à tous les besoins du berceau de l'Eglise dans la maison de Nazareth, est demeuré l'intendant même temporel de la grande famille chrétienne ... Or, comme s'exprime le Décret pontifical, la maison du Christ aujourd'hui, c'est éminemment la résidence de son représentant ici-bas. Espérons donc que le céleste Patron de l'Eglise universelle, acclamé et honoré par un surcroît de confiance et de vénération, procurera la délivrance de Rome et de la France. »

Les grands maux de la France ne devaient trouver de terme ou, pour mieux dire, de trêve, que dans la dure et onéreuse paix que l'on sait. Le 28 février, Mgr Pie avait reçu à Poitiers M. Thiers qui se rendait à Bordeaux pour y faire ratifier le traité qu'il venait de conclure à Versailles, au palais de nos rois devenu le quartier général de l'empereur Guillaume. L'Evêque lui fit visiter sa cathédrale, Sainte-Radegonde et Notre-Dame, dans ses courts instants d'arrêt, qui suffirent toutefois pour lui recommander les intérêts de l'Eglise.

Le 18 mars, parut une Lettre pastorale sur ce traité de paix, sujet de tant de larmes. Le cœur de l'Evêque ne voulut pas dévorer en secret la honte des procédés dont il savait que la Prusse venait d'user envers nos plénipotentiaires. Ces vainqueurs étaient bien les fils de ces durs hommes d'armes dont Froissart écrivait, à la suite de son récit de la journée de Poitiers, ces lignes que Mgr Pie ne leur épargne pas : « La coutume des Allemands ni leur courtoisie n'est point telle que celle des autres chrétiens, car ils n'ont ni pitié ni mercy de nuls gentils hommes, s'ils échéent entre leurs mains prisonniers ; mais les rançonnent de toute leur finance et autrement, et les mettent en fers et en plus étroites prisons qu'ils peuvent pour extordre plus grand rançon. » Mais qu'est-ce qu'une plaie d'argent auprès de la muti-

lation territoriale? « O nos frères de l'Alsace et de la Lorraine, jamais, non, jamais nous n'oublierons les accents désespérés de vos adieux, et nous nous refusons à les accepter comme des adieux éternels. Vos cris de douleur nous ont émus jusqu'au fond des entrailles. » Ces mots rappelaient la séance déchirante dans laquelle des députés de l'Alsace-Lorraine avaient dû descendre de leur siège et quitter l'Assemblée où ils devenaient étrangers, parmi les cris et les larmes de leurs collègues, qui tous levés les acclamaient, en leur tendant les bras.

Hélas! nous subissions la peine du talion. « En faisant l'unité monarchique de l'Italie, nous avons préparé l'unité allemande, écrivait l'Evêque. Notre contribution à l'unité de l'Italie nous avait valu les deux petites provinces de Nice et de la Savoie; et voici que l'unification de l'Allemagne nous coûte les deux grandes provinces de l'Alsace et de la Lorraine. La main du comte de Bismark s'est chargée de reprendre, et par delà, le don du comte de Cavour. Que dire à cela, sinon que Dieu est juste, et que ses jugements se justifient eux-mêmes les uns par les autres? Mais patience. Les heureux d'aujourd'hui auront leur tour: l'unification des méchants, dit l'Ecriture, c'est un amas d'étoupes dont la destinée est d'être consumées par le feu: *Stuppa collecta congregatio peccantium, et consummatio illorum flamma ignis.* »

Après le sang on eut le feu. Mgr Pie avait prévu les fureurs de la Commune. Il disait dans ses lettres: « L'armistice ou la paix seront le signal d'une levée de boucliers à l'intérieur: la guerre civile n'est comprimée que par la présence de l'étranger ». On était en Carême; l'Evêque priait et faisait prier. Il se rendait dans les églises; il visitait les couvents, il consacrait des vierges. Il fit, le jour de Pâques, une homélie toute paternelle dans sa cathédrale; puis il partit en

ournée de confirmation dans sa chère Vendée. C'est là que, le 28 mai, le surprit un télégramme lui annonçant l'assassinat des otages et la conflagration des monuments de Paris. « Le plus affligeant, lui écrivait-on, c'est l'aveuglement des hommes qui, après s'être emparés de Paris par la force, ne trouvent rien de mieux, pour guérir cette ville infortunée, que de mettre à sa tête des Ferry et des Carnot. Quels hommes pour rétablir l'ordre et guérir la société ! » L'Évêque était alors à Bonneuil-Matours. Il leva les mains au Ciel, et tout aussitôt, faisant agenouiller le clergé et les fidèles, il récita les prières liturgiques de l'absoute et le *De profundis*, d'une voix tremblante de douleur et d'épouvante.

De retour à Poitiers, il écrivit un Mandement sur cette Jérusalem qui tue ses prêtres et ses prophètes. « La Providence a pourvu à ce que, dans de si grands sacrifices de la patrie, le pontife même ne manquât point. » C'était une parole de saint Eucher. Cette image d'un grand sacrifice dont le pontife est la victime, et où se rangent autour de lui, comme ministres et compagnons de son immolation, des prêtres et des lévites, de tout ordre, de tout âge, de tout degré hiérarchique, remplit ce tableau funèbre et le transfigure. « O Paris, s'écrie l'Évêque, quittez votre vêtement de deuil et d'humiliation. De ce débordement de mal, de ce déluge de mort, une odeur de suavité est montée vers le ciel, et Dieu ne répandra plus sa malédiction. » Ce sacrifice, c'était le sacrifice de Noé après le déluge : notre terre allait recommencer une nouvelle vie ; et au-dessus des scènes sanglantes de la Roquette et de la rue Haxo, on voyait luire l'arc-en-ciel messager de meilleurs jours. Mgr Darboy n'était pas, ne pouvait pas être glorifié dans tous ses actes ; mais la faux sanglante de la mort avait tout émondé. *Si quid fuerat emendandum, purgavit*

Pater falce passionis. Il louait volontiers en lui une condescendance qui aurait dû lui valoir un tout autre traitement. « Quand Baudry, évêque de Laon, fut massacré par les citoyens de cette ville, au cri de : la Commune ! la Commune ! l'explication de ce crime se trouvait dans la résistance qu'avait opposée ce prélat aux prétentions des hommes de la cité. Mais ici au contraire le pontife n'avait eu que des paroles de modération et de ménagement pour ces esprits emportés, faisant la part de l'égarement, de l'ignorance, même de la bonne foi, avec l'indulgence d'un père qui s'attendrit sur des enfants dont le plus grand nombre compte plus de malheureux encore que de coupables. »

Le Pape pleura nos malheurs. On l'entendait répéter : « Pauvre France ! Pauvres enfants ! » Il se plaignait que sa vieillesse eût été réservée à connaître tant de maux. En effet, le 16 juin de cette année 1871, les vingt-cinq années du pontificat de Pierre étaient dépassées, pour la première fois. « Pourquoi ce privilège ? se demande Mgr Pie, dans la Lettre pastorale écrite à cette occasion. *Hæc autem quid ?* se sont demandé pareillement les ennemis de la Papauté ; et ils ont regardé avec stupéfaction cet homme qui ne meurt point : *Discipulus ille non moritur.* Les fidèles enfants de Dieu, au contraire, ont béni le Ciel de ce que Jean Mastai semble avoir hérité de la promesse faite au disciple bien-aimé dont il porte le nom. *Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ?* » Et finalement l'Évêque demandait que le vénérable Pontife fût conservé à l'Église, jusqu'au jour où il verrait le salut de Rome et de la France : « *Longitudine dierum replebo eum, et ostendam illi salutare meum* ».

Mgr Pie ne voyait plus que cette grandeur en ce monde : Pie IX debout sur nos ruines ! Un jour, 26 juin, solennité du Sacré-Cœur, il glorifie en lui « le

Pasteur selon le cœur de Dieu, qui nourrit son troupeau de science et de doctrine », comme s'exprime le prophète. Un autre jour, 2 juillet, il retrouve en lui les traits du patriarche Joseph, le sauveur de son peuple, que Dieu, comme Pharaon, a établi sur sa maison, qui traverse tous les âges sur son char triomphal, qui, malgré la jalousie de ses frères les rois, ne cesse de grandir et d'étendre sa puissance : « *Filius accrescens Joseph* ». Il faut lire toute cette splendide assimilation : il n'en est guère de plus heureuse, même chez Mgr Pie.

Mais le temps n'était-il pas venu de porter secours à ce Pape dépossédé et prisonnier ? La nouvelle Assemblée ne comptait-elle pas assez de catholiques pour cela ? Des évêques y avaient pensé, et ils sollicitaient du Parlement maintenant établi à Versailles une intervention de la France en faveur de Pie IX. Certes, l'Évêque de Poitiers le désirait plus que personne. Mais était-ce bien l'heure ? Son bon sens s'en expliqua avec l'Archevêque de Bordeaux, dans cette lettre qui nous semble être celle d'un homme d'État comme d'un homme d'Église. « Croyez-le bien, Monseigneur, le gouvernement n'est aucunement disposé à intervenir. Voulût-il le faire diplomatiquement, il se trouve trop isolé des autres Cabinets pour n'être pas impuissant. Enfin, une grande nation comme la France ne peut agir diplomatiquement qu'avec la résolution, au moment opportun, d'intervenir militairement. Sans cela, elle fera pour la Papauté ce qu'elle a fait pour la Pologne : elle s'en mêlera assez pour déterminer le bourreau à en finir avec sa victime ; et elle regardera tranquillement la victime, objet de ses réclamations et de ses sympathies, se débattre avec le meurtrier intempestivement surexcité. On ne peut donc demander publiquement l'intervention énergique de la diplomatie, qu'en présupposant subsidiairement l'intervention

militaire. Or, l'état des choses et l'état des esprits sont tels en ce moment qu'il est de la plus haute imprudence, et que c'est aller au-devant de la plus dangereuse et de la plus fatale impopularité, de dire ou d'insinuer quoi que ce soit qui semble une provocation à la guerre. C'est avec cet épouvantail qu'on nous a aliéné les populations d'une façon effrayante, depuis deux mois, et que les passions anti-cléricales ont été développées au delà de ce qu'on peut dire, même dans les campagnes religieuses. »

Cet avis de Mgr Pie était cependant, disait-il, subordonné à celui de ses collègues vénérés, et surtout au désir de Rome. C'est pourquoi Rome ayant fait connaître, par le Nonce, qu'elle demandait du moins une déclaration en faveur de son droit, Mgr Pie se mit à la disposition de son métropolitain, qui lui soumit son projet de Lettre à l'Assemblée, avec tout pouvoir de le modifier. « Vous connaissez, disait-il, ma confiance en vos lumières, comme je connais vos tendresses à mon endroit. » Pétitions et adresses eurent le sort prévu par l'Evêque, et l'interpellation obtint le résultat arrangé entre les partis. La veille même du jour où devait avoir lieu la discussion sur l'envoi d'un ambassadeur français auprès de l'envahisseur de la Ville sainte, M. Thiers nommait cet ambassadeur, et annulait d'avance la décision du Parlement.

Le 19 juillet, la retraite ecclésiastique avait replacé Mgr Pie au milieu de ses prêtres. Il y avait deux ans qu'il ne les avait réunis, « deux ans qui à divers égards, avaient été deux siècles ». Le Concile ! la guerre ! la révolution ! Quels événements ! Il leur parla de l'Assemblée, de ses bonnes intentions et de son impuissance. Elle est impuissante, parce qu'elle n'a pas d'hommes ; et elle n'a pas d'hommes parce que chez elle la première vérité, celle qui commande de mettre Dieu à la tête de l'œuvre, est renversée à terre

et mise sous les pieds : *Et vidit quia non est vir, quia corruit in plateâ veritas.* »

Un autre jour, 13 août, prêchant à Sainte-Radegonde, l'Evêque comparait la France conservatrice à un homme en léthargie, qui, les oreilles et les yeux ouverts, assisterait aux apprêts de son enterrement, sans pouvoir remuer ni s'aider de ses membres. « Ah ! s'écriait-il plus loin, nous saurons maintenant ce qu'elles valent, ces formules dont nos oreilles ont été assourdies depuis six mois : le pays rentré en possession de lui-même, le pays reprenant la direction de ses destinées, le gouvernement du pays par le pays, le salut du pays par le pays : formules qui n'ont que le choix d'être insensées ou d'être sacrilèges. » Et Mgr Pie affirmait, montrait, que « sans Dieu, sans Christ, sans Eglise, toutes les formes de gouvernement sont également mauvaises, également impuissantes ; mais que les pires de toutes sont celles qui, en mettant la souveraineté dans le nombre, touchent de plus près à l'anarchie ». On lisait dans une de ses lettres : « Après nous être tant plaints, et avec raison, du régime qu'on appelait *personnel*, nous savons et nous verrons ce que c'est que l'*impersonnel* et le collectif. Même de nouvelles crises, — et nous les aurons, — n'amèneront point les esprits et les choses au point désirable. Il y faut ce tour de main de Dieu qui fait les restaurations, comme certains autres tours de main font les révolutions : *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.* »

Une autre de ses tristesses était de voir l'ingratitude des fonctionnaires de l'Empire qui, après avoir rendu à César plus qu'ils ne devaient à César, ne rendaient rien à Dieu de ce qu'ils devaient à Dieu. Lorsque, le jour de l'Assomption, il remarqua à la Messe l'absence presque générale de ces hommes en place, hier si assidus à la cérémonie religieuse de la fête

de l'Empereur, il ne put s'empêcher de le faire remarquer : « La vaste nef du temple est déserte, dit-il ; les adorateurs du succès n'ont plus rien à faire devant les autels ; et si nous prêtons l'oreille aux bruits du dehors, c'est tout autre chose que des louanges et des flatteries qui part de leurs rangs. Nous, nous ne serons pas de ceux qui se respectent assez peu pour insulter aux tombés. Leurs noms que nous taisions au temps de leur prospérité, nous les prononcerions, s'il le fallait, pour demander aux hommes respect et silence envers l'infortune, à Dieu pardon et consolation pour le malheur et l'exil. »

Les grandes douleurs publiques avaient allumé dans l'âme de Mgr Pie un ardent désir de sa propre sanctification. C'est l'effet ordinaire de ces catastrophes de détacher de ce monde et de porter à Dieu. Il résolut d'aller faire une retraite spirituelle sur la tombe des Religieux martyrs de la Commune. Etant de retour d'une fructueuse tournée pastorale dans l'archiprêtré de Loudun, il prépara son départ, le 27 septembre, par une visite à une sainte Religieuse mourante, la Mère Xavérine de Maistre, prieure des Carmélites, qui se consumait dans le Seigneur. Il recommanda à ses prières et aux mérites de ses souffrances la retraite qu'il allait faire, son âme, son diocèse, les affaires de l'Eglise et de la France. Le jour de son départ, 30 septembre, il prit congé de Marie, en déposant sous le socle de sa statue une prière où il lui disait en latin : « Je vous confie ce voyage, ma très pieuse Mère, afin qu'il profite à mon salut, au bien de l'Eglise et à la gloire de Dieu, moyennant votre secours et votre bénédiction, et l'assistance de votre très chaste et très saint époux Joseph, ainsi que celle de mon Ange gardien. » Le soir du même jour, il était à Paris.

Là, parmi les ruines et les cendres amoncelées par la Commune, auprès du corps de ceux qui en avaient

été les victimes, Mgr Pie fit sa préparation à la mort. « Que mes derniers moments ressemblent aux leurs, écrivit-il dans ses notes, *fiant novissima mea eorum similia.* » Une ligne de lui nous apprend qu'il médita particulièrement sur le sacrifice : le sacrifice de la croix, le sacrifice de la messe, le sacrifice de sa vie. Il fit une confession générale de ses fautes, célébra à l'autel de la chapelle parée de fleurs où reposaient les reliques des Religieux tués en haine du saint nom de Jésus. Enfin il recueillit, pour sa méditation et sa consolation, quelques-unes de leurs paroles, que nous trouvons en effet écrites de sa main. Ce sont celles-ci du Père Clerc : « J'entrevois un rayon de lumière, et j'espère de meilleurs temps pour notre malheureuse patrie. » Puis ces autres semblables du Père Olivaint : « Il faut à notre France ce qu'il fallut au monde, le rachat par le sang, non pas le sang des coupables qui se perd dans le soi et reste infécond et muet, mais celui des justes qui crie au Ciel, conjurant la justice et invoquant la miséricorde. » Enfin ce sont ces lignes pareillement radieuses du Père Caubert : « Je ne doute pas, je suis sûr, je crois fermement que la France sortira de là régénérée, plus chrétienne, et conséquemment plus forte qu'elle n'a jamais été. » Il écrivit à la suite : « Dieu n'aurait-il permis l'immolation de tant de victimes pures et généreuses que pour laisser notre nation finir dans la pourriture : *Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem?* » Ensuite, viennent de graves pensées, et celles-là toutes personnelles, sur la nécessité d'agir sans délai, avant les surprises de la mort ; sur le devoir de donner à chacune de nos actions toute sa perfection : *In omnibus operibus tuis præcellens esto* ; enfin sur l'obligation de vivre chaque jour comme s'il devait être le dernier. Mgr Pie entra dans la dernière période décennale de son existence : on eût dit qu'il en avait un secret avertissement.

Cette retraite lui mit au cœur une pensée de zèle. N'y avait-il pas à tenter quelque démarche auprès de M. Thiers, pour le salut de cet homme, et, s'il se pouvait, pour le salut de l'Etat dont il était le chef ? N'était-ce pas la meilleure manière de répondre à ses habituelles prévenances ? Il le visita à Versailles, et il dîna chez lui. Ils s'entretinrent ensuite intimement et gravement. « L'Evêque ne cessait de s'intéresser à cette âme, nous écrit Mgr Gay. Il ne se méprenait pas sur ses défauts et ses erreurs. Il le jugeait avec ce coup d'œil pénétrant, sûr et juste, qui était un des plus beaux dons de son esprit. Mais tandis que je l'ai toujours vu désespérer de la conversion de Guizot, en qui il trouvait à bon droit l'orgueil et l'obstination du sectaire, il se flattait qu'une goutte du sang de Jésus-Christ, comme il disait, pourrait à la fin pénétrer dans l'âme de Thiers, qui avait à ses yeux l'avantage considérable de n'être point hérétique, et qui semblait plus vain encore qu'orgueilleux. Je lui ai parfois entendu dire, exprimant des craintes qui, malgré tout, se mêlaient souvent à ses espoirs : « Je ne puis pas consacrer une église sans penser à ce pauvre M. Thiers. L'évangile de Zachée, qu'on lit dans cette fonction, est justement son histoire et le fait paraître devant moi. Zachée voulait voir Jésus-Christ. C'était un homme considérable que ce prophète ; tout le monde parlait et s'occupait de Lui ; il préoccupait l'opinion publique ; enfin, pour tout esprit curieux des'instruire et de juger les hommes et les choses de son temps, ce Jésus était une question et à tout le moins un sujet d'étude intéressant. Il voulait donc le voir ; mais ne voit pas Jésus qui veut. Zachée se heurtait à deux obstacles ; il était trop petit : *statura pusillus erat* ; et puis, entre lui et le Maître, il y avait la foule : *non poterat præ turba*. Voilà tout ce pauvre Thiers : L'élévation lui manque, et le public le gêne. Zachée se tira d'affaire en montant sur un sycomore. Hé-

las ! les commentateurs disent que le sycomore est le symbole de l'humilité ou du détachement des richesses.... Le pauvre M. Thiers en viendra-t-il jamais là ? Jusqu'ici rien n'en paraît. Et quel passé pour espérer un pareil avenir ! Cependant Dieu est bien bon, et il y a une grande vertu dans le sang rédempteur. »

De Paris, Mgr Pie reprit sa route par Chartres, où, le 19, il disait sa messe à Notre-Dame de Sous-Terre ; et de là repartait immédiatement pour le Mans et Poitiers. Il n'avait voulu que saluer, après sa retraite, la gardienne de ses grâces et de ses résolutions. Ce fut elle aussi qui eut sa première visite, à sa rentrée à Poitiers, où, selon sa coutume, il se rendit de la gare à Notre-Dame-la-Grande.

A la Toussaint, il prêcha sur la miséricorde et les miséricordieux. Il implora la grâce de Dieu, au nom de des saints martyrs qu'il venait de visiter : « Vous nous délivrerez, mon Dieu, à cause de vos serviteurs les soldats de Rome et les soldats de la France, qui ont jonché de leurs cadavres le sol de notre double patrie spirituelle et temporelle. Vous nous délivrerez à cause de vos prêtres martyrs, dont l'immolation sanglante a purifié les murailles de l'immonde Babylone ; vous nous délivrerez, à cause de vos saints d'ici-bas qui crient vers vous, et dont la voix se joint aujourd'hui à celle de vos saints du Ciel, pour vous conjurer d'ajouter à votre gloire et à votre bonheur la gloire et le bonheur de nous pardonner. »

Enfin, le 25 novembre, il profita du XXIII^e anniversaire de son Sacre, pour honorer la conduite tenue par le clergé de France pendant la guerre, et celui de son diocèse en particulier. « Nous avons, dit-il à ses prêtres, la confiance de dire que nulle part le clergé n'a fait défaut au poste du devoir, du dévouement et de l'honneur. Avant et après l'action, dans les marches

et les campements, dans la caserne et dans l'ambulance, au chevet des mourants et sur la terre de captivité, partout on a vu notre sacerdoce payer sa dette d'abnégation, de sollicitude, de charité, de courage. Sous la pluie des projectiles enflammés le soldat a plus d'une fois appris du prêtre et du religieux à mépriser la vie et à braver la mort. Et si quelques-uns de nos élèves du sanctuaire, qui n'avaient pas encore contracté les engagements sacrés, obéissant à l'ardeur du patriotisme, ont échangé momentanément l'habit ecclésiastique contre l'uniforme militaire, les ordres du jour sont là pour attester qu'on les a vus constamment parmi les plus disciplinés et les plus intrépides, jamais parmi les fuyards et les débandés. Enfin, au milieu des horreurs de la guerre civile, nous avons fourni plus que des héros ; nous avons eu nos martyrs, martyrs de la religion en même temps que de la charité, qui ont marché joyeusement au supplice, et qui ont offert volontairement leur vie pour le bon Dieu et pour le salut de la France. Jésus-Christ n'a pas demandé à la vertu de l'homme de s'élever plus haut : *majorem charitatem non habet.* »

Cette charité du martyr, l'Église de Poitiers, elle aussi, l'avait connue. Un Oblat de Saint-Hilaire, le P. Eugène Lioton, était mort en soignant les soldats malades du typhus et de la variole, à l'âge de vingt-huit ans, le 22 janvier 1871. L'Evêque fit sommairement son éloge funèbre. « Je m'incline avec gratitude devant la main du Seigneur qui a pris sa victime parmi ces Oblats de Saint-Hilaire. Et pourtant, quand je songe aux premiers gages que nous avait donnés, aux espérances que nous faisait concevoir cette parole déjà respectée à l'égal de celle des ouvriers vieilliss dans l'apostolat, et cette impression de sainteté comme de modestie et de bienveillance qui touchait et gagnait les âmes, je sens renaître toute la vivacité de

mes regrets. Je confesserai ma faiblesse et je ne la nierai point. Votre nom, ô mon fils, qui sera bientôt écrit en tête du nécrologe trop prolixe de cette malheureuse année, votre nom ne tombera pas une seule fois sous mes yeux sans que mes entrailles paternelles ne soient profondément émues. »

Le second hommage de Mgr Pie était dû à une autre milice. Le colonel de Charette voulait consacrer le champ de bataille où il avait vu tomber glorieusement ses zouaves, entre Patay et Loigny, en y relevant l'église de ce dernier village et en la consacrant au Sacré Cœur de Jésus. Il demanda à Mgr Pie d'y apporter sa parole, à la suite d'un service anniversaire célébré pour ces héros chrétiens. « Monseigneur, lui écrivit-il le 6 novembre, vous nous avez toujours témoigné une telle bienveillance, depuis notre formation jusqu'à notre licenciement, que le régiment des zouaves pontificaux est un peu votre œuvre, car sans votre précieux concours nous n'aurions certainement pas pu traverser les crises que nous avons subies, tant à Rome qu'en France. Beaucoup de vos enfants sont morts en défendant leur pays. Je viens donc, au nom du régiment, au nom de ces victimes pures, au nom d'un ami commun, le général de Sonis, vous demander de vouloir bien mettre le comble à vos bontés pour nous, en venant à Loigny, le 2 décembre, prononcer l'oraison funèbre de tous nos pauvres amis tombés sur ce coin de terre de France qui vous a vu naître. » Loigny est une paroisse du diocèse de Chartres.

Comment Mgr Pie n'eût-il pas accepté ? Il n'avait que peu de jours devant lui ; il s'entoura de renseignements, il demanda des notes. Le général de Sonis lui en donna de précieuses, dans lesquelles il mettait en lumière le nom de tous ces braves, hormis celui du plus brave, pour lequel sa modestie demandait le silence.

Le 2 décembre, jour de ce discours, fut une grande journée pour Mgr Pie. Il ne s'attacha pas à refaire le récit de l'héroïque combat ; il lui suffisait qu'il en donnât le caractère. Journée de Loigny, journée de bravoure, de foi et de sacrifice : ainsi lui apparaît-elle. Ces hommes étaient des héros, et ils ont sauvé l'honneur militaire de la France ; ces héros étaient des chrétiens et ils ont écrit de leur sang un acte de foi qui glorifiait l'antique religion de la France ; ces chrétiens étaient des victimes qui s'étaient volontairement offertes en sacrifice pour le salut de la France. Ainsi conçu, ce discours était moins une oraison funèbre qu'un hymne d'espérance : « Contemplez-le, disait-il, contemplez-le ce champ de bataille où gisent épars sous la neige tant de tués et de blessés ! En voyant la froide nuit étendre ses premiers voiles sur ce sombre plateau, et le couvrir de son manteau de glace : Ah ! bienheureux, se dit-on, ceux qui tombent ainsi sous les plis de la bannière du Cœur de Jésus ! ils iront comme Jean, le disciple aimé, reposer sur le Cœur du divin Maître qu'ils ont reçu. » Mgr Pie se penchait, lui aussi, sur la poitrine de ces jeunes victimes expirantes, et il y surprenait s'échappant de leurs lèvres des actes de dévouement et d'acceptation capables de sauver la France.

Tout parlait dans cet anniversaire et dans cette assemblée : cette église tendue de deuil, ce lustre composé d'armures diverses ramassées sur le champ de bataille ; ces maisons, ces murs de clôture, où les brèches des boulets étaient à peine refermées ; ce petit Bois-Bourgeon, encore haché par les balles ; ces croix funèbres, éparses dans la plaine revêtue d'une couche de neige, et marquant l'endroit où étaient tombés les plus illustres ; puis, çà et là, errant par groupes ou isolés, des soldats de cette journée avec leur général, des pères, des mères, des frères et des sœurs vêtus de

noir et se faisant redire sur les lieux les derniers moments de leurs proches. Ceux qui ont vu ce spectacle ne l'oublieront jamais.

Mais il fallait dresser là un monument religieux digne de ces souvenirs. « Il faut, disait l'Evêque, que ce temple renouvelé et transfiguré devienne l'historien vivant de tout ce qui doit être transmis aux siècles futurs. Il faut que le Cœur de Jésus couvre encore ici de son amour ceux qui sont morts sous son regard. Et pas une mère, pas une épouse, pas une sœur ne viendront prier ici, que, les yeux attachés sur l'image qui resplendira au fond du sanctuaire, elles ne disent : O Cœur miséricordieux de Jésus, sauvez l'Eglise, sauvez la France; et donnez à mon frère, peut-être même donnez à mon père qui repose sous ces dalles ou dans ces plaines, donnez-lui le repos éternel: *Pie Jesu Domine, dona eis requiem sempiternam.* »

Cette prière, Mgr Pie eut à la faire bientôt sur un de ses plus chers et de ses constants amis. Son discours avait dit d'un de ces héros de Patay, M. Julien de l'Estoile : « Souffrez ici qu'une vieille et constante amitié nouée dans ce pays de Chartres s'attendrisse sur une maison qui tint à la fois l'épée et la plume auprès de Henri III et de Henri IV, et qui, sur sept fils, le dernier n'ayant pas l'âge, en comptait six au service de la France, quand l'avant-dernier reçut à Lumeau, près d'ici, le coup mortel ». Le père ne devait survivre que peu de jours à ce cher fils, et, le 12 décembre, l'Evêque écrivait à Mgr Cousseau : « Je recois une des plus douloureuses nouvelles: celle de la mort de M. de l'Estoile qui a succombé ce matin. Il m'avait encore écrit de sa main, le 4 décembre, au reçu d'une lettre d'un de ses fils qui lui rendait compte de mon discours de Loigny. C'est un des plus vrais chrétiens que j'aie connus sur la terre, et je perds en lui un ami comme on n'en trouve point dans le siècle. »

Cette année terrible s'acheva pour l'Evêque de Poitiers au pied de la crèche de Noël. Là, devant le Dieu fait homme, il demanda à Dieu de nous envoyer des hommes, et d'éloigner du pays le malheur dont le menaçait l'athéisme légal de l'instruction laïque et obligatoire. Ce fut la conclusion de son homélie : « La France répète à tout propos ce que disait cet impotent, ce paralytique, placé à côté de la piscine curative sans pouvoir en ressentir l'effet salutaire : *hominem non habeo*, je n'ai pas d'homme.... Je le crois bien : il n'y a pas d'hommes là où il n'y a pas de caractères ; il n'y a pas de caractères là où il n'y a pas de principes ; il n'y a pas de principes là où il n'y a pas de foi religieuse, et par conséquent pas de foi sociale. Faites ce que vous voudrez : vous n'aurez des hommes que par Dieu. Et si vous étiez assez malheureux pour aller chercher le remède à l'appauvrissement moral et intellectuel du pays dans un enseignement qui serait rendu obligatoire et qui ne serait pas rendu chrétien ; si, pour refaire une génération d'hommes, vous alliez inventer des écoles d'où personne ne devrait être absent, si ce n'est Dieu : cet outrage à la liberté humaine comme à la raison et à la religion, serait le coup de grâce et l'arrêt de mort. Des mains sacrilèges et parricides auraient écrit sur la pierre sépulcrale de notre pays : *Finis Gallie.* »

CHAPITRE III.

L'ŒUVRE DU RELÈVEMENT RELIGIEUX.

SYNODALE SUR LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*. — LA SOUMISSION DU PÈRE GRATRY. — REFUS DU SIÈGE DE TOURS. — L'ASSEMBLÉE, ET SES LOIS SUR LES HOPITAUX ET L'ENSEIGNEMENT. — LE CONGRÈS DES CERCLES D'OUVRIERS. — LES CHANOINES RÉGULIERS DE NOTRE-DAME DE BEAUCHÊNE. — LES NOMINATIONS ÉPISCOPALES : MGR DE LA BOUILLERIE, MGR DE MENDE, MGR D'ANGOULÊME. — RETRAITE DE MGR COUSSEAU A POITIERS. — LETTRE A M. THIERS. — MORT DE NAPOLÉON III.

(1871-1872.)

Au lendemain de la guerre de 1870, une grande œuvre, l'œuvre essentielle restait à accomplir, celle de la restauration religieuse, doctrinale, sociale, politique de la France. Les évêques, qui autrefois avaient fait ce pays comme les abeilles font la ruche, allaient-ils demeurer étrangers à cette entreprise ? C'était au contraire le premier objet de leur sollicitude, et il nous sera permis d'en trouver le témoignage dans cette lettre qu'adressait à Mgr Pie, le 17 novembre 1870, Mgr Guibert, archevêque de Tours, où siégeait alors le gouvernement :

« Oui, vous le dites bien, Monseigneur, il n'y a rien à attendre des hommes ; mais nous pouvons espérer que, si Dieu efface, c'est pour écrire ensuite. Il ne reste plus debout aucun principe, même dans l'esprit des

gouvernants. Ce n'est pas seulement le sens religieux qui est oblitéré, c'est le sens moral. Je ne crois pas qu'on ait jamais dit autant de vérités que j'en sème tous les jours autour de moi : on m'écoute avec déférence, mais on ne comprend pas. Nous chrétiens, nous formons une société, un peuple à part, qui n'est plus en communauté d'idées avec l'immense société qui nous entoure, qui se désagrège, ou plutôt qui est en pleine dissolution. Si un autre monde doit se former et continuer, il faudra nécessairement qu'il se reconstitue sur le principe catholique, qui est le seul fondement qui offre de la consistance : sinon c'est la fin de toute chose. »

L'Évêque de Poitiers voulut être, lui aussi, un des ouvriers de cette reconstitution. M. Jules Favre avait dit : « La France avait peut-être besoin de cette épreuve, elle en sortira transfigurée ». Et l'Évêque ajoutait dans une de ses notes : « Elle ne sera transfigurée que si elle change non seulement de forme et de figure extérieure, mais de pensée et de doctrine. Ayant été changée en suppôt de Satan, il faut qu'elle redevenue le soldat du Christ ».

La restauration religieuse devait commencer par l'union des esprits dans la vérité, moyennant la soumission au Concile. Mgr Pie le disait à son clergé : « Les bruyants et terribles événements de cette année 1871 ne doivent pas nous faire oublier l'événement pacifique et consolant qui a rendu pour jamais célèbre l'année 1870; et la poussière soulevée par les batailles, non plus que la fumée à peine dissipée des combats et des incendies, ne doit pas nous empêcher de contempler cette sainte et bienfaisante irradiation de la vérité que Dieu a fait jaillir de l'assemblée œcuménique ».

L'Évêque n'eut rien de plus pressé que de faire connaître à ses frères dans le sacerdoce la teneur et l'esprit de ces actes dogmatiques du Concile, dénaturés par

les partis, et de les justifier en les expliquant. Plusieurs conférences de la retraite ecclésiastique du mois de juillet 1871 furent remplies par une Instruction synodale sur la première Constitution *Dei Filius*. A côté de la condamnation des doctrines philosophiques que nous avons nommées, il montra la condamnation du socialisme et du communisme comme doctrines sociales. « Nous ne pensions pas, ajoute-t-il, qu'avant une année écoulée, nous dussions lire, transcrites en caractères de sang et de feu, ces déductions que nous avons pacifiquement exposées dans nos Décrets ; ni que les événements dussent fournir au texte du Concile une démonstration si prochaine et un si effrayant commentaire. »

Cette Instruction théologique n'était pas faite pour la foule. Elle fut lue et méditée par les catholiques d'élite, les prêtres, les évêques. Leurs lettres arrivèrent de l'étranger comme de la France. Un de ceux qui avaient siégé près de Mgr Pie dans l'Assemblée conciliaire, l'archevêque de Turin, allait même jusqu'à lui dire : « La victoire que la cause de la religion a remportée dans ce Concile a été en partie l'effet de votre science, de votre zèle et de votre dévouement à la chaire de saint Pierre ».

Une autre sollicitude de l'Évêque, à cette époque, était de resserrer sa correspondance avec les évêques de la majorité, pour maintenir entre eux l'union d'où venait leur force. Quant aux autres, ils adhéraient, qui plus tôt, qui plus tard, au décret du Concile sur l'infailibilité, par esprit de foi et par conscience du devoir, et aussi sous l'influence morale de leur clergé, très généralement infailibiliste. Finalement tous se soumirent. Les terreurs dont tant de discours et de lettres avaient cherché à effrayer le Concile et Pie IX, sur les suites désastreuses de la définition, se trouvaient donc être vaines. Le lien qui désormais soudait l'Épiscopat au Saint-Siège avait été forgé de vérité

et d'amour, d'or et de diamant ; il était indissoluble. Il venait d'être retrempé dans les larmes du Pape et le sang des martyrs ; et la guerre avait été, cette fois encore, le ministre de Dieu.

Mgr Pie avait soin de faire enregistrer par la *Semaine liturgique* de son diocèse les adhésions et soumissions que chacun des membres de la minorité adressait successivement au Souverain Pontife. C'était sa plus grande joie. Il y voyait le signal d'une paix doctrinale qui allait lui permettre de remettre au fourreau ce glaive de la parole dont il ne s'était servi qu'à regret contre des frères. On lit dans une de ses notes : « Nos devanciers ne nous ont point donné l'exemple de ces hostilités permanentes. Saint Hilaire disait qu'il y avait un égal danger à ne se taire jamais et à se taire toujours. Ayant remporté sur l'Arianisme des avantages décisifs, le saint Docteur laisse au temps et aux efforts des générations suivantes le soin d'en combattre et d'en effacer les restes longtemps persistants, et il administre son Église dans une grande paix ».

Cette disposition, Mgr Pie la portait surtout envers les personnes. Sa réserve au sein des luttes du Concile l'avait préparé à être un pacificateur d'autant plus agréé, après la victoire. Un des opposants les plus persévérants en fit alors l'expérience ; et c'est avec bonheur que nous voyons ici l'Évêque de Poitiers tendre une main secourable au bon Père Gratry. Après la publication de ses lettres sur Honorius, sur les Décrétales, et autres armes légères dont il avait assailli l'infailibilité, avec l'ingénuité de sa nature de philosophe et la vivacité de son cœur de poète, ce prêtre éminent était resté sous le coup de la définition, profondément atteint, et cherchant à secouer, en parcourant la France, la Belgique, la Suisse, le fer resté dans la blessure. L'Évêque de Poitiers le savait. Lui et M. l'abbé Gay

aimaient cette âme candide qu'on avait égarée, et qui présentement était une âme souffrante. Le corps aussi souffrait : sa santé était atteinte irrémédiablement. Mgr Pie fut le visiter à Paris, dans la secrète pensée d'obtenir son acte de soumission à l'Église. Le Père Gratry était absent, mais il sut par d'autres « les gracieuses, cordiales et charitables paroles que l'Évêque avait prononcées sur son sujet » : ce sont ses expressions. Son cœur était gagné. « Je veux vous remercier tout de suite, répondit-il, et vous dire que vous connaissant, ainsi que toute l'histoire de vos bontés pour moi, je ne m'attendais pas à autre chose, Monseigneur. Oh ! bénie soit la charité et la bonté de cœur ! C'est là le but où j'aspire ; c'est dans cet amour divin, divin et humain, que j'espère vivre toujours en union avec vous, Monseigneur, et avec tous mes frères, et toutes les âmes, grandes et petites, de l'Église notre mère. Veuillez, mon bien cher Seigneur, me donner votre bénédiction et prier pour moi. »

« L'histoire des bontés », dont parle l'infortuné Père remontait déjà loin. Dès l'année précédente, Mgr Pie, en quittant Paris pour se rendre au Concile, avait voulu que sa dernière visite fût pour le P. Gratry. Il désirait alors l'éclairer et le pacifier, Maintenant il revenait à lui avec la même amitié, mais attendrie encore par la compassion. L'heure pressait de le sauver de son erreur et de sa peine, car un billet d'excuse annonçait à l'Evêque que, dans deux heures, il se mettait en route pour la Suisse. « Que Notre-Seigneur bénisse votre voyage, lui répondit Mgr Pie, et puisse-t-il diriger vos pas vers Poitiers, où nous serions si heureux, M. l'abbé Gay et moi, de vous posséder quelques jours. Vous ne croirez jamais assez à la profondeur de mes sentiments pour vous. »

C'était le 5 octobre qu'il lui faisait ces avances. Le 17 novembre, l'Évêque apprenait par M^{me} la duchesse

Pozzo di Borgo que l'état de la santé du cher malade avait empiré à ce point que sa vie était menacée. « La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir à Paris, Monseigneur, lui écrivit-elle, vous avez eu la bonté de me demander de vous écrire si l'état du Révérend Père Gratry s'aggravait, votre intention étant de lui adresser quelques paroles qui pourraient lui faire du bien.... Je crois que le moment est venu... Si cette belle âme est destinée à paraître prochainement devant Dieu, ô Monseigneur, ne la laissez pas quitter ce monde sans la bénir, sans l'encourager ! Par la confiance que vous avez su inspirer au Père Gratry, vous connaissez mieux que tout autre les besoins de ce cœur si pur, si candide, en qui une erreur passagère n'a pas altéré le dévouement le plus absolu à Dieu et à l'Église... »

Le P. Gratry, lui aussi, se souvenait de l'Évêque. Il était à Montreux, dans le canton de Vaud. Très affaibli, il s'excusait de ne plus écrire qu'au crayon : « Je veux pourtant vous dire que je suis touché jusqu'au fond du cœur de votre douce charité à mon égard. Oui, je donnerais beaucoup pour pouvoir causer avec vous et avec M. l'abbé Gay, pendant trois jours, pendant huit jours, à fond ; et comme nous le ferions, par exemple, en présence de saint Augustin ».

Le sujet de cet entretien, l'aimable prêtre le disait. C'était d'abord « la question présente » et la manière d'entendre l'infailibilité. Puis c'était la métaphysique, son premier et dernier amour : « la métaphysique de la foi, la métaphysique et la science du surnaturel, de l'incarnation, de la transsubstantiation ». Il voyait là « des choses qui le faisaient tressaillir de joie », et il ajoutait : « Quoi qu'il en soit, Monseigneur, il est certain que la charité, c'est Dieu. Je prie Dieu de vous combler de ses bénédictions, et je vous demande de prier pour moi et de me bénir ».

Si Dieu est la charité, il est aussi la vérité. L'Evêque se fit un devoir de le rappeler à son malade, mais avec quelle bonté! « Mon révérend et bien cher Père, je voudrais vous bien dire à quel point je suis occupé de vous, vous sachant souffrant et si éloigné, et comprenant que je ne puis espérer de si tôt encore votre venue ici et l'entretien que vous aimeriez à avoir avec M. l'abbé Gay et moi. A coup sûr, vous ne trouverez nulle part ni des esprits ni des cœurs qui vous appartiennent plus entièrement. »

Mgr Pie ne doute pas qu'il ne s'entende avec lui sur « la question présente » et sur toutes les autres, mais ce n'est pas de discuter qu'il s'agit entre eux : « C'est pourquoi, conclut-il, sans attendre cet entretien, permettez-moi de vous exposer notre vif désir, dans l'intérêt de votre tranquillité intérieure et extérieure, présente et à venir. Je ne suis point votre Ordinaire ni votre supérieur : mon ouverture, provoquée par la vôtre surtout, est donc toute d'amitié et de dévouement.

« Ne voudrez-vous pas déclarer purement et simplement que vous adhérez d'esprit et de cœur aux décisions doctrinales du Concile du Vatican, dans le sens même où ces doctrines ont été définies par l'Eglise? et que vous regrettez, désavouez et rétractez tout ce qui dans vos écrits pourrait être en contradiction avec ces doctrines aujourd'hui définies?

« Je n'ai pris conseil que de moi-même et de mes sentiments envers vous, mon cher Père, en vous écrivant ces lignes. Je suis à votre disposition pour tout ce en quoi je pourrais vous servir. S'il vous plaît me prendre pour intermédiaire, usez de moi dans toute la plénitude de votre bon plaisir.

« Avec mille vœux pour votre prompte et pleine guérison, agréez, mon révérend Père, la nouvelle expression de mon religieux attachement en N.-S. Je

lui demande ses plus abondantes bénédictions pour le prêtre qui a tant travaillé à sa gloire. A vous de tout cœur. »

L'Évêque fut écouté. Peu de jours après, on lui apporta ces lignes du P. Gratry : « Oui, je suis soumis à ce Concile, et j'admets l'infaillibilité au sens voulu par ce Concile. C'est ce que j'ai dit ici à tous les membres du clergé que j'ai vus. C'est ce que j'ai écrit à l'évêque de Fribourg, dans le diocèse duquel je me trouve. Jamais la moindre pensée ne m'est venue d'être en opposition avec l'Église, pas plus qu'avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Sa lettre disait encore : « L'expérience de la vie m'apprend de plus en plus avec quelle immense charité et quel respect profond il faut discuter entre catholiques. Si jamais je faisais encore de la polémique, je ne voudrais absolument plus m'écarter en rien de l'idéal que j'ai eu souvent. »

Cette lettre était adressée à M. l'abbé Méric, qui la communiqua immédiatement à Mgr Pie. Il avait hâte, disait-il, d'en faire part « à un évêque si zélé pour l'union des esprits dans la foi ». D'autre part, le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, faisait savoir, le 12 décembre, à Mgr de Poitiers « qu'une dernière lettre du malade l'avait consolé de toutes celles que le Père lui avait adressées pendant son exil à Bruxelles ». La soumission fut complète. Dès le 25 novembre, le Père Gratry avait écrit à l'archevêque de Paris « qu'il acceptait, comme tous ses frères dans le sacerdoce, les décrets du Concile, et qu'il effaçait tout ce qu'il avait pu écrire de contraire aux décrets, avant la décision ». L'infortuné Père allait mourir ; mais il avait délivré son âme.

Ce fut une grande consolation pour Mgr de Poitiers. Le 14 janvier 1874, il put la partager avec Mgr Chigi, nonce apostolique, qui vint présider, cette année, à Poitiers, la fête de saint Hilaire. L'Évêque parla en chaire

des grandeurs de Pie IX : « Mes frères, je ne suis et je ne serai jamais un courtisan ; mais c'est à peine si je devance le jugement de l'histoire, quand j'ose dire que Pie IX est la seule grandeur vivante de notre siècle, l'unique gloire de l'humanité contemporaine. »

Le jour de saint Hilaire était le dernier d'une neuvaine de prières indiquées par l'Évêque, pour obtenir la cessation d'une épidémie de fièvre typhoïde qui avait ravagé particulièrement le collège des Jésuites et les pensionnats religieux de Poitiers. Tant que dura ce fléau, l'Évêque n'avait cessé de prodiguer aux familles ses consolations et ses exhortations. Il ne put s'en taire, dans cette fête patronale, et à la fin de son discours, il fit cette prière : « Que la bénédiction que le Père de la chrétienté nous envoie en ce jour adoucisse et console plus d'une douleur paternelle, plus d'une douleur maternelle. Qu'elle écarte désormais de nous tout nouveau sujet de tristesse et de deuil ; qu'elle fasse de cette solennité le point de départ d'un temps meilleur. Et s'il vous a plu, ô notre père Hilaire, d'appeler quelques-unes de nos vierges les plus pures, les plus distinguées, les plus accomplies, à partager prématurément avec votre fille, la bienheureuse Abra, la couronne resplendissante des épouses du Christ, nous aimons à nous souvenir aussi que jadis, sous les regards et aux applaudissements de toute la cité, vous rendites un enfant à sa mère en larmes. Nous avons la confiance que vous renouvellerez ce prodige, et que vous écarterez les appréhensions, les angoisses qui oppressent encore plus d'un cœur. »

C'était la seconde fois que Mgr Chigi venait à Poitiers. Il y était attiré par le besoin de conférer avec Mgr Pie du grand intérêt religieux de l'heure présente : les nominations épiscopales. Rétablir à cet égard les rapports de confiance qui doivent exister entre l'Etat et l'Eglise, en laissant à celle-ci la liberté

de ses choix : tel était un second et fécond élément de restauration de la France. Le gouvernement de Tours était entré de fait dans ces voies de sincérité, sous le ministère de M. Crémieux. « Oh ! écrivait le Nonce à Mgr Pie, le 10 février, si le pouvoir issu de la nouvelle Assemblée qui est près de se réunir voulait imiter l'exemple du Juif Crémieux, et se déclarer prête à accepter tout évêque que le Pape voudra nommer ! » De Rome un Cardinal écrivait à Mgr Pie dès le 22 janvier 1871 : « La libre élection des évêques est d'un intérêt suprême. Nous la devons peut-être à cette effroyable crise. Il importe donc d'être prêt. Vous seriez bien inspiré, et c'est le désir du Saint-Père, de nous envoyer une liste de candidats solidement fournie, en mettant en tête quelques choix exceptionnels. Il faut que le Saint-Siège, s'il reprend sa liberté d'action, débute par des choix hors ligne. » L'Évêque donna sa liste, une première liste, où, sur huit noms proposés, nous en remarquons quatre qui furent en effet honorés de l'Épiscopat. Il disait, dans cette note, que les préférences de Rome devaient « se porter vers les hommes d'un mérite supérieur, d'une sainteté éprouvée, d'une doctrine pure, particulièrement sur ceux qui avaient été rejetés à cause de cela par l'administration impériale ». Il demandait que la province eût une part à ces choix. « Depuis quinze ans, presque tous avaient été faits ou dictés par Paris. Dès là que l'initiative appartiendra désormais à la Cour romaine, il est temps de faire mieux. »

A cette époque, le meurtre de Mgr Darboy laissait vacant le siège métropolitain de la capitale. Il importait que son successeur fût un homme profondément attaché au Saint-Siège. Rome s'en préoccupait. Un moment le bruit se répandit que M. Thiers pensait à l'Évêque de Poitiers, pour lequel chacun savait son affectueuse estime. Mgr Pie ne fit que sourire des compliments

prématurés que lui en adressa un prêtre de Paris. « Vous avez encore une candeur qui vous honore, lui dit-il. Pour ma tranquillité, grâce à Dieu, je suis, plus encore que sous le régime napoléonien, un candidat impossible. » Il l'explique, puis il continue : Or, comme les années sont venues ajouter leur poids au poids des raisons provenant de mon inaptitude, j'ai le bonheur de me sentir rivé à ce qui n'a cessé de faire l'objet de mes affections les plus vives, comme les plus raisonnées et les plus raisonnables. Ainsi que disait mon vieux maître de Chartres : « Monsieur, sachez que j'ai une ambition très prononcée, celle de rester ce que je suis. » Et comme personne ne me dispute cet avantage, je n'ai point de mérite à cela. »

Lorsque Mgr Guibert fut promu à ce haut siège, Mgr Pie s'empressa d'en féliciter d'abord l'Eglise de Paris. Quant à l'archevêque lui-même, il ne le félicita que d'une seule chose : la chance du martyr que lui apportait sa résidence dans la capitale de l'émeute. Le nouvel élu y comptait : « Le martyr possible, répondit-il, on pourrait peut-être dire probable avec les cent mille communeux qui restent à Paris, ne saurait arrêter personne, moi moins qu'un autre ; car, à mon âge, on ne peut aspirer à un autre mérite. » Nous sera-t-il permis d'emprunter encore à une lettre suivante ces lignes si amicales pour l'Evêque de Poitiers : « Je profiterai de mon passage sur ce Siège de Paris pour resserrer les liens avec la sainte Eglise romaine. La peine de m'éloigner du tombeau de saint Martin est inexprimable ; et, si vous me connaissez bien, vous croirez qu'un de mes plus vifs regrets sera aussi de m'éloigner de saint Hilaire et de son digne successeur. Vous viendrez me voir dans vos voyages à Paris, et vous m'apporterez force, consolation et lumière. »

Il s'agissait maintenant de la succession à l'archevê-

ché de Tours. Le Nonce informa Mgr Pie que M. Thiers pensait à lui : « Je l'aime beaucoup, avait-il dit, mais il est trop fougueux. Croyez-vous qu'il accepte ? — Non probablement, avait répondu le Nonce ; mais c'est un témoignage d'estime et d'honneur que vous devez à son mérite. » Mgr Chigi avait bien jugé : Mgr Pie refusa ; il lui répondit le 9 août : « Il n'échappe point à Votre Excellence, Monseigneur, que mon désir et ma détermination personnelle de ne point quitter le siège de Poitiers ne pourraient être ébranlés par l'offre d'une translation à Tours. Qu'on ne m'allègue pas l'exemple du vénérable prélat qu'il s'agit de remplacer. Je comprends que la résistance de Mgr Guibert ait fléchi devant les instances parties de Versailles et de Rome. Aller à Paris, à l'heure présente, est un acte de dévouement et d'immolation ; on entrevoit devant soi le bûcher ou l'échafaud. Et, de plus, il peut paraître que certains intérêts majeurs de l'Eglise sont là en jeu. Se sacrifier, en pareil cas, devient un devoir ; reculer opiniâtrément pourrait être une lâcheté. Rien de semblable dans ce qui me concerne. Passer de l'évêché de Poitiers à l'archevêché de Tours, c'est ce que la langue laïque appelle un avancement, c'est-à-dire, une augmentation de grade et de traitement. Si j'eusse été accessible à cette tentation, il y a quinze ans et plus que j'y aurais succombé. »

Mgr Pie faisait valoir, en vrai père, les avantages spirituels de Poitiers : « Et puis, le dirai-je ? Quelque éminent que soit saint Martin, ce serait méconnaître saint Hilaire que de quitter son Eglise pour celle de son disciple. Il n'y en a pas eu un exemple depuis quinze siècles.

« Ajoutez à cela les liens de tout genre, noués pendant un épiscopat de vingt-deux ans, des entreprises à achever, des œuvres à parfaire, des chances d'une succession inconnue à écarter, par-dessus tout

les engagements contractés envers un clergé et un peuple qui m'ont été fidèles dans les jours les plus difficiles, et qui ont le droit d'attendre de moi une égale fidélité : Votre Excellence sentira qu'il y a là plus de raisons qu'il n'en faut pour que je me retranche derrière l'autorité et la protection des saints Canons qui interdisent, en règle générale, de quitter son Eglise pour une autre.

« A ce point de vue, non seulement ma conscience ne me permettrait pas, mais elle me commanderait de répondre : *Uxorem duxi, habe me excusatum.* »

Une autre lettre disait : « Je compte, Monseigneur, sur votre amitié comme sur votre justice pour enrayer l'affaire, si elle paraissait devoir s'engager, et pour m'éviter l'ennui de résister à des désirs auxquels je ne pourrais me rendre. »

L'Évêque de Poitiers se rappelait que les grands évêques d'autrefois, comme les grands papes, avaient été tirés de l'ordre monastique ; et que c'était à cela, ainsi que Montalembert l'avait démontré, que l'Eglise avait dû ses plus beaux règnes et ses plus beaux siècles d'apostolat, de sainteté et de science. Mgr Pie se réjouit donc de voir l'Ordre bénédictin, qu'il aimait singulièrement, représenté comme autrefois dans l'épiscopat français, par la nomination du très révérend Père Dom Anselme Nouvel à l'évêché de Quimper. Au contraire, l'évêque nommé, dans une lettre intime, lui confiait sa désolation « d'avoir à quitter le lieu de paix où il avait été si heureux », en s'écriant : « C'est un singulier phénomène de nos jours que celui d'un moine évêque ! » Mgr Pie lui fit, le 3 janvier 1872, cette belle et apostolique réponse : « Mon très révérend Père et Seigneur, Dieu vous a fait une grâce très grande en reprenant, par vous, possession de l'Ordre monastique pour le recrutement de son épiscopat en France. Ne doutez pas un seul moment que

telles aient été ses vues en vous faisant passer du grand-vicariat de Rennes par la Pierre-qui-Vire, pour aller à Quimper : ce qui n'est pas du tout le chemin direct, mais ce qui a été le chemin de la Providence. Votre ministère sera béni ; et votre costume noir, qui n'avait pas reparu chez nous depuis plus de cent ans sous les livrées de l'épiscopat, sera comme le signe sensible des grâces exceptionnelles attachées à votre bénédiction.

« Adieu, mon cher Père et Seigneur, je demanderai à saint Hilaire, et j'irai demander demain à saint Martin, dans le monastère d'où il a été violemment tiré comme vous pour être évêque, que ces deux grands saints vous investissent de leur double esprit épiscopal et monastique. »

Nous sommes donc dans l'année 1872. La France déclinait. Le parti catholique allait s'affaiblissant, dans la Chambre et ailleurs, par l'abdication qu'il avait faite de son autorité entre les mains de M. Thiers. Celui-ci l'exerçait dans cet esprit sceptique et indifférentiste qui avait déjà perdu tant de gouvernements, quoique sans hostilité marquée contre l'Église. Mais le conservatorisme était un faible rempart contre le radicalisme, qui de plus en plus poussait ses hommes et ses idées à l'assaut du pouvoir, pour la ruine de l'Église. La haine du sacerdoce allait devenir le mot d'ordre de cette campagne d'impiété. Mgr Pie en voyait le but. « C'est Dieu qu'on vise en nous, sa foi, ses dogmes, sa loi, disait-il dans son Mandement pour le Carême de cette année, sur l'opposition faite au prêtre. On ne nous repousse pas comme hommes, on nous repousse comme prêtres et comme ministres de Dieu. » Et il disait qu'un peuple était bien gravement malade quand, dans sa frénésie, il repoussait ses médecins, en les injuriant.

Les mêmes idées de guérison et de relèvement na-

tional inspirèrent le discours que Mgr Pie prononça, le dimanche 7 avril, dans la cathédrale de Tours, en l'honneur de la béatification de Jeanne-Marie de Maillé. C'était une sainte veuve du temps du roi Charles VI, qui, après la mort de son mari blessé à la bataille de Poitiers, avait édifié et étonné ce siècle malheureux et cette triste cour elle-même, par un héroïsme de charité, de sainteté et d'immolation dont Tours avait été le principal théâtre. Les fêtes célébrées dans cette ville furent splendides. Mgr Guibert, venu de Paris, y présida ; les évêques de Bourges, de Laval, du Mans, de Nantes, d'Angers et de Basile *in partibus* avaient aussi répondu à l'invitation de Mgr Colet. Mgr Pie, ayant célébré la sainteté de Jeanne, la conjura de prier pour les pressants besoins de l'Église et de la France : *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es* : c'était son texte, emprunté au livre de Judith. Il compara nos malheurs aux malheurs de la France du temps de Charles VI et des défaites de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt. Puis prenant, du haut de cette chaire, sa revanche des échecs subis par la cause de Rome, à la tribune française : « La France, déclara-t-il, la France, à l'heure présente, ne souffre pas seulement de son mal intérieur, mais d'un autre mal plus grand encore dont elle a été la complice, et dont elle a été à tous égards la victime. Notre patrie n'est pas seulement démembrée, elle est décapitée. L'homme, a dit saint Paul, est la tête de la femme, et la tête de l'homme, c'est le Christ. Je dis pareillement : la France est la tête du monde chrétien, ce qui veut dire du monde entier ; mais la tête de la France, c'est le Christ et son représentant visible le Pontife romain. C'est pourquoi, en tombant du front de Pie IX, la couronne est tombée de notre propre front... »

S'adressant à la Bienheureuse : « Redites-nous, ô

Jeanne, la parole que vous avez dite jadis au prier de la Chartreuse du Maine : Vous verrez la paix de l'Eglise. Demander, désirer la restauration temporelle de Rome, c'est demander du même coup la restauration de la patrie française ; car, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la France appartient à cette constellation des peuples latins, à ce groupe et à ce système planétaire dont Rome est le soleil et le centre. Et tant que ce centre n'aura pas retrouvé son assiette, la France, troublée dans sa gravitation, égarée hors de son orbite, demeurera l'astre errant et incertain qui oscille dans l'espace. Il en sera ainsi jusqu'au jour où le soleil, c'est-à-dire le Prince des apôtres, *Sole id est apostolico*, et la lune, c'est-à-dire la cour romaine, *Lunâ id est curiâ romanâ*, ne pouvant plus donner librement leur éclat, les étoiles les plus brillantes tomberont du ciel, et ce sera la fin. » C'est un auteur chartrain, Pierre de Celles, qui parle en ces termes.

On peut bien croire cependant que les hommes de foi et de bien qui siégeaient à l'Assemblée n'étaient pas sans faire effort pour relever le niveau moral et religieux de la France, en attendant qu'ils pussent faire davantage pour le Pape. Mais leurs moyens étaient faibles, et leur action amoindrie, sinon totalement neutralisée par des concessions ou des compromis jugés nécessaires avec des hommes et des idées qui les débordaient de toutes parts. C'était le sujet d'une très instructive correspondance de Mgr Pie avec un des hommes qu'il a le plus estimés et le plus aimés, M. Ernoul, qu'il avait vu grandir à Poitiers, et qui venait de conquérir une place distinguée au sein de cette assemblée, par une riche parole au service d'une grande conviction et d'un très beau caractère. Dans cette correspondance, profondément sympathique de part et d'autre, l'Évêque soutenait les principes, le député cherchait la pratique et l'application. Ils s'accordaient à la

fin ; mais le résultat était petit et son bienfait durait peu, tant il avait fallu circonscire le bien et ménager le mal qui gagnait chaque jour. M. Ernoul le sentait et s'en affligeait, comme il l'écrivait fort spirituellement à l'Evêque de Poitiers : « Nous sommes sur un méchant radeau, et il y a des moments où je crois le sentir qui s'enfonce sous nos pieds. Quand on m'envoya ramer sur les galères de la nation, j'avais fait grande provision de résignation ; mais franchement elle s'épuise, et, à chaque coup de vent qui nous rejette en mer, je me désole un peu plus. »

Une loi discutée en juin 1872 donnait au prêtre catholique une place dans le Conseil d'administration des hospices. Mais, d'autre part, cette même loi, présentée par des catholiques, y plaçait à côté de lui le ministre protestant : ce fut le sujet des réclamations de l'Evêque de Poitiers au représentant de la Vienne. Mgr Pie avait raison de déclarer dans ses lettres que cette entrée officielle du Protestantisme dans nos hôpitaux fondés et soutenus par la charité catholique, accordée par une Chambre qui est assurément religieuse dans sa majorité, n'était guère conforme aux principes de l'Eglise. Mais n'y avait-il pas là une de ces nécessités qu'il faut savoir subir, en vue du plus grand bien ? Quand l'Evêque accusait « ces pêle-mêle adultères introduits à plaisir et avec aggravation dans notre organisation sociale », ne courait-il pas le risque de quelque exagération, dans la forme du moins ? Lui-même s'en avise : « Pardonnez-moi, reprend-il, cet épanchement qui a coulé de ma plume, et où toutes les expressions ne se trouvent pas sans doute pesées comme il faudrait. Que Dieu vous assiste et qu'il nous protège tous contre nous-mêmes ! » M. Ernoul lui répondit « qu'il fallait bien se contenter de la loi la moins mauvaise, sans la croire parfaite ; qu'on avait eu assez de mal à faire pénétrer un élément religieux

quelconque dans les Commissions administratives ; et que si les pasteurs protestants y obtenaient une place exceptionnellement, c'était en vertu d'un principe général dont on ne devait pas se dessaisir ». Mais c'était précisément ce principe égalitaire qui offensait l'orthodoxie rigoureuse de Mgr Pie.

Au mois de juillet, une autre question plus grave que la première ramena les mêmes explications sur un objet différent : c'était de l'instruction publique qu'il s'agissait cette fois. Du fond ténébreux des sociétés secrètes, un mot d'ordre était parti ; et partout, en Prusse, en Autriche, en Bavière comme en France, en Belgique comme en Italie, en Amérique comme en Angleterre, on s'était mis à réclamer l'enseignement laïque, séculier, non confessionnel : autant d'expressions qui toutes signifiaient l'enseignement athée ou déiste. Un projet de loi dans ce sens était présenté par M. Jules Simon. M. Ernoul, avant de le combattre par la présentation d'un contre-projet sagement libéral, demanda à Mgr Pie de l'assister de ses lumières : « J'aurais un grand désir de vous soumettre mes idées, lui écrivit-il dès le 29 avril, et, dans une matière si importante, de rencontrer, sinon le bien absolu, du moins de réaliser tout le bien possible. » L'Evêque ne demanda rien de plus : « Si vous écartez le mal, et si vous obtenez une certaine mesure du bien, sans que les principes fondamentaux soient violés, vous aurez fait une œuvre que la constitution actuelle du pays ne permettait pas d'espérer. »

Nommé, au mois de juillet, rapporteur de la loi, M. Ernoul en eût fait la meilleure loi sur l'enseignement que nous ayons eue dans ce siècle, s'il ne s'était heurté à ce que lui-même appelait, « toutes les forces révolutionnaires concentrées sur ce champ de bataille ». Il demandait donc à l'encontre « la concentration de toutes les forces catholiques ». Il consulta

l'Évêque sur certains points délicats, relatifs à l'admission des membres des cultes dissidents dans les Conseils de l'enseignement à tous les degrés. Mgr Pie encore une fois affirma les principes ; hors de là, « la loi serait de celles que l'Eglise accepte, dont elle profite même, mais qu'elle n'acclame pas ». Son dernier mot était : « Mon cher ami, j'accorde que tout mandat politique, à l'heure qu'il est, exige énormément de résignation et d'abnégation. Mais vous êtes heureusement de ceux qui ne se sont pas abusés sur la nature de la mission qu'ils acceptaient. Et, devant les hommes sensés comme devant Dieu, ce n'est pas un petit mérite de faire ce qui est possible, dans une situation où si peu de bien est possible. »

Eclairer l'opinion publique par des mandements et l'enseignement de la chaire chrétienne ; inspirer les conseils publics par sa correspondance, c'était agir en évêque et apporter le plus puissant des concours à la restauration catholique de la France. On en demanda un autre à l'Évêque de Poitiers. M. Keller lui écrivait : « Le sort de la France dépend des solutions chrétiennes que vous indiquez depuis longtemps, mais dont les meilleurs mêmes ne veulent pas entendre parler. » Ce fut en conséquence de cette conviction que, dans le même mois de juillet 1872, le Morbihan lui offrit une seconde fois la place laissée vacante à l'Assemblée par la démission du général Trochu. Mgr Pie refusa de nouveau. « Je suis très touché de votre lettre, répondit-il, le 10, au Comité de Vannes ; mais il ne peut entrer dans ma pensée d'accepter le mandat dont il s'agit. Mon immense diocèse m'impose des devoirs incompatibles avec ceux de député et de législateur. Et, en outre, j'avoue humblement n'avoir pas assez d'abnégation pour me résigner à faire partie de ce Parlement, l'un des plus honnêtes, mais le plus impuissant qui ait figuré dans notre histoire. »

A la vue de cette impuissance, et sans récriminer, les catholiques virent bien qu'ils ne pouvaient plus compter que sur eux-mêmes et sur Dieu. Une noble inspiration naquit au cœur d'un homme que Mgr Pie devait beaucoup aimer. Un jeune officier de cavalerie, aide de camp du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, M. le comte Albert de Mun, témoin de l'effroyable haine existante entre les riches et les pauvres, les patrons et les ouvriers, les propriétaires et les prolétaires, et épouvanté de l'explosion que cette haine venait de faire dans les horreurs de la Commune, avait conçu le généreux dessein de rapprocher toutes ces classes sur le terrain à la fois social et religieux, par la création de ce qui fut appelé les *Cercles d'ouvriers*. De même qu'il en était l'âme, il en était l'organe par sa grande parole. Déjà, l'année précédente, septembre 1871, le congrès de Nevers avait groupé les patronages et les Cercles autour d'un Bureau central établi à Paris, et les avait coalisés, avec la dénomination d'*Union des Associations catholiques ouvrières*, sous la présidence de Mgr de Ségur et sous l'impulsion du soldat orateur que nous venons de nommer. En cette année 1872, le Congrès devait tenir sa réunion à Poitiers. Le nom de Mgr Pie n'avait pas été étranger à la préférence donnée à cette ville, car on savait que là on aurait, sur le fond de ces questions et de ces œuvres, une parole autorisée, la vraie parole de l'Eglise.

D'ailleurs Poitiers était déjà entré dans ce mouvement. Là le Congrès devait s'inaugurer par la bénédiction d'une nouvelle maison destinée au Patronage de cette ville et à un Cercle catholique, sous le nom collectif d'Œuvre de Notre-Dame des Dunes. Assise, comme l'indique ce nom, sur le flanc des coteaux abrupts qui entourent Poitiers, en face de la cathédrale et de Sainte-Radegonde, embrassant du regard toute la ville dressée en amphithéâtre, avec ses monuments

et ses églises, Notre-Dame des Dunes est là comme sur un trône d'où elle bénit ses enfants.

Ce fut le 25 août que se célébra cette fête. M. le comte de Mun parla éloquemment, et jeta dans cet auditoire le cri de la croisade, avec des accents enflammés par l'enthousiasme de la croix. Vint alors le tour de Mgr Pie. Il se défendit de faire des compliments, et avec quelle bonne grâce! « Grand Dieu! s'écria-t-il, nous avons bien autre chose à faire à cette heure. Je ne prononcerais même qu'avec beaucoup de timidité le mot de remerciement. Parmi les très honorables personnes qui nous entourent, il n'en est aucune qui n'ait la conscience de s'être grandie, honorée même, en venant entendre une telle parole et assister à une telle réunion. » L'Évêque complimenta et remercia seulement la classe ouvrière de Poitiers. « C'était, avouait-il, une faiblesse de son cœur pastoral pour cette population qui n'avait pas cédé aux suggestions du jour » ; pour cette ville dont il disait : « La ville de Poitiers est la capitale religieuse d'un pays granitique. Les âmes sinon les pierres y sont de granit ; elles ont été à l'épreuve des plus rudes attaques ». « Ce matin, ajouta-t-il, M. le comte de Mun a été frappé à la vue de nos églises, de nos clochers, de nos établissements religieux, de nos nombreux sanctuaires. Il en est un dans lequel il n'a pas encore pénétré, avec lequel il n'a pas fait connaissance, je veux dire le sanctuaire domestique. Voilà le vrai sanctuaire qui peuple tous les autres et qui les sanctifie, en même temps qu'il est sanctifié par eux. »

Le Congrès s'ouvrit le lendemain par une messe célébrée dans la chapelle du Séminaire, par Mgr de Poitiers. Il y fit l'homélie devant une assemblée qui comptait quarante-trois représentants des évêques, et un grand nombre de magistrats, de militaires, de publicistes, d'économistes, et surtout d'hommes de bonnes Œuvres, venus de toute la France.

Le Congrès fut le plus magnifique comme le plus important de ceux qui se tinrent dans cette période de formation. On y résolut l'institution des *Comités diocésains*; on y organisa une *Revue des associations catholiques ouvrières*; on y proposa et provoqua la création, dans les grands séminaires, d'associations de prière et d'étude, pour traiter devant Dieu ces questions pratiques, et préparer ainsi aux villes et aux campagnes des directeurs d'œuvres.

Mgr Pie voulut, à la clôture des travaux, en dire son contentement et son espoir. Il insista pour que l'*Union* s'établît fortement dans la vérité comme dans la charité. Il rappela l'histoire des Juifs après la captivité, le second temple, le grand pontificat d'Onias, les combats des Machabées. C'était notre propre histoire après la Révolution. Enfin aux Machabées de notre âge il recommanda de ne pas pactiser, eux non plus, avec les ennemis de la Loi : *Rogabat eos (Machabæus) ne hostibus reconciliarentur*. La rédemption du peuple de Dieu était à ce prix.

Ce Congrès des Cercles d'ouvriers ne doit pas être séparé des paroles que, peu de mois après, l'Evêque adressait aux ouvriers de la fraîche vallée de la Gartempe, à Montmorillon, dont il était venu bénir l'usine et les fourneaux. Inspiré par l'Ecriture, il glorifia l'industrie de ces vaillants travailleurs, les mettant en garde contre l'agitation politique et les révolutions. Enfin il les félicita du voisinage de son petit séminaire de Montmorillon, où ils pourraient envoyer ceux de leurs enfants qui se sentiraient poussés vers de plus hautes destinées : « Mes Frères, c'est d'un atelier que le Grand-Prêtre, le suprême sacrificateur Jésus est passé au Cénacle et au Calvaire. Longtemps avant que les codes politiques eussent édicté l'admissibilité de tous les citoyens à toutes les charges de l'Etat, l'Eglise, qui, nonobstant le caractère essentiellement monarchique de

sa Constitution divine, est néanmoins, dans un sens très vrai, la plus haute, la plus pure, la plus libérale de toutes les démocraties, tint toujours ouverts à tous ses enfants les abords de la science sacrée ou même profane ; et elle ne ferma jamais à personne l'accès d'aucune de ses dignités. » Dans le rapprochement du laboratoire de la vallée et du séminaire de la colline, Mgr Pie saluait « la jonction salutaire de la matière et de l'esprit, des travaux du corps et de ceux de l'intelligence, des intérêts du temps et de ceux de l'éternité ».

Il y avait une œuvre plus importante encore, pour la restauration de la France chrétienne, que l'association religieuse des classes ouvrières, c'était l'institution sacerdotale du clergé. Il fallait premièrement le prémunir contre le scandale que venait de donner, par son mariage et la Lettre sacrilège qui la proclamait, le moine malheureux dont il avait précédemment pleuré l'apostasie. Profitant de la retraite de 1872, l'Evêque, si compatissant naguère, se répandit cette fois en de brûlantes invectives, car le déserteur est devenu le séducteur de ses frères : « Le malheureux ! s'écrie-t-il. Il avait eu l'insigne honneur d'occuper, pendant une longue série d'années, ce que lui-même appelle la glorieuse chaire de Notre Dame de Paris. Or, comme si ce n'était pas assez, pour cette glorieuse Eglise de Paris, d'avoir eu son archevêque assassiné par ses propres diocésains, voici que lui, l'orateur des Conférences de Notre-Dame ajoute un opprobre plus grand aux opprobres du passé. » L'Evêque flétrit ce que ce prêtre infidèle vient d'écrire contre le célibat ecclésiastique ; il fulmine les sentences de l'Eglise contre le parjure ; mais surtout il s'indigne contre le tentateur de ses frères : « Cette provocation, se demande-t-il, ne va-t-elle pas troubler des âmes plus faibles jusqu'ici que perverses ? Qui me garantit qu'aucun de mes frères, au fond de sa

demeure solitaire, ne se trouvera pas surpris, dans une heure d'agitation orageuse, par cette tentation venue du dehors, et ne se laissera emporter à des écarts qui feraient le malheur et le désespoir du reste de sa vie ? J'entends Jésus-Christ me dire : Celui qui aura scandalisé un de ces petits qui croient en moi, mieux vaut pour lui qu'une meule lui soit attachée au cou et qu'il soit jeté au fond de la mer. Eh bien ! cela est accompli ! Ce prêtre, ce religieux, désormais rivé à une femme, il a la meule au cou, il est coulé à fond. Grand exemple et grande leçon ! Voilà, Messieurs, où conduit l'indiscipline de l'esprit au regard de l'Eglise. »

Il fallait en second lieu surélever le clergé dans la science de Dieu, par le progrès des études ecclésiastiques. On commençait à espérer que la majorité catholique de l'Assemblée, quoique s'affaiblissant et diminuant chaque jour, garderait encore assez d'autorité pour voter une loi sur l'Enseignement supérieur qui permit l'établissement de Facultés libres. L'Evêque se proposait d'en profiter pour l'avancement de la Théologie ; mais, en attendant qu'il pût songer pratiquement à créer une Faculté, il commençait à en recruter les futurs ouvriers, comme il l'annonçait le 21 septembre à Mgr du Mans : « Voici que le R. P. Schrader, du Collège romain, nous arrive, pour commencer, au grand Séminaire, un grand cours de théologie dogmatique. Ce cours ouvrira vers la mi-octobre. Nous avons à lui donner pour auditeurs une quinzaine de bacheliers, ayant fait les trois années du cours élémentaire ; quelques jeunes prêtres de la ville suivront le même cours. C'est une prise de possession secrète de la future Faculté, comme vous voyez. » Elle ne devait pas tarder à s'établir au grand jour.

Ce qui amenait en France le savant professeur que nous venons de nommer, c'était la persécution que le

gouvernement italien, maintenant maître de Rome, y faisait peser sur tous les Ordres religieux, et sur les Jésuites en particulier. Déjà, dans son Synode de 1872, l'Évêque avait fait porter un Décret pour protester contre « le projet de suppression des Ordres religieux, et spécialement des généralats de ces Ordres, dans la ville de Rome ». Il fit mieux ; il résolut d'enrichir son Eglise de ces épaves opimes, et de les faire entrer parmi les plus précieux matériaux de son édifice de restauration chrétienne. « Nous nous ferons honneur, avait-il déclaré dans le même Synode, de donner un asile à ceux que d'abominables lois forceraient de s'expatrier du sol italien. »

Les Chanoines réguliers de Latran furent les premiers à bénéficier de ces offres, par leur établissement à Notre-Dame de Beauchêne.

Dès 1866, se trouvant à Rome pour le centenaire du martyre de saint Pierre, Mgr Pie avait sollicité du Pape des faveurs spéciales en faveur de Beauchêne qu'il venait d'acquérir. Beauchêne, à une demi-lieue de Cerisay, dans les Deux-Sèvres, avait une très ancienne chapelle de pèlerinage, dont l'histoire remontait aux siècles des croisades. Bien des fois M^{me} la marquise de Larochejaquelein avait raconté à Mgr Pie en quelle dévotion était tenu ce sanctuaire, pendant l'héroïque et chrétienne résistance de la Vendée. « Désireuse de pourvoir à la conservation de ce lieu sacré, dont le domaine de Puyguyon échu aux Lescure l'avait mise en possession, la noble femme avait par testament chargé son petit-fils d'en remettre la propriété aux mains de l'Évêque de Poitiers. » Ainsi, l'édifice religieux, rendu à sa destination, avait bientôt retrouvé sa renommée d'autrefois. Le dimanche, 9 septembre 1866, Mgr Pie était allé y consacrer un autel, et y implorer la toute-puissante Mère de Dieu, « afin qu'elle fit éclater sa protection sur l'Eglise et sur le

Pontificat romain, alors à la veille d'une crise extrême ». Cet autel était dédié à Notre-Dame des Douleurs, vocable spécialement cher à l'Évêque de Poitiers.

C'est là que, durant le Concile, Mgr de Poitiers avait plusieurs fois pressé les Chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran de venir chercher asile contre la proscription dont ils étaient menacés. Dans cet espoir, il commença la construction d'une maison canoniale, à l'usage de ces Pères ; la guerre épuisa les ressources et arrêta les travaux. Ils reprirent après la paix. En septembre 1872, l'établissement était prêt. Le saint lieu était restauré, embelli, orné de verrières, meublé d'autels sculptés. Les Chanoines réguliers y reprirent la place du dernier chapelain, tombé, en 93, sous les balles des Bleus. Pie IX avait dit à l'Évêque : « Que Dieu bénisse votre entreprise et qu'il fasse que ce petit troupeau devienne un grand bercail ! »

Donc, le 28 septembre, l'Évêque se rendit à Beauchêne, avec le R. P. Santini, Prieur élu de la maison romaine de Saint-Pierre-ès-liens, et le P. Joseph Mariani, Prieur désigné de la fondation poitevine. Un acte fut dressé qui mettait les religieux en jouissance du sanctuaire et de ses dépendances. Le lendemain, Mgr Pie dit la Messe et prêcha. Il donna la bienvenue à ses auxiliaires ; il remercia les bienfaiteurs, et spécialement la famille de Larochejaquelein ; enfin, avec Yves de Chartres, il dit ses regrets de ne pouvoir partager la vie de ces hommes de Dieu, qui lui étaient donnés de la main du Pape lui-même. Ce serait pour lui un petit coin de l'Italie et de Rome que cette vallée de Beauchêne. On devine quelle peinture le pinceau de Mgr Pie sut placer dans ce cadre.

Parmi ces fils adoptifs se trouvait un jeune religieux dont le nom avait été un signe de contradiction pour la Papauté, dans l'univers entier. Le jeune Père Mortara, sous le nom de Pio, faisait partie de la colonie ita-

lienne de Beauchêne. Pie IX, qui l'aimait, avait désiré qu'il s'éloignât de Rome, depuis l'occupation de cette capitale par les révolutionnaires. Mgr Pie, héritier de cette affection, lui conféra, le 30 août, les deux derniers Ordres mineurs, et le lendemain l'Ordre sacré du sous-diaconat, dans la chapelle de Saint-Martin, en lui souhaitant de pouvoir, lui aussi, comme Martin, convertir sa famille à la religion de Jésus-Christ. L'Evêque l'avait adopté : « Croyez, mon cher Père, lui écrivait-t-il, que le bon Dieu m'a donné pour vous des sentiments qui me permettent de vous appeler aussi mon fils. » Nous trouvons, en effet, dans cette correspondance, des traits de délicatesse et des attentions de charité, qui sont bien celles d'un père. Un Bref de Pie IX à Mgr Pie, daté du 7 novembre, le remercia de l'accueil fait à tous les exilés, et à celui-là en particulier : « Nous sommes spécialement heureux, y est-il dit, de voir au nombre de ces religieux ce jeune homme que nous avons arraché du péril, au prix de tant de soins et de peines. Ces peines, nous nous en trouvons déjà récompensé, soit par son amour et sa piété filiale envers nous, soit par son progrès dans les sciences sacrées.... » C'était un lien de plus, et un lien de cœur, entre Mgr Pie et le Pape.

Nous avons déjà vu que le devoir de procurer des élections épiscopales selon le plus pur esprit ecclésiastique était mis par l'Evêque en première ligne des services à rendre à l'Eglise de France. L'appui qu'il prêta à la nomination de Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, comme coadjuteur de l'archevêque de Bordeaux, le fit bientôt voir à l'œuvre.

Ce fut au mois de mai 1872 que son vénéré métropolitain lui donna communication d'une lettre qu'il adressait au Saint-Père, pour lui demander ce digne collaborateur et successeur futur. L'Archevêque ajoutait pour Mgr de Poitiers : « Cher Seigneur, le pre-

mier de mes bien-aimés collègues auxquels j'avais songé était votre personne dont les sentiments ont toujours été si parfaits pour moi. Vous aviez au-delà de tout ce qu'il fallait pour réparer mes défaillances et opérer un immense bien dans un archidiocèse où vous êtes si apprécié. Mais, d'une part, une résolution que je savais irrévocable de mourir au sein de votre famille diocésaine, d'autre part l'importance de votre siège et les soins à donner à une bonne mère qui ne vit que pour son admirable fils, m'auraient fait échouer dans mes propositions. J'ai reçu l'adhésion de Mgr de Carcassonne, et j'ai envoyé toutes les pièces au Nonce dont je n'ai pas encore la réponse. »

La réponse de l'Evêque de Poitiers est dictée par un grand cœur : « Mon profond attachement pour Votre Eminence, écrivit-il le 26, ne m'avait point préparé à la pensée d'une pareille nécessité. Peu de diocèses ont été gouvernés et visités aussi activement que celui de Bordeaux pendant plus d'un tiers de siècle. Vous pouviez et deviez suffire longtemps à ses besoins. Si la vieillesse impose quelque relâche à quelques parties du ministère, d'autres avantages offrent une compensation, que l'Eglise, très sage appréciatrice des choses, considère comme préférable aux abdications anticipées ».

Il se hâtait d'ajouter : « Votre conscience en a jugé autrement par une délicatesse qui ne m'étonne point. Pour ma part, je sais un gré infini au Père de notre grande et commune famille de n'avoir pas permis que, de votre vivant, un autre que vous vînt se placer entre lui et moi. Je m'honore, depuis vingt-trois ans, de vous devoir hommage et respect comme à mon supérieur immédiat, et vous me permettrez d'y joindre un dévouement et une affection qui comptent parmi les meilleurs et les plus vifs sentiments de mon âme. Le temps, en faisant de moi l'aîné de vos comprovin-

ciaux, m'avait uni à votre personne par des liens qui me donnaient la première place auprès de vous. J'ose dire que mon cœur m'en rapprochait encore plus. Cette place, vous me la conserverez dans votre confiance, encore bien qu'un autre titre vienne vous associer désormais un second vous-même dont je ne serai point jaloux. »

Le reste de la lettre disait : « J'ignore si je suis destiné à vous survivre ; mais je m'empresse de vous dire que l'homme de votre choix est l'un des évêques auquel il me sera le plus facile de rendre dès à présent hommage, comme au chef futur de notre belle province.

« Je suis touché et je vous remercie de la délicatesse qui vous a détourné de me faire à moi-même une ouverture à laquelle il ne m'eût pas été possible d'accéder, pour les raisons mêmes que vous exprimez.

« Maintenant c'est aux anges de nos Eglises à conduire au terme voulu de Dieu cette délicate négociation. Usez même de moi pour aplanir les obstacles, s'il en surgit et que j'y puisse quelque chose. »

Il s'y employa beaucoup, soit auprès de M. Thiers, soit auprès de M. Jules Simon, auquel il écrivait encore le 4 décembre : « Etant données la largeur d'idées et l'impartialité qui ont présidé jusqu'ici aux choix de M. le Ministre, j'ose dire que le gouvernement et M. le Président de la République n'ont qu'à gagner, dans l'esprit de tout ce qu'il y a encore d'hommes religieux en France et ailleurs, à ce que des choix si satisfaisants ne tardent point à figurer aux actes officiels. » Trois jours après, M. Jules Simon mandait de sa propre main à Mgr Pie que la nomination de Mgr de la Bouillerie venait d'être signée, sur son instance pressante, et il se confondait en assurances de dévouement envers le Prélat dont le nom était plus haut que jamais.

L'évêque de Carcassonne, tout en remerciant son collègue, se plaignait à lui de la charge dont on l'accablait : « Le moment où vont se briser les liens qui m'unissaient à mon diocèse, lui écrivait-il, est aussi pour moi celui d'un vrai brisement de cœur. Il faut que je m'enracine dans la pensée de l'accomplissement de la volonté de Dieu, et dans l'espoir de faire un peu de bien là où la Providence m'envoie. Votre si aimable et si puissante intervention n'a pas cessé d'être pour moi, en cette grave circonstance, une lumière et une force. Je sollicite encore l'une et l'autre, Monseigneur. »

Dans ce même temps, Mgr Cousseau donnait sa démission de son siège épiscopal, et s'en remettait à Mgr Piedu choix de son successeur. Huit mois de vie commune à Rome avaient resserré encore le lien de leur amitié ; mais l'heure de la retraite avait sonné pour l'Evêque d'Angoulême. Un tremblement nerveux agitait tous ses membres : *Tremens factus sum ego*, disait-il déjà à son ami, durant leurs promenades dans la campagne romaine. Bientôt il lui fut impossible même d'écrire une lettre. « *Jàm delibor*, écrit-il à son cher seigneur. Priez pour moi. Je suis partagé entre la terreur et l'admiration de ces justes jugements de Dieu, et je réclame sa miséricorde pour moi et les autres. »

Les lettres de Mgr Pie sont remplies de sa fraternelle et pieuse compassion envers ce frère de vingt années, que sa pieuse résignation lui rendait encore plus cher. Le 24 août 1872, le vénérable infirme annonça qu'il venait de prendre la grande détermination. « Mon cher Seigneur et ami, depuis notre dernière entrevue, mes infirmités se sont encore aggravées. C'est une pénitence bien faible pour mes péchés, mais bien forte pour ma faiblesse. Priez pour moi avec une nouvelle ferveur. J'ai profité d'un petit séjour de Mgr d'Alger à

Angoulême et de son départ pour Rome pour écrire au Saint-Père et soumettre à l'agrément de Sa Sainteté mon projet de démission. Sitôt que j'aurai reçu un mot du Saint-Père, je recourrai de nouveau à votre bonne amitié pour assurer, de concert avec le Nonce, le choix d'un bon successeur. C'est auprès de vous que j'irai chercher l'humble domicile qui me servira de retraite pour mes derniers jours. Ce tombeau anticipé me fera moins de peur, rapproché de saint Hilaire et de la demeure de son cher successeur. »

L'ami lui ouvrit ses bras, et se mit à son service. Il se rendit à Paris pour demander au ministre de lui donner un canonicat de Saint-Denis. L'infirme était ému de cette active sollicitude. Devenu de plus en plus souffrant et impuissant, réduit à passer les nuits en promenades dans sa chambre, il lui faisait écrire encore : « De toute ma littérature grecque, il ne me reste plus que le *Kyrie eleïson!*... Priez Dieu que sa grâce me soutienne et me console ! C'en est déjà une première garantie pour moi que la constance et la fidélité de votre amitié. J'en suis touché de reconnaissance plus que je ne saurais dire. » Mgr Pie répondait : « Cher ami, venez à nous. J'ai grand espoir que vous trouverez près de nous, avec le calme physique, des années qui nous seront précieuses à tous, et qui porteront leurs fruits pour vous devant Dieu. Je vous fais mes vœux les plus tendres. »

Mgr Cousseau fut donc nommé chanoine de Saint-Denis; et nous le verrons bientôt s'installer, à Poitiers, dans sa modeste maison de la rue du Gervis-Vert. Mgr Pie aurait voulu lui procurer un asile dans le grand Séminaire qu'il avait dirigé. Le malade préféra son étroite solitude. « J'y aurai plus d'espace qu'il ne m'en faut, fit-il savoir à son ami. Mais j'y serai près de vous, et j'attends de ce voisinage les consolations les plus précieuses. »

Presque dans le même temps, Mgr Foulquier, évêque de Mende, écrivait à Mgr Pie une lettre d'une pareille édification : « Mon état toujours souffrant, que j'ai exposé au Saint-Père, l'a décidé à condescendre à un désir inspiré par la crainte de gâter de plus en plus l'œuvre du bon Dieu, et de tenir dans ce cher diocèse la place d'un de ces jeunes évêques pleins de force et de vigueur, comme la Providence céleste, plus que les hommes, nous en donne en ce moment. Veuillez, Monseigneur, lui en demander un de ceux-là, et des meilleurs, pour le bien-aimé diocèse de Mende. »

Le remplacement de ces dignes évêques fut le sujet d'une correspondance confidentielle, très suivie, entre le Nonce et l'Evêque de Poitiers. Les lettres fort nombreuses de Mgr Chigi, durant toutes ces années, sur les nominations à faire ou à ne pas faire, sont d'un très vif intérêt. Disons seulement qu'au mois de décembre, le *Journal officiel* publia la nomination de Mgr Sébaux à l'évêché d'Angoulême, de Mgr Saivet à l'évêché de Mende, de Mgr de la Boullerie à la coadjutorerie de Bordeaux. C'étaient les trois candidats recommandés et appuyés par Mgr de Poitiers. Le vieil évêque de Mende le remercia d'avoir fait choix de « celui que la Providence avait destiné, dans son infinie bonté, à lui succéder à Mende, c'est-à-dire à réparer ses fautes et à combler les lacunes sans doute bien nombreuses de son épiscopat ». — « Nous en avons béni le Seigneur, ajoutait-il, et je ne puis que bien augurer de l'avenir d'un diocèse qui m'est si cher et qui est aussi, je crois, cher au Cœur de Jésus. Je le quitte à regret, mais pour son bien et parce que je l'aime, en le laissant en des mains plus dignes et plus sûres que les miennes. Je le recommande aux prières de Votre Grandeur. »

De telles dispositions de la part du pouvoir méritaient la reconnaissance d'un ami de l'Eglise.

Mgr Pie avait combattu M. Jules Simon comme philosophe ; il le remercia, comme ministre, de ces actes de déférence envers le Souverain Pontife. « Vous me permettrez, lui écrivait-il le 21 décembre, de vous féliciter et de vous remercier, pour ma part, des heureux choix qui viennent d'être insérés au *Journal officiel*. C'est une grâce de Dieu et c'est un titre à ses bénédictions, pour tout le cours de la vie, d'avoir été employé à servir, en matière si délicate, les intérêts sacrés de son Eglise. Les hommes sont aisément oublieux et même ingrats ; Dieu ne perd point la mémoire des actes profitables à la cause religieuse. Je n'omettrai point, quand il me sera possible d'aller à Paris, d'exprimer ces sentiments à M. le Président de la République. »

Un service d'un autre genre était demandé par Rome au gouvernement français. C'était une intervention diplomatique quelconque en faveur des Ordres religieux, spoliés ou expulsés de la ville sainte. A la suite de Pie IX, les évêques italiens avaient élevé contre ces violences une protestation que Mgr Pie proposait à l'imitation des évêques de France : « Le concert dans lequel ils agissent nous servira d'exemple, et le jour où nous nous trouverions en présence des mêmes épreuves et des mêmes besoins, nous n'hésiterions pas à nous grouper autour de nos chefs des provinces ecclésiastiques, pour aviser en commun aux nécessités des temps, selon la recommandation du Pontife romain. »

En attendant, le 13 janvier 1873, il écrivit à M. Thiers une Lettre où il réclamait le maintien à Rome des congrégations religieuses, comme une conséquence de la loi des garanties votée par l'Italie. Il allait plus loin, il disait qu'il n'y aurait de garanties sérieuses pour le Pape que dans la restauration de sa souveraineté temporelle. M. Thiers avait dit jadis : « Pour la papauté,

il n'y a d'indépendance que dans la souveraineté ». Mgr Pie le lui rappelait, en ajoutant : « J'aime à me souvenir que les précieuses relations qu'il m'a été donné de nouer avec M. le Président actuel de la République française datent de cette mémorable époque. J'ai donc la confiance que, ne pouvant remédier présentement à tout le mal qui a été fait, il s'emploiera énergiquement à obtenir le maintien des Ordres religieux et de leurs maisons généralices à Rome. Il voudra en particulier que le Général du *Gesu* et le Collège romain, qui sont essentiellement des maisons internationales, ne soient point détournées de leur fin. Je le demande pour ma part en qualité d'Evêque français, ayant plus de vingt de mes prêtres dans la Compagnie de Jésus, et n'ayant jamais cessé, depuis plus de quinze ans, d'entretenir dans nos établissements français de Rome plusieurs élèves ecclésiastiques qui suivent les cours et prennent les grades du Collège romain. »

Le gouvernement de M. Thiers n'en était pas encore à prendre en main la protection de la cause catholique et surtout monastique. Mgr Pie avait combattu pour l'honneur plus que pour la victoire : ce n'était guère de ce côté qu'il attendait le salut.

Une allocution du Pape aux Cardinaux, le 23 décembre 1872, sur le même sujet, fournit à l'Evêque de Poitiers un beau thème d'instruction pour son mandement du carême de 1873. Il admirait dans Pie IX « l'homme qui disait chaque jour le mot de chaque chose, seule figure vraiment royale d'une époque où la majesté du trône n'aura guère été sauvegardée que par la grandeur d'âme et la noblesse des princes détrônés ». Enfin, avec la Sagesse, comparant les justes aux impies un moment triomphants : « Ceux-ci, dit-il, finiront par tomber sans honneur, et leur chute sera suivie d'une mort qui les plongera en un oubli éternel : *Et erunt post hæc decidentes sine hono-*

re, et in contumeliâ inter mortuos in perpetuum. »

Ces lignes étaient imprimées, lorsque, le 9 janvier, l'Evêque apprit la mort de l'Empereur des Français. Cette nouvelle lui causa une religieuse émotion. Ceux de sa maison le virent pleurer. Le lendemain il célébra la messe, dans sa chapelle domestique, pour le repos de cette âme. Il disait que s'il avait détesté et combattu le gouvernement de l'Empereur, quand l'Empereur s'était montré hostile à l'Eglise, il n'avait jamais réussi à haïr sa personne, dont il avait toujours reçu un gracieux accueil, et pour laquelle il avait une grande compassion mêlée de respect. « Si nous étions dans des circonstances plus libres, dit-il autour de lui, je n'eusse pas manqué de faire célébrer un service solennel pour ce prince. Un homme n'a pas gouverné vingt ans la France sans avoir droit qu'on porte son souvenir devant Dieu. »

Ailleurs, dans une lettre du 11 janvier à Mgr Cousseau, faisant à cette occasion un retour sur lui-même : « Quel compte à rendre à Dieu pour ce malheureux prince!... Qu'il fait bon n'avoir point de telles responsabilités! Encore que les nôtres soient grandes, et que nos omissions nous soient un sujet de crainte, remercions le bon Dieu de nous avoir tenus toujours étroitement attachés à la cause sainte de son Eglise. »

CHAPITRE IV.

CONSTITUTION DE LA ROYAUTE CHRÉTIENNE.

LA POLITIQUE SACRÉE. — PROJET DE RESTAURATION MONARCHIQUE. — L'ÉVÊQUE A ROME. — PLAN D'UNE MONARCHIE CHRÉTIENNE. — LE POUVOIR FORT ET TEMPÉRÉ. — L'ÉGLISE ET L'ÉTAT. — ROME EN PRIÈRE. — VISITE A FERNEY, CORRESPONDANCE ROYALE. — L'HOMÉLIE DE PAQUES. — LE PÈLERINAGE NATIONAL DE CHARTRES. — AVERTISSEMENTS ET PRIÈRES. — LE DRAPEAU. — LA SOLUTION ROYALE. — ESPÉRANCE ET PRIÈRE. — LE XXIV^e ANNIVERSAIRE EPISCOPAL.

(1873.)

En commençant ce chapitre, nous devons prévenir le lecteur que nous changeons de terrain. Ce n'est plus de l'éternelle vérité qu'il s'agit, de la vérité religieuse, absolue, immuable, mais des vérités contingentes et relatives de la politique humaine, livrées, comme ce monde lui-même, à la dispute des hommes. Nous ne saurions donc confondre dans un intérêt égal, ni placer sur le même rang de nos convictions les choses qui regardent l'Eglise et celles qui regardent l'Etat, particulièrement en ce siècle de crise et de transformations. Tandis que les premières sont du domaine de la foi, inviolable, sacré, les secondes sont du domaine plus libre de ces opinions auxquelles tout chrétien reste le maître de donner son assentiment ou de le refuser, en ayant le

devoir toutefois de le subordonner aux lois de la justice et au suprême intérêt du salut temporel et spirituel des âmes et des sociétés.

C'est, comme nous l'avons vu et comme nous allons le voir, à ce point de vue que se placa, dans ces questions complexes, l'homme de l'Eglise dont nous écrivons l'histoire. On lit dans une de ses notes : « Quel est donc le chauvinisme qui jamais pourrait m'obliger à faire des vœux pour une cause politique qui tournerait au désavantage de l'Eglise ? O Dieu, dirai-je avec saint Augustin, c'est vous qui êtes mon roi, mon parti, mon intérêt, mon honneur, mon foyer, ma patrie, ma vie : *Tu es rex meus, causa mea, res mea, honor meus, domus mea, patria mea, vita mea.* » La politique de Mgr Pie ne fut jamais que de la politique sacrée.

Du sein des nuages amoncelés autour de l'Assemblée, l'aube de meilleurs jours commençait à blanchir l'horizon politique. Un mouvement royaliste se propageait dans les esprits, gagnant de proche en proche, surtout depuis le voyage de M. le Comte de Chambord à Anvers et les manifestes royaux qui l'avaient suivi. C'étaient, par-dessus tout, des manifestes chrétiens, et l'on savait que le prince qui les signait était, par son caractère, son passé, sa conduite, le plus sûr garant de leur sincérité. Aussi l'Evêque de Poitiers, et avec lui la plus grande partie des catholiques, entrevoyaient-ils dans le règne de ce fils de saint Louis, l'espérance d'une restauration du règne social de Jésus-Christ, autant du moins que le permettrait la malice des temps. Sa foi politique n'était donc ici que la conséquence de sa foi religieuse. Ainsi mit-il son zèle comme son patriotisme à servir la première dans l'intérêt de la seconde ; et en cela, comme en toute chose, Mgr Pie demeura Evêque, rien que cela, mais tout cela.

Déjà, vers la fin de décembre 1872, il ne dissimulait plus ce religieux espoir, dans ses discours publics aussi bien que dans ses lettres. Marie en était spécialement remerciée. L'homélie du jour de l'Immaculée Conception commentait cette antienne de l'office de la fête : « Votre immaculée Conception, Mère de Dieu, a annoncé la joie au monde entier ». L'Évêque lui demanda de compléter cette joie par l'assistance d'en haut dont on sentait l'approche : « Plus d'un symptôme, disait-il, annonce que la crise présente sera une crise de délivrance. L'heure de l'Eglise est venue.... L'heure approche en laquelle Jésus-Christ rentrera non pas seulement dans les intelligences et les cœurs des hommes, mais dans les institutions, dans les sociétés, dans la vie publique des peuples. »

Ainsi écrivait-il encore, le 31 décembre, à une grande chrétienne, bien digne de le comprendre : « Ne désespérez de rien pour l'avenir prochain de notre pays. Nous renouvelons toutes les sottises qui se faisaient au xiv^e siècle, à la veille du règne réparateur de Charles V. Dieu se montrera bientôt, et les instruments qu'il a préparés ne seront point inertes. Quelle grande voix que celle du Pape au milieu de ses spoliateurs ! Le temps qui a un tel spectacle n'est pas maudit et délaissé de Dieu. »

Mais encore fallait-il que le pays légal correspondît à cette grâce qui lui semblait promise. Mgr Pie estimait que la première mission de l'Assemblée de 1871, sinon son unique mission, était de rétablir la royauté traditionnelle. Elle n'avait été élue si spontanément par le pays, et élue en très grande majorité royaliste, que pour cela. Il estimait en outre que ses autres institutions, si excellentes fussent-elles, ne devaient venir qu'après celle-là, et en s'appuyant sur elle, parce qu'elles ne pouvaient avoir de consistance et de durée que par là. « En toute société, répétait-il, il faut

commencer par constituer, avant d'organiser. » On l'avait fait au Concile, pourquoi ne le faisait-on pas à Bordeaux ou à Versailles? De là les désolations et les indignations que nous lui avons vues, quand, au lieu d'accomplir d'abord ce devoir fondamental, l'Assemblée s'était mise à bâtir sur le sable des ouvrages d'un jour, que minaient les hommes de désordre et de destruction auxquels sa faiblesse remettait le pouvoir.

La cause de cette conduite, selon Mgr Pie, c'était la méconnaissance « de ce que devait être le droit monarchique en lui-même dans un pays chrétien, et spécialement en France », comme il écrivait à ses amis. C'était la prédominance, dans un grand nombre d'esprits, des idées issues de la Révolution, et dont était comme pétri, ainsi qu'il s'exprimait, « ce collectif libéral qui s'appelle l'Assemblée, majorité souveraine qui, chose inouïe, a abdiqué aux mains d'un gouvernement pris dans la minorité. — Et dire, ajoute-t-il, que ces souverains ainsi détrônés ont la prétention de faire des conditions au Roi, pour l'admettre à l'honneur de partager le rôle abaissé qu'ils se sont fait ! »

L'idée que Mgr Pie avait pratiquement conçue du pouvoir monarchique, à l'époque présente, nous le verrons plus loin. Disons seulement ici que, tout en voulant pour les peuples de sages libertés, inséparables d'un régime de monarchie chrétienne, il ne voyait d'état normal pour le gouvernement et de salut pour le pays que dans un pouvoir fort, qui sût gouverner en même temps que régner ; et, après les expériences de la Restauration, du régime de Juillet et de la fin de l'Empire, il était convaincu que livrer le pouvoir aux fluctuations du parlementarisme, c'était le livrer tôt ou tard à la Révolution et à l'anarchie.

Cependant la mort de l'Empereur avait providentiellement aplani les voies à la royauté, en dégagant

le terrain des compétitions. L'effort des royalistes tendit alors plus que jamais à amener la fusion des deux branches de la Maison de France, en provoquant une démarche de M. le Comte de Paris auprès de l'héritier légitime de la couronne. Elle était près de s'accomplir ; et, si des questions secondaires la tenaient encore en suspens, on aimait à savoir où prenait ses conseils et où cherchait son modèle le Prince catholique qui écrivait alors : « J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. Lorsque l'épreuve devient trop amère, un regard sur le Vatican ranime le courage et fortifie l'espérance. C'est à l'école de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté, de résignation et de paix ; et cette paix est assurée à quiconque prendra sa conscience pour guide et Pie IX pour modèle. »

En effet, le Comte de Chambord avait envoyé à Rome son ami M. de Vanssay, avec des instructions relatives à cette immense affaire. Il semblait donc que Rome tenait présentement le nœud des destinées de la France.

Mgr Pie le savait-il, et fut-ce un des motifs qui lui conseillèrent alors le voyage de la Ville sainte ? Rien ne nous le fait penser. Nous voyons seulement qu'il était impatient d'aller rendre ses devoirs au Pape, et au Pape prisonnier. Ainsi qu'il le rappelait ensuite, il s'était dit, comme Moïse en présence du buisson ardent : « J'irai et je verrai cette grande apparition : *Vadam et videbo visionem hanc magnam*. Cette parole ne convenait elle pas au spectacle du Vatican investi des torches incendiaires de ses ennemis ? Et n'y voyait-on pas le représentant de Jésus-Christ, comme autrefois le Seigneur sur le mont Horeb, siégeant majestueusement et rendant ses oracles, au centre du buisson qui brûle et ne se consume pas ? Eh bien ! voilà le prodige qu'il faut, quand on le peut, aller voir de ses yeux :

Vadam et videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus. »

Le 7 février, Mgr Pie déposa son pieux adieu écrit aux pieds de Marie. Il lui disait en latin : « Que ce voyage de Paris et de Rome, placé sous votre bénin patronage, ô bienheureuse Vierge immaculée et Mère de Dieu, tourne au bien de la religion et de ce diocèse, à mon profit spirituel et à celui des âmes qui me sont confiées. Je vous laisse avec assurance ma très chère mère et tous les intérêts dont j'ai la charge, à vous, Marie, à votre très chaste époux Joseph, aux Anges gardiens et à nos saints Patrons. C'est vous qu'après mon retour, j'irai remercier dans votre sanctuaire de Chartres » (1). Puis l'Evêque se rendit à Notre-Dame-la-Grande, pour y prendre congé de cette Mère du ciel. Sa mère de la terre était fort languissante alors. Il lui promit de ne pas rester absent plus de six ou sept semaines, et de lui écrire fréquemment. Ce sont ces lettres fidèles qui nous permettent de le suivre pas à pas dans son itinéraire.

Il prit sa route par Paris, et se rendit à Versailles ; il visita M. Thiers, le Nonce, les ministres, l'Archevêque, les hommes politiques, les chefs de congrégations, les écrivains de la grande presse. Puis, malgré un temps affreux, après s'être assuré que la voie de fer des Alpes n'était pas sous les neiges, il partit, le 14, en compagnie de M. l'abbé Sauvé qui allait prêcher le Carême à Saint-Louis-des-Français. Il fut reçu fraternellement à Turin par l'archevêque, qui lui-même revenait de Rome ; il s'arrêta à Florence auprès des

(1) *Parisiense ac Romanum iter, tua benignitate patrocinante, o beata Virgo Deipara immaculata, in bonum religionis ac diocesis istius, in spiritalem et animarum mihi creditarum profectum vergat! Matrem meam dilectissimam cunctasque res mihi commissas, Tibi, castissimo tuo sponso Josepho, Angelis tutelaribus sanctisque patronis libenter derelinquo, Tibi post reditum in Ecclesia Carnotensi gratias redditurus.*

Pères rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, et arriva le 18 à Rome, où il descendit au Séminaire français : « Dès là que je ne prends pas un chez-moi, écrit-il, c'est le Séminaire français que je considère comme ma demeure naturelle ».

Bientôt il se trouva comme enveloppé de visites : « L'agitation révolutionnaire de Rome, écrivit-il le 19, ne paraît pas au dehors. L'inquiétude qui est dans tous les esprits ne se porte pas vers des appréhensions prochaines ; on paraît croire que si le sort de l'Espagne est réservé à l'Italie, ce n'est pas encore tout de suite. J'ai trouvé, du reste, les deux cardinaux de la secrétairerie d'Etat très au courant des moindres choses de France. Je suis allé hier faire ma prière à Saint-Pierre. On ne peut se persuader, en entrant dans cette basilique, que Rome doive rester aux mains des profanes et des infidèles. On a ici universellement le présage du salut, et le sentiment que le rôle de la France n'est pas fini. »

Une note nous a fait connaître la prière que, là, devant la Confession du Prince des apôtres, il fit pour le Pape prisonnier et opprimé : « *Ut mitiges ei à diebus malis, donec fodiatur peccatori fovea* : Seigneur, adoucissez-lui son sort, mitigez pour lui le règne des jours mauvais, jusqu'à l'heure où la fosse se creusera pour le pécheur, jusqu'à ce que la justice procède au jugement, *quoadusque justitia convertat se ad judicium*. »

Le lendemain, 20 février, Mgr Pie était aux genoux de Pie IX. Le Pape l'attendait. « Il a été, comme toujours, d'une grande bonté pour moi, écrivait-il à sa mère, et je l'ai trouvé, lui aussi, au courant de tout. Je compte faire demain ma tournée de cardinaux ; déjà j'ai vu ce soir le cardinal Vicaire, avec qui j'ai eu une longue conversation. » Ces audiences pontificales se multiplièrent depuis lors, sous toutes les

formes. Le Pape prenait l'Evêque pour compagnon de sa promenade dans ses jardins, le faisait assister à sa Messe privée, et le recevait ensuite; il le surprénait dans les archives du Vatican, où il lui avait permis de puiser tous les documents, pour son travail sur le Concile; il lui prodiguait enfin toutesces marques de paternité auxquelles se fait reconnaître le Chef de la grande et universelle famille de Jésus-Christ.

Cependant Mgr Pie était à peine arrivé à Rome depuis quelques jours qu'il comprit à quelle fin plus particulière la Providence l'y avait amené, à son insu. M. de Vanssay, avec lequel il était depuis de longues années en amicale correspondance, y arriva dans le même temps, lui fit visite, et tout de suite se mit à l'entretenir intimement des grands intérêts qui l'y avaient conduit. Il était porteur d'une lettre du Comte de Chambord au Pape et de l'offrande annuelle de dix mille francs en or que le prince faisait au Denier de Saint-Pierre. Désireux de consulter Pie IX et les plus sages prélats qui l'entouraient, sur les conditions présentes de la restauration monarchique en France, il estima que rien ne servait mieux ses desseins que la présence de Mgr Pié auprès du Souverain Pontife. « Le Pape, écrivait Mgr de Poitiers à sa mère, a reçu immédiatement le noble envoyé avec grande distinction, et il lui a parlé avec beaucoup de confiance. » La fusion était le sujet de tous les entretiens. M. de Vanssay communiqua à l'Evêque la correspondance échangée sur cette affaire avec d'illustres personnages; et il lui en laissa copie. Il lui fit connaître en outre l'impression qu'elle avait faite sur la cour de Rome. Le Pape, lui aussi, avait beaucoup parlé à Mgr Pie de l'auguste Prétendant, en ajoutant : « J'ai déjà répondu de ma main à la lettre de M. le Comte de Chambord; c'est à vous-même que je ferai tenir cette réponse à Santa-Chiara, pour que

vous la remettiez à M. de Vanssay. » — « J'ai su ensuite par plusieurs cardinaux, raconte encore l'Evêque, que le Pape leur avait montré avec complaisance la lettre du Roi et sa propre réponse, ainsi que l'étiquette mise sur l'offrande : *Au vénérable captif du Vatican, l'obole du proscrit.* »

Doublement désigné par la confiance du Pape et par celle du Prince pour devenir le confident de M. le comte de Vanssay, l'Evêque de Poitiers profita de ses ouvertures pour lui exposer ses idées très mûries sur les conditions constitutives de la monarchie chrétienne. C'est sur ce dernier point que portait de préférence un entretien qu'il désirait faire tourner à l'avancement des affaires de Dieu et de la religion.

Aussi bien, d'ailleurs, ces graves questions ne le prenaient-elles pas à l'improviste, loin de là. Des notes nombreuses écrites par lui vers cette époque nous donnent sa pensée générale sur les conditions d'un gouvernement selon son cœur d'Evêque, ou, mieux, selon le cœur de Dieu. Ce sont, le plus souvent, des commentaires de l'Ecriture, à la manière de Bossuet dans son beau livre de la Politique sacrée. Là il considère le prince chrétien comme le lieutenant du Christ roi de France et des cieux. On y lit, par exemple : « *In virtute tua, Deus, lætabitur rex, et in salutari tuo exultabit vehementer.* Le roi trouvant sa joie dans le libre déploiement de la force divine, dans le libre exercice des droits supérieurs de Dieu ; le roi tressaillant avec ardeur quand l'œuvre du salut s'accomplit par le Christ dans ses Etats : c'est là le type de la vraie royauté, de la royauté chrétienne. Pour être délaissé, honni, rejeté, ce programme n'en reste pas moins le programme de tout pouvoir régulier au sein des nations catholiques. C'est la garantie de la durée des pouvoirs, c'est le gage de la longévité des princes comme tels. »

Une autre note disait : « Ce n'est pas au point de vue de l'intérêt que le prince chrétien doit se placer : l'intérêt est plein d'obscurité, en des temps comme ceux-ci surtout. Mais qu'il agisse en vue d'un devoir, qu'il agisse avec constance, avec force. S'il y a péril pour lui de succomber à la tâche et de périr à l'œuvre, tomber pour tomber, ne vaut-il pas mieux tomber martyr du devoir ? C'est tomber alors comme l'arbre qui a donné son fruit, qui laisse sa graine, c'est-à-dire la semence de sa multiplication. »

Mais ce n'était pas de tomber qu'il s'agissait aujourd'hui ; c'était de se relever, et de relever le trône de Dieu dans le royaume très chrétien. L'Evêque écrivait donc, en un autre endroit, ces paroles d'énergique et confiant espoir : « Non, jamais je n'accepterai pour la France la nécessité absolue et définitive de ce qu'on appelle l'*hypothèse*, en haine de la *thèse* chrétienne. J'estime trop mon pays, j'ai trop haute idée de sa prédestination divine, je connais trop sa facilité à revenir au bien après qu'il a servi le mal, pour déclarer qu'il est irrémédiablement assis dans le mensonge. Non, la France n'est point apostate à toujours. On ne parle ainsi qu'auprès d'un moribond désespéré, d'un criminel incorrigible ».

Or le temps était venu pour l'Evêque de Poitiers d'appliquer à notre pays toutes ces méditations de sa vie tout entière. M. de Vanssay, soit en son nom, soit au nom de son Prince, lui demanda de formuler, à l'usage du Roi son maître, les principales bases de la constitution monarchique de la France, telle qu'elle devrait être refaite, en établissant sommairement, par écrit, les principes généraux de la politique chrétienne. L'Evêque ne s'y refusa point. Le 5 mars, jour de quatre-temps, ayant dit la Messe à cette intention, il consacra cette journée et les journées suivantes à esquisser un programme de la royauté, telle

que l'Eglise la conçoit et telle que la comporte la France de nos jours. Nous n'avons que le premier jet et les linéaments principaux de ce travail ; mais ils suffisent à montrer en quelle sage mesure l'idéal et le possible, les principes et la pratique se combinent harmonieusement dans la pensée de l'homme de l'Eglise, appelé, durant une heure, au rôle de conseiller du trône et d'homme d'Etat.

L'Evêque repousse d'abord, au nom de l'Eglise et de l'histoire, toute idée d'absolutisme. Il le déclare donc préliminairement : « La royauté chrétienne, particulièrement la royauté française, n'a jamais été une royauté arbitraire ni même absolue. Elle avait un tempérament primitif dans l'existence des divers ordres du royaume, dans les assemblées provinciales, les Etats généraux, les Parlements, les libertés et coutumes locales, dans l'Eglise constituée, dans les lois, les institutions, et plus encore dans les mœurs chrétiennes. »

Voilà pour le passé ; il en est de même pour le présent. L'Evêque continue : « Après que la Révolution, qui voulait détruire le despotisme, eut brisé au contraire presque toutes les digues du despotisme, la Maison de Bourbon rendue à la France a apporté avec elle une forme nouvelle de tempérament à l'exercice de l'autorité royale. Dans la monarchie ainsi reconstituée, le souverain exerce l'autorité avec le concours de deux Chambres, dont l'une est nommée par lui dans des catégories déterminées, et dont l'autre est nommée par la nation selon le mode de suffrage réglé par la loi.

« Héritier de la monarchie traditionnelle, qui est une monarchie tempérée, le roi, en remontant sur le trône, reprend le droit monarchique avec la forme de tempérament existante. »

L'Evêque accepte donc le fait de la monarchie constitutionnelle, en écartant habilement des contestations

de mots oiseuses et irritantes. Il écrit : « C'est à la fois pour la nation et pour la royauté un bénéfice considérable de la situation présente qu'il n'y ait point lieu de parler ni de constitution *octroyée* au peuple par le souverain, ce qui offusque la génération contemporaine, ni de constitution *imposée* au souverain par le peuple, ce qui est en réalité la substitution du régime populaire au régime monarchique. »

Aussibien Mgr Pie veut-il que, avant tout, le Roi soit réintégré, pour qu'ensuite la Constitution puisse être décrétée de concert avec lui. Il écrit donc : « L'idée de faire décréter la constitution de la monarchie héréditaire et traditionnelle pendant que le représentant de cette monarchie est à l'écart, est une idée que le bon sens des républicains eux-mêmes vient de qualifier comme elle mérite de l'être. » L'Evêque compare ici cette manière de procéder à celle du concile de Constance qui, réuni durant le grand schisme d'Occident pour la nomination d'un Pape certain, profite de la vacance de la papauté pour établir la loi constitutionnelle des rapports entre la papauté et l'Eglise. « Aussi la papauté n'ayant pas eu voix dans cette assemblée, pour revendiquer la plénitude de ses droits divinement monarchiques, il y fut facile de restreindre ces droits. De là quatre siècles de tiraillements : gallicanisme, jansénisme, fébronianisme, constitutionnalisme, libéralisme religieux, etc. Le règne de ces équivoques n'a cessé que par la Constitution vaticane qui affirme et définit la véritable constitution monarchique de l'Eglise. On a dit que cette définition était inopportune, et plusieurs de ceux qui ont dit cela sont depuis deux ans membres d'une assemblée française qui n'aboutit à rien, faute d'avoir fait sa véritable œuvre qui était de déclarer la constitution monarchique de la France. »

Après cette comparaison et cette digression de l'homme de l'Eglise, l'homme d'Etat reprend : « La

loi pourvoit au contrôle de toutes les branches de l'administration publique ». Il s'explique : « C'en'est pas le monarque qui est contrôlé : le contrôle ne doit jamais tomber sur le pouvoir royal. Mais c'est le pouvoir royal lui-même qui, avec le concours des Chambres, institue les modes de contrôle des diverses administrations publiques. »

Et comme l'Evêque voulait que ce pouvoir royal fût un pouvoir respecté, il voulait et demandait que ce fût un pouvoir fort. C'est sa dernière note : « C'a été le mal du passé monarchique, depuis un siècle, que l'usage de la force fût considéré comme le monopole de l'usurpation. Il a semblé que, quand on avait pour soi la force du droit, on n'avait pas le droit ou du moins le besoin de la force, qu'on ne devait user que de douceur, de moyens moraux de persuasion, etc.

« L'Ecriture ni la raison ne le veulent ainsi : *Non enim sine causâ gladium portat*. Loin de réprover la force, Dieu l'a en grande estime, étant fort lui-même et la force venant de lui. » Mgr Pie, comme Bossuet, appuyait cette politique sur l'Ecriture sainte. Et comme Bossuet il disait : Gouvernez hardiment ! « L'ordre, explique-t-il, c'est que la force soit au service du droit. La crainte actuelle des bourgeois conservateurs est que, puisqu'il faut se résigner à une royauté, la royauté bourbonnienne soit trop bénigne, trop timide, trop paternelle, et ne dompte pas les passions et les entreprises anti-sociales. De là les aspirations persistantes, chez ces soi-disant libéraux, au retour du césarisme napoléonien.

« Il importe donc que, dans la déclaration ou proclamation royale qui interviendra, on affirme énergiquement le règne de la loi, l'emploi de la force au service de l'ordre et de la justice. Ce qu'il faut au monde, c'est le porte-glaive, le grand justicier, comme on disait de saint Louis. Cet homme si doux avait pour

parole familière cette recommandation : *Bonne et raide justice*. La parole, si peu justifiée ensuite, de Napoléon III a fait toute sa fortune : « Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. »

En dehors de ces notes qui, dans leur brièveté, font concevoir ce que devait être, et de droit et de fait, l'esprit et le caractère de la future restauration, quelques lignes de la main de l'Evêque semblent un fragment de projet de Déclaration ou de Constitution. Elles sont d'une grande importance, en ce qu'elles établissent la prérogative de la religion catholique, avec une simple reconnaissance de fait pour les autres cultes :

« La religion catholique, qui est pour les Français la religion de quatorze siècles dans le passé et de trente-cinq millions de citoyens sur trente-six dans le présent, *est* la religion du pays et de ses institutions.

« Les citoyens qui professent les autres cultes jouissent de toutes les garanties assurées par la loi. »

Au nom de religion d'Etat, qui effaroucherait, l'Evêque a substitué celui de « religion du pays et de ses institutions ». On ne l'établit pas, elle est. C'était l'application effective mais prudente de la thèse posée, soutenue, défendue dans les discours et dans les actes de Mgr Pie, durant sa vie entière.

Tout enfin devait se conclure par ces lignes chrétiennes : « La tâche est difficile. Moyennant le concert loyal de la royauté et des représentants de la nation, elle ne sera pas au-dessus de nos forces.

« Dieu nous soit en aide, et son Christ qui aime les Francs ! »

Ainsi un pouvoir tempéré traditionnellement par de sages libertés, une représentation nationale sincère, un contrôle exercé par le pouvoir et les Chambres sur les administrations, un pouvoir juste et fort, la prérogative de la véritable Eglise sauvegardée par la reconnaissance de la religion catholique comme religion

du pays et de ses institutions, la liberté des citoyens qui professent d'autres cultes assurée par la loi : il n'y avait rien là qui ne fût sagement conforme à l'honneur de Dieu, à la sécurité de la France, à la dignité du pouvoir, aux nécessités du temps et à la bonne constitution de la société. Nous verrons bientôt l'accueil qui fut fait à ces notes par un Prince si parfaitement capable de les comprendre.

Mgr Pie profita des dernières semaines de son séjour à Rome pour prier beaucoup à ces intentions. Il s'y sentait porté, comme il disait, par la religion de ce peuple qui répugnait d'instinct à la Révolution. « Rome, écrivait-il, est dans ce moment sous l'influence d'un grand esprit de prière et de confiance en Dieu. » Un *Triduum*, célébré en l'honneur des saints fondateurs des Ordres religieux frappés d'exclusion, avait amené une grande foule de fidèles à Saint-Pierre. « Tout le peuple romain était là, avec le sentiment qu'il s'agissait d'un des plus grands intérêts de l'Eglise et de la Cité. »

Le 9 mars, il reçut du Pape son audience d'adieu, qui dura une heure entière. « Il m'a entretenu de beaucoup de choses, écrit l'Evêque. Il a l'esprit plus libre et plus tranquille qu'on ne le peut imaginer, et il ne s'abuse cependant sur rien. » Le dernier mot du Pape fut l'offrande de son portrait sur camée pour la vénérable mère de son cher Evêque ; et il la bénit, elle aussi, en même temps que son fils.

Mgr Pie ne quitta pas Rome sans un grand serrement de cœur, comme il l'écrivait ensuite : « Nulle part, dit-il, on ne trouve un air plus pur et plus doux à respirer. Parce que c'est le séjour de la vraie doctrine, c'est aussi celui de la vraie charité, qui se traduit par une bienveillance dont on se sent aussi honoré que touché. Je voudrais dire à chacun des dignitaires ecclésiastiques avec qui j'ai été en rapport ce que je con-

serve de gratitude et d'affection pour eux dans mon âme. »

Après un court séjour à Parme, l'Evêque vint à Turin, où il put, pendant quelques heures, s'entretenir avec le vaillant abbé Margotti. Il avait été, comme tout le monde d'alors, singulièrement saisi de la prédiction si précise et depuis si justifiée, que ce courageux publiciste avait faite de la chute de l'Empire, le 23 septembre 1866, lors du premier retrait de nos troupes de Rome. De là l'Evêque vint à Genève. Il y fut apporté par le même train qui amenait M. Hyacinthe Loyson et sa femme. On devine quelles réflexions lui inspire, dans ses lettres, la vue de ce pauvre prêtre, « autrefois accueilli et hébergé à Genève par Mgr Mermillod, venant aujourd'hui prêcher le schisme dans cette même cité, à la faveur des gens de police qui avaient conduit le pasteur légitime au delà de la frontière ! »

C'était à ce pasteur persécuté et proscrit, que l'ami allait porter ses consolations et ses admirations. Il partit donc pour Ferney immédiatement, et il y fut reçu dans les bras de l'exilé : « En arrivant à Ferney, j'ai trouvé l'évêque entouré des respects de tous. Les lettres de sympathie lui arrivent des sources les plus diverses. Les anciens élèves du collège de Fribourg, réunis à Lyon, lui envoyaient, ce jour-là même, une députation. Ma venue lui a fait grand plaisir, et à tous ceux qui l'entourent. »

Mgr Pie était là lorsque M. de Vanssay, qui l'y avait rejoint, lui remit une lettre du Prince, datée du 10 mars, et remplie de ses remerciements les plus affectueux : « Monsieur l'Evêque, je tiens à ne pas laisser repartir Vanssay, qui m'a fait connaître avec la plus scrupuleuse exactitude les moindres incidents de son séjour à Rome, sans vous remercier moi-même de tout ce que vous avez fait pour lui faciliter la mission dont je l'avais chargé. Vous ne vous êtes pas contenté de lui

préparer on ne peut mieux son terrain, vous avez bien voulu, malgré les sérieux travaux qui réclamaient tous vos instants, vous constituer son protecteur, son guide et son appui. C'est grâce à vos conseils qu'il a pu remplir à ma grande satisfaction, et dans la mesure que je désirais, toutes mes intentions. Je bénis Dieu d'avoir permis cette coïncidence vraiment providentielle de votre voyage à Rome avec le sien.

« Je ne puis aussi vous remercier assez de l'envoi de vos précieux documents. Il se peut que, dans un avenir très prochain, je sois obligé de rappeler quelles sont les véritables bases de la monarchie traditionnelle et chrétienne, et ces documents me seront alors d'un grand secours. »

La même lettre offrait les vœux sympathiques du Prince à Mgr Mermillod : « La proscription manquait à son apostolat, et la Révolution en Suisse ne pouvait se contenter du prisonnier de Chillon en 1847 ; il lui fallait encore l'exilé de Ferney en 1873. »

Le Prince finissait par une nouvelle assurance de « sa vive reconnaissance et de sa constante affection ».

Mgr Pie répondit. Le 8 mai, profitant du voyage à Froshdorf de trois de ses diocésains, il fit déposer aux pieds du Comte de Chambord « l'expression de la gratitude avec laquelle il avait reçu la lettre dont Son Altesse avait daigné l'honorer ». — « Je puis assurer à Monseigneur, disait cette page destinée à être mise sous ses yeux, que ses actes comme ses sentiments sont pleinement appréciés de tous ceux qui dirigent l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, et que nul n'y désire des transactions qui pourraient hâter un retour, mais qui compromettraient infailliblement et promptement la stabilité du règne restauré. A ceux qui disent que Monseigneur ne semble pas désireux de revenir, je me permets de répondre qu'il

est surtout désireux de rester quand il sera venu, et que, loin de craindre de régner, il n'est au contraire aucunement disposé à ne régner pas.

« Que Dieu assiste Monseigneur au milieu des éventualités désormais très prochaines que nous avons en perspective ! Après Pie IX, il n'y a personne pour qui je fasse plus de prières que pour lui. Pour ma part, j'ai confiance dans la grande manifestation religieuse qui va avoir lieu à Chartres. C'est le sanctuaire national de Notre-Dame par excellence. »

Rendu le 14 mars à Paris, Mgr Pie fut, le 19, mandé par télégramme à Versailles auprès de M. Thiers qui le reçut à diner et l'entretint de Rome. « Il a été fort obligeant, et, à travers une conversation enjouée, j'ai pu le mettre en regard de pensées *sérieuses*. L'entretien semblait s'articuler et se prolonger, quand il m'a fallu partir. Il m'a fort demandé, en me reconduisant aussi loin que possible, de ne point revenir à Paris sans le visiter. »

Les pensées sérieuses dont il vient d'être parlé étaient très souvent des pensées religieuses. M. Thiers était déiste ; il le professait franchement. A ce titre, il détestait tout ce qui ressemble à l'athéisme. Comme, dans un de ces entretiens, l'Evêque de Poitiers déplore les folles erreurs qui nient l'existence de Dieu : « J'ai la main à l'œuvre, dit Thiers, et je veux leur prouver qu'ils n'ont pas le sens commun. J'écrirai un livre sur la divinité ; car voyez-vous, Monseigneur, il y a, sur ce sujet, un argument, victorieux, triomphant, qu'on ne fait pas assez valoir dans la théologie. Cet argument, ce n'est pas seulement que le monde existe, mais c'est que *cela dure*... J'en ferai le grand appui de ma thèse. Cette persistance des choses est un fait unique, lumineux, divin. » Mgr Pie ne put s'empêcher de sourire de l'impression que faisaient les choses qui durent sur un homme qui en avait tant renversées dans sa vie.

De Paris, l'Evêque voulut courir jusqu'à Chartres. Il y fut le 22. « J'avais une promesse à acquitter à Notre-Dame, j'ai été directement à son église de Sous-Terre. »

Ce fut le soir du 24 mars, veille de la fête de l'Annonciation, que le pèlerin rentra à Poitiers, en commençant par sa visite à Notre-Dame-la-Grande. Le lendemain, il pontifiait au grand Séminaire au milieu de ses clercs. Mgr Cousseau avait attendu son retour pour s'installer à Poitiers. Le 6 avril, Mgr Pie fut chercher lui-même le « cher frère infirme », comme s'exprime son registre latin, et il le conduisit dans la modeste maison, où il ne cessa de l'entourer d'une respectueuse tendresse.

La fête de Pâques était le jour auquel Mgr Pie avait réservé le tableau des religieuses impressions de son pèlerinage. Au sein d'une foule immense qui remplissait la cathédrale, il monta en chaire. On venait de chanter, dans la Prose du jour : « *Dic nobis, Maria, quid vidisti in viâ ?* Dites-nous ce que vous avez vu dans votre voyage ? » C'était la question de tout ce peuple. Sa réponse fut celle de Madeleine aux apôtres : « J'ai vu le sépulcre d'un vivant, et dans ce sépulcre d'un vivant, j'ai auguré la gloire d'un ressuscitant : *Sepulcrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis* ». Avec ces deux paroles, l'homélie était faite. Rome, c'est en effet un sépulcre, depuis que, tombée sous le joug des profanes, elle est séparée du Pape qui est son âme. « Plus d'une fois, disait l'Evêque, dans mon récent séjour je me suis arrêté sur quelque une des hauteurs qui dominant la cité, et, sans être Jérémie, j'ai exhalé mon deuil en cette lamentation : *Quomodo sedet sola civitas plena populo ?* Comment est-elle assise dans la solitude la ville du peuple choisi ? » et le reste de la prophétie. Mais non : si c'est un sépulcre, c'est le sépulcre d'un vivant : *sepulcrum*

viventis. Quelle vie dans Pie IX ! quelle voix, quels accents jaillissent du fond de cette sépulture ! quelle jeunesse d'aigle ! quelle force de lion ! quel rayonnement de vie ! *Sepulcrum viventis*. Mais parce que ce sépulcre est celui du vivant, j'ai pu saluer la gloire du ressuscitant : *Et gloriam vidi resurgentis*. Il ne s'agit pas de relèvement pour le pouvoir spirituel, lequel comme l'âme est impérissable ; mais le pouvoir temporel lui-même se relèvera, le corps ressuscitera, parce que le peuple romain demande cette résurrection, par ses protestations, par ses supplications. » L'Evêque parle de souvenir ; tout cela, il l'a vu : *Et gloriam vidi resurgentis*.

Et la France, elle aussi, ne va-t-elle pas ressusciter ? Quand ? Comment et par qui ? Qui renversera la pierre du monument funèbre ? C'est le secret de Dieu. Mais l'Evêque tourne ses regards vers la monarchie chrétienne. Il la lui faut réelle, effective, puissante, et, dans le même discours, il combat « ces monarchistes qui repoussent le monarque, en excluant de sa part toute volonté sérieuse de gouverner, et qui tiennent volontiers sa personne à l'écart pour se substituer à lui. »

Cette homélie de Mgr Pie porta l'allégresse partout. Elle la porta particulièrement à Rome, d'où, le 1^{er} mai, le Pape lui adressa un Bref de félicitation. Le Sénateur de Rome, premier magistrat civil de la cité, voulut le remercier aussi de « ce chef-d'œuvre de foi et de sublime espoir ».

Cependant un dénouement semblait se préparer à la crise politique que traversait la France. Le 24 mai, Mgr Pie apprenait par le télégraphe la démission de M. Thiers acceptée par la Chambre, et la nomination du maréchal Mac-Mahon, comme président de la République. Trois jours seulement après, 27 et 28 mai, le grand pèlerinage national de Chartres, que Mgr Pie

venait d'annoncer au Prince, amenait aux pieds de Notre-Dame plus de vingt mille pèlerins, à la tête desquels marchaient cent quarante députés de la Chambre, et cent cinquante officiers de tout grade. C'était bien la France catholique qui venait demander sa délivrance, dans le plus ancien sanctuaire de la monarchie. A Mgr de Poitiers était réservée la tâche de dire le vrai mot de la situation. Il parla donc en présence de quatorze évêques, entre lesquels on remarquait Mgr Guibert, archevêque de Paris, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Nevers, l'ancien évêque d'Autun, les évêques d'Orléans, du Mans, de Saint-Brieuc, de Coutances, d'Evreux, et plusieurs évêques missionnaires. Quant au sujet du discours, il s'imposait de lui-même. Ce qu'on venait demander dans ce pèlerinage national, c'était le salut national. Les pèlerins, encore tout émus de l'événement du 24 mai, le considéraient déjà comme un premier exaucement de tant de prières portées à tous les sanctuaires. De quelle autre chose pouvait-on parler maintenant ?

« A quel état d'affaissement et d'impuissance la société publique a été réduite parmi nous ? Quelle ressource nous demeure pour sortir de cet état ? » Telles furent les deux questions auxquelles répondit le discours. On remarqua beaucoup l'endroit où, après avoir montré comment s'égare toute nation pour laquelle Jésus-Christ n'est pas la voie, la vérité, la vie, l'orateur s'écriait : « O noble pays de France, du jour où tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant ta déclaration idolâtrique des droits de l'homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles ; et voici que depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer. »

Un peu plus loin, il parlait de « ce grand peuple qui

ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple posé en l'air et dans le vide, pareillement incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur et la mort, et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect ». Que d'ailleurs on n'accuse ni tel pouvoir ni tel autre : « Tant que les questions fondamentales ne seront pas tranchées, l'indulgence ou la compassion ne sont que justice envers ceux qui s'imposent des tâches également quoique diversement impossibles pour les uns comme pour les autres ». L'impossibilité tient à une seule cause : la ruine du principe chrétien de l'autorité : « Ce qui est manifeste, c'est que la politique sans Dieu et sans Jésus-Christ est à court d'expédients ; c'est qu'elle est à bout de voies, et qu'ayant perdu notre route, nous tournons dans un cercle et nous nous agitons dans une impasse : *In circuitu ambulans, effusa est contemptio super principes, et errare fecit eos in invio et non in via.* »

La conclusion était qu'il fallait recourir à Jésus par Marie. L'orateur paraphrasa la prière d'Esther : « Seigneur, notre unique roi, disait-elle (le descendant de David était alors en exil), venez à mon aide, dans mon isolement : *Domine mi, qui Rex noster es solus, adjuva me solitariam* ; car, en dehors de vous, il n'est personne pour me secourir, *cujus præter te nullus est auxiliator alius* ». « Tel est le cri de Rome et de l'Eglise..... Tel est aussi le cri de la France en détresse. Elle attend un chef, elle appelle un maître, elle n'en n'a pas aujourd'hui, et, sans alliance au dehors, sans cohésion et sans force à l'intérieur, elle n'a d'espoir que dans le Roi des Cieux, ce Roi Jésus auquel il a plu de se qualifier autrefois Roi de France. Qu'on ne cherche pas d'autre complot dans ces pèlerinages ; qu'on s'épargne les frais de la surveillance par rapport à ces milliers de doigts qui égrènent le

chapelet, à ces milliers de bouches qui chantent des cantiques. Je vous livre tout le mystère de la conspiration. »

Les comités catholiques, réunis à Paris en assemblée générale, venaient de déclarer, dans une belle adresse : « qu'ils adhéraient de cœur et d'âme aux décrets du Concile et au *Syllabus*, comme à tous les autres enseignements émanés précédemment du Saint-Siège ». Mgr Pie n'oublie pas de les en féliciter : « Honneur à vous, laïques chrétiens et courageux de la capitale, qui n'avez pas craint de déclarer publiquement au Chef de l'Église que ces décisions seront désormais la règle de vos devoirs sociaux comme de vos devoirs privés. O Pontife de Rome, ô Vicaire de Jésus-Christ, heureux ceux d'entre ces hommes de foi, qui peuvent dire qu'ils n'ont point senti de trouble à vous suivre tout d'abord comme leur pasteur et leur guide : *Et ego non sum turbatus, te pastorem sequens !* Heureux ceux qui peuvent prendre Dieu à témoin qu'ils n'ont point caressé l'esprit de leur temps, qu'ils n'ont point aimé ce que l'Écriture appelle le jour de l'homme, jour faux et trompeur : *Et diem hominis non desideravi, tu scis !* Mais s'il est bon d'avoir toujours adhéré d'esprit et de cœur, de volonté et de fait, aux doctrines de la chaire de vérité, il est noble, il est salutaire de s'y rattacher plus fermement, de s'y coller plus étroitement quand on a subi l'épreuve de l'hésitation et du doute. » Il y avait des leçons pour tous ceux qui étaient là, dans ces dernières paroles.

On ne s'étonnera pas d'apprendre qu'une telle liberté de langage sur les choses présentes souleva dans la presse hostile une explosion de colère. Le journal *Le Soir* les déclara absolument intolérables, et appela sur l'orateur les coups de la justice. Mais l'opinion était faite, et on la trouve résumée dans cette

page d'une lettre signée d'un nom illustre : « Avant l'exécution des mesures de rigueur réclamées contre vous par *Le Soir*, nous tenons à ne pas arriver les derniers dans le concert de louanges et de remerciements qui s'élève en votre honneur. Il est bon, dans un tel siècle, d'assister à un spectacle comme celui de ces cent quarante députés allant faire une amende honorable publique à Notre-Dame de Chartres, et de voir l'Evêque qui a constamment tenu le plus haut le drapeau de l'Eglise et de la France, monter en chaire pour faire entendre d'un bout de la France à l'autre un langage si noble, si vrai et surtout si courageux. Soyez-en mille fois remercié, car vous remontez les courages par l'exemple du vôtre ».

Le 24 mai avait fait arriver au pouvoir des hommes de bien et de mérite, parmi lesquels quelques-uns comme M. Ernoul, ministre de la justice, dont nous savons les liens avec Mgr Pie. « Je ne vois que le bien public, écrivait-il à l'Evêque, et j'essaie autant qu'il est en moi de rendre inattaquable aux gens de bonne foi l'œuvre de réparation et de justice dont on m'a imposé le très lourd fardeau. J'ai grand besoin de vos prières et du souvenir de tous mes amis. » Les grandes difficultés procédaient de la nature même du système parlementaire, qui entravait chaque pas que le gouvernement tentait de faire dans les voies de la justice et de la réparation. C'est ce que Mgr Pie écrivait, le 18 mai, à M. de Vanssay : « M. Ernoul m'a expliqué toutes sortes de choses : c'est le cœur le plus droit, avec un esprit très pénétrant. Mais quelle machine gouvernementale et politique que celle dans l'emploi de laquelle il faut dépenser tant de mouvement et de peine pour aboutir à des résultats sans conséquence ! Décidément la science de ne rien faire ou de faire des riens demande trop d'esprit. Ximénès ou Richelieu n'en auraient pas eu assez

pour cette besogne. Le parlementarisme achève de donner sa mesure. L'art de gouverner a besoin d'être plus simple. »

En face de ces difficultés, le devoir du nouveau pouvoir, s'il voulait être digne et capable de rétablir la souveraineté chrétienne, était d'abord de prendre garde de porter atteinte aux principes catholiques sur lesquels elle s'appuierait, et de ne pas méconnaître, dans ses actes publics, la divine prérogative de la véritable Eglise. L'Evêque se plaignit, par exemple, que la résolution officielle de demander des prières publiques prise sur la motion des croyants les plus irréprochables, eût placé sur un même rang l'Eglise catholique et les cultes dissidents. Il lui paraissait « suffire, disait-il, que ceux-ci fussent mis administrativement en mesure de s'y associer, chacun chez eux ». C'était surtout l'Assemblée qui était responsable ici. Il se désolait pareillement qu'on n'osât pas revendiquer l'observation du dimanche, sans élever une égale protestation en faveur du Sabbat des Juifs et du vendredi des sectateurs de Mahomet. Ainsi en parlait-il à ses prêtres, durant la retraite de juillet 1873 : « Seigneur très saint, vous vous appelez le Dieu jaloux : *Dominus zelotes Deus est œmulator* ; et votre force est au service de cette légitime jalousie : *fortis et zelotes*. Est-il donc étonnant que vous jetiez périodiquement à bas ces institutions qui affectent d'élever au même niveau que vous tout ce qui n'est pas vous ? Votre débonnairété peut supporter le mal pendant la durée temporaire des siècles ; mais elle ne tolère pas qu'il soit authentiquement assimilé au bien. » Il écrivait ailleurs : « L'Etat ignore l'Eglise, ont dit les politiques. Eh bien ! Dieu leur dit aussi : *Nescio vos !* Et vous avez appris à connaître ce qu'il en coûte d'être ignoré de Dieu. *Principes extiterunt, et non cognovi !* »

A côté et au-dessus de ces prières officielles demandées à tous les cultes, l'Evêque plaçait la prière catholique privée ; et jamais il n'y porta une plus ardente insistance. Il nous faut courir rapidement sur les supplications, pèlerinages, neuvaines, qu'il provoqua dans cet été mémorable, durant lequel les destinées politiques de la France étaient tenues en suspens dans les conseils secrets de Versailles et de Froshdorf.

Le 28 juin, il écrit une Lettre pastorale pour donner rendez-vous à ses diocésains à Saint-Martin de Ligugé, en la fête de l'ordination de l'apôtre des Gaules. Le 17 juillet, il prescrit, pour le commencement d'août, une neuvaine de prières adressées à saint Pierre-ès-Liens ; et, en dépit de l'Italie qui prétend que le Pape est libre, il demande à ses prêtres de réciter chaque jour, à l'intention du captif du Vatican, les prières du missel romain pour un prisonnier : *Pro constituto in carcere vel in captivitate*. Dans ce même mois, il organise le pèlerinage de six cents Poitevins à Paray-le-Monial. Le 21 septembre, il entraîne trente ou quarante mille pèlerins de la Vendée au couronnement de Notre-Dame-de-Pitié, à la Chapelle-Saint-Laurent. Pendant tout le mois, trois ou quatre cents prêtres s'y étaient succédé avec leurs paroisses. Le jour de la solennité, que présidaient deux archevêques et trois évêques, Mgr Pie parla des espérances de la France : « Au nom de ces couronnes que nous allons poser sur la tête de votre Fils crucifié et sur la vôtre, hâtez-vous, ô Notre-Dame-de-Pitié, de replacer au front de la France et à celui de l'Église et de son chef les diadèmes qu'on leur a ravis. » Il répétait, huit jours après, dans une fête pareille : « La délivrance ne viendra désormais que du Ciel, et le Ciel agira par la main puissante de la Libératrice des chrétiens ».

Il semblait que le Ciel cédait à tant de vœux : l'orage paraissait s'éloigner ; le nuage se dissipait, l'arc-en-ciel

se montrait. Le 5 août, la visite de Mgr le Comte de Paris à l'héritier du trône avait consommé la fusion des branches aînée et cadette de la Maison de France. « Quel événement, Monseigneur, écrivait de Froshdorf M. le Comte de Vanssay à Mgr Pie, quel événement que celui dont toute l'Europe s'entretient en ce moment ! Nous sommes entrés bien évidemment dans cette phase providentielle où le bon Dieu procède par des coups imprévus, inattendus, improbables, qui plongent dans le néant les pauvres petites combinaisons humaines, afin de mieux prouver que l'œuvre est tout entière de sa main. Vous aurez compris, à la lecture de la dépêche adressée à l'*Union*, que tout s'était passé, pour le fond et la forme, dans les conditions de dignité, de sérieux et de cordialité qui donnent à cette réconciliation un caractère vraiment rassurant pour l'avenir. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Mgr le Comte de Chambord a exigé non seulement une visite au Chef de la famille, mais une reconnaissance expresse du principe dont il est le représentant, excluant toute compétition sur le terrain monarchique. La condition a été acceptée, après mûre réflexion, et, dans les deux entrevues, le Comte de Paris a fait preuve, dans les moindres détails, d'un tact parfait... J'ai été le très chétif intermédiaire désigné par la force des choses. Jugez, Monseigneur, si le cas était nouveau pour moi ! »

Mgr Pie comprit que c'était l'heure de faire violence au ciel. A sa voix, tout Poitiers se porta à la neuvaine de sainte Radegonde, reine de France. Il écrivait, le 13 août, à Mgr Fillion : « Notre tombeau est assiégé tous les jours par des paroisses entières. Hier, deux paroisses de la ville, Saint-Porchaire et Saint-Hilaire, sont venues le soir et rentrées aux flambeaux. Il y avait plus de deux mille personnes, et, avec cela, une gravité, un recueillement, un esprit de prière qui sont les indices de quelque grande grâce. »

Mais bientôt de nouveaux obstacles avaient été placés sur l'avenue du trône, pour en barrer chemin à l'héritier légitime. La question du drapeau s'était dressée entre lui et une partie du pays. Le Comte de Chambord devait-il accepter le drapeau tricolore, ou ne pas se séparer du drapeau blanc de ses pères? Ce drapeau royal n'était-il pas en même temps le drapeau national, celui de la France avant la Révolution, et le rappel de la royauté légitime n'entraînait-il pas le rappel du drapeau de la royauté légitime? D'autre part, la repulsion que ce changement de drapeau soulevait dans l'opinion, dans l'opinion militaire surtout, ne créait-elle pas une impossibilité dont il fallait tenir compte; et le grand bien qu'on attendait d'une restauration chrétienne ne valait-il pas qu'on l'achetât par une transaction; ou bien ce premier sacrifice n'en eût-il pas entraîné une longue suite d'autres, qui eussent finalement abouti à celui de la souveraineté elle-même? Était-ce là seulement un simple détail de pure forme, qui ne pré-jugeait en rien la question de constitution et d'esprit politique; ou bien le drapeau tricolore tient-il de son histoire une signification si essentiellement révolutionnaire que, de fait comme de droit, il en porte les principes et les instincts dans ses plis? Graves questions, encore une fois, qui partagèrent alors beaucoup d'excellents esprits, également mais diversement désireux du bien du pays et de la France. Nous n'avons pas à les résoudre, et il n'est pas facile d'estimer au juste la conduite qui fut tenue et celle qu'il fallait tenir dans cette affaire que la mort du chef de la Maison de France a fait passer du domaine brûlant de la politique active dans celui plus calme de l'histoire rétrospective. C'est elle qui prononcera un jour, toutes pièces en main.

Quant à Mgr Pie, il avait sa pensée bien arrêtée à cet égard. On le savait; mais comme on savait aussi son immense désir de voir l'avènement de la royauté

chrétienne, on lui demanda de se faire l'avocat de la cause du drapeau tricolore auprès du prince héritier. La personne qui lui adressait cette prière, avait reçu les confidences du maréchal Président de la République, dont elle produisait à l'appui une lettre où l'Evêque pouvait lire : « Faire accepter le drapeau blanc par un seul régiment de l'armée française, c'est impossible, absolument impossible, aujourd'hui, demain, toujours » !

Mgr Pie refusa de se charger de cette mission. D'abord c'était le faire sortir de son rôle d'Evêque, lui qui à tout prix ne voulait point en être détourné. Il répondit, le 30 août : « Je ne puis ni ne dois me faire l'intermédiaire de ce que vous me communiquez. Je ne me mêlerai jamais directement aux questions de ce genre, me contentant d'avoir mon sentiment comme particulier, et n'engageant jamais ma personne d'Evêque dans la politique active. »

C'était secondement le faire mentir à sa propre pensée. La même lettre disait : « Le drapeau tricolore, en tant que drapeau simplement politique, est irrémédiablement révolutionnaire. Il signifie la souveraineté populaire, ou il ne signifie rien. En tant que drapeau politique et militaire à la fois, il est essentiellement et logiquement napoléonien, et ce n'est qu'avec le régime dictatorial qu'il devient relativement et très précairement conservateur.

« Pour les princes de Bourbon, qu'ils soient aînés ou cadets, il produira de nouveau ce qu'il a fait en 1830 et ce qu'il n'a pu conjurer en 1848. Et, comme l'opposition est bien autrement développée qu'alors, le système de transaction et de faux équilibre parlementaire qu'il symbolise conduira le pouvoir à un renversement beaucoup plus précipité encore que par le passé.

« Pour ma part, j'estime que nul de nous n'a le droit d'exiger du Roi, si résigné qu'il puisse être à

tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans un courant où il a la certitude de se noyer avec nous. C'est trop demander au sauveteur qu'il veuille bien s'attacher au cou la pierre qui a entraîné les meilleurs nageurs au fond de l'eau.

« Si Dieu veut sauver la France, il lui inspirera de meilleures dispositions. Sinon, elle périra victime de ses stupides antipathies. »

La Chambre allait décider. Par un vote émis, dans sa séance du 2 juillet, l'Assemblée s'était engagée à nommer, dans le mois qui suivrait sa rentrée, la commission chargée d'examiner un projet de lois constitutionnelles. Mgr Pie, le 15 octobre, demanda des prières publiques dans tout son diocèse à cette intention. Une neuvaine devait être célébrée à partir du 1^{er} novembre ; un jeûne était indiqué pour le vendredi 7 novembre, en esprit de pénitence et d'expiation nationale. Dans sa lettre, l'Évêque déclare que l'heure est solennelle et pleine de périls. La persuasion universelle est que nous touchons à une solution qui peut décider du sort de la France, dans des sens très divers. Il faut donc que la nation prie. « *Optio vobis datur*, dit-il finalement, l'option va vous être donnée. Dieu, en offrant le salut aux peuples comme aux individus, n'enlève ni aux uns ni aux autres la fatale puissance de se prononcer pour leur ruine. Notre sort est entre nos mains : la France se relèvera chrétienne, ou elle ne se relèvera pas. »

Embarrassés et divisés par la question du drapeau, les divers groupes royalistes avaient cru sage de l'écartier ; et c'était sous cette réserve ou sur cette équivoque que s'était fait l'accord ou ce qu'on appelait de ce nom. Le 21 octobre, quarante-cinq voix de majorité étaient acquises à la monarchie. Le 27 octobre encore, du cabinet même de M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, une lettre de M. de Beauvoir man-

dait à Mgr Pie : « Monseigneur, Votre Grandeur peut s'imaginer avec quelle fièvre nous travaillons ici à la victoire, avec quelle indicible émotion nous nous sentons près du jour où la France, rendue au principe de l'hérédité et de la légitimité, sera sauvée, et où le Roi, entouré de sa belle famille, loyalement, cordialement vouée à son œuvre, rendra à la France sa place dans le monde. »

Cette heure ne devait pas venir. Le même jour, 27 octobre, paraissait la lettre de M. le Comte de Chambord à M. Chesnelong, affirmant sa résolution définitive de garder le drapeau blanc. C'était une pièce d'une magnanimité antique, où on lisait les déclarations suivantes : « Je dois toute la vérité à ce pays qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais... Nous avons avec lui une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi..., et ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain. » Son dernier mot était : « La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore ses Francs ; et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'entre des mains assez fermes pour le porter. »

Mgr Pie fut de ceux qui applaudirent à cet acte, dans lequel il retrouvait l'écho de ses pensées, presque de ses paroles. Il espérait que cette loyauté serait comprise en France ; et quand on lui disait que c'était au contraire le suicide de la royauté : « Mais quoi ! répondait-il, quelle estime faudra-t-il faire de notre pays et de notre temps si un acte qui grandit et l'homme et

la cause devient l'arrêt de mort de la cause et de l'homme ? » C'est une de ses notes d'alors. Dans ses lettres il expliquait que la question n'était pas entre un drapeau et un autre, mais entre une royauté et une autre, entre la royauté entière et forte et la royauté diminuée et impuissante ; entre la royauté maîtresse et souveraine, et la royauté sujette et asservie ; entre un pouvoir qui règne sans gouverner, et un pouvoir qui veut gouverner en régnant. A Mgr Mercurelli il écrivait, dans ces jours-là : « Si la Monarchie s'était faite dans les conditions arrangées par le libéralisme, notre dernière ressource religieuse et nationale était perdue. Il est clair que le Roi n'aurait pas duré six mois, et n'aurait rien pu faire de bon pendant ce très court règne. Il avait contre lui, outre toutes les fractions de la gauche et du bonapartisme, la plus grande partie de la droite, embrigadée par les chefs dont il n'eût pas voulu pour ministres. Devant cette opposition, après deux ou trois combinaisons ministérielles renversées, il fallait se retirer, et cette fois c'était abdiquer. Au contraire, maintenir ses principes et attendre l'heure de Dieu, c'est se réserver pour un avenir qui ne peut être éloigné... »

Mgr Pie ne voulut donc ni cesser d'espérer, ni cesser de prier. Toutes ses homélies d'alors sont remplies de cet objet. Celle de la Toussaint est un appel suppliant ; elle se termine par ce cri : « Seigneur, Seigneur, tirez-nous de ce défilé, car le salut ne nous viendra pas du côté de ces hommes : *Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis.* Ayez pitié de Sion, levez-vous, il en est temps. Le mal ne comporte plus d'attente : un accès de plus, ce sont les transes de la mort, c'est le hoquet de l'agonie ; c'est le dernier soupir. »

Il n'y avait plus qu'un miracle qui pût nous rendre le salut ; et les miracles de l'Évangile fournissaient à

l'Evêque une image de ceux qu'il demandait dans ces homélies d'alors, pour la guérison de la France. Le 11, fête de saint Martin, c'est à l'hémorroïsse que la France est comparée. La France, c'est, hélas! cette femme qui, depuis tant d'années, perd son sang dans des révolutions et des guerres civiles; qui a été ruinée par ces prétendus médecins qui aggravaient son mal au lieu de le guérir; qui en est arrivée à l'anémie, à l'épuisement, faute d'un guérisseur sérieux. « Ah! si cette pauvre infirme voulait recourir à Jésus par un acte public, officiel! Si elle voulait proclamer les droits du Seigneur Jésus! Si elle touchait seulement la frange du vêtement de Jésus, elle serait guérie. »

La France, c'était encore cette fille du prince de la synagogue que Jésus va ressusciter, à la prière de ce père qui est le Pape. Mais il y a autour d'elle des joueurs de flûte qui croient aux enchantements de leurs paroles harmonieuses, et des multitudes qui veulent du tapage et des émeutes: *Tibicines et turbam tumultuantem*. Il faut écarter ces gens, *recedite*: à la porte! A la porte ceux qui nous séduisent et se séduisent eux-mêmes de leurs propres discours: ce concert de charlatans n'a jamais guéri personne. A la porte la foule des moqueurs qui se rit de Jésus et de nos espérances. *Non est enim mortua puella, sed dormit*, celle que vous dites morte vivra, elle n'est qu'endormie. La France porte en elle un principe de vie; il ne faut, pour la relever, que la main du Seigneur. Seigneur, tendez la main à notre nation, et notre nation se relèvera! »

Quinze jours après, 25 novembre, le mal et le malade sont représentés sous une nouvelle figure. Le malade, c'est ce lunatique de l'Evangile que son père amène à Jésus-Christ pour qu'il le guérisse; son mal, c'est le mal caduc. La société actuelle est atteinte de ce mal. *Lunaticus est et malè patitur*; à tout propos elle tombe, *et sæpè cadit in ignem et*

crebrò in aquam ; et ces chutes ont pris un caractère de périodicité qui semble devenu la loi de l'histoire contemporaine. — Combien y a-t-il de temps que cela lui arrive, demande le Sauveur Jésus ? Réponse : Depuis son enfance : *Et ille ait : ab infantiâ*. Oui, c'est depuis son berceau, depuis ce 89 d'où elle date sa naissance, que la société moderne est constamment sous le coup de cette affection morbide. Mais voici qui en fait bien connaître le caractère. L'orateur a appris que, chez les anciens romains, le mal caduc s'appelait le mal des comices ou des assemblées, *morbus comitialis*, parce que s'il arrivait que quelqu'un en fût atteint durant ces réunions, il fallait les dissoudre et les ajourner sur-le-champ. Cette synonymie de l'épilepsie et du mal parlementaire est un filon trop précieux pour que Mgr Pie manque de l'exploiter. Ce sont bien, de part et d'autre, les mêmes terribles effets, les convulsions, la rage, l'épuisement de la vie : *et spumat, et stridet dentibus, et arescit*. Que faut-il pour que le malade guérisse ? Il faut que ceux qui en ont la garde le conduisent à Jésus : « Amenez-le-moi ! » Il faut croire d'abord et croire fortement : « Si tu peux croire, tout est possible à celui qui croit. » Qu'il dise donc à Jésus : « Je crois ; Seigneur, venez en aide à l'incrédulité que je tiens d'un siècle d'ignorance et de révolution : *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam*. Alors Jésus prendra la main du possédé ; il le soulèvera, il le fera marcher, et celui-ci sera guéri. C'est, mot pour mot, l'histoire de cet infortuné ; ce sera, quand elle le voudra, l'histoire de la France moderne.

On ne s'étonnera pas que cette homélie, reproduite par les journaux catholiques, ait soulevé les colères du *National*, des *Débats* et de *la République française*, qui n'y virent qu'un chef-d'œuvre d'imprudance, de passion et de légèreté ! L'Évêque de Poitiers en fut dédommagé par les félicitations et les remerciements du Pape, de la Cour de Rome, d'une grande partie de l'é-

piscolpat français, des députés catholiques, des plus éminents Religieux, de M. le Comte de Chambord. M. Louis Veuillot ne faisait que traduire l'admiration publique, quand il écrivait à l'Évêque de Poitiers : « Monseigneur, tout le monde est ravi, et tout le monde fait des vœux pour que vous recommenciez. Le besoin des chefs-d'œuvre se fait sentir. On trouve, en vous lisant, qu'il n'y a que la politique divine qui ait figure humaine. »

Dans ces mêmes jours, 20 novembre, le Septennat était voté : « Quel bon peuplé ! s'écrie l'Évêque. Quel bon peuple qui se sent mourir, qui agonise, et qui s'entend dire qu'il doit être content, puisque sa maladie durera désormais sept ans ! » Il disait de cette année 1874 : « Elle commence dans les brouillards. Il semble pourtant qu'avec un peu de bonne volonté le soleil les percerait. Mais ils ne veulent pas se laisser pénétrer de ses rayons ».

C'en était fait : ce soleil ne devait pas se lever sur nos têtes. Et cependant la foi de l'Évêque, comme celle du patriarche, s'acharnait à l'espérance, même contre l'espérance. Le jour de Noël, il s'enchantait lui-même et enchantait ses auditeurs de l'image idéale d'un roi sauveur de la patrie : « La France a eu son saint Louis, disait-il, l'Angleterre son saint Edouard, l'Allemagne son saint Henri; et combien d'autres, sous des traits mortels, faisaient revivre dans leur royale personne l'expression sensible de la royauté de Jésus-Christ ! Si tous n'y ont pas atteint, c'est là du moins pour tous l'idéal proposé. Et la meilleure espérance que nous puissions former pour le monde, n'est-ce pas l'avènement d'un de ces rois qui portent avec eux la paix, et dont le visage est appelé par les désirs, par les besoins, par les souffrances de toute la terre : *Rex pacificus cujus vultum desiderat universa terra*; d'un de ces rois pénétrés de l'esprit chrétien, que

n'éblouit point, que ne tente même point la splendeur du trône, l'éclat de la couronne; qui n'envisage le pouvoir que sous la forme du devoir et du sacrifice, à l'exemple de Celui qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour immoler sa vie au rachat de ses frères ! »

L'Evêque croyait donc qu'un tel roi pouvait être le nôtre. Une heure était venue, heure unique dans l'histoire contemporaine, où tout ce que nous avions désiré, tout ce que nous avions demandé au Ciel depuis quarante ans, tout ce que le Ciel nous avait préparé presque miraculeusement, tout ce qui semblait impossible allait devenir possible et nous être donné. Un prince éclairé, chevaleresque, bon, loyal, chrétien de principes et de conduite, vrai fils de l'Eglise plus qu'aucun de ses pères, nous revenait appelé par le vœu d'une nation éclairée par quarante ans de fautes et de malheurs. Que de gages de relèvement, si toutefois les gages humains ne trompent pas ! C'était la France régénérée, la tradition renouée, le droit rétabli, la stabilité affermie ; c'était enfin le règne de Dieu et de sa justice, et avec lui, par surcroît, l'honneur, la confiance, la prospérité et la paix. Il sembla que Dieu nous offrait tout cela : nous n'en avons pas voulu. Il était trop tard peut-être ; nous n'en étions plus dignes ; la conscience publique était devenue trop faible et la révolution trop puissante ; et ceux-là nous crurent meilleurs qui de ce rare idéal voulurent faire une vivante et puissante réalité. Mais confessons que, s'il y eut de l'illusion dans cet espoir, il n'y en a guère de plus généreuse et de plus patriotique que celle-là. Et puis saluons ce passé qu'on ne reverra pas de sitôt. C'est tout un ordre d'idées que le Prince a emporté ce jour-là dans le silence, et plus tard dans la tombe. Cette tombe est celle d'une grande chose plus encore que celle d'un grand prince, cette date sépare deux mondes ; elle

comptera parmi les plus considérables de l'histoire. Mais encore souvenons-nous que Dieu, lui du moins, ne meurt pas. Or ce que Mgr Pie, du premier au dernier jour de son épiscopat, avait voulu servir, c'était « le parti de Dieu », ainsi qu'il le nommait. Celui là subsiste toujours ; et c'est toujours le premier devoir des catholiques d'en affirmer les principes et d'en chercher le triomphe, dans la mesure du possible, à travers la diversité des régimes qui se succèdent et des formes politiques de la société.

Faut-il maintenant dire un mot d'une étrange diversion opérée par le parti bonapartiste, prêtant à Mgr Pie des paroles qui signalaient le jeune prince impérial comme la suprême ressource de la France de l'avenir ? Une brochure politique de M. Léonce Dupont : *Le quatrième Napoléon*, un article du journal de l'*Ordre* du 4 février 1874, avaient monté ce paradoxe, obstinément soutenu ensuite par un journal de Nantes, l'*Union Bretonne*, qui reçut de Mgr Pie la réponse suivante : « Je ne me défends pas d'avoir parlé avec modération de la personne et de la famille de l'Empereur, à l'heure même où ma conscience me poussait à combattre publiquement ses actes, et où son gouvernement me poursuivait à outrance. La loi évangélique dont nous sommes les ministres et les interprètes nous fait un devoir d'allier au courage de la résistance les habitudes du respect, et nous ne savons point ajouter nos coups à ceux que le malheur a frappés... Mais, quel que puisse être l'avenir réservé par nos incessantes révolutions à l'enfant qui eut Pie IX pour parrain, je suis de ceux qui ont suivi de trop près, jour par jour, la marche des choses, pour avoir jamais eu la pensée d'asseoir là-dessus une mission providentielle et un horoscope favorable. » Ces paroles firent cesser toute cette petite tempête.

C'est parmi ces douloureux mécomptes de la poli-

tique que s'était achevée, pour Mgr Pie, la XXIV^e année de son épiscopat. Il en fit le sujet de cette belle invocation, au jour de la célébration de cet anniversaire : « Assis, malgré mes démérites, et cela depuis bientôt un quart de siècle, sur un des sièges les plus illustres de la Gaule, ah ! daigne le Seigneur m'y donner, m'y conserver toujours la pureté du cœur, et avant tout l'incorruptibilité de la foi figurée par la blancheur des vêtements sacrés que l'Apocalypse attribue aux vingt-quatre vieillards rangés autour de l'Agneau ! Que toujours je sois fidèle à incliner, que toujours je sois prêt, comme eux, à jeter ma couronne aux pieds de Celui qui est assis sur le trône des cieux, et de son Vicaire douloureusement siégeant sur la Chaire apostolique ! »

CHAPITRE V.

LABEURS ET DOULEURS.

LES ANNÉES DE SOUFFRANCE. — PRÉSAGE DU CARDINALAT. —
LES CARMÉLITES. — « LA VIE ET LES VERTUS CHRÉTIENNES. »
— ÉGLISES ET CHAPELLES NOUVELLES. — LES PÈLERINAGES.
— MAUX DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. — MORT ET ÉLOGE DE
MGR FILLION. — LE JUBILÉ ÉPISCOPAL. — MORT ET ÉLOGE DE
DOM GUÉRANGER. — JUBILÉ DE L'ANNÉE SAINTE. — LE SE-
COND CONGRÈS DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. — MORT DE
MGR COUSSEAU.

(1874-1875.)

Mgr Pie allait avoir soixante ans. Jamais son intelligence n'avait été plus puissante ; mais sa santé déclina. Il n'avait rien perdu de la noblesse de sa taille et de la majesté de toute sa personne ; et l'on retrouvait toujours malgré un peu d'embonpoint, la distinction de ses manières aristocratiques et la finesse des traits de sa physionomie, particulièrement sa bouche et de ses yeux, petits et vifs, où étincelaient la pensée et le feu des sentiments intérieurs. Il était revenu du Concile, victorieux et triomphant du seul triomphe de Dieu, mais atteint plus que jamais dans les sources de la vie ; l'organisme s'affaissait, et il sentait dans ses jambes s'aggraver le poids qui déjà l'entraînait à pas lents vers son éternité. On s'en apercevait à la peine

qu'il éprouvait à demeurer longtemps debout, ou à marcher doucement, comme dans les longs défilés des confirmations; et il avouait parfois que, dans ces visites pastorales, la fonction qui le charmait le plus était aussi celle qui le fatiguait davantage, la bénédiction distribuée aux enfants sur le parcours des processions et des cortèges religieux. Sa parole en chaire avait l'autorité croissante qu'elle tenait de son fonds même et de son éloquente beauté; mais la diction était devenue traînante, parfois même hésitante, jusqu'au jour où l'en fit apercevoir la personne qui avait le droit de lui tout dire : sa mère vénérée et toujours écoutée. Mais, par contre, l'entretien familial ou la causerie intime le retrouvait toujours le même : vif, animé, plein d'à-propos, de bonne grâce et de saillies spirituelles, desquelles certaine pointe de malice n'était pas absente. C'était un charme que sa conversation, et il n'y avait guère de plus vif plaisir d'esprit que celui de l'entendre, lorsque, dans un salon ou dans un cercle distingué, à demi appuyé ou adossé à quelque meuble, tenant habituellement et familièrement sa croix pastorale dans sa main, il disait à chacun la parole particulière, ou bien traitait quelque sujet de politique contemporaine, avec un abandon plein de liberté comme de dignité, qui laissait place également aux plus aimables propos et aux plus grandes pensées.

Tandis que la vie corporelle penchait vers son déclin, la vie spirituelle grandissait sensiblement dans cette âme éminemment ecclésiastique. Elle s'était mise à l'école d'un maître moderne de spiritualité, pour lequel Mgr Pie professait un goût particulier : le Père Faber, de l'Oratoire de Londres. Non seulement, il en faisait sa lecture régulière, mais il en prenait par écrit des extraits dont le choix fait assez voir la nature de ses prédilections. On ne sera pas étonné d'y voir figurer,

en première ligne, des sujets de méditations sur l'amour de l'Eglise, la confiance dans l'Eglise, la conduite envers l'Eglise, la prière pour l'Eglise et les chefs de l'Eglise. Mais il choisit aussi, il explique et il s'applique des maximes personnellement pratiques sur la vocation sacerdotale, l'humilité, la vie en Dieu, la vie retirée, la vie pacifiée, dont il dit : « Les saints ne sont pas une classe de gens fort affairés. Leur vie n'est pas surchargée, mais elle est transfigurée ». Il demande donc à Jésus-Christ de transfigurer la sienne. Il lui demande ensuite de la soutenir, de l'étayer, de la porter par sa grâce, car son âme, elle aussi, s'alourdissait, disait-il ; et, avec son pieux auteur, il compare le fil de son existence morale à ce fil métallique des lignes télégraphiques qui fléchit toujours d'un support à un autre, et qui ne manquerait pas d'être entraîné par son propre poids, si les supports n'étaient multipliés et rapprochés tout le long du chemin.

Telle nous venons de voir la personne de Mgr Pie, partagée et oscillante entre la santé et la défaillance, entre la joie et la douleur ; tels nous apparaissent les événements de sa vie, au cours de ces années qui penchent vers la vieillesse. Elles ont encore des jours heureux ; mais les jours tristes y dominent. L'Eglise est en proie, l'Evêque souffre comme elle et pour elle, dans son cœur et dans son corps. C'est toute l'histoire de ces années 1874 et 1875, au centre desquelles se place le XXV^e anniversaire de son sacre épiscopal, un sommet duquel ensuite il n'y a plus qu'à descendre, si toutefois c'est descendre que de s'en aller à Dieu.

Pendant de grandes dignités lui étaient dès lors annoncées. Dès le mois de janvier 1873, un cardinal français avait dit en présence du Pape : « Rien ne ferait plus d'honneur à Pie IX que d'ouvrir le Sacré Collège à un autre Pie, l'évêque de Poitiers ». Le Pape avait souri, puis était devenu pensif : cette pro-

motion qu'il désirait ne dépendait pas de Rome seule. A la fin de la même année, 12 décembre, on informa l'Évêque que le Saint-Père venait de mettre en avant, pour les quatre chapeaux de la couronne alors disponibles, quatre noms, parmi lesquels le sien en première ligne, en exprimant le désir que « la France ne présentât que des candidats de cette nuance ». Il ne fut pas agréé par le ministère d'alors. Rome s'en montra mécontente ; et le nonce, Mgr Chigi, en fit savoir à Mgr Pie sa désolation : « J'ai fait et j'ai dit tout ce qui était possible pour obtenir que votre nom, si cher et si vénéré par tous *les bons*, fût choisi de préférence. Mais on ne m'a pas écouté. J'ai la confiance que, plus tard, de meilleurs juges du vrai mérite viendront réparer la faute que l'on commet en ce moment ». Quelque chose de ces négociations transpira dans le public, car Mgr Pie en reçut les compliments anticipés de plusieurs évêques, entre autres de Mgr Delamare, archevêque d'Auch, qu'il remercia de ces bonnes et fraternelles paroles : « Par la grâce de Dieu, je sais trop le peu d'importance qu'aurait ma personnalité, pour attacher du prix à ce qui n'en a point dans l'intérêt sérieux de l'Église. C'est donc moi qui révérai en vous un archevêque de la sainte Église, heureux de me dire votre humble et petit frère ».

Cette lettre disait que le Pape et lui s'attendaient bien à « l'accueil qui serait fait aux désirs du Saint-Siège par le catholicisme libéral aux affaires, car il n'était pas en train de mériter ses bonnes grâces ». Et, de vrai, il faut avouer qu'il ne faisait rien pour cela. En ces mêmes jours du commencement de l'année 1873, le 18 janvier, solennité de saint Hilaire, dans sa cathédrale ; puis le 27 janvier, dans l'église du Jésus, pour la Béatification du bienheureux Pierre Lefèvre, il rappelle à ce pouvoir, qui est et qui veut être un pouvoir chrétien, qu'il s'égare en se faisant peur de l'Église

et de ses principes sociaux ; que de cette diminution du sentiment de la vérité procède une faiblesse d'action qui perdra tout, et que rien ne sera sauvé, pas même l'honneur national déjà gravement atteint. Il en attestait les humiliations que nous faisait subir la diplomatie des puissances étrangères : « Il en coûte cher aux nations de ne pas fléchir le genou devant le nom et la royauté de Jésus-Christ. Ce sont alors d'autres genuflexions qu'il faut faire. La langue qui refuse de confesser la puissance du Roi Jésus, à quels silences humiliants n'est-elle pas condamnée ! *Et nunc non possumus aperire os.* » On se souvient de ce qu'étaient alors en effet les abaissements de la politique française, que le simple stationnement d'un de nos navires, *l'Orénoque*, à Cività Vecchia, et les mandements des évêques sur la question romaine forçaient à courber la tête sous les injonctions de la Prusse, alliée à l'Italie.

Mgr Pie s'appuyait beaucoup en tout cela sur Mgr Chigi, nonce apostolique, dont il était l'ami. Ce prélat fut rappelé à Rome, où l'attendait la pourpre. Ce fut, pour Mgr Pie, l'entrée dans la voie funèbre et royale des sacrifices et des séparations, où il ne s'arrête plus. Une grande affection, fondée sur le dévouement commun au service de l'Eglise romaine, les unissait l'un à l'autre. Ce dévouement, ils l'employaient de concert à procurer les meilleures nominations épiscopales qu'ils pouvaient ; et ils en faisaient le sujet le plus ordinaire d'une correspondance très suivie, très cordiale, mais toute confidentielle. « Vous savez assez, Monseigneur, lui écrivait le Nonce, si je vous vénère, et quelle respectueuse affection je vous porte, pour être persuadé que tout ce qui me vient de vous est reçu par moi avec bonheur et que j'en fais le plus grand cas. » Il savait que l'Evêque de Poitiers n'aimait que la pure vérité et ceux qui la défendent. Quand, après douze ans de séjour, le Nonce repartit pour Rome, empêché de se

rendre à Poitiers, comme il l'avait espéré, il pressa Mgr Pie de venir du moins recevoir son adieu à Paris : « Venez le plus tôt possible : tout le monde vous désire ici. Je veux du moins vous voir et vous répéter de vive voix combien je vous vénère et vous estime, combien je vous suis dévoué, et quel regret j'éprouve de me séparer de vous. »

L'Evêque de Poitiers, désenchanté du dehors, se consacra d'autant plus à l'œuvre du dedans, le dévouement à son peuple et le ministère pastoral, en le prenant par le côté qui alors l'attirait davantage : la vie de prière, source de la vie de la grâce, et particulièrement l'entretien de la vie religieuse dans le cloître : « Les patriarches, disait-il, faisaient leur premier soin de creuser des puits pour désaltérer leurs troupeaux. Les pasteurs ont pour premier devoir d'ouvrir des sources profondes de vie spirituelle pour leurs brebis qui sont les âmes. »

Nous avons vu dans quel honneur il tenait l'Ordre du Carmel. En 1873, un ébranlement s'était produit dans ses maisons, en France, à la suite d'écrits inconsidérés, et inspirés par plus de zèle que de circonspection. On venait, après trois siècles de sainteté, de soumission au Saint-Siège, d'approbation constante donnée par Rome aux règles, aux livres et aux pratiques des Carmélites de France, déclarer que cette branche du grand arbre monastique n'était pas solidement greffée sur le tronc planté par sainte Thérèse ; que le pieux cardinal de Bérulle avait fait une scission, bien près d'être un schisme ; que l'esprit de la Mère Séraphique n'animait plus cette portion de sa famille ; que ces Religieuses de France avaient perdu le droit de s'appeler ses vraies filles, et qu'elles n'avaient plus qu'à quitter leurs présentes constitutions, leurs livres liturgiques et toute leur observance, pour prendre les constitutions, la liturgie et l'observance de l'Institut primitif de saint

Elie. Les monastères français avaient été troublés par ces prétentions qui cherchaient un appui jusque dans le Saint-Siège. Mgr Pie y vit un péril pour le maintien de la paix des cloîtres : « Il faut là écrivait-il, une paix plus stable et plus profonde : autrement cette grande arme des contemplatives, qui est l'oraison, s'érousse ; leur action s'en trouve affaiblie, et, par suite, leur œuvre restreinte et compromise. » S'étant renseigné d'abord auprès des Carmes et du Saint-Siège lui-même, Mgr Pie avait écrit, le 28 juillet 1873, une Lettre pastorale aux deux monastères de Poitiers et de Niort, destinée à leur apporter la lumière et la paix. Il repoussait les ingérences novatrices des réformateurs sans mandat et sans autorité ; il réfutait leurs allégations ; il réprouvait leurs publications. Défense était faite aux deux maisons du diocèse de lire ou de retenir ces écrits fâcheux. L'Évêque disait à la fin : « Demeurez donc en paix, nos très chères filles. Sous la garantie du Siège apostolique, sous la protection et la conduite de vos évêques, continuez d'être ferventes dans votre saint état. Lisez la vie et les œuvres de votre incomparable Mère : c'est là que vous trouverez son esprit... » Cet esprit de sainte Thérèse, il en donnait les caractères. Puis la paix, qui avait été son premier mot, était aussi le dernier : « Pour vous, mes filles, appliquez-vous à ne blesser personne. Quoi qu'il en puisse être de celles de vos maisons qui, avec l'assentiment de leurs évêques, s'uniraient à la Congrégation italienne, nous voulons que, restant ce que vous êtes, vous ne le cédiez à aucune en sentiments de confiance, de charité, de déférence fraternelle et filiale envers les dignes Religieux dont vous êtes les sœurs, et avec lesquels vous ne formez, sous les yeux de Dieu et de vos saints fondateurs et réformateurs, qu'une même et unique famille. »

Cette parole fut entendue, et si aujourd'hui ces

germes de sécession sont presque disparus, c'est, en grande partie, à l'intervention lumineuse et vigoureuse de l'Evêque de Poitiers que le Carmel le doit.

Des conférences étaient prêchées à ces deux monastères par M. l'abbé Gay qui en était supérieur. L'Evêque de Poitiers, qui appréciait leur beauté, pressa son ami de les publier. En 1874, elles parurent sous le titre de *Traité sur La vie et les vertus chrétiennes, considérées dans l'état religieux*. Nous n'avons pas à apprécier ce grand ouvrage d'ascétisme, dont l'apparition fut saluée de l'admiration et de la reconnaissance de tous les catholiques. Nous devons dire cependant que l'Evêque de Poitiers, qui l'avait provoqué, ne cessa de le soutenir de son encouragement, avant de l'honorer de son applaudissement public. Lui seul sut ce que ce travail coûta au pieux écrivain qui, arrêté par la maladie, entravé par d'autres soins, s'attachait à cette œuvre comme à une tâche qu'il tenait de sa vocation propre. « J'ai un sentiment très profond, écrivait M. Gay à peine convalescent, que, si je puis de quelque manière servir notre sainte Mère l'Eglise et les âmes, c'est surtout en écrivant. A mon humble rang, je dirai volontiers avec le comte de Maistre : « Dieu m'a fait pour penser et non pas pour agir ». Mais je dois désormais compter avec l'infirmité. Ma vie est à son automne ; et Dieu sait ce que sera pour moi cette saison. Les cloches d'alarme, qui déjà deux fois ont retenti à mon oreille, m'avertissent que le temps est court, et qu'il le faut bien employer. J'ai hâte de récolter et de serrer ma moisson, parce que je crois que ces livres, pour lesquels Dieu m'a tant aidé, renferment, à cause de cette aide divine, une substance qui pourra nourrir bien des âmes affamées. » Mgr. Pie, lui aussi, le pensait. Il s'était fait remettre les principaux traités, et il s'en délectait et s'en édifiait. Il disait seulement : « Cher

ami, c'est bien beau, mais c'est trop beau. Quand on écrit de pareilles pages, il ne faut pas s'attendre à beaucoup de lecteurs ». La lettre d'approbation, qu'il donna au mois de juillet, est discrète et très ménagère de louange : cela tenait à la très haute idée qu'il avait de ce que l'approbation motivée d'un évêque est aux yeux de l'Église. Et puis son vicaire général le touchait de si près ! « Le plus bel éloge, écrivit-il, d'un enseignement si relevé et si parfait, c'est qu'il ait su se créer un auditoire capable de l'entendre et de le goûter. Et, parce que, selon la mémorable maxime de sainte Thérèse, « à mesure que Notre-Seigneur a tant d'ennemis et si peu d'amis, notre tâche est de veiller à ce que ce peu d'amis qu'il a soient bons », j'acquitte la dette de ma charge pastorale, en vous remerciant de tout le bien fait à des âmes qui me sont chères. » Il souhaitait que ce bien s'étendît à tous ceux qui cherchent la vérité et la perfection, non seulement dans le cloître et le sanctuaire, mais encore dans le siècle.

On sait la réponse du public : personne ne s'en montra plus heureux que l'Évêque. Il y voyait un symptôme de l'état religieux des esprits en France, et le signe d'un progrès du royaume de Dieu.

Comme toujours, en même temps que l'impiété faisait son œuvre de destruction en France, l'Église faisait son œuvre d'édification : c'était à chacune son rôle. Elle reconstruisait ses temples, en élevant les âmes. Les monastères se remplissent, les vocations se multiplient ; les chapelles monastiques sont devenues trop petites. Au cœur même de la guerre, les Filles de la Croix avaient commencé la reconstruction de leur église, à la maison-mère de la Puye, comme les juifs de Jérusalem avaient fait pour leur temple après la captivité : *in angustia temporum*, selon que disait l'Évêque. Le 29 mars 1874, Mgr Pie alla la

consacrer sous le vocable de Marie au pied de la Croix. Dans l'allocution qu'il fit, on remarqua ces mots : « Puisse l'édifice subsister jusqu'au jour où des milliers et des milliers de Filles de la Croix, dont la dépouille aura reposé à l'ombre de ses murailles, sortiront de leurs tombes, pour aller, avec leurs dernières survivantes, au-devant du Christ qui apparaîtra avec sa croix dans les cieux !... » A cette époque, l'Evêque pouvait-il savoir quelle tombe, chère entre toutes, il allait bientôt confier à ce religieux asile ?

On construisait de même partout, dans le Poitou et la Vendée ; et les églises recommençaient à sortir de terre, comme en sortaient les semences dans les champs foulés naguère par le pied des armées. Douze nouvelles églises avaient été consacrées depuis 1870, neuf paroisses rétablies, plusieurs autres érigées. La ville de Niort, déjà enrichie de l'église de Saint-Hilaire, voyait enfin s'ouvrir, le 2 septembre 1874, l'église gothique de Saint-André, que l'Evêque consacra et où il prêcha en présence du cardinal de Bordeaux, de trois évêques et deux abbés. Il proposa, le même jour, la construction, à Niort, d'une troisième église, sous le vocable de Saint-Etienne du Port, dans un quartier relié récemment au centre par des ponts et de nouvelles voies de communication. « Ainsi, disait-il, nous aussi, nous jetterons les piles du pont qui relie les âmes, à travers le fleuve du temps, aux rivages de la patrie éternelle. »

A Poitiers, la cathédrale, restaurée et embellie, avait été, au mois de juin 1873, affiliée à Saint-Pierre de Rome, avec participation aux avantages spirituels de la Basilique vaticane. « Moyennant cette agrégation, disait Mgr Pie dans une Lettre aux fidèles, la fille entre en partage de la plupart des biens de sa mère... C'est un anneau de plus qui nous relie à l'Eglise de laquelle toutes les autres Eglises ont reçu leur commencement. » Mgr Pie déclarait que, « s'il s'était manifesté

quelque redoublement de piété à Poitiers, on le devait attribuer, pour une part, à la visite que les fervents chrétiens faisaient des sept autels de la cathédrale, au premier jeudi de chaque mois, depuis que cette dévotion était dotée des privilèges attachés à la visite des sept Basiliques de Rome ».

Plus près de lui, dans son propre palais, Mgr Pie, un peu plus tard, restaure et consacre la chapelle domestique, dédiée à saint Martin. C'était le 28 septembre 1874, vingt-cinquième anniversaire de sa préconisation par Pie IX alors exilé, ensuite rappelé et aujourd'hui prisonnier. A ce souvenir, l'Évêque s'attriste, puis il se console dans le bonheur de posséder sous son toit le Consolateur divin : « Nous-mêmes qui venons d'être réintégré dans ce sanctuaire et cette demeure, combien de temps les révolutions incessantes de notre pays nous permettront-elles d'en jouir ? C'est à travers ces vicissitudes que notre vie s'écoule, la joie succédant aux pleurs et les pleurs à la joie. Mais pleurer au pied du Tabernacle, mouiller de ses larmes le marchepied de l'autel eucharistique ; verser ses douleurs et ses angoisses dans le sein du divin Consolateur, c'est goûter déjà la joie dans la tristesse. Apporter aux pieds du bon Pasteur Jésus les préoccupations, les sollicitudes, les tourments de notre ministère pastoral, c'est y trouver la lumière, l'inspiration, la force, en attendant que, la figure de ce monde s'étant évanouie, nous soyons transportés au sein des tabernacles éternels. »

Cette cité sainte de Poitiers, ressuscitée par lui avec tous ses souvenirs, Mgr Pie était fier d'en faire les honneurs et de la produire aux yeux de l'esprit. Dès cette époque Poitiers voyait chaque année, dans la belle saison, des caravanes de plusieurs centaines de pèlerins stationner dans ses murs, en se rendant à Lourdes. Le 17 août 1874, il charma et édifia les pèlerins de Paris en

leur faisant parcourir avec lui, du haut de la chaire, tous les lieux consacrés par l'histoire de cette ville. Il rapprocha ensuite sainte Radegonde de Poitiers d'une autre sainte mérovingienne, Geneviève de Paris. Puis il poussa à la prière ces foules qui, elles aussi, voyant l'abomination de la désolation commencer à s'installer sur la terre, se réfugiaient vers les montagnes, comme avait dit le Sauveur : *Tunc fugiant ad montes.* « Allez, montez, acheminez-vous vers ces sources merveilleuses, dans l'espoir que la même vertu qui guérit les infirmités des particuliers, guérira aussi les maux de la société, rendra le mouvement à cette nation paralytique, et remettra sur pied ce peuple impotent et si digne de pitié. » Les pèlerins de Paris avaient fait à Poitiers la fondation d'une lampe qui devait brûler à perpétuité devant le tombeau de la sainte Reine. Mgr Pie, dans son discours, les en félicitait, « bien persuadé, disait-il, qu'ils laisseraient là aussi quelque chose de la liqueur de piété qui était dans leurs âmes ».

L'Evêque ne quittait guère Poitiers. Lorsque, au mois de novembre 1874, M. le comte de Mun, « se tournant vers lui, disait-il, comme vers le plus puissant docteur de l'Eglise de France, le supplia de faire retentir, au milieu de la capitale si coupable et si peu repentante, les grands accents dont l'Eglise de Poitiers gardait le privilège », sa réponse fut que « pour soutenir les fermes doctrines de l'orthodoxie dans les matières sociales, qui sont sujettes à controverse, il faut être chez soi, dans l'indiscutable exercice de son autorité enseignante, et non trop près de l'oreille d'un gouvernement ombrageux qui s'en prendrait peut-être à un autre qu'à lui ».

Mais de Poitiers où il reste, l'Evêque a le regard ouvert sur l'Eglise entière. Elle souffrait la tribulation. Un vaste réseau de conspiration impie l'enveloppait d'un bout du monde à l'autre. Mgr Pie se rend bien

compte de la main cachée qui en a ourdi les fils : le monde est partout aux sociétés secrètes, et les sociétés secrètes sont au naturalisme et au libéralisme. Ils ne le savent pasassez, les catholiques sincères qui, dit-il avec l'Écriture, ont mangé de cet œuf des idées modernes. Pourtant c'est de cela que meurent les chefs de la société ; c'est de cet œuf venimeux qu'est sorti le serpent prêt à les dévorer : *Qui comederit de ovis eorum morietur, et quod confotum est erumpet in regulum.*

Et, de vrai, le règne du mal était partout triomphant. En France, le pouvoir glissait des mains honnêtes mais impuissantes et désarmées qui en avaient reçu le dépôt, dans les mains violentes du radicalisme oppresseur. C'était l'époque des concessions désastreuses du Septennat, et Mgr Pie n'y voyait que l'entraînement trop logique du pouvoir sur la pente fatale où de funestes doctrines l'avaient placé. En Allemagne, les lois de Mai mettaient l'Église catholique en état de siège ; et des lettres de Mgr Mislin à Mgr Pie lui dénonçaient les menaces et déjà les premières violences du Kulturkampf. En Italie, le nom de Garibaldi sortait de l'urne du scrutin, en face du Vatican où Pie IX était captif. En Suisse, une constitution civile du clergé déposait les évêques et les prêtres de leurs églises, procédait à l'élection des curés, intronisait les impurs et les apostats. Mgr Lachat, évêque de Bâle, était venu récemment déposer ses douleurs dans le cœur de Mgr Pie. En Orient, Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens, dépossédé par les schismatiques et exilé par le sultan, réclamait de Mgr de Poitiers l'appui de son crédit auprès de cette France toujours si secourable et qu'il croyait encore puissante. L'Évêque eut le regret de lui répondre que rien de solide et d'efficace ne se pouvait attendre de notre nation, tant qu'elle ne se serait pas rassise à l'ombre d'un sceptre sincèrement chrétien.

Du Nouveau-Monde enfin, du Brésil, un des frères

de Mgr Pie au Concile, un de ses hôtes de Poitiers, le vaillant Mgr Macedo, évêque de Para, jeté en prison à Buenos-Ayres, pour sa noble résistance à la franc-maçonnerie, lui envoyait, avec son portrait, le tableau des périls de cette Eglise brésilienne pour laquelle le prisonnier s'offrait en sacrifice. Le réponse de Mgr Pie est du 13 octobre 1874 : « Monseigneur, quoi qu'en puissent dire vos perfides adversaires, la religieuse admiration et la fraternelle sympathie de l'épiscopat du monde entier vous sont acquises. Nous plaignons vos persécuteurs. Dieu rendra à chacun selon la mesure de sa participation au mal. Mais à vous, vénéré Seigneur, et à votre digne *concaptivus in Christo*, le vénérable évêque de Pernambuco, appartiennent devant Dieu et devant les hommes, en ce monde et en l'autre, les palmes glorieuses du courage, de la foi, de la patience, enfin les récompenses dues à l'amour de la vérité et de la justice poussé jusqu'au mépris de la vie présente. »

L'effet de toutes ces afflictions de l'Eglise et de ces humiliations de la patrie terrestre était de tourner de plus en plus le cœur de Mgr Pie vers Jésus-Christ et le ciel. Dans l'homélie de la Toussaint 1874, déversant tout son cœur dans celui de ses fidèles, il leur dit ce qu'il pensait de ce pauvre monde et de l'autre. « Ah ! mes frères, s'écriait-il à la fin de son discours, les choses de ce monde sont-elles donc si attrayantes que nous puissions y chercher notre bonheur ; et la patrie terrestre nous offre-t-elle tant de sécurité, que nous n'ayons point le souci de la patrie éternelle ? Le monde présent, tel surtout qu'il est devenu depuis qu'il a rompu et divorcé avec Dieu, vaut-il donc la peine que nous nous arrêtions aux misérables petits incidents de ce qu'on appelait autrefois la vie publique et de ce qui a pu passionner d'autres générations ? Seigneur, mon Dieu, n'est-ce point pour nous détacher,

pour nous dégouter de la terre que vous avez permis qu'elle devint le sujet et le théâtre de l'humiliation et de la honte ? »

Puis d'un coup d'aile, remontant vers une meilleure patrie : « Chrétiens, chrétiens, consolons-nous : les titres de notre noblesse divine ne seront point lacérés avec ceux de notre dignité nationale ; les fondements de notre espérance et de notre gloire sont placés trop haut pour être atteints par les plus grands coupables, j'aime mieux dire par les ambitieux et les téméraires, par les ignorants et les incapables qui ont tout réduit ici-bas à l'impuissance et au déshonneur. Les yeux levés en haut, c'est à peine si nous nous apercevons de tout ce qui croule et s'effondre autour de nous. Planant dans des régions mille fois supérieures à toutes les bassesses et les pauvretés humaines, nous prêtons l'oreille à Jésus qui nous appelle en disant à son Père : *Moi en eux, et eux en moi !* afin qu'ils soient consommés dans la même unité avec nous, et que le monde sache que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé moi-même, dès la constitution du monde. »

Aussi bien, à cette époque, Mgr Pie voyait-il partir pour cette autre patrie ces bien-aimés du Père, qui pour lui étaient aussi les plus aimés des frères. Quand il prononçait ces chrétiennes paroles de dédain et d'espoir, il n'y avait que quelques mois que la mort lui avait enlevé un de ses plus chers amis dans la personne de Mgr Charles Fillion, évêque du Mans.

Mgr Fillion était mort le 30 juillet 1874. Il y avait peu de personnes à qui l'Évêque de Poitiers fût plus complètement sympathique d'esprit et de cœur : « Nous sommes tous d'accord ici pour vous chérir respectueusement, comme l'un de nos plus dévoués amis », lui écrivait-il un jour. Dès qu'il avait su sa maladie, il l'avait visité à plusieurs reprises, avec une extrême tendresse.

« La pensée du cher malade ne me quitte point, écrivait-il à M. Fillion, son frère ; je parle de lui à Notre-Seigneur et à ses saints à toute heure du jour, demandant toutes les grâces d'une sainte fin, si la volonté d'en haut exige le sacrifice, mais voulant garder l'espérance jusqu'au bout. » La même lettre disait : « Monseigneur votre frère est pour moi l'ami le plus intime que je me connaisse dans l'épiscopat. Je lui rends toute la vivacité d'affection qu'il a bien voulu toujours me témoigner. L'épreuve qu'il subit est pour moi, elle est aussi pour ma mère qui connaît l'affection de votre frère pour moi, l'objet d'une profonde douleur. » Quand arriva la nouvelle de cette sainte mort, Mgr Pie pleura. Il déclare dans ses lettres que « sa pensée ni sa prière ne se séparaient point de cette maison funèbre. Il ne pensait pas, disait-il encore, que personne eût senti plus fortement que lui le coup dont il avait plu à Dieu de frapper tant de cœurs ».

Le 27 août, il prononça son Oraison funèbre dans la cathédrale du Mans. Il loua son triple ministère d'enseignement, de bon exemple et de direction des âmes. Il parla des grandes institutions monastiques de son diocèse, de Solesmes, de Sainte-Cécile et des Bénédictins ; il parla du collège de Sainte-Croix où il avait appelé les Jésuites ; il s'étendit sur le Concile du Vatican et les décrets auxquels l'évêque du Mans avait pris sa grande part. Puis, après le docteur, ce fut le tour de l'ami de se faire entendre. Il pleura comme David avait pleuré sur Jonathas : « *Doleo super te, frater mi Jonatha*. Ainsi débutait, dit-il, il y a six siècles, le panégyriste du saint évêque et docteur Bonaventure, dans un discours souvent interrompu par les larmes de l'orateur et par celles de l'assistance. Pardonnez, mes Frères, si je n'ai pu vaincre toute mon émotion. Votre évêque m'aima, et je l'aimai comme un frère ; le pacte de David et de Jonathas ne fut pas plus étroit

que celui qui vint unir nos cœurs à un âge où les liens n'ont plus coutume de se nouer si fortement. »

C'est au milieu de tous ces labeurs et de ces douleurs que se leva le jour d'une grande solennité de la carrière épiscopale de Mgr Pie. Le 25 novembre 1874 amena le XXV^e anniversaire de son sacre. On s'était beaucoup réjoui de célébrer les noces d'argent de l'Évêque avec son Eglise. Mais était-ce bien le moment d'une telle démonstration ? Mgr Pie s'en défendit. « L'heure actuelle, écrivit-il par avance à ses prêtres, n'est point à la joie et aux fêtes. Les deuils de la religion et de la patrie, les humiliations du présent, les incertitudes et les menaces de l'avenir ne laissent point de place à la manifestation de sentiments qui doivent plus que jamais se renfermer dans l'enceinte domestique. »

Il ne put empêcher toutefois que des félicitations lui vinssent de toute l'Eglise, et du Pape lui-même. Mais celles-là seules lui plaisaient qui se tournaient en vœux pour sa sanctification. Telle fut celle-ci de Mgr de Ségur : « Se renoncer si bien soi-même et laisser si bien Jésus vivre en soi que l'on ne soit plus soi-même, mais Lui, par l'innocence et la sainteté de la vie, par la pureté de la lumière, par la bonté, par la fermeté, par la perfection de l'amour et du sacrifice : voilà tout le programme de la vie épiscopale, sacerdotale et chrétienne. Permettez-moi, cher Seigneur, de vous l'envoyer dans un humble souvenir qui rappellera quelquefois à vos prières un pauvre homme qui bénit la divine Providence de lui avoir ménagé une petite place dans votre cœur, et qui, baisant en esprit vos mains consacrées, vous demande la meilleure de vos bénédictions. »

Le vingt-cinquième anniversaire fut célébré au Séminaire, solennellement, mais en famille, par les prêtres et les clercs, qui reçurent ensuite leur Evêque dans un repas de fête. Sa parole, à la chapelle, fut toute d'humilité et de cordialité. Les compliments le laissèrent

froid. « L'Évêque, disait-il dans son homélie, a mieux à faire que d'imiter ces monarques idolâtres, idolâtres surtout d'eux-mêmes, dont la distraction favorite était d'entendre le récit de leurs propres faits et gestes, et de faire lire, jusque dans leurs insomnies, les annales des temps écoulés de leur règne. » Pour lui, comme pour l'Apôtre, il s'agissait « d'oublier ce qui est par derrière, pour s'étendre vers les choses qui s'offraient devant lui ». Il fit mention, dans sa prière, de sa vénérable mère, qui venait ce matin-là de présenter le pain bénit aux noces d'argent de son fils. Il rappela le vieillard qui l'avait consacré, Mgr de Montals, et le Pape bien-aimé qui l'avait préconisé. Il s'adressa à Marie, qui avait présidé à sa consécration dans son église de Chartres. « Maintenant, ô Mère, ne m'abandonnez pas dans le temps de la vieillesse et de l'âge avancé : *Et usque in senectam et in senium ne derelinquas me.* Gouvernez vous-même cette Eglise que mes mains bientôt affaiblies ne sauraient plus régir. Bénissez ce clergé et ce peuple que vous m'avez donnés et qui me multiplient depuis quelques jours les témoignages de leur docilité et de leur amour. Gardez-moi longtemps celle qui, pour moi, porte et partage avec vous le nom et la fonction de mère. Enfin, si les vaillants pontifes dont l'imposition des mains m'a engendré au sacerdoce suprême sont entrés depuis longtemps déjà dans la voie de toute chair, merci, ô Marie, merci ô Jésus, Prince des pasteurs, de ce que, par un phénomène inouï durant dix-huit siècles, le même Pontife romain qui me faisait évêque, il y a vingt-cinq ans, a pu bénir aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de ma consécration. Elles seront le plus riche ornement de la fête, ces félicitations paternelles et spontanées de Pie IX, qu'une attention délicate me fit parvenir hier au soir; et sa bénédiction de Vicaire de Jésus-Christ, d'Évêque des évêques, venue *ad cautelam* sur l'aile des éclairs, dans la crainte

que les chars conduits par le feu ne fussent pas assez rapides, sa bénédiction deux fois envoyée sera pour vous et pour moi le complément des grâces de cette journée.»

L'Evêque donna à son peuple cette bénédiction papale que Rome lui envoyait et qu'il avait méritée. Quand, du haut de ces vingt-cinq ans, il regardait la route qu'il avait parcourue, c'était bien la grande ligne qu'il s'était tracée dès le premier pas dans la carrière. On réédita, à cette occasion, dans les feuilles religieuses de Poitiers, le Mandement de sa prise de possession en 1849. Il y avait annoncé qu'il serait du parti de Dieu, et qu'étant l'homme de Dieu, il serait l'homme de tous. Il se rendit le témoignage qu'il avait été fidèle à son programme : « Il ne tiendra pas à moi, disait-il, en ce vingt-cinquième anniversaire, qu'au frontispice de ma maison d'Evêque on puisse graver l'inscription que j'y voulus inaugurer dès le premier jour : *Et in tempore iracundiæ factus est reconciliatio* ».

Un présent de fête était annoncé au clergé. C'était le code complet des Statuts diocésains, résumant les décrets des synodes annuels, et sanctionnés par l'expérience d'un épiscopat déjà long. L'homme de la tradition se révélait au soin qu'il avait pris d'en faire remonter les prescriptions principales aux siècles les plus reculés de l'Eglise de Poitiers. En offrant ce recueil à ses prêtres, il leur disait, avec un de ses prédécesseurs du xv^e siècle, Geoffroy de Saint-Belin : « Il m'estoit impossible de recevoir, en cette arrièr-saison de ma charge et inclination de mon âge, plus de bonheur que de voir votre compagnie réduite à un plus grand désir que jamais de florir et fructifier en l'effet de l'observance de vostre état ».

Mais il n'y avait plus de fête pour Mgr Pie qui ne fût aussitôt suivie de quelque deuil nouveau, dans ces

terribles années de douleurs privées comme de décadences publiques. C'était l'automne de la vie, comme il le disait, avec ses rares beaux jours et ses fréquents frimas. Dom Guéranger allait mourir. Mgr Pie était allé le visiter récemment. Il avait admiré sa récente fondation des Bénédictines de Sainte-Cécile, à laquelle il portait le plus religieux intérêt. Cette reconstitution des moniales d'autrefois, selon le type canonique et traditionnel, entraînait entièrement dans l'esprit de l'homme de l'Eglise. Mais il accusait cette nouvelle entreprise de prendre sur la santé de son vénérable ami : « Votre maison de Sainte-Cécile vous excède, disait-il. Cette Sainte est-elle si pressée de vous avoir chez elle ? Vous qui l'avez fait vivre, elle vous fera mourir. » Le vaillant Père le rassurait. Il lui écrivait encore, le 21 janvier 1875, « qu'il avait une soif immense de se rendre à Ligugé, d'aller le voir à Poitiers, et qu'il n'attendait pour cela que le retour du printemps ». Dix jours après cette lettre, 31 janvier, le Père Abbé expirait. « Il n'attendait pas la mort aussi soudaine, raconte Mgr Pie ; mais quand il la vit devant lui, il jeta en Dieu toutes ses sollicitudes et n'eut qu'une pensée, celle de l'action de grâces : Mon âme, s'écria-t-il, bénissez le Seigneur, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom : *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus !* Puis d'une voix mourante, il commanda à ses frères de chanter avec lui le *Te Deum*. C'est bien le chant qui convenait près de la couche d'un tel mourant. »

L'amitié pleine d'admiration de Mgr Pie pour le grand Bénédictin datait, nous le savons, dès avant les jours de son épiscopat. Elle s'alimentait des mêmes affections et des mêmes convictions. Elle s'était fortifiée dans les mêmes combats soutenus pour la même

cause : la cause de l'Eglise romaine, leur unique affaire et leur passion commune. Ils ne différaient que dans la manière de la servir : l'un y déployait une plus vaste science de son histoire et de ses lois ; l'autre y apportait une plus fine et plus habile connaissance des hommes. L'un avait plus d'érudition, l'autre plus d'éloquence. Le caractère de l'un le poussait, en toute campagne, à marcher en avant et à présenter la bataille ; le caractère de l'autre lui conseillait d'attendre et de manœuvrer pour en assurer le succès. Il y avait plus d'initiative et d'ardeur guerrière dans le premier : il y avait dans le second davantage de ce que les Latins appelaient *vis imperatoria*, mélange de sagesse, de force et de grandeur. L'un était un chevalier ; l'autre était un général. Mais tous deux marchaient de front vers les mêmes ennemis, au service de Rome, à qui, depuis vingt-cinq ans, ils avaient assuré de magnifiques conquêtes.

Une des dernières paroles du Religieux mourant avait été pour son ami. Il avait dit, entre autres choses : « Si, après ma mort, vous ne pouvez vous dispenser de faire parler de moi, invitez l'Évêque de Poitiers : vous serez sûrs que lui du moins ne fera pas de bévues ». Il entendait par là les idées fausses et les jugements mal formés. L'Évêque accepta de faire son oraison funèbre.

Ce fut le 4 mars, à la célébration du service funèbre, dans Saint-Pierre de Solesmes, que fut prononcé l'éloge du plus grand moine que l'Eglise de France posséda de nos jours. L'archevêque de Tours, les évêques du Mans, de Nantes, de Vannes, d'Angers, de Périgueux, coadjuteur de Bordeaux, les abbés de Saint-Michel de Frigolet et de la Trappe du Port-du-Salut, étaient au pied de la chaire, avec une multitude de prêtres et de laïques, parmi lesquels on remarqua le préfet du département. C'était vraiment le deuil de toute l'Eglise de France.

Dom Guérangèr avait été l'homme suscité de Dieu, et pour la restauration de l'Ordre monastique au dedans, et pour les travaux réparateurs de l'Eglise de France au dehors. Ce double ouvrage se déroula tout le long du discours, avec une majesté de parole et une plénitude de doctrine qui n'ont leur pareil que dans l'antiquité ecclésiastique. Dom Guéranger, c'est le moine, c'est-à-dire le type éminent de la vie évangélique régularisée par les lois de l'Eglise. Dom Guéranger, c'est l'Abbé, c'est-à-dire le père des moines. Mais, de plus, Dom Guéranger c'est le docteur qui a fait resplendir la lumière pour tous ceux qui sont de la maison de Dieu. Le rétablissement maintenant presque universel de la liturgie romaine; la lutte savante contre le naturalisme; le secours de paroles et d'écrits prêté aux grands actes du Pontificat de Pie IX et au Concile du Vatican : que de rayons à cette couronne doctorale !

En somme, et c'est pour lui la gloire supérieure qui consacre les autres, Dom Guéranger fut l'homme de l'Eglise : de là cette sûreté de doctrine qui a permis de dire au docte évêque de Tulle que Solesmes est « le lieu irrépréhensible : *locus irreprehensibilis* ». Or ce lieu fut un foyer pour toute l'Eglise de France : un foyer de lumière pour tant d'esprits qui sont venus y allumer le flambeau de leur science, pour tant d'âmes qui sont venues y raviver la flamme de leur piété ; un foyer de charité pour les habitants et les familles de la contrée, un foyer de grâce pour les pèlerins et les pécheurs, un foyer d'amitié pour tant de cœurs qui sont venus s'y réchauffer et s'y ranimer. « O Père, ils sont heureux ceux qui vous ont vu et connu de près, et qui ont eu l'honneur de votre amitié : *Beati sunt qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt !* »

L'oraison funèbre de l'abbé de Solesmes, aussitôt

publiée, prit la place qu'elle gardera parmi les monuments de la meilleure éloquence ecclésiastique. On écrivait de Rome à Mgr Pie : « Quels merveilleux textes d'Écriture vous savez trouver ! Il faut qu'il y ait pour vous une germination de la Bible, au jour, à l'heure, au coup de soleil qui vous convient ».

Pie IX, en apprenant la mort de l'Abbé de Solesmes, s'était montré très affligé. « Je perds un ami dévoué, et l'Église un grand serviteur », avait-il dit. Mais le plus magnifique hommage du Saint-Père fut un Bref, à la date du 29 mars, félicitant l'Évêque de Poitiers de ce chef-d'œuvre de doctrine, d'éloquence et de courage : « Nous avons la confiance que votre travail ne sera pas inutile, y est-il dit. En payant au défunt les louanges qu'il a méritées pour avoir fait bonne guerre aux erreurs modernes, vous avez ajouté un nouveau et vigoureux coup à ceux que leur portent déjà vos remarquables Lettres pastorales. » Pie IX voulut faire davantage : un acte pontifical, en forme de Bref, adressé à tout l'univers catholique, le 19 mars 1875, rappela les services signalés que l'Abbé de Solesmes avait rendus au Siège apostolique et à l'Église, et proclama les faveurs dont, par reconnaissance pour cet éminent Religieux, le Saint-Siège enrichissait les Abbés de Solesmes et l'Ordre Bénédictin de la Congrégation de France.

L'Évêque de Poitiers voulut, lui aussi, servir la famille religieuse dont il avait aimé le père. Il la savait chargée d'une dette pesante, et il n'avait pas tenu à son amitié secourable qu'elle n'en fût libérée. Le 18 mai, il réunit à Paris, dans le salon de M^{me} la vicomtesse des Cars, l'élite des dames catholiques, pour intéresser leur charité en faveur de Solesmes. C'était 250,000 francs qu'il fallait trouver. Mais, en demandant des secours, l'Évêque, avant tout, demanda des respects pour cet Ordre illustre qu'un chrétien ne de-

vait assister qu'en l'honorant, pour s'honorer lui-même ; la race de saint Benoît pouvait aller de pair avec les plus grandes races de France et d'ailleurs : « Vous aiderez dans la personne de ces Religieux, Mesdames, une famille noble, réduite à la gêne pour quelques années, à laquelle on est heureux de rendre service, mais en respectant jusqu'aux susceptibilités de sa délicatesse. »

Cette fière manière de demander, très spirituelle aussi, très fine, très persuasive dans sa simplicité, n'était pas faite pour déplaire. On donna par cinq, six et dix mille francs. L'Evêque revint à la charge, plusieurs années de suite, chez M^{me} la comtesse de Nicolai, chez M^{me} la duchesse de Luynes. Enfin, à quelque temps de là, l'abbaye lui annonçait qu'elle saurait désormais se suffire à elle-même. Elle n'avait plus qu'à le bénir comme un bienfaiteur insigne.

Cependant le Jubilé du quart de siècle était ramené par l'année 1875, et le Pape l'avait publié le 24 décembre précédent. Le grand désir de Mgr Pie avait été que le Saint-Père lui rendit cette fois sa solennité et ses conditions antiques, en attachant la grande indulgence de l'année sainte au pèlerinage du seuil des apôtres, et en attirant ainsi à Rome toutes les parties de la chrétienté. Il en avait écrit, le 3 mai 1874, une lettre motivée, sous forme de Mémoire, au Pape qu'il avait lue et méditée : « Pie IX peut-il achever son règne, et un tel règne, sans avoir publié l'année sainte ? L'état du monde est tel que c'est le cas de tout tenter, de tout oser. Ce coup de la trompette apostolique éveillera et relèvera les esprits. Pas le moindre doute qu'au milieu de la stupeur et des appréhensions universelles, la grandeur de cet acte pontifical ne produise un effet immense, et qu'un élan considérable ne soit pas donné à tous les fidèles. Ils remporteront de Rome un

sentiment plus vif de la situation faite au Pape dans sa ville sécularisée ; et, par sa hardiesse même, ce coup sera capable de ramener pour le Pontife-Roi des chances favorables. Mais surtout, au point de vue spirituel, combien notre siècle, si cruellement travaillé et qui a déjà perdu les Jubilés du siècle naissant et du demi-siècle, n'aurait-il pas besoin de cette grâce ainsi achetée, pour corriger ses voies durant sa dernière période ; pour obtenir le pardon de tant de fautes qu'il a commises, la guérison de tant de maux qu'il a enfantés, et dont les conséquences terribles sont arrivées à leur extrême limite ! »

Mais, d'autre part, l'Evêque ne se dissimulait pas les objections et les difficultés, tirées principalement de la politique, vu l'état présent de Rome et de la Papauté. Pie IX avait dû en tenir compte, à regret, et le pèlerinage *ad limina* ne fut pas prescrit comme condition de l'Indulgence jubilaire, tout en restant dans l'esprit et dans le vœu de l'Eglise.

Mgr Pie l'expliqua dans son Mandement pour le Carême de 1875, puis il disposa tout pour cette nouvelle et grande campagne apostolique. Il mit sur pied, à cet effet, toutes ses troupes régulières ; et, comme dans la Chambre française on commençait à calomnier les Religieux pour se donner le droit de les disperser bientôt, le mandement de Mgr Pie prit à cœur de les défendre et de les honorer. On y lisait ces lignes : « Combien nous nous félicitons d'avoir multiplié sur notre territoire les milices religieuses de qui vous attendez aide et secours ! Voici déjà que les portes de leurs monastères et de leurs maisons sont assiégées de demandes : moines de Saint-Benoît et chanoines réguliers de saint Augustin, Frères-Prêcheurs de saint Dominique, membres de la Compagnie de Jésus, missionnaires de Saint-Laurent et de Moulleron, famille diocésaine des Oblats de

Saint-Hilaire : voici que les engagements pris pour le courant de l'année ont bientôt absorbé le personnel de tous ces instituts. Il en est à peu près de même des enfants de saint François et de ceux de saint Alphonse de Liguori qui nous ont apporté leur participation. Vous devez donc, pasteurs, suppléer au nombre en associant vos efforts. Allons, allons, pêcheurs timides, avancez en pleine mer et lâchez vos filets. Depuis longtemps, dites-vous, vous avez travaillé dans la nuit, sans rien prendre. Ayez foi dans la parole que je vous adresse au nom du Maître : l'heure n'est pas éloignée où vous serez dans l'admiration de votre capture. »

Mais encore à quoi bon ? Etait-ce bien l'heure d'entreprendre cette campagne, quand le salut public semblait désespéré ? « O vous qui désespérez des choses humaines, mon frère, répond Mgr Pie, s'il ne vous est pas donné de sauver votre pays, sauvez au moins votre âme : si vous n'avez plus foi à aucun lendemain en ce monde, assurez sans retard le lendemain immortel. Les nations périront, votre âme est impérissable ; la patrie terrestre finira, la patrie d'en haut ne connaît pas de fin. Mais que dis-je ? Revenir à la religion qui sauve les âmes, c'est revenir aux doctrines qui sauvent les peuples ; et les intérêts du temps ne sont jamais mieux protégés que par ce qui sauvegarde ceux de l'éternité. »

Le 28 mars, l'Évêque ouvrit les exercices du Jubilé dans sa cathédrale par une homélie toute d'exhortation. Puis, on le voit toute l'année qui va, de ville en ville, confirmant, prêchant, consacrant ou bénissant des églises nouvelles, inaugurant ou clôturant les stations jubilaires, allumant ou rallumant partout l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il recommençait alors la visite complète de son vaste diocèse pour la *cinquième* fois !

Le 6 juin, jour du Sacré-Cœur, Mgr Pie dédia à Notre-Dame de la Paix l'église des Pères de l'Adoration perpétuelle ou Picpuciens, dont l'Institut, originaire de Poitiers, datait des jours les plus sanglants de la Terreur. L'Évêque, considérant devant lui les Religieux revêtus du manteau rouge qui est leur habit de cœur : « Mes Pères, leur dit-il, cette église est la quatre-vingt-treizième qu'il m'est donné de consacrer. Partout ailleurs, j'aurais passé sous silence ce chiffre sinistre et marqué par tant de souvenirs néfastes. Dans cette enceinte sacrée, c'est un souvenir sacré : c'est le millésime de votre naissance. Le manteau de flammes sous lequel je vous vois agenouillés devant l'Hostie du tabernacle, m'apparaît comme teint et fumant du plus pur sang de la France. J'y reconnais l'emblème des ardeurs qui embrasaient ici tant d'âmes ferventes et généreuses, en face des crimes qui épouvantaient le monde ; et je demande à Celui dont vous avez le droit de dire, plus que personne, qu'il est pour vous un époux de sang : *sponsus sanguinum tu mihi es*, de tenir toujours vos cœurs collés à son cœur et au cœur de sa divine Mère, dans cet acte de perpétuelle réparation et de vivante amende honorable qui sont le caractère propre et la fin de votre Institut. »

Le Sacré-Cœur eut les honneurs de cette année jubilaire. Nous avons vu partir de Poitiers le mouvement qui consacrait la France au Cœur de Jésus. Le Pape venait d'ordonner que, le 21 juin, on lui consacra l'Église universelle. L'Évêque choisit, pour cette solennité, l'église de la résidence de la Compagnie de Jésus. C'était justice, et, en effet, il rappela, dans le discours, qu'un Jésuite, le Père Claude de la Colombière, avait été le principal instigateur de l'institution de la fête du Sacré-Cœur. « C'est là une gloire qu'il vous faut payer, ajouta-t-il, et qu'il faut se consoler d'avoir à payer

chèrement. Aussi, à l'heure où le monde entier retentit de cantiques et d'hommages au Sacré-Cœur, est-il naturel que l'enfer se venge en aboyant et faisant aboyer aux Jésuites. Les deux phénomènes sont corrélatifs, et l'un explique l'autre. » C'était en effet le moment des diatribes menteuses de M. Paul Bert et de ses complices contre la Compagnie de Jésus. L'Evêque ne les épargna pas : « Tandis que tous les folliculaires et la plupart des orateurs politiques des deux Chambres n'ont cessé de vomir, en ces derniers jours, les outrages et les menaces à l'adresse des Jésuites, suspects de savoir trop bien tirer parti de la liberté d'enseignement, il nous était doux de nous unir à eux, dans cette Eglise de leur Société, pour nous reporter par la pensée vers cette humble cité de Paray, devenue, avec Montmartre, le lieu le plus cher à leur souvenir. »

Enfin tout ce travail de zèle se couronna par le second Congrès des associations ouvrières. M. de Mun venait d'écrire à l'Evêque de Poitiers : « Monseigneur, notre œuvre, soutenue depuis trois ans par les constantes bénédictions de la divine Providence, a presque justifié, par ses progrès, les brillantes destinées que vous lui promettiez, à son berceau, dans l'assemblée tenue en 1872, sous votre présidence. Elle est aujourd'hui pleine de vie, de force et d'espérance ; et ses quatre-vingts comités, qui ont fondé jusqu'ici plus de cent cercles d'ouvriers, sont un témoignage de efforts entrepris par ses serviteurs. Nous voudrions, Monseigneur, qu'une consécration éclatante, donnée à notre œuvre, vînt retremper nos forces, et qu'elle fût l'occasion d'une affirmation solennelle des principes catholiques sur lesquels nous voulons établir la régénération sociale. » Cette affirmation, M. de Mun avait désiré d'abord qu'elle se fit entendre à Paris ; sur le refus de Mgr Pie, le Congrès se réunit une seconde fois à Poitiers.

Ce fut du 18 au 20 août 1875, qu'eut lieu cette assemblée. L'Evêque l'ouvrit, la présida, y parla et en fut l'âme. Il lui trouva des ancêtres dans l'Eglise du cenacle et dans celle des catacombes ; il lui trouva son code, son programme, son histoire dans une épître de saint Paul, dont il fit le commentaire. Il loua délicatement et magnifiquement « celui dont le zèle est ardent comme la flamme de ses yeux, dont la parole est aiguisée comme le glaive suspendu à ses flancs, soldat de l'armée du Christ et de l'armée des Francs, orateur d'une croisade nouvelle, qui soulève des multitudes de travailleurs jusque sur les hauteurs de l'esprit de foi et de sacrifice ». En rappelant que M. de Mun descendait du trop célèbre Helvétius, il le « félicita de venir corriger ce passé avec un surcroît de talent et d'éclat d'où jaillissait une riche source de mérites et de grâces pour lui et pour ceux qui naissaient de lui ». M. de Mun venait d'avoir un fils, dans ces mêmes jours.

On s'était attendu à ce que Mgr Pie formulerait de fortes affirmations doctrinales. Il le fit. Elles se résument dans ce dernier mot, qui fut la réponse d'adieu à Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université de Louvain : « L'objectif de l'homme d'Etat chrétien doit être de respecter l'intégrité des principes, là même où ils ont cessé momentanément d'être applicables ; et, à travers les compromis ou les moyens termes rendus parfois nécessaires, de ne livrer jamais le plus petit atome de la vérité catholique ».

Mgr Pie n'avait plus besoin de s'attacher M. le comte de Mun ; mais il avait le devoir de l'attacher de plus en plus à la vérité pleine, à la vérité pure, pour qu'elle portât tout le fruit que Jésus-Christ et l'Eglise pouvaient espérer de lui. Ce fut le sujet d'une lettre un peu postérieure, personnelle il est vrai, mais qu'on ne saurait omettre ici, tant elle

appartient à l'âme et conséquemment à l'histoire de Mgr Pie. Qu'on en juge d'ailleurs : « Monsieur le Comte, on n'est apôtre qu'à la condition de travailler à être saint ; et la première condition de la sainteté, c'est l'orthodoxie. La plus généreuse ardeur n'y saurait suppléer. Nous ne pouvons rien sans la grâce, et l'on n'amènera point la grâce à divorcer avec la doctrine. Chez le serviteur de Dieu et de la cause divine, l'erreur, même inconsciente et qui ne constitue pas le péché formel, est encore un très grave obstacle à la fécondité de la parole et de l'action.

« On est puissant pour le bien, quand, après avoir écarté cette première cause de stérilité, aujourd'hui trop générale, on se donne tout entier à l'œuvre de sa sanctification personnelle, en vue de contribuer ensuite à celle des autres, selon que Notre-Seigneur nous en a tracé la règle : *Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate.*

« C'est là, Monsieur, l'esprit général et la note dominante de vos discours, particulièrement du discours capital que je viens de lire. Avancez hardiment dans cette voie : Dieu est avec vous.

« Quelle sera la mesure du succès ? Je l'ignore, parce que j'ignore dans quelle proportion la génération présente s'est trouvée digne des miséricordes d'en haut. Si le salut social peut naître de quelque part, ce sera en partie de là.

« Permettez-moi de féliciter votre pieuse compagne de tout ce que Dieu lui a accordé à elle-même, en faisant de vous un de ses meilleurs ouvriers de l'heure présente. Elle a appris des siens, et vous savez vous-même, Monsieur, combien sont anciens et combien me sont chers les liens de respect et d'affection qui m'attachent à votre commune famille. Le temps et vos œuvres n'ont pu que les resserrer davantage. » Cette famille était celle de M. le comte d'Andlau, beau-père de M. de

Mun, et propriétaire du château de Vauré, si cher à la jeunesse de Mgr Pie.

De la réponse de M. de Mun nous ne dirons qu'un mot : il remercia celui qu'il choisissait dorénavant pour conseil et pour guide, dans le service de la vérité comme de la charité, et il le pria de toujours lui en montrer le chemin.

En quel honneur Mgr Pie tenait ces serviteurs de l'Église dans le siècle, on le reconnut encore dans les pages qu'il consacra, vers cette même époque, à l'éloge d'un catholique éminent, M. le comte Edmond Lafond, président de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, à Paris, un des hommes qui étaient le plus en sympathie d'idées et de sentiments avec lui. Esprit à la fois poétique, mystique et pratique, M. le comte Lafond avait fait de bons livres et écrit de beaux vers ; mais il avait surtout fait de bonnes et grandes œuvres. Il avait mérité de Pie IX cet encouragement et ce remerciement : « Je bénis tout ce que vous avez fait, tout ce que vous faites et tout ce que vous ferez pour moi ». Personne n'eut jamais plus que lui ce que l'on a appelé la religion du Pape et de la Papauté ; *Amor mihi Roma, Roma mihi amor*, était devenu sa devise. Il avait inscrit dans ses armes : « Tout pour le Siège de Pierre » ; les grandeurs de Rome avaient été sa joie, comme ses souffrances avaient été sa douleur. Magnifique et modeste, il avait appris de saint Vincent de Paul à couvrir le feu de ses charités sous la cendre de l'humilité. C'était un chrétien au cœur antique et à l'imagination moderne, rêvant du moyen âge et compatissant à son siècle, d'un commerce à la fois édifiant et charmant, enthousiaste de Dieu, de son Christ et de son Eucharistie. Il venait de communier à Lourdes, et de passer par Poitiers pour y saluer son grand et cher Évêque, quand, à peine rentré à Paris, il s'était endormi dans le baiser du Seigneur, au mois de juillet 1875. Mgr Pie

se rendit à ses obsèques. Il voulait écrire sa vie. Du moins il se prépara à prononcer son éloge, pour consoler les siens de cette grande perte ; mais il avouait, dans ses lettres, ne pas savoir s'en consoler lui-même. Il écrivait de cette année 1875 : « Elle nous impose bien des pertes cruelles. Nous vieillissons, et nos amis prennent le chemin où nous devons les suivre. Pussions-nous y marcher d'un pas aussi sûr et aussi généreux ! »

Le Jubilé de l'Année sainte, prorogé jusqu'à la suivante, pour le diocèse de Poitiers, sur la demande de son évêque, l'avait comblé de consolations spirituelles : « Ah ! mes frères bien-aimés, disait-il à ses prêtres en les félicitant, ce n'est pas seulement au ciel et parmi les anges, c'est aussi sur la terre que la résipiscence d'un pécheur fait éclater la joie et naître des transports qui, de vos cœurs de pasteurs, passent dans le cœur de l'Evêque pasteur de tous. »

Mais il était écrit que Mgr Pie devait désormais payer tous ses bonheurs. Et bientôt s'exécuta, pour la troisième fois, cette loi du sacrifice qui plus que jamais était devenue celle de sa vie. Au mois d'octobre, Mgr Cousseau lui fut enlevé.

Depuis qu'il était à Poitiers, Mgr Cousseau était devenu pour l'Evêque l'objet d'une douce et compatissante fraternité. Mgr Pie le visitait dans son humble retraite, lui amenait des hôtes de distinction, le ranimait, l'égayait de son entretien si fin et si vif, et ne manquait pas d'associer son nom au sien propre dans les lettres qu'il adressait aux personnages ecclésiastiques, aux évêques et au Pape. « C'est justice, disait-il, d'aimer ce cher vieillard, lui qui eut, toute sa vie, le culte des vieillards. » Il écrivait encore : « Son corps n'est plus qu'une ruine ; mais sur cette ruine, l'âme est debout, avec sa vaste science et toutes ses vertus sacerdotales. »

Mais l'heure dernière allait sonner. Une aggravation subite s'étant déclarée le 7 de ce mois, le pieux malade voulut recevoir les derniers sacrements de l'Eglise. Le 8, son ami alla lui porter la bénédiction du Pape. Il s'édifiait de l'immolation de ce pontife, s'offrant comme victime au Dieu qui fut l'un et l'autre pour nous. Il écrivait ensuite à ses prêtres : « Depuis l'Extrême-Onction reçue, nous n'avons pas vu sa paix troublée un seul instant, et nous n'avons pas surpris un autre sentiment que celui d'une entière et filiale confiance. » Mgr Pie avait écrit à l'évêché d'Angoulême pour qu'on fit prier. « Une des meilleures joies du malade, durant ce long combat entre la vie et la mort, fut la lettre touchante adressée par son pieux successeur au clergé et aux fidèles de son ancien diocèse, pour recommander à leurs prières celui qu'ils avaient si longtemps vénéré et aimé comme leur père. »

Le 11, Mgr Pie remercia le Pape au nom de son ami : « Après avoir reçu la bénédiction venue de Rome par le télégraphe, le vénérable mourant m'a donné la mission de remercier Votre Sainteté, et de lui réitérer, avec l'expression respectueuse de son filial amour, celle de l'ineffable consolation qu'il éprouvait d'être arrivé au Concile du Vatican avec les sentiments qui devaient y prévaloir. Son éducation première l'avait incliné vers d'autres tendances, et il a bien voulu me dire, au moment de paraître devant Dieu : « J'avais eu des doutes et des ténèbres dans l'esprit
« concernant l'autorité doctrinale du Pontife romain,
« en tant que base définitive de l'acte de foi anté-
« rieurement à tout assentiment de l'Eglise. Je vous
« dois le bienfait de ma conversion achevée sur ce
« point, plusieurs années avant que j'aie été appelé à
« concourir à sa définition. C'est mon meilleur passe-
« port devant le Juge qui m'attend et dont le Pape est
« le vicaire. » Je lui ai répondu qu'on lui ferait fête

là-haut en lui rappelant le mot qu'il avait prononcé et qui a tant retenti ici-bas : *Quod inopportunum dixerunt, fecerunt necessarium*. Son esprit ferme jusqu'à la fin n'a point cessé de se porter vers les grands intérêts qui se personnifient dans Votre Sainteté, et, jusqu'au dernier souffle, que les médecins attendent d'heure en heure, il offre ses souffrances pour obtenir l'allègement des maux de Rome et de l'Eglise. »

Le 13, dans l'après-midi, Mgr Pie était à genoux auprès du lit de l'agonisant, faisant les prières de la recommandation de l'âme, auxquelles répondaient la sœur du moribond, Provinciale des Sœurs de la Sagesse, son confesseur Mgr Gay, et son chapelain. Il avait à peine achevé les trois dernières oraisons, quand le pieux évêque rendit l'âme à deux heures passées. Mgr Pie psalmodia les prières du Rituel, et ne quitta sa dépouille qu'après avoir encore prié sur lui. « Ces derniers jours, disait-il, nous ont donné ce spectacle que tous les siècles ont vu, mais qu'on ne se lasse jamais d'admirer, le spectacle de la mort du juste. Suarès disait : Je ne savais pas qu'il était si doux de mourir. En voyant le pieux prélat s'approcher de son éternité à travers tant de souffrances, on ne pouvait pas dire que mourir fût bien doux ; mais on pensait intérieurement que, pour les vrais enfants de Dieu, c'est une chose bien simple. »

Mgr Pie adressa immédiatement à ses prêtres une relation de ses derniers moments, en demandant un service funèbre dans chacun des doyennés du diocèse de Poitiers. Une lettre à M. Veillot, écrite le même jour, ajoute ce complément : « Le cœur de Mgr Cousseau sera porté à Angoulême, et son corps à Saint-Jouin-de-Châtillon, son lieu natal. Il y reposera sous le patronage de ce Jouin (Jovinus) qui devait être le sujet d'un livre dont nous avons ensemble dégusté quelques épisodes.

« Puisse ce vénérable ami nous prêter aide de là-haut, après nous avoir tant édifiés ici-bas ! Vous savez tout ce qu'il était pour moi, et tout ce que je me suis efforcé toujours d'être pour lui. J'ai besoin de penser qu'il n'est point perdu, mais au contraire acquis plus que jamais pour nous. »

« La dernière joie de Mgr l'ancien évêque d'Angoulême en ce monde, écrivait Mgr Pie au Souverain Pontife, a été l'annonce de l'érection canonique de la Faculté de théologie de Poitiers, à laquelle lui-même avait beaucoup travaillé. »

Le Bref qui l'érigéait ainsi canoniquement était arrivé le 5 du même mois. Cette institution, les négociations qui la préparèrent et l'établissement qui s'en fit, furent la principale affaire de cette année 1875. Elle occupe trop de place dans la vie de Mgr Pie, pour ne pas remplir un chapitre entier de son histoire.

CHAPITRE VI.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

LE COURS SUPÉRIEUR DE THÉOLOGIE. — LE P. SCHRADER. — NÉGOCIATIONS AVEC LA COMPAGNIE DE JÉSUS. — LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — MÉMOIRE ET REQUÊTE A LA SACRÉE CONGRÉGATION DES ÉTUDES. — BREF PONTIFICAL DE L'INSTITUTION CANONIQUE. — LETTRE PASTORALE SUR CETTE FONDATION. — DE L'INSTITUTION CANONIQUE DES FACULTÉS DE THÉOLOGIE DE L'ÉTAT. — MÉMOIRE DE MGR PIE. — L'INSTALLATION DE LA FACULTÉ DE SAINT-HILAIRE.

(1875.)

Parmi les prières que Mgr Pie avait coutume de déposer aux pieds de la statue de Marie, dans les circonstances graves, se trouve celle-ci en latin, à la date du 1^{er} mai 1875 : « Cette affaire, qui est la principale de ma vie, ô ma très sainte Mère, prenez-la sous votre maternelle protection, et faites-la aboutir à son heureux terme, vous et Joseph, votre diligent époux » (1). L'affaire qu'il plaçait ainsi à la tête des œuvres de sa vie épiscopale, c'était la fondation et l'Institution canonique d'une Faculté théologique à Poitiers.

(1) *Et hanc rem vite mee præcipuam, tua maternâ providentiâ ad debitum suum finem duci procura, ô sanctissima Mater mea, providissimo tuo sponso Josepho adnitente.*

La première fois que Mgr Pie , à l'occasion de son jubilé épiscopal, parla à son clergé de cette entreprise, ce fut dans des termes dont la solennité montrait assez l'importance qu'elle avait à ses yeux : « Nous ne saurions assez remercier et bénir la divine Providence de ce que le nouveau bail qu'elle nous a donné de recommencer auprès de vous, après un quart de siècle écoulé, s'inaugure par un acte capital, qui nous prépare pour tout le reste de notre carrière, avec beaucoup de travaux et de sollicitudes, des satisfactions et des consolations non moins nombreuses. »

L'Eglise de Poitiers, — son Evêque aimait à le rappeler, — avait eu autrefois, à la demande et avec le concours de Charles VII, son Université, *Studium universale*, instituée par une Bulle du pape Eugène IV. Cette ville semblait donc une terre prédestinée à la culture de la science ; et les noms d'Hilaire, de Fortunat, de Léger, de Fulbert de Chartres, grands docteurs ou grands écolâtres, la désignaient spécialement pour recevoir la culture de la science sacrée. Mgr Pie, ici encore, venait donc moins pour créer que pour restaurer, selon le programme et l'esprit de son évêcat.

L'institution de la collation des grades théologiques, pour la Province de Bordeaux, décrétée par le concile provincial de 1850, sanctionnée par le Saint-Siège, stimulée par chacun des conciles subséquents, et encouragée par le succès des candidats, avait préparé et appelé ce couronnement. Vingt-deux séances annuelles avaient vu décerner 354 diplômes de baccalauréat et 3 de licence en théologie ; 98 de baccalauréat et 3 de licence en droit ecclésiastique. Plusieurs de ces gradués, ayant ambitionné la palme doctorale, étaient allés la demander à Rome, d'où quatorze lauréats du diocèse de Poitiers étaient revenus docteurs. Plusieurs avaient ensuite enseigné à Poitiers, et l'un d'eux,

Mgr Saivet, était monté sur le siège épiscopal de Mende.

C'était Poitiers qui, dès le premier jour, avait été et restait le siège ordinaire de ces sessions d'examens. Cette ville, désignée d'abord par ses souvenirs d'autrefois, l'était davantage encore par le nom de son Evêque d'aujourd'hui. Aux yeux de toute l'Eglise elle était devenue par lui et avec lui la ville de la doctrine catholique romaine. Cependant, pour qu'elle en fût un foyer permanent, un enseignement supérieur théologique était nécessaire. Nous avons déjà vu comment le P. Schrader avait été appelé à Poitiers par l'Evêque qui l'avait vu à l'œuvre dans la commission de la Doctrine et de la Foi. C'était un vrai savant, auteur d'un traité *De Unitate romanâ*, qui avait marqué sa place parmi les plus solides défenseurs de la doctrine romaine. « Il aimait tant l'Eglise, disait Mgr Pie à propos de ce livre, et il savait si bien que l'unité, dont le siège est à Rome, est la vie de cette Eglise, le fondement de sa catholicité, le principe de sa sainteté, la source de sa fécondité, le secret de ses incessants triomphes ! Il aurait tant voulu persuader cela au monde, dont il suivait avec une angoisse d'autant plus poignante les défaillances, les égarements et les désastres, qu'il en connaissait mieux le remède unique et infaillible ! L'amour de l'Eglise et du Saint-Siège a été, je puis le dire, l'âme de l'enseignement du P. Clément Schrader, l'âme de toutes ses conduites, l'âme aussi de toutes ses vertus, plus belles assurément que son intelligence, et, sans comparaison, plus grandes que son savoir. »

Mgr Pie s'était attaché ce trésor. Un autre jésuite, le P. Tedeschi, lui fut adjoint pour l'enseignement de la philosophie. On leur donna des élèves de choix. Dix furent désignés pour une quatrième, et dix autres pour une cinquième année de théologie. En outre, des étudiants prêtres étaient annoncés de divers diocèses. Le bon Père

Schrader était un père autant qu'un maître. « Ses élèves étaient sa famille, dit encore l'Evêque. Il leur dévouait son temps, ses forces, son travail, et s'estimait plus que payé par leurs progrès. Pour modestes que fussent forcément les débuts de cette œuvre entreprise par nous, et qu'il nommait volontiers la Faculté de Théologie et même l'Université de Poitiers, il s'y était cordialement attaché, et il n'eût pas mieux demandé que d'y consacrer sa vie entière. »

On pensait déjà à s'agrandir par des constructions, quand, en 1874, la perspective d'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur vint offrir un terrain légal à un projet depuis longtemps mûri dans l'esprit de l'Evêque. Il écrivit le 2 juin au R. P. Général de la Compagnie de Jésus : « Plus nous voyons et entendons ce qui se dit et se fait autour de nous, plus il apparaît que, non seulement pour suppléer aux Universités qui ne sont pas nées, mais plus encore peut-être pour obvier aux inconvénients multiples de celles qui pourraient naître, la Compagnie aura rendu un service de premier ordre à l'Eglise de France, en prenant les devants d'un haut enseignement théologique pleinement orthodoxe. »

Il ajoutait : « La présence de deux professeurs aussi distingués que le P. Schrader et le P. Tedeschi est déjà, dans l'opinion générale, une prise de possession et une force acquise. Je suis plein de gratitude pour ces deux excellents Pères, et je remercie Votre Révérence et son Conseil d'avoir agréé que les grades qui vont consacrer ces deux premières années de travail soient conférés au nom du Collège Romain, dont notre œuvre n'aspire qu'à être l'humble succursale. » La même lettre demandait un second professeur de théologie dogmatique venant soit de Rome, soit d'Insprück : on n'en était qu'aux commencements de ce qui promettait de devenir une grande chose.

Mgr Pie l'avait mise sous un haut patronage. Devançant l'acte pontifical par lequel Léon XIII a placé toutes les écoles sous le patronage de saint Thomas d'Aquin, l'Evêque proposa le saint Docteur à tous ses philosophes et théologiens comme un *maître* et un *modèle*. Tel fut le sujet et la division d'une homélie prononcée, le 7 mars 1874, dans l'église des Pères Dominicains, en la solennité du sixième centenaire de la mort du Docteur angélique. « Oui, Messieurs, disait-il aux prêtres assemblés, saint Thomas a manqué à nos contemporains, y compris ceux-là même qui le nomment avec honneur, qui lui empruntent, au besoin, quelques textes détachés, mais qui ne l'ont pas assez fréquenté pour le connaître, et pour qui sa doctrine comme sa méthode demeurent un livre scellé. La philosophie, en particulier, n'a su que s'égarer depuis qu'elle ne l'a plus eu pour guide, et elle ne redeviendra digne d'elle-même qu'en reprenant ses traces trop longtemps abandonnées. »

Cependant, l'œuvre naissante subit une rude épreuve par la mort du Père Schrader. « Dieu avait jugé que son serviteur, peu avancé en âge pourtant, avait fini sa tâche. » Mgr Pie fit connaître et admirer à son clergé la sainte mort qui avait couronné cette belle vie. Le P. Schrader avait dit, à sa dernière heure : « Les choses de la terre passent vite ». Quelques instants après et presque en expirant, il avait levé les yeux vers ceux qui l'entouraient et leur avait dit : « *Ad Cœlum!*... » C'était le 23 février 1875.

Le professeur de philosophie avait été semblablement enlevé, peu de temps auparavant. L'Evêque voyait donc tomber les premières colonnes de son édifice à peine commencé. Mais il avait écrit : « Les regrets sont permis, mais non point la défaillance. Le P. Schrader a posé chez nous un fondement ; d'autres viendront ou plutôt ils sont déjà venus qui continueront d'édifier

sur cette base. Ce n'est pas parce que sa racine a plongé deux fois déjà dans le Ciel que l'arbre poussera sur la terre des fruits moins bons et moins nombreux. Est-ce que la terre ne vit pas surtout des influences célestes ? »

Confiant dans ces influences, Mgr Pie se mit dès lors à l'œuvre longtemps désirée : la transformation de son cours supérieur en Faculté de théologie. Cela dépendait de Rome encore plus que de la France. Mais Rome l'encourageait. Le cardinal Capalti, alors préfet de la Congrégation des Etudes, le Cardinal secrétaire d'Etat, puis le Cardinal préfet de la Congrégation du Concile, lui avaient dit ou écrit leurs vœux pour son succès. Le 15 mars 1876, l'Evêque entama les négociations avec les Pères Jésuites pour s'assurer d'abord d'un personnel enseignant. A l'origine, il avait conçu le projet généreux et grandiose de partager l'enseignement de sa Faculté entre les différents Ordres religieux dont il avait des couvents dans son diocèse, Dominicains, Jésuites, Augustins, Bénédictins. Il comprit bientôt que l'unité de la chose en souffrirait, et ce fut aux Jésuites seuls qu'il demanda de faire à Poitiers ce qu'ils faisaient depuis trois siècles au Collège Romain. L'affaire d'abord traitée avec le R. P. Mourier, provincial de Paris, par le P. Argant, recteur du Collège de Poitiers, fut ensuite portée au R. P. Général de la Compagnie, dans un mémoire que Mgr Pie remit le 25 mars, fête de l'Annonciation, aux mains du P. Argant, avec ces lignes : « Vous n'ignorez pas, mon bien cher Père, et le R. P. Provincial a pu comprendre à quel point cette affaire m'occupe devant Dieu depuis longtemps. Je l'aurais cent fois abandonnée si le mouvement intérieur de la grâce ne me l'avait interdit ».

Le *Mémoire* ou *Notes*, comme Mgr Pie l'appelle, est un exposé succinct de ses motifs, partagé en trente

articles, d'où ressortent bien les vues de sagesse et de zèle avec lesquelles l'Evêque de Poitiers conduisait ses entreprises. Il estime que celle-ci est nécessaire au temps présent. « Ce n'est pas assez de passer son temps à lutter contre les fausses doctrines, par les discours et les écrits. Nous avons trop tardé d'entrer dans l'action pratique, et de travailler à former une génération nourrie des fortes études, sans lesquelles ceux même qui croient réagir contre les mauvais courants y cèdent encore sur une infinité de points.

« L'institution est surtout nécessaire au clergé. Tout ce qui s'est produit à l'occasion du Concile du Vatican démontre à quel degré les bases de la théologie, de la philosophie et du droit naturel et chrétien manquent à la génération ecclésiastique contemporaine.

« Un tel collège théologique sera la règle et la lumière des futures universités catholiques, dont le professorat, issu de provenances diverses et reflétant toutes les nuances, toutes les dissidences, et je dirai toutes les défaillances intellectuelles des hommes d'aujourd'hui, aura besoin qu'un enseignement sûr et solide ait pris les devants quelque part, pour assurer l'intégrité des doctrines, la pureté de la foi, et par suite le salut des âmes et de la société. »

L'Evêque s'appliquait ensuite à démontrer à la Compagnie de Jésus que telle était aujourd'hui sa mission principale; qu'elle n'en avait ni de plus actuelle, ni de plus ancienne, ni de plus opportune, ni de plus utile que celle-là. Il établissait ensuite les conditions d'existence offertes aux professeurs, et dressait le cadre du personnel enseignant nécessaire dès le début. Une maison et un grand jardin proches de son Séminaire allaient recevoir les constructions projetées. L'opinion était préparée à voir cette fondation s'accomplir à Poitiers, où la collation des grades, la présence d'éminents théologiens, le voisinage des Bénédic-

tins de Ligugé, des Augustins de Beauchêne, l'assentiment des premiers personnages de l'administration diocésaine, tout semblait inviter à se mettre à l'ouvrage. « Or, disait le mémoire, s'il y a, pour toute affaire ici-bas, un point de maturité à attendre, ce moment une fois venu ne peut pas plus être ajourné qu'on ne peut impunément, dans l'affaire du salut, négliger le quart d'heure opportun de la grâce. »

La conclusion était : « Après cet exposé, l'Evêque de Poitiers s'en remet à Dieu et au jugement du très révérend Père Général et de son Conseil. Il apprendra de là si ses efforts ont été conformes à la volonté divine. Très peu entreprenant par caractère, il reconnaît humblement qu'il n'est guère digne ni capable de mettre la main à de si hauts intérêts. Si donc, contrairement à ses désirs et à ses espérances, il arrive que l'œuvre, à l'élaboration et à l'enfantement de laquelle il a employé plus de vingt années de son épiscopat, ne doive pas aboutir, il fera alors des vœux pour que la Compagnie trouve, soit dans ses propres moyens d'action, soit dans le concours plus puissant et plus éclairé de quelque autre évêque, une occasion meilleure d'entreprendre et d'opérer un bien qui doit se faire et qui ne se fera pas sans elle.

« Mais, sachant combien la naissance d'une œuvre de ce genre est laborieuse, et combien il faut tenir compte de ce qui a déjà l'existence, l'Evêque a pleine confiance que Dieu veut la durée et l'accroissement de la chose, et il ne peut croire que la Compagnie abandonne ce qui est commencé. La Très Sainte Vierge Marie tant de fois invoquée et consultée dans la prière, après avoir favorisé les débuts, bénira et fécondera les développements. »

Le 1^{er} mai, ces notes prirent la route de Rome, avec une lettre au R. P. Général de la Compagnie de Jésus qui se termine, comme les notes, par ce religieux

espoir : « La Très Sainte Vierge Marie, qui voit à quel point nous ne nous proposons tous que le service de la vérité et le triomphe de la pure doctrine, nous donnera, en cadeau du mois de mai, la réponse affirmative que je sollicite pieusement. » Enfin, le même jour, l'Evêque partait pour Paris : il allait insister auprès du Père Provincial, et faire entrer dans les intérêts de sa cause l'Archevêque et le Nonce.

Le très révérend Père Beckx, Général de la Compagnie, répondit le 6 juin. En admirant la conception d'un projet « bien digne de l'Ange de l'Eglise de Poitiers », il y met des conditions et il y veut des délais. Il faut, avant tout, pourvoir à la permanence de l'unité et de la pureté de la doctrine dans la Faculté, en ne la faisant pas dépendre uniquement de la direction épiscopale qui est variable. « Or le moyen de parer à ce péril de l'avenir, c'est de laisser à la Compagnie la liberté de suivre son *Ratio studiorum*, à l'exemple du Collège Romain et de l'Université d'Innsprück, d'autant plus que les élèves continuant à être gradués de l'Université Grégorienne à Rome, il importe que leurs études suivent le même programme. » Enfin le même besoin d'assurer l'unité commande que les professeurs de sciences mathématiques et physiques relèvent du Recteur de l'Université, comme les autres. Quant à l'époque de la fondation, le Père Général, impuissant à y pourvoir pour octobre prochain, propose à l'Evêque de s'en tenir temporairement au *Statu quo*, en profitant de cette année 1875-1876 pour examiner mieux toute chose dans le Seigneur.

Mais les événements marchaient, et il fallait les suivre. Le vote de la loi sur l'enseignement supérieur était imminent. Mgr Pie insista auprès du Père Général. Aussi bien le Pape le pressait de lui présenter tout de suite une requête en forme, qui lui donnât l'avantage

du premier occupant, et permit au Saint-Siège d'évincer plusieurs autres demandes moins recevables que la sienne. Mgr Pie, d'ailleurs, accédait au désir du Supérieur Général. La future Faculté était assimilée à celle que la Compagnie dirigeait à Insprück. « Sur un signal de Votre Révérence, disait-il, je me joindrais à elle pour faire au Saint-Père l'exposé de l'affaire. Une première parole d'assentiment étant obtenue, je ferais, s'il en était besoin, le voyage d'Italie pour fournir à S. E. le cardinal préfet des Etudes les éléments d'un Décret analogue à celui par lequel la Faculté théologique de Gênes et quelques autres Facultés italiennes ont été reconstituées par le Saint-Siège, en ces derniers temps, et pour conclure avec Votre Révérence le traité à soumettre à la ratification du Saint-Père. Dieu m'est témoin que je n'ai en vue que sa gloire et la pureté de la doctrine dans les rangs du clergé français. »

Durant cet échange de lettres, la loi sur l'enseignement supérieur avait été votée en première et seconde lecture. « Nous y applaudirons comme à un commencement de justice, disait-il dans ses entretiens de la retraite. Nous saurons gré aux hommes de foi, de talent et de courage qui nous l'auront value; et notre gratitude s'étendra même à quelques-uns de nos adversaires qui, sans nous ménager les accusations pénibles et les paroles dures, se sont pourtant montrés assez conséquents avec leurs principes de liberté pour ne pas nous en refuser le bénéfice. » Mais ici encore, comme naguère en présence de la loi de 1850, Mgr Pie, tout en réclamant comme minimum le bénéfice du droit commun, réservait, en principe, la prérogative souveraine de la vérité. Il avait été effrayé des concessions qu'avaient faites au libéralisme certains catholiques défenseurs de la loi : « Il est, disait-il, un prix auquel nous ne consentirions jamais à conquérir un avantage quel-

conque : ce serait l'abandon consenti de la moindre parcelle de vérité, du moindre atome des droits divins du christianisme. Des avantages obtenus au prix du droit de la vérité seraient justement qualifiés de dot de l'adultère. Cette dot, l'Eglise n'en veut pas, elle n'en voudra jamais. Elle est l'épouse, l'épouse légitime, l'épouse unique, elle restera l'épouse fidèle ».

Dans ce projet de loi, l'Etat se désintéressait des Facultés de théologie. Le rapporteur, M. Edouard Laboulaye, avait dit au nom de la Commission : « Qu'il se fonde des Facultés de théologie, sous la direction des évêques, avec l'institution canonique, nous y applaudirons ». L'Evêque de Poitiers ne demandait rien de plus. « La déclaration du rapporteur restera et elle fera loi, expliquait-il à ses prêtres ; et les choses étant ainsi, je puis vous annoncer dès aujourd'hui sans témérité, Messieurs, que la Faculté de théologie de l'ancienne Université de Poitiers ne va pas tarder à revivre. »

Une ombre de crainte, il est vrai, assombrissait cette confiance. L'Evêque entendait déjà le radicalisme répéter que le jour était proche où il reprendrait sa revanche contre ces derniers actes de sénilité d'une Assemblée expirante. « Ah ! pourquoi l'Assemblée Constituante de 1871 n'avait-elle pas commencé par rendre à la France les institutions politiques, faute desquelles tout le reste est caduc et éphémère ? Pourquoi n'avait-elle commencé par constituer avant d'organiser ? » C'était toujours sa plainte, et toujours sa crainte.

L'Evêque s'était rendu à Paris, fin de juillet, aussitôt la loi votée. Le secrétaire du Comité consultatif du Ministère de l'Instruction publique lui avait donné l'assurance formelle que « la théologie était absolument en dehors de l'économie de la loi actuelle ». Le même fonctionnaire n'avait donc vu aucune objection

à ce que l'Ecole de théologie de cette ville, qui conférait les deux grades inférieurs depuis vingt ans, prît le nom de Faculté.

Enfin, à Poitiers, le Recteur de l'Académie lui avait dit que, non seulement cette Faculté pouvait s'établir et être érigée sans conteste, mais que de plus il la verrait de bon œil, comme offrant plus d'un cours intéressant et utile à la jeunesse studieuse des Facultés de l'Etat. C'était bien la pensée de Mgr Pie, qui, dans ce même temps, en écrivait ainsi à Mgr Freppel : « Une Faculté complète et homogène où, comme à l'Université Grégorienne, on enseignerait la théologie avec toutes ses dépendances, le droit nature et le droit public chrétien et ecclésiastique, l'Écriture sainte et les langues anciennes, l'histoire de l'Église, l'étude des Pères, telle qu'on a eu le bonheur de l'entendre de votre bouche, la philosophie scolastique avec les sciences naturelles, tout cela, greffé sur une bonne éducation littéraire, ne serait certes pas une institution sans efficacité, du moins sur l'élite de la jeunesse laïque. » Et il en motivait l'espoir.

Toutes les sûretés étant prises du côté de la France, l'Évêque se tourna vers Rome. Il adressa au Saint-Siège un mémoire, où, reproduisant les arguments que nous savons, il montrait finalement dans cette Faculté de théologie la sauvegarde des Facultés catholiques laïques qu'on projetait de fonder : « Le quart d'heure est critique ; de ce qui va être fait par suite de cette loi peuvent naître les conséquences le plus graves. Et, comme le sacerdoce est le sel de la terre, s'il venait à se vicier et à s'affaïdir dans les nouvelles écoles ecclésiastiques, la France chrétienne ne trouverait qu'à perdre là où elle a juste espoir de gagner. La protection divine et la Providence de Notre Saint-Père le Pape et du Siège Apostolique nous épargneront ce malheur. »

Ce mémoire est daté du 17 juillet. Le pieux évêque disait : « J'ai commencé, hier, sous la protection de Notre-Dame du Mont-Carmel, et je termine aujourd'hui samedi, sous le patronage de la Vierge immaculée, ces notes et cette lettre, conjurant la sainte Mère de Dieu de diriger toutes choses de manière à faire triompher les volontés de son divin Fils et les intérêts sacrés de son Eglise. »

Le mémoire, adressé à Mgr Mercurelli, fut remis par lui au nouveau secrétaire de la Congrégation des Études, Mgr Czacki, dont Mgr Mercurelli lui parlait de cette sorte : « Mgr Czacki est le neveu de la princesse Odescalchi, que vous connaissez ; c'est un homme aussi actif qu'intelligent. Comme je suis très lié avec lui, par les principes et pour les affaires du Saint-Père, qui lui confie bien des choses, je crus opportun de lui communiquer vos observations. Lui, qui vous vénère autant que moi, les trouvant parfaitement correspondantes à ses idées, s'en est montré enchanté, et nous sommes convenus de la manière de présenter la chose au Saint-Père..... »

Alors s'ouvrit, en effet, entre l'Evêque de Poitiers et Mgr Czacki une volumineuse correspondance du caractère le plus amical comme le plus distingué, dans laquelle on voit passer, à l'occasion de cette affaire, toutes les affaires et tous les intérêts de l'enseignement dans l'Eglise de France. « Je veux, écrivait le Prélat dès le 31 juillet, je veux, en essayant de vous être utile, vous prouver les sentiments de la constante admiration et de la profonde vénération que vous m'inspirez depuis que je suis capable d'apprécier la pureté de la doctrine d'un véritable évêque, et le don que Dieu vous a fait de la mettre sans cesse au profit de la vérité chrétienne. »

Après avoir constaté l'identité de leurs vues sur la nouvelle loi, le Prélat demandait à l'Evêque de Poitiers

d'adresser au Pape une demande en règle, avec les pièces à l'appui. Il s'était d'ailleurs assuré du bon vouloir du Saint-Père, et il pouvait ajouter : « Je vous confierai, en outre, que le Saint-Père a bien voulu m'autoriser à écrire un petit mot tout confidentiel au révérend Père Général pour lui dire que Sa Sainteté verrait avec la plus vive satisfaction qu'il vint en aide à Votre Grandeur par l'envoi à Poitiers de quelques autres Pères de la Compagnie destinés à compléter votre future Faculté. »

Mgr Pie remercia. « Je savais d'avance, répondit-il le 5 août, ce que la sainte Eglise pouvait et devait attendre de vous, le jour où Notre Saint-Père vous honorerait de sa confiance. » Il s'ouvrit donc au Prélat sur le but de son œuvre, destinée à propager le véritable enseignement de l'Eglise Romaine. Il lui en démontra les besoins, la nécessité, même pour ceux qui avaient fait leur soumission au Concile. « Hélas ! disait-il, chez les meilleurs des nôtres l'obéissance est dans la volonté et non dans l'intelligence. C'est une adhésion résignée ; ce n'est pas une adhésion éclairée. » Et il en déduisait en particulier la nécessité d'un cours de Droit naturel, selon les principes et les doctrines du Syllabus. »

A la même réponse, était jointe l'Epître postulatoire au Saint-Père demandant officiellement, en quelques lignes latines, « que l'empêchement résultant de la loi civile française étant levé désormais, la Faculté théologique existante à Poitiers, selon le plan et la méthode de l'Université Grégorienne, fût sanctionnée par l'autorité pontificale et enrichie des droits et privilèges attachés à cette institution ».

Le cardinal de Bordeaux appuya cette demande. Le 7 août, il adressa à son suffragant une lettre ostensible, où ayant d'abord célébré les services et les succès de Poitiers dans la collation des grades : « Ah ! Monsei-

gneur, ajoutait-il, laissez-moi vous dire combien j'aspire avec ardeur à l'établissement d'une Université catholique pour nos provinces du Sud-Ouest ! Il y a longtemps que cette question me préoccupe ; mais malheureusement mes forces trahiraient mon ardeur dans une pareille entreprise. C'est un autre, c'est vous qui devez la tenter, et je peux vous donner l'assurance que ni mes suffragants ni moi ne vous marchandons notre concours.... » Les dernières lignes disaient : « L'heure est solennelle, Monseigneur. Pendant que Paris, Lille et Angers se mettent en mouvement, nous ne devons pas rester en arrière. Commençons, le reste viendra peu à peu. Il ne faut jamais douter de l'avenir, quand il s'agit de propager la vérité et de faire triompher l'Eglise. »

Du côté de Rome, « l'affaire avançait à pleines voiles », selon l'expression de Mgr Czacki. Le R. Père Général, sur le désir de Pie IX, avait promis à Mgr Pie que le nombre des professeurs serait porté à sept pour octobre suivant, ce qui permettrait à la Faculté de marcher. — « Je sais, ajoutait le R. P. Beckx, que le Saint-Père est très satisfait des bases que vous lui avez proposées, et Sa Sainteté m'a fait exprimer son désir que je seconde efficacement la réalisation de votre projet. Ce vœu du Vicaire de Jésus-Christ est un ordre pour moi, et le gage de la bénédiction divine. »

On allait donc pouvoir commencer l'année scolaire, et on n'attendait plus que l'expédition du Bref. Il fut signé le 1^{er} du même mois, et envoyé à Poitiers immédiatement. Ce Bref d'érection canonique est une très grande pièce, et véritablement monumentale. Pie IX y rappelle les gloires de l'Eglise d'Hilaire et de Fortunat, puis l'ancienne Université érigée par Eugène IV en 1431. Il glorifie la science et les travaux de son Évêque actuel, mentionne avec honneur

l'enseignement des professeurs du Collège Romain émigrés à Poitiers. « C'est pourquoi, conclut-il, tenant pour certain que, grâce à la diligence de notre vénérable Frère et de ses coopérateurs, ces écoles s'appliqueront, avec un zèle et un dévouement toujours croissants, à la propagation et à l'affirmation vaillante de la science et de la vraie religion, nous avons voulu exaucer ces vœux, autant que nous le pouvons dans le Seigneur, et par là non seulement rendre au saint Docteur Hilaire et aux autres patrons célestes de Poitiers l'honneur qui leur est dû, mais en outre donner à ce même Evêque Louis-Edouard un gage personnel et très particulier de notre bienveillance paternelle.

« Les choses étant ainsi, de notre autorité apostolique, nous érigeons, par la teneur des présentes, les Ecoles théologiques de Poitiers en propre et véritable Faculté de Théologie; et nous leur concédons, outre le pouvoir de conférer les grades académiques inférieurs, le droit de conférer, suivant la méthode usitée en cette ville de Rome, la palme de Docteur.... avec les mêmes honneurs, privilèges, prérogatives dont usent et jouissent ceux qui ont été promus au même grade dans notre Ville...

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1^{er} jour d'octobre de l'année 1875, de notre Pontificat la trentième. »

En recevant ce diplôme le matin du 5 octobre, l'Evêque se mit aussitôt à genoux pour remercier Dieu et Marie: *Gratias statim Deo ac sanctissimæ Virgini Mariæ redditis*, dit le Registre latin des actes épiscopaux. Ensuite il écrivit au Doyen du Chapitre pour lui demander d'en convoquer les membres: « Monsieur le Doyen, un Bref apostolique *Ad perpetuam rei memoriam* érige canoniquement, à la date du 1^{er} de ce mois, la Faculté de Poitiers, investie désormais du

privilège de décerner le doctorat sacré. Cet événement considérable par lui-même, et de plus les termes dans lesquels le Saint-Père s'exprime concernant notre Eglise, me font un devoir de communiquer avant tout le document pontifical à mes vénérables frères du Chapitre cathédral.

« Mon intention est donc de me rendre à la salle capitulaire à l'issue des Vêpres ; et je saurai gré à M. le Doyen de faire à cet effet une convocation générale de tous ceux qui ont rang dans le Chapitre. Je n'aurai guère de plus heureuse occasion de vous re-dire, Monsieur le Doyen, avec quels sentiments d'estime et de dévouement pour vous et pour vos dignes confrères, je suis vôtre en N.-S. » C'est avec ce respect affectueux que l'Évêque avait l'habitude de traiter le premier corps constitué de son Eglise.

Le même jour partit pour le Cardinal de Bordeaux une lettre qui lui portait la première nouvelle de cette institution. Elle concluait ainsi : « Nous continuerons à procéder sans bruit : le temps seul, joint à la bienveillance dont m'honorent un grand nombre de nos vénérés collègues, devant donner à notre œuvre son développement régulier. Voilà vingt ans et plus que, dans la question de collation des grades et d'établissement des études ecclésiastiques supérieures, nous avons voulu faire avant de dire. La réponse qui vient aujourd'hui nous encourage à ne pas changer de procédé, et à n'occuper de nous le public que dans les proportions nécessaires au succès de la chose. »

La consigne du silence était venue de Rome. Il y allait de l'intérêt soit de la chose elle-même, contre laquelle se fût ameutée la Chambre et la mauvaise presse, soit des Jésuites déjà trop en butte aux violences de l'ennemi. « Lorsque les passions se seront apaisées, écrivait à Poitiers Mgr Czacki, c'est alors qu'on pourra

entretenir plus largement le public de tout ce qui s'est fait. » Quelques lignes empruntées au *Courrier de la Vienne* furent les seules que l'Évêque autorisa l'*Univers* à publier sur cet événement.

Le remerciement de Mgr Pie au Souverain Pontife, écrit, pour ainsi dire, près du lit d'agonie de Mgr Cousseau, donne la mesure de sa joie : « Cette grâce, venue du Ciel par le canal de votre autorité suprême, disait l'Évêque, sera la meilleure consolation de ce qui me reste de vie ; et la pensée de Votre Sainteté sera pour moi inséparable de tous les actes par lesquels nous aurons à faire sortir de cette institution les fruits que comportent le temps et les circonstances difficiles que nous avons à traverser. En vue de ces crises vraisemblablement prochaines, nous persévérons ici dans nos habitudes de discrétion en ce qui est de la publicité. Mais les sympathies de beaucoup de mes collègues me font apercevoir déjà d'heureux résultats qui s'obtiendront sans bruit. »

Deux choses restaient à faire : d'abord assurer la fondation, et bientôt la défendre.

Une lettre pastorale du 25 novembre pressa les diocésains, ecclésiastiques et laïques, de s'intéresser à une œuvre dont l'Évêque leur démontrait l'importance sociale. Il faisait appel à la générosité du Poitou et de la Vendée, pour la construction des bâtiments destinés à la Faculté, pour la bibliothèque, pour l'internat appelé à recevoir le *Convictus* des prêtres et des clercs étudiants, et pour l'entretien annuel du personnel enseignant. Il instituait un comité pour l'organisation temporelle de l'œuvre, et provoquait des souscriptions et des offrandes. Une quête annuelle était établie à cette fin, en la fête de saint Hilaire, qu'il donnait pour patron à sa Faculté.

Les offrandes vinrent de divers côtés, et il y en eut de fort belles : c'est le secret d'une charité que nous

devons respecter. Disons seulement que Mgr Pie y contribua pour une part importante. Les Pères professeurs étant venus lui exposer leur besoin et leur désir touchant la formation d'une bibliothèque spéciale, l'Evêque tira tout de suite de son secrétaire vingt mille francs que son éditeur venait de lui apporter comme produit de ses ouvrages, et il les remit aux mains des Pères étonnés et reconnaissants. « Tel était-il en toute occasion, ajoute ici Mgr Gay. J'ai toujours constaté en lui cette magnanimité généreuse. On ne saurait allier, je crois, plus de sagesse pratique et de saine économie dans l'administration de l'argent avec un désintéressement plus vrai et plus libéral. »

Cependant, à la nouvelle de l'érection canonique de la Faculté de Poitiers, la Sorbonne s'était émue. Son doyen, Mgr Maret, était revenu avec plus de confiance à son idée d'obtenir la même sanction romaine pour les Facultés officielles de théologie. C'avait été le sujet d'une nouvelle brochure : *Les Facultés de Théologie et les futures Universités catholiques*. M. Wallon, alors ministre des cultes et ancien professeur à la Sorbonne, fut gagné à cette idée. Une lettre de lui, à la date du 11 novembre, demanda à M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, de « faire savoir à S. Em. le cardinal secrétaire d'État que le gouvernement était disposé à se prévaloir de la Bulle du 7 septembre 1857, légèrement modifiée », pour l'érection canonique des Facultés de l'Etat : « Je vous prie, Monsieur le Duc et cher collègue, disait cette lettre, de solliciter de la cour de Rome une nouvelle expédition en forme de cette Bulle, avec les changements consentis en 1858, et les quelques nouvelles modifications qui sont sans importance. »

On se souvient que Mgr Pie, en ces mêmes années

1857-1858, avait signalé à Rome le danger qu'il y aurait à sanctionner ainsi l'enseignement officiel de la théologie. Instruit de ces nouvelles négociations, et muni de toutes les pièces qui s'y rapportaient, il reproduisit auprès de la Sacrée Congrégation des Études tous ses arguments d'alors, corroborés de ceux que lui avaient fournis, depuis ce temps-là, l'attitude de la Faculté de Paris et des plus marquants de ses membres, vis-à-vis du Syllabus et du Concile du Vatican. L'Évêque en fit l'objet d'un mémoire d'une trentaine de pages : nous n'en citerons rien. Ce n'est pas au lendemain du jour où ces Facultés viennent d'être supprimées par les ennemis de l'Église que nous irions reproduire, contre leurs tendances d'alors, des réclamations qui d'ailleurs, en somme, n'allaient qu'à leur vouloir plus d'indépendance vis-à-vis de cet Etat qui les écrase aujourd'hui. Bien plutôt avons-nous le besoin et le devoir de leur adresser nos hommages, avec nos regrets ; particulièrement à cette antique Sorbonne, qui, après avoir jeté tant d'éclat dans le passé, en a retrouvé parfois de beaux reflets dans le présent, et qui, si elle doit renaître un jour, ne pourra revivre que dans les conditions doctrinales et hiérarchiques voulues et demandées par l'Évêque de Poitiers.

La conclusion de Mgr Pie était que Rome gagnât du temps, avant de répondre au gouvernement. Or, c'est précisément le temps qui devait manquer à ce pouvoir bien intentionné, mais illusionné. Il tomba avant d'avoir pu mener à fin une affaire, dont l'échafaudage croula bientôt après, avec le frère édifice sur lequel il s'appuyait.

Il importait d'autant plus que les Facultés de l'Église prissent de la consistance. Mgr Pie poursuivit son œuvre. Le R. P. Wilmers, illustré, lui aussi, par sa savante contribution aux travaux du Concile, remplaça

le R. P. Schrader, avec dix autres professeurs. Les constructions destinées à recevoir les étudiants reçurent, le 2 février 1876, fête de la Purification de la sainte Vierge, la bénédiction de leurs premiers fondements. Les règlements et statuts s'édifièrent en même temps, conformément à ceux des universités de la Compagnie de Jésus. L'Evêque écrivait, le 13 octobre, au Père Chambellan : « J'ai toujours travaillé à ce que vous eussiez la pleine indépendance et autonomie nécessaires. Ma formule accoutumée auprès de mes collègues dans l'épiscopat, c'est que la Faculté de Poitiers est une succursale du Collège Romain. Ce qui n'empêche pas que, vis-à-vis du pouvoir et du public, il y a quelques ménagements de langage et de conduite à observer, pour que notre œuvre reste conciliable avec la législation et l'esprit du pays et du temps où nous vivons. Le Saint-Père, à distance, s'est merveilleusement rendu compte de cette situation, et j'ai reconnu l'assistance d'en haut dans la rédaction du Bref apostolique qui nous institue, rédaction dont les termes principaux ont été prescrits par Sa Sainteté elle-même.

« La légende d'un de mes saints patrons (saint Edouard) nous dit ce matin : *Fuitque ingenio mitissimo, atque ab omni dominandi cupiditate alieno.* J'ai bien à cœur que vous me reconnaissiez quelque participation à cette qualité. Dans le cas présent, je n'ai aucun effort à faire sur moi-même pour vous dire que j'agrée ce qui sera fait conformément aux instructions du R. P. Provincial, et je demande à Notre-Seigneur ses plus abondantes bénédictions sur les travaux de nos excellents Pères, pendant le cours de cette nouvelle année scolaire. »

Une partie de l'Instruction de Mgr Pie sur l'institution canonique de sa Faculté avait été d'abord adressée au clergé de Poitiers, réuni au grand séminaire, le

25 novembre, pour célébrer le xxvi^e anniversaire de la consécration de son évêque. Il leur rappela que saint Martin était mort dans la xxvi^e année de son épiscopat, à l'âge de 81 ans. « Nous ne demandons pas au Seigneur, dit-il, d'avoir à travailler jusqu'à un âge si avancé; nous lui demandons seulement et vous lui demanderez pour nous que sa grâce et l'assistance de la bienheureuse Vierge Marie, sa Mère, nous permettent de transporter à d'autres mains une œuvre assez avancée pour ne pas se trouver compromise. »

Deux mois après, la Faculté célébrait sa fête patronale, celle de saint Hilaire. L'Evêque termina son discours par ces mots : « La *Nation d'Aquitaine*, comme on disait dans la langue des anciennes écoles, ne connut pas autrefois d'autre patron qu'Hilaire; et c'était justice, car, dit notre vieil annaliste, « après qu'il s'en fut allé à Rome, et de Rome en Grèce, et qu'il eut étudié neuf ou dix ans; rempli d'éloquence, de lettres latines et grecques, et de tout bon et louable savoir, Hilaire s'en retourna à Poitiers, où il tint université, c'est-à-dire congrégation de jeunes gens de tout le pays, qui venaient à lui pour apprendre la science humaine et évangélique ». Ce fut, en ce sens, la première institution de l'Université de Poitiers : foyer céleste où s'allume cette constellation de docteurs, qui, de siècle en siècle, n'a cessé de briller au firmament de notre Eglise.

« Puissent ceux qui leur succéderont en faire briller au loin les reflets, et mériter de briller eux-mêmes comme des étoiles pendant toutes les éternités ! »

CHAPITRE VII.

LA GUERRE AU « CLÉRICALISME ».

LE SIÈGE DE LYON. — REFUS D'UN SIÈGE AU SÉNAT. — LE DÉCHAINEMENT UNIVERSEL. — LA CHAMBRE DE 1876. — LA RÉPUBLIQUE ET L'ÉGLISE. — M. LE COMTE DE MUN. — MENACE D'UNE ÉGLISE NATIONALE. — LES CHOIX D'ÉVÊQUES. — ÉLECTION ET SACRE DE MGR ALBERT DE BRIEY. — LA POLITIQUE DU CLERGÉ. — LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ. — PÈLERINAGES A LOURDES ET A CHARTRES. — SAINT REMI DE REIMS ET LE PACTE NATIONAL DE LA FRANCE. — LA CROIX DE MIGNÉ.

(1876.)

Après la précieuse loi sur l'enseignement supérieur, la puissance législative ne tarda pas à tomber aux mains des ennemis de l'Eglise. C'est l'époque de la guerre ouverte à ce qu'ils appellent le « cléricalisme ». Mgr Pie y oppose son action, sa prière et ses instructions. Telle est présentement l'œuvre de l'Evêque de Poitiers.

Pendant quelques mois, on crut, à cette époque, qu'il allait quitter cette ville pour monter sur le siège de Lyon, laissé vacant par la mort de Mgr Ginouilhac. Dès le 7 janvier 1876, le cardinal de Bordeaux prenait soin de faire sonder ses dispositions à cet égard, par son vicaire général, M. l'abbé Gervais, qui lui adressa ces lignes : « Peut-être aurais-je hésité à vous ouvrir mon cœur, si une autorité à laquelle je ne peux qu'o-

béir ne m'avait demandé de vous écrire. Dans deux lettres reçues hier, on dit à Son Éminence que Votre Grandeur a de grandes chances d'être désignée pour le siège de Lyon, et cette nouvelle lui a causé la joie la plus vive. Son diocèse natal lui est demeuré cher entre tous. Elle serait heureuse de le voir confié à votre direction. Volontiers même, elle ferait les démarches les plus actives dans ce sens, si elle avait la certitude de ne pas vous déplaire, malgré le chagrin que lui ferait éprouver votre éloignement de la province de Bordeaux. »

Le même ami disait combien il serait heureux, lui aussi, de le voir porter dans cette grande Eglise la pleine lumière des doctrines romaines : « Mais, d'autre part, je serais tenté de me demander, comme La Bruyère, à propos de Bossuet : Quel besoin a donc Trophime d'être cardinal? *Quel besoin a Hilaire de devenir Primat des Gaules?* »

« Je vous supplie, Monseigneur, de me répondre un mot que je puisse mettre sous les yeux de Son Éminence. Je sais qu'elle attend votre lettre avec impatience. »

Il y avait donc là une affaire engagée et, paraît-il, imminente. La réponse ne se fit pas attendre, et, le surlendemain, le vicaire général pouvait mettre sous les yeux du cardinal Donnet ces nobles et simples paroles de Mgr Pie : « Monsieur l'abbé, vous savez tous les liens anciens et nouveaux qui m'enchaînent ici : mes goûts, mes affections, les devoirs nés de mes engagements et de mes entreprises, et, de plus, le poids prochain des années et la perspective d'une retraite et d'une période de recueillement nécessaire, après une carrière de travaux prématurément commencée.

« Assurément, même en dehors d'un commandement absolu, le Chef de l'Eglise a une autorité toute-puissante pour disposer de moi, à l'encontre de mes

inclinations et de mes volontés personnelles. Mais il n'a pas coutume d'user de ce pouvoir, et j'ai la confiance qu'il apprécierait l'ensemble des motifs qui me commandent la fidélité à une première épouse telle que l'Eglise de Poitiers.

« D'ailleurs le gouvernement n'est pas enclin vers moi : le Saint-Père en a la preuve.

« Je remercie donc Son Eminence de cette ouverture, dont je comprends la pensée toute bienveillante et flatteuse pour moi. L'Eglise de Lyon est sa mère, et c'est m'honorer beaucoup que de songer à la confier à mes soins. La Providence y pourvoira dans de meilleures conditions... »

A Rome aussi, le même nom avait été prononcé avec la même faveur ; et Mgr Czacki, fort bien informé, lui adressait, le 6 janvier, cette expression de ses vœux : « Je serais bien heureux, si, après avoir tant fait pour saint Hilaire, la Providence vous transplantait vers la cité de saint Irénée. Ne vous fâchez pas contre ce désir : car les Saints n'ont pas l'habitude de se faire tort entre eux. »

La vérité est que le Pape, toujours dans la pensée d'honorer et de récompenser l'Evêque de Poitiers, aspirait à le placer sur le haut siège auquel est presque toujours attachée la dignité cardinalice. Mais la seule pensée de cette translation émotionnait tellement Mgr Pie qu'il n'en pouvait parler sans quelque vivacité. « Moi quitter Poitiers ! j'aimerais mieux mourir ! » disait-il un soir à M. l'abbé Gay, en le répétant à deux fois avec un accent qui partait du fond de ses entrailles. Mais parce que c'eût été pour lui un grand sacrifice, il ne voulut pas manquer de l'offrir à Dieu ; et c'est évidemment à ce fait que se rapporte cet acte d'oblation déposé par lui aux pieds de la sainte Vierge, le 14 février 1876 : « Une seule chose est nécessaire. Que votre Providence, ô ma Mère, dispose de moi en ceci pour

ce qui me doit conduire plus sûrement au salut éternel (1). »

Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, fut promu au siège de Lyon. Personne ne s'en réjouit davantage que Mgr Pie, qui d'ailleurs ne s'était jamais regardé comme le candidat du gouvernement : « J'ai eu l'appréhension d'être envoyé à Lyon, disait une de ses lettres. Mais les dispositions du pouvoir et des catholiques libéraux qui l'inspirent m'ont protégé contre ce malheur. La seule idée que le refus allait me devenir moralement impossible, s'ils allaient s'aviser d'avoir égard au désir du Saint-Père et aux instances de l'archevêque de Paris, tenait devant moi comme un échafaud dressé. C'était une condamnation à mort.... Mais il n'y avait guère possibilité à la chose. Etant donné l'esprit politique soit des masses, soit de l'administration, soit de la représentation de cette grande ville à la Chambre, un évêque à renommée militante aurait paru une provocation, et pouvait devenir un danger. Donc tout est pour le mieux. Le Saint-Père y a gagné d'avoir un homme de doctrine très sûre et très courageuse, ayant dit le *Placet* très résolument au Concile. »

Presque dans le même temps, fin de l'année 1875, un siège lui était offert au Sénat par la circonscription électorale de Niort. Nous trouvons dans ses papiers une lettre d'un des principaux personnages de cette ville, à la date du 24 novembre. Elle se termine ainsi : « En face de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, dont vous êtes le docteur le plus autorisé, le plus dévoué, le plus puissant ; en présence de l'Ecole libérale qui aura au Sénat ses représentants les plus accrédités, je demande à Dieu de laisser pénétrer dans

(1) Porro unum est necessarium. Tua, Mater, Providentia id disponat quod ad æternam meam salutem maxime conducit. — 14 Febr. 1876.

la haute Assemblée un dépositaire de la saine doctrine et un éloquent défenseur de la vérité méconnue. Il viendra des heures de trouble et de défaillance où les habiletés voudront encore prévaloir : ne faut-il pas qu'alors une voix s'élève pour jeter sur de telles confusions la lumière de la vérité et de la foi ? Et qui mieux que vous la ferait resplendir ? » La réponse de l'Évêque fut prompte et brève. On la trouve en substance dans ces lignes à la marge : « Comme aucun groupe tant soit peu nombreux n'accepterait mon programme, je me trouve dispensé d'exposer mes objections. »

Certes, moins que jamais c'était l'heure d'entrer dans la vie politique. Qu'y aurait pu faire Mgr Pie ? « Nous périssons bien plus par l'anarchie intellectuelle que par l'anarchie politique », avait dit M. Thiers ; et cette anarchie des esprits, un évêque dans sa chaire y pouvait remédier plus efficacement qu'un orateur de tribune ou un homme d'Etat.

Cependant l'ébranlement était universel. La faible digue que le Septennat avait le devoir et le vouloir d'opposer au radicalisme ne retenait plus le torrent qui débordait de toutes parts. La Franc-Maçonnerie faisait cause commune avec l'Internationale pour enlacer de ses filets la France et les deux mondes ; et quand Mgr Pie, en lisant les journaux ou sa vaste correspondance, faisait chaque matin le tour de l'Église entière, quel spectacle de douleur !

A Rome, la force triomphante se raillait impunément de l'impuissance du droit. « Il n'est pas sûr, lui écrivait de là un membre du Sacré-Collège, que même sa prison reste encore à Pie IX pour célébrer son dernier Jubilé, comme saint Pierre dans la prison Mamertine. Le prisonnier importune, et le vieillard fatigue par sa longévité. Bismark n'y tient plus, et la Franc-Maçonnerie veut en finir..... Notre

gouvernement lui a tout sacrifié, à la moindre injonction: les pèlerinages, les processions, le Viatique porté aux mourants, les écoles, les hôpitaux, les églises. Le Vatican seul résiste. Aussi est-ce sur ce point que vont fondre désormais tous les coups. »

Dans l'Eglise d'Allemagne, c'était un prisonnier et un proscrit de la Prusse, le cardinal Ledochowski, archevêque de Gnesen et de Posen, qui, de Rome où il venait de trouver un asile, mandait, le 30 mars, à Mgr de Poitiers : « Que de consolations votre lettre m'a apportées dans ma captivité ! Je veux vous en exprimer toute ma reconnaissance, et vous dire que ma pensée s'est bien souvent dirigée vers Poitiers, pendant les deux années que j'ai passées à Ostrow. Vous y verrez une preuve de la sincérité de l'amitié que je vous ai vouée. Eloigné par la violence, de mes diocèses, j'ai été accueilli avec une incomparable charité par Notre Très Saint-Père, et je tâche de puiser à l'ombre du Vatican de nouvelles forces pour les combats qu'il me faudra livrer encore. Oui, chez vous, comme ici, comme en Allemagne, comme presque partout ailleurs, on se précipite vers les plus graves événements, faute de briser avec la Révolution, avec laquelle au contraire on cherche des accommodements. Il faudra de grands coups pour que cet état s'améliore. Prions et ne perdons pas confiance. »

En Amérique, l'illustre Garcia Moreno, l'unique chef d'Etat qui, en ce siècle, ait réalisé dans un coin du globe le règne social du Christ, venait de tomber magnanimement sous le poignard des sectaires, en prononçant cette grandeparole : « Dieu ne meurt pas ! » L'Evêque voulut qu'un hommage public fût rendu à ce type de Président catholique ; et le jour de saint Hilaire, parlant de cette petite république chrétienne et de son héros : « Là, dit-il, la parole de Jésus-Christ : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et les autres

choses vous seront ajoutées par surcroît, recevait de jour en jour son accomplissement. Il allait être acquis à l'histoire que les bénéfices de la doctrine et de la morale de l'Évangile sont indépendants de la forme des États chrétiennement constitués, et que la prospérité des anciennes républiques aristocratiques de Venise et de Gênes peut devenir celle des républiques démocratiques. Cette démonstration grandissait à vue d'œil. Mais la Révolution, qui la voyait grandir, tenait en ses mains le poignard. Salut, ô Garcia Moreno ! salut aux rayons multiples de l'auréole qui ceint votre front ! Car si c'est l'auréole du martyr, c'est aussi celle de la doctrine, et de la doctrine la plus méconnue des gouvernements de notre âge, la doctrine de la politique chrétienne ! »

A l'heure où Mgr Pie prononçait ces paroles ou écrivait ces lettres, la France, elle aussi, se constituait en République, et son établissement définitif était voté, à la majorité d'une voix, par l'Assemblée. Une constitution républicaine, avec deux Chambres, avait été donnée au pays, à qui était conservé le suffrage universel. C'était en février 1875 que s'était opérée cette révolution. Au bout d'un an, les élections du 29 février 1876 renversaient la république libérale et conservatrice, pour porter à la Chambre la république révolutionnaire et anti-chrétienne. Telle était bien, en effet, l'assemblée dont M. Gambetta avait dit à Lille, avant les élections : « Il faut que l'Assemblée du 20 février se lève et dise à la France : Me voilà ! Je suis toujours la France du libre examen et de la libre-pensée ». Telle était celle dont il déclarait ensuite que le scrutin venait de lui donner pour premier devoir la tâche de « refouler l'esprit clérical en dedans » ; ce qui signifiait : chasser la religion des institutions et de la société. « Voilà donc, remarquait l'Évêque de Poitiers, le legs qu'après cinq années de déchirements et de faiblesse, nous transmet une Assemblée

à laquelle le suffrage universel avait donné, dans les proportions de cinq sur sept, une majorité conservatrice généralement réputée monarchique et chrétienne.» Evidemment la France marchait à d'autres destinées.

Déjà dans un mandement de 1872, l'Evêque avait fait justice de ce fantôme du cléricalisme dont les ennemis de l'Eglise voulaient effrayer les foules. Ce prêtre si terrible, il le montrait tel qu'il est, modeste, vivant de peu, n'attendant rien du monde, ne demandant ni le recouvrement des biens nationaux, ni le rétablissement des dîmes, ni la participation quelconque aux fonctions civiles et aux affaires de sa commune, pas plus que son évêque à celles du département. Il le montrait l'homme de son temps autant qu'on peut l'être, et même « ne niant point que plus d'une aspiration vraie et généreuse se soit rencontrée dans l'effort tenté par nos pères, durant la dernière phase du siècle écoulé. » Il montrait le besoin que l'Etat avait de cette Eglise, qui seule pouvait refaire la vraie constitution de la société. « Au fond de toutes les questions politiques des temps modernes, il y a, dit-il, la part à faire de la question théologique et religieuse. Nous n'avons le vrai mot de rien, parce que sur rien nous n'avons le mot d'en haut, et que nous tenons à distance ceux qui auraient lumière et grâce d'état pour nous le dire. » Il rassurait d'ailleurs les pouvoirs publics sur les prétendus empiétements de l'Episcopat. Il répétait ce qu'il avait précédemment écrit : « Un évêque, en ce siècle, n'est jamais plus apte à rendre d'utiles services à la religion et à la société que quand il est seulement évêque : tout cela et rien que cela ». Mais c'est à cela même qu'on en veut aujourd'hui : on en veut à l'homme de Dieu, parce qu'on en veut à Dieu. « O prêtres, efforçons-nous donc, par l'ardeur de nos prières et par les prévenances de notre charité, de hâter l'heure de l'entente et

du rapprochement entre notre sacerdoce et cette société aux abois. » A ces avances, la société avait répondu au sacerdoce par le vote que nous venons de dire.

Ce passage d'un régime politique à un autre prescrivait une nouvelle ligne de conduite au clergé. Il la fallait connaître. Mgr Pie en fit le sujet spécial d'un entretien avec ses prêtres. Il ne fait pas difficulté de reconnaître ce qu'il nomme l'avènement légal de la République. « Ce régime, dit-il, existe régulièrement aujourd'hui, et nous devons régler notre conduite en conséquence. Ce que nous avons été au lendemain de 1830 et au lendemain de 1848, nous le serons encore. Sans abdiquer nos convictions personnelles, sur ce qui serait le mieux adapté aux besoins, aux mœurs, à l'esprit, au tempérament de la France, nous reconnaissons que, les faits étant ce qu'ils sont, et le Parlement de 1871 s'étant clos dans les conditions existantes, l'état de république s'impose présentement à nous, et nous impose des devoirs envers lui. Nous les accomplirons loyalement. »

L'accomplissement loyal de ce devoir, il l'explique. Il rappelle que l'Eglise a apporté à chacun des régimes antérieurs un concours moral qui aurait pu les faire vivre, s'ils l'eussent accepté. Elle fera de même pour celui-ci. Ailleurs il a déclaré que l'Eglise ne demande qu'à infuser sa sève à tous les bons gouvernements, quelle qu'en soit la forme. Voilà, réserve faite de son choix de citoyen français, sa politique religieuse : le royaume de Dieu par-dessus toute chose.

Une seconde question, corrélatrice à la première, est celle-ci : si l'Eglise est disposée à remplir ses devoirs envers le nouveau régime, le nouveau régime est-il disposé à remplir ses devoirs envers l'Eglise? Il doit constater ici que, à part de rares exceptions, la tendance générale des hommes de ce parti les met en opposition avec le catholicisme et avec l'Eglise, sa doctrine, ses

œuvres d'apostolat et ses institutions d'enseignement. Malheureux et insensés qui donnent au nom de république une signification qui la déshonore, et en même temps la condamne aux yeux de Dieu et des gens de bien ! Or que peut-on attendre de ces hommes politiques, irréligieux par système ? se demande l'Evêque. Il répond : « Aucune des lois de détail portées par l'Assemblée précédente ne trouvera grâce devant celle-ci ; et, parce que la précédente n'avait pas su constituer avant d'organiser, elle sera condamnée à voir s'opérer la désorganisation de son fragile ouvrage. La liberté obtenue pour l'enseignement supérieur, tente dressée à la hâte à la dernière heure, sur le bord du cratère près de faire éruption, sera la première emportée par l'ouragan, qui déjà l'ébranle dans les conditions les plus indispensables de son existence. Puis ce sera le tour de la loi de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, qui déjà est le point de mire de l'ennemi. » On sait si Mgr Pie prophétisa en ce jour.

Mais, au moins, dans cette nouvelle Assemblée politique, pour qui l'Eglise est l'ennemie, n'y aura-t-il pas une voix qui proclamera, devant elle et devant le pays, les droits de Dieu et de l'Eglise, sincèrement et noblement, sans déguisement, ni faiblesse ? On se souvient des encouragements, conseils et espérances que Mgr Pie adressait à M. le comte de Mun, pour qu'il fût bien le soldat de la vérité tout entière et de la vérité toute seule. Or aujourd'hui le capitaine avait quitté l'épée, et, tout en continuant de servir la charité par sa grande œuvre des associations ouvrières, il avait résolu de servir la vérité par la parole, en entrant dans ce Parlement où il serait avant tout l'homme du parti de Dieu, tout cela et rien que cela. Dès le 9 février, le candidat de Pontivy avait écrit à Mgr l'Evêque de Poitiers que tel était en effet le programme qui lui promettait le suffrage de ses électeurs. « Me voilà

au cœur de la lutte, Monseigneur, mais fier de la soutenir, au nom de notre grande cause, et avec ce titre de candidat catholique, qui à lui seul est une révolution. Je ne sais ce que Dieu décidera ; mais j'ai bonne confiance. La simple affirmation de la foi trouve d'admirables échos dans ces cœurs primitifs. Si je suis élu, ma première pensée sera d'aller chercher vos conseils et votre direction, dont j'aurai plus besoin que jamais. »

Elle ne devait pas lui manquer. Ce fut comme catholique que l'élu de Pontivy se présenta à la Chambre ; ce fut comme catholique que la Chambre le repoussa ; ce fut comme catholique qu'il expliqua et défendit son élection devant elle, le 24 mars, en arborant franchement le drapeau des principes de la politique chrétienne. Mgr Pie l'approuva. « Je n'hésite pas le moins du monde à dire que vous avez été aussi heureux pour le fond que pour la forme, lui écrivit-il le 5 avril. Vous n'auriez rien gagné et vous auriez tout perdu si vous aviez plaidé les circonstances atténuantes. La presse a été unanime à rendre hommage à la modération et à la modestie de votre langage et de votre caractère. Votre argumentation n'avait rien d'agressif et se contenait dans les limites de la juste défense. Le succès a été tel que tous les amis de la cause et de votre personne le pouvaient désirer. »

Ce fut pour M. de Mun un effrayant honneur que, s'étant présenté comme l'élu des catholiques, le catholicisme lui-même fût mis en cause à son occasion. Le même rapporteur, M. Guichard, qui avait conclu à l'invalidation de son élection, présenta aussitôt, au nom de la même commission, un second rapport pour demander en somme l'assujettissement de l'Eglise à l'Etat. Déjà M. le comte de Mun signalait à l'Evêque de Poitiers différentes fractions du parti républicain, qui ne différaient entre elles que par leur degré d'hostilité au clergé : « L'une, l'école des modérés, demande la sépa-

ration de l'Église et de l'État, et la liberté pour tous ; l'autre, celle des Jacobins, l'École autoritaire ayant M. Gambetta à sa tête, rêve je ne sais quelle Église nationale, indépendante de Rome et asservie au pouvoir civil. » Le progrès, plus tard, devait consister dans l'avènement d'une troisième école, l'école radicale, ayant juré l'abolition et l'extermination de toute religion quelconque. « Si excessif que tout cela puisse paraître, écrivait M. de Mun à l'Évêque de Poitiers, il est certain que ces préoccupations sont à l'ordre du jour, que là est la tendance véritable et le caractère particulier de cette Assemblée, et que, du premier coup, la question religieuse a pris le dessus sur toutes les questions politiques.... »

C'est sur l'attitude à prendre par les catholiques, dans ces débats d'ordre supérieur, que Mgr de Poitiers était consulté : « Quel langage devront-ils tenir ? Jusqu'à quelles limites devront-ils pousser l'affirmation de leurs principes ? Tels sont les divers points sur lesquels je viens, Monseigneur, implorer votre direction... Ces grandes questions ont été soulevées plus tôt que je ne l'aurais cru : je suis épouvanté d'avoir été l'occasion d'un pareil excès ; et je demande à Dieu, par-dessus tout, la grâce de le servir comme il veut être servi. »

La règle donnée par Mgr Pie était celle-ci, d'une de ses notes : « Montalembert a dit : Catholique et libéral, je veux défendre la religion, mais par les seuls moyens que comportent l'esprit moderne et la liberté de tous. — Et nous, nous devons dire : Nous défendrons la religion par les moyens que comportent des lois et des institutions franchement chrétiennes, sagement appropriées aux exigences des faits modernes. » L'Évêque de Poitiers écrit donc à son jeune ami : « Vous êtes de ceux qui ne portent point la responsabilité des causes, et qui, placés en face des effets,

auront le mérite de défendre ce qui pourra être défendu : je veux dire défendre les principes à l'heure même où l'écrasante majorité du nombre nous enlève l'espoir des résultats... Vous n'avez rien à regretter de ce que vous avez dit, Monsieur, et il n'y a place qu'à beaucoup de remerciements à la divine bonté. » L'invalidation de l'élu de la Bretagne, à la suite de l'enquête la plus déterminément hostile et mensongère, ne découragea pas l'espoir de Mgr Pie : « J'espère, lui écrivit-il, que votre invalidation va providentiellement vous créer un peu de temps pour l'étude, laquelle, fortifiée par la prière, sera votre force à l'encontre d'ignorants et de présomptueux adversaires. »

Ces études profitèrent. Quand, le 3 juin, le comte de Mun reparut à la tribune, toujours réélu par l'opiniâtre Bretagne, ce fut pour y proclamer, dans la question de l'enseignement, ce qu'il nommait « le droit de Dieu », le droit de Dieu créateur et maître du monde, qui est la raison d'être et la garantie de tous les autres droits. « Et c'est de ce droit, dit-il, que l'Eglise établie par Dieu pour être l'interprète de la vérité tient sa mission d'enseignement. De sorte que la liberté d'enseignement, qui, pour les catholiques, n'est qu'une transaction avec la législation moderne, est aussi et en même temps pour eux un droit qui découle de la liberté même de leur conscience. »

Ils étaient donc enfin portés à la tribune ces principes catholiques du droit social de l'Eglise, depuis si longtemps proclamés dans la chaire par l'Évêque de Poitiers ! La joie qu'il en ressent éclate dans cette lettre, du 5 : « Je ne puis tarder, cher Monsieur le comte, de vous féliciter et de vous remercier : avoir parlé des droits de Dieu, souverain maître, c'est avoir posé le texte dont tous vos discours subséquents feront l'application au détail des choses.

Avoir inauguré ce langage devant l'ennemi est un premier triomphe. Avoir donné la note vraie à une majorité d'amis est un mérite plus grand encore. La défunte Assemblée, qui a tant de griefs à sa charge, est surtout coupable de n'avoir jamais affirmé ni le droit monarchique, ni le droit social, naturel et chrétien. Vous avez ouvert le feu, la bataille se continuera ; et on ne se battra plus dans le vide.

« Tous les journaux, sans distinction de couleur, célèbrent votre succès de parole. Dieu soit béni, il en tirera sa gloire ! »

M. de Mun avait parlé, dans ses lettres à Mgr Pie, d'un projet jacobin « d'Eglise nationale, séparée de Rome, et tout entière dans la main du pouvoir civil ». On avait en effet entendu M. Gambetta accuser « les empiètements de cet esprit particulier qui inspire un parti dont le centre est à Rome ». On l'avait entendu invoquer et provoquer, en séance du 25 mars, « ce clergé national qui regrette que les lois faites par les monarchies précédentes pour se protéger contre les usurpations du Vatican, soient tombées en désuétude et ne rencontrent pas de défenseurs à la Chambre ». Inciter ainsi le clergé à former en France une Eglise indépendante, c'était se tromper de temps, car rien n'est plus impossible qu'un schisme parmi nous, grâce à la prédominance de ces doctrines romaines, qui, depuis cinquante ans, ont, pour ainsi dire, soudé les Eglises particulières à l'Eglise centrale par ces liens de soumission et d'inviolable dévouement que le dernier Concile a rendus plus serrés et plus indissolubles que jamais. Toutefois Mgr Pie s'effrayait de voir la disposition où était le gouvernement de se faire du Concordat, et en particulier de la présentation des candidats à l'épiscopat, un moyen de domination, sur le clergé et sur le Saint-Siège. Dès avant le Concile, l'Evêque avait placé cette question capitale au nombre

de celles dont l'assemblée œcuménique devait avoir à se préoccuper. Il y revint, au mois de juillet 1874, dans un entretien très solide avec ses prêtres : « Ç'a été, leur dit-il, un problème dont la solution est cherchée depuis longtemps par les gouvernements de pouvoir éluder l'autorité apostolique, et d'arriver par des moyens indirects et détournés à se passer de l'institution papale ». Il citait le premier Empire. Il citait aussi des paroles de M. Thiers, dites à l'Assemblée de 1871, par lesquelles il élevait, au nom du gouvernement, la prétention non seulement de présenter, mais de nommer, ou mieux encore de *faire* évêque le prêtre qu'ensuite il désigne à la simple approbation du Saint-Siège. A ces tendances plus accentuées que jamais, Mgr Pie oppose la nécessité pressante de n'accepter pour l'épiscopat que des candidats très attachés aux doctrines romaines. Or le Concile du Vatican, en révélant les pensées qui étaient dans le cœur de plusieurs, a marqué d'un signe ceux qu'on doit préférer ou qu'on doit rejeter. Toutefois il établit une juste différence entre « ceux dont la soumission ne laisse rien à désirer depuis les définitions solennelles du Concile, et ceux dont la théologie reste encore, en matière si importante entachée de vices graves ». Ce sont les termes d'une lettre au Nonce apostolique.

Nous n'avons pas à parler des nominations auxquelles l'Evêque de Poitiers ne contribua que secrètement ou indirectement. Mais du moins il en est une qui appartient à son histoire, car elle fut toute de lui, et ce fut le diocèse de Poitiers qui la fournit.

La translation de Mgr Caverot sur le siège primate de Lyon avait laissé vacant l'évêché de Saint-Dié. Mgr Pie proposa pour ce siège son vicaire général, M. Albert de Briey. Autrefois gouverneur du roi des Belges, M. de Briey avait fait ensuite de solides études au Collège Romain. Il était maintenant supérieur général

des Filles de la Croix. Déjà, au mois de décembre 1874, Mgr Pie l'avait proposé à M. de Cumont, alors ministre des cultes, pour l'évêché de Luçon : « M. l'abbé Albert de Briey ne peut pas n'être pas évêque », écrivait le prélat. Quatorze mois après, février 1876, il le proposa pour Soissons, de concert avec Mgr Langénieux, archevêque de Reims. Il faut lire la lettre par laquelle, le 1^{er} avril, il lui notifie sa nomination prochaine, pour comprendre de quelle manière l'homme de l'Eglise entend le devoir de la servir en cette circonstance. « Monsieur l'abbé, après une série de négociations dans l'issue desquelles il faut reconnaître visiblement la main de Dieu et la volonté d'en haut, votre nomination au siège vacant de Soissons est résolue. M. Dufaure a dit à Mgr de Reims que la signature allait y être immédiatement apposée.

« Les instructions qui me viennent de la Nonciature, de l'archevêché de Paris et du Vatican, ne me permettent pas de vous laisser ignorer que des nominations, pour le moins contestables et regrettables, ayant été péniblement écartées, vous encourriez une grave responsabilité et déconcerteriez toutes les vues du Saint-Siège, si vous n'acceptiez pas le fardeau qui vous est si providentiellement dévolu.

« On n'ignore pas que votre modestie peut se retrancher avec quelque fondement derrière la délicatesse de votre santé ; mais le Saint-Père a eu à combattre la même raison chez la plupart des évêques qui ont le plus honoré et le mieux servi l'Eglise depuis le commencement de son Pontificat. Et il est d'expérience que Dieu, qui impose la charge, accorde surnaturellement la force. »

Après quelques informations particulières sur le diocèse de Soissons, Mgr Pie en terminant laisse parler son cœur de père : « Ai-je à vous dire, Monsieur l'abbé,

combien j'ai besoin de me désintéresser, tant pour moi-même que pour mes chères Filles de la Croix, quand je vous tiens ce langage ? J'ai la conscience de n'avoir pesé nullement sur les gouvernants, à qui j'ai seulement présenté votre nom, avec un autre, lorsque j'ai été consulté, il y a quelques années. C'est par vous que le sacrifice commence. L'honneur de notre corps, le bien de l'Eglise et des âmes, plusieurs indices non douteux du vouloir divin, imposent silence à mon cœur. »

Comme il l'avait prévu, Mgr Pie échoua devant l'invincible modestie du candidat, qui, après quelques jours d'hésitation, puis de soumission, lui envoya, le 30 mai, son désistement. C'est alors que Mgr de Poitiers le proposa pour Saint-Dié, plus en rapport avec ses forces, mieux placé à la portée des Ardennes où sa famille avait conservé un si grand nom chrétien.

Le gouvernement demandait du candidat de Poitiers des garanties de fidélité aux institutions nationales. L'Evêque se porta sa caution, mais avec quelle dignité et quelle indépendance ! « La vérité, écrivit-il, est que, comme nous tous, au milieu de ces vicissitudes sociales qu'il nous est impossible de conjurer, M. l'abbé de Briey n'a et n'aura jamais d'autre pensée que celle de sanctifier les âmes, et de rappeler les principes de l'éternelle vérité qui sont la vie des peuples et l'appui nécessaire de tous les pouvoirs, quelle qu'en soit la forme. »

Mgr de Briey fut accepté, et il se courba sous le faix. Le 15 août, Mgr Pie annonça à ses prêtres, par une Lettre circulaire, qu'un des leurs allait être évêque, selon qu'il avait été promis à l'Eglise de Poitiers, dès le temps que saint Martin était à Ligugé : *Pluresque ex his postea episcopus vidimus* ». Il était en droit d'ajouter : « La voix seule de la religion et de la conscience s'est fait entendre ici ; et il n'a fallu rien

moins que notre autorité sacrée pour forcer dans ses derniers retranchements la modestie la plus vraie et la plus touchante. »

Le 24 du même mois, l'Évêque de Poitiers sacra son nouveau collègue, dans la cathédrale dont il était chanoine. Prenant ensuite la parole, il lui demanda de bénir son père, le vénérable comte de Briey, âgé de quatre-vingts ans, qui, comme Jacob devant Joseph, venait s'incliner devant la bénédiction de son fils, et adorer le bâton de sa dignité sacrée : *adoravit fastigium virgæ ejus*. Il lui demanda de bénir sa noble famille, Poitiers, les Filles de la Croix, enfin celui-là aussi qui venait de consacrer ses mains pour cette bénédiction. Il admira les liens de prédestination qui rattachaient la famille de Briey à cette terre de Lorraine qui allait le reprendre. Il remonta jusqu'à cet Albert de Briey qui, avec Jean de Thionville son frère, et Richer de Briey, évêque de Verdun, avaient été les confidents ou les auxiliaires de la Comtesse Mathilde, dans la guerre défensive de la Papauté contre l'Empire. « Or, avoir servi les desseins, partagé les travaux, assuré les fondations, exécuté les volontés de la plus grande âme féminine qui se soit mise au service de l'Eglise romaine, c'est le principe d'une illustration qui n'en connaît point de supérieure, parce qu'elle a été conquise sous le drapeau d'une cause immortelle. »

Après le soin de ne présenter et de ne faire élire que des évêques fortement attachés d'esprit et de cœur au Saint-Siège, un autre soin parallèle occupait Mgr Pie. C'était celui de préserver ses prêtres des séductions ou des entraînements que le courant de l'opinion pourrait leur faire subir vers un ordre politique qui les attirait à lui pour les éloigner de l'Eglise et de son Chef. Sans doute l'Évêque était de ceux qui, au-dessus de tous les partis, plaçaient « le parti de Dieu ». Mais c'était justement le contraire du

parti de Dieu que le parti qui s'abritait sous le nom de la République; faisant pratiquement signifier à ce nom, inoffensif en lui-même, le gouvernement de la haine et de l'hostilité à Dieu et à l'Église. Mgr Pie profita de la réunion annuelle du 25 novembre pour donner à son clergé des instructions tout actuelles sur ce pressant péril: « Oui, Messieurs, disait l'Évêque, malgré les efforts que notre sacerdoce ne cessera de faire jusqu'à la dernière heure du monde pour ramener à Dieu et à la vérité tous les errants, il reste ici-bas une race qui se fait gloire de servir une cause opposée à notre cause. Or ce monde hostile à Dieu et à l'Église, il a trop souvent, hélas! même pour les membres de la sainte tribu, une puissance d'attraction et de séduction: attraction de popularité, de faveur, d'éloges, auxquels on n'est pas toujours indifférent; séduction de principes, de théories, de maximes qui ne laissent pas d'avoir des aspects éblouissants et spécieux. Disons-le: le grand triomphe qu'ambitionne ce monde, c'est de tirer à lui quelqu'un de nous ou des nôtres, et, ne pouvant pas le tirer et le posséder tout entier, de le tenir du moins, s'il le peut, par un cheveu de sa tête ou par un fil de son vêtement. » De récentes professions de foi, chantées et applaudies par les mille organes de la presse mécréante, ne témoignaient que trop de la joie de ce triomphe. L'Évêque ne veut pas qu'on l'en croie solidaire: « Non, ni nos frères, ni nous, ne serons jamais complices de ceux dont la cause est justement l'opposé de la notre: *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ!* »

En somme, c'est à l'Église que l'Évêque s'en rapporte, et continuant de commenter, pour ses prêtres, le psaume qu'ils récitent au pied de l'autel: « Envoyez-nous votre lumière et votre vérité: *Emitte lucem tuam et veritatem tuam!* Seigneur, c'est à votre Église et à son Chef su-

prême que vous avez confié le privilège de l'inerrance. C'est du haut des saintes montagnes où se lève le Soleil qui envoie vos clartés que je veux et que je dois vous chercher et vous adorer, en identifiant mon esprit avec l'esprit de l'Église qui est le vôtre. Si, malgré mon néant, je suis quelque chose aux yeux de mes frères, ce n'est qu'autant que, par votre Église, je suis en communion parfaite avec votre lumière. »

Dans la même homélie, l'Evêque confesse qu'il est triste de la tristesse des temps. « Seigneur, mon Dieu, les jours sont mauvais, l'avenir est menaçant, mais votre autel me reste, votre autel où je tiendrai chaque jour entre mes mains la harpe pour chanter vos louanges. *Quare tristis es, anima mea?* O mon âme, pourquoi serais-tu triste?... » Et il jetait en Dieu toute son espérance.

Toute la législation de 1876 n'avait été qu'une campagne violente ou perfide contre la sainte Eglise : « Nous avons appris, et nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'un nouveau catholicisme est né », disait ironiquement le 3 juin, à la Chambre, M. Jules Ferry, et il réclamait la laïcisation absolue et à tout prix, comme étant « l'œuvre principale, la grande passion, le grand service de la Révolution française ». On avait vu successivement, dans cette année néfaste, la mutilation de la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, la suppression du crédit de l'aumônerie militaire, la proposition de l'amnistie des insurgés de la Commune, la proposition du retrait de l'ambassadeur français près du Saint-Siège ; les honneurs militaires décernés aux enterrements civils. On ne devait pas s'en tenir là : M. Paul Bert préparait l'exclusion des évêques, des prêtres et des Religieux du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; et déjà M. Clémenceau annonçait à Montmartre, le 30 octobre, qu'il allait demander la séparation de l'Eglise et

de l'Etat, en proposant la suppression du budget des cultes.

On en voulait au clergé : Mgr Pie écrivit en faveur du clergé. Et comme on rêvait de l'amoinrir, en l'opprimant, il écrivit un mandement en faveur de son recrutement plus nombreux et plus fort, particulièrement dans la classe bourgeoise. Cette instruction pastorale, un peu postérieure, mais qui ne se sépare pas des précédentes, a pour titre : *Un devoir urgent de la génération actuelle envers le sacerdoce*. « Mes Frères, l'ennemi le crie sur tous les tons : ce qu'il poursuit de sa haine, c'est le clergé : c'est le prêtre. Guerre au prêtre, guerre au clergé, tel est le mot d'ordre sur toute la ligne. Sous le coup de ces excitations, la foule le lapidera, le fusillera dans ses jours de fureur. Mais ce qui va plus sûrement au but, on l'étouffera peu à peu dans des étreintes légales. » L'Evêque savait ce qu'il disait. On parlait déjà dès lors de la réduction du nombre des petits séminaires, de la limitation du nombre de leurs élèves, de la suppression des bourses des grands séminaires, de la désaffectation de leurs bâtiments, du service militaire obligatoire pour les clercs. « En attendant, dit-il, le sacerdoce atteint par ses ennemis dans l'exercice de ses droits est menacé par ses amis dans son existence même. Les séminaires se dégarnissent. C'est le symptôme le plus grave de la situation. « La première cause en est que les classes qui s'intitulent volontiers classes dirigeantes ont répudié pour leur compte l'honneur du ministère ecclésiastique. La seconde cause de cet appauvrissement de la tribu sacerdotale, c'est le mélange des enfants qui ont cette sainte vocation avec les autres enfants, dans les collèges mixtes. La troisième cause, enfin, c'est la mollesse du foyer domestique qui permet bien au jeune homme d'être chrétien, mais qui s'effraie de le voir prêtre. L'Evêque sait bien qu'à cette heure l'Eglise n'a

rien à offrir aux aspirants du sanctuaire, hormis le dédain, la vexation, la faim peut-être et la mort. Mais le sacerdoce ne porte-t-il pas sa récompense, son prix, sa dignité en lui-même ? N'est-il pas le plus haut degré de l'échelle de l'humanité : *positi in superlativo gradu hominum* ? Et puis, il faut souffrir et se sacrifier. C'est à la générosité chrétienne que l'Evêque fait appel, dans son adjuration à cette classe aisée dont les fils ne font rien : « O nos jeunes amis, en vous voyant dans ces cercles, dans ces réunions, sur ces places publiques, combien nous nous sentons portés à vous demander, avec le Père de famille de l'Evangile : Pourquoi stationnez-vous là debout tout le jour dans l'inaction ? Et si vous alliez nous répondre : C'est que jusqu'ici personne n'est venu nous enrôler ; comme nous serions tentés de vous dire : « Venez donc, vous aussi, dans notre vigne. Et quel riche denier vous y recevriez pour salaire ! Venez dans quelque presbytère de ville ou de campagne où vous feriez tant de bien. Quelle reconnaissance viendrait applaudir à de pareils dévouements ! C'est à ce prix que le rapprochement social passerait de la théorie à la pratique, et que les classes prépondérantes renoueraient leur alliance avec le Ciel, en même temps qu'avec les parties souffrantes du pays. »

Dans l'intervalle de cette défense pastorale de l'Eglise, la prière faisait son œuvre de supplication et d'expiation. Lourdes, Chartres, Reims, Migné avaient entendu successivement les vœux et la parole de l'Evêque de Poitiers. Lourdes fut le plus éclatant de ces pèlerinages. « Le surnaturel jaillit là comme de source, disait-il précédemment, il éclate et bouillonne à toute heure. » Or les merveilles qui s'y opèrent sont-elles un signe du salut ? Sera-ce le salut de la nation, sera-ce le salut des individus ? Quand est-ce que Dieu nous le donnera ? Par qui et de quelle sorte ?

Nul ne le sait, excepté Lui. Mais il est bien remarquable que les années dans lesquelles son Eglise traverse la plus terrible des crises soient aussicelle où il fait éclater ces prodiges de puissance et de bonté. Ce fut pour dire ces choses que Mgr Pie accepta de parler au couronnement de Notre-Dame de Lourdes, 3 juillet 1876. Jamais fête semblable n'avait été vue, même dans ce lieu qui en voit de si grandes. Mgr Meglia, nonce apostolique, y représentait le Pape. Le cardinal archevêque de Paris avait consacré la veille la nouvelle basilique. C'étaient en tout trente-quatre archevêques et évêques, qui s'étaient rendus là, dont quelques-uns des États-Unis, du Mexique, du Brésil et de l'Afrique. Mgr Pie estimait à environ trois mille prêtres et cent mille fidèles la foule accourue alors à ce sanctuaire.

Il célébra, dans la langue de David, le détournement du cours du torrent, et les transformations opérées dans la montagne : « Qu'as-tu donc, ô Gâve, que tu t'es enfui et que tu as reculé là-bas » ? Il célébra le jaillement soudain de la fontaine sous la main de Celui « qui change la pierre en courant limpide et la roche en source d'eau vive ». C'est devant la face de Dieu que la terre s'est émue : *A facie Domini mota est terra*. Le discours s'applique à montrer la persistance de cette action de Dieu, manifestée dans l'Eglise par cette continuité de miracles qui convertissent en guérissant. Mais la France, « cette fille d'Abraham que Satan tient garrottée, dit-il avec l'Évangile, ne va-t-elle pas avoir, elle aussi, sa délivrance ? C'est le dernier vœu de l'Évêque. Puis il déclare avoir peine à s'arracher de ces lieux où il aimerait à fixer sa tente, à côté des siens : « Quand on a commencé de gravir cette montagne, on se croit aux trois quarts de la route du paradis ; et comme là-haut, où il y aura de grandes foules, les corps spiritualisés ne se causeront pas de gêne et d'embarras mutuel, il semble qu'ici on ne se touche que par les

côtés de l'âme, et que l'entassement de la multitude y apporte seulement, comme dans la Jérusalem céleste, la joie de la participation de tous à la félicité de chacun : *Cujus participatio ejus in idipsum*.

Les trente-quatre Evêques qui étaient là ne voulurent pas se séparer sans envoyer au Pape une Adresse collective, dans laquelle on remarqua le passage où, rappelant l'Encyclique et le *Syllabus*, ils le remerciaient « d'avoir, par sa parole infaillible, écrasé les erreurs contemporaines, et proclamé la charte immortelle qui demeurera désormais l'inviolable monument de l'union des peuples avec Dieu ».

Pie IX lut, lui aussi, le discours de l'Evêque de Poitiers, et il voulut y répondre. Le 27 juillet, un Bref apporta à Mgr Pie le témoignage qu'il avait bien mérité de la saine doctrine, de l'Eglise et de Marie. Le Pape se déclarait non seulement satisfait pleinement, mais charmé. « Le savoir, la gravité, la clarté qui sont habituels à l'Evêque, la doctrine, l'adresse, l'éloquence, le naturel qui lui sont propres », sont célébrés dans cette lettre avec admiration. Enfin Pie IX veut que « ce discours soit propagé par les mille voix de la publicité et arrive à une foule innombrable de lecteurs ».

Quelques semaines après Lourdes, c'est à Chartres, aux pieds de Notre-Dame, que, le 12 et le 13 septembre, nous trouvons Mgr Pie : son cœur était toujours là. Il y venait pour célébrer, avec de nombreux évêques, le millenaire du jour où Charles le Chauve fit don à la basilique de Chartres, en 876, de la précieuse tunique de la Mère de Dieu. Il y venait surtout pour implorer la guérison de sa mère très gravement souffrante ; elle l'avait député à ce pèlerinage qu'elle avait fait tant de fois : « J'en suis revenu tout embaumé, écrivait-il ensuite à l'Evêque de Chartres. Ce ne pouvait être ni plus solennel ni plus consolant. »

Un autre grand sanctuaire historique de la France attendait sa présence, et de plus sa parole. L'année précédente, Mgr Langénieux, archevêque de Reims, ayant pontifié dans la cathédrale de Poitiers le jour de la solennité de saint Hilaire, avait obtenu de Mgr Pie qu'il viendrait, en cette année 1876, se faire entendre à Reims, pour la fête de saint Remi. Saint Remi, après saint Louis et après Jeanne d'Arc, c'était la France gallo-franque, après la France des croisades et la France de la chevalerie, que Mgr Pie allait avoir à célébrer. C'était la France reportée à son berceau catholique, et rappelée à la Charte de son institution première. Quel sujet en un tel temps, alors que tout se précipitait à l'extrémité contraire !

Le jour de la fête, 1^{er} octobre, la cathédrale de Reims était remplie. Le lieu lui-même avait son éloquence : « Notre acte de naissance et les véritables titres de notre noblesse sont ici », dit l'Evêque en commençant. Il s'estimait heureux que le pèlerinage se fût dirigé cette fois vers cette basilique toujours embaumée des parfums qu'y ont respirés les premiers Francs, en ce jour mémorable où, dit la légende, ils se croyaient transportés parmi les odeurs du Paradis.

Lorsque l'Evêque eut raconté ce jour de Noël 496, où une grande nation, une autre tribu de Juda commença dans le monde, il expliqua comment cette nation franque fut dès lors marquée d'un triple cachet : l'inaltérable fidélité à l'orthodoxie, l'indissoluble alliance du sacerdoce et des pouvoirs publics, le zèle de l'apostolat et du protectorat catholique dans le monde. Il déclara que la France étant née à cette vie devait vivre de cette vie ; qu'elle avait le devoir de faire régner la vérité, et toute la vérité ; qu'elle ne trouverait sa grandeur, sa gloire, son salut que dans son union avec le Pape et l'Église ; qu'il fallait, pour le moins, respecter le Concordat ; qu'on avait le devoir de se con-

former au Syllabus ; que de la part des gouvernants c'était mal raisonner que de craindre, comme Clovis l'objectait à Remi, de n'être pas suivi par le peuple dans des voies résolument chrétiennes. « Mais osez donc, s'écrie l'Évêque, vous qui présidez, en quelque mesure que ce soit, aux destinées de la France ; osez donc et ne craignez rien de l'opinion du vrai peuple. Il est prêt à vous suivre. La religion du Christ est depuis quatorze siècles et elle restera la religion nationale. Elle vous crie, comme la foule des Francs criait à Clovis : Nous renonçons à des dieux mortels, et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi. »

Mgr Langénieux remercia, par lettre, l'orateur, « qui avait passé à Reims en faisant le bien et en illuminant les âmes ». — « Il m'est doux, ajouta-t-il, de penser que mon ministère peut s'appuyer sur votre fraternelle affection ; et je regarde comme une des joies de ma vie et une des forces de mon épiscopat l'étroite union qui me rattache à vous, par les liens d'une respectueuse amitié. » C'était, comme autrefois, l'embrassement d'Hilaire et de Martinien de Reims, ainsi que venait de raconter l'Évêque de Poitiers.

Disons encore que, le 17 décembre, Mgr Pie fut célébrer au pied de la Croix de Migné le cinquantième anniversaire de son apparition. Il s'y rendait chaque année le III^e dimanche de l'Avent. Cette année, il y déploya une pompe plus solennelle. Soixante vieillards, témoins de l'apparition de 1826, occupèrent une place distinguée à la cérémonie, et reçurent de l'Évêque une médaille commémorative, avec d'aimables paroles de félicitation. L'Évêque expliqua pourquoi Dieu avait fait ce miracle, pourquoi à cette époque, et pourquoi en ce lieu. Il espéra que le *Labarum* justifierait pour nous sa triomphante inscription, comme pour Constantin.

Mais encore eût-il fallu qu'à l'exemple de Constantin, le nouveau pouvoir chrétien, s'il voulait tenter un coup contre les ennemis de Dieu, eût osé arborer hautement le Labarum. Nous verrons ce qu'il en fut, et ce que l'Évêque en pensa. Mais, avant ces événements, de grands sacrifices lui auront été demandés ; et nous entrons, avec l'année 1877, dans une funèbre période qui s'ouvre pour lui par la mort de sa mère et se ferme par celle de Pie IX. C'est entre ces tombeaux que se placent les faits racontés au chapitre suivant.

CHAPITRE VIII.

LES DEUX GRANDS DEUILS.

MORT DE LA MÈRE DE L'ÉVÊQUE. — DOULEURS ET CONSOLATIONS.
— VOYAGE A ROME ET ADIEUX A PIE IX. — LE SEIZE MAI. —
MORT DE MGR SAIVET, DE MGR DE LADOUÉ, DE M. LE COMTE DE
MONTI. — CHOIX ET SACRE DE MGR GAY, AUXILIAIRE DE POI-
TIERS. — MORT DE PIE IX. — SON GRAND PONTIFICAT. —
L'ÉLECTION DE S. S. LÉON XIII. — ESPÉRANCES DE L'ÉGLISE. —
MORT ET OBSÈQUES DE MGR DUPANLOUP. — DÉPART POUR
ROME.

(1877-1878).

La mère de l'Évêque de Poitiers était octogénaire. Il y avait vingt-sept ans qu'arrivée dans cette ville, elle vivait avec son fils, habitant près de lui le palais épiscopal, présidant à sa maison, entourée d'honneur par tout ce qui l'approchait, occupant, après l'Évêque, la première place chez lui; apportant dans le gouvernement d'une grande maison ecclésiastique, les délicatesses de l'esprit de la femme avec la force du caractère de l'homme, *fœmineæ cogitationi masculinum animum inserens*, comme il est dit de la mère des Machabées; très secourable aux pauvres, très appréciée des riches et des classes supérieures à cause de son bon sens exquis et de sa raison pratique; peu cultivée sans doute, mais ayant su s'élever au-dessus d'elle-même, et, sans nulle prétention, s'étant mise au niveau

de sa nouvelle situation par sa vive intelligence ; enfin restée simple et bonne en devenant grande : telle était, pour ainsi dire, la reine-mère de ce palais où son fils trouvait en elle, en de graves circonstances, un conseil autant qu'une force et une consolation. En retour, l'Évêque l'entourait d'une confiance, d'une vénération et d'une tendresse croissantes. Il n'avait pas de plus grande affection en ce monde, et même, à dire vrai, il n'avait d'affection familière que celle-là. C'était justice, d'ailleurs, et ceux-là seuls comprendront ce culte de piété filiale reconnaissante, qui ont vu leur mère gagner le pain de leurs enfants à la sueur de son front. Puis, quelque chose de sacré rehaussait cette affection et sanctifiait ce lien. Mgr Pie se sentait aimé en évêque comme en fils. N'est-ce pas la mère de saint François de Sales qui disait de lui : « Celui-là est à la fois mon enfant et mon père » ? C'est la parole que durent se rappeler fréquemment les témoins des rapports à la fois graves et doux, religieux et affectueux de Mgr l'Évêque de Poitiers et de sa digne mère.

Une des dernières fois où elle avait pu faire les honneurs de la table épiscopale, avait été au jour du sacre de Mgr l'Évêque de Saint-Dié, comme le rappelait un vénérable vieillard, M. le comte de Briey, assis près d'elle à cette table : « Nos âges se touchaient, ajoute-t-il, et j'aime à prendre rang après elle pour me rappeler ce qui sans doute doit bientôt m'advenir. Heureux si ma vie a quelque chose de la sienne, et si je ne suis pas trop indigne d'aller la rejoindre dans la félicité ! Je ne puis désirer mieux, tous mes vœux ne dépassent pas cet avenir. Plaise à Dieu que je ne l'attende pas longtemps ! »

Elle-même, depuis longtemps, se préparait à mourir. Elle avait dépassé l'âge dont l'Écriture a dit qu'il n'y a plus au delà que labeur et douleur. Bientôt elle ne fit plus que traîner dans la débilité et l'infirmité. Un

regard sur le crucifix ou sur la Mère des douleurs en était l'allègement et la consolation. « J'ai mérité tout cela pour mes péchés, disait-elle, tandis que Jésus-Christ était l'innocence même et sa mère était la Vierge sans tache. » Elle disposait son fils au sacrifice prochain de la séparation : « Me voici octogénaire. Ce sont les privilégiés qui atteignent cet âge, et ma complexion n'eût jamais permis d'espérer que j'y arriverais. Il m'a été accordé de remplir ma mission au delà de mes espérances et de mes vœux. Dieu soit béni ! » La pensée que l'état grave de sa santé retenait son fils auprès d'elle, malgré tant d'obligations, lui était un remords. « Votre diocèse, lui disait-elle, a des exigences auxquelles vous ne pouvez plus différer de satisfaire. Depuis quelques mois je vous tiens attaché près de mon lit. Dieu m'avait donné à vous pour être un secours, et je deviens un obstacle : prenez courage et laissez-moi m'en aller. »

Elle l'avait ainsi poussé à se rendre au couronnement de Notre-Dame de Lourdes, au millénaire de Chartres, à la solennité de saint Remi de Reims, en demandant à son fils de faire ces pèlerinages afin d'obtenir son rétablissement ou son salut. Mgr Pie priait et faisait prier. On trouve, au pied de sa statue domestique de Marie, cette supplique à la date du 26 novembre : « Très sainte Mère, j'ai eu recours à vous dans tous les jours pénibles de ma vie. Assistez-moi en assistant ma mère terrestre, mère si tendre et à qui je dois tout, dans le cruel passage que vous seule et votre saint Epoux pouvez adoucir pour elle et pour moi. Je la remets et me remets entre vos mains. Votre indigne fils : Louis-Edouard. »

Il y avait déjà longtemps que M^{me} Pie était privée de la joie de participer aux offices publics. Elle entendit, tant qu'elle le put, la sainte messe dans la chapelle domestique réparée, ornée et entretenue par ses

soins. Quand bientôt elle fut retenue sur son lit de souffrance, l'Évêque ou, à son défaut, quelqu'un des prêtres de la maison, célébrait chaque jour dans la pièce attenante à la sienne, et fréquemment elle y recevait la sainte communion. « En vérité, disait-elle, y a-t-il au monde une reine qui ait comme moi sa chapelle et ses chapelains ? Nesuis-je point coupable de si mal profiter de tant de grâces ? »

Au mois de décembre, l'état parut complètement désespéré. Le 4 de ce mois, l'Évêque écrivait à Paris : « Votre lettre m'a trouvé toujours bien inquiet de ma mère. Elle souffre beaucoup ; la faiblesse augmente ; à côté de quelques symptômes favorables, s'en manifestent d'autres inquiétants. Elle est habituellement pleine de courage ; mais quand, après les espoirs de mieux, elle retombe dans ses grandes souffrances, elle trouve que c'est « bien long de mourir » ! Quelle douleur de voir ainsi jour par jour la vie s'en aller de celle de qui on l'a reçue ! Mais l'âme demeure si saine, si forte, que la maison seule est en ruine et l'hôte de la maison garde toute sa vigueur spirituelle. »

Le jour de Noël, l'Évêque célébra près d'elle la messe de minuit et la messe de l'aurore. Quelques jours après, 1^{er} janvier 1877, il écrivait encore, à la même personne : « Plus le bon Dieu me conserve cette chère mère tout entière, quant aux côtés de l'intelligence et du cœur, plus l'idée de la perdre est accablante. Je saurai m'incliner devant la volonté de notre Père céleste, et je n'aurai qu'à rendre de grandes actions de grâces pour la faveur qui m'aura été faite de vivre si longtemps en cette société. Mais cela n'empêche pas de sentir terriblement une pareille séparation, quand on y est condamné.

« Heureusement la séparation ne sera pas longue. Je suis sexagénaire, et le jour où ce malheur arrivera, il me vieillira encore beaucoup. »

La malade avait demandé les derniers sacrements. Le 27 janvier, elle reçut le divin Viatique des mains de son cher Evêque, puis l'Extrême-Onction des mains de M. le curé de la cathédrale. Une lettre de Mgr Pie à la noble Religieuse Augustine dont il dirigeait l'âme depuis sa première enfance, nous dispense de tout autre récit. « Ma mère, lui écrit-il, a voulu recevoir l'Extrême-Onction, samedi dernier, craignant de ne pas avoir plus tard toute sa lucidité d'esprit et toute son énergie de foi comme à présent. Je ne puis vous dire combien elle avait de force et de dignité pendant qu'on lui administrait ce sacrement. Elle s'était fait faire sa toilette de son mieux ; mais celle qui la paraît à nos yeux était celle dont parle l'Écriture : *fortitudo et decor indumentum ejus* ; elle avait vraiment une parure de force et de grâce, et, selon la fin du même verset, elle se montrait souriante à la mort : *et ridebit in die novissimo*. Très émue de mon émotion, elle savait mieux se contenir que moi, m'envoyant de temps en temps des regards si doux, si encourageants, et prenant attention à chacun de ceux qui entouraient son lit. Depuis ce temps, elle est d'un calme et d'une résignation admirables. Je lui fais de petites lectures plusieurs fois le jour. Une de ses dévotions est d'invoquer les saintes âmes qu'elle a connues ici-bas, et de qui elle a reçu des marques de bonté. C'est ainsi qu'elle croit voir souvent notre bon curé de la cathédrale de Chartres et votre chère grand-mère (la baronne de Coussay), qui se disposent à l'accueillir avec leur visage souriant d'autrefois. Elle se réclame aussi du Père de Pontlevoy qui faisait de longues causeries avec elle, et qu'elle vénère comme un saint, ainsi que le Père Schrader. Bien entendu, elle n'oublie point les vivants, et le dernier voyage de votre excellente mère ici est un de ses plus doux souvenirs. »

C'est encore à ce tendre fils, si grand dans sa douleur, de nous redire les dernières heures de cette mère digne de lui : « Est-ce que je verrai le jour de la Purification de la Sainte Vierge ? » me demandait-elle en regardant brûler le cierge que j'avais reçu autrefois à Rome des mains du Saint-Père, en cette solennité. Je le lui fis espérer. Ce fut précisément en ce jour qu'avec la dernière communion elle reçut la Bénédiction de Pie IX, obtenue et envoyée par notre cher évêque de Saint-Dié, présent dans la Ville sainte. La veille, elle avait demandé et reçu déjà, après la communion, l'indulgence de la bonne mort.... Elle ne détachait plus son esprit de la pensée de l'éternité. » « Je pars sans trop de crainte, me dit-elle d'abord. Mais pourtant, ajouta-t-elle bientôt, je vois mes péchés qui se posent comme une montagne entre le Ciel et moi... Ah ! qu'on se sent petit, quand on va paraître devant la majesté de Dieu !... Que va me dire le Seigneur de tous ces excès de soins dont je suis l'objet !... Privée de mon fils, j'aurais demandé à mourir dans une maison de pauvres.... »

Mgr Pie nomme les prêtres qui se succédaient auprès d'elle pour lui suggérer des aspirations et des invocations qu'elle répétait avec ferveur : Mgr de Ségur qui accourut le 3 février, M. l'abbé Gay à qui elle dit cette parole qui devait s'accomplir : « Vous ne quitterez point mon fils, n'est-ce pas ? » Dans la journée du 5, fête de sainte Agathe, elle témoigna de sa voix la plus affable sa gratitude envers deux ou trois personnes de haut rang admises auprès d'elle. Après quoi, se tournant vers ceux de la maison : « Maintenant, dit-elle, plus rien que Dieu ; qu'on ne me parle que du bon Dieu ». A deux heures de l'après-midi, le pouls sembla s'arrêter. « Les yeux de la mourante se portèrent vers mon portrait, comme pour m'appeler. J'accourus, je reçus un dernier baiser ; et, pendant que nous récitons

les prières de la recommandation de l'âme, le dernier souffle de la vie cessa, sans hoquet, sans convulsion, et je fermai de mes mains les yeux qui venaient de s'éteindre. »

L'Evêque rappelle ensuite sa douleur d'abord sans larmes, la grâce de force et de calme qu'il reçut du Ciel, le saint sacrifice célébré par lui, le saint office récité pendant trois jours auprès du corps de la défunte qui semblait respirer et sourire encore, la foule des visiteurs ; les obsèques vraiment triomphales, l'éloge unanime de la femme forte sur toutes les lèvres, l'inhumation dans le cimetière des Religieuses des Filles de la Croix, à la Puye, dans le lieu qu'elle-même avait choisi la première fois qu'elle avait visité cette maison bénie, vingt-cinq ans auparavant. « Elle estimait qu'il ferait bon de dormir là, en compagnie de tant de centaines d'épouses du Dieu crucifié, et de s'y réveiller avec elles pour aller au-devant du Christ dans la gloire. »

La première annonce que l'Évêque fit au couvent des Oiseaux, à Paris, de la mort de sa mère, fut mêlée d'action de grâces : « Mes consolations dépassent ma douleur, qui est bien grande ».

Ce sentiment éclate surtout dans le billet déposé aux pieds de Marie, à la date des 5 et 8 février : « Merci à votre divin Fils, merci à vous et à votre saint et chaste Époux, de toutes les bénédictions, les grâces et les faveurs répandues sur les derniers temps et les derniers jours de ma bien-aimée et très digne mère. Merci de tant de prières, de suffrages, de sacrifices, de justes éloges qui se multiplient autour de sa chère dépouille ! Ah ! que son entrée définitive dans la lumière, la félicité et la gloire ne soit point différée ! Vierge sainte, ma mère du Ciel, présentez à votre divin Fils la mère terrestre que je perds : *Meeque eam in æternæ charitatis gaudio fac videre!* »

Pour se rendre compte de ce que furent ces éloges de la mère, ces consolations du fils, il faudrait pouvoir citer les milliers de lettres qu'il reçut de tous les points de la France, de l'Europe et des deux mondes. Il les collectionna comme un suprême hommage à cette chère mémoire. On ne prend nulle part mieux l'idée de l'étendue des relations et de la correspondance de Mgr Pie. Nulle part aussi on ne voit mieux jusque dans quelles régions supérieures, souveraines même, ce grand serviteur de l'Eglise et de la France trouvait des sympathies et des admirations. On ne s'étonnera point que presque tout l'épiscopat l'ait entouré de ses fraternelles condoléances ; mais on admirera que le chef de la Maison de France lui ait écrit de sa main, à l'occasion de cette mort de l'humble veuve du pauvre cordonnier de Pontgouin :

« Goritz, le 15 février 1877. Monsieur l'Evêque, vous venez de perdre la meilleure des mères. Dieu ne pouvait vous demander un plus grand sacrifice, et je sais trop la place que cette mère vénérée, si digne de vos respects et de votre tendresse filiale, tenait à votre foyer, pour ne pas comprendre l'amertume de votre douleur. Aussi n'ai je voulu confier à personne le soin de vous dire avec quelle tristesse j'ai reçu la nouvelle du vide immense que la mort avait fait autour de vous. Je n'ignore pas tout ce que l'âme d'un Evêque renferme de courage, de force et de résignation chrétienne ; mais des liens comme ceux-là ne peuvent se briser sans condamner ceux qui survivent aux cruelles épreuves de la plus douloureuse des séparations. Vous avez compté, dans votre affliction, sur la sympathie de l'exilé ; je vous en remercie, et je voudrais espérer que ma prière ait auprès de Dieu l'efficacité que vous lui attribuez. »

Après lui avoir dit la part que M^{me} la comtesse de Chambord, elle aussi, prenait à ce malheur : « Sa pre-

mière pensée, ajoutait le prince, a été de faire célébrer une messe, dans l'humble chapelle de notre résidence actuelle, à l'intention de celle que vous pleurez, en demandant au ciel de vous conserver encore de longues années sur le siège de saint Hilaire, afin de continuer à lutter comme lui pour l'intégrité de la vérité et le triomphe de toutes les bonnes causes. »

Une telle lettre eût conquis l'Evêque, s'il avait eu besoin de l'être. La réponse qu'il y fit complète, par quelques détails, le récit de cette mort : « Monseigneur, vous avez trouvé dans votre âme royale des paroles de consolation pour un de vos serviteurs qui n'aurait point osé les espérer, et vous avez pris le chemin le plus direct vers son cœur, en lui laissant connaître que vous saviez quelque chose des qualités de celle qu'il pleure, et dont l'absence sera le deuil de toute sa vie. Ma plume est impuissante à vous dire la gratitude que je ressens.

« Jusqu'à l'heure où sa dépouille mortelle a été soustraite à mes regards, cette mère vénérée a porté à son cou le riche camée dont Pie IX lui avait fait l'envoi en souvenir de la part prise par son fils aux travaux du Concile du Vatican, et elle a tenu dans ses mains la croix de nacre que le royal pèlerin de Jérusalem avait daigné lui adresser par M. le duc des Cars. Trop humble de son vivant pour se croire digne et pour se glorifier de si hauts présents, il était juste qu'elle en fût parée, ici-bas, à l'heure où elle allait recevoir les récompenses d'en haut.

« Escortée des bénédictions des pauvres, des sympathies et des respects de tous, elle a eu cette faveur que le Vicaire de Jésus-Christ, de la prison du Vatican, que les enfants de saint Louis, de leur exil et près des tombes de Goritz, ont bien voulu implorer pour elle la vertu du sang rédempteur, et combler ainsi tous les motifs et les sujets d'espérance que laisse après elle

une vie entière d'abnégation, de charité et de dévouement. »

Plus haut encore que les princes de la terre, il y a le Roi du ciel ; c'est dans son cœur que Mgr Piejeta sa douleur et son espoir. « Pendant tout le cours de cette année, à part les jours où il devait sa messe à son troupeau, il ne cessa d'attribuer à l'âme de sa mère l'intention principale du sacrifice quotidien. Il l'invoquait parfois. Il lui demandait de se rendre présente à tous ses travaux et ses besoins, comme elle le lui avait promis. Il demandait que chacun des instants de sa carrière finissante fût un pas vers Dieu, vers Marie et vers elle. »

Il n'avait pas pleuré tout de suite sous le coup de cette mort ; mais depuis lors ses larmes ne cessèrent plus de couler. Il disait dans ses lettres : « J'ai le cœur plus plein que jamais de ma pauvre mère, et cette présence continuelle de sa pensée m'est à la fois une douceur et une jouissance. » Il se disait vieilli par cette privation de celle dont il était l'enfant : « Voici qu'il se fait tard pour moi et que le jour est à son déclin. Tout fils se croit jeune aussi longtemps qu'il voit sa mère à ses côtés ; du moment où il l'a perdue, la vieillesse commence et se précipite. »

Toutes ses lettres d'alors sont pleines de ses regrets. « La première visite qu'il nous fit, après cette mort, au couvent des Oiseaux, raconte une Religieuse, fut particulièrement émouvante. Lorsque je le vis, il resta comme sans parole, et ses larmes coulaient en telle abondance qu'il était obligé de se couvrir le visage. Il n'eut pas la force, ce jour-là, de voir la communauté réunie. A quatre heures ses larmes redoublèrent, et il nous dit : « Ah ! c'est l'heure où, à Paris, je rentrais chaque jour pour lui écrire ! »

Parmi les souvenirs auxquels se mêlait celui de sa mère, il ne pouvait oublier Chartres. Il fit savoir bien-

tôt à Mgr l'évêque qu'il avait hâte de se rendre à Notre-Dame du Pilier, afin « de se jeter aux pieds de la Mère qui lui restait et de lui offrir le legs de celle qu'il avait perdue ». C'était le camée que lui avait remis pour elle le Saint-Père, le 18 juillet 1870, ainsi qu'elle-même l'avait écrit dans son testament : « Je donne à Notre-Dame de Chartres le camée que j'ai reçu du Pape ». Elle avait plus d'une fois, disait la même lettre, exprimé le désir que cet objet précieux fût attaché à la sainte châsse de la tunique de Notre-Dame, gage de la reconnaissance qu'elle gardait des grâces obtenues de la Vierge de Chartres pour son fils et pour elle... Elle a bien voulu me laisser à moi un chapelet magnifique que le Saint-Père lui avait envoyé, quelques années auparavant, à la suite des rigueurs de l'Empire contre moi : je l'ai retiré de ses mains à l'heure où il a fallu la dérober définitivement à nos regards, et je le lèguerai moi-même à Notre-Dame de Chartres après ma mort. »

Il restait à remercier collectivement ce peuple de Poitiers et du diocèse entier qui, dans cette douleur de son premier pasteur, avait fait éclater l'unanimité d'une affection qui avait resserré encore les liens entre son Eglise et lui. Ce fut le sujet de la première page de son Mandement du Carême 1877. « Nous savions bien, écrivit-il, que vous êtes un peuple auquel on ne donne pas son cœur et sa vie, sans rencontrer en lui une correspondance de sentiments. Prêtres et laïques, riches et pauvres, hommes de toutes les nuances, recevez ici l'expression de notre attendrissement et de notre gratitude. Rien ne pouvait nous émouvoir davantage. En accomplissant, dans des conjonctures parfois difficiles, les devoirs multiples d'un épiscopat déjà si prolongé et marqué par tant de vicissitudes des choses publiques, nous n'avions rien ambitionné au milieu de vous, sinon

d'y être toujours reconnu et accepté comme le pasteur de tous. Merci de nous avoir permis de croire, une fois de plus, qu'il en est vraiment ainsi; car nous nous tenons assuré qu'étant tous venus vers le fils, vous n'hésitez jamais à venir pareillement vers l'Evêque. »

A tant d'hommages du dehors rendus à sa mère vénérée, Mgr Pie se sentit porté à joindre discrètement le sien. Il le fit l'année suivante, le 8 février, au premier anniversaire de la sépulture, dans un entretien intime avec les Religieuses de la Puye où il était venu prier et pleurer sur la tombe maternelle, selon la parole qu'il prit pour texte : *Vadit ad monumentum, ut ploret ibi.* « Ce que Madeleine a fait pour un frère, ce que Jésus a fait pour un ami, disait-il aux Religieuses, la doctrine évangélique ne saurait interdire de le faire pour une mère. » Ce discours qui, d'abord distribué à des intimes, n'était point destiné à la publicité, est la source principale où nous avons puisé le récit que nous venons de faire. On n'en saurait lire de plus épiscopal et de plus filial à la fois. C'est Grégoire de Nazianze célébrant sa mère Nonna; c'est Augustin pleurant sur sa mère Monique. « Seulement, disait Mgr Pie, l'avouerai-je? Beaucoup moins résigné qu'Augustin, qui pleura tout au plus l'espace d'une heure, moi je n'ai point encore cessé de pleurer, et je sens que la fontaine de mes larmes est loin d'être tarie. »

Elle ne se tarit point jusqu'à son dernier jour. Dans une telle douleur et une telle solitude, il n'y avait plus en ce monde qu'un lieu et qu'un homme qui pussent fournir à l'Evêque une consolation : c'était Rome et le Pape. Le 28 avril, une Lettre de Mgr Pie à ses prêtres leur annonça son intention de se rendre aux pieds de Pie IX : « Nous ne trouverons que là, leur disait-il, les consolations dont notre âme a besoin.

C'est par cette paternité, la plus haute et la plus sacrée des paternités du temps, que le Seigneur Jésus veut nous faire sentir et goûter la vérité de la parole dite aux apôtres : Je ne vous laisserai pas orphelins. »

L'Eglise allait célébrer les noces d'or de l'épiscopat de Pie IX. Il y avait cinquante ans que, le 3 juin 1827, il avait été consacré évêque dans la basilique de Saint-Pierre-ès-liens ; et Mgr Pie trouvait « impossible que l'Eglise de saint Hilaire ne figurât pas parmi tant d'autres Eglises de l'univers, pour aller porter à l'Evêque des évêques ses vœux pour le prolongement d'une vie qui semble plus nécessaire à mesure qu'elle s'avance davantage vers son terme ». Il s'agenouilla d'abord, comme toujours, aux pieds de Marie, et y déposa cette prière, en français cette fois : « Ma très sainte Mère du Ciel, veillez par vos yeux, et par ceux de ma mère bien-aimée de la terre que vous avez appelée à vous, veillez sur votre commun fils, pendant ce voyage *ad limina Apostolorum*, entrepris dans des jours difficiles ! Ramenez-moi meilleur au milieu de mon troupeau, et que ce voyage tourne à ma sanctification personnelle et à celle de mon peuple, qui est le vôtre ! »

Il partit le 28 avril pour Paris, où rien ne put le distraire de sa douleur. On le trouva fatigué : la mort de sa mère, avait achevé de briser sa santé aussi bien que son bonheur. Il le sentait, et on lit dans une de ses lettres d'alors à une Religieuse : « Ma pauvre Fille, *scias te morientem ducere vitam oportere*. Cette vie mourante, elle est la vie des disciples de notre Seigneur. Je sens qu'après de longues années, dans lesquelles il y a eu beaucoup d'action, le bon Dieu m'a introduit dans celles où la souffrance doit prévaloir, et me préparer à la fin. Le bon Dieu m'avait épargné les souffrances physiques depuis mon épiscopat.

C'est trop commode de travailler pour lui sans être sur la croix de son Fils. L'âge et les incommodités sont en train de se faire sentir. Plaise à la bonté divine que je sache en profiter. J'en ai besoin, et cependant, avec tout ce que j'ai à faire pour le prochain, je demande et j'en fais demander l'éloignement ou l'ajournement. »

Les visites qu'il fit aux principaux personnages politiques, le maréchal Mac-Mahon, le général Ducrot, le ministre Waddington, M. Thiers, M. le duc de Nemours, M. le comte de Mun, ne le rassurèrent guère sur l'avenir du pays. Une allocution prononcée, le 12 mars, par le Souverain Pontife, sur sa captivité du Vatican, avait mis en émoi le pays catholique. Des pétitions étaient adressées aux Chambres. Mgr Pie n'en attendait pas grande efficacité : « Non, disait-il, n'espérons rien, mais seulement compatissons aux pouvoirs humains qui, malgré des intentions placées au-dessus de tout soupçon, n'auront pu servir les intérêts éternels de la vérité. » Il ajoutait : « Nos pétitions ne seront pas sans résultat dès lors que nous les aurons placées sous le regard de Dieu, comme l'Apôtre le prescrit : *Petitiones vestrae innotescant apud Deum.* »

Avec le Pape, il demanda qu'on affirmât le droit, qu'on maintînt la vérité, mais sans s'aventurer dans une campagne qui ne pourrait présentement aboutir qu'à une défaite. Tel est le conseil qu'il adressait à M. le comte de Mun, qui en effet fit entendre ces affirmations, plus magnifiquement et plus chrétiennement que jamais. C'est alors que M. Gambetta poussa son fameux cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Le 4 mai, un ordre du jour écarta simplement la motion des catholiques. Il n'y avait plus rien à attendre de là.

Le 5, Mgr Pie alla saluer, à Chartres, celle que l'Eglise appelle le Secours des Chrétiens. Le 11, il arrivait à Rome pour trois semaines. Mgr Mermillod

était avec lui. Aucune lettre ne nous met au courant de ses démarches ; seulement un entretien postérieur avec ses prêtres nous donne l'impression qu'il reçut de cette Ville livrée de plus en plus aux mains de la Révolution. Il décrit les monastères envahis et confisqués, les asiles de la science sacrée sécularisés ; les édifices religieux changés en casernes ; le Vatican demeuré l'unique pierre d'aimant qui puisse attirer les cœurs, et là les Evêques de la catholicité, hier divisés d'opinion, aujourd'hui unanimes à reconnaître le caractère providentiel des définitions du Concile ; les Evêques d'Allemagne persécutés par la Prusse et réfugiés à Rome, et en particulier le cardinal Ledochowski, heureux de retrouver dans Mgr Pie son compagnon d'armes de la Commission dogmatique : « Avec quelle grâce il voulait bien nous dire que la lecture de nos modestes écrits avait été la meilleure distraction de sa douloureuse captivité ! »

Mgr Pie prêcha, le 1^{er} juin, dans la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens, là même où, un demi-siècle auparavant, Jean Mastai avait reçu le sacre épiscopal. Son discours s'inspira d'une prière du vieux roi David victime de l'usurpation de son fils Absalon, préparée par la perfidie du ministre Achitopel. L'allusion était transparente. Toutefois il se défend de faire le procès de la France, et aussi le procès d'un gouvernement qui n'est plus. Seulement, au-dessus de cette grande ruine d'hommes et de choses, son admiration place le Pape magnanime qui, ignorant l'art de feindre et les finesses de la diplomatie, *quoniam non cognovi litteraturam*, s'est réfugié dans les seules puissances du Seigneur, *introibo in potentias Domini* ; et qui continuera à en publier les merveilles jusqu'à la vieillesse la plus avancée : *usque ad senectam et senium pronuntiabo mirabilia tua*.

Cependant Mgr Piene pouvait plus se le dissimuler :

le vaillant Pape dont il vantait les énergies morales, l'aménité, les mots charmants, penchait visiblement vers sa fin. En vrai fils, il lui avait apporté, pour le ranimer, une certaine eau-de-vie de Cognac qui datait de l'année même du sacre épiscopal de Jean Mastai comme évêque d'Imola. Le Pape s'en priva par charité pour les malheureux, à qui il fit porter le précieux élixir le lendemain même.

C'est à Rome que l'Evêque de Poitiers apprit le coup d'Etat du 16 Mai. Il en jugea comme il en avait préjugé précédemment, et il annonça aux Romains le résultat qu'il avait prédit, avant son départ, à ses amis de France. « Nous ne nous piquons point d'être homme politique. Mais nous en savons assez pour pouvoir dire qu'un coup d'Etat ne se fait point contre quelqu'un ou quelque chose mais pour quelque chose incarné dans quelqu'un. » Le Pape s'entretint plusieurs fois avec l'Evêque des affaires de notre pays et de l'état des esprits. Il n'échappa pas à Mgr Pie que le Saint-Père avait le plus grand désir de l'honorer de la pourpre ; mais le gouvernement subordonnait cette promotion à une autre que Pie IX déclarait présentement ne pouvoir accepter, à cause de la signification qui y serait attachée. L'Evêque quitta le Pape avec une émotion plus vive que jamais ; quelque chose lui disait que c'était l'adieu suprême : il ne devait plus le revoir.

Rentré souffrant à Poitiers, le 14 juin, Mgr Pie convoqua ses prêtres à la retraite. Il y donna le spectacle d'un admirable courage. Malgré sa complète impuissance à marcher, il voulut assister aux principaux exercices. Il s'y faisait transporter dans un petit chariot où il se tenait couché, les deux jambes emmaillottées dans une couverture : « Voyez, écrivait-il de là à une Religieuse, à quel état d'humiliation le bon Dieu m'a réduit ! Me voici traîné, comme un pauvre enfant

infirmes, à la face de tout mon clergé. » Et ailleurs : « Priez pour m'obtenir la patience sur cette croix ; adorons les mystères de la volonté d'en haut. »

C'est dans cette position, trop réelle image de celle de la France, qu'il instruisit son clergé des devoirs de l'heure présente. Il leur redit ce qu'il pensait du coup d'Etat, et il leur déconseilla toute action militante dans une campagne électorale, où ceux même qui l'avaient entreprise n'aimeraient pas à les voir paraître : « Tandis que nos adversaires disent : le cléricalisme c'est l'ennemi ; les conservateurs estiment que le cléricalisme c'est l'embarras, c'est le danger, c'est l'obstacle. On se fera peur de notre concours avoué. On se gardera de nous demander des prières et on nous conjurera de nous effacer absolument. » Une circulaire du ministre des cultes demandant aux évêques de faire et de faire faire « le silence le plus absolu sur les élections » justifia bientôt ces prévisions et ces craintes : « Que Dieu assiste ces hommes, s'écriait Mgr Pie, qu'il les éclaire, qu'il les bénisse ! et qu'il les préserve de nous donner une fois de plus le spectacle des impuissances du libéralisme ! »

Quant à lui, de plus en plus attaché au seul pouvoir terrestre qui ne change pas, il solennisa son retour à Poitiers, en faisant dresser dans sa cathédrale, dédiée au Prince des Apôtres, une statue de saint Pierre sur le modèle et dans les proportions de celle de Saint-Pierre de Rome. Il l'annonça à ses prêtres : « Réjouissez-vous avec moi de l'accroissement de la dévotion à saint Pierre qui se produit chez les bons fidèles de la ville épiscopale, par suite de l'érection dans notre église cathédrale d'une image du Prince des apôtres, à l'instar de celle qui est si vénérée dans la basilique vaticane. L'exemple viendra de nous ; et nous serons les premiers à donner le signal des pratiques de piété pour lesquelles ont été obtenues les mêmes indulgences qu'on gagne en baisant les pieds de la statue de Rome. »

On lui souhaita sa fête le 25 août, jour de saint Louis. Il demanda plutôt des prières que des hommages. Il écrivait le même jour : « J'ai grand besoin du secours d'en haut. Encore que mon inflammation de la jambe soit tombée, il reste une disposition à l'enflure qui exige de moi des précautions peu conciliables avec tous mes devoirs. Enfin ce que Dieu veut, nous le devons vouloir, avec lui et comme lui. » Et aussitôt après, se souvenant de sa mère : « Eh ! oui, les fêtes deviennent des deuils en l'absence des êtres qui en faisaient la joie. Qu'il fera bon d'être là-haut ! Et s'il était possible d'oublier les devoirs à remplir ici-bas, comme on s'accommoderait de pouvoir être tout à l'oraison et à la préparation pour le grand voyage ! »

Tout le rappelait à ces pensées. Les deuils se multipliaient autour de lui. L'évêque de Perpignan, Mgr Saivet, un de ses fils dans le sacerdoce et dans l'épiscopat, venait d'expirer au commencement de juillet. Un autre, l'évêque de Nevers, Mgr de Ladoue, son ancien condisciple et son fidèle ami, avait été frappé à la fin du même mois, au moment où l'Évêque de Poitiers allait se rendre auprès de lui. « Mgr de Ladoue a été pour moi un ami constant, depuis notre séminaire. Cette mort me fait grande peine. Le bon Dieu le prend au jour de sa préconisation épiscopale, il y a quatre ans. Ainsi nous nous en allons les uns après les autres. »

Le 13 août, M. le comte Edouard de Monti de Rezé, un des familiers de Mgr le comte de Chambord, passait à Poitiers, quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie et n'eut que le temps de recevoir les derniers sacrements. L'Évêque fit déposer le corps dans sa chapelle domestique, où il célébra pour lui le divin sacrifice ; puis, avant de lui faire de solennelles obsèques à la cathédrale, il adressa à l'assistance quelques paroles et la louange de sa fidélité royaliste et chré-

tienne. Le noble comte était glorifié de s'être fait, pendant quarante années, le serviteur chevaleresque d'une infortune royale, sur la terre étrangère. *Et qui custos est Domini sui glorificabitur.* C'était le texte de ce petit discours. Il ajouta ces souhaits : « Puissions-nous porter quelque soulagement sous le toit de l'exil, en nous faisant ici l'interprète de tous les sentiments qu'on y éprouve, et de tous les témoignages qu'on voudrait pouvoir en donner. » Et comme le comte de Monti avait été frappé au jour même de la fête de sainte Radegonde, elle aussi apparaissait à la fin de l'allocution pour lui dire avec l'Évangile : « Courage, serviteur bon et fidèle de notre Maison, qui est toujours la Maison de France. Après avoir gardé pendant toute ta vie ton maître de la terre, entre dans la joie de ton Maître qui est dans les cieux. » Ces paroles furent publiées. Mgr Pie le voulut ainsi pour les nobles raisons que disait une de ses lettres : « Monsieur le comte de Chambord avait besoin d'être consolé et fortifié. Et, outre cela, en face des éventualités qui nous attendent, il n'était pas mauvais de rappeler qu'il existe toujours une Maison de France, dont la royauté héréditaire nous apporterait le salut le jour où nous le voudrions. »

Si tout s'assombrissait pour Mgr Pie du côté de la terre, tout s'illuminait à ses yeux du côté du ciel. Dans ces mêmes semaines, une Lettre à ses prêtres leur annonçait que saint François de Sales était honoré, par décret pontifical, du titre de Docteur de l'Eglise. Il y avait lui-même travaillé dans un mémoire sous le titre d'*Observations*, dont la conclusion disait : « Le plus grand des docteurs est celui à qui le plus grand nombre d'âmes est en mesure de dire : *Notas mihi fecisti vias vitæ.* A ce titre saint François de Sales apparaît au premier rang.... Tous nous formons sa postérité intellectuelle. » Qui pouvait mieux y prétendre que Mgr Pie ?

La même Lettre apporta au clergé du diocèse la bienheureuse annonce de l'introduction de la cause de canonisation du Serviteur de Dieu André-Hubert Fournet, fondateur des Filles de la Croix. Elevant devant ses prêtres l'exemple de ce saint prêtre, Mgr Pie leur dit : « Daigne le Seigneur susciter et maintenir toujours au milieu de nous la pleine vigueur de mortification chrétienne, de sainteté sacerdotale et zèle apostolique dont sa miséricorde a placé sous nos yeux un si frappant modèle ! »

Cette fréquentation des habitants des cieux l'animait de plus en plus à aller les rejoindre. On lit dans une lettre du 31 août : « N'est-ce pas que ceux qu'on est tenté d'appeler les heureux de la terre sont à même de sentir, autant et parfois plus que les autres, qu'il n'y a de bonheur ici-bas qu'à remplir les devoirs qui préparent et assurent le bonheur d'en haut ? »

Par contre, il avait de moins en moins confiance dans la politique terrestre. Il adressa, le 14 septembre, de religieuses paroles au Maréchal Président, qui parcourait les provinces de l'Ouest en vue des élections. Puis, quand ces élections furent ce qu'il avait prévu, il écrivit, le 24 octobre, dans une lettre particulière, que Dieu n'abandonnerait pas les siens dans ce chaos : « La bonté divine éclatera au milieu des œuvres de sa justice. Soyons confiants, tout en nous tenant prêts à l'approche de l'orage. »

Est-ce dans cette même vue de l'éternité prochaine que Mgr Pie fit imprimer alors une édition complète de ses œuvres ? Le VIII^e volume en fut publié avec un épilogue et une table générale. L'épilogue, dû à la plume si parfaitement littéraire du P. Longhaye, de la Compagnie de Jésus, déroulait, dans sa majestueuse unité, le tableau de ces vingt-cinq ans d'épiscopat consacrés à prêcher, défendre, promouvoir le règne de Jésus-Christ : *Oportet illum regnare*. La table

analytique était due aux Pères Bénédictins de Ligugé ; c'est la clef de tout l'édifice.

Le Souverain Pontife voulut y mettre le couronnement, par un Bref du 12 novembre où était glorifiée l'excellence de cet imposant monument de la science ecclésiastique. Le Pape disait de l'Evêque qu'il était bien l'ouvrier sans reproche, *probabilem et inconfusibilem operarium*, dont saint Paul^a a parlé, prêchant dignement Jésus-Christ, gardant la science de Dieu, sachant faire la distinction entre le saint et le profane, et ne craignant pas de dénoncer au peuple ses crimes et à Israël ses péchés. Il disait de ses écrits : « Dans ces discours, mandements, sermons, entretiens et allocutions, constamment appuyé sur l'autorité des saints Livres et les écrits des saints Pères, non seulement vous avez toujours enseigné la saine doctrine, mais, avec votre talent et l'éloquence qui vous distingue, vous avez touché avec tant de finesse et de sûreté les points qu'il était nécessaire ou opportun d'éclairer, selon le besoin de chaque jour, que, pour juger sagement les questions et savoir y adapter sa conduite, il suffisait de vous avoir lu. » Pie IX exprimait le vœu que ce grand ouvrage fût répandu parmi tout le peuple chrétien. Ce Bref était un adieu : Le Pape y avait comme consigné sa volonté dernière et déposé sa bénédiction dans un testament.

Cependant l'heure était venue pour Mgr Pie de réjouir l'Eglise, de servir son diocèse et d'honorer son amitié, par une promotion qu'il appelait de ses vœux. Dès le mois de février 1871, écrivant à Rome, il avait mis en avant pour un Evêché le nom de M. l'abbé Gay, en motivant ses préférences par des qualifications que nous devons omettre, mais que chacun peut compléter. Au mois de juillet de la même année, répondant aux questions du ministre des cultes, il proposa le même nom, avant tous les autres, comme oc-

cupant parmi le clergé contemporain un rang qui le désignait à cette élévation. Il fit penser à lui pour le siège de Tours. En 1874, même proposition fut faite pour le siège de Luçon, que venait de quitter Mgr Collet. A la date du 12 novembre, Mgr Pie déposait ce vœu aux pieds de sa statue de Marie. « Puisse la volonté de votre divin Fils s'accomplir sur cet autre Thomas qui a si bien écrit de Lui ! » M. l'abbé Gay, qu'on sonda sur ce projet, s'en montra très effrayé ; il répondit, le 23 novembre, par une lettre suppliante qui se termine ainsi : « Ne m'obligez pas, cher Seigneur, à refuser une chose qui vous ferait plaisir, sauf à vous inspirer ensuite des regrets, sinon des remords. »

Cependant la grande faveur qui accueillait chacun des écrits de M. l'abbé Gay le portait comme de droit à l'épiscopat. En 1877, ses *Conférences aux mères chrétiennes* vinrent ajouter à ses titres. Maintenant Mgr Pie, mieux instruit de ses goûts, avait renoncé à le charger d'un évêché. Mais se voyant lui-même très souffrant, impuissant à visiter par lui seul son diocèse, il résolut de se l'adjoindre en qualité d'évêque auxiliaire. Il s'en ouvrit à lui, à l'issue de la retraite, le 16 juillet 1877, fête de Notre-Dame du Carmel. A demi étendu près d'une grande fenêtre de son cabinet de travail, ses jambes malades couvertes et enveloppées, il lui parla avec une douce bonté et forte autorité de ses désirs à son égard. « Il renonçait, puisqu'il le fallait, à lui procurer un siège ; mais comme ami, comme supérieur, comme père, il croyait de sa conscience de le pousser à accepter l'épiscopat. Il ne quitterait pas Poitiers, mais, dans la mesure de ses forces, il prêterait à l'Ordinaire, vieillissant et affaibli, une assistance à laquelle il attachait un très grand prix. L'Evêque finit en disant que ce serait réjouir son âme, consoler son cœur, soulager son ministère, et

qu'il considérait cette œuvre comme une des dernières et des meilleures de son épiscopat. » M. l'abbé Gay, ayant écouté ces ouvertures avec recueillement, répondit qu'il eût préféré demeurer dans la condition où il avait vécu depuis trente-trois ans de sacerdoce. Mais maintenant ne voyant plus dans la grâce insigne de l'épiscopat, sans un évêché, que la plénitude du sacerdoce, l'onction d'une grâce supérieure et la conformité éminente avec le pontife Jésus, il ne pourrait plus dire autre chose que *Fiat*.

Mgr Pie s'adressa au Pape sans retard. Au reçu de la réponse affirmative de Pie IX, le 7 septembre, il s'agenouilla aux pieds de la sainte Vierge, et il y déposa ce billet adressé à Elle et à son Fils : « Seigneur Jésus, qui donc, en ce siècle, a mieux et plus parlé de vous que celui dont je vous confie aujourd'hui, par les mains de votre divine Mère, la destinée finale dans l'ordre du sacerdoce éternel ? Que la sainteté par laquelle il honorera cette dignité suprême devienne, devant vous, une amende honorable pour toutes mes négligences et mes tiédeurs. » Le gouvernement fit bientôt savoir son agrément, par une lettre obligeante de M. Brunet, alors ministre des cultes. Il se disait « empressé à donner les mains à toute chose de nature à grandir la situation d'un ecclésiastique vraiment éminent, et que son Evêque honore de son amitié ».

Mgr Pie annonça ces résultats à M. Gay, par une lettre qui fut reçue, le 15 septembre, le jour même de la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Elle était écrite dans des termes tout pénétrés de l'esprit de Jésus-Christ : « Maintenant, bien cher ami, laissez-moi vous dire que je sens une des plus douces joies intérieures de ma vie, à la pensée que vous allez être investi du suprême caractère de l'ordre sacerdotal, et que votre existence demeurant unie à la mienne,

vous serez auprès de Dieu et du Pontife souverain son divin Fils, mon amende honorable et mon expiation vivante, pour tout ce qui en moi reste notoirement au-dessous de ce que le divin caractère voudrait de moi. Plus ardent à servir le Seigneur par toutes les énergies de vos facultés intérieures, plus privilégié par l'exemption des affaires absorbantes qui m'incombent, vous me serez un aide, vous me serez surtout un suppléant et un rédempteur.

« Offrez à Madame votre Sœur mes félicitations; vous n'en voudriez pas pour vous. Elle les acceptera, en continuant plus que jamais de trouver bon que son frère soit le mien, et que nous soyons à nous deux père et pasteur d'une même famille et d'un même bercail. Je vous bénis, en attendant votre bénédiction. »

Ce fut le jour de sainte Catherine, anniversaire du sacre de l'Évêque de Poitiers, qui fut choisi pour le sacre de son auxiliaire. Le titre d'évêque d'Anthédon correspondait à un autre désir de M. Gay, celui d'être le titulaire d'une Église de Palestine. Le jour du sacre, Mgr Pie prononça un discours plein de doctrine, de souvenirs sacrés, de délicate bonté et de simple humilité : « Comme il est, disait-il, dans la tradition des choses divines que le plus grand serve le plus petit, je n'aurai point à m'étonner ni à m'excuser du rang que vous tiendrez près de moi. » Il rappela aussi que sa mère mourante avait exprimé le vœu que les deux amis ne fussent pas séparés. Il témoigna que cette nomination était le meilleur don qu'il avait reçu de Pie IX, et il se félicita de voir leur sacre à tous deux placé par sa date sous le patronage de la même Sainte, « cette Catherine qui, ayant été célèbre elle-même par sa doctrine, est devenue la protectrice des doctes et des sages chrétiens ».

Cette promotion désirée arrivait bien à temps ; car, au lendemain du jour où il s'assurait cet appui, Mgr Pie

perdait, le 27 décembre, dans M. l'abbé Samoyaut, vieillard nonagénaire, le bras droit de l'administration du diocèse de Poitiers depuis 1832. Quand l'Evêque le visitait au cours de sa maladie, on voyait le digne prêtre s'attendrir et lui prendre les deux mains, qu'il baisait et couvrait de ses larmes. Ce vieillard l'avait honoré, il honora ce vieillard. La lettre qu'il adressa ce jour même à son clergé est l'hommage d'un fils autant que la plainte d'un père.

Précédemment un autre de ses prêtres, le Père Sylvain Rigaud, oblat de Saint-Hilaire, missionnaire zélé, historiographe de plusieurs saints personnages, et prêtre d'une charité apostolique, avait reçu un pareil hommage de son Evêque. Avec l'Apôtre, Mgr Pie l'appelait *Sylvanum fratrem fidelem*, et il se disait porté à l'invoquer comme un homme d'une rare perfection.

Cependant l'heure approchait du grand deuil de l'Evêque, du grand deuil de l'Eglise et de l'univers entier. Pie IX allait mourir. Le 2 décembre, Mgr Pie écrivait à son vénéré métropolitain : « Je reçois une lettre d'avant-hier, 30 novembre, qui témoigne de l'inquiétude de l'entourage du Saint-Père. Il est trop vrai que ses forces l'abandonnent de jour en jour. Il peut durer ainsi en s'affaiblissant ; mais la période des appréhensions légitimes est ouverte désormais. » Pie IX lui-même sentait ses forces trahir son ardeur. Il disait dans son Allocution du 28 décembre : « Suppliez la divine clémence de nous départir, malgré la faiblesse du corps, la force de l'âme nécessaire pour soutenir vaillamment le feu du combat. »

L'Evêque demanda des prières publiques pour obtenir que ce Père « ne fût pas prochainement ravi à l'admiration et à l'affection de ses enfants, et que Dieu épargnât à l'Eglise et au monde cet immense malheur ». Mais son heure avait sonné. Pie IX mourut le 7 février 1878. Mgr Pie était à la Puye, où il célé-

brait le service anniversaire de la mort de sa mère, quand il apprit cette nouvelle de la mort de ce Père, ainsi qu'il s'exprime lui-même dans l'Acte de cette journée doublement funèbre.

Dès que, de retour à Poitiers, il put réunir ses prêtres, Mgr Pie leur dit quel père, en effet, ce Pape avait été pour Poitiers et pour lui. « Si le nom de Pie IX, disait-il, est destiné à traverser les siècles, escorté de l'admiration de ceux qui contempleront de loin cette grande et prodigieuse personnalité, le sentiment qu'il laisse dans nos âmes, à nous qui avons eu le bonheur de le connaître et d'être connu de lui, sera, jusqu'au dernier jour de notre vie, un sentiment d'inexprimable tendresse et gratitude filiale. » L'Evêque énuméra les bienfaits personnels qu'il avait reçus de ses mains, et en particulier la récente préconisation de son Auxiliaire. Cela le faisait se souvenir du vieillard Jacob entre-croisant ses bras pour appuyer ses mains mystérieusement bénissantes sur les deux têtes d'Ephraïm et de Manassé : « Les annales de l'Eglise de Poitiers n'aimeront-elles pas à se représenter Pie IX dans une attitude analogue, à l'heure où les approches de la mort le retenaient déjà sur son lit de souffrance ? O Père, votre image reste gravée en traits ineffaçables dans le plus intime de mon cœur ; et votre nom, que le canon de la Messe a placé sur mes lèvres pendant près d'un tiers de siècle, s'y retrouvera toujours le premier chaque matin, au *Memento* de ceux qui nous ont précédés avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de paix. »

La mort de Pie IX fut pleurée de tous. A ceux qui se désolaient de l'état douloureux dans lequel il laissait l'Eglise, Mgr Pie répondit bientôt par une homélie qui remit dans sa vraie lumière la grandeur surnaturelle de ce long pontificat. Il y en a aujourd'hui qui demandent encore au Seigneur : « O Maître,

où est-il donc ce royaume de Dieu que vous voulez rétablir ? » Ce royaume de Dieu que tous ses disciples appellent, il est en partie intérieur et dans les âmes, *regnum Dei intrà vos est*, et en partie extérieur dans l'Eglise et la société. Or, le royaume intérieur de Jésus-Christ a grandi depuis un demi-siècle : une plus grande vie de doctrine, une plus grande vie de piété, une plus grande vie de charité s'est manifestée dans le monde, sous l'action de Pie IX. Même accroissement, et plus visible encore, dans le royaume extérieur de Jésus-Christ, qui est l'Eglise : cohésion plus compacte de toutes les parties de l'édifice, non pas seulement en fait, mais encore en principe ; constitution divine de l'Eglise placée en dehors et au-dessus de toute contestation ; union plus étroite des membres à la tête, et des troupeaux aux pasteurs ; activité généreuse qui suffit à remplacer par des œuvres nouvelles toutes celles que nos adversaires arrachent de nos mains, préparant ainsi un régime d'indépendance qui sera peut-être le régime de l'avenir. Qu'y manque-t-il ? Beaucoup de choses sans doute, et l'on peut encore demander à Jésus-Christ : Seigneur, ce royaume extérieur du nouvel Israël, cet édifice de l'Europe chrétienne dont vous étiez la clef de voûte, cette France catholique, ce monde latin et occidental qui fut le boulevard de la civilisation, puisqu'il fut le boulevard principal du christianisme, le jour ne viendra-t-il point où il reprendra son rang, où il recouvrera son ascendant tel que l'ont connu et admiré les siècles passés ? *Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel ?* Je l'ignore : il ne nous appartient pas, répond Jésus, de connaître les temps et les moments que le Père a déterminés dans sa sagesse comme dans sa puissance. Mais ce que je puis dire d'avance, mes Frères, c'est que l'Eglise, au milieu de ses plus cruelles adversités, avait préparé les éléments

de ce règne; que, battue en brèche par toutes les puissances de la terre, elle s'occupait, jusque sous leurs coups, à tracer pour elles le programme du salut de l'avenir; et qu'à sa lumière, qui n'est autre que la lumière de Jésus-Christ, les nations sont appelées à marcher, si elles veulent vivre : *Et in lumine ejus gentes ambulabunt.* »

Ces paroles étaient une réponse indirecte mais lumineuse aux allégations d'une brochure : *La Crise de l'Eglise*, qu'une main inconnue avait adressée à chacun des membres du Sacré-Collège, dès l'ouverture du conclave. L'auteur n'avait pas signé; l'éditeur avait été pris en Belgique. Puis, à peine paru, l'ouvrage avait été aussitôt retiré de la publicité. Mais l'Evêque de Poitiers avait eu le temps de le lire. Il le dénonça à ses prêtres, en termes énergiques; et il laissa entrevoir qu'une condamnation officielle était imminente. Quelque temps après, l'écrit fut frappé par la sacrée Congrégation de l'*Index*.

Le choix qui fut fait du nouveau Souverain Pontife était prévu et désiré par Mgr Pie : « Je n'ai pas eu l'ombre d'un doute que la majorité ne portât son vote sur le cardinal Pecci. Le conclave aurait pu traîner en longueur et multiplier les ballottages; le Sacré-Collège s'est beaucoup honoré en finissant dès le matin du second jour. Et tout cela s'est accompli providentiellement, dans un moment de préoccupations publiques qui n'ont pas laissé aux adversaires le temps et la liberté d'intervenir en quoi que ce soit. Voilà la main de Dieu sur son Eglise : *Et ecce vobiscum sum omnibus diebus!* »

L'élection de Léon XIII fut annoncée par un mandement de l'Evêque de Poitiers, qui le transmet dans la grande formule du Conclave lui-même : « *Habemus Papam*, Nous avons un Pape, etc. » Dans cette seule parole : *Habemus Papam*, Mgr Pie montra le signe

de la divine vitalité de l'Eglise. « Un Pape, c'est à-dire un père : un Pape, c'est-à-dire un docteur infailible ; et si des besoins se présentent, si des équivoques s'accréditent vis-à-vis desquelles les définitions déjà acquises et l'enseignement ordinaire du magistère paraissent ne pas suffire, le Pape, qui est la règle vivante de la foi, parlera du haut de sa Chaire, et la cause sera finie ; la docilité de notre esprit égalera la tendresse filiale de notre cœur : *Papam habemus.* » Toute cette acclamation est conçue en termes presque prophétiques.

Mgr Pie parlait ensuite de la personne vénérée du nouveau Vicaire de Jésus-Christ : « Pour nous, à qui il avait été donné de comprendre, par quelques particularités des travaux conciliaires du Vatican, à quel point le cardinal évêque de Pérouse avait à cœur l'intégrité virginale de la foi, et qui n'avons point ignoré les motifs de la confiance de Pie IX envers celui qu'il appelait près de lui dans ses derniers jours, pour remplir les hautes fonctions de Camerlingue de la sainte Eglise romaine, Dieu nous est témoin que l'élection du 20 février est venue justifier nos présages ou plutôt nos assurances. » Finalement, il disait avec saint Bernard commentant le saint Cantique : « Sortez, filles de Sion, et voyez le Pontife roi avec le diadème dont sa mère l'Eglise l'a couronné au jour de ses noces : couronne d'épines et de sang, diadème d'angoisse et de souffrance, mais couronne royale pourtant, puisque c'est l'image de celle du divin Crucifié. »

Le nouveau Pape avait demandé plusieurs fois : « L'Evêque de Poitiers ne viendra-t-il pas prochainement à Rome ? » Mgr Pie le sut ; et il se disposa à faire ce pèlerinage, dès qu'il lui serait possible de se procurer « cette jouissance », ainsi qu'il l'appelait. Il commença d'abord par présider la retraite des prêtres de son diocèse. Il leur parla magnifiquement du nouveau

Père que le Saint-Esprit leur avait donné; et il leur prêcha la docilité à son magistère suprême, quelle que fût la direction que leur imprimerait son gouvernement. Enfin il les pressa fortement de se sanctifier, en se tenant bien unis à Dieu, s'ils ne voulaient pas être engloutis vivants par leurs ennemis, comme s'exprime l'Écriture : *Nisi quia Dominus erat in nobis... cum exsurgerent homines in nos, forte vivos deglutissent nos....* « Donc, confiance en Dieu qui est notre secours; en Dieu qui a fait le ciel où il nous appelle; en Dieu qui a fait la terre et qui n'en cédera point le domaine définitif aux méchants: *Adjutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cælum et terram.* »

Il leur annonça ensuite son prochain départ : « Il me tarde, vous le comprenez, d'aller en mon nom et au vôtre me prosterner aux pieds de Léon XIII... Des désirs, plusieurs fois exprimés, et qui ont pris le caractère d'un commandement, ne me permettraient pas de tarder davantage. Le Saint-Père veut bien se souvenir des rapports que le cardinal Pecci a eus avec le membre de la commission *de Fide* pendant les travaux du Concile du Vatican.... Vous m'accompagnerez en esprit dans ce voyage, Messieurs, et, pour ma part, je vous tiendrai tous unis à moi, tandis que je me placerai sous la main bénissante de Léon XIII.... »

Au mois de septembre, nous trouvons l'Évêque installant à Notre-Dame de Beauchêne le Révérendissime Père Alphonse Lalli, en qualité d'Abbé. Le prieuré avait été érigé en abbaye, dès 1873. Quelque temps après, le 2 octobre, c'est à Saint-Maixent qu'il se rend pour y fêter le XIII^e anniversaire du martyr de saint Léger, qui, avant d'être fait évêque d'Autun, avait été Abbé du monastère de ce lieu. Il cita les fières paroles que saint Léger avait répondues au

tout-puissant Ebroïn, et il ajouta : « Les Evêques français n'ont point désappris, et ils ne désapprendront jamais à parler de cette sorte ».

Le 11 octobre, on annonça la mort inopinée de Mgr Dupanloup. Si Mgr Pie avait cru de son devoir de combattre les idées de son illustre et zélé collègue sur plusieurs points importants, il n'avait jamais cessé de rendre hommage à sa vaillante conduite contre les ennemis de l'Eglise. Il demeura jusqu'au bout fidèle à cette ligne de conduite épiscopale et chrétienne. Dès qu'il sut ce malheur, il fit insérer dans sa *Semaine Liturgique* une note qui disait : « Cette mort portera le deuil dans tous les cœurs vraiment catholiques et français. Ceux-là mêmes, et nous sommes du nombre, qui ne partageaient pas toutes les opinions de l'éminent prélat, regretteront sa perte, et rendront hommage à sa mémoire, pour les luttes qu'il a si vaillamment soutenues en faveur de l'Eglise et de la Religion, pour la cause de l'enseignement et les droits des pères de famille. » Ce n'était pas assez ; il estima que sa place était auprès de son cercueil. Le 23 octobre, il accourut de Paris, où il était alors, pour assister aux obsèques de son frère jumeau dans l'épiscopat. Ce n'est qu'après avoir rempli ce devoir tout entier qu'il repartit pour Paris, d'où il se disposait à prendre le chemin de Rome.

Il avait quitté Poitiers le 18 octobre, en laissant aux pieds de Marie cette supplique latine en faveur d'un voyage que son état de souffrance lui rendait fort pénible : « Humble et tendre requête à vous, ô bienheureuse Marie immaculée, pour le difficile voyage que je confie à vous, ma mère, à votre époux Joseph et à mes anges gardiens. »

CHAPITRE IX.

LÉON XIII ET LE CARDINALAT.

LE GOUVERNEMENT DE LÉON XIII. — MGR PIE A ROME. — LA PRÉSENTATION AU CARDINALAT. — SILENCE ET PRUDENCE. — PRISE DE L'HABIT DU TIERS-ORDRE FRANCISCAIN. — PROMOTION CARDINALICE. — FÉLICITATIONS. — REMISE DE LA BARETTE PAR LE PRÉSIDENT. — LETTRE DE M. LE COMTE DE CHAMBORD. — OVATIONS A POITIERS ET A NIORT.

(1879.)

La plus grande des consolations de l'Evêque de Poitiers, après la mort de Pie IX, avait été de voir l'entrée en carrière de son successeur. On lui écrivait, le 27 avril 1878, de la cour pontificale : « Le libéralisme s'est plu à peindre le nouveau Pape à sa manière. Mais sa signature apposée à la *Note* célèbre adressée par le Conclave aux ministres des puissances, son *Allocution* au consistoire et surtout sa dernière *Encyclique* doivent avoir ouvert les yeux à tout le monde. »

Mgr Pie en témoigna sa joie et sa confiance, dans une belle et longue lettre au cardinal Chigi, où l'on remarque ces lignes : « Les quelques actes publics déjà accomplis s'unissent à tout le passé du Saint-Père pour montrer en lui un homme de doctrine et de caractère. Qu'il attende les opportunités, qu'il écoute

et qu'il examine, qu'il veuille apprécier par lui-même les hommes et les choses, qu'il se donne le temps de démêler les nuances des esprits : il est tout à fait dans l'ordre qu'il en soit ainsi, et que son jugement ne se forme point d'après des excitations venant de ci ou de là... Mais finalement, dans cet état de choses, il n'est point douteux que le Saint-Père, avec son coup d'œil pénétrant, ne soit amené à comprendre la nécessité d'une attitude nette et affirmative, quand les occasions s'en présenteront. »

La retraite ecclésiastique du mois de juillet 1878 permit à Mgr Pie d'exprimer plus amplement sa pensée à ses prêtres, sur ce qu'il nomme avec l'Apôtre la variété des formes de la sagesse divine, *multiformis sapientia Dei*, apparaissant dans la diversité de ceux qui en sont pour nous les dispensateurs. « Pour qui connaît l'histoire de l'Eglise et l'histoire de la Papauté, leur expliqua-t-il, une chose était d'avance hors de doute : le Pape, quel qu'il fût, qui succéderait à Pie IX, pourrait différer de lui, ou plutôt il en différerait inévitablement, quant à ce qui constitue le caractère et la physionomie propre à chaque homme. Mais il n'en différerait aucunement, non seulement quant à l'affirmation des doctrines et à la condamnation des erreurs, mais encore quant à la revendication des droits même temporels du Pontificat romain, et quant à la ligne de conduite soit envers les gouvernements, soit envers les particuliers : » Il expliquait, au même lieu, que « cette diversité des physionomies n'était que l'expression des aspects différents sous lesquels peut être reproduit le prototype divin, et dont les contrastes révèlent chez les saints l'harmonie du monde de la grâce, fondée sur la variété, comme celle du monde de la nature. »

Mgr Pie savait en outre quels sentiments particuliers

de bienveillance le Souverain Pontife avait exprimés à son égard. Même déjà Léon XIII avait parlé de son désir de le faire entrer dans le Sacré-Collège. Ce fut donc rempli d'une confiance filiale que l'Evêque se dirigea vers la ville des Papes, où il arriva, pour la septième fois, le 28 octobre 1878, en la fête des apôtres saint Simon et saint Jude.

Il alla tout de suite s'agenouiller à la Confession de Saint-Pierre, puis au tombeau de Pie IX. « Notre première visite, dit-il, fut pour ces deux tombeaux, qui marquent les deux extrémités de la plus sainte et de la plus auguste des dynasties : tombeaux devenus presque inséparables pour la piété des pèlerins. Mais, que parlé-je de tombeaux ? Pierre est toujours vivant ; et Pie IX à peine endormi revivait déjà dans son successeur. Gloire à vous, Seigneur, qui êtes un roi d'éternelle gloire : *Laus tibi, Domine, Rex æternæ gloriæ !* »

Ce fut le 30 octobre, de six heures et demie à huit heures du soir, que Mgr Pie se trouva devant Léon XIII pour la première fois. « J'ai constaté avec un vif plaisir l'excellente impression que le Saint-Père a eue de votre première audience », lui mandait, quelques jours après, Mgr Czacki. Quant à celle que l'Evêque de Poitiers en avait rapportée lui-même, il la disait à ses prêtres. C'était d'abord la consolation d'avoir pu entretenir « cette autorité, la plus haute du monde, et qui pourtant se montre si affable, si accessible, si condescendante ». Puis : « Quel soulagement, dit-il, de pouvoir se retirer de l'audience pontificale avec des doutes dissipés, des obscurités éclaircies, des projets approuvés et encouragés ! Merci, mon Dieu, d'avoir ouvert à vos serviteurs cette abondante source de lumière et de force ! »

Il est manifeste qu'en effet l'Evêque de Poitiers reçut de ce voyage à Rome des lumières très parti-

culières sur la manière d'entendre les besoins présents de l'Eglise et de les servir conformément à l'esprit de son Chef. Il avait compris dès lors ce que Sa Sainteté Léon XIII devait écrire plus tard : « Ce qu'il faut retenir, c'est que, dans le gouvernement de l'Eglise, sauf les devoirs essentiels imposés à tous les Pontifes par leur charge apostolique, chacun d'eux peut adopter l'attitude qu'il juge la meilleure, selon les temps et les autres circonstances. De cela il est le seul juge, attendu qu'il a pour cela non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance des conditions et des besoins de toute la catholicité auxquels il convient que condescende sa prévoyance apostolique. Il a le souci du bien universel de l'Eglise, auquel est subordonné le bien particulier ; et tous les autres qui sont soumis à cet ordre doivent seconder l'action du directeur suprême et servir au but qu'il veut atteindre. »

Mgr Pie, à son retour, s'en expliqua lui-même très clairement dans ce sens ; et l'on n'a pas suffisamment remarqué, à ce point de vue, une page de l'homélie qu'il fit à son clergé, le 25 novembre 1878. Cet entretien, qui fut imprimée, résume, pour qui sait bien le lire, le programme du nouveau Pontificat. C'est aussi la ligne de conduite que sur ses traces l'Evêque se propose de suivre désormais. C'est le trait de lumière qui éclaire les dernières années de sa vie.

Il a donc constaté dans Léon XIII deux choses qui concourent au même but : « Il suffit, dit-il, de le voir et de l'entendre pour sentir à quel point il a faim et soif de la gloire de Dieu et de l'honneur de son Eglise » : c'est la première remarque. « Puis à quel point, surtout, il est désireux de voir son Pontificat profiter au bien des âmes et au salut des sociétés » : c'est la seconde chose. « Et quand, par un geste qui lui est familier, ses bras s'ouvrent et s'étendent au cours de

la conversation, c'est comme pour montrer aux égarés et aux prodigues le sein qui leur est ouvert et qui ne cesse de les appeler. »

Entre « la gloire de Dieu et l'honneur de l'Eglise » d'une part, et le « bien des âmes et le salut des sociétés », d'autre part, Léon XIII cherche des moyens aujourd'hui acceptables de conciliation. Mgr Pie l'explique.

Il le déclare premièrement : il le sait, il l'a vu. Le nouveau Pape ne transigera sur aucun des principes établis et promulgués par son prédécesseur. « N'ayez garde de croire, dit l'Evêque de Poitiers, que, dans son ardeur de sauver les peuples et de sauver les âmes, il se déporte jamais d'aucun des principes de son glorieux devancier. Léon XIII serait le premier à signaler, sinon comme des ennemis déguisés, du moins comme des apologistes compromettants, ceux qui se feraient un système d'opposer ses actes aux actes de Pie IX. Rien, absolument rien, ne donne le moindre fondement à ces dires, qui ne tendent à rien moins qu'à ralentir les grands courants, qu'à refroidir, s'il était possible, les grands élans du zèle et de la générosité catholique. »

Mais, les principes étant saufs, sur quel terrain s'opérera la réconciliation ? Quelle sera la différence possible entre les deux pontificats ? L'Evêque l'explique dans quelques phrases dont chaque mot a sa portée. « C'est, dit-il, le propre d'un nouveau Pontificat, comme d'un changement de règne quelconque, d'apporter des facilités et d'offrir des ouvertures nouvelles pour des négociations quelque temps suspendues ou abandonnées sous le régime précédent. La marche du temps ayant mûri les questions, les maux inséparables de toute opposition à l'Eglise s'étant manifestés et aggravés, et, d'autre part, les froissements antérieurs de personne à personne ayant

cessé, la diplomatie vaincue a pu renouer avec succès des relations dont l'interruption avait été nécessaire. »

Mgr Pie croit donc que c'est l'heure de négocier : on le fait avec l'Allemagne, on le fera avec la France. Il cite l'exemple de Louis XIV accordant aux successeurs du vénérable Innocent XI ce qu'il avait obstinément refusé à ce Pontife, au grand risque d'un schisme. Il cite Pie IX lui-même cherchant, aux débuts de son règne, à conjurer l'explosion des passions du moment. Il pourrait citer, dit-il, des documents attestant en effet que Pie IX avait préparé et ouvert la voie à des modifications pratiques, pour le jour où elles seraient réclamées par le changement des circonstances.

Mais, encore une fois, si les circonstances, les personnes, les besoins, les dispositions qui changent commandent de changer pareillement de conduite, les principes ne changent pas. Ce fut le premier et c'est le dernier mot de l'Evêque. « Rome ne rompt jamais, dit-il, avec les principes ni avec la tradition ; et ce n'est pas sous un Pape aussi nourri de la doctrine que l'est Léon XIII qu'on pourrait redouter aucune faiblesse ni aucun amoindrissement. Qu'on ne se défie donc d'aucune des inspirations de sa charité, qui sera invariablement dictée et réglée par la vérité. »

Mgr Pie a écrit et imprimé des pages plus brillantes que celles-là, mais aucune, je pense, qui soit plus lumineuse. Dès le premier jour, et six ans à l'avance, il a vu et marqué ce que nous voyons se déployer aujourd'hui fidèlement sous nos yeux.

Bien des questions s'agitèrent dans les conversations qu'il eut alors, à Rome, avec les cardinaux et les membres les plus marquants de la cour romaine. Mais ayant été traitées confidentiellement, *sub secreto pontificio*, comme le rappellent les lettres de Mgr Czacki, elles ont laissé peu de traces dans cette correspon-

dance. On voit seulement qu'elles avaient trait aux graves affaires de l'Eglise et de la Papauté avec le gouvernement français. Les élections épiscopales y eurent aussi leur place. L'élévation de Mgr Pie au Cardinalat entra-t-elle également dans ces entretiens ? Rien n'en a transpiré sous la plume de celui qui se faisait un devoir premier de la discrétion, particulièrement quand il s'agissait de lui.

Le 10 novembre, l'Evêque repartait de Rome ; et, après un séjour de 24 heures à Lyon, où l'avait retenu l'hospitalité de Mgr Caverot, il arrivait à Paris. Le 19, il rendait compte à Mgr Czacki d'une visite faite le même jour au ministre des cultes. « Abordant en face et à brûle-pourpoint ma question personnelle, le ministre m'a dit aussitôt qu'il venait de s'occuper de moi ; qu'il eût voulu m'obtenir le chapeau, qu'il y rencontre des difficultés ; que le Maréchal a pris des engagements d'un autre côté ; que d'ailleurs plusieurs autres chapeaux pouvant être prochainement à la disposition de la France, il plaiderait ma cause s'il était encore au pouvoir, etc. — Je lui ai répondu que je n'avais aucune prétention personnelle, et que je ne me pardonnerais pas d'avoir fait quoi que ce soit qui eût provoqué la communication qu'il venait de me faire ; que je n'ignorais pas les désirs plus d'une fois exprimés par Pie IX, ni la présentation que le gouvernement lui avait ultérieurement faite de mon nom en société d'un autre ; mais que cela n'avait fait naître en moi ni un désir ni un espoir qui pût se sentir froissé ; que je souhaitais tous les honneurs possibles à mes collègues et n'en ambitionnais point pour moi... »

En somme, cette ouverture avait plutôt blessé la délicatesse de l'Evêque. Sa dignité répugnait à voir le pouvoir séculier marchander ainsi des places aux chefs de l'Eglise, et des places qui en définitive n'étaient pas de son domaine. Sa lettre se termine ainsi : « Met-

tez-moi, je vous prie, aux pieds du Très-Saint-Père ; j'ai quitté Rome sous l'impression du plus grand espoir pour l'avenir de ce Pontificat providentiel que les événements ne feront que grandir. »

Le 21, Mgr Pie était rentré à Poitiers, en commençant par sa visite à l'église Notre-Dame. Le 25, jour du xxix^e anniversaire de son sacre, il rendait compte au clergé de la ville de son voyage à Rome et des sentiments qu'il avait conçus de son nouveau Pontife. « *Numquid non Pater unus omnium nostrum ?* N'y a-t-il pas un père qui est le père de nous tous ? » se demandait-il avec le prophète Malachie. Sa conclusion fut qu'il ne fallait pas abandonner ce Père dans ses besoins pressants. Le denier de Saint-Pierre sera donc plus abondant, plus généreux que jamais. Au tribut de l'or et à celui de la prière les fidèles joindront le tribut de l'obéissance ; et les séminaristes, en particulier, seront pressés de suivre l'enseignement scolastique de saint Thomas d'Aquin, cher à ce nouveau Pontife, et déjà instamment recommandé par le concile de Poitiers dès 1868.

Cette trentième année de son épiscopat, qu'il inaugurerait en ce jour, inspira à Mgr Pie ces résolutions et ces remerciements : « Soutenu par les conseils, réconforté par les bénédictions du suprême Pasteur, je reprendrai ma tâche avec plus de courage et de confiance. Tous, tant que vous êtes, les anciens d'abord et les premiers du sanctuaire, et vous aussi, mes jeunes fils en Jésus-Christ, accordez-moi le suffrage de vos prières, afin que, marchant à votre tête d'un pas ferme et d'un cœur vaillant, j'accomplisse enfin le précepte du prince des Apôtres qui veut que les évêques deviennent le modèle et la forme du troupeau : *Forma facti gregis ex animo.* Amen ! »

Pendant l'heure approchait où Rome allait pouvoir revêtir de la pourpre celui qui avait été le plus cons-

tant défenseur de sa doctrine et de ses droits. Toute la négociation relative à cette promotion, entre le Vatican et le gouvernement français, se résume dans ces lignes d'une lettre de Mgr Pie, adressée, le 7 février 1879, à M. le marquis de La Rochejaquelein : « Le gouvernement n'a fait que donner son assentiment officiel à la proposition spontanée du Pape. S. S. Léon XIII savait qu'on avait déjà fait pour l'Évêque de Poitiers une proposition précédente, mais subordonnée alors à la nomination simultanée d'un autre prélat, aujourd'hui décédé (Mgr l'évêque d'Orléans). Informé ensuite que le maréchal Mac-Mahon proposait, pour le sixième chapeau vacant par la mort de l'archevêque de Rennes, un candidat qui n'était point l'Évêque de Poitiers... le Pape a fait savoir qu'il prêterait l'oreille aux propositions du gouvernement pour le sixième chapeau, après que le gouvernement aurait répondu à la proposition qu'il allait faire lui-même. Il donna donc à connaître qu'il était disposé à accorder à la France un septième chapeau dont l'Évêque de Poitiers serait le titulaire.

« Partie par déférence pour l'initiative personnelle de Léon XIII, partie par déférence pour les réclamations des diverses chancelleries concernant la composition trop italienne du Sacré-Collège, la proposition du Pape fut acceptée, à la date du 13 décembre ; et le Saint-Père en fut instruit aussitôt par dépêche officielle.

« Malgré les événements survenus, le Saint-Siège m'a informé, à la date du 3 de ce mois, de la demande officielle du gouvernement, se réservant de me faire connaître la date du consistoire dès qu'elle sera réglée.

C'était donc bien le candidat de Rome qui prévalait ici. Mgr Langénieux, archevêque de Reims, qui avait suivi de près ces négociations, en portait témoignage, le 25 décembre, par cette lettre de Paris à Mgr Pie, pour l'en féliciter : « La pourpre

romaine va, sous peu de jours, récompenser dans votre personne chère et vénérée, la science sacrée, l'éloquence et les longs services rendus à la religion et à la patrie. Je sais, de source certaine, que le gouvernement a eu la sagesse d'accepter sans condition la proposition faite par le Saint-Siège de donner à la France un septième titre Cardinalice, à la condition que l'Evêque de Poitiers en serait le titulaire. Ainsi Léon XIII, aux premiers jours de son Pontificat, remporte une victoire que notre bien-aimé Pie IX avait vainement poursuivie. Tout sera grand, tout sera glorieux et consolant pour votre âme épiscopale dans cette promotion. »

Ce fut le 29 janvier que le cardinal Nina, secrétaire d'Etat, notifia officiellement à Mgr de Poitiers que « l'entente s'étant faite avec le gouvernement français, le Saint-Père avait résolu d'élever Sa Seigneurie Illustriissime et Révérendissime à la dignité cardinalice ». Mgr Pie remercia moins de l'honneur que de la source d'où il découlait pour lui. « Le prix principal de cette distinction provient, à mes yeux, de l'initiative personnelle du Vicaire de Jésus-Christ. Je tâcherai de justifier, par un redoublement de zèle pour les intérêts de l'Eglise et le service du Saint-Siège, la confiance dont Sa Sainteté daigne ainsi m'honorer. »

Cette annonce arriva à l'Evêque de Poitiers dans le moment même de la crise qui provoquait la démission du Maréchal Mac-Mahon, pour amener la république anticléricale de M. Gambetta et de ses amis. Le nouveau pouvoir allait-il confirmer le choix qui était fait de l'Evêque désigné? Du moins importait-il qu'on ne donnât pas à cette nomination une signification qui pût porter ombrage au gouvernement. Tel est l'objet d'une lettre très prudente, très sage, écrite le 8 février 1879 par Mgr Czacki. S'étant félicité d'abord d'une promotion à laquelle « il attribuait une importance

immense, et qui réalisait le rêve de sa vie », il se hâtait de faire ces recommandations : « Mais je voudrais que nos amis n'en parlassent que le moins possible, surtout sans évoquer le souvenir des morts, sans avoir l'air de triompher de quiconque et de quoi que ce soit. Autrement nous rendrions très difficile la situation du gouvernement, et il y aurait en ce moment ingratitude à lui créer des embarras. Il faudrait que les nôtres ne répondissent pas même aux provocations de nos adversaires, et n'en parlassent généralement qu'au seul point de vue des mérites épiscopaux des candidats, sans évoquer les questions de doctrine et les divisions déplorables. Faites, cher Monseigneur, tout votre possible pour qu'il en soit ainsi : autrement la situation pourrait présenter de grands périls, au point de vue des récriminations et revendications de toutes sortes. »

Une voie de réserve et de ménagement était donc sagement prescrite à Mgr Pie. Il se tut si complètement qu'on s'étonne qu'un événement tel que son cardinalat n'ait presque pas laissé de trace dans sa correspondance. Nous n'y trouvons qu'une lettre courte et confidentielle, adressée, le 8 février, à son vénérable métropolitain. Elle se termine en ces termes : « Ni à Votre Eminence, ni à son très vénéré et aimé Coadjuteur, je n'ai besoin de dire que je suis et serai toujours le plus humble et le plus soumis des suffragants. »

C'était vrai. On remarquait qu'à mesure que Mgr Pie montait en dignité, il chérissait davantage l'humilité évangélique. Il désira d'en prendre les livrées et d'en faire authentiquement profession. C'était le 30 mars de cette année 1879, dimanche de la Passion, au moment où il venait de recevoir l'annonce maintenant assurée de sa promotion à la pourpre romaine. Se trouvant à Montmorillon où un Père Capucin, le Père

Raphaël, provincial de Bordeaux, prêchait les exercices d'une retraite préparatoire à l'ordination, il l'entretint du désir qu'il avait de revêtir, en qualité de tertiaire, l'habit de saint François. Il lui demanda donc le matin, avant l'heure de sa Messe : « Mon Père, pouvez-vous me recevoir aujourd'hui du Tiers-Ordre »? — « Oui, Monseigneur, et quand Votre Grandeur le voudra. » Il avait jeûné l'avant-veille à cette intention. Il se confessa au Religieux, après quoi eut lieu la cérémonie de la vêtue, à l'occasion de laquelle l'Évêque prit le nom de François, qui d'ailleurs était déjà un de ses noms de baptême. Il demanda aussitôt à faire sa profession, et toujours agenouillé sur son prie-Dieu, revêtu de l'habit gris de l'Ordre séraphique, et ceint de la corde franciscaine, il lut en latin la formule consacrée, en répondant à toutes les prières liturgiques. Puis, une fois engagé, se relevant tout joyeux, il embrassa le Père le remerciant de l'avoir admis dans une famille monastique qui a compté tant de saints : « Ce me sera, ajouta-t-il, un lien nouveau qui m'unira avec le Pape Léon XIII, qui porte, lui aussi, la corde de saint François ».

Cependant, la joie était grande parmi les amis de l'Évêque et de l'Eglise. Le cardinal Chigi, un des premiers, avait écrit à son ancien ami, dès le 17 février : « Une telle promotion honore le Saint-Siège, la France et le Saint-Père qui a su récompenser le vrai mérite, et réussi à triompher des obstacles qui s'y opposaient. Cela est si vrai, que je me suis permis d'en féliciter Sa Sainteté, en lui faisant connaître que, à mon avis, la promotion de Mgr l'Évêque de Poitiers au cardinalat devait être dès à présent regardée comme une des gloires de son Pontificat. Et j'ai été heureux de comprendre que Notre Saint-Père ne l'envisageait pas différemment. Que le bon Dieu soit béni ! Il était bien temps que la France reçût un cardinal qui par son autorité et

ses vertus sût exercer sur elle et sur son Église une salutaire influence, et, à l'occasion, lui faire entendre des paroles de vérité ».

Il faut aussi entendre la voix des amis de Dieu sauvant, dans cette promotion, le triomphe de sa sainte cause : « Eminence très chère, écrivait le 13 mai Mgr de Ségur, enfin voilà réalisée l'attente de tous les cœurs vraiment catholiques de notre France ! Comme ce 12 mai s'est fait attendre ! Uni à tous ceux qui vous aiment, en particulier à votre pauvre mère, je salue avec une joie toute catholique votre Cardinalat, et vous le souhaite aussi fécond que votre épiscopat. Votre Eminence commence aujourd'hui un second bail contresigné par saint Pierre, lequel, vous prenant par la main, vous répète la parole qu'il dit un jour à M. de Bérulle ravi en esprit dans l'église de Saint-Pierre *in Montorio* : Je veux que vous soyez de *mon Église* ; lui annonçant ainsi mystérieusement sa prochaine élévation à la pourpre romaine.

« Depuis longtemps déjà, cher Seigneur, vous aviez l'âme, le caractère et les grandes allures cardinalices ; désormais vous en avez la forme et l'habit. Ce qui me touche bien profondément, c'est que la grâce de Notre-Seigneur vous ait incliné à revêtir l'humble pourpre de la pauvreté de saint François, au moment où saint Pierre vous exaltait à la face de l'Église et du monde, en vous revêtant de sa pourpre sacrée. Je bénis l'un et l'autre de ces bons saints et leur demande pour notre nouveau Cardinal de Poitiers la grâce d'une grandeur très humble et d'une humilité très grande. »

Ces félicitations, l'Évêque ne pouvait guère plus les goûter pour lui-même, depuis qu'il n'avait plus à ses côtés sa mère pour les partager. Ses amis lui écrivaient : « La joie serait sans mélange si votre mère était ici. C'est elle qui là-haut vous a obtenu le chapeau avant la couronne ».

Mgr Pie fut préconisé en Consistoire du 12 mai. La nouvelle en fut portée à Mgr d'Anthédon par cette dépêche latine : *Hodie, plaudente orbe catholico, Eminentissimus Pictaviensis Episcopus sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis creatus est* : Aujourd'hui, aux applaudissements du monde catholique, Son Eminence l'Evêque de Poitiers a été créé cardinal de la sainte Eglise romaine. »

Le même jour, à quatre heures du soir, tout le clergé de la ville se réunit à l'évêché. Le doyen du Chapitre complimenta le Cardinal, au nom de l'Eglise de Poitiers qui avait déjà donné sept princes au Sacré-Collège. La réponse de Mgr Pie laissa voir ce qu'il avait jusqu'ici caché dans le fond de son cœur : « Vos paroles sont bien faites pour accroître mon émotion et mon embarras, dit-il au vénérable Doyen. Autant la dignité qui m'est dévolue aujourd'hui est élevée, autant elle est gratuite : rien de ce que je suis devant Dieu ne justifiant l'honneur qui m'est fait devant les hommes. Pour que cette dignité rencontre ici sa raison d'être, il faut la supposer décernée, non point à mon humble personne, mais à l'Eglise dont je suis le pasteur depuis tant d'années déjà. Quand ma pensée remonte le cours des âges, en particulier l'histoire des trois siècles écoulés depuis que l'éclat de la pourpre romaine n'avait honoré le siège de Poitiers, je trouve des évêques tels que les Pérusse des Cars, les Geoffroy de Saint-Belin, les Châteignier de la Roche-posay, les La Poyse de Vertrieu, les Beaupoil de Saint-Aulaire, les de Bouillé et plusieurs autres, auxquels de longs travaux et de longs mérites personnels, sans parler de l'illustration de leur race, semblaient réserver la distinction qui m'échoit aujourd'hui. Ainsi voyons-nous s'accomplir la parole de Jésus-Christ : *Alius est qui seminat, et alius est qui metit*, d'autres avaient semé et c'est un autre qui moissonne. Le seul côté par lequel je puisse

me flatter de la ressemblance avec ceux dont je viens de prononcer le nom, est l'affection et la fidélité persévérante au service de cette noble Eglise de Poitiers ».

L'Evêque rappelait qu'il y avait, ce jour-là même, trente ans, que, le samedi 12 mai 1849, le vénérable évêque de Chartres lui avait appris la proposition qu'il avait faite de lui pour le siège de Poitiers. « Voilà donc trente ans qu'à pareil jour s'est opérée la première approche de ma personne vers vous. Que vaudront, hélas ! ces trente années pesées dans la balance de la justice divine ? Je n'y pense qu'avec effroi. Ce que je sais bien, c'est que tous mes manquements ne doivent être imputés qu'à moi ; car le concours ne m'a jamais fait défaut de votre part, de la part de mes coopérateurs, de mes conseillers qui ne sont plus et auxquels je garde une fidèle gratitude, de la part de ceux qui leur survivent et qui marchent sur leurs traces. »

Après avoir loué le Chapitre et le clergé de la ville, l'Evêque leur demanda de l'aider de leurs prières, de leurs lumières et de leurs encouragements, à répondre aux vues de Léon XIII et aux prévisions de Pie IX par un dévouement plus entier et plus actif que jamais à l'Eglise, au Saint-Siège, en même temps qu'à ce cher diocèse auquel il appartiendrait jusqu'à son dernier soupir : *Prædiximus enim quod in cordibus nostris estis ad commoriendum et ad convivendum.*

L'émotion qui de l'Evêque passa à l'assistance lui permit à peine de terminer ces paroles. Mgr Pie dut sortir aussitôt pour laisser un libre cours à ses larmes.

Ce fut une autre grande journée que celle où, le 15 mai, la calotte rouge lui fut remise, par-devant les autorités de la ville, par le messenger du Pape. Cet officier était le comte Soderini, garde noble de Sa Sainteté, dont le choix avait été une gracieuseté à l'adresse

personnelle de Mgr Pie, qui estimait et aimait le jeune comte et sa famille. L'Évêque, dans sa réponse, le lui reudit avec sa bonne grâce ordinaire. Il rappela la longue série des Prieurs de justice et gonfaloniers de Florence qui avaient illustré le nom des Soderini. Il lui parla de sa mère, heureuse, dans son veuvage, de voir reflourir en son fils la piété de cette Bienheureuse Jeanne Soderini, placée sur les autels par le pape Léon XII. Il lui demanda de reporter à Léon XIII ce qu'il avait vu à Poitiers : toutes les premières magistratures, tous les dépositaires de l'autorité publique, venant acclamer la personne auguste du Souverain Pontife dans celle de l'humble Évêque dont tout le mérite, depuis trente ans, était d'avoir travaillé au soutien et à la défense du pontificat romain. Toute cette solennité, soit celle de l'évêché, soit celle de l'église, fut d'une allégresse égale à sa grandeur.

Le lendemain 16, vint le tour du clergé réuni dans le grand Séminaire, au nombre de trois cents prêtres. Mgr d'Anthédon se fit leur interprète auprès de l'Éminence à laquelle il disait : « Le pape Paul II a dit que pour le commun des affaires le Souverain Pontife peut, en rigueur, se contenter d'une lumière humaine; que pour le choix des évêques il a besoin d'une lumière angélique; mais que pour l'élection des Cardinaux il ne lui faut rien moins que la lumière divine. C'est dans cette lumière-là que Pie IX avait vu votre nom écrit, Monseigneur, et que Léon XIII a eu le bonheur de le placer parmi les princes de l'Eglise. » Il lui disait encore : « Si, comme on peut le craindre, l'extraordinaire malice des temps où nous vivons vous force à engager ou du moins à soutenir encore des combats pour Dieu, nous le supplions que, par l'abondance et l'efficace de son onction, il vous fasse tout ensemble jouir saintement de vos douleurs et vaincre dans tous

vos combats ». Le nom de Marie, reine, guide et patronne de toute cette existence, était rappelé dans ce discours, qui se terminait par l'offrande, au nom de tout le clergé, d'une précieuse *Cappa*, dont le symbolisme était plein de signification.

Le Cardinal se défendit le mieux qu'il put : c'était de plus en plus la disposition de son cœur. « Je sais, répondit-il à cette manifestation, tout ce qu'il faut rabattre des éloges que je viens d'entendre. Dieu me fait cette grâce de n'avoir jamais reconnu plus clairement que depuis quelques mois les lacunes, les vides, les indigences qui sont au fond de mon âme. Loin d'être exposé à l'éblouissement, je suis bien plus porté à la confusion, à la honte, en comparant ce que je suis avec ce que les hommes disent de moi. C'est avec sincérité, il me semble, que je puis dire avec le Psalmiste : « Seigneur, mon cœur n'a point été exalté, « et je ne me suis point complu dans des sentiments exagérés de moi-même ». L'âge auquel je suis parvenu devrait suffire à me préserver de toute illusion pareille et les temps malheureux dans lesquels nous vivons semblent assez m'interdire de me féliciter moi-même et de me laisser féliciter par les autres de l'élévation dont je suis l'objet. Mais, plus que tout cela, la conscience de mes misères me commande l'humilité. Si, en face de ces honneurs, je n'avais pas des sentiments humbles et rabaissés, et si je laissais aller mon âme à la vaine satisfaction, *si non humili-ter sentiebam, sed exaltavi animam meam*, ce serait une faiblesse si impardonnable aux yeux de Dieu que mon âme mériterait d'être réduite à l'état de faiblesse de l'enfant qui est sevré du lait de sa mère, cette mère l'Eglise, de laquelle je ne recevrais plus la substance : *Sicut ablactatus est a matre sua, ita retributio fit in animam meam.* »

Une autre cérémonie, toute civile celle-là, appela

le nouveau Cardinal à Paris pour y recevoir la barrette des mains du chef de l'Etat. Depuis le 30 janvier 1879, M. Jules Grévy avait remplacé le maréchal Mac-Mahon à la présidence de la République, et c'était à lui qu'incombait la fonction de décorer de cet insigne les deux Cardinaux français créés par Léon XIII, Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, et Mgr Pie. Le 26 mai, les deux Éminences, montant dans les voitures de la Présidence escortées par un piquet de cavalerie, se rendirent de l'humble demeure que Mgr de Poitiers occupait à Paris chez les Filles de la Croix, rue de Sèvres, au palais de l'Élysée où, assistés par les deux amlégats du Saint-Siège, ils furent reçus par le Président et deux de ses ministres MM. Waddington et Lepère. Le discours de Mgr Pie fut digne de son grand caractère et de toute sa vie. Il prononça d'abord un mot d'hommage à la France, qui venait de servir les intérêts catholiques en Orient. Il salua ensuite la pérennité de l'alliance traditionnelle de la France et de l'Eglise, laquelle aujourd'hui se resserrait par un lien de plus. Puis il déclara fortement sa résolution d'employer les derniers restes de sa vie, les dernières ardeurs de son âme, à inculquer à ses contemporains la sentence apostolique dont les trente années de son enseignement pastoral n'avaient été que le commentaire, à savoir que « personne ne peut poser un autre fondement en dehors du Christ Jésus », et, que, pour les peuples modernes comme pour les sociétés antiques, « il n'y a point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes dans lequel ils puissent être sauvés, si ce n'est le nom de Jésus-Christ ». C'était toujours la thèse de Mgr Pie : la royauté de Jésus-Christ, proclamée aujourd'hui en face de ce pouvoir anti-chrétien, qui voulait encore moins de cette royauté que de toute autre.

M. Grévy répondit aux deux Cardinaux qu'ils n'in-

voquaient pas en vain l'autorité constitutionnelle du Président de la République, en faveur des droits de l'Eglise : « Elle ne leur fera pas défaut ; ne craignez rien pour eux ; ils ne courront aucun péril... » On sait ce qui en fut.

L'Evêque de Poitiers s'y méprit moins que personne. Soumis à ce nouveau pouvoir, c'était d'un autre cependant qu'il attendait la restauration de la France. Aussi, dès le 13 mai, le lendemain même de sa solennelle préconisation, s'était-il hâté de la faire connaître à Frohsdorf, par le billet suivant : « Informé de sa promotion à la dignité cardinalice, l'Evêque de Poitiers éprouve le besoin d'offrir avant tout ses hommages à Monseigneur et à Madame, qui l'ont honoré tant de fois de témoignages de leur bonté. Et il s'empresse de réitérer l'expression du respect avec lequel il sera toujours leur très humble, très obéissant et très fidèle serviteur. »

M. le comte de Vanssay était prié de faire parvenir ces lignes : « Je pense que vous n'y contredirez pas, disait l'Evêque, et que vous suppléerez sans peine à tout ce qui est renfermé sous des syllabes forcément laconiques. »

La réponse du Prince est royale. Nous ne pensons pas que jamais Mgr le comte de Chambord ait rien écrit de plus grand ni de plus digne d'un roi très chrétien. On la dirait écrite dans le palais de Versailles et datée du dix-septième siècle : « Frohsdorf, le 21 mai 1879. Monsieur le Cardinal, si dans ma longue vie d'exil un de mes regrets les plus amers a été de ne pouvoir faire usage de cette insigne prérogative de la souveraineté royale qui m'eût permis de pourvoir, en accord toujours parfait avec le Saint-Siège, aux vacances épiscopales et aux grandes fonctions ecclésiastiques, j'éprouve aujourd'hui, en recevant la lettre de Votre Eminence, un vif sentiment de joie et de véritable consolation.

J'ai bien saisi la délicatesse de votre attention, et j'en sens tout le prix. Vous avez tenu à ce que je fusse le premier officiellement informé de votre élévation au Cardinalat, comme pour m'associer plus directement à un acte dont je me réjouis tant et dont il m'eût été si doux de prendre l'initiative. Par la fermeté de son attitude et l'habileté de ses négociations, Léon XIII, plus heureux que son immortel prédécesseur, a pu obtenir d'un gouvernement révolutionnaire ce que Pie IX avait si ardemment souhaité, et tous les vrais catholiques avec lui. Gloire à Dieu, qui, dans le gouvernement de son Eglise, se joue à ce point des prévisions humaines et révèle sa Providence par des coups presque toujours inattendus. C'est du plus profond de mon âme que je remercie « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les Empires », d'avoir permis qu'à l'heure même de la nouvelle persécution suscitée contre l'Eglise de France, la pourpre romaine soit le partage d'un de ses plus dignes évêques, de celui qui tient le plus haut et le plus ferme en face de la révolution et du libéralisme contemporain le drapeau immaculé de la doctrine catholique, de celui qui a livré tant de signalés combats pour cette intégrité de la vérité qui brille, depuis trente ans, dans la chaire de Poitiers, comme au temps de saint Hilaire ; de celui qui a parlé, comme on ne l'a jamais fait en aucune langue, de Benoit Labre, de Jeanne d'Arc et de saint Louis ; et pourquoi ne l'ajouterais-je pas ici ? de l'Évêque qui n'a jamais refusé son adhésion spontanée et totale à la revendication de mes droits et aux conseils que je donnais à mes amis.

« Ma femme désire, Monsieur le Cardinal, que je vous dise quelle a été sa joie en apprenant cette bonne nouvelle. Et c'est dans un commun sentiment de confiance et de gratitude que nous vous renouvelons l'expression sincère de nos vœux, et que nous vous deman-

dons plus instamment que jamais le secours de vos prières. HENRI. »

Cette réponse, rapprochée de celle de M. Grévy aux deux nouveaux cardinaux, suffit à mettre les deux Frances en présence l'une de l'autre.

C'était le 25 mai, en la fête de saint Grégoire VII, que Mgr Pie avait prêté le serment cardinalice entre les mains de S. E. le Cardinal de Paris. C'était pendant le Mois de Marie qu'avaient eu lieu cette promotion et ces solennités. Ces dates significatives pour l'Evêque de Poitiers ne passent pas sans une mention spéciale dans son Registre.

Reconnaissant envers Marie, il se souvint du sanctuaire où, dans sa jeunesse cléricale, il avait reçu tant de grâces par la Mère de Dieu, et il s'achemina vers le séminaire d'Issy. Il voulait y prier dans la chapelle de Lorette, et revoir comme Cardinal la maison, la cellule, les jardins qui l'avaient vu pauvre séminariste. C'était une manière de se rappeler l'humilité de ses commencements. Il visita tous ces lieux marqués par tant de grâces. M. l'abbé Icard, supérieur général de Saint-Sulpice, lui écrivit le lendemain : « La visite que Votre Eminence a faite à Issy lui a été sans doute inspirée par sa dévotion à Notre-Dame de Lorette ; mais elle a été aussi une preuve nouvelle du souvenir affectueux qu'elle daigne conserver du séminaire où s'est formée sa vie cléricale, et j'en ai été profondément touché, quoique je n'en fusse nullement surpris. »

La rentrée du Cardinal à Poitiers, le 2 juin, lundi de la Pentecôte, fut une marche triomphale. Le clergé, les troupes, les magistrats, toute la ville, tout le diocèse, semblaient s'être donné rendez-vous pour lui faire cortège. On se reportait à la première entrée du jeune Evêque dans cette ville, trente ans auparavant. Comme alors, ce fut Notre-Dame-la-

Grande qui reçut sa première visite. « Notre-Dame des Clefs, lui dit M. le Curé dans son compliment, est désignée d'avance pour être votre Eglise cardinalice à Poitiers, comme Notre-Dame-de-la-Victoire est votre église cardinalice à Rome. » Mgr Pie monta dans la chaire de sa Cathédrale. « A mon sens, vos amis, ô Dieu, ont été par trop honorés, dit-il avec le Psaume; leur puissance a été grandie avec excès: *Mihi autem nimis honorati sunt amici tui, Deus; nimis confortatus est principatus eorum.* C'était le cri de David qui, de berger devenu roi, s'étonnait, s'effrayait des distances parcourues depuis que, s'étant offert aux coups d'un terrible adversaire du peuple de Dieu, il avait été mis par là sur le chemin de la gloire. » L'Évêque se demandait ensuite: « Prendre en main la défense de la doctrine de Jésus-Christ, et se vouer à la cause de l'Eglise et de son Chef, est-ce un mérite proportionné à cet excès d'honneur? » Sa reconnaissance allait de Pie IX à Léon XIII, qui s'était fait représenter dans ces solennités par un ablégat, Mgr English, prélat de sa maison. Quant au gouvernement, le nouveau Cardinal se contenta d'espérer qu'il agirait désormais d'une manière plus rassurante, et qu'il donnerait à nos intérêts religieux de meilleurs gages de salut: *Confidimus autem de vobis meliora et viciniora saluti.* Mais lorsque ensuite il en venait à la ville, au diocèse, à ces fêtes, à cette affluence, à ces dons, à ces surprises délicates, alors son cœur éclatait en remerciements et en bénédictions sans réserve. Il finissait par affirmer de nouveau son dessein arrêté de ne jamais quitter sa chère et unique épouse, jusqu'au jour où le Seigneur, qui avait naguère béni son entrée dans ce diocèse, bénirait aussi sa sortie définitive vers l'éternité.

Les femmes du peuple voulurent aussi s'associer à ces manifestations, et ce ne fut pas une des moindres

joies du cardinal Pie que la députation qu'il reçut, le 16 juin, des soixante marchandes, bouchères et maraîchères du marché Notre-Dame. Accueillies paternellement dans le grand salon de réception du palais épiscopal, elles lui présentèrent leurs félicitations, en très excellents termes, et une enfant lui offrit un magnifique bouquet, avec de gracieuses paroles. Comment la présence de sa mère lui manquait dans cet instant ! Le cardinal le leur dit avec émotion, les remercia, les bénit chacune à son tour, et leur remit comme souvenir son portrait photographié.

Quelques jours après, 14 juin, Niort recevait, elle aussi, son Evêque sous la pourpre pour la première fois. Par une inspiration de foi et de charité où l'âme du pasteur se faisait reconnaître, Son Eminence avait désiré être reçue d'abord dans le grand Hôpital de la ville. Là, le vice-président du Conseil d'administration, M. le docteur Bazire, le remercia, au nom de tous les administrateurs, « d'avoir daigné choisir cet asile de toutes les souffrances et de tous les dévouements pour répandre sur le sol Niortais ses premières bénédictions ». — « Mais, lui répondit l'Evêque, n'est-ce pas là principalement la place du ministre de Celui qui fut, sur la terre, le médecin et le protecteur des pauvres et des orphelins ? » Un orphelin vint à son tour lui expliquer le bonheur qu'avaient aujourd'hui les pauvres de le posséder : « L'Evangile a dit : *Beati pauperes*. Rien ne peut nous rendre plus heureux, Monseigneur, et nous rapprocher davantage de Dieu, de Jésus-Christ et de son Vicaire que d'être, comme aujourd'hui, près de vous, à vos pieds, attendant votre bénédiction ». L'Evêque releva l'enfant, et frappé de sa vive et pure physionomie, il laissa sa main posée quelque temps sur sa tête : il y cherchait, disait-il, la place de la tonsure, en lui souhaitant la grâce auguste du sacerdoce. Vint ensuite le président de la

Conférence de Saint-Vincent-de-Paul : cette fête devait être tout entière celle de la charité. Enfin, quand il eut béni les malades et les vieillards, le Cardinal, remettant une belle somme aux mains de la Supérieure des Religieuses hospitalières, lui demanda d'organiser une fête et un banquet pour ces chers pauvres de Dieu qui, régalés par lui, prieraient de meilleur cœur pour lui.

La fête de Niort fut exclusivement religieuse. Une interprétation restrictive des règlements n'avait pas accordé l'escorte militaire au nouveau Cardinal, pour son entrée dans cette seconde ville de son diocèse. Déjà même, à Poitiers, il avait dû intervenir pour que la musique militaire n'infligeât pas la *Marseillaise* à cette fête pacifique. Mais le Prince de l'Eglise avait de quoi se consoler, et il tint à le dire en chaire immédiatement : « Mes Frères, si certaines dispositions réglementaires sont susceptibles d'interprétations nouvelles, ni vos esprits ni vos cœurs ne se prêtent à ces variations. Disons-le : cette fête toute spontanée y aura gagné d'avoir un caractère plus affectueux encore et plus populaire. Vos rangs pressés, vos visages sympathiques, vos fronts pieusement inclinés, vos enfants présentés à nos mains bénissantes, vos maisons pavoisées, vos rues couvertes de fleurs, et tapissées de saints emblèmes, ont été pour nous la plus douce et la plus flatteuse des escortes. Rien ne manque à la fête qui a de pareils ornements. Nous acceptons les autres avec gratitude, quand le surcroît nous en est offert ; nous ne le réclamons jamais. »

C'est de Niort que le Cardinal répondit le 14 juin au Chapitre de Chartres qui lui avait adressé ses plus sympathiques félicitations : « Daignez prier pour que votre humble compatriote ne se montre pas trop indigne d'une élévation qui impose tant de devoirs.... Je suis demeuré et je demeurerai toujours Chartrain

de cœur, et rien ne m'est plus doux que les sentiments qu'on veut bien me garder sur ce sol béni de Notre-Dame de Chartres, notre commune et tendre Mère ».

Des mêmes lieux, un vieillard qui avait pleuré de bonheur à l'annonce de l'élévation de son ancien élève était près d'expirer. Sur son lit de souffrance, M. l'abbé Sureau, curé d'Epéron, dont le presbytère avait si paternellement abrité Edouard Pie, en 1828 et dans les vacances suivantes, lui faisait demander une dernière bénédiction, en ajoutant qu'aujourd'hui il pouvait fermer les yeux; puisqu'il venait de voir son fils revêtu de la gloire qu'il lui avait prophétisée.

Maintenant il faudrait plusieurs volumes pour contenir les lettres sans nombre de cardinaux, d'évêques, de princes et de rois, de chefs d'Ordre, de prêtres, de familles amies, d'hommes éminents en tout genre, qui arrivèrent à Poitiers, non seulement de la région et de toute la France, mais de l'Europe et de l'univers entier. C'était un événement véritablement catholique que cette promotion. On en relevait la haute signification : « Votre nom est tout un programme, Monseigneur, et il faudrait plaindre ceux qui ne le comprendraient pas. » On y voyait un signe de ralliement. « Plus que jamais, les catholiques de France ont besoin d'être dirigés et fortifiés, lui écrivait le comte de Mun; et il semble que l'éclat nouveau répandu sur votre nom par le choix du Souverain Pontife leur désigne celui qui doit être leur docteur et leur guide. » On y reconnaissait la glorification de la science sacrée : « Sa Sainteté choisit la science, en France, en Allemagne, en Angleterre, écrivait le cardinal Dechamps; c'est une création à part tout à fait consolante que celle de ces nouveaux collègues. » On y saluait l'avènement d'un secours providentiel, à l'heure des nouveaux assauts livrés chez nous à l'Eglise : « Tous les cardinaux

français, lui écrivait Mgr l'archevêque de Paris, sont presque à bout d'âge, et dans peu de temps la lutte qu'il faudra soutenir aurait été privée de ses chefs naturels. Vous êtes jeune encore, et je prie Dieu avec confiance qu'il vous garde longtemps. Je n'ose pas espérer que vous verrez la fin de nos troubles et la paix enfin rendue à l'Eglise ; mais vous serez là pour soutenir nos bons catholiques, qui sont vraiment admirables par leur zèle et leur dévouement. »

Hélas ! le temps était ce qui devait manquer le plus à cette nouvelle carrière. Déjà, dès les premiers pas, elle touchait à son terme ; et les derniers services que le Cardinal de Poitiers s'apprête à rendre à l'Eglise ne précèdent que de peu de mois l'heure de la récompense. Quelques-uns disaient, un peu pompeusement, que cette pourpre était celle d'un soleil couchant.

CHAPITRE X.

LES DERNIERS COMBATS.

PROTESTATIONS CONTRE L'IMPIÉTÉ RADICALE. — MANDEMENT DE CARÊME. — ADHÉSION A LA LETTRE DE MGR DE BORDEAUX. — INSTRUCTIONS A LA RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE. — DERNIER PÉLERINAGE A LOURDES. — RÉCEPTION A BORDEAUX. — VOYAGE A ROME; RÉCEPTION DU CHAPEAU. — SAINTE-MARIE-DE-LA-VICTOIRE. — UNE JOURNÉE A LA GRANDE-CHARTREUSE. — RETOUR PAR CHARTRES ET SAINT-CHÉRON. — LES NOMINATIONS ÉPISCOPALES. — PATIENCE ET SACRIFICE.

(1879.)

L'heure même où Mgr Pie allait être promu aux honneurs du cardinalat était celle où s'engageait et se poursuivait contre l'Eglise une odieuse campagne à laquelle l'homme de l'Eglise opposa une résistance qui n'est pas assez connue. Jamais même, nous semble-t-il, l'Evêque ne parla ni n'écrivit plus vigoureusement qu'alors, contre l'iniquité des puissances régnautes. Il est vrai que c'était non en dehors mais en dedans de son diocèse, selon sa règle ordinaire, qu'il faisait éclater ses protestations par des actes épiscopaux, publiés à mesure dans la *Semaine liturgique* diocésaine, mais que la mort ne lui a pas laissé le temps de faire paraître ensuite dans ses Œuvres complètes.

Ainsi, dans le moment même où se négociait entre

Rome et Paris la difficile affaire de son cardinalat, le 18 février 1879, trois semaines après l'avènement de la République radicale, Mgr Pie publiait un mandement de Carême où il dénonçait résolument ce « paroxysme de l'orgueil, qui, disait-il, foulant aux pieds toute religion et toute doctrine révélée, en est venu à bannir Dieu de toute l'organisation sociale ».

S'attaquant à l'inepte souveraineté du nombre, insurgé contre la souveraineté du droit, Mgr Pie disait à nos hommes nouveaux : « Incarnant dans la volonté de la multitude le droit suprême de commander, n'avons-nous pas entendu naguère encore la Révolution nous signifier, dans les colonnes d'un de ses organes les plus autorisés, que l'entente restera impossible entre l'Eglise et la société moderne aussi longtemps que nous n'aurons pas déchiré de notre programme la maxime des apôtres : qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; attendu que l'article fondamental et désormais indiscutable de nos constitutions, c'est que la loi issue des volontés du peuple ne connaît rien au-dessus d'elle, et qu'elle s'impose, quelle qu'elle soit, à toutes les consciences ! »

Là encore s'attaquant à la politique sans foi, qui demandait des transactions aux immuables principes qui ne transigent point, l'Evêque disait aux tribuns et aux ministres du nouveau Jacobinisme : « Que dis-je ? cet axiome de la tyrannie césarienne devenu le dogme favori de nos démocraties (à savoir que la loi humaine ne connaît rien au-dessus d'elle) n'a-t-il pas été posé dans les plus hautes régions politiques, comme la condition *sine quâ non* de la pacification religieuse ? » Plus loin il dénonçait formellement le radicalisme socialiste, et « sa subversive et inepte revendication de la parfaite et inaliénable égalité de tous ». Il dénonçait le « communisme qui ne recule pas devant

la destruction même de la famille, par l'abolition des lois sacrées du mariage ». Il dénonçait le nihilisme, duquel il écrivait : « Pour être bien assurées de ne rien épargner, les sectes ont fini par s'adjuger le nom même du néant ». Et il montrait aux magistratures politiques les projectiles meurtriers qui, coup sur coup, visaient la tête des souverains, après que déjà le président d'une République (Abraham Lincoln) avait péri par le poignard.

C'est là enfin qu'à la veille d'être ou de n'être pas Cardinal, s'adressant au parti dominant des opportunistes, il leur disait que personne n'avait plus que l'Eglise « le don de l'opportunité, et que les Papes ont toujours été ici-bas les grands opportunistes ». Il montrait donc Léon XIII » se mettant résolument à la tête des conservateurs, au sens supérieur de ce mot, et présentant aux gouvernants et aux gouvernés le seul remède efficace à la dissolution dont le monde est menacé ».

Enfin, se plaçant en face de la République nouvelle, il lui faisait entendre cette ferme déclaration : « Pour tout régime politique, ancien ou nouveau, monarchique ou démocratique, l'Eglise qui enseigne ces doctrines est une alliée et un auxiliaire nécessaire : la repousser et la traiter en ennemie, c'est prononcer l'*arrêt de sa propre condamnation*. Vouloir lui fermer la bouche, c'est ramener sur ses lèvres la réponse des Apôtres à ceux qui leur défendaient de parler : Soyez juges vous-même si la conscience permet de vous obéir plutôt qu'à Dieu. *Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum judicate.* »

Sa conclusion était ce cri d'alarme et d'épouvante : « La marche progressive des passions, d'accord avec les justes jugements de Dieu, pousse notre génération jusqu'au fond de l'abîme où nous allons périr. »

On conviendra qu'il y avait, de la part de l'Evêque, quelque grandeur d'âme à faire entendre de telles pa-

roles contre ce qu'il appelle « les funestes projets des impies », et à leur dénoncer « les châtimens visibles de la colère divine », lorsque ces mêmes impies tenaient entre leurs mains sa couronne de Prince de l'Eglise encore suspendue sur sa tête. Il avait donc raison le prêtre qui lui écrivait à cette occasion : « Vous avez fait quelquefois plus long, mais jamais, Monseigneur, vous n'avez fait plus fort ».

En ce même temps, lui-même ouvrit, le dimanche 2 mars 1879, la station prêchée pour le Jubilé d'avènement du Souverain Pontife. A cette époque, on parlait beaucoup, dans la presse et à la tribune, de l'annistie des condamnés de la Commune. « Voilà, disait l'Evêque, l'immense annistie spirituelle dont la condition première est le pardon préalable obtenu par le repentir : annistie qui s'étend non seulement aux vivants, mais encore à ceux que la justice divine détiendrait au delà de cette vie, dans le séjour des expiations. » Il commenta en ce même jour le Psaume cii^{me} : *Benedic, anima mea, Dominum* : « Toutes les cataractes du ciel sont ouvertes par le Jubilé ; les pluies du pardon tombent à torrents, disait-il à ces annistiés de Dieu ; c'est la miséricorde multipliée par la miséricorde : *Miserator et misericors Dominus, longanimis et multum misericors.* »

Cependant les honteux décrets de dispersion portés contre les congrégations religieuses, en vertu de lois existantes ou non, venaient de soulever l'indignation de tous les honnêtes gens. Malgré la réserve prescrite au futur Cardinal, dans les intérêts futurs de l'Eglise plus que des siens, ainsi que nous le verrons, Mgr Pie était résolu de se montrer, et fermement, dans une affaire qui touchait, pour ainsi dire, à la prunelle de ses yeux : ne s'agissait-il pas de ces Ordres religieux dont il n'avait cessé d'être le patron et le père ? Mais il ne voulait le faire qu'en conformité avec les instructions qu'il savait être données de haut pour cette résistance.

Un mot était venu de Rome exprimant le désir que, si les évêques élevaient une protestation, ce fût en procédant d'une manière hiérarchique et par groupes de provinces ecclésiastiques. Le Métropolitain de Bordeaux crut-il pouvoir suffire personnellement à exprimer le sentiment de tous ses suffragants ? Toujours est-il que, sans les avertir, il adressa au Président de la République et lança dans les journaux une pièce de forme et de doctrine absolument à part, dont il donna ensuite avis à Mgr Pie par la lettre suivante : « J'étais dans l'intention de soumettre à nos chers collègues de la Province un projet de pétition ou protestation collective, lorsque j'ai lu dans les journaux la signature de NN. SS. d'Angoulême et de Luçon, à côté de celle de Mgr Freppel qui a noblement protesté, de concert avec les membres de l'épiscopat fondateurs de l'Université catholique d'Angers. Il aurait été d'ailleurs impossible d'obtenir à temps la signature de nos vénérables collègues des colonies. Veuillez me dire, en tout abandon, si ma lettre au Président rend votre pensée. »

Hélas ! elle était loin de là. Et cette réponse de Mgr Pie, écrite le 10 avril à un vicaire général de Mgr de Luçon sur ce sujet délicat, témoigne de son embarras non moins que de son respect : « Son Eminence le cardinal de Bordeaux m'a écrit, après avoir publié sa lettre au Président, qu'il avait eu la pensée d'agir de concert avec les évêques de la Province, mais qu'il avait pris le parti d'agir de lui-même. Je lui ai répondu qu'il était assuré d'avance de l'assentiment de tous les évêques de la Province. Mais il n'en reste pas moins que notre situation provinciale a quelque chose de défectueux ; et je ne vois guère, à l'heure actuelle, comment y remédier par des interventions isolées. Au cours de la discussion et en réponse aux discours de M. Ferry ou de tel autre, la partie pourra être reprise. » Mgr Pie se réservait donc, et il disait sur ce

sujet à Mgr son Auxiliaire : « Attendons : ce sont souvent les combats d'arrière-garde qui décident du sort des batailles ».

Aucun évêque de la Province n'avait adhéré à la lettre de Bordeaux. Quelques-uns, comme Mgr Dabert, de Périgueux, protestèrent à part : ce dont le métropolitain ressentit une vive peine. L'Évêque de Poitiers fut supplié, lui du moins, de ne pas se séparer du vieillard qui l'aimait : « J'ai pensé, lui écrivait un vicaire général de la Métropole, M. l'abbé Gervais, que Votre Grandeur pourrait guérir la blessure faite au cœur de Son Eminence. Une chaleureuse adhésion de votre part, Monseigneur, atteindrait ce but. Les autres évêques de la Province suivraient votre exemple, et la situation serait sauvée. »

L'Évêque de Poitiers envoya l'adhésion qui lui était demandée. Sa lettre, du 27 avril 1879, à son métropolitain, était courte et mesurée, mais cependant fort décidée, et laissait entrevoir qu'il pourrait bien ne pas s'en tenir à cet acte collectif. Elle se termine ainsi : « Après cette première manifestation de l'unanimité de nos vues et de nos démarches, puissions-nous n'avoir pas à reprendre et à continuer, *chacun pour notre part*, les réclamations que notre devoir pastoral, l'amour du pays et le dévouement à ses intérêts de toute sorte, enfin l'appui qu'attendent de nous toutes les familles chrétiennes, nous feraient une obligation de renouveler ! »

Par cet acte de discipline Mgr Pie avait consolé son métropolitain. « Votre lettre d'adhésion, lui écrivit-on le 29 avril de l'archevêché de Bordeaux, répond admirablement aux nécessités de la situation. Son Eminence en est ravie ; c'est un peu de soleil et de printemps dans son âme, du moins pour aujourd'hui. »

C'était quelques jours après que Mgr Pie, recevant

la barrette; se montrait si grand évêque en adressant à M. Grévy le ferme et noble discours que nous avons rapporté. « Je ne crois pas, nous écrit Mgr d'Anthédon, qu'on trouve dans la tradition ecclésiastique une déclaration plus belle et plus haute des droits de Jésus-Christ à régner sur le monde. Je me souviens qu'en la lisant, j'en fus ému aux larmes. Je baisai la page, et me sentis absolument fier d'être l'ami d'un si noble et courageux confesseur et docteur de la foi. »

Pendant l'Evêque s'était remis à son ministère pastoral, avec un accroissement de zèle stimulé encore par l'accroissement de ses honneurs. C'est la belle pensée qu'il place au tome VI^e de son Registre épiscopal, en tête d'un procès-verbal d'une consécration d'église, à la date du 3 juillet 1879 : « Il est juste que l'augmentation des honneurs ne fasse pas décroître notre travail ou notre zèle pour le service du Père et le salut des âmes. Donc, loin de nous qu'après avoir déjà consacré un si grand nombre d'églises, nous venions à nous relâcher dans ce ministère, tant que nos forces y suffiront (1). » On le voit donc qui, à la veille et au lendemain des fêtes de son Cardinalat, reprend ses tournées pastorales, donne des confirmations, fait des ordinations, prêche des vêtures, préside des assemblées pieuses, jetant partout la semence de l'Écriture sainte, dont le trésor s'ouvrait docilement devant lui pour tous les besoins et pour toutes les circonstances. Mais le premier de tous ces besoins était celui de la prière. La Collecte du VI^e Dimanche de l'Épiphanie, « *Domine qui scis nos in tantis periculis constitutos*, Seigneur qui connaissez les grands périls où nous sommes...., » lui paraissait la prière

(1) *Æquum est ut amplificatis honoribus non decrescat labor aut zelus in iis quæ Patris sunt et quæ ad salutem animarum spectant. Itaque consecratis jam tam multis ecclesiis, absit a nobis, quandiù vires suppetent, ut ab hujus sacra functione relaxemur.*

propre du temps présent, et elle lui fournissait le texte à des commentaires pleins d'à propos et de force.

La retraite ecclésiastique, du 8 au 15 juillet, en mettant Mgr Pie en présence de ses prêtres, le mit aussi en présence des grandes questions qui alors occupaient toutes les âmes : « Comme ce sont, leur dit-il, nos affaires les plus intimes, les plus sacrées qui sont présentement en jeu dans les affaires et nos intérêts publics, je devrai, en quelques mots, caractériser les discussions dont le Parlement français vient de retentir. L'ostracisme dont nous sommes frappés n'allant pas encore jusqu'à nous interdire nos réunions pastorales, nous en profiterons, et nous ne nous séparerons pas sans nous être entretenus en famille et sans bruit des questions qui nous atteignent dans tout ce qui nous est le plus sensible et le plus cher. »

Cet entretien, écrit et rédigé tout entier dans sa belle forme oratoire, était de ceux qui devaient prendre place plus tard dans le dixième volume de ses Œuvres pastorales, si la mort lui eût laissé le temps de le remplir et de le publier. Il consacra trois séances consécutives de la retraite à développer ce sujet, selon la belle méthode qu'il s'était prescrite. Le 1^{er} jour, samedi 12, il porta solennellement à la connaissance de ses prêtres les principaux Actes pontificaux accomplis depuis le dernier synode C'était la condamnation du socialisme, du communisme et autres doctrines anti-sociales par l'Encyclique *Quod apostolici muneris*; c'était la concession du Jubilé par les lettres apostoliques : *Pontifices maximi*; c'étaient les revendications du pouvoir temporel faites par Léon XIII dans une Allocution récente : *Non desunt*; c'étaient les réclamations énergiques du Vicaire de Jésus-Christ en faveur du catéchisme et de l'instruction chrétienne dans les écoles de Rome; puis sa Lettre aux archevêques et évêques de l'Italie du Nord con-

tre les efforts tentés pour soustraire le mariage à l'autorité sacrée de la religion ; enfin deux actes de la Sacrée Congrégation des Rites relatifs à son Eglise de Poitiers : à savoir l'Introduction de la cause de Béatification et Canonisation du serviteur de Dieu Théophile Vénard, qui, avec celle des vénérables Charles Cornay et André Fournet, constituaient trois causes poitevines pendantes devant le tribunal de la sainte Eglise. Il y joignait celle de la vénérable Mère Barat, fondatrice de la société des Religieuses du Sacré-Cœur, qui avait « tant travaillé pour fonder et former sa maison de Poitiers ».

Le second jour, abordant de front les affaires publiques, l'Evêque laissa éclater l'éloquente émotion qu'il avait trop longtemps et douloureusement comprimée. C'était quelques jours après le rapport de M. Spuller, les discours de M. Paul Bert, et les violentes discussions de la Chambre sur l'enseignement, les corporations religieuses, le clergé, les Jésuites. Ceux qui demandent encore ce que pensait, disait et écrivait alors le cardinal de Poitiers, vont l'apprendre cette fois :

« Messieurs et chers coopérateurs, leur déclara-t il, nous vous parlons aujourd'hui sous l'impression d'une des plus grandes tristesses et d'un des plus pénibles mécomptes qui puissent atteindre en nous le sentiment à la fois de l'honneur chrétien et de l'honneur français. Une discussion de quatorze jours vient de se clore à la Chambre des députés de la France. Nous en avons lu consciencieusement tous les discours tels que le *Journal officiel* les donne *in extenso* ; nous en avons suivi avec attention tous les incidents, écouté toutes les interruptions, noté tous les battements de mains, et nous demeurons consterné à la pensée que l'Europe et le monde entier connaissent aujourd'hui comme nous cette triste page de notre histoire nationale. Voici qu'en effet les appréciations des hommes d'Etat

les plus graves, des écrivains les plus autorisés, des organes les plus considérables de l'opinion publique nous arrivent déjà de l'étranger, et nous sommes réduits à cacher notre visage sous nos mains, en entendant les paroles de dédain, de mépris, de dégoût, les qualifications d'ignorance grossière, de haine aveugle, de violence brutale et tyrannique, qui pleuvent sur notre pays. Jamais, non jamais, notre patriotisme n'avait été mis à une pareille épreuve, à une pareille torture.

« Certes, si nous étions, comme on nous en accuse, les adversaires passionnés de la forme politique qui a prévalu, nous pourrions, comme d'autres, prendre notre parti de ces excès, dont il est facile de prévoir l'issue fatale. Mais la France est toujours pour nous la France ; et quel que soit le régime sous lequel elle se trouve placée par la marche et le mouvement des choses, nous, hommes de l'Eglise, nous avons toujours à cœur d'apporter notre concours moral à ceux qui la gouvernent. Des causes que nous n'avons point ici à apprécier ayant amené une assemblée réputée monarchique à remettre, après cinq ans, la direction de ce grand pays de France aux mains de la République, nous prenons Dieu et les hommes à témoin que nous n'avons justifié par aucun endroit l'attitude prise aujourd'hui envers nous, mais qu'au contraire nous n'avons cessé d'enseigner les doctrines, de prêcher les vertus, de pratiquer les dévouements, d'entreprendre les œuvres qui sont le fondement et l'appui de toutes les institutions sociales indistinctement. »

La compassion de l'Evêque lui faisait dire ensuite : « Même à l'heure présente nous défions ceux qui se sont faits avec tant d'éclat nos ennemis, de surprendre dans le fond de nos cœurs un sentiment d'injustice, ou seulement d'acrimonie, envers eux. En les plaignant d'avoir si mal servi la cause dont ils se disent les

patrons, nous ne cherchons point à rabaisser leurs personnes ; et nous sommes ainsi affectés qu'il nous est plus familier de surfaire que de dénigrer nos adversaires... »

Seulement il s'excuse de ne pouvoir aller jusqu'à les appeler des Géants, comme ces ennemis de Dieu dont parle l'Écriture. Ainsi l'homme de l'Église ne voit que le service de l'Église, et s'il condamne les hommes et les institutions, c'est que les institutions se sont tournées contre l'Église par le crime des hommes.

Aussi bien ces hommes coupables, il ne les ménage pas. Il nomme M. Paul Bert. Il confond ses calomnies, et juge ses violences contre la Compagnie de Jésus. « On rougit de honte, dit-il, en voyant l'alternative ou d'ignorance inqualifiable ou de mauvaise foi impardonnable qui se pose nécessairement en présence de ces rabâchages de seconde et de troisième main, qui ont derrière eux, à ne parler que de notre siècle, les Montlosier de 1828, les Guizot de 1844. Et c'est devant ces trésors d'érudition que l'on a vu la grande majorité de nos représentants s'ébahir et se pâmer d'admiration ! C'est à la suite d'applaudissements frénétiques accordés à de telles pauvretés, à de telles insanités, qu'est intervenu le vote d'une majorité colossale ! Je m'arrête, Messieurs : l'honneur de notre nation ne me permet pas d'en dire davantage. »

Il était dans la nature de Mgr Pie d'élargir le débat. Il montre que cette lutte n'est rien moins que le duel entre la Révolution et l'Église. La Révolution a créé pour la société moderne un Évangile. « Notre Évangile, a dit le ministre auteur du projet de loi, est un évangile nouveau, incompatible avec l'Évangile chrétien tel que l'Église l'interprète. » Or, un évangile devant avoir ses ministres, le ministère de l'évangile moderne, c'est l'État : l'État, c'est-à-dire la raison privilégiée de quelques-uns, se chargeant d'exercer le pouvoir souverain au nom de la raison de tous ; l'État,

c'est-à-dire l'*Imperator Pontifex maximus* du monde contemporain ; l'Etat infallible, au regard duquel toute autre autorité est déclarée factieuse, parlât-elle au nom d'une révélation divine. Telle est la situation. Elle s'est posée franchement, et Mgr Pie déclare qu'il n'en est pas fâché : le temps est venu pour l'erreur d'être enfin conséquente avec ses propres principes : « Faites-en donc l'expérience, dit-il aux pouvoirs impies qu'il interpelle en face. Vous venez de le dire, Monsieur le Ministre, les temps sont propices, et l'heure est favorable. Vous avez en main toutes les forces, toutes les ressources de l'Etat ; vous formez une majorité énorme : c'est le cas ou jamais de livrer la bataille ; c'est l'occasion ou jamais d'espérer la victoire. Voici cent ans bientôt que la Révolution a posé le principe : faudra-t-il laisser s'achever le siècle avant d'avoir tiré la conséquence ? A l'œuvre donc, puisque vous le voulez. Si vous l'emportez ; si, après un laps de dix-huit siècles, vous terrassez le christianisme, vous ne pourrez pas, disait déjà Joseph de Maistre, emprunter les paroles de César : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. Mais enfin le temps n'y fait rien ; l'homme aura finalement prévalu contre Dieu. »

L'Evêque a meilleur espoir. « J'ignore jusqu'où Dieu permettra que l'erreur triomphe ; il peut entrer dans ses desseins de pousser loin l'épreuve qui nous est réservée ; et je suis plein de douleur à la vue de tous les excès que nous avons en perspective, et je demande à Dieu de nous en préserver. Mais enfin, tranquilles sur le dénouement du conflit entre l'homme et Dieu, entre l'Évangile de M. Ferry et l'Évangile du Christ, nous répétons avec confiance la parole du prophète : « Rassemblez vos forces, et vous serez vaincus ; armez-vous en guerre, et vous serez défaits ; dressez vos plans, et ils seront dissipés ; parlez, et il n'en sera rien fait, parce que Dieu est avec nous. »

La troisième conférence de l'Evêque avec ses prêtres fut consacrée à discuter certains points de discipline, dont le plus intéressant était le rétablissement de l'immovibilité pour les desservants. Dans les avances que leur faisait ainsi la démocratie, il montrait un piège tendu à leur intégrité et à leur liberté. On venait de voter 200,000 francs en leur faveur. « Ah! Messieurs, leur disait-il, prenez garde que la gratitude demandée au clergé ne devienne de la servitude, et qu'on veuille nous faire acheter ce morceau de pain à des prix qu'il ne mérite pas, et qu'on n'obtiendra point de notre génération sacerdotale. »

C'était, sans qu'il le sût, la dernière fois de sa vie que Mgr Pie parlait à tous ses prêtres assemblés. L'avait-il fait jamais avec cette indignation et cette vigueur de protestation? Il les adjura, en finissant, de choisir entre la Révolution et l'Eglise, car nul ne peut servir deux maîtres; or ils ne devaient pas avoir d'autre maître que Jésus-Christ. Ces suprêmes paroles avaient l'accent de la prophétie et du testament.

Sa santé le força d'aller prendre les Eaux de Cauterets. Ce lui fut l'occasion d'un nouveau pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. Le lundi 4 août, solennité de l'adoration perpétuelle, il y célébra la messe, et il y adressa, de la table de communion, quelques paroles de piété à une nombreuse assistance, avide de l'entendre. Il y fit en même temps la consécration de sa nouvelle dignité à la Mère de Dieu. « Mes frères, dit-il, depuis le jour où j'ai eu le bonheur d'assister et le bonheur de parler à la solennité du Couronnement de la Vierge de Lourdes, le culte de Marie, l'amour de Marie, le service de Marie, l'invocation de Marie, le recours à Marie est devenu pour moi inséparable du souvenir de Lourdes, comme il l'est, depuis mon premier âge, de la pensée et du souvenir de Chartres. J'avais donc grandement à cœur de venir déposer à

ses pieds cette pourpre romaine dont je ne me connais redevable qu'à cette Vierge bénie : dignité suprême dont il lui a plu de couronner l'indigne panégyriste de son couronnement. » En quittant Lourdes, il répétait : « Il y a par le monde des villes avec leurs cathédrales. Mais il n'y a qu'un seul Lourdes avec sa grotte ». Il se promettait, hélas ! d'y revenir encore.

Le retour par Bordeaux lui préparait une joie d'un autre genre. L'archevêque lui avait écrit qu'il avait hâte de lui marquer « sa vénération et son amour ». Il le fit pontifier, le jour de l'Assomption, dans sa Primatiale, assisté de l'archevêque d'Alger et de l'évêque de Tarentaise. Mgr Pie ne prêcha pas cette fois ; mais, à l'issue du sermon donné par un Père Carme, il se leva du banc d'œuvre, et, saluant son vénérable métropolitain, il lui dit ces paroles : « Eminentissime Seigneur, vos bontés pour moi datent de trente ans, et non seulement elles ne se sont jamais démenties, mais Votre Eminence a bien voulu m'en donner toujours de nouvelles marques, particulièrement à l'occasion de l'insigne honneur qui vient de m'être conféré par le Chef de l'Eglise. Le premier des évêques de Poitiers qui ait été revêtu de la pourpre romaine, Arnaud d'Aulx, doit cette dignité à votre devancier sur ce siège métropolitain, Bertrand de Goth, devenu le pape Clément V. — Léon XIII, à l'élection duquel vous avez contribué, n'a pas ignoré la part que prendrait Votre Eminence à la promotion Cardinalice de son suffragant ; et si, par cette faveur depuis longtemps inusitée, il a voulu témoigner son estime, comme il l'a dit, à la ville et au diocèse de Poitiers, sa pensée de bienveillance s'est étendue à la Province ecclésiastique de Bordeaux. C'était mon devoir, devoir bien doux à mon cœur, de venir, à cette occasion, renouveler à Votre Eminence et offrir à son digne Coadjuteur le tribut de mes sentiments et de

mon hommage. Le lien plus direct et plus étroit qui m'unit désormais à l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les autres, n'a rien changé au lien antérieur qui me tient attaché à la Métropole et au métropolitain de l'Aquitaine. Je m'en applaudis.

« Je serais ingrat si Bordeaux n'occupait une place marquée dans mes affections. Rien ne pourra jamais effacer de ma mémoire ces grandes assises du concile de 1850, et ces autres solennités mémorables où il m'a été donné de porter la parole devant des auditoires si intelligents et si sympathiques. La sainte Vierge, dont j'ai eu la consolation de célébrer aujourd'hui avec vous la fête triomphale, nous accordera de voir longtemps encore Votre Eminence assise sur cette chaire primatiale, entourée d'un clergé et d'un peuple auxquels Elle a voué sa vie entière, et qui la paient de retour par une fidélité d'attachement et de respect tous les jours plus profonde et plus touchante. »

L'archevêque pleurait. Après quelques mots de reconnaissante tendresse qu'il avait peine à achever, le pieux vieillard prit sur son cœur le nouveau Prince de l'Eglise, et, l'y pressant avec force : « Puissent, dit-il, tous nos diocésains se comprendre et s'aimer, comme nous leur en donnons l'exemple en cette journée ! » Ce fut une scène incomparable, digne des âges antiques.

Le Cardinal ne rentra dans sa ville épiscopale que pour y recevoir, le mercredi 18, le pèlerinage qui, du nord de la France, se rendait aux pieds de Notre-Dame de Lourdes, en visitant au passage le tombeau de sainte Radegonde. Là, s'adressant particulièrement aux centaines d'infirmes qui allaient demander la santé à Notre-Dame, l'Evêque leur expliqua le récit évangélique de la guérison de l'hémorrhôisse qui fut sauvée en touchant le vêtement de Jésus. Mais toucher Jésus matériellement, ce n'est pas le toucher efficacement. L'important est de le toucher par le mou-

vement d'une foi vive et pénétrante : *Filia, fides tua te salvam fecit*. L'Evêque disait : « J'étais moi-même, il y a aujourd'hui huit jours, aux pieds de la Vierge de la grotte : j'ai constaté de mes yeux que la source des grâces et des miracles n'était point tarie, que sa vertu n'était point affaiblie. Allez donc avec foi, avec confiance, avec assurance. Dès aujourd'hui, près de ce tombeau de la sainte reine et thaumaturge Radegonde, j'ose dire à plusieurs de vous : « Ma fille, votre foi vous a sauvée, vous a guérie ; allez en paix. »

Mais Rome le réclamait : il devait y aller recevoir le chapeau. Après une tournée pastorale d'un mois, où le Prince de l'Église s'était montré plus père que jamais, Mgr Pie se mit en route pour le Consistoire public du 22 septembre. Le 11, avant de partir, il déposa aux pieds de sa statue de Notre-Dame une prière latine dans laquelle il disait : « Ce voyage que j'entreprends sur les ordres du Vicaire de Jésus-Christ, je vous le recommande très instamment, ô bienheureuse Mère de Dieu, ma Mère. Si je reviens heureusement, j'irai visiter votre sanctuaire de Chartres, afin de vous y rendre grâces, et de m'y consacrer à vous et à votre très fidèle et très vigilant époux, pour ensuite travailler à mon progrès spirituel. »

Arrivé, le 17 septembre, à Rome, il fut reçu en audience dès le lendemain par le Pape. Le 22, Léon XIII lui assigna son titre cardinalice de Sainte-Marie-de-la-Victoire. Mgr Pie avait exprimé au Saint Père son désir que ce titre fût de préférence celui d'une église dédiée à la Mère de Dieu. Le R. P. Martin, de l'Ordre des Carmes déchaussés, gardien de cette église, se plut à le lui rappeler quand il en vint prendre possession. « Pouvant choisir entre plusieurs sanctuaires diversement illustres, vous avez de préférence tourné votre cœur vers celui-ci, parce qu'il est consacré à la Reine du Ciel, désireux de lui consacrer

cette pourpre romaine dont la majesté resplendit à l'égal de la pourpre des rois, et de lui prouver encore une fois la vérité de votre devise : « *Tuus sum ego!* »

Ce fut le dimanche 28 septembre, trentième anniversaire de sa préconisation épiscopale, qu'eut lieu cette prise solennelle de possession. Sainte-Marie-de-la-Victoire, dont le nom se rattache, depuis les batailles de Prague et de Lépante, aux triomphes des armes romaines contre les ennemis de Dieu, est une élégante église du xvii^e siècle, bâtie et desservie par les Carmes déchaussés, vis-à-vis de la belle fontaine que Sixte-Quint établit près des Thermes de Dioclétien. Jadis ornée des drapeaux enlevés aux infidèles, elle est encore enrichie de précieux chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture. Le Cardinal y fit, à la fin de la Messe, un petit discours où il rappela que ce jour était le trentième anniversaire de celui où la bouche mille fois bénie, mille fois chérie de Pie IX, exilé alors de ses Etats, prononçait, dans le palais de Portici, l'acte d'union de sa modeste personne avec la grande et glorieuse Eglise de saint Hilaire. Aujourd'hui il venait contracter une nouvelle alliance. « Mais ce n'est point rompre avec son épouse que de s'approcher davantage de sa mère; et la mère et la maîtresse de toutes les Eglises du monde, c'est la sainte Eglise de Rome. »

Puis, viennent ces sentiments d'humilité et de recueillement, en vue de sa fin prochaine, qui remplissent tous les discours de ces dernières années. « Pussions-nous, ajoutait-il, pendant tout le temps qu'il plaira à Dieu de continuer un ministère déjà si prolongé, réparer tant d'omissions, corriger tant de fautes du passé, et travailler plus efficacement que jamais au salut des centaines de mille âmes qui nous sont confiées ! » Appliquant à Marie, Reine de ce lieu, cette expression du second livre des Rois : « *Nomini*

meo adscribatur Victoria, qu'à mon nom soit attaché le nom de la Victoire », il souhaita que la victoire fût rendue à l'Eglise par le secours de Marie. Il n'oublia pas la France, qu'il compara à Saul sur le chemin de Damas. Elle est lancée aujourd'hui dans la voie de l'impïété et de la violence ; mais une voix se fera entendre : Je suis ce Jésus que tu persécutes. « O France, faire la guerre à Dieu n'est pas dans ta nature. Relève-toi, vase d'élection, et va, comme par le passé, porter mon nom devant tous les peuples et les rois de la terre. »

Le plus grand intérêt de ce voyage à Rome, pour Mgr Pie, fut sans doute dans les longs et fréquents entretiens qu'il eut avec le Souverain Pontife et les Cardinaux, sur les affaires de la France et la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Aucune correspondance ne nous en révèle le secret, que d'ailleurs nous aurions le devoir de respecter.

Arrivé le 17 septembre à Rome, le Cardinal Pie en repartit le 2 octobre, après trois semaines seulement données à ces affaires, et aussi à la visite des Basiliques majeures qu'il ne devait plus revoir. Son dernier adieu fut pour le tombeau de Pie IX. On remarqua sa vive piété dans chacun de ces sanctuaires : il cherchait Dieu partout.

A son retour en France, il voulut faire le pèlerinage de la Grande-Chartreuse. Il avait longtemps désiré de voir un monastère de l'Ordre de Saint-Bruno s'établir dans son propre diocèse, parce que c'eût été pour lui et ses diocésains une supplication et une intercession du jour et de la nuit. S'étant arrêté à Grenoble auprès de Mgr Fava, il se dirigea avec lui et avec M. Héline, son compagnon de voyage, vers la célèbre abbaye, où il arriva le soir du samedi 4 octobre, fête de saint François d'Assise. Le lendemain, fête du saint Rosaire et anniversaire de son baptême, il donna

la communion à tous les religieux et assista ensuite à la Messe conventuelle ; après quoi il reçut dans une vaste salle de l'hôtellerie les hommages de la communauté, à laquelle il adressa quelques paroles familières. S'emparant du texte que les moines venaient de chanter à la Communion : *Vovete et reddite Domino Deo vestro*, il fit ressortir l'excellence spéciale de la vie des Chartreux, semblable à la vie divine ; car, comme il y a en Dieu solitude par son unité, société par sa Trinité, de même l'Ordre de Saint-Bruno combine l'une avec l'autre, par un sage tempérament, la vie érémitique et la vie cénobitique. Le Cardinal parla ensuite de ce Dieu, juge terrible qui ôte l'esprit, quand il veut, aux princes de la terre : *Terribili qui aufert spiritum principum*, abandonnant à leurs folies ceux qui ont la prétention de gouverner sans lui. Il parla des lois impies qui font appréhender de prochaines catastrophes. Mais les religieux sont là pour détourner les fléaux, et nous avons recours à eux, eux ces sommets spirituels auxquels, au XI^e siècle, Yves de Chartres appliquait ces cris suppliants des pécheurs épouvantés : *Montes, cadite super nos, et colles operite nos ; et abscondite nos à facie sedentis super thronum et ab ira Agni.* « O âmes puissantes, protégez-nous et couvrez-nous de votre ombre ; dérobez-nous aux regards du souverain Juge et défendez-nous de sa colère. »

La visite que le Cardinal fit à un Religieux de ses diocésains, Dom Fortunat, frère aîné de MM. Oudin, ses imprimeurs, montra bien la délicatesse de ce cœur de père. Ayant remarqué un prunier dont les branches chargées de fruits entraient presque dans la cellule du Religieux poitevin, il en cueillit de sa main douze prunes qu'il fit aussitôt emballer soigneusement, à l'intention de la vénérable mère du Chartreux, à laquelle en effet il les apporta dès son retour. Et, comme celle-ci ne savait

comment lui en dire son attendrissement, Mgr Pierépondit : « J'ai pensé que ma bonne mère eût été bien heureuse, si, dans semblable circonstance, quelqu'un avait eu pour elle cette attention. Cela m'a donc fait doublement plaisir de vous apporter ce souvenir de votre fils. »

Mgr Pie repartit, dès les premières Vêpres de la fête de saint Bruno, pour se rendre à Lyon. Il y était, le même jour, auprès de Son Eminence le Cardinal Caverot, avec lequel il monta à Notre-Dame de Fourvière.

Mais sa principale station fut à Notre-Dame de Chartres, où il arriva le samedi 11, et pontifia le lendemain aux Vêpres et au Salut, dans la cathédrale, remplie d'une foule pressée et curieuse de voir son ancien vicaire sous la pourpre romaine. C'était le jour où l'Eglise célèbre la Maternité divine de la sainte Vierge, et en même temps la fête de saint Edouard, l'un des patrons du Cardinal. « Pour nous, c'est vraiment fête du rite double aujourd'hui, lui firent remarquer ses compatriotes : car nous fêtons à la fois la Mère et le fils. » Il y eut grande réception à l'évêché, félicitations solennelles du Chapitre, concert et bouquets offerts par les jeunes clercs de Notre-Dame, affluence d'amis toute la soirée ; puis le lendemain, fête de famille au Séminaire de Saint-Chéron, entrée triomphale, procession, consécration d'un nouvel autel, réunion des anciens professeurs et condisciples du nouveau Cardinal, visite à la maison, au parc et aux jardins peuplés de tant de souvenirs. Ce fut une des plus heureuses journées de Mgr Pie. Hélas ! c'était un adieu. Après avoir fait la consécration de l'autel, il parla de son trône, en commentant la Préface de cette cérémonie : « Que cet autel reçoive l'hommage de l'innocence ; que l'orgueil y soit immolé ; que la colère y soit consumée ; que le vice impur y soit frappé à mort ; qu'à l'oblation des tourterelles y succède le sa-

crifice de la chasteté et à celle des colombes le sacrifice de l'innocence. » Son dernier vœu fut pour la multiplication des vocations sacerdotales : « Priez donc le maître de la moisson qu'il y envoie des ouvriers ! »

Mgr Pie rentrait en France pour y trouver préposé à la Nonciature un prélat avec lequel nous avons vu ses relations très particulières. C'était Mgr Czacki, que Sa Sainteté Léon XIII venait de nommer archevêque de Salamine et de nous donner à Paris. Dès la fin d'août, Mgr Pie s'était empressé de faire annoncer cette nomination, dans sa *Semaine liturgique*, en promettant « au digne représentant de Léon XIII le meilleur accueil des personnes honorables de tous les partis. » Plus tard, en novembre, le même recueil diocésain publiait une notice fort circonstanciée sur les antécédents de l'homme distingué, dont Pie IX avait fait son secrétaire particulier, et Léon XIII son ambassadeur auprès de notre gouvernement.

Evidemment l'Evêque de Poitiers se proposait de marcher avec lui dans les voies tracées par le Saint-Père. Or le double but à atteindre, sans faire aucun sacrifice de la doctrine et du droit, était premièrement d'empêcher la rupture du gouvernement français avec le Saint-Siège; et secondement de pourvoir à de bonnes et sûres nominations épiscopales. Mgr Pie avait de précieuses qualités de négociateur : la possession de lui-même, la finesse, la bonne grâce, la promptitude du coup d'œil et la connaissance des hommes. On appréciait ces qualités à Paris comme à Rome : il avait donc le devoir de les mettre au service de l'Eglise qu'il aimait. Il ne pouvait ni ne voulait renoncer pour cela à affirmer les principes politiques chrétiens, ni à faire entendre au pouvoir les grandes et terribles leçons. Il allait le faire en effet aussi énergiquement que jamais. Mais il savait, d'autre part, garder tous les respects,

tous les ménagements, tous les silences même qui lui étaient commandés par les intérêts de l'Eglise. A ces conditions, peut-être serait-il capable d'amortir certains coups dont les pouvoirs malveillants menaçaient le clergé. Peut-être du moins saurait-il faire accepter certaines candidatures épiscopales dont la liste, que nous avons, lui avait été remise par plusieurs hauts dignitaires de l'Eglise de France. Cette liste est bien, en effet, le livre d'or de notre clergé contemporain. Les noms en sont pris dans tous les diocèses. Celui de Poitiers en comptait deux, mis en tête des autres. L'un d'eux fut retiré par la modeste résistance du candidat lui-même, effrayé d'une nomination dont il déclina la charge, mais dont il est d'autant plus juste de lui garder l'honneur.

En effet, dans cette année 1879, le vénérable Mgr Allou, évêque de Meaux, très âgé et presque aveugle, demanda un coadjuteur au ministre des cultes, qui était alors M. Lepère. Il s'adressa en même temps à Mgr le Nonce et à Mgr Pie, qui lui désigna un de ses prêtres, M. l'abbé Bernaud, curé de Sainte-Radegonde, puis de Notre-Dame-la-Grande. Agréé par le Nonce. M. Bernaud l'avait été par le Souverain Pontife : « Il n'en a pas fallu davantage au Saint-Père, écrivait le Nonce, pour suivre les indications de Son Eminence le Cardinal Pie. » On croyait tout terminé; mais rien n'était commencé; M. Bernaud refusa. Et quels accents que ceux de sa lettre du 7 décembre à Mgr Pie! Il le supplie de ne pas lui imposer ce fardeau; il lui demande pardon de lui désobéir une seule et première fois; il fait un pressant appel à sa compassion de père. Le Nonce insista auprès du Cardinal : « M. Bernaud ne peut pas se considérer comme libre; de son refus peut résulter un grand malheur. » Le directeur des cultes, M. Flourens, s'en déclara lui-même désolé. Mgr Czacki renouvela ses plaintes auprès de l'Évêque :

« Il y a urgence à profiter des bonnes dispositions présentes du gouvernement. Déjà mécontent de se voir refuser ses nominations toutes romaines, il commence à revenir à son déplorable système d'agir en dehors du Nonce, se contentant de lui faire part de ses choix, lorsqu'il est résolu à ne s'en pas départir. » Mais ces instances échouèrent devant un obstacle invincible : M. Bernaud accablé tomba sérieusement malade. Il fallut donc finir par retirer son nom ; et Mgr Pie dut s'adresser à un autre de ses candidats, pour obtenir enfin l'acceptation d'un sacrifice dont il fut reconnaissant, ainsi que nous le verrons.

Nous ne pouvons, on le comprend, raconter tout ce que le Cardinal et le Nonce firent de concert pour procurer à l'Eglise des pasteurs selon son esprit. « Ne faut-il pas se féliciter, écrivait alors Mgr Czacki, d'avoir pu obtenir, en de tels temps et de tels pouvoirs, des évêques tels que ceux de Beauvais, d'Avignon, et quelques autres encore ? — Le Seigneur, ajoute cette lettre, m'a beaucoup fait souffrir ; mais il a payé largement à l'Eglise nos épreuves : qu'il en soit mille fois béni ! »

En secondant cette mission tout apostolique, le Cardinal, au besoin, ne perdait rien de sa force contre les adversaires que l'Eglise, à Poitiers même, rencontrait autour d'elle. C'est ainsi qu'un préfet de la République radicale ayant eu l'indignité d'exclure de la Commission administrative des hôpitaux de la ville les chrétiens les plus méritants et les plus expérimentés, l'Evêque le manla chez lui, et il lui fit entendre de si fortes paroles, l'accabla de raisons tellement graves et sévères, que le malheureux fonctionnaire sortit de l'Evêché confus et confondu.

Mais beaucoup de catholiques voulaient autre chose de lui. Ni ces grandes instructions et protestations, qu'un grand nombre ignoraient, ni ces utiles mais

secrètes négociations, plus ignorées encore, ne leur paraissaient assez, soit pour le service de l'Eglise, soit pour la gloire d'un Evêque réputé jusqu'alors un des plus militants de France. On aurait voulu le lire. « Mais, explique Mgr Gay, dans son oraison funèbre, une obéissance secrète lui imposait ce silence, silence que le monde ne pouvait guère comprendre, mais que Dieu a béni, croyons-nous, plus que toutes les vaillantes paroles. » L'Evêque ne s'en excusa point devant le public : ce n'eût pas été digne de lui. Mais dès la première page de son Mandement pour le Carême suivant, il en écrivit ces lignes qui devaient suffire à la docilité de son peuple : « L'Esprit-Saint ne nous dit-il point : Là où l'on n'écoute pas, ne vous répandez pas en discours, et ne faites point gloire de votre sagesse à contre-temps : *Ubi auditus non est, non effundas sermonem, et importune noli extolli in sapientia tua.* Placé, comme nous sommes, en face des partis pris, l'heure est pour nous à la prière plus qu'à la parole. »

Cependant là encore il parle, et il parle hardiment. Il relève de nouveau la fameuse parole : Le « cléricisme, voilà l'ennemi ». Il déclare qu'en effet l'Eglise est et sera l'ennemie de tout pouvoir, de toute doctrine qui met la loi de l'Etat au-dessus de la loi de Dieu, et l'idolâtrie de l'Etat au-dessus du culte de Dieu. » *Naturalistæ iique omnes qui reipublicæ numen se maxime colere profitentur.* C'est la parole du Pape. Mais d'autre part l'Eglise ne traite pas en ennemie la société actuelle. Elle ne prêche pas la séparation, elle recherche l'union ; elle ne renverse pas les pouvoirs établis, elle les prémunit et les éclaire. » Puis, s'adressant aux chrétiens : « Et nous, nos très chers frères, travaillons, par notre charité, notre patience, notre modestie, à rendre acceptable à nos adversaires eux-mêmes la victoire finale qui nous est réservée et que leurs propres emportements nous préparent. Soyons tels,

dans nos sentiments, dans nos discours, dans nos procédés, dans toutes nos relations, que nous fassions aimer et désirer le triomphe des principes dont nous sommes les gardiens et les défenseurs, principes dont l'application à la fois franche et prudente peut seule procurer aux peuples les réalités auxquelles ils aspirent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils n'ont guère jusqu'ici saisi que des apparences vaines et trompeuses. Ainsi nous entrerons dans la pensée et nous marcherons sur les traces du Pontife romain, notre guide et notre modèle. »

Ainsi, ni en public ni en particulier, Mgr Pie n'avait cessé de s'exprimer à la fois fortement et sagement. Il luttera ainsi jusqu'au bout de sa carrière. Son cri le plus puissant sera son cri des derniers jours ; nous ne tarderons pas à l'entendre. « Sa haute intelligence n'avait donc rien perdu de sa fermeté et de sa profondeur, remarque l'écrivain qui a le mieux apprécié ces dernières années ; mais une situation nouvelle s'était produite où, parlant assidument et vigoureusement à son troupeau et à ses prêtres, il ne se sentait point appelé à rechercher au delà de son diocèse un plus vaste auditoire. Il s'enferma donc dans l'accomplissement de ses devoirs de pasteur et dans le fidèle acquittement des services que la haute confiance de Léon XIII l'appelait encore à rendre à l'Eglise de France. Aucune faiblesse d'ailleurs, aucune concession de principes ni de conduite ; et les grâces exquisées de son merveilleux esprit lui furent d'un précieux secours pour aller, dans ces relations difficiles, jusqu'à la limite tracée par sa conscience d'évêque, sans jamais la dépasser. Mais ceux qui connurent les intimes secrets de sa grande âme savent ce qu'il y eut de souffrance, de vertu, d'esprit de discipline dans telle de ses politesses et dans tel de ses silences critiqués fort à la légère par des juges incompetents et mal renseignés.

Je parle ici, qu'on veuille bien le croire, uniquement de ceux qui attribuaient sa réserve à quelque découragement ou affaiblissement de l'ancienne vigueur. A ceux qui y chercheraient des calculs personnels, l'histoire ne daignera pas répondre (1).

(1) M. Amédée de Margerie, *Revue trimestrielle*, 5 avril 1881.

CHAPITRE XI.

LA CONSOMMATION ET LA MORT.

L'ÂME DE MGR PIE. — SON HUMILITÉ CROISSANTE ; SA PIÉTÉ. — LE CONSEIL ÉPISCOPAL. — SA CHARITÉ. — SA PAIX. — SA FIDÉLITÉ. — LA GRANDE CROIX. — MANDEMENT DE CARÈME. — DÉPART POUR ROME. — AFFAIRES A PARIS. — ROME ET LE PAPE. — ADHÉSION A MGR DE BORDEAUX. — ETAT DE SOUFFRANCE. — ADIEU A LÉON XIII. — VISITE AUX MINISTRES. — SACRE DE MGR EMMANUEL DE BRIEY. — DISCOURS DU SACRE. — VOYAGE A ANGOULÊME. — LA PENTECÔTE. — LA JOURNÉE APOSTOLIQUE. — LA NUIT DE MORT. — DERNIERS INSTANTS. — OBSÈQUES. — TESTAMENT. — ELOGE FUNÈBRE.

(1880.)

Nous sommes entrés dans l'année 1880, la dernière de la vie de Mgr l'Évêque de Poitiers. Il avait dit en parlant de son Cardinalat : « Ce m'est un avertissement de me préparer à mourir ».

Et en effet, il s'y préparait par un accroissement de vertu. « Dans ces derniers temps, particulièrement depuis la mort de sa mère, écrit Mgr Gay, il y avait dans toute la conduite, dans tous les discours et dans la manière d'être du Cardinal, une humilité, une suavité, une sérénité, une possession de soi-même vraiment admirables. C'était l'Évêque toujours, et le prince de l'Église, mais sanctifié et mûrissant chaque jour pour l'Éternité. »

Une Religieuse cloîtrée à laquelle il permettait de lire dans son âme, a écrit de lui ces lignes : « Depuis quelques années, je ne pouvais me défendre d'une douloureuse appréhension du coup qui nous fut porté. Si je trouvais une immense consolation à sentir le progrès spirituel de cette âme épiscopale, j'y puisais aussi la conviction qu'elle approchait du terme. Ses entretiens, ses lettres portaient le cachet d'une préoccupation plus profonde de l'avenir éternel. Tout entier à la pensée de son perfectionnement il ne me demandait plus mes pauvres prières et celles de la communauté qu'avec une insistance atteignant presque le ton de la supplication. Son élévation au Cardinalat, en le grandissant encore en humilité, en bonté et en piété, redoubla sans doute notre admiration, mais en donnant à nos inquiétudes une nouvelle force. »

Cette humilité de son âme se trahissait par des accents de plus en plus profonds. Quand, par exemple, il s'entendait appeler le successeur d'Hilaire, l'Hilaire de la Gaule moderne : « Que tout cela ne m'illusionne guère ! répondait-il à ses amis ; on ferait bien mieux de prier pour moi. » Une fois, à une Religieuse qui se disait convaincue de son propre néant : « Si vous en êtes là, ma mère, vous valez mieux que moi ; car j'ai encore la folie de me croire quelque chose. » Il écrivait précédemment : « Être réputé comme rien du tout est une perfection chez les saints ; mais ce n'est que justice chez les pauvres êtres comme nous qui valons moins que rien. » Une de ses dernières terminaisons de lettre fut celle-ci : « Priez, ma fille, pour votre très indigne Père en Notre-Seigneur. »

Plus son âme se vidait d'elle-même, plus elle se remplissait de Dieu. « La méditation quotidienne, la visite au Saint-Sacrement, l'examen de conscience le trouvèrent toujours fidèle. Surtout, depuis 1875, il

avait beaucoup profité dans l'oraison. Il se servait des Méditations et Elévations de Bossuet « qui le portait sur ses ailes. » Il avait aussi recours à saint François de Sales, chez qui il trouvait une manne délicieuse, « sentant dans toutes ses pages une influence divine ». Mais surtout il en revenait toujours à l'Évangile et aux prières liturgiques. « L'oraison mentale, écrivait-il un jour, n'est pratiquement quelque chose que pour les âmes imprégnées de la prière de l'Église. Quiconque établit un lien et un rapport étroit entre sa méditation et son office s'enrichit l'âme incessamment, et cela sans peine et sans effort. »

La piété de Mgr Pie consistait en une grande religion, très profonde, très solide, très nourrie de foi et d'amour, plutôt que chargée de pratiques. L'office divin, le chant des Psaumes le portaient à Dieu, jusqu'à l'exalter. Par exemple, un jour, entendant de loin les Religieuses de Sainte-Croix qui chantaient les Vêpres : « Ecoutez, dit-il en se levant tout ravi, cela me fait du bien d'entendre cette louange donnée à Jésus-Christ par mes vierges ! » Ses dévotions étaient de l'Église et de la tradition. Il n'y aimait pas la nouveauté et l'excentricité. « Mes vénérés Frères, disait-il à ses prêtres, avoir introduit dans l'Église une dévotion, une fête, une confrérie, une pratique, une image nouvelle, c'est un culte religieux dans lequel le culte de soi se glisse aisément. Que de fois, en ces derniers temps, nous avons eu à recevoir les confidences de bonnes gens qui avaient découvert la recette de la guérison et la formule infallible du salut social ! A ces sauveurs masculins et féminins, nous avons à répondre que le salut est surtout dans l'humilité, l'oubli de soi-même, la fuite de la nouveauté, l'amour du silence et de l'obscurité. »

La vie chrétienne pour lui consistait donc dans la vie intérieure. Elle le tenait attentif à la voix de l'Es-

prit-Saint, dans toutes ses actions, instructions et décisions. « Personne n'a plus d'esprit que le Saint-Esprit », répétait-il habituellement.

Une des formes de sa religion tout ecclésiastique était d'honorer et de faire honorer les saints patrons du diocèse, et de chaque paroisse. On a vu son zèle à faire introduire la cause de canonisation des saints personnages de son Eglise. Il en était de même des saints de toute l'Eglise de France. Une de ses dernières consolations fut d'avoir contribué à procurer cet honneur à la vénérable « Mère Barat, fondatrice de la Société des Religieuses du Sacré-Cœur, et qui avait tant travaillé à la fondation de leur maison de Poitiers. »

Il n'est plus besoin de parler de son culte pour la Mère de Dieu. Cette piété filiale avait redoublé d'intensité après la mort de sa mère. Une statuette de Notre-Dame de Lourdes que lui avait laissée cette mère vénérée ne le quittait plus nulle part, ni le jour ni la nuit. Un prêtre nous raconte qu'un jour l'Evêque étant déjà sorti de son palais, y rentra aussitôt pour réparer un oubli : il avait omis de baiser les pieds de sa Mère du Ciel.

Mais l'exercice de sa piété était dans la charité, et celui de la charité dans la pratique du devoir. Il travaillait assidûment. « J'ai beaucoup d'autres misères, écrivait-il un jour, pour lesquelles Dieu n'aura que trop de raisons de me juger sévèrement ; mais du moins il me semble que j'ai la conscience nette du péché de paresse. »

Rien de précipité cependant dans l'action ; toujours et en toute chose une sérénité et une majesté qui était celle d'un pontife, et la paix égale et douce d'une âme maîtresse d'elle-même.

Il en était ainsi, par exemple, dans son Conseil et dans les affaires de son administration. « Notre bon Evêque était vraiment admirable au milieu de ses

vicaires généraux, nous écrit Mgr Gay. Quoiqu'il fût persuadé que la responsabilité du gouvernement incombe à l'Évêque seul, établi par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu, et qu'il dût garder toujours son rang et son rôle, il aimait à prendre conseil, étant rempli d'égards envers ses assistants qu'il écoutait avec déférence, pour tenir ensuite grand compte de leurs avis. Il mettait à tout cela beaucoup de dignité, d'humilité et de sagesse. Il n'arrivait jamais à la réunion sans s'être préparé et s'être fait à lui-même une idée de toutes choses. Il connaissait les lieux et les personnes, ne faisant jamais ses choix qu'avec réflexion, sans partialité aucune, sans ombre de parti-pris, sans vue humaine. Il est prodigieux combien il saisissait promptement et énonçait clairement tous les divers aspects d'une situation, et comme il savait en général accommoder les choses et dénouer les difficultés. S'il avait à combattre le sentiment d'un de ses conseillers, c'était toujours avec douceur et respect, ne se rendant qu'à la raison et ne décidant qu'après la lumière faite. A ce sérieux surnaturel qu'il apportait à l'examen des affaires, il joignait ordinairement ce charme et cette gaieté de bon goût qui lui étaient propres, et que son esprit si français savait si bien servir. Quand venaient au Conseil ces déplorables affaires que Notre-Seigneur prévoyait sans doute quand il disait : *Necesse est ut veniant scandala*, l'Évêque, avec une grande force d'âme, conservait un calme entier, agissait avec une prudence parfaite et maniait avec une discrétion admirable la houlette qui dirige et la verge qui châtie. C'était dans la solitude, devant Dieu, et la nuit surtout, qu'il donnait libre cours à sa douleur et à ses larmes. Que de fois je lui ai vu les yeux remplis quand il parlait de ces sortes de peines ! »

Ses relations avec ses prêtres n'étaient pas familières : c'étaient celles de l'autorité, mais d'une autorité

tempérée de bonté et mitigée de respect. Nous avons entre les mains des preuves généreuses de cette paternité, ou mieux de cette fraternité noblement secourable, envers quelques-uns d'entre eux qui étaient dans l'affliction. Nous n'en citerons qu'une seule, de cette même année 1879. Un de ses prêtres et anciens amis, ayant subi une perte considérable d'argent, et cette perte fondant sur lui pendant une période de douloureuse infirmité, le Cardinal lui en écrivit la noble lettre que voici : « Un mot de Mgr d'Anthédon m'apprend le dur échec qui vient s'ajouter à vos souffrances physiques. Je vous demande une grâce. Il a plu à la bonne Providence d'augmenter mon revenu au delà de l'augmentation de mes charges. Sans que vous soyez redevable à aucune caisse quelconque de mon administration, donnez-moi la consolation de vous continuer, si je le puis, tout le revenu qui va vous échapper. Et que ce ne soit connu que de vous et de moi, votre Evêque et votre ami, qui prie quotidiennement pour vous Notre-Seigneur et sa sainte Mère de qui vous êtes aimé. »

Autour de lui sa bonté et sa gracieuseté rayonnaient sur sa maison, ses amis, ses serviteurs. Le vieux ménage octogénaire qui gardait la porte de son palais épiscopal nous a raconté avec attendrissement les attentions aimables qu'avait pour eux le grand Evêque, qui parfois leur apportait les premières fleurs de sa campagne, ou quelques beaux fruits choisis de son jardin. L'allocution qu'il fit, en 1877, au mariage de ses domestiques, Joseph et Joséphine, est d'une délicatesse et d'une condescendance paternelle. Il s'applique à lui-même ces paroles de l'Écriture : « Si vous avez un serviteur sensé et fidèle, aimez-le comme vous-même, puisqu'il se donne tout entier à vous, et traitez-le comme un frère. »

Par sa tendresse envers sa mère, on devine ce qu'il fut

pour sa famille, son frère, ses neveux et ses nièces. Il leur faisait, un jour de mariage, ces nobles et modestes recommandations, en présence de sa parenté réunie : « Toute votre ambition sera de devenir humbles et irréprochables dans la condition où l'adorable Providence vous a placés. Vous n'envierez point de vous élever, par le luxe, à un rang dans lequel elle ne vous a pas fait naître. Vous serez contents du sort qui vous a été donné, et de la place qui vous a été marquée ici-bas par l'arbitre et le dispensateur suprême de tous les biens... Que la très sainte Vierge Marie, de son sanctuaire de Chartres, auquel nous enchaîne la devise qui restera le seul titre d'honneur de tous les miens, *Tuus sum ego*, joigne sa bénédiction à celle de son divin Fils ! »

Sa famille ne fut pas ingrate. L'année dernière, on bénissait et on inaugurait, dans l'église de Pontgouin, un splendide vitrail représentant le cardinal Pie à genoux devant la statue de Notre-Dame de Chartres. C'était le don reconnaissant d'une de ses parentes qui, dans la détresse de ses affaires, ayant eu recours à l'Évêque, avait pu, grâce à son secours, relever son commerce. Maintenant elle lui rendait largement, sous cette belle forme, la somme que son bienfaiteur lui avait autrefois généreusement donnée.

Tel fut Mgr Pie envers Dieu et envers tous. Quelqu'un qui l'a bien connu dès sa jeunesse sacerdotale, a pu nous écrire de lui que sa qualité dominante et distinctive était la FIDÉLITÉ. Il a été fidèle à sa mère, à sa famille, à sa paroisse natale, à Chartres, à son vieil évêque, à ses premiers maîtres et ses premiers bienfaiteurs, à Saint-Sulpice, à ses condisciples, à ses confrères, à ses élèves, à ses amis de la première comme de la dernière heure, à ses foyers, à ses autels. Il a été fidèle à Poitiers et à son diocèse qu'il n'a pas voulu quitter, à ses frères dans l'épiscopat, à ses

conseillers et à ses auxiliaires, à ses serviteurs et à ses protégés, comme on le verra par les souvenirs déposés pour chacun dans son testament. Il a été fidèle à ses études, à ses affaires, à ses entreprises et à ses fondations, fidèle aussi à son ministère de chaque jour, ainsi que l'attestent les six grands volumes où, pendant trente-un ans, il a consigné ses actes pontificaux sans une seule interruption, jusqu'à sa dernière semaine. Il a été fidèle à la vérité tout entière, fidèle à son devoir et à l'obéissance, malgré la contradiction, malgré la persécution, jusqu'à lui sacrifier sa réputation ; et cela simplement, sans affectation, sans le dire, et sans se croire pour cela meilleur qu'un autre. Il a été fidèle à Jésus-Christ, à son Eglise, à sa patrie, au Saint-Siège et au Pape, à la Royauté et au Roi. Il a été fidèle à Marie dont le nom fut le dernier prononcé par ses lèvres, la nuit même qui l'emporta dans une nouvelle vie. Il était donc bien temps que Dieu, qui, lui aussi, est fidèle, lui fit entendre la parole de son Evangile : *Euge serve bone et fidelis*, et l'appelât à entrer dans la joie de son Maître.

Mais il fallait auparavant que ce précieux métal passât par le creuset, et ce fut le suprême travail de la bonté de Dieu sur son pontife. Mgr Pie était d'ailleurs un ami de la croix. « Le souvenir du Cardinal qui a laissé dans mon esprit l'impression la plus profonde, nous écrit Mgr l'évêque de Saint-Dié, est celui de ses idées et de ses sentiments à l'égard de la Croix. Il était convaincu que la Croix était comme la condition nécessaire de tout bien spirituel ; c'est une pensée qui revenait dans ses conversations intimes. Que de fois il m'a redit et expliqué ce verset : *Regnavit à ligno Deus !* »

Sa santé, toujours fléchissante, était la première de ces croix. A l'infirmité de ses jambes se joignaient des névralgies qui le privaient souvent de sommeil. Un jour qu'on parlait devant lui de misères semblables,

il leva les yeux au ciel avec une expression d'angoisse et de douleur qui disait assez ce que lui-même avait à souffrir de tels maux : « Enfin soit ! dit-il ; car il n'y a que la douleur qui soit féconde : *in dolore paries.* »

Mais la croix la plus lourde qu'il portât à cette époque fut bien celle de l'opinion, qui, ignorant ses discours, ses résistances courageuses, ses protestations superbes, tout ce que nous venons de lire, et surtout ignorant les services inappréciables de ses négociations, et ne le voyant pas paraître comme à l'ordinaire sur le front de la bataille, se mettait à douter de lui et à ne plus le reconnaître. C'était donc sa réputation, son ancienne gloire militante, sa dignité d'Evêque qui subissaient une éclipse. Mgr Gay nous déclare qu'il ne croit pas que jamais l'Evêque de Poitiers ait eu à faire un sacrifice plus héroïque et plus méritoire aux yeux de Dieu. Mais il témoigne en même temps qu'il en était bien capable ; et nous en avons la preuve. Il n'en est pas de meilleure que cette note intime, plaintive et résignée, que nous trouvons dans ses papiers, et que tout nous permet de placer à cette époque.

Là le Prince de l'Eglise s'exhorte à tout souffrir et à tout attendre de la justice divine. « *Sustine sustentationes Dei* : supporte les épreuves de Dieu, se dit-il à lui-même. *Ne festina in tempore obductionis.* Ne t'impatiente pas lorsqu'un nuage passe sur ton nom. Oui, il y a un temps où nous sommes méconnus et comme enveloppés d'ombre. Ne te hâte pas trop de croire, pendant ce temps-là, que tu as le dernier mot de Dieu sur toi et ta destinée. Dieu se lèvera, il approche, la lumière se fera sur toi ; ce seront des flots de lumière ! Tiens-toi donc uni à Dieu et comme collé à lui : *Cunjungero Deo et sustine.* Ces épreuves humiliantes te préparent une phase meilleure ; et une gloire croissante couronnera les années de la fin de ta vie : *Ut crescat in novissimo vita tua...*

Sache donc subir les douloureux appareils qui te sont appliqués, sache garder la patience dans l'humiliation : car comme l'or et l'argent sont éprouvés par le feu, ainsi les hommes *acceptables* de Dieu, dignes d'être reçus de lui, *homines vero receptibiles*, s'éprouvent dans le creuset de l'*humiliation*. — Entends bien, non pas seulement de la tribulation, la douleur a encore quelque chose de noble, — mais de l'humiliation qui couvre de honte la nature, qui atteint les dernières profondeurs de la fierté innée. Voilà l'expérience à la suite de laquelle Dieu *reçoit* un homme, comme un architecte reçoit un ouvrage quand il fait ses preuves... *Crede Deo, et recuperabit te*. A l'heure où tu sembles perdu, crois en Dieu, fie-toi à lui, et il te réhabilitera. »

C'est donc ainsi qu'il faisait, qu'il espérait, qu'il souffrait, qu'il se consommait devant Dieu et devant les hommes, quand il résolut d'aller de nouveau prendre les instructions du pape Léon XIII, dans un voyage à Rome qui devait être le dernier.

Avant son départ, il publia son Mandement pour le carême de 1880. Il y disait : « Obéissant aux intentions que le Saint-Père nous a manifestées l'automne dernier, nous devons prochainement reprendre la route de Rome et y séjourner quelques semaines. Nous aurons à nous y pénétrer de plus en plus de l'esprit dans lequel, en union avec ses pensées et ses vues, nous devons accomplir notre ministère d'enseignement, et participer, en ce qui nous concerne, au gouvernement sacré à travers des temps si difficiles. L'Encyclique qui parvient aujourd'hui même entre nos mains nous révèle, une fois de plus, comment la force et l'intégrité de la doctrine peuvent et doivent se combiner avec les ménagements de la charité, et dans quelle mesure la suavité du régime ecclésiastique est susceptible de tempérer les applications de la loi dont l'Eglise est l'interprète. »

Cette Encyclique, concernant le sacrement du mariage, restera certainement une des plus instructives entre celles que Léon XIII a adressées au monde. L'Evêque la commente, l'explique, mais il veut qu'en proclamant hautement la vérité, on tienne compte aussi des opportunités. « Notre apostolat, dit-il, comme celui de saint Paul, n'omet jamais de se placer à un double point de vue : envisageant les choses, ou du côté de Dieu à qui il faut rendre hommage par la confession plénière de la vérité et par l'affirmation totale de ses droits, ou du côté des hommes dont il faut gagner les esprits en ménageant parfois leur infirmité intellectuelle : *sive mente excedimus Deo, sive sobrii sumus vobis* Ceci est affaire de conduite, question de temps ; et l'esprit de Dieu dirige ses ministres dans l'appréciation continuelle du devoir à cet égard. Mais malheur à vous, et malheur à nous-mêmes si la crainte de manquer par excès nous conduisait à pécher par défaut, et si notre réserve devenait l'effacement ! Dans l'état actuel du monde, on l'a dit, les demi-moyens sont frappés d'impuissance. Les demi-vérités seraient plus inefficaces encore. »

Sa dernière parole était le vœu que « notre grand Pontife Léon XIII réussît pleinement dans l'initiative qu'il avait prise d'offrir loyalement et paternellement sa main aux nations chrétiennes et à leurs chefs ». Visiblement c'est de l'esprit de ce Maître que ces pages s'inspirent. Un souffle de paix les anime, et ce souffle vient du Vatican. Mais si la charité a ses condescendances, la vérité, on le voit, ne perd rien de ses droits. Elle se prononce sans faiblesse, jusqu'à ce que sa grande voix retrouve ses beaux éclats, ainsi que nous le verrons.

Ce Mandement étant publié pour tout le diocèse, l'Evêque prit congé des diverses communautés religieuses de la ville. Il visita le Sacré-Cœur. « Nos maux sont

grands, y dit-il, parce que nous sommes dans un temps de transition et d'enfancement ; nous approchons de la fin du cinquième âge du monde. Mais, au sixième, nous aurons quelque consolation, sans obtenir cependant le triomphe complet qui ne nous sera donné qu'au Ciel. Pour nous, sans chercher à pénétrer le secret de ces divins conseils, à l'exemple de Siméon et de la prophétesse Anne, croyons à la rédemption spirituelle d'Israël plutôt qu'au rétablissement temporel et prospère du royaume d'Israël. Nos épreuves actuelles pronostiquent, pour le peuple chrétien, une époque de consolation qui doit nous donner patience et nous inspirer confiance dans le secours d'en haut. » Cet entretien se prolongea durant trois quarts d'heure. L'Évêque semblait dans une sorte de contemplation de l'avenir : c'était la dernière fois qu'il parlait à cette communauté.

Le 6 mars, il fut visiter la Prieure du Carmel, et il lui demanda de prier pour son voyage. Il paraissait malade. Il avoua qu'il souffrait chaque nuit d'une lourde oppression. « Mais qu'importe ma santé ? dit-il ; ce qu'il y a d'important, c'est qu'allant à Rome, je travaille pour l'Eglise et la gloire de Dieu. Demandez à Notre-Seigneur qu'il me ramène sain et sauf de corps et d'âme, s'il lui plaît. »

Il n'oublia pas les pauvres. Le 7 mars, il envoya au président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul un billet de banque avec ces mots : « Ne pouvant pas participer cette année à votre fête annuelle du 1^{er} dimanche de Carême, je vous prie de vouloir m'associer quelque peu à vos œuvres de charité, regrettant d'être condamné à vous faire une offrande trop modeste. Toutes sortes de bénédictions à la Conférence et à tous ceux qui y participent : qu'ils veuillent bien prier pour leur père très dévoué. »

Le Cardinal prépara ce dernier voyage de Rome, comme s'il ne devait pas en revenir. Le 1^{er} mars, il

avait révisé son testament auquel il avait joint un codicille. Il quitta Poitiers le 9, après avoir laissé aux pieds de la statue de sa Mère céleste ce simple cri d'adieu : « *Sub tuum præsidium, et patrocinium sanctissimi Sponsi tui, ô fidelis Virgo et Mater mea!* Sous votre garde et sous la protection de votre très saint époux, ô Vierge fidèle, ma mère ! »

A Paris, il eut des entretiens presque quotidiens avec le Nonce, Mgr Czacki, sur les affaires de l'Eglise et du gouvernement. Il écrivait le 11 mars à Mgr de Saint-Dié : « Je ne veux me rendre à Rome qu'avec quelques renseignements précis sur la tournure que vont prendre les choses. Le gouvernement est sous le coup des sommations de la Chambre, et il ne sait pas encore ce qu'il fera. Le Nonce me conseille de n'effectuer mon départ qu'après avoir vu MM. Grévy et Freycinet, dans le courant de la semaine qui va suivre, de manière à parler au Pape avec quelque connaissance de cause. » Il vit en effet le Président de la République, de M. Freycinet, M. Lepère, M. Flourens, directeur des cultes. On était à la veille des sinistres décrets du 29 mars contre l'enseignement congréganiste et les maisons religieuses. Il fallait ou arrêter ou du moins amortir le coup. On disait dans les journaux, non sans quelque raison, que le Cardinal Pie négociait dans ce sens. Il déploya à Paris une activité extraordinaire. Il visita les principaux personnages du Parlement et de la presse catholique. Il s'entretint beaucoup avec le cardinal de Paris. Il visita plusieurs couvents, toujours pour y recommander les besoins du pays avec ceux de son âme. Puis, la situation des esprits et des pouvoirs lui étant bien connue, et sa mission déterminée, il prit le chemin de Rome.

Il fit le 21, dimanche des Rameaux, une station à Chambéry, où, ayant pontifié, il se rendit là encore aux

monastères du Carmel et de la Visitation pour demander des prières : c'était bien le Pontife qui « prie beaucoup pour le peuple ». La nuit qu'il passa en wagon, du 21 au 22, pour se rendre à Turin, fut une nuit de vives souffrances. Il venait de recevoir et de distribuer les Palmes dans la cathédrale de Chambéry. Après avoir célébré le triomphe de Bethphagé, n'allait-il pas au Calvaire ?

Arrivé souffrant à Rome, le 23, mardi saint, il se confessa le 25, et passa une partie de cette journée du Jeudi Saint en de pieux exercices. La matinée fut donnée à la Confession de Saint-Pierre et la soirée à la maison des Filles de la Croix établies au palais Borghèse. Jamais voyage de Rome n'avait été pour lui, autant que celui-là, un voyage de piété et une station de l'âme sur la terre des saints.

Le 26, Vendredi-Saint, il visita les insignes reliques de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, et adora le bois de la Croix. Le même soir, à six heures, il fut admis à l'audience du Saint-Père, avec lequel il eut une heure et demie d'entretien tout confidentiel sur les choses du temps.

Elles s'aggravaient en France. Le 4^{er} avril, Mgr Pie alla en conférer de nouveau longuement avec le Pape. On venait d'apprendre, ce même jour, que les décrets d'expulsion portés contre les Religieux non autorisés avaient été lancés le lundi de Pâques, 29 mars. On devine quelle fut sa douleur et celle du Saint-Père ! Immédiatement, 2 avril, une lettre de lui partit pour Bordeaux, à l'adresse de son ami, M. l'abbé Gervais, vicaire général de Mgr Donnet, à qui elle devait être par lui communiquée : « Monsieur le vicaire général, les deux décrets du 29 mars nous sont parvenus ici dans la journée d'hier. On ne doute pas que l'épiscopat ne renouvelle, par provinces, la manifestation qui s'est si heureusement produite lors de la présenta-

tion de la loi Ferry. Je vous prie de dire à Son Eminence qu'éloigné encore pour quelques semaines, je l'autorise pleinement à joindre ma signature à celle de Mgr son coadjuteur et de nos comprovinciaux, au bas de la lettre qu'Elle ne va pas manquer d'adresser à M. le Président de la République.

« La Compagnie de Jésus et les divers Instituts enseignants ont rendu de trop bons et trop grands services à la religion et aux familles ; les réguliers de tout ordre ont trop fructueusement accompli toutes les parties du ministère sacré de la prédication et de la direction des âmes, pour que nous omettions de leur payer le tribut public de notre gratitude, et de signaler l'immense tort que leur disparition causerait à la France chrétienne.

« Mon diocèse ayant participé, plus qu'aucun autre peut-être, au bénéfice de leur précieux concours, j'aurais une dette de justice et une dette de cœur à acquitter personnellement et publiquement, si je ne savais qu'il appartient à Son Eminence de se faire l'interprète autorisé de toute la métropole. »

Ecrite quelques heures après une audience du Pape, il n'était pas douteux qu'une telle lettre ne se fût inspirée de l'esprit de justice et de vérité que le Cardinal recevait de son foyer même, en cette heure critique.

Les flots de douleur qui s'amoncelaient dans le cœur de l'Evêque de Poitiers, faisaient publiquement explosion dans sa prière. C'est une prière, en effet, que l'allocution qu'il prononça, le samedi 10 avril, dans une ancienne église de la place Navone, jadis dédiée à saint Jacques, et rendue récemment au culte sous le vocable de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Saluant Marie sous la figure de la charitable Rebecca, en permanence auprès de la fontaine de vie : « Ouvrez donc, ô Marie, lui dit-il, ouvrez cette veine d'eau qui est le Cœur de Jésus, à tant de cœurs que dévore, à l'heure

présente, la douleur et l'inquiétude. Ouvrez-la, cette source du Cœur de votre Fils, à ces peuples infortunés qui le renient, à ces sociétés mourantes qui l'abandonnent. Ouvrez-la à la France et à sa capitale.... Ouvrez-la, cette source divine, particulièrement au Chef de tous les pasteurs et de tous les troupeaux, à ce Léon dont nous saluons aujourd'hui la fête. » Le 10 avril était, en effet, le jour de saint Léon, le pape vainqueur de l'hérésie et de la barbarie, et la fête patronale de son auguste successeur.

Mgr Pie souffrait toujours. La douleur indignée que lui causaient les maux dont l'Eglise était atteinte ou menacée aggravait son propre mal. Un jour, 12 avril, qu'il était allé se reposer à Albano, il avait eu bien de la peine à atteindre le bord du lac, s'appuyant sur un bras ami, et s'arrêtant souvent. Mais lorsqu'il put s'asseoir, et que de la montagne, il put embrasser du regard la campagne romaine, avec la ville éternelle empourprée par le soleil, les monts Sabins, le Soracte, les eaux tranquilles du lac reposant à ses pieds, alors la majesté et la beauté du paysage semblèrent passer dans l'éclat de sa conversation ; il rappela toutes les grandeurs de cet Etat de l'Eglise, riche de tant de souvenirs ; et, oubliant sa souffrance, il se laissa longtemps emporter par l'ardeur de son amour filial et de son éloquente admiration.

Quelques jours après, 20 avril, c'était Ostie qu'il visitait. Là, au bord de la mer, il livra toute son âme au souvenir de saint Augustin et de sa mère Monique se faisant leurs derniers adieux, dans un transport céleste, sur le même rivage. Il se rappela sa propre mère : mais pour lui, hélas ! Monique n'était plus.

Durant ces journées romaines, il avait aussi visité le tombeau de Pie IX, et il s'était beaucoup entretenu avec l'âme de ce père fidèlement aimé. Une de ses consolations avait été de conférer l'ordre de la prêtrise à

un de ses diocésains, M. de la Sayette, dans la chapelle du Séminaire français. Après l'ordination, le nouveau prêtre, se rendant à l'autel du Saint-Sacrement, alla donner la communion à une vénérable dame agenouillée entre deux jeunes hommes. C'étaient sa mère et ses frères. Cette mère, qui venait de sacrifier son fils, n'allait pas tarder à se sacrifier elle-même dans l'admirable Institut des Petites-Sœurs des Pauvres.

Le Cardinal, cette fois encore, avait beaucoup exploré les archives du Concile du Vatican, et obtenu d'emporter quatre volumes de documents qui devaient lui servir à écrire l'histoire de cette assemblée. Il était temps de repartir, mais il lui en coûtait plus que jamais de le faire : avait-il le pressentiment qu'il ne reviendrait plus ?

Le 25 avril, jour de l'audience que le Pape devait accorder au pèlerinage national français, l'Évêque de Poitiers convoqua ses diocésains dans son église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, et il leur adressa quelques paroles après l'Évangile. C'était le commentaire de son antienne favorite : « *Sancta Maria, succurre miseris*, de laquelle il tira des applications aux maux de l'heure présente. Il appliqua surtout *l'interveni pro clero*, et *l'intercede pro devoto femineo sexu*, aux nécessités des congrégations religieuses si menacées alors : l'émotion de sa voix en disait plus encore que son discours.

« Le soir de ce jour, raconte un de ses compagnons de voyage, le Cardinal fut prendre congé de l'ambassadeur, M. Desprez, avec lequel il resta une vingtaine de minutes en conversation confidentielle : en a-t-il emporté le secret dans la tombe ? De là nous vînmes au Vatican. Monseigneur était silencieux ; il tenait ses deux mains jointes sur sa poitrine ; on sentait, à le voir, que son cœur était triste. La vue du Tibre amena sur ses lèvres un souvenir classique ; mais ce ne fut

qu'un éclair, auquel succéda de nouveau un silence que rien ne vint plus interrompre. Son entretien avec le Saint-Père dura une longue heure.

« Hélas! c'est tout ce qu'on en sait. Mais, lorsqu'ensuite nous fûmes introduits auprès de Sa Sainteté, le Cardinal avait repris sa physionomie sereine, et il nous présenta avec sa bonne grâce accoutumée. L'audience terminée, le Pape quitta le bureau près duquel il était assis, et, tenant le Cardinal embrassé, il lui renouvela sa demande de revenir bientôt. Puis, il lui dit adieu *in osculo sancto*. Ce fut la dernière parole que Mgr Pie entendit de Léon XIII. »

Le même témoin rapporte qu'au sortir de là, l'Évêque put à grand'peine monter les escaliers qui conduisaient chez le cardinal Secrétaire d'Etat. « Appuyé sur le bras d'un ami, haletant, respirant avec difficulté, il fit cette ascension avec tant de lenteur et de précaution qu'on eût dit que le fil de sa vie allait se briser au moindre effort. Au retour, ce fut le même silence. Nous avons le cœur serré d'une pénible émotion. Je le remerciai du bonheur qu'il m'avait procuré; il m'embrassa et me répondit : Je suis heureux de vous avoir fait ce plaisir, et il se renferma au Séminaire français. »

Peu s'en fallut que ce jour ne fût le dernier pour le Cardinal. Il eût été digne de son âme romaine de s'exhaler à Rome, aux pieds du Pontife romain. Mais Dieu lui ménageait le retour dans sa patrie, afin qu'il y pût jeter un dernier et grand cri en faveur de cette Eglise qu'il avait tant aimée.

Le lendemain donc il quitta Rome. Arrivé à Paris le 26, il y passa huit jours en entretiens avec le Nonce, l'archevêque, le ministre de Freycinet, M. Flourens, quelques amis; mais ces visites officielles, ces négociations, ces supplications le laissèrent sans espoir de sauver les Congrégations et d'arrêter la main du gou-

vernement. Quand, le 5 mai, il revit sa ville de Poitiers, il ne manqua pas d'aller, selon son habitude, s'agenouiller d'abord à Notre-Dame-la-Grande, puis il rentra à l'évêché, où l'on remarqua l'altération de ses traits et sa tristesse profonde. Un de ses vicaires généraux, M. de Béchillon, l'interrogea sur les affaires publiques. « Je ne vous demande qu'un mot, Monseigneur, lui dit-il : conservez-vous encore une lueur d'espérance ? » — « Aucune, répondit-il avec insistance. Ils iront jusqu'au bout. »

Le surlendemain, il demanda la visite de son médecin, M. de la Mardière. Le docteur, qui était son ami, amena l'entretien sur les Lettres écrites alors par plusieurs évêques contre les Décrets du 29 Mars. « Et cependant, ajouta M. de la Mardière, est-il possible que vous étant à Rome, au moment où le Pape vient d'adresser au gouvernement une réponse si énergique contre cette proscription, vous n'avez pas été pour quelque chose dans cet acte ? — Je le crois bien, répondit le Cardinal en souriant. Cette lettre a été écrite presque sous mes yeux. »

Il expliqua ensuite fort clairement sa réserve. Comme personne ne connaissait mieux que lui le clergé de France, il avait pour mission formelle de ménager tant qu'il pourrait son crédit auprès des pouvoirs publics, afin de s'employer à épargner à l'Eglise de mauvais choix d'évêques. « Or, docteur, demanda-t-il, cela n'est-il pas autrement important qu'une Lettre militante, si brillante et si vigoureuse qu'elle soit ? »

Il n'écrivit pas, il parla. Voici l'heure enfin où l'indignation qu'il n'avait encore pleinement épanchée qu'avec les prêtres, eut son éclat public. Il avait pu décider un de ses chanoines les plus estimés, M. Emmanuel de Briey, frère de l'évêque de Saint-Dié, à accepter la coadjutorerie de Meaux. Il s'en félicitait comme d'un choix tout à fait dans l'esprit de l'Eglise ; et à peine de

retour, il se disposa à le sacrer solennellement dans la cathédrale de Poitiers. Il fit le discours et il le fit grand. Dénonçant à son nouveau frère quels combats l'attendaient, il exposa de cette sorte la situation : « A l'heure qu'il est, mes Frères, voici que, non pas par un attentat fortuit et accidentel, non point par un emportement subit de violence imputable à celui-ci ou à celui-là, mais comme évolution progressive et comme déduction logique de maximes sacrilèges élevées à la hauteur de principes et de dogmes sociaux, à l'heure qu'il est, Dieu est sommé de céder sa place à l'homme, de lui transporter sa souveraineté, de soumettre son Décalogue et son Evangile aux revisions de la loi humaine, de se dessaisir de la part qu'il s'était réservée sur le temps et sur l'espace pour le service de son culte, en un mot, de renoncer à tous ses droits, désormais annulés devant les droits de l'homme. Et parce que l'Eglise est ici-bas la personnification de l'ordre divin, voici qu'elle est menacée, qu'elle est atteinte dans tous ses représentants et ses organes, dans les diverses formes de son action, et jusque dans les conditions essentielles de son recrutement et de son existence. »

Il aborda le sujet des congrégations : « Nos plus généreuses milices sont condamnées à périr. Comme au temps d'Esther, le jour où l'édit a paru a été un jour de ténèbres et de péril, de tribulation et d'angoisse, et une immense frayeur s'est répandue sur la terre. Toute la nation des justes est dans le trouble à l'aspect des maux qui l'attendent et du sort qu'on lui prépare. Seigneur, mon Dieu ! nos propres péchés ou nos entêtements d'erreur s'opposeront-ils à ce qu'elle soit exaucée, la prière qui, de tant et tant d'âmes, s'élève vers vous, notre unique libérateur ? Cette clameur unanime de toute la hiérarchie épiscopale et de toute la tribu ecclésiastique, ce cri de détresse de tant de pères et de mères jaloux de la liberté des écoles où

sont élevés leurs fils, cette confiance à la fois résignée et résolue de plusieurs milliers de sectateurs de la vie parfaite, est-ce que tout cela ne montera pas jusqu'au trône de votre miséricorde et de votre toute-puissance? »

Et puis, réclamant, « sous un régime d'institutions libres, le droit de redire les paroles que l'indépendance épiscopale pouvait faire arriver aux oreilles des Césars du quatrième siècle », Mgr Pie empruntait le langage de saint Hilaire pour faire entendre aux maîtres de la France les plus énergiques et les plus pathétiques adjurations que la justice opprimée puisse adresser sans espoir à la force oppressive. L'accent de sa voix, la couleur de son visage, son regard, son frémissement visible, ajoutaient encore à la force de son discours, et trahissaient la généreuse émotion d'une rentrée en campagne.

Il le déclarait d'ailleurs : il ne parlait pas ainsi en son nom personnel seulement ; il revenait de Rome ; on le savait, il en faisait ressouvenir : « Et quand nous tenons ce langage, nous partageons avec Notre Très Saint-Père le Pape, avec le prudent mais vaillant Léon XIII, le sentiment profond que nous plaidons la cause des intérêts de la religion. »

Après les énergies, il faudrait dire aussi les grâces de ce discours ; l'évocation du nom de Bossuet, et la gloire héréditaire pour tout évêque de Meaux d'être « le fils de l'aigle, et de pouvoir, par droit de succession, s'appuyer sur ses écrits pour se rapprocher de son vol : *velut magnæ aquilæ et altissimè volanti pul-lus non inutilis è propinquo advolans* » ; puis les noms des deux frères Albert et Emmanuel de Briey associés désormais dans l'épiscopat, comme ceux de Pierre et d'André, de Basile de Césarée et de Grégoire de Nysse. Mais tout cela disparaissait dans l'éclat du grand sujet dont tous les cœurs étaient pleins. « L'au-

ditoire sortit de là joyeux et fortifié, comme l'est une armée quand elle retrouve à sa tête son chef le plus illustre et le plus victorieux. Personne ne s'y trompait : ce qu'on venait d'entendre, c'était une proclamation, une préface, un programme. La grande voix ne se tairait plus. Avec la triple majesté de la pourpre, de l'âge en sa plénitude, de la pensée en toute sa lumière, on pouvait tout attendre du grand Cardinal... Mais, hélas ! quelques jours après, Dieu faisait un signe, et l'athlète tombait au seuil de la carrière qu'il venait de s'ouvrir. »

Epuisé par ces émotions, brisé par ces douleurs plus encore que par les fatigues de son voyage à Rome, le Cardinal se disposait à aller achever dans sa campagne de Mauroc la Lettre synodale déjà commencée sur la Constitution *Pastor æternus* et l'Infaillibilité pontificale, avec les faits historiques du dernier Concile, dont il venait de rapporter les documents authentiques. Il voulait prévenir sur ce grave sujet les interprétations de l'esprit de parti. « Je ne ferai pas d'éclat, disait-il, si on n'en fait point ailleurs. Mais si quelque nouveau Fra Paolo Sarpì vient à fausser l'histoire, je veux venir en aide aux Palavicini de l'avenir. »

Cependant il avait à acquitter une promesse et à remplir un devoir : il s'était engagé auprès de Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême, à venir pontifier chez lui le jour de la Pentecôte et présider le lendemain la réunion des Œuvres catholiques ouvrières. Le samedi matin, 15 mai, il consulta son médecin, et, malgré la fatigue, il résolut de partir. « La veille du départ, dit Mgr Gay, j'allai le voir à l'évêché ; je le trouvai si souffrant et si changé, que j'en eus une vive peine et ne pus me défendre de le dissuader de son voyage. Voici sa réponse textuelle : » Il est vrai, ce voyage m'est pénible ; mais j'ai promis, et je ne déteste rien tant que de manquer de parole ».

Le Dimanche, après l'Évangile, il fit l'homélie dans la cathédrale d'Angoulême remplie d'une foule pressée. Il parla, avec une grande élévation de doctrine, de la première et de la seconde création de l'univers et de l'homme, par l'Esprit créateur et vivificateur. Ayant expliqué la mission de l'Esprit-Saint dans les âmes, il s'étendit ensuite sur sa mission analogue dans les sociétés. Là encore il parla très énergiquement de l'état présent des affaires publiques. « Ce qui arrive aux peuples quand l'esprit de l'homme exile l'Esprit de Dieu, notre pays l'a vu de ses yeux, et puisse-t-il ne plus le voir de nouveau ! Ce n'est rien moins que le retour à la barbarie. Ah ! que deviendrait le monde, si l'Église n'y conservait l'Esprit de Dieu ? Mais elle ne conservera cet Esprit qu'à la condition de combattre l'esprit contraire. Attaquée, elle se défend, c'est son droit et son devoir. Ce qui a été annoncé à son divin Époux, c'est son histoire à elle-même : *Dominare in medio inimicorum tuorum* : elle règne en combattant, environnée d'ennemis ! »

Mais où vibre l'âme de l'Évêque, c'est dans ces derniers mots qui furent, à son insu, son adieu à la chaire et la déclaration de sa volonté dernière : « Vous tous, mes Frères, si vous êtes condamnés à voir le triomphe du mal, ne l'acclamez jamais. Ne dites jamais au mal : tu es le bien ; à la décadence : tu es le progrès ; à la nuit : tu es la lumière ; à la mort : tu es la vie. Sanctifiez-vous dans le temps où Dieu vous a placés ; gémissiez des maux et des désordres que Dieu tolère ; opposez-y l'énergie de vos œuvres et de vos efforts, maintenez toute votre vie pure des erreurs, libre des entraînements mauvais : de telle sorte qu'après avoir vécu ici-bas unis à l'Esprit du Seigneur, vous soyez admis à ne faire qu'un avec Lui dans les siècles des siècles. *Qui adhæret Domino unus spiritus est. Amen.* »

Le lendemain, lundi de la Pentecôte, le Cardinal

dit sa messe à l'école ecclésiastique Saint-Paul : ce fut sa dernière messe. Il y lut dans l'évangile ces paroles de Jésus au docteur de la loi : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique, afin que tous hommes qui croit en lui ne périsse pas, mais obtienne la vie éternelle ». L'entretien familial qu'il eut ensuite avec ces jeunes enfants fut plein d'une bonne grâce charmante. Il répondit à leurs compliments avec une familière et spirituelle modestie, en rappelant un mot que le bon M. Samoyault ne manquait pas de lui dire à chaque fois qu'il le voyait complimenté de la sorte : « Pas vilain, ce compliment-là... mais un peu exagéré tout de même, un peu exagéré ! — Eh bien ! mes enfants, ce que M. Samoyault n'est plus là pour me dire, il faut que je me le dise à moi-même pour ne pas me laisser aller à la vanité : vos compliments sont trop aimables pour n'être pas exagérés. » C'était bien le fond de son âme.

Comme ces enfants, dans leurs chants, avaient parlé des angoisses du temps présent, il leur dit que, « étant jeunes, eux du moins verraient se lever de meilleurs jours pour l'Eglise, la patrie et la société, et que cet avenir meilleur serait en partie leur ouvrage ; mais que lui, vieux qu'il était, ne verrait pas ce temps heureux, et qu'il n'espérait plus de beaux jours que dans le Ciel ».

Au déjeuner de l'évêché, qui réunit l'élite des hommes de bonnes œuvres, on admira la distinction et le tact parfait avec lequel il savait dire à chacun le mot à propos et le mot personnel. Il excellait dans cette qualité princière.

La réunion de la journée, de deux à trois heures, fut un triomphe pour lui. Plus de cinq cents catholiques se pressaient dans la salle. Après l'évêque d'Angoulême et les principaux directeurs des œuvres, le Cardinal prit la parole et se livra à une causerie familière sur l'apostolat de ces hommes de bien. « Dans

les premiers siècles du christianisme, certaines lois, favorables aux associations pour le soin des sépultures, avaient permis aux chrétiens de demeurer trois cents ans au milieu de leurs tombeaux et au pied de leurs autels, sans être expulsés par la police d'alors, plus tolérante que ne le serait la police d'aujourd'hui. De même devons-nous user de tous les moyens légaux pour défendre les droits de l'Eglise. Nous passons alors du paganisme au christianisme ; aujourd'hui, nous passons du christianisme au paganisme. La *sécession* se fait, elle va jusqu'à l'exclusion du crucifix de l'école et de l'hôpital. Mais, à défaut des institutions publiques, les œuvres privées nous restent. Accomplissons-les, en union avec la direction du Saint-Siège. Ce doit être une union d'intelligence et de cœur. Il ne s'agit pas seulement d'être *résignés*, mais il faut être *attachés* à son enseignement. Nul fruit de grâce et de foi ne se produira sans cette soumission. » Le Cardinal recommanda l'obéissance au *Syllabus*, dont il précisa le vrai sens ; puis il finit par de pieuses paroles de saint Augustin sur la Bénédiction qu'on souhaitait aux ouvriers dans l'Ancien Testament. De longs applaudissements interrompirent souvent et suivirent ce discours.

Après la séance, Mgr Pie reçut les hommages d'un excellent Religieux, le Père Folleville, des prêtres de la Société de Marie ; tout de suite il lui parla du vénérable Grignon de Montfort, fondateur de sa Société : « Où en est le procès de sa Béatification ? Espérons, mon cher Père, qu'il aboutira bientôt. Il y a si longtemps que nous l'avons demandé ! Notre prochain concile provincial se tiendra à Luçon ; et de là nous nous rendrons à Saint-Laurent-sur-Sèvres, en l'honneur du Bienheureux. Nous daterons une session conciliaire de là : *Apud sanctum Laurentium ad separationem*. Ce sera une belle journée. »

Mgr Pie semblait mieux portant. Il venait de déc'a-

rer à un jeune officier d'artillerie, M. le comte des Courtis, que la séance qu'il venait de présider ne lui laisserait plus de fatigue le lendemain.

Le souper, pris ensuite avec les seuls commensaux habituels de l'évêché, fut encore animé par la plus vive conversation. Seulement le Cardinal se retira de bonne heure, vers huit heures et demie, pour se reposer : il se sentait un peu de fatigue dans les jambes. Ce devait être sa dernière nuit.

Vers une heure du matin, 18 mai, M. Marnay, son vicaire général, qui couchait dans une chambre contiguë à la sienne, fut soudainement éveillé par des coups frappés convulsivement dans la muraille. Cet appel s'étant fait entendre une seconde fois, le grand vicaire se leva ; soudain sa porte s'ouvrit, et le Cardinal apparut sur le seuil, demandant du secours. M. Marnay fut auprès de lui. L'Evêque s'était remis au lit ; son domestique fut appelé. Ce fidèle serviteur chercha à le rassurer en lui disant : « Monseigneur, c'est comme à Rome ». — « Ah ! non, c'est autre chose », répondit le mourant. La respiration était haletante, la voix entrecoupée. Le prêtre inquiet lui suggéra quelques pieuses pensées, sans se rendre compte encore de la situation. Mais les traits se contractaient, la langue s'épaississait, elle devenait violacée. M. Marnay entrevit l'imminence d'un malheur. « Monseigneur, je vais vous donner l'absolution », lui dit-il. Le Pontife la reçut encore en connaissance, mais déjà il ne parlait plus. Mgr d'Angoulême arriva en même temps, avec les saintes huiles pour l'extrême-onction qu'on lui administra en grande hâte. Un moment après, c'en était fait. Le médecin, qui accourut, déclara qu'il y avait eu rupture d'anévrisme. Le Cardinal n'était plus.

Ainsi expira-t-il, dans sa soixante-cinquième année, le xviii^e jour du Mois de Marie, sa patronne. Il avait son chapelet autour de son bras lorsqu'il fut

saisi par la crise qui l'emporta. Dans les efforts qu'il fit alors pour appeler du secours, le chapelet était tombé au-dessous du cordon de la sonnette. Il ne l'avait donc quitté qu'avec la vie. On retrouva pareillement sous son chevet la petite statuette de Notre-Dame de Lourdes qu'il tenait de sa mère et qui ne le quittait jamais.

Mgr Pie était devant Dieu, où ses œuvres l'avaient suivi. C'étaient de ces œuvres qui restent, parce qu'accomplies selon l'esprit de l'Eglise et animées de son souffle, elles participent à la vitalité de l'Eglise elle-même. C'était d'abord la vérité, l'autorité et l'unité, prêchées, défendues, maintenues par trente ans de combats; la société raffermie dans les vrais principes, et les âmes fortifiées dans la vraie foi. C'était une Eglise nourrie de la plus saine doctrine, un clergé modelé sur le plus pur type ecclésiastique, des écoles instituées, des monastères fondés, des conciles célébrés, la liturgie régularisée, l'enseignement multiplié, près de cent églises consacrées, la cité elle-même embellie et mise en possession d'une gloire nouvelle. C'était aussi une belle carrière menée dans les plus hauts sentiers, la science sacrée honorée, le ministère sanctifié, la parole sainte surélevée, et le règne de Dieu cherché par-dessus toute chose; et puis l'épreuve, la souffrance, la persécution, la croix, qui est le sceau suprême de la prédestination sur le front des élus. Enfin, ce qui couronne le reste, c'était cette humble protestation tant de fois renouvelée par lui dans ces dernières années, qu'au milieu de tout cela, il n'était néanmoins qu'un serviteur inutile; et ce filial abandon de tout soi-même à Dieu, auquel Dieu répond par le don absolu de lui-même pour l'éternité.

La nouvelle de cette mort, immédiatement transmise par toute la France et au delà, jeta la consternation dans l'Eglise entière. Nous n'avons pas à reproduire

les Mandements ou Lettres solennelles de NN. SS. les évêques d'Angoulême, de Chartres, de Vannes, d'Auch, de Bordeaux; les hommages de toute la presse; les services funèbres célébrés dans tous les diocèses voisins ou par les évêques amis; le deuil de Rome, la douleur des monastères et des familles.

Qu'un mot suffise, lequel dit tout. Lorsque Léon XIII reçut cette nouvelle, il soupira en disant: « J'ai perdu mon bras droit en France ». Tel fut aussi le témoignage de Mgr le Nonce. « L'avant-veille des funérailles, nous écrit M. de La Rochejacquelein, avant de partir pour Poitiers, M. Ernoul et moi nous étant rendus chez Mgr Czacki pour l'entretenir de l'avenir de notre diocèse, le Nonce nous dit ces paroles: « Le Saint-Siège a fait une perte irréparable. Je la déplore comme ami, comme admirateur, et surtout comme Nonce. Le Cardinal était le seul intermédiaire utile entre le Saint-Siège et le gouvernement français: avec lui nous pouvions résister, lutter; sans lui, nous demeurons impuissants. Il avait la confiance du Pape, et il se faisait écouter de nos gouvernants. Si, depuis deux ans que je suis à Paris, de bons choix d'évêques ont prévalu, c'est beaucoup à votre grand Cardinal que nous le devons. » Jamais les deux amis de l'Évêque de Poitiers n'avaient mieux compris quelle colonne venait de tomber dans l'Eglise de France.

Un premier service funèbre fut célébré à Angoulême, où l'on entendit Mgr Duquesnay, alors évêque de Limoges, improviser, au sein de l'émotion universelle, l'éloge de celui qu'il avait vu naître à la vie sacerdotale à Paris. « J'ai beau regarder, dit-il, et chercher autour de moi: je ne trouve pas un seul homme plus complet que le Cardinal évêque de Poitiers. Nous avons le droit d'en être fiers pour l'Eglise et pour l'épiscopat français. Elle n'est donc pas vieil-

lie, l'Eglise qui enfante de tels hommes ; elle n'est pas tarie en nous, cette source du génie et de la sainteté ; c'est notre consolation. Nous perdons aujourd'hui, à une heure décisive, un de nos plus vaillants ; nous comptions sur lui, mais Jésus-Christ nous reste ; mais l'Eglise, avec ses promesses d'immortalité, nous reste. »

L'arrivée à Poitiers fut le signal d'un deuil immense. Durant tout le temps que le corps resta exposé à l'évêché dans la chapelle ardente, la multitude des prêtres et des fidèles accourus de tout le diocèse et de la France entière ne cessa de venir déposer à ses pieds ses hommages et ses prières. Les Messes dites à plusieurs autels ne s'interrompirent pas dans les deux matinées qui précédèrent celle des obsèques. Le cercueil disparaissait presque complètement sous les couronnes et les fleurs.

Les funérailles du cardinal eurent le caractère de toute son existence : ce furent celles d'un homme de l'Eglise. Neuf abbés ou prélats, quinze archevêques ou évêques ; toutes les Congrégations et Ordres religieux du diocèse, presque tout le clergé, puis les représentants de toutes les corporations et associations catholiques ; les Facultés, les notabilités de toutes les provinces : jamais semblable cortège ne s'était déroulé dans ces rues aujourd'hui tendues partout de deuil, et naguère pavoisées joyeusement pour la réception du nouveau Prince de l'Eglise. Plus de six mille personnes se pressaient dans la cathédrale ; beaucoup durent rester dehors. Le cardinal Donnet, malgré ses quatre-vingt sept ans, voulut officier pontificalement : c'était un dernier devoir rendu à celui qu'il avait tant admiré et tant aimé. Le R. P. Jourdan de la Passardière, aujourd'hui évêque auxiliaire de Lyon, fit entendre, après la messe, quelques-uns de ces accents de foi dont sa parole a le secret. Mgr Pie lui apparut comme ce personnage mystérieux de la Vision d'Ezéchiel qui

avait quatre faces : la face de l'homme, la face du bœuf, la face du lion, la face de l'aigle. Cette allocution toute biblique rappelait l'éloquence de celui qui en était l'objet.

On s'en souvient : dès le jour de son entrée à Poitiers, Mgr Pie avait marqué la place de sa sépulture dans le sanctuaire de l'église de Notre-Dame-la-Grande. C'est là, au pied même de l'autel surmonté par la statue de Marie, que, depuis dix ans, il s'était fait construire un caveau en pierre. On y descendit son corps, et on l'y déposa, le visage tourné vers cette statue de la Vierge qu'il semblait prier encore : *Tuus sum ego*.

Il avait demandé que ses restes fussent recouverts d'une simple pierre tombale, de niveau avec le pavé, portant l'inscription latine que lui-même avait composée : « *Tuus sum ego*. Louis-François-Désiré-Edouard Pie, Cardinal Prêtre de la sainte Eglise romaine, né à Pontgouin, diocèse de Chartres, le 26 septembre 1815, élu Evêque de Poitiers le 26 septembre 1849, mort le (18 mai 1880). » Il y avait joint cette prière : « Et comme vous avez été couronnée par mes mains sur la terre, puissé-je mériter d'être couronné par votre Fils dans les Cieux ! » Tout devait être de Marie, dans la mort comme dans la vie de son grand serviteur.

Son testament fut une autre belle et édifiante révélation de son âme. Il l'avait écrit le jour même de la mort de sa mère. On ne peut rien lire de plus admirablement sacerdotal et pastoral que ce monument de ses volontés suprêmes. Après avoir remercié Dieu de toutes les grâces temporelles et spirituelles qu'il avait accordées à sa mère et à lui : « Je remets, dit-il, mon âme à Dieu par les mains de la bienheureuse Vierge Marie, à laquelle ma tendre mère m'a souvent répété qu'elle m'avait offert et donné sans réserve, dès le premier moment de mon existence. »

Puis c'est le Docteur qui parle : « J'entends vivre et mourir dans la foi à tout ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique dont j'ai l'honneur, malgré mon indignité, d'être le ministre. Je considère comme une grâce immense d'avoir été élevé dans les plus pures doctrines concernant la suprême autorité et l'infaillible magistère du Pontife romain, successeur de saint Pierre. Et j'ai la confiance qu'ayant été honoré du soin d'introduire devant le Concile œcuménique du Vatican la question capitale de la Constitution monarchique de l'Eglise et de l'inerrance doctrinale de son Chef, le Pontife invisible des Cieux étendra sur moi, jusqu'à la fin de ma vie, un regard de miséricorde. »

Ayant rempli, durant sa vie, ses devoirs de bon parent envers sa famille, l'Evêque l'avertit qu'il veut rendre à l'Eglise ce qu'il tient de l'Eglise. Ses legs sont donc faits d'abord à son Eglise de Poitiers. Il lui remet avec la mitre qu'il portait à son sacre et sa croix d'Evêque, son anneau pastoral, « comme gage de sa fidélité à son unique épouse, demandant à Dieu pardon de toutes les fautes et négligences dont il a été coupable durant les longues années de son alliance spirituelle avec cette grande et belle Eglise ».

Toutes les fidélités ont d'ailleurs leur expression, et reçoivent leur témoignage dans ce testament. Il en laisse un gage à chacun des sanctuaires près desquels il a vécu. C'est Notre-Dame des Clefs, à laquelle il lègue sa plus riche chapelle. C'est Notre-Dame de Chartres, où il entretient une lampe à perpétuité et où il fonde, et à l'intention de son âme et de celle de sa bien-aimée mère, une messe qui sera célébrée le jour de la Compassion de Marie. C'est l'église Saint-Lubin de Pontgouin à laquelle il donne un ostensor et un ciboire, en souvenir de sa première Communion. C'est le séminaire de Saint-Chéron qui reçoit la mitre précieuse de Mgr de Montals son fondateur, celle-là même que son disciple

portait chaque année en la fête de saint Hilaire, en souvenir de ce courageux défenseur de l'Eglise. C'est le séminaire de Saint-Sulpice auquel il lègue, pour être déposé au séminaire d'Issy, le portrait de Godet des Marêts, évêque de Chartres, l'un des membres de la Conférence d'Issy. Chacun de ces legs est exprimé dans les termes de la plus vive humilité. Il demande pardon aux prêtres et aux fidèles de son diocèse qu'il aurait contristés ; il demande pardon à Chartres « de tous les péchés dont il s'est rendu coupable, durant les dix années de son ministère sacerdotal ». Il demande pardon à Pontgouin : *Delicta juventutis meæ ne memineras, Domine!* Il demande à Saint-Sulpice une messe annuelle, afin que Dieu lui pardonne « tous les manquements qu'il a commis pendant son noviciat ecclésiastique ».

On pouvait lire ensuite toutes les délicatesses de sa charité et de sa reconnaissance, envers le Pape d'abord, puis envers le Chapitre de Poitiers, les paroisses des villes de Poitiers et de Niort, les Petites-Sœurs des Pauvres, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, les institutions charitables, ses serviteurs, ses amis. Il avait un souvenir pour chacune de ses fondations religieuses : les Oblats, Ligugé, Beauchêne, la Faculté de Théologie. Une des mentions les plus touchantes est celle qu'il fait du successeur qui lui sera donné : « Je donne et lègue à l'évêché de Poitiers ma crosse en vermeil, et je me recommande au souvenir bienveillant et aux prières de celui qui sera appelé, après moi, à continuer ce que j'ai commencé et à suppléer à tout ce que j'ai omis. Il m'est doux d'aimer à l'avance l'inconnu qui me succédera en tout ce qui fait l'objet de mes affections en ce monde. Je le prie d'accepter pour lui personnellement le *Moïse*, grand module, qui est dans l'un des salons de l'évêché. »

Une dernière recommandation était faite à ses parents. « Je leur recommande de vivre toujours en bons chrétiens, et, dans leur position modeste, de

maintenir honorable le nom auquel les faveurs de Dieu et du Saint-Siège ont donné une notoriété qui leur impose des devoirs. »

Restait à rendre au grand Évêque un hommage suprême. Le 7 juillet, le service de quarantaine fut célébré dans la cathédrale de Poitiers, par Mgr le Cardinal archevêque de Paris, entouré de cinq autres évêques et de plusieurs abbés et prélats. Ce fut alors que Mgr Gay, évêque d'Anthédon, prononça l'oraison funèbre. Il parla de son ami en homme qui avait vécu de son âme et de sa vie. Il glorifia l'*homme d'Eglise*, montrant successivement que, dans cette noble créature, l'amour de l'Eglise avait formé le chrétien, illuminé le docteur, inspiré et sanctifié l'évêque. La fin fut un acte admirable d'acceptation et d'adoration de la volonté de Dieu : « O mon Dieu, nous vous adorons ! Qui donc, comme vous, a le droit d'être le maître et d'accomplir librement tous ses meilleurs plaisirs ? Vous avez pris ce qui n'avait cessé de vous appartenir ; vous avez retiré à vous celui qui vivant parmi nous, n'y vivait que pour vous. De nous l'avoir extérieurement retiré ne nous fait point oublier que vous nous l'aviez gratuitement donné, et que vous nous l'avez si longtemps conservé. Nos actions de grâces se joindront donc à nos adorations : d'autant qu'il était bien juste que ce bon serviteur entrât enfin dans votre paix, et que de tels mérites reçussent le seul salaire qui les pouvait payer... Aussi bien, ô Pontife, ô Père, Dieu vous ayant gagné, nous ne vous avons point perdu. Nos yeux ne vous voient plus, il est vrai, mais notre âme est avec votre âme. Nous ne cesserons point de monter vers vous par la prière, vous ne cesserez pas de veiller sur nous et de nous protéger. Père, vous êtes bien heureux, et nous sommes dans la peine. Soutenez-nous dans le chemin, consolez-nous dans les angoisses... Bénissez-nous encore, vous qui tant de fois

nous avez bénis et du haut de cette chaire, et du haut de votre trône. Faites enfin que nous demeurions fidèles jusqu'à la mort à cette foi que vous avez prêchée, à cette Eglise que vous avez aimée, à ce Christ qui, étant désormais votre joie pleine et éternelle, est le terme de nos ambitions, de nos efforts et de notre espérance. Amen. »

La tâche de l'historien est maintenant terminée. Si j'y ai commis des fautes, que Dieu me les pardonne ! Puis qu'il bénisse et protège cet ouvrage de beaucoup de peine ! Je n'ai jamais tant souhaité de procurer sa gloire, d'exalter son règne, de servir son Eglise, de faire aimer sa Mère, d'honorer ses ministres, d'édifier ses fidèles. Heureux si j'ai fait ce bien, et si par là j'ai mérité d'obtenir un jour une place dans la société des âmes dont les écrits et les exemples m'ont déjà été une si grande et si chère société en ce monde !

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III.

DEPUIS LA LUTTE AVEC L'EMPIRE JUSQU'AU CONCILE
DU VATICAN.

CHAPITRE I

LA GUERRE D'ITALIE ET LA PAPAUTÉ.

(1859.)

Indépendance épiscopale vis-à-vis du gouvernement.	3
Réserve prudente de Mgr Pie sur la guerre d'Italie.	4
Prières pour le Pape pendant la retraite ecclésiastique.	7
La brochure de M. E. Rendu : <i>L'Autriche et les Etats du Pape</i>	8
Correspondance avec Mgr Mislin sur l'Autriche et l'Italie.	10
Révolte des Romagnes. Réponse du Pape à Mgr Pie.	13
Le projet et l'ébauche des propositions du Syllabus.	14
Le Concile d'Agen, Concile de Marie. Sa Célébration.	17
Condamnation des erreurs contemporaines.	18
Homélie de Mgr Pie à Notre-Dame de Bon-Encontre.	22
Mgr Pie raffermît le Métropolitain sur les Conciles.	23
Réconciliation de l'église Sainte-Foy, à Chartres.	25
Lettre sur la sécularisation de l'administration pontificale.	26
L'éloge de saint Emilien à Nantes ; l'Episcopat militant.	28
La police veut arrêter la publication de ce discours.	33

CHAPITRE II.

CONDAMNATION DE LA POLITIQUE SACRILÈGE.

(1860.)

La brochure <i>Le Pape et le Congrès</i>	35
Lettre amicale à M. Eugène Rendu sur cette brochure. . .	37
Les Homélies sur les Psaumes. L'Épiphanie.	42
La défense du Pape-Roi par NN. SS. de Poitiers et d'Orléans.	42
Mgr Pie condamne l'écrit : <i>Le Pape et le Congrès</i>	43
Démarche nocturne du Préfet auprès de l'Evêque.	43
La légende sur l'entrevue de l'Evêque et du Préfet. . . .	48
Mandement pour la publication de l'Encyclique.	51
Lettre de Mgr Pie à Mgr Dupanloup traduit devant les tribunaux.	54
Mgr Pie défend son imprimeur poursuivi pour cette lettre. .	58
Discours pour la restauration de la Trappe de Fontgombaud.	60
Controverse avec M. Foisset sur le libéralisme.	62
Documents envoyés à Rome sur les erreurs modernes. . . .	67

CHAPITRE III.

LA DÉFENSE DU PAPE-ROI.

(1860.)

La Bulle d'excommunication contre les usurpateurs italiens. .	70
Homélie de l'Evêque, à Pâques, sur les profanateurs. . . .	72
Première initiative du Denier de Saint-Pierre prise par Mgr Pie.	73
Il prêche la croisade pour les enrôlements pontificaux. . . .	75
Lettre de Mgr Pie au cardinal Corsi proscrit à Turin. . . .	76
L'éloge du Bienheureux Benoît-Joseph Labre à Arras. . . .	81
Lettre en faveur des chrétiens massacrés en Syrie.	85
Les soldats du Pape. Envahissement des Marches.	87
Lettres et prières de l'Evêque ; Castelfidardo ; Ancône. . . .	88
Service et éloge funèbre des martyrs de la papauté.	94
Lettres de félicitations et de remerciement à Mgr Pie. . . .	99
Le VI ^e centenaire de la consécration de Notre-Dame de Chartres.	100

Le discours de Mgr Pie à Chartres ; ses espérances surnaturelles.	105
Le service funèbre d'un jeune soldat pontifical faussement cru mort.	105
La réplique de Mgr Pie. — La consolation des Psaumes.	107

CHAPITRE IV.

L'ÉVÊQUE DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT.

(1861.)

Eloge funèbre de Mgr Massonais, évêque de Périgueux.	108
La brochure : <i>La France, Rome et l'Italie</i>	110
Le mandement et l'allusion : <i>Lave tes mains, Pilate</i>	113
L'Évêque de Poitiers est cité devant le Conseil d'Etat.	115
Mgr Pie s'explique dans ses lettres.	117
Le clergé du diocèse se serre autour de son Évêque.	119
L'Évêque adresse des Observations explicatives au Conseil d'Etat.	123
La plaidoirie de M. Léon Cornudet, sa générosité chrétienne.	125
La déclaration d'abus prononcée le Samedi-Saint.	127
Le mandement de Pâques, l'action de grâces.	128
Lettre de Mgr d'Orléans à l'Évêque condamné.	130

CHAPITRE V.

L'HOSTILITÉ DES POUVOIRS PUBLICS.

(1861.)

Hommage d'un lys béni à la reine de Naples.	132
L'opinion générale sur la situation prise par Mgr Pie.	134
Bénédictio de l'église de Port-de-Piles, et souvenir.	136
Lettre au ministre sur le rapport de M. Suin, conseiller d'Etat.	137
Les ovations populaires durant les tournées épiscopales.	138
La mort de M. de Cavour ; sentiments de l'Évêque.	140
L'homélie sur saint Pierre et le troisième Hérode.	142
L'espionnage et le rapport administratif.	143
Enquête judiciaire sur l'homélie de Saint-Pierre.	146
Dénonciation de l'Évêque à Rome. Réponse de Mgr Pie.	147
Conspiration pour le démembrement du diocèse.	149
Lettre de Mgr Pie au Pape sur ce sujet.	152
Réponse du Pape et joie des deux départements.	153
L'affaire judiciaire de Louis Gicquel, et défense de l'Évêque.	154

CHAPITRE VI.

LA PÉRSÉCUTION.

(1862.)

La réunion régionale de Saint-Vincent-de-Paul à Lusignan.	159
Lettre ministérielle contre la Société de St-Vincent-de-Paul.	161
Lettre et réclamation de Mgr Pie au ministre.	162
Lettre de M. Thouvenel au Pape contre Mgr Pie.	163
Interpellation de M. Billault dans le Sénat, et réponse.	165
Mgr Pie félicite M. Keller de sa doctrine catholique.	167
L'Evêché de Poitiers interdit et surveillé.	169
Adresse du clergé à son Evêque persécuté.	169
On refuse à M. l'abbé Gay de prêcher à Saint-Louis.	171
M. l'abbé Gay est envoyé à Rome par son Evêque.	173
Actes pontificaux; les 61 propositions soumises aux évêques.	174
Homélie à Poitiers pour la Pentecôte sur la Papauté.	176
Pèlerinage à Notre-Dame du Chêne-Rond.	179
La police dans les tournées pastorales; les procès aux curés.	182
Affaires des reliques de Charroux. Réponse de l'Evêque.	184

CHAPITRE VII.

LES DOCTRINES LIBÉRALES.

(1863-1864.)

Homélie sur l'antechrist et les antechrists.	189
Discours et prière a la fête de Notre-Dame d'Aquitaine.	190
Assentiment à la Lettre collective des sept évêques.	192
Le scandale de la <i>Vie de Jésus</i>	193
Condamnation solennelle de ce livre au synode diocésain.	194
Avertissement dans l'église de Saint-Jean de Montierneuf.	195
Le congrès de Malines, son but chrétien, sa déviation.	196
Les idées libérales, leur historique, leur exposé, leurs effets.	198
De l'hypothèse réalisable et de l'idéal désirable.	204
L'esprit du libéralisme et ses périls.	205
Mgr Pie expose ses inquiétudes au Pape.	207
Fêtes du couronnement de Notre Dame-la-Grande.	209

Rome prépare un acte contre le libéralisme.	213
La troisième synodale sur <i>les erreurs du temps</i>	215

CHAPITRE VIII.

LA DÉFENSE DU SYLLABUS.

(1864-1865.)

Publication de l'Encyclique <i>Quantâ curâ</i> ; le Syllabus.	220
Le ministre l'interdit en France. Réponse de Mgr Pie.	222
L'Évêque lit en chaire un mandement sur l'Encyclique.	223
Second mandement sur l'urgence de la prière.	225
La brochure sur <i>La Convention et l'Encyclique</i>	226
Mgr Pie explique le sens total de l'Encyclique.	228
Le culte du Sacré-Cœur et les révélations de Paray-le-Monial.	231
L'éloge de La Moricière et le post-scriptum de Poitiers.	233
L'éloge des trois Béatifiées du Carmel ; Turin et Parme.	237
Le XVI ^e anniversaire de la consécration épiscopale.	239

CHAPITRE IX.

L'ACTION PASTORALE

(1860-1865.)

La fidélité de Mgr Pie à la résidence épiscopale.	241
Nombreuses constructions et consécérations d'églises.	243
Les exhortations de l'Évêque dans les campagnes.	244
Exhortations et mandements sur le dimanche.	245
La famille chrétienne. Discours de mariages.	246
Allocutions aux mères chrétiennes ; la maternité de Dieu.	249
Eloge de M ^{me} la marquise de Dreux-Brezé.	250
Le père de famille, l'éducation dans la vérité.	251
Les études chez les classes dirigeantes.	253
Les œuvres de charité à Poitiers.	254
Le Bureau central des Conférences et les Conférences rurales.	255
Les jardiniers de Montierneuf et la Saint-Fiacre.	257
Les enfants ; l'Évêque et les sourdes-muettes de Larnay.	258
Le ministère apostolique à Nérès et aux Pyrénées.	260
Les ordres contemplatifs ; Sainte-Croix ; Calvaire ; Visitation.	261
Le Carmel, la Mère Xavérine de Maistre.	264

Les Filles de Marie de Torfou ; le voile de sainte Agathe.	265
Correspondance avec la Maison Bleue de Chartres.. . . .	266
Lettres spirituelles à une Religieuse Augustine.. . . .	267
Les prêtres de Poitiers : Oblats de Saint-Hilaire	269
Restauration de l'oratoire de Saint-Martin-entre-les-Églises. . .	270
Les missionnaires ; Théophile Vénard, fête à Saint-Loup-sur-Thouet.	271
Jubilé sacerdotal de Mgr Angebault, évêque d'Angers.	274

CHAPITRE X.

DEUX VOYAGES A ROME.

(1865-1867.)

Projet secret d'un Concile œcuménique.	277
Réponses demandées pour le programme du Concile.. . . .	278
Voyage de Mgr Pie à Rome à cette intention.	281
Son séjour, impressions religieuses du <i>Corpus Christi</i>	283
La déclaration de guerre à l'Autriche ; discours aux zouaves. . .	284
Visite et allocution au Séminaire Français.	286
L'Autriche vaincue et les affaires de l'Italie et de Rome. . . .	289
Le retrait de nos troupes ; mandement de l'Evêque.	290
Second voyage à Rome pour le XVIII ^e centenaire de saint Pierre.	292
L'Adresse toute romaine des évêques au Pape.	294
Le Pape et les autres souverains ; l'Exposition universelle. . .	296
Entretiens de l'Evêque avec son clergé sur le Concile.	298
L'envahissement des Etats pontificaux par Garibaldi.. . . .	299
Mentana. Eloge de M. Bernard de Quatre-Barbes.	300
Le <i>Jamais</i> de la France. Remerciement au ministre.	301
Visite de M. Thiers à Mgr Pie, à Paris.	303
Audience de l'Empereur à Mgr Pie. Leur entretien.	305

CHAPITRE XI.

PRÉPARATION DU CONCILE GÉNÉRAL.

(1868-1869.)

Etablissement des Dominicains à Poitiers.	307
Le Concile provincial d'Aquitaine à Poitiers.. . . .	309
Les solennités, les décrets et les actes du concile de Poitiers.	312

Nomination des théologiens français consultants à Rome.	315
Mgr Pie propose M. l'abbé Lehir, de Saint-Sulpice.	316
M. l'abbé Gay consultant. Sa correspondance avec Mgr Pie.	317
Il défend devant l' <i>Index</i> la <i>Vie intérieure de la Sainte Vierge</i>	319
Indiction du Concile œcuménique. La situation.	321
Prière et homélie sur Marie Reine des conciles.	323
Le vœu de Courlay : Diminution de la Petite-Eglise.	324
Le jubilé du centenaire de saint Hilaire ; missions.	324
Reconstruction, ou réparation des églises dédiées à S. Hilaire.	325
Restitution de l'ancien Evêché ; l'Evêque s'y transfère.	327
Réserve silencieuse de l'Evêque touchant le Concile.	329
L'agitation de l'opinion et de la presse sur le Concile.	330
Entretien au clergé sur les affaires de l'Eglise et de la France.	332
La question de l'infaillibilité soulevée en France.	335
Le livre de Mgr Maret sur <i>le Concile et la paix religieuse</i>	339
Avertissement de Mgr Pie à son clergé sur ce livre.	340
Ses procédés respectueux envers Mgr Maret.	341
Le scandale du P. Hyacinthe Loyson ; avertissement aux prêtres.	343
Consécration de la chapelle du monastère de Sainte-Croix.	344
Le départ ; adieux au clergé, prière et exhortation de l'Evêque.	346
Les billets déposés aux pieds de Marie avant ses voyages.	348
Station à Pontgouin, Chartres et Saint-Chéron.	349

LIVRE IV.

DEPUIS LE CONCILE JUSQU'À LA MORT.

CHAPITRE I^{er}.

LE CONCILE DU VATICAN

(1869-1870.)

L'arrivée de Mgr Pie à Rome avec l'évêque d'Angoulême.	354
Les brochures du dehors et le silence de Mgr Pie.	355
La Prière. L'Ouverture solennelle du Concile.	356
Mgr Pie nommé le second dans la Commission de la Foi.	357
Discours sur saint Hilaire et le Concile, à Saint-André <i>della Valle</i>	359

Son travail dans la Commission. Lettre du cardinal Pecci. . . .	353
Rapport de Mgr Pie pour la première Constitution dogmatique.	365
L'urgence de la question de l'Infaillibilité; agitation. . . .	371
Son mandement de Carême contre les faux docteurs. . . .	372
Le Postulatum. Pourquoi Mgr Pie ne le signe pas. . . .	375
Son attitude réservée et particulière au Concile. . . .	377
La question de l'Infaillibilité s'impose et est introduite. . .	382
Rapport de Mgr Pie pour le Schema sur l'Infaillibilité. . . .	383
Remerciements des Pères et du Pape à Mgr Pie. . . .	386
Un court repos dans la campagne romaine. . . .	387
Clôture de la discussion. — Le vote conciliaire. . . .	391
La proclamation de l'Infaillibilité pontificale. . . .	393
Dernière audience de Pie IX. Regrets de Mgr de Mérode. . . .	394
Bref à Mgr Pie pour le clergé de Poitiers. . . .	396
Retour de l'Evêque; ovation, exhortation au peuple. . . .	398

CHAPITRE II.

LA GUERRE ET LA CHARITÉ.

(1870-1871.)

Travaux de restauration de Saint-Hilaire-le-Grand. . . .	401
Lettre pastorale sur la guerre. Prière à sainte Radegonde. . . .	402
Le Comité de secours; les blessés à Poitiers. . . .	403
Le désastre de Sedan; chute de l'Empire, note de l'Evêque. . .	405
Lettre de consolation adressée aux familles. . . .	407
Mgr Pie refuse l'offre d'une candidature à l'Assemblée. . . .	409
L'homélie sur la cause de nos maux: le crime national. . . .	410
Entrée des Piémontais à Rome. Douleur de l'Evêque. . . .	411
Suspension du Concile du Vatican. Mgr Pie la motive. . . .	411
Lettre de protestation contre l'invasion de Rome. . . .	413
Mgr Pie accueille M. de Charette et ses Volontaires de l'Ouest.	415
Les collèges, séminaires, convents ouverts aux blessés. . . .	416
L'Encyclique <i>Respicientes</i> , et adresse au Pape. . . .	418
Homélie de Noël. Bataille de Loigny. . . .	420
Détresse croissante, appels pressants à la charité. . . .	421
Le projet du monument du Vœu national, encouragé à Poitiers.	423
L'hospitalité de l'Evêché de Poitiers pendant la guerre. . . .	424
Lettre pastorale sur le Traité de paix: les Allemands. . . .	427
La Commune. Mandement sur l'immolation des prêtres. . . .	429
Les vingt-cinq années du Pontificat de Pie IX. . . .	431

L'explication de la situation aux prêtres, aux fidèles.	432
Retraite spirituelle de l'Evêque autombeaux Jésuites fusillés.	435
M. Thiers et Zachée. — Zèle pour cette âme	436
L'Evêque bénit la conduite de son clergé. Le Père Eug. Lioton.	438
Eloge funèbre des héros de Loigny.	439
Le manque d'hommes en France.	442

CHAPITRE III.

L'OEUVRE DU RELÈVEMENT RELIGIEUX.

(1871-1872.)

La restauration religieuse par la soumission à l'Eglise.	444
Le P. Gratry et la charité de l'Evêque envers lui.	447
La pleine soumission du Père Gratry, provoquée par Mgr Pie.	450
Les nominations épiscopales. Mgr Pie refuse le siège de Tours.	454
Il félicite et encourage Mgr l'évêque de Quimper.	455
Mandement sur l'opposition faite au prêtre.	456
Discours en l'honneur de la Bienheureuse de Maillé.	457
Les lois de la nouvelle Assemblée. Lettres à M. Ernoul.	458
Second refus d'une candidature politique.	461
Le congrès <i>de l'Union des associations ouvrières</i> , à Poitiers.	462
Mgr Pie et M. le comte de Mun, leur liaison.	463
Le clergé prémuni et instruit. Le P. Schrader à Poitiers.	469
Les Chanoines réguliers de Notre Dame-de-Beauchêne.	467
Il assiste et accueille Mgr d'Angoulême malade.	471
Mgr Pie procure un successeur à Mgr de Mende.	474
Lettre à M. Thiers en faveur des maisons généralices à Rome.	476
La mort de l'Empereur Napoléon III.	477

CHAPITRE III.

CONSTITUTION DE LA ROYAUTE CHRÉTIENNE.

(1873.)

La politique toute chrétienne de l'Evêque.	479
Espérances de restauration royaliste catholique.	480
Voyage de Mgr Pie à Rome vers Pie IX prisonnier.	482
Conférences avec M. le comte de Vansay.	485

Idées de Mgr Pie sur la royauté chrétienne.	486
Projet de constitution de royauté française.	488
Retour en France par Ferney. Lettre du Prince à Mgr Pie.	490
Visites à M. Thiers; les pensées sérieuses.	495
L'homélie de Pâques : <i>Quid vidisti in viâ?</i>	496
Discours au pèlerinage national de Chartres.	498
Le 24 mai, ses hommes de bien, son impuissance.	505
Redoublement de prières. — La question du drapeau.	509
Réponse de M. le Comte de Chambord, assentiment de l'Evêque.	509
Les homélies sur la maladie et la guérison de la France.	510
L'homélie de Noël : le Roi sauveur.	513

CHAPITRE V.

LABEURS ET DOULEURS.

(1874-1875.)

Les soixante ans de Mgr Pie. Progrès dans la vie spirituelle.	517
Pie IX désire faire cardinal Mgr l'Evêque de Poitiers.	519
Adieux et départ du nonce Mgr Chigi, son ami.	520
Son soin pastoral des cloîtres. Dissidence dans le Carmel.	521
Le livre <i>De la vie et des vertus chrétiennes</i> , par M. l'abbé Gay.	523
Consécration de nouvelles églises à Niort.	525
Restauration de la chapelle épiscopale, la consolation près de Dieu.	526
Les douleurs universelles de l'Eglise.	528
Lettre de Mgr Pie à son ami Mgr Macedo, évêque de Para.	529
Mort et éloge funèbre de Mgr Fillion, évêque du Mans.	531
Jubilé épiscopal de Mgr Pie; fêtes et bénédictions.	532
Mort et éloge funèbre de Dom Guéranger.	535
Bref du Pape sur ce discours; service rendu à Solesmes.	538
Le Jubilé du quart de siècle et les missions diocésaines.	539
La consécration de la France au Sacré-Cœur.	542
Second congrès des associations ouvrières à Poitiers.	544
Derniers jours et pieuse mort de Mgr Cousseau.	547

CHAPITRE VI.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

(1875.)

L'ancienne Université de Poitiers; projet de la nouvelle.	552
---	-----

L'enseignement théologique du P. Schrader; sa mort.	555
Négociations pour le haut enseignement théologique.	557
Lettres au R. P. Général de la Compagnie de Jésus.	559
Vote de la loi sur l'enseignement supérieur.	560
Mémoire et instances de Mgr Pie à Rome; Mgr Czacki.	563
Institution canonique de la Faculté par un Bref pontifical.	566
Lettre pastorale de l'Evêque sur cette institution, etc.	568
Vains projets d'institution canonique des facultés de l'Etat.	569
Installation et fête de la Faculté Saint-Hilaire.	572

CHAPITRE VII.

LA GUERRE AU CLÉRICALISME.

(1876.)

Mgr Pie refuse l'archevêché de Lyon et un siège au Sénat.	574
Les douleurs de l'Eglise universelle. Douleur de l'Evêque.	577
Hommage au cardinal Ledochowski; à Garcia Moreno.	578
Avènement de la République radicale. Ses conséquences.	579
Guerre déclarée au clergé; le prêtre tel qu'il est.	580
Les devoirs réciproques du clergé et du gouvernement.	581
Conseils et encouragements de l'Evêque à M. de Mun.	582
Les droits de Dieu portés à la tribune française.	585
Instructions au clergé contre les tentatives d'une Eglise nationale.	587
M. l'abbé Albert de Briey, sacré évêque de Saint-Dié.	588
Avertissement au clergé contre les séductions politiques.	591
Mandement pour le recrutement des séminaires.	593
Discours pour le couronnement de Notre-Dame de Lourdes.	595
Discours pour la fête de saint Remi à Reims.	597
Pèlerinage à la croix de Migné : le <i>Labarum</i>	598

CHAPITRE VIII.

LES DEUX GRANDS DEUILS.

(1877-1878.)

La mère de l'Evêque. Derniers jours de M ^{me} Pie.	601
Sa piété dans la maladie. Sollicitude filiale de Mgr l'Evêque.	603
Mort de M ^{me} Pie. Condolérance de M. le Comte de Chambord.	606

Les larmes, la résignation. L'allocution de Mgr Pie à La Puye..	611
Départ pour Rome. Visites à Paris pour les affaires de l'Eglise.	613
L'Evêque à Rome, discours à Saint-Pierre-ès-Liens.	614
Retour et Entretiens avec son clergé sur le Seize Mai.	616
Mort de M. de Monti. Aspirations de l'Evêque vers l'éternité.	617
Edition des Œuvres complètes. Bref du Pape qui les loue.	620
Le choix et le sacre de Mgr Gay comme auxiliaire.	622
La mort de Pie IX. Regrets et hommages de Mgr de Poitiers.	625
Les grandeurs du pontificat de Pie IX vengées par Mgr Pie.	626
L'élection du cardinal Pecci. Avènement de Léon XIII.	627
Instructions au clergé sur le nouveau pontificat.	629
Mgr Pie aux obsèques de Mgr Dupanloup.	630

CHAPITRE IX.

LÉON XIII ET LE CARDINALAT.

(1879.)

Mgr Pie se rend auprès de S. S. Léon XIII.	633
Son entretien sur le caractère du nouveau pontificat.	634
Ouvertures du gouvernement pour le cardinalat.	637
Le chapeau est demandé pour Mgr Pie par le Pape.	639
Esprit croissant d'humilité. Mgr Pietertiaire de Saint-François.	641
Joie causée aux amis de l'Eglise par sa promotion cardinalice.	643
Humble réponse au Chapitre et au clergé de Poitiers.	645
La remise de la Barrette. Discours à M. Grévy.	648
Lettre royale de Monsieur le Comte de Chambord.	649
Visite du cardinal au Séminaire d'Issy.	651
Ovation qui lui est faite à Poitiers et à Niort.	652
Espérances et présages sur le nouveau Cardinal.	655

CHAPITRE X.

LES DERNIERS COMBATS.

(1879.)

Courageux mandement de Carême sur les ennemis de Dieu.	658
Le jubilé pour l'avènement de Léon XIII. <i>L'amnistie</i> spirituelle.	660
Les décrets de persécution. Mgr Pie adhère à son métropolitain.	661

Entretiens avec ses prêtres sur les attaques à l'Eglise.	664
Dernier pèlerinage à Lourdes ; ovation à Bordeaux.	669
Voyage à Rome ; le chapeau. Sainte Marie-de-la-Victoire.	672
Pèlerinage à la Grande-Chartreuse et à Notre-Dame de Chartres.	675
La Nonciature de Mgr Czacki. — Les nominations épiscopales.	677
Nouvelle instruction sur l'Eglise et l'état présent.	
Force évangélique de l'Evêque ; sagesse de sa réserve.	680

CHAPITRE XI.

LA CONSOMMATION ET LA MORT.

(1880.)

L'âme de Mgr Pie. Son progrès spirituel des dernières années.	684
Caractère de sa piété ; la vie surnaturelle.	686
Le Conseil épiscopal, prudence et autorité de l'Evêque.	687
Son obligeance et sa condescendance pour les siens.	688
Sa fidélité persévérante ; son suprême sacrifice ; la Croix.	690
Il explique l'Encyclique de Léon XIII selon l'esprit du Pape.	692
Il prépare son dernier voyage à Rome.	694
De Rome il adhère à la protestation contre les Décrets.	696
Son état de souffrance. Dernière audience de Léon XIII.	698
Son retour en France ; affaires publiques désespérées.	701
Discours au sacre de Mgr Emmanuel de Briey. Sa force.	702
Voyage à Angoulême. La Pentecôte, les derniers discours.	705
La dernière nuit, le réveil, la mort.	707
Les œuvres de Mgr Pie. — Le deuil général.	709
Les funérailles, la sépulture aux pieds de Notre-Dame.	711
Le testament, ses déclarations et ses legs fidèles.	713
L'oraison funèbre par Mgr Gay. Prière.	715





Baunard, L.	BOX
AUTHOR	1798
Histoire du Cardinal Pie.	.P5
TITLE	B28
	v.2
BORROWER'S NAME	ROOM NUMBER

Baunard, L.	BOX
	1798
Histoïr re du Cardinal Pie.	.P5
	B28.
	v.2

